Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 23
1921

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES

(*Suite*)

XII

L'inscription lydo-araméenne de Sardes.

*
* *

II. Partie lydienne.

Avant de reproduire le texte lydien publié par M. E. Littmann et donné en translittération par M. St. A. Cook, il est nécessaire de dire sur quels caractères portent les différences de la translittération admise ici. Le savant anglais adopte en général les identifications de M. E. Littmann, bien qu'il déclare lui-même (*article cité*, p. 221) que plusieurs d'entre elles ne sont rien moins que sûres. Par exemple, malgré l'inscription lydienne L. 26 qu'il cite (*même art.*, p. 222) et qui est datée de la cinquième année d'Alexandre (*βrwãz III II Aλiksãntraλ*... [1]) et malgré l'autorité de M. Arkwright (v. *art.* p. 82 et n. 3 à la p. 221), il continue à faire usage du *ũ* de M. E. Littmann. Sans doute, et dans plusieurs cas, il faut lire en voyelle le caractère dont il s'agit, mais la chose n'est pas spéciale à *ũ* (ici λ) et M. E. Littmann nous prévient lui-même que toutes les liquides (y compris les nasales) peuvent avoir une valeur

1. Cf. encore l'inscription du Louvre communiquée à M. St. A. Cook par M. Haussoullier. Elle porte : *forlλ XII oraλ Aλiksãntraλ aλmλuλ dãz*... soit « dans l'année XII du grand (?) (roi?) Alexandre... ». Il est hors de doute d'après ces documents que le *ũ* de M. E. Littmann n'est qu'une variété de *l*. [C'est ce qu'a reconnu de son côté M. Danielsson qui transcrit *L* au lieu du λ proposé plus bas.]

syllabique. Dans *Aλiksãntraλ* en revanche, le même caractère ne peut avoir qu'une valeur consonantique comme le λ correspondant dans 'Αλέξανδρος. Il y a du reste en lydien une autre espèce de *l* (auquel répond *r* ou plutôt *d* sémitique dans *S–d/r–w–k–*, lyd. *Siluka–*, gr. Σέλευκος, XXII, p. 267, n. 1). On adoptera donc ici la transcription λ désignant une variété de *l* (probablement vélaire), cf. λ dans la translittération courante de l'arménien. Au fond il y a peu de différence, en fonction vocalique, entre λ (soit λ̥) et le *ũ* de M. E. Littmann, de même qu'il y a peu de différence, en fonction consonantique, entre λ (soit *l* vélaire) et *w* (*w* anglais, soit *u* consonne). Mais il paraît essentiel d'indiquer, par la transcription adoptée, que la fonction de λ est avant tout celle d'une consonne. La transcription *ũ* a l'inconvénient de suggérer le contraire et, défaut plus grave, de laisser croire à l'existence en lydien d'un *u* nasalisé, puisqu'il y a réellement dans cette langue un *a* et un *e* nasalisés, habituellement transcrits *ã* et *ẽ*. Dans ce qui suit on emploiera donc λ après voyelle et λ̥ après consonne pour le caractère que M. St. A. Cook rend au moyen de *ũ* dans tous les cas sans distinction[1].

A partir d'ici on prendra les caractères lydiens dans l'ordre du tableau donné par M. St. A. Cook (*art.*, p. 221) et on notera ce qui suit :

1° pour *l* : l'identification adoptée jusqu'ici est certaine. On ignore de quelle espèce de *l* il s'agit au juste, mais elle était voisine de *r* ou *d* si l'on en juge par la transcription *s–r/d–w–k–* de *Siluka–* dans la partie araméenne, et très semblable à λ dans Σέλευκος (opposer pourtant *Aλiksãntra–* : 'Αλέξανδρο–);

2° pour *w :* la transcription adoptée jusqu'ici était *v*. On a adopté *w* parce qu'il s'agit sûrement de *u* consonne. En effet *w* ne permute ni avec β (*b* spirant = *v* bilabial) ni avec *f* (également bilabial), tandis qu'on trouve ces deux derniers employés l'un pour l'autre;

3° pour δ : la transcription adoptée jusqu'ici était *d*. Mais

1. A la ligne 7, il faut sans doute lire *fakm*λ (avec λ consonne) étant donnée la voyelle initiale du mot suivant (*Artimuś*), mais alors c'est *m* qui est voyelle, soit : *fakm̥*λ *Artimuś*.

il est probable que la dentale *sonore* ou mieux *douce* du lydien n'était qu'une spirante comme le δ grec moderne, non une occlusive comme le δ grec ancien ou le *d* latin ou slave. Ce n'est pas elle en effet qui correspond dans les transcriptions à δ grec = *d* latin, au moins entre deux voyelles[1] : c'est *t* lydien qui répond à δ grec dans cette position (v. plus bas, sous *t*) et le *d* initial araméen de *d–r–ḥ–t* + ' est rendu, non par δ mais par *l*, v. ci-dessous : *lah(i)risa–*;

4° pour *e* : la transcription habituelle est inattaquable. On peut hésiter seulement sur la question de savoir s'il s'agit d'un *è* ouvert ou d'un *é* fermé. La première supposition est la plus probable, puisque l'ε grec qui était un *é* fermé bref, est rendu par lyd. *i*, ainsi dans : A*λiksãntra*–λ, cf. 'Αλέξανδρο–; *Siluka*–, cf. Σέλευκο–, Iβ*śi*–, cf. Ἔφεσος, [item Danielsson];

5° pour *ə* : la transcription *g*, que M. E. Littmann propose avec beaucoup d'hésitation, sera remplacée par la transcription *ə*. Suivant cet auteur lui-même, il s'agit peut-être d'une variante de ᗡ qu'il transcrit précisément au moyen de *ə*;

6° pour *h* : la transcription adoptée jusqu'ici pour le + lydien paraît bonne et sera maintenue;

7° pour *t* : la transcription habituelle a été maintenue; mais il faut noter qu'elle est sans doute archaïque par rapport à l'état du lydien de la fin du ve siècle. On sait en effet par d'autres documents que *t* (ou mieux[2]) t^h lydien valait *d* occlusif entre voyelles, v. Buckler et Robinson, *Americ. Journ. of Archaeol.*, XVII. 1912, St. A. Cook, *art.*, p. 222, n. 7 (cf. *Revue*, XV, 1913, p. 401, à corriger d'après ce qui est dit ici), ainsi *Katow*–, gr. Καδοκς. Il en est exactement de même dans le groupe *–nt–* qui transcrit le gr. –νδ–. p. ex. dans *Aλiksãntra*–, gr. 'Αλέξανδρο–, cf. de même lyc. *lusoñtra*, gr. Λύσανδρο–, etc. (v. *Revue*, t. XX, 1918, p. 3) et dans le groupe *–tr–* qui transcrit le gr. –δρ–, p. ex. dans *Atraśta–(liδ)*, gr. Ἄδραστο– dans l'inscr. citée par M. St. A. Cook (*art.* p. 227);

1. Non plus que dans les groupes -νδ-, -δρ- (entre voyelles également).

2. Cf. l'inscription bilingue de Pergame (*Sardis VI*, p. 39) où *Ata* correspond exactement aux trois premières lettres de 'Αθηναίῃ dans la partie grecque, ce qui montre que *t* lydien vaut à peu près t^h ou θ ancien. Cf. lyc. *Atanazi* « Athénien ».

8° pour *s* : la transcription habituelle ne peut être que maintenue. Si, comme le suggère la p. 1 de *Sardis VI*, le caractère ∓ n'est autre chose que le Z grec, on doit en conclure que les continues *sonores* (ou mieux *douces*) du lydien tendaient à se confondre avec les continues *sourdes* (ou mieux *fortes*) correspondantes, fait confirmé par l'échange des continues labiales β et *f*;

9° pour *ñ* : transcription habituelle. Il s'agit d'une espèce de *n* dont la valeur phonétique exacte reste indéterminée;

10° pour *u* : transcription habituelle. Il est douteux que, comme M. Herbig l'a suggéré à M. E. Littmann, *u* soit un *ü* comme par ex. l'υ ionien-attique et l'*u* français. Il s'agit sans doute au contraire d'un *u* ouvert, v. plus bas (sous *o* et sous *i*).

11° pour *n* : transcription habituelle et naturellement maintenue;

12° pour *ś* : transcription habituelle. La valeur phonétique était sans doute intermédiaire entre celles de *s* et de *ś* (*s* mouillée ou palatale). Dans *s–p–r–d* qui est sous l'influence de l'iranien *sparda*, v. ci-dessus, XXII, p. 263, *ś* est transcrit par *s* en araméen. Il l'est au contraire par *ś* dans *'–p–ś–ś–y*, lyd. *Iβśi–*, cf. Ἔφεσος. Du reste, on signale des cas ou *s*, *ś* et même *z* sont employés l'un pour l'autre. Ainsi l'inscr. L. 11 (v. *Sardis VI*, p. 48) porte à la l. 10: *Artimuz Iβśimz(i)z*[1] *Kulumza–k...* là où l'inscription de Sardes a (ll. 7-8) *Artimuś Iβśimsis Artimu–k Kulumsis...* et de même dans L. 26 (*Sardis VI*, p. 55) on a : *βrwãz III II* en face de *βrwãś III II* dans L. 7; *wãnaz* dans L. 14 au lieu du *wãnaś* habituel (le fait est signalé par M. St. A. Cook, *art.* p. 224);

13° pour *m* : transcription habituelle;

14° pour *ã* : transcription habituelle qui désigne, on l'a rappelé, une voyelle nasalisée, analogue au frç. *an*;

15° pour *ẽ* : transcription habituelle. La valeur phonétique est celle d'un *e* nasalisé, cf. fr. *in*;

16° pour λ (et λ̥ après consonne, surtout en fin de mot): il remplace, on l'a vu, le *ũ* de M. E. Littmann;

1. Tant qu'à rétablir une voyelle entre les deux *z*, autant vaut celle de *-msis* et même mieux que celle de *-mza-*.

17° pour ↑ : M. E. Littmann propose, mais avec doute, la transcription *q* (?). Le caractère ↑ note un de ces phonèmes qui, suivant l'occurrence, peuvent jouer le rôle de voyelle ou de consonne. Ainsi, dans l'inscr. L. 11, l. 1, il joue certainement le rôle de consonne dans ↑*uwell*λ̥. Il joue au contraire celui de voyelle, et cela non moins certainement, dans le dernier mot de la partie lydienne de l'inscription de Sardes : *w*↑β*ahēnt*, cf. le dernier mot de L. 11 (l. 13) : [*w*] ↑β*uhid*, puisque, dans les deux cas, il est pris entre la consonne *w* et la consonne β. Reste à choisir, pour la valeur, entre *r*, *l*, *m*, et *n*, puisque *y* n'existe plus en lydien et que *w* s'exclut de lui-même. Or, le caractère ↑ ne ressemble beaucoup ni à celui de *r*, ni à celui de *n* ou de *m*, tandis qu'il ne diffère de celui qui note *l* en lydien, 1, que par le trait de droite (semblable à celui de gauche). On adoptera donc ici comme transcription *l*[1], c.-à.-d. *l* ou *l̥* suivant les cas. Ce n'est sans doute qu'une variante graphique de *l* ;

18° pour *o* : c'est la transcription habituelle, naturellement maintenue. Si le timbre de *e* est, comme on peut l'inférer de la transcription de ε par *i*, celui d'une voyelle ouverte, il y a des chances pour que le timbre de *o* soit également ouvert (cf. *Revue* X, 1908, p. 277, pour le tyrsénien de Lemnos). De même que *i* par rapport à *e*, *u* pouvait par rapport à *o* désigner la voyelle fermée correspondante (*ó*). C'est en fait ce que montre l'*u* du lyd. *Kulu*– en face du gr. Κολό–η (d'où le Κολοηνῆς Ἀρτέμιδος de Strabon, v. ci-dessus, XXII, p. 270, n. 2);

19° pour *r* : c'est la transcription habituelle, naturellement conservée. Il s'agit sans doute de *r* dental comme dans la plupart des langues anciennes;

20° pour β : c'est la transcription qu'on adoptera au lieu de *b*. Il est en effet certain, ce qui n'était que probable pour δ, que le *b* lydien était spirant (*b* = *v* espagnol, β grec moderne). Il tendait en outre, on l'a signalé, à ne plus être distinct de *f* (spirante bilabiale sourde). Ils sont en effet employés l'un pour l'autre : β*orl*λ̥ XVI... « dans l'année XVI... » (inscription

1. La plus probable en dehors de celle-ci est *n*, *n̥*.

de Falanga) et *forl̃ḁ* XII..., même sens (dans l'inscription du Louvre), v. St. A. Cook, *art.*, p. 222 et n. 3[1]. De même on a, dans le bilingue de Sardes, *fẽnslifiϡ* au lieu du *fẽnsliβiϡ* qui est courant dans les inscriptions lydiennes. Ce n'est donc pas une faute pour *fẽnsliβiϡ*, comme l'enseigne M. E. Littmann (contredit ici encore par M. St. A. Cook);

21° pour *f* : c'est la transcription habituelle. Il est remarquable que l'expression graphique en soit exactement la même qu'en étrusque (8). Cf. E. Littmann, *Sardis VI,* p. 21 : 8 rappelle, dit-il, l'étrusque 8 *(f)* comme ⵜ (*ñ*) rappelle le lycien ⵜ, et, ajoute-t-il avec raison : « to my mind these similarities cannot be accidental. Whatsoever may be the ultimate origin of those signs they prove that are common features (1) between Lydian and Lycian (2), between Lydian and Etruscan. » Le phonème symbolisé par 8 était sans doute bilabial vu son échange avec β, donc une sorte de *v* ou *w* sourd, identifié au *w* sourd du pamphylien[2] (d'où ionien *zéro* dans gr. Σάρδ-εις) et au *v* ou *w* sourd du dialecte iranien septentrional qui le premier a adapté le nom indigène de Sardes *(śfard–)* en *sparda,* cf. p. ex. zd. *aspa–* de indo-iranien **açva–* (skr. *áçva–*, gr. ἵππο–, lat. *equo–*, etc...);

22° pour *a* : c'est la transcription habituelle, naturellement maintenue;

23° pour *i* : c'est la transcription habituelle, naturellement maintenue, bien qu'il s'agisse de *i pingue,* cf. í dans l'alphabet osque national, i dans l'alphabet osque archaïque (v. ci-dessus pour son équivalence avec ε grec);

24° pour *k* : transcription habituelle et maintenue. Il faut noter que comme pour *t* il s'agit sans doute d'une aspirée *(kʰ)*. Peut-être descendait-elle jusqu'à la valeur d'un simple *g* entre voyelles (cf. *t* = δ gr. anc. à l'intervocalique) de sorte que p. ex. *akaϡ* « possession » se prononçait en réalité *agaϡ* (?);

25° pour ə : c'est la transcription habituelle pour Ɑ;

1. De plus dans le bilingue de Pergame reproduit *Sardis VI*, p. 39, le lydien *βartaraś* est rendu par le gr. Παρταρας, ce qui montre que β est bien une sourde.

2. Noté ϙ dans ϙικατι « vingt » et aussi dans Ἔϙεσος = *Iβśi-* ce qui vaut *Ifśi*.- Pour le pamphylien, v. A. Meillet, *Revue Ét. gr.*, XXI, pp. 422-423. Pour le carien, cf. *Revue Ét. Anc.*, t. XVI, pp. 42-43.

26° pour *z* : transcription adoptée ici au lieu de l'équivalent approximatif de M. E. Littmann *(ć)*. Pour ce qui est de la valeur phonétique, cet auteur hésite entre *c* et *č* slaves, c'est-à-dire entre *ʿs* et *ʿš*. Il s'agit presque certainement de *ʿs*. L'une et l'autre interprétation diffèrent beaucoup, on le voit, de celle de M. Arkwright qui voit dans Ƨ une troisième espèce de *n*, ce qui est impossible puisqu'on rencontre même *z* au lieu de *s* (p. ex. *Iβśimz(i)z* L. 11, l. 10 = *Iβśimsis* Sardes, l. 8)[1].

Remarques sur le système phonétique du lydien.

Consonantisme.

Labiales. — Il n'y a ici aucune occlusive à proprement parler. La langue ne possède pas (ou du moins ne possède plus) que deux spirantes : β et *f* qui tendent à se confondre et, de plus, une semi-voyelle *w* qui reste distincte de l'une et de l'autre;

Gutturales. — Il n'y a qu'une seule occlusive proprement dite. Encore était-elle sans doute accompagnée d'un souffle, étant donné que, si *p* manque, c'est qu'il était devenu *f* à date préhistorique, ce qui suppose une prononciation p^h, cf. l'étrusque *p* noté indifféremment *p* ou φ. En dehors de *k* (soit k^h), il n'y a que le souffle sourd *h*;

Dentales. — Dans cette série consonantique, la plus résistante de toutes, il n'y a probablement non plus qu'une seule occlusive, *t*, qui était sans doute t^h comme l'ancien $*p^h$ devenu *f* et le *k* (c'est-à-dire k^h) existant encore. On a des raisons de croire, on l'a vu p. 3, que ǝ n'était qu'une spirante. Quant à *z*, c'était une combinaison de *t* et de *s*;

Liquides et nasales. — La distinction de *r* et de *l* existe comme en sémitique, en caucasique du sud et en indo-européen (à la différence du vieil égyptien et d'autres langues africaines)[2].

1. Et de *ś*, v. ci-dessus, p. 74.
2. Cf., p. ex. pour le bantou, Mlle Homburger, *Étude sur la phonétique historique du bantou*, p. 31 où il est traité de *r* et de *l* : « généralement ces lettres notent un seul son dont la prononciation est intermédiaire entre *r* et *l* ».

Les variétés de *l* et de *n* (λ et *ñ*) sont propres au lydien. Pourtant la seconde se retrouve en lycien;

Semi-voyelles. — Il n'y en a qu'une : *w* c'est-à-dire *u* consonne. La semi-voyelle *y* n'existe pas ou n'existe plus [1].

Vocalisme.

Le vocalisme est moins monotone que celui des langues sémitiques anciennes qui ne distinguent, suivant l'opinion commune, que *ă*, *ĭ*, *ŭ*. Il comporte *cinq* timbres différents :

a

e *o*

i *u*

ce qui rappelle, par exemple, le vieil égyptien et l'indo-européen. Il connaît des voyelles réduites sujettes à disparaître, p. ex. Τβαλμουρ–, Τοβαλμουρ– (nom propre indigène), *a–k–il*, *a–k–l–in*, etc. Il ne semble pas que la différence entre voyelles brèves et voyelles longues existe encore (cf. p. ex. l'état des langues romanes et, pour les voyelles réduites, celui des langues sémitiques autres que l'arabe classique).

Dans l'ensemble, consonantisme et vocalisme témoignent d'une évolution phonétique très avancée, cf. p. ex. pour les consonnes labiales, l'état de l'arabe qui n'a plus que *f*, *b* (et *w*), mais surtout celui des parlers modernes qui, comme le tangérois décrit par M. W. Marçais dans ses *Textes arabes de Tanger* [2], prononcent le *b* lui-même en spirante et n'ont plus ainsi que *f*, β (et *w*), ce qui diffère à peine de l'état lydien.

1. Chose peu étonnante au point de vue de la phonétique générale. Le grec, p. ex., prouve que *y* est encore un peu plus faible que *w* Tandis que le *y* indo-européen tombe à l'intervocalique et devient esprit rude à l'initiale dès une époque tout à fait préhistorique, le *w*, dans ces deux positions, est seulement en train de disparaître à l'époque historique. De même le *y* initial est déjà tombé dans le plus ancien babylonien à une époque où subsistait encore le *w* dans cette position. De même encore, le *y* tombe en prâcrit à l'intervocalique et le *v* se maintient.

2. 1911, v. *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 60 (1912) le compte rendu de M. M. Cohen, pp. ccxxviii et suiv.

TEXTE LYDIEN.

1. . . . .
2. . . . . *raλ isλ βakillλ. Est mruδ ess-k* [*wāna?* [1]]
3. *lahrisa-k hela-k kuδ-k-it ist esλ wā*[*naλ* [2]]
4. *βλ-tarwoδ akaδ Maneliδ Kumliliδ* ^Silukaliδ [3]^; *a-k-it* [*nāhis* [4]]
5. *esλ mruλ βu-k esλ wānaλ βu-k eszaz*
6. *lahirisaz βu-k-it-kuδ ist esλ wānaλ βλ-tarwo*[*δ* [5]],
7. *a-k-t-in nāhis helλ-k f-ēnslifiδ, f-akmλ Artimuś*
8. *Ibśimsis Artimu-k Kulumsis aaraλ biraλ*
9. *kλiδaλ kofuλ-k hiraλ helλ-k βilλ wlβahēnt.*

L. 1-2. — M. E. Littmann conjecture que le début de la partie lydienne exprimait à peu près le sens que voici : « dans la 10ᵉ année d'Artaxerxès le grand Roi », et que ... *raλ* en particulier est la partie finale du mot *oraλ* connu par d'autres inscriptions lydiennes et auquel on donne le sens de « grand ».

Mais d'après la glose d'Hésychius : βάκηλος signifiant ὁ μέγας (aussi ὁ γάλλος), glose rappelée par M. St. A. Cook (*art. cité*, p. 222, n. 10), ce serait plutôt *βakillλ* qui devrait avoir ce sens, si toutefois le texte portait réellement, ainsi qu'il l'admet, la mention du « grand » Roi. La seule chose qui reste certaine (ceci est également l'avis de MM. Littmann et St. A. Cook), c'est que ... *raλ isλ βakillλ* sont trois mots pourvus de l'indice λ du cas oblique (v. ci-dessous). Il est presque certain par ailleurs que *isλ* est un *article* au même cas, vu que le thème du démonstratif est sûrement *es*–, on le verra, et que, dans la plupart des langues qui possèdent l'article, ce dernier n'est qu'un démonstratif plus ou moins adapté (phonétiquement) à cette fonction. Le vocalisme *i* au lieu de *e* (c'est-à-dire *é* au lieu de *è* conservé dans *es*–) s'explique bien par le caractère accessoire du mot employé en cette fonction.

1. Conjectural. Le mot est entièrement tombé.
2. Complété d'après le *wānaλ* des ll. 5 et 6.
3. En surcharge dans l'interligne entre 4 et 3. Il en est de même, on l'a vu, pour *s-d/r-w-k-y*+' dans la partie araméenne.
4. *nāhis* d'après la l. 7. Le mot est entièrement tombé.
5. Complété d'après *βλ-tarwoδ* de la l. 4.

On pourrait faire[1] encore plusieurs autres suppositions (en dehors de celles de MM. Littmann et St. A. Cook), mais, vu l'étroite ressemblance du texte lydien et du texte araméen, la seule qui soit naturelle et vraisemblable, c'est de voir dans ... *raλ* la fin du nom indigène de « Sardes » (au cas oblique naturellement), cf. aram. *b + s–p–r–d b–y–r–t + '* « dans Sardes, la ville forte ». (Sur le nom de Sardes dans les inscriptions lydiennes, on peut consulter Littmann, *Sardis VI*, p. 11). Ce qui se rapproche le plus du *(śfa)raλ* supposé par là, c'est *śfarλ̥* cité en second lieu par l'auteur d'après l'inscr. 4, l. 5 et l. 6. Toutefois, dans *śfarλ̥*, il n'y a pas de voyelle entre *r* et λ. Mais la chose est de peu d'importance vu l'instabilité reconnue des voyelles de la langue (v. plus haut, p. 8, et cf. encore β*il*– = βλ̥– « avec », *hela–k* cas direct contre *helλ̥–k* cas oblique, ci-dessous pp. 16-17 et 20). On peut admettre en outre que *sfarλ̥* représente un ancien **śfarδ–λ* car on verra plus bas un exemple probable de l'assimilation de *δλ en *λλ, d'où λ, en lydien. On pourrait songer aussi à l'anaptyxe d'une voyelle entre *r* et δ, soit **śfaraδ* à côté de *śfarδ* ou entre *r* et λ, soit **śfarδλ* < **śfarλ* > *(śfa)raλ*. Il paraît inutile en tout cas de recourir comme fait M. E. Littmann à la forme *śfar* qui se rencontre aussi d'après lui, mais qui, selon toute vraisemblance n'est ou bien qu'une abréviation d'ordre graphique, ou bien une forte altération phonétique de *śfar(a)δ*, cf. v. perse *sparda*– (assyr. *śaparda*), gr. Σάρδ-εις, cf. surtout la forme *śfarwaδ* qui se lit dans L. 12 et qui se retrouve, M. St. A. Cook le fait observer (*art.*, p. 223), dans 16 qui en tout cas n'a rien de métrique.

Dans cette façon de voir, *isλ̥* restant comme en toute hypothèse, l'article au cas oblique et exprimant la nuance rendue en araméen par l'état « emphatique » –' (c'est-à-dire *ā*[']), β*akillλ̥* répondrait, au point de vue du sens, à *b–y–r–t*... (c'est-à-dire *bīraθ*...), soit un thème non décliné β*akill*– signifiant « arx regia, forteresse, ville fortifiée ». Ce thème ne rappelle au reste rien de connu, à moins qu'on n'en rapproche le pré-

1. Au sujet de cette lacune et des trois premiers mots subsistants de la l. 2.

hellénique *ba'sil– que laisse supposer le gr. βασιλ–εύς (v. *Revue*, t. XII, 1910, pp. 163-164, et t. XIV, 1912, pp. 262-266). Si la combinaison est légitime, *ba'sil lui-même serait issu d'un ancien **bakil*– « roi » et l'on comprendrait plus facilement quel est le rapport qui l'unit au préhellénique **baᶜil*– emprunté par le sémitique : aram. bibl. *bᵉᶜēl*, etc... et devenu, dans tous les emplois du mot, synonyme du sémit. *mĕlĕχ* « rex, dominus, Moloch », **baᶜil*– ayant été, suivant M. R. Dussaud, connu en Syrie avant l'arrivée des Sémites dans la région. Mais tout ceci suppose : 1° que β*akill*– a exactement le sens du lat. *rēgia* « palais royal, résidence royale » ; 2° que β*akill*– est un dérivé de *β*akil*– « roi », cf. gr. βασιλ–εύς, etc... (*Revue*, t. XII, p. 164).

L. 2-3 : *est mruƺ eśś–k* [*wãna?*] *lahrisa–k*... Ceci correspond évidemment à la partie du texte araméen qui est (l. 2) : *z–n–h s–t–w–n* + ' *w* + *m*– ᶜ–*r–t* + ' *d–r–ḥ–t* + ' et l'on a immédiatement reconnu que *mruƺ* [1]) est le mot qui traduit *s–t–w–n* + ' (soit *stūnā*[']), iran. *štūna*– « colonne, stèle »), que *es*– est le thème démonstratif qui répond à l'aram. *z–n–h*, que la particule postposée –*k* a la même valeur que la particule sémitique préposée *w* + « et », ce que confirme en effet tout le reste de l'inscription. Le mot qui manque à la fin de la l. 2 est, sans doute possible, une forme du thème *wãna*– « caverne, voûte », soit **wãnaś*, soit plutôt **wãnaƺ*). Enfin, *lahrisa*– répond au *d–r–h–t* + ' de l'araméen, mais le lydien n'a rien qui traduise le premier mot de la l. 3 de l'araméen : '–*t–r–t* + ' « loculi » (?) ou, tout simplement, « emplacement » (?).

On a également établi que le –*t* de *es–t* est, comme le montre le reste de l'inscription, l'indice du cas-sujet et qu'il manque, peut-être par voie phonétique, dans *eśś–k* qui serait ainsi pour **es–t–k* [2] (sens : « et cette [voûte, caverne]) » et dans *lahrisa–k* qui serait pour **lahrisa–t–k* (ou mieux **lahrisa–ƺ–k*), cf. aram. *d–r–ḥ–t* + '.

Ce qu'on n'a pas fait valoir et qui pourtant va de soi, c'est qu'il y a entre *lahrisa*– et **darhᵉθā* (') (si l'on admet cette vocali-

1. On reviendra plus bas sur *mruƺ* à propos de *mruλ* (l. 5).
2. Ou pour **es-ś-k*. Pourtant *eśś-k* n'est peut-être qu'un exemple de l'emploi de *ś* au lieu de s, cf. l'ombrien *SALU (lat. *sălem*) indûment écrit ŚALU.

sation pour *d–r–ḥ–t* + '), identité (par emprunt réalisé dans un sens ou dans l'autre). En supposant que l'emprunt s'est fait, comme les autres, du côté lydien, on voit tout de suite que le *d* occlusif de **darḥ*ᵉθ*a*(') a été rendu par *l* lydien, ce qui indique que le ϐ était impropre à ce rôle et qu'il était bien une spirante. Le –θ– en revanche (*th* anglais dur ou mieux sourd) n'existant pas en lydien a été rendu, par à peu près, au moyen de –*s*–, la voyelle réduite .ᵉ. l'étant par *zéro*. Le résultat est **larhsa*–[1] transformé en **lahrsa*– par le besoin inconscient d'ordonner les phonèmes (composant le groupe consonantique –*rhs*–) de manière à commencer par celui qui comporte le minimum[2], et à finir par celui qui comporte le maximum d'occlusion *(s)*. Ce **lahrsa*– rend immédiatement compte de *lahrisa*– (l. 3) et *lahirisa*– (l. 6) (anaptyxe d'une ou de deux voyelles furtives). Le mot *d–r–ḥ–t* + ' du texte araméen est sans doute lui-même, on l'a vu, emprunté à l'iranien, mais le fait qu'il n'a pu passer que par la voie décrite dans le texte lydien indique que ce dernier est sous l'influence du texte araméen[3] et non inversement comme l'enseigne M. E. Littmann et comme pourrait le faire croire la circonstance que le texte lydien a le pas sur la rédaction sémitique. Quant au sens, le mieux est encore, on l'a dit, de reconnaître à *d–r–ḥ–t* + ', et par conséquent à *lah(i)risa*–, celui de « σύνδενδρον, bosquet, arbre(s) », persan *diraxt*, mot-voyageur qui, suivant M. St. A. Cook, aurait également passé en arménien avec la signification de « jardin, enclos »), *sic* Hübschmann, d'après M. Meillet.

L. 3-4 : *hela–k kuϐ–k–it ist esλ̥ wã[naλ] βλ̥–tarwoϐ*. Outre le non-rendu déjà signalé en ce qui concerne '–*t–r–t* + ', ce membre de phrase n'est pas la traduction littérale de l'araméen. Ici encore au reste le mot signifiant « caverne, voûte »

1. Le lydien n'ayant ni *h* ni *ḫ* rend le premier par *h* ou *zéro*, le second, par *k*, v. *akaϐ* ci-dessous.

2. *h*. C'est, en effet, la moins articulée de toutes les consonnes.

3. Cf. St. A. Cook (*art.* p. 223 : « *sadmeś* has the first place, before *mruϐ*, in the ornamented stele 5 », car il est évident que *saϐm*– n'est que l'adaptation lydienne de l'aram. *salm*· dont M. St. A. Cook rappelle l'emploi dans les inscriptions de Palmyre. Cf. l'aram. bibl. *ṣᵉlem* (ou *ṣĕlĕm*), état « emphatique » *salm-ā* (') « imago, simulacrum, εἴδωλον ».

a souffert et n'est représenté que par *wã...*, mais on en restitue la fin à coup sûr d'après *wãnaλ*, l. 6.

On a déjà rappelé[1] que –λ(–λ̥) est l'indice du cas régime par opposition à –*t*, –ꟾ indice du cas sujet. Le reste de l'inscription fait conclure en outre que *hela–k* est une sorte de pronom indéfini et les interprètes ont bien vu le sens général en traduisant : « cette stèle et cette [grotte] et tout ce qui est dans (= tout ce qui appartient à) cette grotte... », mais il semble qu'on a mal analysé dans le détail ; et surtout, on a déclaré, bien à tort, que rien, dans le texte lydien, ne répond au *p–r–b–d* de l'araméen, quand, en réalité, –*tarwo*ꟾ en est emprunté pour le rendre, tout comme *lah(i)risa*– a été adapté de *d–r–ḥ–t*+' pour le traduire.

Par ailleurs, *ist* est l'article, au cas sujet cette fois (opposer *is*λ̥ au cas régime à la l. 2), *ku*ꟾ– est le mot qui proprement signifie « tout » ; –*k–it* enfin est un assemblage de –*k*– particule généralisatrice identique au –*k* qui signifie « et » (doctrine admise par MM. Littmann et Cook pour le –*k* de *hel*λ̥–*k* à la l. 7) et de –*it*, autre particule, qui se retrouve dans *a–k–it* « eh bien ! » (l. 4), cf. aram. '–*ḥ–r*, v. perse *pasāva*, dans β*u–k–it* « ou bien » (l. 6), etc... Le mot-à-mot rigoureux serait donc, pour :

*hela–k ku*ꟾ*–k–it ist es*λ̥ *wã[na*λ*]* βλ̥*–tarwo*ꟾ :

ὅτι-τε πᾶν[2] τὸ τουτου σπηλαίου μετά-περιβόλου, ou, plus régulièrement :

καὶ πᾶν ὅτι, τὸ τούτου τοῦ σπηλαίου μετὰ περιβόλου.

Il en ressort, on l'a vu, que, à la l. 4 comme à la l. 6, βλ– est une préposition, ce que confirme β*il*–λ̥ μετ' αὐτοῦ à la l. 9.

L. 4. Il a été immédiatement reconnu que ce qui suit dans la partie lydienne, savoir :

*aka*ꟾ *Maneli*ꟾ *Kumlili*ꟾ (avec, en surcharge *Silukali*ꟾ), correspond, sans doute possible, à l'araméen :

'–*ḥ–d z–y M–n–y b–r K–m–l–y* (avec, en surcharge *S-d/r-w-k-y*+'), soit, en vocalisant à l'aide du lydien :

'*aḥa*ꟾ *zī Manī bar Kumlī* (*Sed/rūχy-ā*[?]), c'est-à-dire : « propriété de Manî, fils de Kumlî (le Séleucite).

1. Ci-dessus, p. 9.
2. –*k–it* = δέ τε ou, plus littéralement, τε δέ, n'est pas rendu dans ce mot-à-mot grec.

C'est M. E. Littmann lui-même qui a proposé, et, sur ce point, il a recueilli l'approbation de M. St. A. Cook, de voir dans le mot lydien *akaʒ* un emprunt [1] à l'araméen *'*aḫaʒ* « possession », vocable appartenant à la racine qui fournit *'aḫaʒa* en arabe classique, *'āhaz* « il a pris » en hébreu, etc...). On ne saurait donc faire aucune objection de principe à l'emprunt admis plus haut de **parwāʒ* et de **darḥ*^{e}*θ–ā (')* (lyd. *–tarwoʒ* et *lahrisa–*). Ce qui a paru étonnant, c'est que la finale marquant la possession ne soit pas identique à l'indice –λ du cas oblique. Il a paru étrange aussi que *Maneliʒ* réponde à une sorte de génitif (mais ceci n'est qu'une apparence, car on verra plus bas (p. 14) que *Maneliʒ*, traduit *M–n–y* tout seul : la notion de génitif est exprimée par simple juxtaposition) tandis que *Kumliliʒ* traduit *b–r K–m–l–y* « fils de Kumlî » et que *s–*^{d}*/r–w–k–y–* (soit *s*^{ed}*/rūχ̣ī–*) contenu dans l'état « emphatique » *s–*^{d}*/r–w–k–y* + ' (soit *s*^{ed}*/rūχy–ā*['']) marque l'origine (« le Séleucite »). C'est ce dernier pourtant qui donne la clef de l'énigme si, au lieu de regarder obstinément du côté indo-européen pour y trouver un peu de lumière qui rejaillisse sur les idiomes asianiques, on admet que ces derniers occupent, au point de vue généalogique comme au point de vue géographique, une situation intermédiaire entre le chamitique, le sémitique et le caucasique du sud (géorgien, etc...). Si l'on ne repousse pas dès l'abord cette façon de voir qui se confirme par d'autres observations, on pensera naturellement à la racine sémitique **walada* « genuit » (ar. class. *walada*, hébr. *yālaʒ*, etc...) pour expliquer *–liʒ*. Il est hors de doute en effet qu'il s'agit ici de l'élargissement au moyen de *wa–* d'une racine plus simple **lada* conservée telle quelle dans nombre de formes de l'arabe et de l'hébreu, p. ex. ar. class. 2ᵉ sing. masc. impératif *lid*, hébr. infinitif *lèʒèθ* « generare », etc... Ainsi donc *Siluka–liʒ* signifie exactement « natif de Séleucos » comme *Kumli–liʒ* veut dire « né de Kumlî » et répond au *b–r K–m–l–y* « fils de Kumlî » de l'araméen. Il en résulte que *Maneliʒ* (*Manelis*, etc... dans d'autres inscriptions, v. St. A. Cook,

1. Si l'on admet que l'asianique est apparenté au chamito-sémitique et au caucasique du sud, il pourrait s'agir d'un mot commun dès l'origine à ces groupes.

art., p. 227, vaut peut-être *–liš* + *ś*) signifie proprement « fils de Mane » et que *M–n–y* (= *Manī*) du texte sémitique doit s'entendre, ou du moins a été entendu, à tort ou à raison, par le rédacteur de la partie lydienne[1] comme étant *M–n* + *y*, dérivé possessif de **M–n–h* (soit *Manī* dérivé possessif de **Mane*[*h*] ou, en grec, *Μάνιος dérivé de Μάνης, cf. *'–r–z–p* + *y* 'Αρσάπιος dans l'inscription gréco-nabatéenne rappelée ci-dessus, XXII, p. 269) à la suite de M. St. A. Cook. Le nom de **Mane* se rencontre en effet sous la forme Μάνης dans des inscriptions grecques de Lydie, v. Buckler et Robinson, *American Journ. Arch.*, XVII, I, pp. 28-52. On a vu (*Revue*, XV, 1913, p. 401) que ces auteurs le regardent comme étant d'origine phrygienne, mais ceci n'a aucune importance. *M–n–y* signifierait donc exactement « descendant de Mane » et serait, pour cette raison, rendu par l'équivalent lydien *Manelis* « né de Mane ». Inversement, le rapport qui est exprimé en grec, latin, etc., au moyen du génitif et qui est périphrasé en araméen au moyen de la tournure *z–y* (aram. bibl. *dī*) = qui (est de) = qui appartient à = de), n'a pas ici de répondant en lydien. On pourrait être tenté de penser pour cette raison que le sens de *–liš* « né de », déjà affaibli dans *–liš* « natif (de tel ou tel endroit) », avait poussé plus loin son évolution sémantique et était arrivé à signifier, non plus seulement « originaire de », mais « se rapportant à », tout comme le suffixe *–ī* de l'araméen. Ceci est au reste d'autant moins vraisemblable que le lydien semble avoir possédé lui aussi le suffixe *–ī* avec la signification d'appartenance. Il semble en effet évident que le nom propre *Kumli–* (aram. *K–m–l–y*), coupé *Kuml–i–*, doit s'interpréter comme étant proprement un nom théophore (« le Cybéléen, celui qui appartient à Cybèle », ὁ *Κυβέλιος »). Il est bien vrai qu'on a *Kuml–i–* et non **Kuβl–i–*, mais on a vu (*Revue*, XV, p. 403, n. 2) le rapport qui existe p. ex. entre κύμινδιν et Κυβέλη, etc. Il faut ajouter maintenant, pour β alternant avec μ dans les langues asianiques les excellents exemples

1. On verra plus bas (p. 95, n. 2) qu'il a entendu *t-r-b-ṣ* + *h* comme les interprètes modernes (autres que le Dr Cowley) et qu'en tout cas il n'est pas le rédacteur de la partie araméenne.

donnés par M. Arkwright (*JHS.*, 1915, p. 102 et notes 24 et 25). Il faut donc traduire :

« propriété de Manī (ou Manios, mais non Manès), fils de Kumlı (ou Cybélios) le Séleucite », la dernière mention étant, ainsi qu'on l'a vu, de date postérieure.

L. 4-5-6. C'est à cet endroit du texte que commence l'imprécation contre les violateurs de la sépulture. La première ébauche de la protase est, en lydien :

a–k–il [*nāhis*] *esλ̥ mruλ βu–k esλ̥ wānaλ βu–k eszaz lahirisaz βu–k–il–kuδ ist esλ̥ wānaλ βλ̥–tarwoδ*..., ce qui, en gros, correspond évidemment au passage de l'araméen qui signifie : « et quiconque contre cette stèle ou contre la grotte ou contre les arbres (?) en face du (*ou bien* accompagnant le) parbād de cette grotte... » Toutefois le texte lydien est plus concis. (Cf. un passage tout à fait analogue dans l'inscr. 9 rappelée par St. A. Cook, *art.*, p. 227 : *βu–k eszaz lahrisaz kuδ–k–it esλ̥ roānaλ βλ̥–tarwoδ.*)

On a reconnu, très justement, que *βu–k* « ou bien » signifie littéralement « et ou », *–k* dans ce mot étant la particule déjà identifiée, mais on n'a pas dit qu'elle se retrouve encore dans *a–k–it* « eh bien ! » et que *a–k–it* pouvait avoir comme équivalent **a–k* puisque *βu–k–it* n'a pas d'autre valeur que *βu–k* (de même *βu–k–in* à la cinquième reprise du mot dans l'inscr. 11 que M. St. A. Cook cite, *art.*, p. 227 et n. 17). On a en effet *a–k–in* dans L. 13_2 (v. St. A. Cook, *art.*, p. 228, n. 30, et E. Littmann, *Sardis VI*, p. 51). C'est bien au reste l'avis de M. St. A. Cook (v. p. 229). Le mot qui signifiait proprement « mais, eh bien ! » était donc sans doute **a* comme le mot signifiant proprement « ou, ou bien » était sûrement *βu–*;. *A–k–it* vaut, en conséquence, à peu près le gr. ἀλλὰ καὶ ...δέ (Xénophon), ce qui le rendait tout à fait propre à traduire l'aram. '–ḥ–r, synonyme du v. perse *pasāva* « eh bien ! », littéralement « après ». *A–k–it* se trouve encore à la reprise de la protase et, de nouveau, il correspond à '–*h*–*r*. Mais, cette fois, il y a une troisième particule surajoutée à l'expression. La conséquence est que la voyelle de la seconde syllabe n'est plus notée (on a *a–k–t–in*), certaines voyelles de

la langue n'ayant qu'une existence peu stable ainsi qu'on le voit par Τεϐαλμουρσις à côté de Τεϐαλμουρα, cf. *Revue*, t. XV, pp. 403-404 et n. 4, et t. XX, p. 230, n. 1; cf. pp. 18-20, etc.

En tous les cas, *–k–it* s'analyse ainsi qu'on l'a indiqué plus haut pour *kuδ–k–it*[1] et la ressemblance avec le lat. *quid* ou même l'indo-européen **k̥ʷid* est donc purement illusoire. — D'après la l. 7 où on lit *a–k–t–in* [*nãhis*], les interprètes ont rétabli *nãhis* à la l. 4. Quoi qu'il en soit de cette restitution, *nãhis*, à la l. 7, est évidemment ce qui répond à l'aram. *m–n z–y* (aram. bibl. *man dī*) « tout celui qui, ὅστις = εἴ τις ». Aussi est-ce *esλ mruλ*, cas oblique de *est mruδ* qui, à lui seul, signifie : « (contre) cette stèle » ; la préposition araméenne *ᶜ–l* « sur, contre » (à la reprise *l–* « à, contre ») n'est pas autrement exprimée en lydien.

Une question se pose par rapport à *est mruδ* et *esλ mruλ* : c'est de savoir si le thème du mot signifiant « stèle » était **mruδ–* ou simplement **mru–*, autrement dit, si le cas oblique *mruλ* ne résulte pas d'une assimilation de **mruδ–λ* en *mruλ λ*. Il faudrait dans ce cas admettre (c'est ce qu'on fait) que *est mruδ* représente (*est*) **mruδ–t*; mais, phonétiquement, la chose paraît impossible. Peut-être en revanche le δ de *mruδ* est-il équivalent au *t* de *est* et tient-il simplement à la position postvocalique (on a vu que le *t* lydien valait un δ grec entre voyelles). Le thème, en conséquence, serait bien *mru–* et le cas oblique résulterait de la simple addition de l'indice λ à ce *mru–* d'où *mruλ*. La chose au reste est probable en soi puisque l'inscr. 27, l. 1, porte *est mru* et que l'inscr. 11, l. 2, a *mru–k* (v. St. A. Cook, *art.*, p. 224), cf. aussi *mru–mit* qui en est un composé suivant le même auteur. Mais, en tout cas, il faut rapprocher de *mru*(δ), le mot du vieil égyptien qui signifie « pyramide » (*m–r*, p. ex. chez A. Erman, *Äg. Gr.*[3], p. 29*). Il s'agirait d'un ancien **mrō–* (ou **mrōl–* forme élargie de *m–r*), mais non par voie d'emprunt, l'hypothèse admise ici étant que le lydien est apparenté à la fois au chamitique et au sémitique sans rentrer précisément ni dans l'un ni dans l'autre groupe.

1. Pour la valeur propre de *kuδ*, v. plus bas, p. 19.

Comme *esλ̥ mruλ* on traduira les éléments de proposition qui suivent immédiatement (ll. 5-6) : *βu–k esλ̥ wãnaλ βu–k eszaz lahirisaz*, c'est-à-dire : « ou (contre) cette grotte ou (contre) ces arbres », ce qui semble prouver que –*(a)z* est l'indice du cas oblique au pluriel (par opposition à –λ). — Le thème *wãna*– se retrouve dans plusieurs autres inscriptions lydiennes et le sens est sûrement : « voûte, caverne », mais on ne sait à quoi le rattacher. Celui de *lahirisa–z* a été étudié plus haut (p. 12). Quant à *eszaz*, il comprend tout d'abord, évidemment, le thème *es*– du démonstratif (cf. *est*, *esλ̥*), mais on s'explique mal qu'on n'ait pas simplement **esaz*. Peut-être représente-t-il **es(a)z–(a)z* avec redoublement de –*(a)z*, d'où, par disparition d'une voyelle intérieure comme dans *a–k–t–in* pour **a–k–it–in* ou Τδαλμουροις pour *Τοδαλμουροις (cf. Τοδαλμουρα), le *eszaz* qu'on lit dans le texte.

A la fin de la l. 6 *βu–k–it–kuδ ist esλ̥ wãnaλ βλ̥–tarwo*[δ] (comme *kuδ–k–it ist esλ̥ wã*[*naλ*] *βλ̥-tarwoδ* à la l. 3, mais avec *βu*– « ou » en plus) signifie littéralement : ἤ πᾶν τὸ τούτου(τοῦ) σπηλαίου μετὰ περιβόλου, soit : « ou tout ce qui appartient à la grotte en face du (*ou bien* avec le) parbād ». Mais comme l'ensemble de l'expression est coordonné ici aux cas obliques *esλ̥ mruλ* ... *esλ̥ wãnaλ* ... *eszaz lahirisaz*, on attendrait que l'article *is*– (τό) fût, non pas au cas direct (*ist*), mais au cas oblique (*isλ̥*). Peut-être le rédacteur s'est-il laissé entraîner par la construction de la l. 3 (où *ist* est légitime) ou bien influencer par la syntaxe grecque, au cas probable où il connaissait cette langue[1], l'accusatif neutre τό ne différant en rien du nominatif.

On fera remarquer aussi que, grâce à l'analyse de *kuδ–k–it* (l. 3) en *kuδ* + *k* + *it*, on s'explique bien qu'on ait, au début de l'inscription, les mots dans l'ordre *kuδ–k–it*, tandis qu'à la l. 6 on a, dans un ordre différent : *βu–k–it–kuδ* (les éléments, à part l'ordre, sont identiques à partir de *βu*–). A la l. 3, la double particule *k–it* suit immédiatement *kuδ*–, mais là ce mot

1. La date du poète Hipponax d'Éphèse (540 environ) montre qu'en Lydie l'influence grecque doit être plus ancienne que l'influence araméenne (sans préjudice de l'antique influence leucosyrienne établie par M. G. Radet dans sa *Lydie*).

n'est pas lui-même précédé de *βu*–. A la l. 6, au contraire, *βu*– et –*k*–*it* s'appuient mutuellement et se groupent comme les éléments de *a*–*k*–*it*, puis *kuδ* vient à la suite. Et l'on a vu, p. 16, que dans l'inscription 9 où *βu*–*k* n'est pas répété après *eszaz lahirisaz*, on a *kuδ*–*k*–*it* et non pas *k*–*it*–*kuδ*. Sans parler de l'inexistence de combinaisons telles que **quodquid* et **quid-quod*, on voit que la ressemblance de *est* avec lat. *est*, ἔστι, etc... est purement extérieure et accidentelle. Pour ce dernier au reste M. E. Littmann approche du sens du démonstratif affaibli (article) puisqu'il y voit un mot signifiant « ici » (St. A. Cook, *art.*, p. 227).

Quant à *kuδ*, puisqu'il doit signifier « tout », il est naturel de le rapprocher du sémit. **kullu* « totalité » (ar. class. *kullu*^{n} hébr. *kōl* (*kol*– à l'état « construit ») mot qui sert toujours à exprimer le sens de « tout », p. ex. *kol*–*hā*–*'ărĕṣ* (*Genèse, passim*) « toute la terre », littéral[t] « totalité de la terre ». Un –*l*– ancien est donc représenté par –δ– en lydien, ce qui vient à l'appui de l'explication de *lah(i)risa*– par *d*–*r*–*ḥ*–*l* + '. Dans un emprunt tardif (le phénomène inverse se constate dans lyd. *saδmeś*. aram. *ṣalm*–, ci-dessus, p. 12, n. 3), il y a sans doute eu « substitution phonétique » tenant au raisonnement vrai, peut-être, mais purement implicite, que si δ lydien répond à *l* sémitique[1], inversement *d* sémitique doit répondre à *l* lydien (dental, non λ vélaire). De la sorte *mruδ* pourrait continuer un ancien **mrōl*–. Et le cas oblique *mru*λ s'expliquerait alors aussi facilement. En revanche, le cas direct, *mruδ* (s'il provenait de **mrōl*–*t*) ne serait pas beaucoup plus clair.

L. 7. La reprise de la protase est, dans le lydien : *a*–*k*–*t*–*in nãhis helδ*–*k f*–*ēns*λ*ifiδ*, en araméen : '–*h*–*r m*–*n z*–*y y*–*h*–*b*–*l* '–*w y*–*p*–*r*–*k m*–*n*–*d*–[c]–*m* « eh bien ! quiconque endommagera ou brisera quoi que ce soit ».

Dans le premier texte, il n'y a qu'un seul verbe pour rendre la double expression araméenne *h*–*b*–*l* « endommager » et *p*–*r*–*k* « casser ». Ce verbe est évidemment *fēnslifiδ* ou mieux

1. Mais δ lydien pourrait répondre aussi à δ présémitique (δ arabe, *d* araméen, *z* hébreu, etc.).

f–ēnslifiš suivant la très heureuse suggestion de M. St. A. Cook, qui identifie le *f–* initial (il se retrouve encore dans *f–akm̥–λ*, l. 7) à la particule explétive *fa–* de l'arabe classique, cf. aussi le vieil araméen de Zendjirli, le nabatéen, le palmyrénien, où la particule correspondante est aussi bien employée avec le parfait qu'avec l'imparfait (*art. cité*, p. 229 et n. 3); il s'agit de sémit. comm. **pa–*: rapprocher, pour l'étymologie, l'hébr. *pō* ou *pō h* « ici », l'article du vieil égyptien *p–*, etc... Au reste, M. St. A. Cook fait observer (*art.*, p. 229), que, dans l'inscription 26, l. 3, on rencontre *ēnsλiβiš* au lieu de *fēnsliβiš* et que de même on trouve *a–km̥–λ* au lieu de *f–akm̥–λ* et autres exemples (p. 229 au bas). Son explication est donc sûre.

Il est évident que c'est *helλ̥–k* (au cas oblique cette fois contre *hela–k* cas direct à la l. 3) qui répond au complément araméen *m–n–d–ᶜ–m* « quoi que ce soit ». On a reconnu, et avec raison, que, dans *helλ̥–k* comme dans *hela–k*, *–k* ne signifie pas précisément « et », mais possède la valeur généralisatrice, p. ex. de *cid* dans le skr. *káç cid* « quelqu'un », de τε dans l'hom. ὅστε, de *–que* dans le lat. *quisque*, etc.

Étant donné ce qui a été dit plus haut de l'instabilité des voyelles en lydien, on ne s'étonnera pas d'avoir *hela–k*, qui du reste vaut peut-être **hela–t–k* au cas sujet contre *hel–λ̥–k* (valant, si l'on veut **hela–λ–k*) au cas régime; dans le second cas, l'*a* pouvait d'autant plus facilement disparaître qu'il se résorbait dans λ, ce dernier étant, on l'a vu, capable de la fonction vocalique (λ̥).

Ce qui renforce les inductions concernant le sens indéfini du thème **hel(a)–*, c'est qu'il paraît certain également, on l'a vu, que *nā–his* signifie « quelqu'un » et que, en admettant qu'il s'agit d'une juxtaposition de **nā–*[1] et de **his*, ce dernier a, sans aucun doute, avec **hel(a)–* un élément étymologique en commun (*he–*, **hi–*; cf. pour le vocalisme le démonstratif *es–* à côté de l'article *is–*). La seconde consonne doit continuer, non pas un ancien *–l(a)*, mais plutôt un ancien *–d(a)*. Cf. en outre *nā–hiš*, *nā–hiš–a* dans les inscriptions 4 et 30 (St. A. Cook, p. 229).

1. Particule de sens indéfini (St. A. Cook, *art.*, p. 229).

Tout converge donc pour montrer que *–ēnslifiƨ* doit être regardé comme une 3ᵉ personne du singulier, et l'araméen vient à l'appui pour lui faire attribuer le sens de « il endommage » ou « endommagera ». La finale de 3ᵉ singulier paraît être ici *–iƨ*, s'opposant à la finale de 3ᵉ pluriel de *wlβahēnt* à la l. 9. Cette finale se retrouve au reste pour ce dernier verbe dans l'inscription lydienne L 11 donnée par M. E. Littmann (*Sardis VI*, p. 48) où il n'y a qu'un sujet (exprimé à la l. 10 : *Artémis d'Éphèse et de Coloé*) et où l'on lit (l. 13) : *lβuhiƨ* (ou *[w]lβuhiƨ* comme restitue M. E. Littmann). La chose paraît étrange dans l'hypothèse où le lydien (lycien, etc.) serait spécialement apparenté au chamitique, sémitique et caucasique du sud, car *–(i)ƨ* et *–ēnt* rappellent vivement les finales correspondantes *–(e)–t* et *–ᵉ/ₒ –nt* de 3ᵉ singulier et 3ᵉ pluriel en indo-européen. Mais d'abord *–ƨ* représente plutôt, on l'a vu, un ancien *–l*[1] qu'un ancien *–t*. De plus, si les langues asianiques ont une situation de tout point intermédiaire entre les familles énumérées, comme il est possible après tout que ces familles soient en relations, plus éloignées il est vrai, avec l'indo-européen, il faudra peut-être se faire à l'idée de rencontrer deci de-là sur ce domaine si peu connu des traits qui rappellent l'indo-européen à côté d'autres, beaucoup plus nombreux, qui rappellent le chamito-sémitique. C'est, on le sait, le pain quotidien de l'histoire des dialectes d'une même langue. La partie radicale de *–ēnslifiƨ* pourrait donc bien être **slif;* *–ēnslif–* en serait une sorte de niphal[2], soit **nslif–* avec vocalisation de *–n*, *–n̥n–* étant noté *–en–*. On rapprocherait alors pour le sens l'arabe class. *śadafa* « il coupa en plusieurs morceaux, disséqua » (sémit. comm. **śadapa;* cf., avec alternance consonantique, ar. class. *śaẓafa (*śaẓapa)* « fidit », *śaẓfu*", sémit. (**śaẓpu* « éclat de bois », etc.), en tenant compte du fait reconnu plus haut que *l* lydien continue un ancien *d* plutôt qu'un ancien *l* qui chez lui serait ƨ.

L. 7-8. Ce passage fournit l'apodose de l'imprécation

1. Ou un ancien *-ƨ*. Cf. *ora?it* « il éleva » dans l'inscription bilingue de Pergame, d'après E. Littmann, *Sardis VI*, p. 40.
2. Cette forme peut avoir, on le sait, la valeur transitive.

amorcée à la l. 4 par *a–k–it* et reprise à la l. 7 par *a–k–t–in*. Les termes en sont :

f–akm̥–λ Artimuś Iβśimsis Artimu–k Kulumsis... ce qui doit, d'après l'araméen, signifier à peu près : « qu'Artémis d'Éphèse et de Coloé l'écrase.....! »

Ici, le verbe ne peut être que *f–akm̥–λ*. La forme verbale ne commence réellement qu'après la particule *f–* déjà reconnue plus haut, p. 20, et qui, dans l'espèce, peut répondre à *'–h–r* de l'araméen, non rendu cette fois par *a–k–it*. Où finit-elle? M. E. Littmann coupe *–a–k–m̥λ* et voit dans **–m̥λ* un pronom signifiant « eum ». Il est au contraire certain qu'il faut couper : *f–akm̥–λ* et que c'est *–λ* qui est l'élémenl pronominal suffixé au verbe. Celui-ci est donc exactement *–akm–*, valant à peu près comme sens : « confundat, conterat, συμφθείρειεν ! ». Un bon terme de comparaison serait la racine sémitique **ḫama–ma* « endommager » élargie d'un bilitère **ḫama–*, cf. ar. class. *ḫamma* « il fut gâté, détruit » ; *–a–km–* en serait une sorte d'aphel, cf. p. ex., la quatrième forme de l'arabe classique qui est *'aḫamma*, mais qui a aussi le sens intransitif. Au point de vue phonétique, *k* lydien répondrait ici encore à *ḫ* comme dans *akaz̀* (ar. class. *'aḫaz̀a*, etc...). Ce dernier n'est donc peut-être pas emprunté. Les formes à suffixe pluriel *(aka–z*, *f–aka–z*, « confundat eos ! » que cite M. St. A. Cook (*art.*, p. 230) pourraient recevoir cette explication en y voyant d'anciens **akam–z*, **f–akam–z*[1]).

En conséquence, il faut noter un nouvel emploi de *–λ* (et de *–z*) qui, à la différence du **–m̥λ* de M. E. Littmann, trouve des analogies dans tout ce que nous savons de la langue. Il s'agit du rôle d'élément pronominal suffixe. C'est le même que joue *–λ* dans l'avant-dernier mot de la partie lydienne *βil–λ̥* qui, on l'a vu, signifie « avec lui », cf. ci-dessus *βλ̥–tarwoz̀* « μετὰ περιβόλου ». Comme dans les langues sémitiques, etc..., l'élément pronominal s'appuie, on le voit, aussi bien sur une préposition que sur une forme verbale et, comme MM. E. Littmann et St. A. Cook l'enseignent, sur une forme

1. En revanche *f–akm̥lataz*, *f–akata–z*... (inscript. 11 et 12) restent obscures.

nominale[1]. Les trois emplois peuvent fort bien se concilier ainsi qu'on le voit encore par le chamitique (vieil égyptien) et aussi par le finno-ougrien (au moins pour les formes nominales).

Il est vrai que -λ est aussi, on l'a supposé et reconnu, l'indice du cas régime. Mais un élément pronominal signifiant « lui » peut très bien fournir une expression équivalant à un génitif, etc. La façon de parler qui consiste à reporter l'expression de la notion possessive sur le nom de l'objet possédé, est normale dans certaines langues, en hongrois p. ex., ou dans certains parlers populaires, p. ex. le parler allemand de Westphalie, ex. : *der Doktor seine Stube*, littéralement « le docteur sa chambre » au lieu de : *die Stube des D.* « la chambre du docteur ». Il est donc possible de saisir l'unité foncière des divers emplois de l'élément pronominal enclitique -λ. Mais cette expression du génitif (et du cas régime en général, la langue ne faisant de distinction qu'entre ce dernier et le cas sujet) suppose une *évolution de la langue* particulièrement avancée, même en comparaison de celui du sémitique commun qui, lui, du moins a un petit noyau de déclinaison véritable : ar. class. *maliku*$^{(n)}$ « rex », gén. *maliki*$^{(n)}$ « rēgis », acc. *malika*$^{(n)}$ « rēgem ». Il est vrai que la déclinaison n'existe pas ou n'existe déjà plus en vieil égyptien ; on emploie pour y suppléer ou bien une sorte d' « état construit » *p–r ʼ–m–n*[2] « maison d'Amon », ou bien une périphrase comportant *n–j* « qui est à l'utilité de », v. A. Erman, *Äg. Gr.*², pp. 63-64-65, ex. *h–t–p ᶜ–3 n–j š–s–t* « table d'offrande grande étant à l'utilité d'albâtre », c'est-à-dire « grande table (à offrandes) d'albâtre ». — Ce caractère d'évolution avancée s'accorde bien au reste avec les observations que suggère l'état phonétique du lydien (p. 8).

En ce qui concerne les mots suivants : *Artimuś Ibśimsis Artimu–k Kulumsis*, on ne pouvait pas ne pas reconnaître que les noms divins étaient dans un ordre différent de celui de l'araméen où on lit : « Artémis de Coloé et d'Éphèse » (en admettant la correction de *ʼ–p–š–š–y* en *ʼ–p–š–*[*š*]).

1. V. plus bas *aara-λ* « cour- (de) -lui, sa cour », etc.
2. Cf. ci-dessus *akaõ Maneliõ* littéral[t] « possession Manî » c'est-à-dire « de Manî »

Ce qui est donc sûr, c'est que, *–k* signifiant « et », *Artimu-Kulumsis* est ce qui répond exactement à *'–r–t–m–w z–y k–l–w* dans la partie araméenne, soit « Artémis qui (= de) Coloé ». Mais les interprètes enseignent en outre que, vu *Artimuś Iβśimsis* qui précède, *Artimu–k (Kulumsis)* est issu, par voie phonétique, de **Artimuś–k (Kulumsis).* Ceci est peu vraisemblable, car le groupe *śk* (si l'on en juge par *sk* et par *śk*, ce qui est légitime) est en général des plus stables. Il vaut donc mieux penser que *–ś* (comme *–t*, et alors *mruẑ* s'expliquerait sans plus de difficulté) pouvait plus ou moins librement être exprimé ou négligé[1]) (cf. p. ex. les désinences casuelles en ombrien).

Ce qui est incontestable, c'est que *Iβśimsis* veut dire « d'Éphèse » de même que *Kulumsis* veut dire « de Koloé ». Mais on ne s'est pas expliqué ces formations. Si l'on admet ce qui a été dit plus haut de *Silukaliẑ* « natif de Séleucos », *Kumliliẑ* « fils de Kumli », *Maneliẑ* « descendant de Manès », une explication s'impose. Il faut couper :

Iβśi–msis (Iβśi–mziz)[1]
et *Kulu–msis* et *Kulu–mza–)*[2]

et traduire par :

« originaire » ou même « native d'Éphèse »
« originaire » ou même « native de Coloé » (cf. les traditions plaçant à Délos la *naissance* d'Artémis).

Or, le vieil égyptien possède une racine très usitée, *m–ś* « mettre au monde ». Élargie par reprise de la seconde consonne, cette racine, devenue ainsi *m–ś–ś*, fournirait, avec le même vocalisme que *–liẑ* entre les deux dernières consonnes, *–msis*, « né de, natif de, originaire de ». Ce qui vient à l'appui de cette explication, c'est que le caucasique du sud possède lui aussi la même racine (à la différence du sémitique qui l'a perdue), ainsi : géorg. *pir–mšo* « premier-né ». La racine bilitère *m–ś* peut être élargie aussi par *w* en vieil égyptien, soit *m–ś–w*[3]) et c'est ce qui rend compte sans doute du *–mšo* géor-

1. Cf. *est mru* dans l'inscr. 27, l. 1 (ci-dessus p. 17), au lieu du *est mruẑ* de l'inscription de Sardes

2. Dans l'inscription L. 11 (*Sardis* VI, p. 48).

3. Infinitif *m-ś-w(-t)* « gebärm » (Erman[e], 78-79) à côté de **miś-et*, c. MICE aussi infinitif, cf. *m-ś* « enfant » (p. 19 *), etc.

gien et aussi du *–msa–* lydien que l'on rencontre dans L 11 : *Kulumza–k* « et — de Coloé » au lieu du *Kulumsis* de Sardes. Il paraît ainsi probable que la langue dont sont issus le chamitique, le sémitique, le caucasique du sud et l'asianique disposait de deux verbes signifiant « mettre au monde », l'un se disant proprement de l'homme *(*lada)*, l'autre de la femme (**maśa*). Le vieil égyptien n'aurait conservé que le second; le sémitique, que le premier, tandis que le lydien aurait encore trace de l'un et de l'autre. Faut-il penser que *–msis* était archaïque par rapport à *–liȝ* et qu'il ne s'employait plus que par tradition pour les noms de divinités, tandis que *–liȝ* s'employait couramment encore en parlant d'hommes ?

L. 8-9. C'est la partie la plus obscure du texte : *aaraλ βiraλ–k kλiȝaλ kofuλ–k hiraλ helȝ̥–k βilȝ̥ wḷβahẽnt*, ce qui, en gros, correspond à l'araméen :
...b–y–t– + h q–n–y–n + h ṭ–y–n w ̣+ m–y–n w + m–n–d–ᶜ–m–t + h y–b–d–r–w–n + h w + y–r–t–h.

Le sens de ce dernier est, on l'a vu, au moins pour la fin: « Qu'on le disperse, lui, et son (ses) héritier (héritiers)! [1]. »

Comme on n'avait pas, dans le texte araméen, reconnu la valeur attributive de *ṭ–y–n w + m–y–n*, on a naturellement hésité ici sur l'identification des différents mots lydiens. On s'accorde toutefois à reconnaître que *aaraλ βiraλ–k* doit signifier « cour et maison » au cas oblique ou bien « sa–cour et–sa–maison » [2]. Dans ce cas, on ne peut s'empêcher de penser pour *aara–* « cour » à l'étrusque *atar* (v. *Revue*, t. XVIII, 1916, pp. 12-15) d'où est sans doute emprunté le lat. *atrium*. On a admis là qu'il pouvait s'agir d'un mot emprunté lui-même à une source sémitique. Le cas serait donc au fond le même cas que pour *akaȝ*. Toutefois, il n'est pas exclu pour de tels mots qu'il s'agisse simplement de termes apparentés dès l'origine (dans l'hypothèse où l'asianique le serait lui-même au chami-

1. On pourrait entendre « son héritage » d'après le Dr Cowley cité par M. St. A. Cook.

2. Ceci encore montre que le rédacteur du texte lydien n'a pas été le même que celui du texte araméen. Il a compris en effet *t–r–b–ṣ + h* comme MM. E. Littmann et St. A. Cook veulent qu'on l'entende. — Cf. *nak aaraz nak βirak* dans l'inscr. 30_{19} d'après St. A. Cook (*art. cité*, p. 224).

tique, au sémitique et au caucasique du sud). L'arabe montre en effet que si, dans *'aḫaḏa (akaδ)* il s'agit d'un *ḫ* rendu en lydien par *k*, dans le cas de *atar*, *aara–*, hébr. *ḥaṣr–*, etc. (v. *art. cité*, p. 13), on avait au contraire affaire à un *ḥ*: racine ar. class. *ḥaẓara* « il entoura de murs, etc. ». On a vu plus haut que ce qui correspond à *ḥ* sémitique est *h* ou *zéro;* lyd. *aara–*, étr. *atar* (aussi étr. *hadra* « petra ») seraient donc très réguliers. On relèverait en outre, pour la dentale intérieure, un trait phonétique intéressant : l'emphatique sonore dentale **Ḍ* représentée suivant les règles par *ẓ* arabe class., *s* hébreu, *ṭ* araméen, etc..., serait également continuée par *t* (ou *d*) étrusque et par *zéro* lydien *(aar–)*. Ceci s'accorde particulièrement bien avec le caractère avancé reconnu plus haut pour l'évolution de la phonétique lydienne (p. 18).

Quant à *βiraλ–k* « domumque » ou « domumque eius », soit un thème *βira–* « maison », le mot rappelle immédiatement le v. égyp. *p–r* « maison ». On a vu que le lydien n'a plus de *p*, l'ancien **p* étant devenu *f* lequel tendait, on l'a vu également, à se confondre avec β.

Pour *kλiδaλ kofuλ–k*, il répond probablement à *ṭ–y–n w* + *m–y–n* « argile et eau » et les thèmes sont respectivement ici *kλiδa–* et *kofu–*, mais on ne voit pas qu'ils aient des correspondants soit en chamitique ancien soit en sémitique[1].

Enfin, comme *helλ̥–k* β*ilλ̥* a le sens de « tout ce qui lui appartient » littéralement « et quodcumque cum eo », et que *wlβahēnt* est, à coup sûr, le verbe qui correspond à *y–b–d–r–w–n* + *h* littéralement « qu'ils le dispersent! », la conséquence est que c'est *hiraλ* qui répond à l'aram. *y–r–t* + *h*, littéralement « son héritier ». Ici encore on pourrait songer à un mot vieil égyptien : *ḫ–ʒ–r–t* « veuve » si ce dernier est le dérivé féminin (signalé par l'addition de *–t*) d'un adjectif *ḫ–ʒ–r* signifiant « orbus, –a, –um ». On sait en effet par le germanique et le celtique que d'un tel sens peut facilement sortir une désignation de l'« héritier », de l'« orphelin », etc., v. Walde, *Et. Wtb*[2], s. u. *orbus*.

1. A noter que le thème *kofu–* pourrait sans doute être noté tout aussi bien **koβu–*. Le hittite *kuedani* (*Sardis VI*, p. 80) est lui-même obscur.

Reste alors *wl̥βahēnt* (ou peut-être[1] *wn̥βahēnt*) dans lequel le *w* n'est sans doute pas essentiel comme on peut le conclure de la l. 13 de L. 11 (*Sardis VI*, p. 48) où on lit *l̥βuhiϑ* (peut-être *n̥βuhiϑ*) au singulier ; là le [*w*] n'est qu'une restitution due à M. E. Littmann. Si l'on admet le pluriel *–l̥βahēnt* (peut-être *–n̥βahēnt*) et le singulier *–l̥βuhiϑ* (peut-être *–n̥βuhiϑ*), on pensera naturellement à la racine sémitique **napaḥa* (éthiop. *nafḥa* « il respira, souffla », ar. class. *nafḥ–atu*ⁿ « un coup de vent », hébr. *nāϙaḥ* « il souffla » mais aussi « difflavit, flando dispersit et disjecit », sens qui est tout à fait analogue, on le voit, à celui de la racine *b–d–r* (dans l'aram. *y–b–d–r–w–n + h*), savoir : « il disperse (comme on jette la semence à tous les vents) ». La même expression *wl̥βahēnt* se retrouve encore à la l. 5 de L. 13 (*Sardis VI*, p. 51). Rien n'empêche au reste de conserver, sans changer le sens, la lecture *–l̥βahēnt*, singulier *–l̥βuhiϑ* car il existe, en sémitique, à côté de la racine **napaḥa* utilisée plus haut, une racine **lapaḥa* de sens analogue, cf. ar. class. *lafaḥa* « to blow over, strike gently », élargie d'une base bilittère **paḥa* « souffler » que l'on retrouve (avec infixation de *–'a–*, *–ya–* ou *–wa–*) dans l'ar. class. *fāḥa* « to be diffused ».

REMARQUES.

1. La parenté du lydien et de l'étrusque se concilie assez facilement avec celle du groupe asianique et du chamito-sémitique ainsi qu'on peut l'établir par l'étude des noms de nombre et de quelques vocables dont le sens est déterminé, *zal* « trois » p. ex. ou *ril* « (ϝ)έτος, *uctus* » en étrusque. C'est ce qu'on essaiera de montrer dans une prochaine étude.

2. On attendrait **lil* au lieu de *–liϑ*, plus haut, p. 14. Il y a sans doute ici le résultat d'une dissimilation.

3. Effectivement, en berbère, langue du groupe chamitique, on trouve des 3mes personnes du pluriel en *–nt*, v. E. Destaing, *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. XXI, 1919, pp. 139-148, *passim*.

4. M. Danielsson *(art. cité)* a montré que 8 pour *f* se rencontre déjà sur les plus vieilles inscriptions de l'Étrurie.

A. CUNY.

1. Ci-dessus, p. 5, note 1.

LE DISCOURS DE LYSIAS CONTRE HIPPOTHERSÈS

Le tome XIII des Papyrus d'Oxyrhynchos renferme les fragments de plusieurs discours de Lysias ; l'un d'entre eux (πρὸς Ἱπποθέρσην, ὑπὲρ θεραπαίνης) projette quelques lueurs nouvelles sur l'histoire de la restauration démocratique à Athènes en 403.

Rappelons d'abord sommairement, d'après les éditeurs et certains commentaires récents[1], l'objet du discours. Il s'agit de biens ayant appartenu à Lysias avant 404, et que les Trente ont confisqués, puis vendus, directement ou non, à un certain Hippothersès, qui les détient encore après le retour des bannis, en 403. Le discours de Lysias n'est pas précisément (dans la forme) un réquisitoire dirigé contre Hippothersès et destiné à obtenir la restitution des biens qui lui ont été ravis; c'est plutôt un plaidoyer, prononcé « en faveur d'une servante » poursuivie par Hippothersès[2]. On a pu conjecturer que cette servante, agissant pour le compte de Lysias, avait cherché à rentrer en possession du bien disputé[3] : d'où la poursuite entamée par Hippothersès, qui, en réalité, vise Lysias[4]. C'est celui-ci qui est vraiment l'accusé et qui supplie les juges de l'absoudre (cf. frg. VII et VIII, ll. 182-184 et 219-222 : Lysias « est mis en posture d'accusé »; « je vous demande donc, ô juges, d'acquitter Lysias »).

1. Cf. Paul Collart, *Les Papyrus d'Oxyrhynchos*, *Revue de Philologie*, XLIII (janvier 1919); Maurice Croiset, *Journal des Savants*, mai-juin 1919, pp. 147-148.

2. M. Croiset (p. 147) intitule le discours : *Réplique à Hippothersès*, et fait observer d'ailleurs que « la forme reste obscure ». Les nombreuses mutilations dont le texte a souffert laissent en effet subsister bien des obscurités. M. Collart (p. 50) s'exprime aussi avec réserve sur les circonstances et l'objet du débat. La date, également, ne paraît pas pouvoir être fixée avec certitude (cf. la remarque de M. Croiset à ce sujet, p. 148).

3. Cf. Croiset, p. 147. Sur la nature de ce bien (probablement un domaine), cf. *infra*.

4. Cf. Collart, p. 50.

Cette brève analyse suffit à montrer l'intérêt d'un tel document : il touche à la grande question du sort que subirent après 403 les fortunes des anciens bannis. En étudiant l'application de l'amnistie dans le domaine des fortunes privées, nous avons montré que nombreuses et graves avaient été les pertes définitivement supportées par les exilés [1]; nous avons signalé ici même les rancunes et les souffrances ainsi provoquées parmi les causes probables du mouvement d'opinion qui aboutira à l'explosion belliqueuse et anti-spartiate de 395 [2]. Or, précisément, de ces colères indignées, les fragments, malheureusement bien imparfaits, du discours contre Hippothersès nous offrent un remarquable exemple : leur principal intérêt, selon nous, c'est qu'ils nous font voir un cas précis venant illustrer les conclusions nécessairement un peu générales que nous avons précédemment formulées. Ce sont les raisons probables de cette amertume (telles qu'elles résultent du texte même) que nous allons brièvement examiner [3].

L'irritation de Lysias se manifeste notamment dans les passages suivants [4] : « Il (Hippothersès) prétendait, ô juges, recevoir de Lysias la moitié du prix, en narrant ses propres infortunes, *comme si Lysias avait trouvé un trésor sous la tyrannie des Trente et n'avait pas perdu son avoir!* Comme il *s'indignait et supportait avec peine* de se voir, par surcroît, réclamer par cet individu le prix... » (frg. IV); « il serait étrange, ô juges, que vous fussiez revenus d'exil en victimes de l'injustice et que vous fussiez privés de vos biens en auteurs de l'injustice. *N'auriez-vous pas certes raison de vous emporter* contre ceux qui ont acheté vos biens dans de si pénibles conjonctures? » (frg. V); « y aura-t-il *un homme plus infortuné que lui* (Lysias) si, de ces biens, les uns lui sont pris par la force et les autres donnés par vous? Y aura-t-il, d'autre part, *un homme plus heu-*

1. Cf. *La Restauration démocratique à Athènes en 403 avant J.-C.*, pp. 377-378, 383, 385, 474, etc.

2. Cf. *Les conflits politiques et sociaux à Athènes pendant la guerre corinthienne (395-387 avant J.-C.)*, *REA*, XXI (juillet septembre 1919), pp. 159-161, 191-192.

3. Du même coup, nous pourrons préciser ou rectifier certaines des conclusions auxquelles nous sommes précédemment arrivés touchant le régime des biens après 403.

4. Nous reproduisons la traduction de M. Collart.

reux que ces gens, si non seulement ils obtiennent de vous le pardon des vilenies commises alors, mais encore si, sur les questions qu'ils vous soumettent aujourd'hui, vous votez au gré de leurs désirs ? » (frg. VIII).

De cette indignation, mêlée d'anxiété, quels sont les motifs précis? Doit-on les chercher avant tout dans le traité d'amnistie lui-même (dont il est plusieurs fois question dans le discours) et dans la manière dont il règle le sort des biens confisqués et mis en vente par l'oligarchie de 404 ? ou dans les tentatives partiellement heureuses (ou pouvant l'être) que fait Hippothersès pour se dérober, au moins en partie, aux obligations que lui créent vis-à-vis de Lysias les conventions d'amnistie? C'est cette dernière hypothèse, comme nous le montrerons plus loin, qui a nos préférences [1]; mais, de toute façon, l'indignation de Lysias est parfaitement explicable et des plus légitimes.

D'après la première allusion que renferme notre document aux conventions d'amnistie, il peut sembler que ces dernières interdisaient aux anciens bannis de recouvrer (sans débours) la moindre parcelle de leurs biens mis en vente : « alors que les conventions de l'amnistie *stipulent que les acheteurs gardent les biens vendus* » (frg. II) [2]. En conséquence, Lysias peut revendiquer ceux de ses biens que l'oligarchie a confisqués sans les vendre (s'il en est de tels); mais il ne paraît nullement fondé (si l'on ne tient compte que du droit écrit, c'est-à-dire du texte des conventions) à réclamer ceux qui ont été vendus : l'acheteur, Hippothersès, peut conserver ces biens, du moins tant que Lysias ne consent pas à les racheter [3].

1. Elle cadre avec les conclusions de M. Collart (p. 50).

2. Une telle clause ne figure pas parmi les διαλύσεις que nous a transmises le texte si détaillé de l'Ἀθ. πολ. d'Aristote (39, 1-6), soit parce que ce texte n'est pas complet, soit parce que la clause en question faisait partie d'un autre groupe de stipulations, l'εἰρήνη, qu'Aristote distingue nettement des διαλύσεις (38, 4), ou de quelque document supplémentaire, annexé ultérieurement aux διαλύσεις. (Cf. notre travail sur la *Restauration démocratique à Athènes*, pp. 241, 253).

3. Il convient donc de faire toutes réserves sur la vieille théorie de Starke (*commentatio de Isocratis orationibus* πρὸς Καλλίμαχον *et* περὶ τοῦ ζεύγους, pp. 9-10), suivant laquelle les anciens bannis ont eu le droit absolu d'obtenir pleine réparation des dommages subis, restitution des biens confisqués ou aliénés. Si un Athénien peut garder des biens que lui ont vendus les Trente, il est clair que l'exilé ne possède pas un droit formel à la restitution. Du moins, Starke avait-il raison de prétendre que

Un tel arrangement, même s'il ne s'appliquait, comme nous inclinons à le penser, qu'à une partie de la fortune (les biens meubles)[1], était manifestement contraire à l'équité : il consacrait, en somme, une propriété injustement acquise; il dépouillait les exilés de leurs biens, ou d'une fraction de leurs biens, vendus en 404-403. En conséquence, l'irritation des anciens bannis, comme Lysias, s'explique à merveille : ils se heurtaient à des conventions qui légalisaient le forfait dont ils avaient souffert. Sans doute (si le traité visait réellement la totalité des biens mis en vente), les âpres réclamations que faisait entendre l'orateur contre la situation et l'attitude d'Hippothersès étaient strictement illégales et constituaient comme une violation « morale » des conventions[2]; mais on ne peut s'empêcher d'en reconnaître la légitimité foncière, puisque le traité, à dire vrai, protégeait des voleurs. Comme l'indique très bien, en effet, l'un des fragments du plaidoyer (frg. V, ll. 113-124), les acheteurs n'étaient nullement forcés d'acheter; ils ont donc été les complices des Trente, et ils peuvent être étroitement associés à ces derniers dans les rancunes des exilés : « N'auriez-vous certes pas raison de *vous emporter contre ceux qui ont acheté vos biens* dans de si pénibles conjonctures ? Oui... les Trente n'auraient rien mis en vente *s'il ne s'était pas trouvé d'acquéreurs résolus*...[3]. » Hippothersès est donc bel et bien un voleur; dès lors, la résistance qu'il

les biens simplement confisqués (et non vendus) devaient faire retour aux exilés : l'adversaire d'Hippothersès ajoute, en effet : « Les exilés revenus *recouvrent les biens non vendus* ». Ici, il n'y a en cause qu'un acte des Trente, la confiscation, que n'a suivie aucune démarche d'un particulier (comme un achat) : on n'hésite pas à annuler pleinement l'effet de cet acte. (Voir l'analyse et la critique de la théorie de Starke dans notre ouvrage sur la *Restauration démocratique*, pp. 352-354 : nous avons conclu que cette théorie pouvait être à la rigueur acceptée, mais en rejetant plusieurs de ses arguments, et en notant principalement l'obscurité et l'insuffisance du texte de Xénophon sur l'εἰρήνη (*Hell.* II, IV, 38), invoqué par Starke. Nous avons constaté en même temps l'insuffisance, à cet égard, du texte de l'Ἀθ. πολ. sur les διαλύσεις).

1. Cf. *infra*.

2. Il n'en est plus de même si le traité ne concernait vraiment qu'une partie des biens vendus (fortune mobilière) et si le conflit entre Lysias et Hippothersès portait sur les immeubles (cf. *infra*).

3. Lysias peut répondre ainsi, implicitement, à ceux des Trois-Mille, même honnêtes, qui, par zèle fanatique pour l'amnistie, s'acharnaient à rejeter sur les Trente la responsabilité de la plupart des excès commis en 404. (Voir, par exemple, les déclarations de l'adversaire de Callimachos, affirmant que « la scélératesse des Trente a poussé de nombreux Athéniens à commettre des crimes » : Isocrate, XVIII, 17. Cf. *Restaur. démoc.*, p. 363.)

oppose aux revendications de Lysias (si le traité de 403 légalise les acquisitions *de toute nature)* peut être juridiquement irréprochable : elle n'en est pas moins profondément injuste et révoltante.

L'amertume et l'indignation de Lysias ne devaient guère être moindres si les conventions, au lieu de protéger les acheteurs de 404 contre toute reprise, au lieu de consolider la totalité de leurs criminelles acquisitions, ne légalisaient qu'une partie de leurs vols : en ce cas, si l'injustice du traité était, pratiquement, de moindre portée, les obstacles opposés par le spoliateur aux réclamations de Lysias étaient condamnés tout ensemble par l'équité et par la légalité ; si elle s'atténuait, sans disparaître, vis-à-vis du traité, l'exaspération de Lysias devait croître à l'égard de la personne du spoliateur [1].

Or, c'est cette seconde conception qui est, selon nous, la plus probable. Les immeubles, en effet, ne paraissent pas compris parmi les biens que le traité de 403 autorise les acheteurs à conserver [2]. C'est ce qui semble résulter, avant tout, des lignes suivantes (immédiatement postérieures au passage sur le maintien des biens vendus au pouvoir des acheteurs) : « Lysias, sans être mis en possession ni du domaine ni de la maison que précisément les conventions rendaient aux exilés revenus... » (frg. II). C'est donc que les immeubles devaient être restitués, sans débours, à l'exilé qui rentrait en Attique [3]. On comprend mieux ainsi pourquoi Lysias, même après avoir déclaré que les conventions d'amnistie reconnaissent à l'acheteur le droit de garder les biens vendus [4] (ce qui, de prime

1. Parce qu'en ce cas le spoliateur, au lieu de s'abriter entièrement derrière une légalité d'ailleurs parfaitement inique, était bien obligé de « se découvrir » pour sauvegarder ses intérêts : c'est lui (et non plus la loi) qui se dressait devant les revendications de l'ancien proscrit.

2. C'est aussi l'avis de M. Collart (p. 50) : « Lysias... veut rentrer sans débours en possession des immeubles (un domaine et une maison), conformément aux conventions de l'amnistie ». M. Croiset (p. 147) pense aussi que le litige entre Lysias et Hippothersès porte sur « une propriété immobilière ayant appartenu à Lysias ».

3. Ce passage du discours contre Hippothersès cadre assez bien avec le texte de Xénophon sur l'εἰρήνη de 403 (*Hell.* II, IV, 38) : ἀπιέναι ἐπὶ τὰ ἑαυτῶν ἕκαστον. Nous avions conjecturé (cf. *Restaur. démoc.*, p. 244) que ces mots offraient au moins « un sens certain et correspondant à un fait nécessaire : la rentrée de tout Athénien dans ses foyers ». Le nouveau document d'Oxyrhynchos vient à l'appui de cette conclusion.

4. Cf. *supra.*

abord, paraît enlever toute base légale à ses revendications, quelles qu'elles soient), invoque cependant le traité de 403, en suppliant le tribunal de juger « conformément aux conventions de l'amnistie et conformément aux lois » (frg. VI, ll. 127-128). Pourquoi ? Évidemment parce que ces conventions autorisent Lysias à recouvrer, sans débours, une partie de ses biens. Lesquels ? Le domaine et la maison, comme l'indiquent les derniers mots du fragment II (ll. 46-47). Il y avait là, puisque la spoliation des autres biens restait consacrée, une sorte de compromis, nécessairement injuste, comme tout compromis entre le crime et le droit.

Nous croyons donc pouvoir nous en tenir à l'hypothèse de conventions moyennement iniques, si l'on peut dire, ne légalisant qu'une spoliation partielle et limitée. Or, à de telles conventions, qui témoignaient cependant d'une grande générosité pour des intérêts fort peu légitimes, Hippothersès n'a pas montré tout le respect qui convenait. Conformément aux conventions d'amnistie, qu'il invoque, Lysias désire recouvrer ses immeubles sans rien débourser; mais Hippothersès repousse ces réclamations et « *prétend recevoir de Lysias la moitié du prix* » (frg. IV, ll. 76-77)[1]. Ainsi, nous voyons un complice des Trente, un membre de l'ancien groupe privilégié des Trois-Mille, se dresser contre l'application d'un traité principalement destiné à sauvegarder les existences, les libertés, les biens traditionnels (et même une partie des biens usurpés) des partisans de l'oligarchie. L'argument même que présente Hippothersès à l'appui de sa résistance tend à montrer que le traité d'amnistie condamne une telle résistance : si les conventions légalisaient la spoliation des immeubles, ce sont ces conventions qu'invoquerait Hippothersès : il n'en fait rien et se borne à « narrer ses propres infortunes » (frg. IV), c'est-à-dire, apparemment, ses graves embarras

1. Qu'il s'agisse uniquement du prix de la maison et du domaine, ou qu'il s'agisse, comme le pense M. Collart (*Revue de Philologie*, p. 50), de « la moitié de la somme... versée aux Trente pour la totalité des biens » (somme de 70 talents, cf. frg. II), Hippothersès met en péril les conventions, puisque (d'après notre hypothèse) elles l'obligent à restituer purement et simplement ces immeubles à leur ancien possesseur.

d'argent, et c'est Lysias, au contraire, qui va s'appuyer sur les conventions (frg. VI, ll. 127-128).

Ainsi, Hippothersès s'insurge contre le traité de 403, et il refuse de quitter la place, ou, ce qui revient moralement au même, il entame un procès contre Lysias, parce que celui-ci a mis la main, ou fait mettre la main [1], sur le domaine et la maison « que précisément les conventions lui rendaient » (frg. II, ll. 46-47). Voilà (si notre hypothèse est exacte) un bel exemple de violation des διαλύσεις de 403 : cet exemple, les historiens allemands, toujours fort empressés à dénoncer la déloyauté ou le « terrorisme » démocratique de la Restauration de 403 [2], seraient sans doute enchantés de l'invoquer, si l'agresseur des conventions, en la circonstance, n'était pas un ancien bénéficiaire de la πολιτεία oligarchique de 404. Et lequel ? Précisément l'un de ceux qui, en 411, avaient soutenu ouvertement et à fond le parti extrême, le parti d'Antiphon et d'Archeptolémos, puisque au lendemain de la révolution théraméniste il avait « pris le chemin de l'exil » (frg. VII) et, avec les autres oligarques antipatriotes, mené contre Athènes la guerre décéliaque, aux côtés de l'envahisseur spartiate et thébain *(id.)*. C'est la victoire de Lysandre qui, en avril 404, lui avait rouvert les portes d'Athènes *(id.)* : il avait figuré parmi ces émigrés dont le rigoureux traité de 404 infligeait le retour et la présence aux Athéniens (Xénophon, *Hell.* II, II, 20) et qui devaient former le noyau le plus solide et le plus résistant de l'oligarchie spartophile [3]. Bref, s'il était redevenu « citoyen complet » (frg. VII), c'était à la faveur du désastre national, alors que s'écroulaient, sur l'ordre de Sparte, les murailles d'Athènes *(id.)*.

D'où l'âpreté avec laquelle s'exprime au sujet d'un tel homme son adversaire Lysias, qui, lui, avait non seulement

1. Peut-être par l'intermédiaire de la servante contre laquelle est, officiellement, dirigée la poursuite d'Hippothersès (cf. *supra*, l'hypothèse de M. Croiset).

2. Cf. Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, II, pp. 218-222 ; Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, V, pp. 218-219. (Cf. l'analyse de ces appréciations dans *Restaur. démocr.*, pp. 314-315, 365.)

3. Cf. 'Αθ.πολ. 34,3 (parle des bannis de 411 qui désiraient ardemment l'oligarchie). Sur le recrutement du corps privilégié des Trois-Mille, principalement choisi parmi les partisans ou les non-adversaires du gouvernement d'Antiphon, cf. *Restaur. démocr.*, pp. 10-12.

souffert de la tyrannie et, comme il le rappelle amèrement, « perdu son avoir » (frg. IV), mais coopéré brillamment au retour du Démos (frg. VI et VII[1]). Lysias, que l'ingratitude athénienne, conseillée par le chef des aristocrates modérés, Archinos, a frustré de la πολιτεία si bien méritée[2], Lysias pense du moins qu'il a le droit d'échapper à la condamnation que réclame le spoliateur. En attendant, il signale avec amertume les prétentions à la fois iniques et illégales de son ennemi : et cette amertume est mêlée de crainte : ce n'est pas avec une confiance assurée et déclarée qu'il attend le verdict des héliastes : « Je vous demande, ô juges, d'acquitter Lysias... Sinon, y aura-t-il un homme plus infortuné que lui...? Y aura-t-il un homme plus heureux que ces gens-là...? » (frg. VIII). Comme on voit, c'est plutôt dans le camp démocratique que règne la « terreur » en cette circonstance; et c'est du camp oligarchique qu'émanent des poursuites contraires tout ensemble aux conventions et à la plus élémentaire équité[3].

En résumé, si mutilé que soit le document qu'on vient d'analyser, on ne peut que formuler l'une des conclusions suivantes, qui toutes deux expliquent et justifient, pour des raisons diverses et avec une égale force, l'âpre indignation de notre orateur (pareil en cela, d'ailleurs, à bien d'autres victimes de la tourmente oligarchique) : ou les conventions de 403 consacraient totalement et sans distinction l'iniquité

1. Ici, Lysias énumère avec précision les services qu'il a rendus (recrutement de mercenaires, envoi d'armes et de sommes d'argent à l'armée de Thrasybule, conseil efficace donné à Thrasydaios d'Elis d'envoyer deux talents aux gens du Pirée) : c'est exactement ce que l'on savait depuis longtemps par les solides et excellentes indications du Pseudo-Plutarque, *Lysias*, 7 (cf. *Restaur. démocr.*, p. 164).

2. « Il n'a reçu de vous ni faveur ni privilège », dit encore le discours contre Hippothersès (fr. VII). Sur la lutte victorieuse d'Archinos contre Lysias et le chef démocrate Thrasybule, cf. *Restaur. démocr.*, IIe partie, chap. XII, 1-6.

3. D'une manière générale, il semble que, si la démocratie restaurée a eu tendance à élargir, à transgresser les clauses des conventions en matière pécuniaire, c'est plutôt au profit des anciens Trois-Mille : alors que les διαλύσεις ordonnaient à chacun des deux partis de la Ville et du Pirée de payer séparément ses dettes de guerre ('Αθ. πολ. 39, 6) — ce qui avait pour résultat de laisser peser sur les anciens privilégiés le paiement de la lourde dette de 100 talents contractée vis-à-vis de Sparte —, le Démos avait décidé, non sans d'énergiques et nombreuses résistances individuelles, de généraliser cette dette (voir les textes et leur analyse dans *Restaur. démocr.*, pp. 379-383). Une telle mesure et les tendances qui l'inspirèrent n'étaient-elles pas de nature à encourager bien des résistances illégales, comme celles d'un Hippothersès ?

commise en 404 aux dépens des exilés (du moins en ce qui concerne les biens vendus); elles protégeaient ainsi sur tous les terrains et sans réserve les criminels spoliateurs et ne pouvaient que soulever les récriminations les plus amères; ou bien, (et c'est la solution qui a nos préférences), le régime institué par ce traité de 403 n'était qu'à demi scandaleux et partiellement inique ; et dès lors, la cause de Lysias, juste dans tous les cas, devenait parfaitement légale, et l'injustice de la cause d'Hippothersès se doublait d'une flagrante illégalité. De toute façon, l'attitude de cet ancien complice de Critias, qui faisait un usage à coup sûr immodéré et indiscret, très probablement illégal, de conventions si généreuses à l'égard de ses pareils, n'était guère propre à apaiser les rancunes de Lysias : elle ne pouvait qu'exaspérer celui qu'il avait dépouillé sous les Trente et qu'il bravait et menaçait, au mépris de tout droit et, sans doute aussi, de toute légalité, devant les tribunaux de la Restauration.

Paul CLOCHÉ.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXIX

LA QUESTION DES « POYPES »

Il y a, dans l'Est de la France [1], une question des *poypes*, comme, dans le Sud-Ouest, une question des *piles* [2]. — M. J. Hannezo vient d'écrire, sur ces *poypes*, une brochure [3] qui, pour être très courte, n'en est pas moins substantielle, fort riche en faits et statistiques, pleine d'hypothèses nouvelles. Je désire la discuter, tout en reconnaissant d'abord que M. J. Hannezo a sur moi le très grand avantage d'avoir vu des *poypes*, et de les avoir vues presque toutes, et que je les ignore *de visu*.

On appelle *poype* [4] une butte artificielle, en terre, à forme toujours conique [5], de hauteur entre 10 et 25 mètres, de diamètre à la base entre 50 et 150. Elles sont d'ordinaire entourées de fossés. Ces tertres ont été élevés toujours en plaine, au voisinage immédiat d'une aiguade (source vive, bord de rivière ou de ruisseau, rive d'étang) [6]. — En étudiant leur répartition [7], on peut constater qu'ils jalonnent tantôt de grands cours d'eau (Rhône, Saône, etc.), tantôt des lignes droites de raccord entre ces cours d'eau, tantôt des lieux

1. Plus particulièrement dans les deux Bresses et la Dombes.

2. Comme en Sardaigne la question des *nuragues*, en Écosse celle des *monmouth*, et, si l'on veut, celle des *mané* en Bretagne.

3. *Les Poypes des deux Bresses, de la Dombes et des régions voisines, synthèse descriptive, historique et géographique*, in-8 de 44 p., une carte, 1919-20, sans nom de lieu; adressé au Congrès des Sociétés savantes de Strasbourg.

4. L'étymologie du mot est incertaine, mais l'existence en est fort ancienne, *poipia* dans les textes du Moyen-Age.

5. Sommet pointu, arrondi ou tronqué.

6. Ici se marque l'excellente méthode de M. J. Hannezo, d'indiquer toujours *le site* de ses monuments. L'archéologie ne progressera qu'à condition de faire, elle aussi, de la *géographie humaine*.

7. Ce que M. J. Hannezo fait par son texte et par sa carte. Et voilà encore, cette étude des *situations*, un exemple de la méthode nécessaire.

particuliers de passages (carrefours, confluents, ports, gués ou cols). — Voilà pour la partie descriptive.

En ce qui concerne l'histoire, M. J. Hannezo constate, d'après la nature des objets, que ces *poypes* ont été utilisées dès les temps gaulois, puis par les Romains, puis par le Moyen-Age. Mais il dit *utilisation* et non pas *construction*.

Pour lui, ces *poypes* sont, comme *date*, dues à l'époque préhistorique, préceltique ou préligure; comme *destination*, elles se rattachent surtout à la vie sociale des populations, marquant, le plus souvent, la direction des chemins ou des passages; quelquefois aussi des points frontières; parfois même, des souvenirs historiques[1].

Suit la monographie résumée ou l'indication de 300 *poypes* environ, chacune présentée avec ses traits essentiels.

J'accepte complètement la partie destructive de la thèse de M. J. Hannezo. Jusqu'ici, on regardait les *poypes* surtout comme des constructions du haut Moyen-Age, les analogues des célèbres *mottes* féodales. C'était la thèse qu'avait notamment soutenue l'abbé Marchand dans un mémoire célèbre lu au Congrès préhistorique d'Autun en 1907[2], et Déchelette y avait formellement donné son adhésion[3]. — Pour ma part, j'ai toujours hésité à attribuer au Moyen-Age la plupart de ces levées de terre, mottes ou autres. Toutes les fois que j'ai pu pousser la question à fond, j'ai conclu aux temps gaulois[4]. — En ce qui concerne les *poypes*, celle du mont Popey à Saint-Romain-de-Popey dans le Rhône, par exemple, a livré des débris romains caractérisés; et de même, celle de Seugny en Saône-et-Loire, d'autres encore. Que la *poype* de Villars-lès-Dombes, la plus belle et la plus fameuse[5], ait formé au Moyen-Age *castrum* et *burgus*, cela ne prouve absolument rien

1. De cela, je me permets de douter absolument.
2. Voyez le volume du Congrès et les *Annales de la Société d'Émulation de l'Ain*.
3. *Manuel*, t. II, p 630.
4. Cf. *Revue*, 1920, p. 210.
5. Voyez le bon travail de M. J. Buche, *La Poype de Villars*, 1899, Lyon.

pour l'origine. Tous ces tertres se rattachent, visiblement, à des habitats ou à des routes de l'Antiquité et non pas à la géographie humaine des temps chrétiens.

De la partie constructive de ce travail, il y a un élément qu'il m'est impossible de ne pas accepter : c'est le rapport de la *poype* avec la route humaine, fluviale ou terrestre, et en particulier avec des lieux de passage, ports, et surtout gués ; j'entends route antique, romaine et surtout préromaine. — J'accepte également, sans difficulté, le rapport avec des limites : voyez par exemple le *tumulus* bien connu de Solaize sur l'Ozon, l'ancien *mons Mercurius*, où paraît avoir passé la frontière entre Allobroges et Ségusiaves[1].

Tout cela, évidemment, nous ramène pour la date à des époques anciennes. On écartera, avec M. J. Hannezo, l'époque romaine : jamais on n'eût bâti de cette manière sous les empereurs. Mais je ne peux pas, à la différence de l'auteur, écarter délibérément partout l'époque gauloise : ces levées de terre me rappellent d'assez près les constructions des *oppida* gaulois des bords de la Somme[2] et d'ailleurs, si complètement méconnus de l'école archéologique contemporaine, et ils me rappellent également bien des tertres funéraires des temps celtiques. En revanche, et cette fois comme M. J. Hannezo[3], j'admets également et j'accepte surtout la possibilité des temps préceltiques, en particulier du bronze ; il y a plutôt analogie que contradiction entre les *poypes* et les *tumuli* caractéristiques de cette dernière époque[4]. Nous voici, lui et moi, bien près l'un de l'autre.

Mais, où je me sépare délibérément de lui, c'est lorsqu'il voit dans la *poype* un élément en quelque sorte créateur et

1. Mais j'ajoute que ces *poypes* ont dû être acceptées après coup comme bornes ou limites. Elles ont fait la frontière, ce n'est pas la frontière qui les a faites. Et nous avons observé la même chose pour les *piles*.

2. Voyez *Revue*, 1911, p. 427, et 1920, p. 112.

3. M. J. Hannezo rappelle que Chantre avait déjà songé à l'époque de la pierre.

4. On possède des tertres funéraires en Bretagne, de l'âge du bronze, ayant encore 45 m. de diamètre (Déchelette, t. II, p. 143), sans parler du mont Saint-Michel vénète (115 m. et 58 m. de hauteur). M. J. Hannezo a d'ailleurs établi le rapprochement entre ce dernier et les *poypes* (p. 40). L'on sait que l'aplatissement est la loi du *tumulus* depuis le début du cuivre jusqu'à la fin des temps celtiques.

indicateur de la piste ou de la route [1]. Point n'était besoin de ces énormes tertres pour jalonner une route : des poteaux de bois suffisaient, comme les Gallo-Romains en eurent le long des routes de montagnes, repères visibles en temps de neige. D'ailleurs, la route de plaine n'a pas recours à de tels procédés indicateurs : ornières et traces de pas suffisent à l'indiquer. Si ces *tumuli* servaient de jalons, ils ne seraient pas à des distances si irrégulières les uns des autres. Enfin, je ne connais pas en archéologie de semblables édicules de viabilité, et je ne peux supposer que l'usage en fût disparu après les temps du bronze [2].

Ma solution, pour les *poypes*, est celle que j'ai toujours préconisée pour les ruines mystérieuses et anonymes de la Gaule, *piles*, pyramides, menhirs ou Tourmagne : c'est la solution funéraire, le rapport, non seulement avec la vie des vivants, mais encore, et surtout, avec la vie des morts. Ce sont des mausolées de terre, mausolées de chefs ou de familles si l'on veut.

A quoi l'on peut faire deux objections.

L'une, c'est que l'on n'a trouvé dans les *poypes* ni squelettes, ni vaisselles mortuaires. — Mais les a-t-on fouillées dans leurs profondeurs, dans leur sous-sol? Les a-t-on rasées et disséquées? Les fouilles de surface, dans ce genre de ruines, ne comptent pas. — Et puis, ne posséderaient-elles aucun vestige de mort, que leur rôle tombal n'en serait pas irrémédiablement compromis. Elles pourraient être des cénotaphes, des tertres de souvenir, souvenir de l'endroit où le mort a été inciné ou décharné.

L'autre objection, c'est le rapport indiscutable avec la route, rapport mis en lumière par M. J. Hannezo. — Mais qui sait si les hommes du bronze n'ont pas voulu placer leurs morts à portée de la route, pour leur permettre de gagner plus

1. N'existe-t-il pas de *poypes* en dehors de lignes routières?

2. Remarquez qu'on a également attribué un rôle viographique aux *piles* romaines du Sud-Ouest, qui sont sans doute des mausolées funéraires. Ce qui prouve au reste que les m mes suggestions se présentent aux différentes époques de l'archéologie.

sûrement, au loin, leur demeure définitive ? Si menhirs et dolmens sont si nombreux sur les rivages de l'Armorique, c'est parce que les morts étaient rapprochés ainsi de la mer qu'ils devaient traverser afin d'arriver à leur séjour de bienheureux. Si les *poypes* de l'Est avoisinent les pistes humaines, c'est parce que ces pistes les conduisaient à ces mêmes rivages. Ces tertres sont leurs gares de départ. — On peut songer à une autre explication. A l'époque gallo-romaine, les tombes étaient d'ordinaire en bordure des routes, afin que les passants pussent se rappeler et honorer les morts. Les tertres routiers de l'âge du bronze nous mettent à l'origine de cet usage [1].

Il est du reste probable que, si le tertre du mort avoisinait la route, c'est parce que la demeure du vivant l'avoisinait également. Les terres de culture étaient en bordure du chemin, c'est des deux côtés des pistes humaines que les premières sociétés agricoles se sont établies, ont défriché la terre, fondé leurs foyers et installé leurs morts [2]. Et si les *poypes* jalonnent aujourd'hui les vieux sentiers de la Gaule, c'est parce que ces sentiers ont tout à la fois créé *la vie* et fixé *la mort* à leur contact.

C'est à une conclusion semblable qu'est arrivé Sophus Müller en étudiant les tertres et routes du Jutland dans un remarquable travail [3] qui a passé inaperçu chez nous et qui offre avec celui de M. J. Hannezo de précieuses analogies. Tous deux se complètent, se rectifient et se confirment l'un l'autre [4].

Sophus Müller, étudiant les innombrables tertres du Jutland, a montré, par ses descriptions et ses cartes, leur rapport intime avec les routes primitives, les gués, les ports, les carrefours, les défilés. Et à l'aide de ces *tumuli*, il a pu, sans hésitation, reconstituer les plus anciennes pistes danoises.

1. Il serait possible, plutôt, que les temps classiques aient simplement continué l'usage primitif, mais, comme il arrive si souvent, en en changeant le motif.

2. Et c'est pour cela que les *poypes* avoisinent les aiguades. — Cf. *Revue*, 1915, p. 289.

3. *Routes et lieux habités à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze*, trad. Philipot, *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Nord*, n. s., 1903.

4. M. J. Hannezo ne l'a point connu. Nous l'avions signalé ici, 1905, p. 389, en en montrant l'importance.

Mais ces tertres n'ont pas créé ni indiqué la route : ils lui sont postérieurs, ils se sont adaptés à elle. Ce sont des tertres funéraires, et sur ce point aucun doute n'est possible.

Si ces tertres bordaient la route, ce n'est pas parce que le mort avait besoin de la route[1] : car il s'en trouve qui ne paraissent pas en relation directe avec elle. Mais la route a provoqué la maison, et aussi la terre de culture, et encore la tombe.

Ces routes, ces tertres, ces habitations et ces terres, tout cela remonte, toujours sans nul doute possible, à l'époque du bronze.

Nous voilà, et à coup sûr, bien loin du Moyen-Age. Et nous voici aussi en mesure d'aborder enfin un des chapitres essentiels de l'histoire de notre passé[2], la vie et la géographie humaines à l'époque du bronze. Les populations vivaient surtout le long des routes, disséminées en hameaux ou domaines. C'est d'abord des deux côtés de la route qu'elles ont créé la bonne terre. Si la bourgade existait, ce n'était encore que sous la forme de rendez-vous intermittent, marché, sanctuaire ou lieu de refuge.

Camille JULLIAN.

P.-S. — Le camp de César à Itsatsou dans le Pays Basque. — J'ai eu l'impression, quand j'ai examiné ce que l'on appelle du nom de « camp de César » à Itsatsou, non pas, cela va sans dire, d'un camp romain, pas davantage d'un *oppidum* des temps de La Tène (ce que sont d'ordinaire les « camps de César »), mais d'un ensemble de tertres artificiels accouplés ou assemblés, dans le genre des *poypes* ou des *tumuli* danois. Je doute cependant, à simple vue, qu'ils remontent jusqu'à l'époque du bronze. Je songerais plutôt aux temps du fer. Itsatsou est sur la Nive, l'une des voies essentielles de culture et de pénétration de l'extrême sud-ouest (vers le col de Roncevaux). La belle enquête archéologique à faire là ! — J'écrirais la même chose sur la plupart de nos *mottes* landaises, aussi peu féodales que césariennes.

1. Sur ce point je ne suis pas aussi affirmatif, on vient de le voir, que Sophus Müller

2. Car la question des *poypes*, comme on peut le voir par l'analogie avec celle des tertres danois, n'est ou plutôt ne sera qu'un épisode d'un problème général aux temps du bronze. Et il y a par toutes les régions de la Gaule, et si j'avais le temps je le montrerais ici, l'équivalent contemporain des *poypes*.

RECHERCHES SUR LES « GRYLLES »

A PROPOS D'UNE PIERRE GRAVÉE, TROUVÉE EN ALSACE

Une intaille romaine (cornaline), trouvée en 1866, au lieu dit « Heidenschloss »[1], (près de Huttenheim, au sud de Benfeld), non loin de la voie romaine d'*Argentovaria* (Horbourg) à *Argentoratum* (Strasbourg), est conservée dans la collection Engel-Dollfus. M. Werner, conservateur du Musée historique de Mulhouse, vient de la publier et de la reproduire, en la considérant comme le cachet d'un médecin du IIIe siècle de notre ère[2].

Mon confrère et ami, M. Camille Jullian, m'a demandé d'examiner cette hypothèse intéressante, qui, si elle pouvait être acceptée, entraînerait le classement d'une série de monuments analogues.

Voici la description de M. Werner :

« On distingue sur ce cachet les longues jambes d'un oiseau échassier, dont le corps représente une tête de bélier, tenant dans sa bouche des épis sous forme d'une queue double, et qui a pour tête un masque humain, muni d'un menton proboscidien, figurant un bec recourbé. Au-dessous se voit un lézard et au-dessus est gravée l'inscription : **ANTONINVS** *(fig. 1)*.



Fig. 1

» L'oiseau serait une figure fantastique de l'*ibis religiosa*, qui, « d'après l'opinion des anciens, pouvait s'administrer lui-même une injection... ; le lézard est la bête sacrée d'Esculape. Les deux figures se rapportent donc à la mission d'un médecin[3]. »

1. J'ai à peine besoin de rappeler qu'en Alsace les restes attribués aux Païens *(Heiden)*, qui comprennent les Romains, sont très nombreux. Des voies romaines ont reçu le nom de *Heidenstrass;* de nombreux chemins vicinaux ont reçu celui de *Heidenweg*. On a trouvé des substructions romaines à *Heidenhübel* (*Bull. de la Soc. pour la conserv. des monum. histor. d'Alsace*, t. III, 1858-1860, p. 152). Voy. *Congrès archéol. de France*, XXVIe s., à Strasbourg, en 1859, pp. 13 et 14 ; L.-G. Werner, dans la *Revue d'Alsace*, 1910, pp. 44 et 46 ; Chr. Pfister, même rev., 1912, p. 89.

2. L.-G. Werner, *Cachets d'oculistes romains en Alsace*, Mulhouse, 1919, gr. in-8°, pp. 15 à 17, fig. (extr. du *Bull du Musée histor. de Mulhouse*, t. XXXVIII). La cornaline a 15 mill. sur 13. La monture en est moderne. — Cf. *Revue*, 1920, p. 125.

3. Il convient de dire que cette interprétation avait été proposée déjà par F.-J. Mone, qui publia l'intaille pour la première fois : « ... gehörte zum Siegelring eines römischen Arztes *Antoninus*.. ; Eidechse, das Thierzeichen Aesculaps... ; ein Ibis... aus deren Kinn eine gekrümmte Röhre hervorgeht, welche sich auf die Sage der Alten bezieht, dass der Ibis sich selbst klystiere... » (*Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins*, t. XX, 1867, Karlsruhe, p. 439.)

Bien que l'hypothèse soit très séduisante, je ne crois pas qu'on puisse l'admettre pour les raisons suivantes : La figure composite de l'intaille ne ressemble pas assez à celle de l'ibis sacré, pour que le personnage portant le cognomen *Antoninus* ait pu faire allusion à son métier par un type aussi vague. Quant au lézard, il ne suffit pas non plus pour donner un caractère médical à une représentation que le seul bâton d'Esculape eût désignée avec une certitude satisfaisante. Enfin, la langue tubulaire, qui termine la singulière tête, adossée à la tête de bélier, peut être comparée à celle d'un caméléon et fournir une de ces multiples combinaisons que nous allons étudier rapidement. En tout cas, cet appendice ne ressemble pas au bec recourbé de l'ibis sacré [1].

L'intaille, trouvée au Heidenschloss, appartient à une classe très nombreuse de pierres gravées, classe encore mal connue, et dont on s'est généralement contenté de grouper quelques spécimens sous le nom de « grylles » [2]. Ce nom a été choisi parce que l'on rapprochait tous ces petits monuments du texte de Pline l'Ancien, relatif aux figures grotesques, peintes par Antiphile, dont les similaires auraient reçu le nom de *grylli* [3]. Il est évident que beaucoup des compositions gravées sur des intailles [4] peuvent paraître ridicules, si l'on se borne à un examen sommaire. Mais plusieurs érudits ont compris que cette classe de petits monuments devait signifier autre chose que la fantaisie plaisante de divers graveurs en pierres fines.

Böttiger était tenté de rapprocher les *grylles* [5] des amulettes gnostiques. Mais, ne trouvant évidemment pas de points de comparaison assez précis, il dut se borner à rappeler le sens symbolique des divers animaux et types qui se répètent le plus souvent sur les *grylles*. Le coq est un symbole du soleil, principe de lumière et de tous les biens ; le bélier est le signe de la fertilité [6] ; le masque de Silène est une forme de l'*oscillum* protecteur. La réunion de ces types appelle la protection et le bonheur sur celui qui porte l'intaille [7].

Plus récemment, Furtwaengler a repris l'idée en considérant nettement les *grylles* comme des créations de la superstition relative au pouvoir magique de certains animaux et symboles [8].

1. Je laisse de côté certains autres caractères morphologiques (pour les pattes).

2. Voy. p. ex. le *Dict. des Antiq. gr. et rom.* de Daremberg-Saglio-Pottier, t. II, p. 1480.

3. *Hist. nat.*, l. XXXV, ch. XXXVII, § 114.

4. Je n'ai pas à considérer ici les peintures grotesques, comme celles dont Pompéi a fourni des spécimens intéressants.

5. Je conserverai ce nom pour éviter des périphrases trop longues.

6. La Chausse, que Böttiger ne cite pas, avait déjà reconnu le sens qu'il fallait attacher à la tête de bélier ou de mouton. (*Le gemme antiche figurate di Michelangelo Causeo...*, 1700, p. 71, n° 181.)

7. C.-A. Böttiger's *Kleine Schriften*, t. III, 1838, pp. 460-461 (d'après le *Journal des Luxus und der Moden*, 1804, pp. 7 et s.).

8. Adolf Furtwaengler, *Die antiken Gemmen*, t. III, pp. 113, 352 et 363.

En 1895, M. Salomon Reinach, dans son texte de la pl. 23 de Gori, disait que les

Sans prétendre épuiser ici toute la matière de la question des *grylles*, je vais essayer d énumérer les types les plus fréquents [1].

Il y a d'abord une classe fort nombreuse de pierres où le type est composé de deux ou trois têtes réunies en une seule, et comprenant, le plus souvent, au moins une tête barbue (Silène). Il y en a une dizaine d'exemples dans Gori [2] et une quinzaine dans un travail de Demay [3], sans parler des autres recueils.

On trouve quelquefois jusqu'à cinq têtes (dont deux barbues et trois imberbes, formant une grappe de raisin) [4], et même sept, adossées et superposées [5].

La tête de bélier est très fréquente ; en voici des exemples qui sont loin de former une liste complète : Gori, pl. 49-9, 49-12, 51-6, 8 et 9 ; Agostino, 203 et 204 [6] ; de la Chausse, pp. 69 à 71, n°s 176, 179, 181 et 182 [7] ; Rossi-Maffei, p. 21, n° 20, et p. 23, n° 21 [8] ; Mariette, I, 72 [9] ; Orléans, II, 65 [10] ; Raspe, 13572, 13574, 13530 [11] ; Panofka, I, n° 23, p. 405, et III, 8, p. 472 [12] ; Montigny, n°s 268, 407, 519 [13] ; British Museum, n°s 2070 à 2074, 2076 et 2077, 2078(?), 2083 et 2084 [14] ; King, p. 329, fig. [15] ; Furtwængler, pl. XXVI, 78 à 80, XLVI, 27, 28 et 37, LXII, 17 [16] ; Coll. Pauvert de la Chapelle, n° 148 [17] ; trois dans la collection Adrien Blanchet (dont un reproduit ici, *fig.* 2). Des épis sortent souvent de la bouche du bélier.

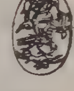


Fig. 2

La tête de bouc paraît aussi, distincte de celle du bélier, moins

intailles de la série, qui nous retient ici, étaient improprement appelées *grylles* (*Bibliothèque des monum. fig., Pierres gravées*, p. 28.)

1. Dans les exemples que je donnerai ici, il est possible que quelques intailles soient citées deux fois. La correspondance entre les diverses publications est souvent malaisée à établir.

2. *Mus. Flor.*, I, pl. 46-3 à 46-12 (Ed. S. Reinach, *Op. cit.*, pl. 23 à 25), 47 à 49, 51).

3. G. Demay, *Des pierres gravées dans les sceaux du Moyen-Age*, Paris, 1877, pp. 51 à 53, n°s 250 à 264.

4. C.-W. King, *Antique gems*, 1860, p. 328, fig.

5. A. Chabouillet, *Cat. des Camées et p. gr. de la Bibl nat.* [1858], p. 280, n° 2151.

6. L. Agostino, *Gemmae et sculpt. antiquae*, trad. lat. de Jacob Gronovius, Franequerae, 1699.

7. Michelangelo (Causeo) de la Chausse, *Le Gemme antiche figurate*, Roma, 1700.

8. Domenico de Rossi et Paolo Aless. Maffei, *Gemme antiche figurate*, Roma, 1707.

9. P.-J. Mariette, *Traité des pierres gravées*, 1750, t. Ier. C'est le n° 2148 de la Bibl. nationale.

10. La Chau et Le Blond, *Descr. des p. gravées du Cabinet d'Orléans*, 1784, t. II.

11. R.-E. Raspe, *A descriptive catalogue... gems ; coll. de p. gravées moulées par J. Tassie*, Londres, 1791.

12. Panofka, *Gemmen mit Inschriften in den kön. Museum zu Berlin, Haag, Kopenhagen, London, Paris, Petersburg u. Wien*, dans *Akad. der Wissenschaften zu Berlin, Philos.-histor. Kl.*, 1851.

13. *Collection de M. de Montigny, Pierres gravées*, vente du 22 mai 1887.

14. *A catalogue of engraved gems in the British Museum* (par A.-H. Smith), 1888.

15. *Antique gems*, 1860.

16. Adolf Furtwængler, *Die antiken Gemmen*, t. Ier, 1900.

17. *Collection Pauvert de la Chapelle, Intailles et Camées...* Cat. par E. Babelon, 1899.

fréquemment : Gori, pl. 49-9 ; Raspe-Tassie, 13572 ; British Museum, nos 2066 à 2069 ; Orléans, t. II, 65, et Bibl. Nat. n° 2161 ; Collection Adrien Blanchet.

La tête de taureau est rare : Montigny, n° 407.

La hure de sanglier est plus fréquente : Gori, pl. 51-6 et 9 ; de la Chausse, p. 15, n° 48 ; Orléans, II, 65 ; Panofka, 23 ; British Museum, 2065, 2067, 2069 ; Montigny, n° 309 ; Furtwængler, pl. XLVI, 19.

La tête de cheval apparaît très souvent : Gori, pl. 49-9 à 12, 50-12, 51-10 ; Raspe-Tassie, 13525, pl. LVI ; British Museum, 2070 à 2073, 2079 à 2083 ; King, p. 329, fig. ; Bibl. nat., 2155 ; Montigny, nos 268 et 407 ; Furtwængler, pl. XLVI, 28, 33 (avec couronne), 36.

Cette tête tient quelquefois un épi.

Ailleurs, il y a plutôt une tête d'âne : Bibl. nat., 2156.

La tête d'éléphant n'est pas rare, entière ou représentée par la trompe : Gori, pl. 51-2 ; Raspe-Tassie, 13574 ; Bibl. nat., 2146 ; Montigny, nos 519 et 529 ; Panofka, IV, 33 ; Bourguignon, n° 1351[1] ; Furtwængler, pl. XXVI, 79, pl. XXIX, 59, XLVI, 35 et 37.

Tête de griffon : Coll. Adrien Blanchet.

On trouve aussi la tête de singe (Bibl. nat., n° 2153) ; la tête de lion (Bibl. nat., 2148 et 2156 ; Furtwængler, pl. LXII, 17) ; la tête de chien (British Museum, 2275).

D'autres animaux sont généralement représentés entiers ou presque entiers[2]. On peut noter le paon : British Museum, 2077 et 2078 ; Furtwængler, XXIX, 59, XLVI, 37 ; coll. A. Evans, n° 96[3].

Un oiseau à long bec (grue, ibis, etc.) : Gori, 51-10 ; Agostino, 203 ; Raspe-Tassie, 13573, pl. LVI ; British Museum, 2075 ; Demay, n° 268.

Un aigle : De la Chausse, p. 15, n° 47 (tête seule) ; Demay, nos 266 et 267 ; Furtwængler, LXII, 17.

Pigeon ou perdrix : Mariette, pl. LXXII[4] ; collection A. Blanchet.

Un aigle déchirant un lièvre : Raspe-Tassie, 13530 ; British Museum, 2081 et 282 ; Montigny, n° 268 ; deux autres, coll. Adrien Blanchet.

Un perroquet : Middleton, 90 (App.)[5].

Une licorne (?) : Gori, 51-5 ; British Museum, 2075.

Un coquillage : Bibl. nat., 2146 et 2147.

1. *Gemmes et méd. antiques*, vente du 24 mars 1902 (la plupart provenant de l'ancienne coll. Bourguignon, de Naples).

2. Il y a évidemment des exceptions ; ainsi, sur une pierre publiée par Raspe (n° 13525, pl. LVI), on voit seulement la queue d'un paon ; sur une autre publiée par de la Chausse (n° 26), une queue de dauphin.

3. *Collection d'un archéologue-explorateur ; pierres gravées antiques*, vente du 8 mai 1905.

4. P.-J. Mariette, *Recueil des pierres gravées du Cabinet du Roy*, 1750.

5. J.-Henry Middleton, *The engraved gems of classical times with a catal. of the gems in the Fitzwilliam Museum*, Cambridge, 1891.

Un **dauphin** : Agostino, 203 ; Rossi-Maffei, p. 21, n° 20 ; Furtwængler, XLVI, 17 queue tenant un pedum), LXI, 64.

Un **crabe** : Bibl. nat., 2156.

Un **lapin** : Bibl. nat., 2158 (lapin aurige) [1] ; Montigny, 268.

Un **lièvre** : Winckelmann, coll. Stosch, p. 131, n° 670 [2].

Une **souris** : Raspe-Tassie, 13530 ; British Museum, 2075 ; Furtwængler, LXII, 16 ; coll. Kibaltchitch, 80 [3] ; collection A. Blanchet.

Un **serpent** : Raspe-Tassie, 13574 ; British Museum, 2074, 2075, 2077, 2078, 2275 ; Bibl. nat., 2153 ; Montigny, 532 ; Evans, 96.

Une **grenouille** : British Museum, 2275.

Un **lézard** : Agostino, 204 ; Raspe-Tassie, 13568 et 13572 ; Panofka, 9 ; British Museum, 2085 ; Furtwængler, LXI, 64 et 65 ; coll. Adrien Blanchet ; la pierre avec *Antoninus*, décrite plus haut.

Un **crocodile** : Rossi-Maffei, p 23. n° 21.

Un **écureuil** (?) : Agostino, 203.

Une **mouche** (abeille) : Furtwængler, XXVI, 83.

Le **coq**, dont on voit très souvent les pattes supportant le corps du *grylle*, n'apparaît presque jamais entier. Il faut donc accorder une mention spéciale à la pierre gravée du Musée de Berlin (n° 7084), reproduite par Furtwængler (XLVI, 29). On y voit, en effet, un grand coq à tête de Mercure, avec le caducée.

Mercure paraît aussi sur une pierre où sa tête est réunie à celle d'un lion (Bibl. nat., 2148) [4].

La tête de **Minerve**, associée à d'autres têtes et en particulier à celle de **Silène**, est assez fréquente : Gori, 50-3, 7 et 8 [5] ; Mariette, I, 72 ; Demay, 250 à 254, etc.

La tête de **Pan** est assez souvent réunie à celle de Silène : Bibl. nat., 2145 et 2149, etc.

Eros paraît quelquefois sur des *grylles*, jouant le rôle d'aurige sur l'animal fantastique : Winckelmann, coll. Stosch, p. 130, n°s 667 à 671 ; de la Chausse, p. 69, n° 178 ; Bibl. nat., 2082 et 2083 ; Montigny, 268 ; coll. Adrien Blanchet.

Parmi les objets, je signalerai : un **caducée** (Furtwængler, XXVI, 79) ; un **pedum**, un **caducée** et une **massue** (Bibl. Nat. 2148 ; British Museum, 2063) ; un **trident** avec serpent enlacé (Montigny, 532, aujourd'hui coll. A. Blanchet) ; une **syrinx** (même intaille) ; une **cloche**

1. E. Babelon, *La gravure en pierres fines* (Bibl. Ens. B.-Arts), 1894, p. 176, fig. 135.

2. Abbé Winckelmann, *Descr. des pierres gravées de feu le baron de Stosch*, Florence, 1760.

3. *Collection de M. de Kibaltchitch, Camées et pierres gravées...* (Vente du 27 avril 1905) ; souris-aurige.

4. Cf. E. Babelon, *Guide... au Cabinet des méd.*, 1900, p. 62 ; du même, *La gravure en pierres fines*, 1894, p. 176, fig. 134.

5. C'est à dessein que je laisse de côté les têtes de Minerve reproduites sur les pl. 60-7, 10, 12 et 61-2 et 4. Je ne les considère pas comme de véritables *grylles*.

(British Museum, 2074 et 2075); une corne d'abondance (Agostino, 203; Rossi-Maffei, p. 21; Musée d'Alise [1]); une palme sous les pattes du grylle (Montigny, 404); une bipenne (Bourguignon, n° 135); un trophée (de la Chausse, p. 70, n° 179). Signalons aussi le phallus (Bibl. Nat., 2150) et un terme de Priape (British Museum, 2094).

Pour abréger, je n'ai pas indiqué la nature des pierres citées [2]; je ne crois pas que, pour cette série d'intailles, les Anciens se soient préoccupés beaucoup du choix de la matière ou de la couleur. Je puis citer deux *grylles* dont le type est presque identique (Amour ailé, buste de cheval, tête de bélier avec épi, masque de Silène et aigle déchirant un lièvre): l'un est sur jaspe rouge (coll. Montigny, 268); l'autre sur jaspe vert (coll. Adrien Blanchet).

Les inscriptions gravées sur des *grylles* peuvent-elles nous fournir des renseignements précis sur la signification des types de ces intailles [3]? Dans plusieurs cas, on ne relève que des noms de propriétaires, par exemple: ANTONINVS sur la pierre conservée aujourd'hui au Musée de Mulhouse; NICE T.P.S.A sur une pierre de la collection Marlborough (Furtwængler, t. Ier, pl. LXV, 20); ΦΙΛΑΔελφος (Furtwængler, pl. XLVI, 33); sur un sardonyx de l'ancienne collection Christy, CN. VAT. STAB. (British Museum, 2064); sur un nicolo de l'ancienne collection Sloane, ЄΠΙΓΟΝΟϹ (Panofka, p. 494, pl. IV, 23; British Museum, 2073); ΗΔΠ (British Museum, 2075); ΔΗ (British Museum, 2082); Є (British Museum, 2083); P. XANTI (Tölken, Winckelmann, puis Panofka, p. 405, pl. I, 23), et ΛΟΓΓΟϹ (*Ibid.*, p. 472, pl. III, 8) sur des cornalines du Musée de Berlin.

On voit par ces exemples que les grylles étaient autant en faveur chez les Romains que chez les personnages de nationalité grecque [4]; mais rien dans ces noms n'explique le choix des types.

Trois autres exemples, le dernier surtout, sont plus intéressants à ce point de vue. Un jaspe rouge, représentant deux masques combinés avec une hure de sanglier, porte le nom ΕΙΡΗΝΗ (British Museum, 2065). On pourrait dire, à propos de cette intaille qu'elle ne porte pas le nom propre, mais le substantif εἰρήνη [5], placé à côté d'un type destiné à procurer la paix et une vie calme à celui ou celle qui

1. Henry Corot, *Les pierres gravées du Musée municipal d'Alise*, dans *Pro Alesia*, II, n° 13, juillet 1907, n° 556, fig. 3.

2. Ces pierres sont assez diverses: cornaline, nicolo, sardoine, jaspe vert ou rouge ou noir, prime d'émeraude, améthyste, hyacinthe, sardonyx, lapis-lazuli, chalcédoine.

3. Je remarquerai ici, en passant, qu'à ma connaissance, il n'existe aucun grylle gravé en camée. Et je crois pouvoir affirmer que, si l'on réussit à en signaler un exemple, ce sera une exception rarissime.

4. Ou imbus de culture grecque.

5. Une étude récente a mis en lumière le sens du mot grec, fréquemment associé à πλοῦτος (*Berichte über die Verhandl. der Kön. Sächsischen Ges. der Wissensch. zu Leipzig, Philol.-histor. Kl.*, 1916, fasc. IV. Cf. *Rev. des revues*, t. XLIII, p. 8).

avait orné de cette pierre sa bague ou quelque autre bijou. L'hypothèse est tentante; toutefois je me contente de croire qu'il s'agit du nom propre désignant la propriétaire. Mais il reste possible que le type gravé soit une sorte de « type parlant ».

J'admettrai la même explication pour un autre jaspe rouge, conservé autrefois à Saint-Pétersbourg (Panofka, p. 501, pl. IV, 33). Il représente une tête d'éléphant, tenant un caducée avec sa trompe et combinée aveç trois têtes humaines; à côté de ce type est gravé le nom ЄVЄΛΠΙCΤΟV, tiré d'un adjectif dont le nominatif εὐέλπιστος équivaut à εὔελπις et signifie : *qui a bon espoir*, *qui fait concevoir des espérances*.

Enfin, l'exemple le plus intéressant pour l'explication des types des grylles est celui d'un autre jaspe rouge, qui a fait partie de la première collection de Montigny, et dont l'importance n'a été comprise ni par le rédacteur du catalogue [1] ni par aucun autre auteur ultérieur [2]. Cette pierre représente un *grylle* à tête et jambes d'oiseau, marchant sur une palme; le corps est formé d'un masque de Silène combiné avec un masque imberbe. Devant, il y a deux astres; derrière une étoile dans un croissant. Autour, on lit le mot ΑΥΞΗCIC. Il est vrai que ces lettres forment aussi un nom propre; mais, αὔξησις signifie *accroissement*, c'est-à-dire *prospérité*, et il me paraît certain que nous avons ainsi la meilleure explication du type d'un *grylle*. C'est bien un type parlant, mais volontairement choisi; nous pouvons en être certains.

D'autre part, il est hors de doute que la tête de bélier (ou quelquefois de mouton, car la distinction est difficile à faire sur ces petits monuments) est un des éléments les plus fréquents de la composition des grylles [3]. Or cette tête était un signe de bonne fortune. On en trouve en effet un exemple où cette tête seule (et ne formant pas un grylle) est accompagnée de l'inscription ΚΥΡΙΑ ΧΑΙΡЄ ΧΝΟVΒ ΤΥΧΗC. Le mot τύχη, à l'époque où a été gravée cette pierre [4], ne peut désigner que la *bonne fortune*. Remarquons que ce souhait de bonheur est lié au nom Χνουβίς, qui accompagne si fréquemment, sur des

1. *Collection de M. de Montigny; Pierres gravées* (Vente du 22 mai 1887), p. 31, n° 404.

2. Cette intaille paraît n'avoir été citée ensuite que par Edmond Le Blant (*750 inscriptions de pierres gravées, inédites ou peu connues*, 1896, p. 180, n° 604, mentionnée sans commentaire).

3. J'ai dit plus haut que des épis sortaient souvent de la bouche de cette tête. Dans plusieurs monuments mythriaques, la queue du taureau, relevée, se termine en touffe d'épis, et dans quelques autres monuments, des épis jaillissent de la blessure du taureau, comme s'ils étaient la substance de Mithra (voyez les textes de Franz Cumont et de Frazer, cités par Alfred Loisy, *Les mystères païens et le mystère chrétien*, 1919, pp. 190, 200).

4. Camée de l'ancienne collection Badeigts de Laborde (cf. Edmond Le Blant, *op. cit.*, 1896, p. 23, n° 19.

pierres gnostiques, un dragon dont la tête de lion est ornée de sept rayons[1].

En s'appuyant sur ce rapprochement, on pourrait, en revenant à la tendance de Böttiger, dire que les *grylles* forment une série d'amulettes, intimement liée à celle des pierres gnostiques. Mais j'ai déjà remarqué que les mots τύχη et Χνουβίς sont associés à une simple tête de bélier et non à un véritable *grylle*. Et l'on a vu qu'aucune des inscriptions relevées sur des *grylles* n'a un sens gnostique.

Il est fort probable que les figures composites des *grylles* avaient une valeur prophylactique et pour cela Böttiger et Furtwængler avaient raison. Que plusieurs des éléments composant les grylles soient relatifs à la fertilité et à la richesse, on n'en saurait douter. Que d'autres aient eu un sens particulier, comme la réunion du coq et du cheval, l'ancien ἱππαλεκτρυών, cela est encore évident[2]. Notons aussi que, sur un plomb, le coq et le *gorgoneion* sont associés[3]. Il est assez remarquable que, malgré la valeur magique attribuée sûrement aux figures des *grylles*, on ne rencontre jamais le mauvais œil, combattu par des animaux, comme il est figuré sur de nombreuses petites plaques d'or et sur divers autres monuments[4].

Mais si cette composition fait défaut, il faut néanmoins remarquer le grand nombre d'animaux representés, évidemment avec un rôle protecteur, sur les *grylles*. Peut-être était-ce une influence de la religion égyptienne?

Il est probable que la mode des *grylles* a duré plusieurs siècles. En effet, l'origine de ces compositions doit évidemment être cherchée dans certains scarabées de Tharros (Sardaigne)[5]. Je citerai en particulier un scarabée de jaspe vert, provenant de la tombe IX de cette nécropole : le type en est composé d'une tête barbue, combinée avec une tête de nègre; et, au-dessous, on voit une tête de sanglier. Ce scarabée a fait partie de la collection, formée par Barbetti, en 1856, et entrée ensuite au British Museum[6]. Il est indubitable que les pierres de cette série sont d'origine phénicienne ou carthaginoise et au moins du IIIe siècle avant notre ère. Par conséquent, l'art des *grylles* s'est développé après cette époque, probablement jusqu'au

1. Sur le caractère talismanique de cette figure, cf. Adrien Blanchet, *Talismans anciens*, 1900, p. 17. (Extr. du *Bull. Soc. Antiq. de France*).

2. Voy. Ern. Baethgen, *De vi ac significatione galli in religionibus et artibus Græcorum et Romanorum*, Göttingen, 1887 (Thèse), p. 39. Cf. Albrecht Dieterich, *Pulcinella...*, 1897, pp. 242 et 244.

3. *Monum. ined. dell' Inst.*, t. VIII, 1866, pl. XXXII, n° 276. Il est possible que ce petit monument n'ait pas été créé dans une intention prophylactique; mais le rapprochement des deux types doit être signalé.

4. Je rappelle seulement le mémoire d'Otto Jahn (1855). La bibliographie de la question est maintenant assez longue.

5. Furtwængler a déjà indiqué cette origine (*Op. cit.*, t. III, pp. 114 et 288).

6. *A Catalogue of engraved gems in the B. M.*, 1888, p. 52, n° 179, pl. C.

IIIe siècle de notre ère, époque à laquelle il avait sans doute cédé le pas à celui qui produisit les amulettes gnostiques, dont nous connaissons des exemples presque innombrables.

Mais, si les *grylles*, transformés et devenus complexes au cours de plusieurs siècles, ont été remplacés par une catégorie de monuments différents, créés sous l'influence de cultes nouveaux, ils ne tombèrent cependant pas dans l'oubli. On se souvint longtemps de la valeur magique qui leur avait été attribuée et, dix siècles plus tard, on recueillait encore les pierres portant les types principaux des *grylles*, pour en faire des talismans. Le texte suivant est une preuve péremptoire de ce fait :

« Arietis sive capitis hominis cum barba imago, si in saphiro[1] » sculpta erit, virtutem habet sanandi ac liberandi a multis infirmita- » tibus, et a carcere et ab omni pressura. Estque imago regia cum dat » dignitates et honores, ac in altum extollit[2]. »

Demay a publié de nombreuses empreintes de *grylles* antiques, employés dans des sceaux du Moyen-Age, et plusieurs de ces pierres portaient une combinaison de têtes où paraissait une tête d'homme barbu[3].

Ces exemples sont presque sûrement tous des confirmations du texte précité. Et l'on ne saurait les passer sous silence quand il s'agit de déterminer le caractère des *grylles* dans l'Antiquité.

Adrien BLANCHET.

1. Il est vrai que, dans cet exemple, la nature de la pierre est un élément de la valeur du talisman. Les recueils du genre de celui qui est cité attachent souvent une importance particulière à la substance même des amulettes.

2. Ragiel, *De imaginibus magicis : et primo de his quæ a Ragiel positæ sunt.* (Extrait de Camille Léonard, *Speculum lapidum...*, Hambourg, 1717, l. III, c. XIV, p. 156; cf. *Rev. de l'Art chrétien*, 1893, p. 191.)

Un autre passage du même auteur (*loc. cit.*, c. XV, p. 162) démontre que la matière était souvent secondaire : « Arietis ac leonis medietatis figura, si in aliquo » precioso lapide sculpta erit, si discordes cum ea tetigeris, amabiles ac concordes » efficientur : debetque in argento ligari. » Le rôle de la monture est ici plus important que celui de la nature de la pierre.

3. G. Demay, *Op. cit.*, n°s 250 (de 1200); 251 (de 1209 à 1462); 252 (de 1239); 253 (de 1516); 254 (de 1212); 255 (de 1364); 256 (de 1341); 258 (de 1299); 259 (XIVe s.); 262 (de 1245); 264 (de 1316); 266 (de 1238); 267 (de 1411); 269 (de 1185), etc.

NOTE SUR CHAMERANDE[1]

I

Le sens du mot *randa* paraît hors de doute; il est singulier toutefois qu'il n'ait apparu jusqu'ici que juxtaposé à un autre mot, cp. aiguerande, et qu'il n'ait pas été aussi répandu dans la toponymie celtique que *briga*, *dubrum*, *durum*, *ritum*, etc. Je crois donc que cette formation a seulement pris naissance au ve siècle. Voici l'énumération de diverses hypothèses à rejeter ou à admettre.

1. *Cameranda villa*, de *camerare*, construire en forme de voûte, ainsi nommée pour rappeler quelque détail de construction, *Rev. savois.*, 1911; mais explication inadmissible, le mot *randa* paraissant bien un deuxième terme du mot et un *b* s'insérant habituellement entre *m* et *r*.

2. Celt. *calmis*, b. l. *calma*, sol d'herbes et de broussailles, sorte de pâturage; mais aurait donné *chamrande*, *chalmerande* ou *chaumerande*. La forme *cameranda* de 995 prouve qu'elle ne vient pas de *calma* car *l* aurait subsisté jusqu'à nos jours; donc, à rejeter.

3. Celt. *cam(a)*, courbe (M. Hannezo); il est vrai que la Saône décrit une courbe en face de Chamerande (Ain), et la Marne, aux environs de Chamarandes (Haute-Marne); mais, en Haute-Savoie, le petit torrent qui coule sous la localité a une direction *absolument rectiligne;* cette hypothèse ne convient donc pas; il en est de même, s'il s'agit d'un chemin.

4. **Cama*, sol dur, pierre; cp. grec χαμαί et le mot patois *chameiron* dans l'expression : en creusant, on a trouvé le chameiron = tuf, v. Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*. Ce mot, hypothétique, aurait-il désigné une pierre préhistorique ou un bloc erratique? A Mésigny, près de Chamarande, se trouvait, en 1730, le mas de la Grand Pira = pierre, cad. n° 381, détruite depuis et qui était, paraît-il, étendue à terre.

5. *Cama*, Isidore; lit court et bas, couchage; peut être, par métonymie, gîte rustique. Ce sens conviendrait aux trois Chamerandes, toutes situées à l'extrémité d'un terroir, dans des parages certainement autrefois à peu près déserts; donc, gîte placé à la limite d'un territoire.

1. Cf. *Revue*, 1920, pp. 131 et 300.

6. Celt. *Cama*, d'où *caminus*, chemin ; cette hypothèse paraît, en somme, la mieux appuyée sur les faits, un chemin se trouvant, dans les trois communes, près de la limite en question.

II

Renseignements topographiques.

Chamarande (Haute-Savoie) : ferme isolée, située à l'extrémité occidentale de la commune de Mésigny, à 300 mètres du petit torrent de Savière, qui la sépare de la commune de Chilly ; en 1730, maison, grange et four, appartenant aux religieuses de l'abbaye de Bonlieu, sise alors au bord des Usses, affluent du Rhône, et à laquelle, en 1160, un seigneur de Sallenove avait donné ce qu'on appelait le territoire de Chamarande [1]. Le ruisseau de Savières s'appelle aussi nant de Jamalou, probablement ancienne *aqua Gamalulphi*, avec moulin ; sur son bord, sous Chamarande, a été défoncé un petit cimetière du VIIIe siècle. Un chemin, parallèle au torrent et par suite à la limite, descendait de Chamarande aux Usses, par la ferme de Donvier, patois pour Donzier, *villa Domitiacus;* il se continue au sud pour traverser ensuite le torrent dans la direction de Chilly. Ce nant de Jamalou, limite des deux communes, marque aussi les confins des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien ; autrefois, il marquait ceux des décanats d'Annecy et de Rumilly, les doyennés n'étant guère cités dans le Genevois qu'à partir du début du XIIe siècle. Sous les Romains, cette limite était certainement celle des deux villas de Mésigny et de Chilly ; elle a pu être aussi celle d'un petit pagus dont Boutae, ancêtre d'Annecy, aurait été le chef-lieu.

Chamerande (Ain), village situé à l'extrémité occidentale de la commune de Saint-Benigne, près de la route parallèle à la Saône, de Pont-de-Vaux à Sermoyer, au bord d'un petit plateau devant lequel s'étendent les plaines herbeuses et marécageuses qui en longent la rive gauche, éloignée d'environ 2 kilomètres. Un chemin transversal conduit du village à un bac. La Saône forme la limite de l'arrondissement de Bourg ; elle formait, au Moyen-Age, celle de la seigneurie et de l'archiprêtré de Bagé ; et, sous César, celle du pays des Ambarres, clients des Éduens [2].

1. *Mém. de la Soc. d'histoire de Genève*, XIV, n° 330 et p. 143 ; *Mém. de l'Académie Salésienne*, XV, 94 où *Macherenda* = *Chamerenda*.

2. E. Philipon, *Dict. top. de l'Ain*, 1906, mentionne un deuxième Chamerande dans la commune de Condeissiat. M. Verboud, instituteur, m'écrit que ce nom est tout à fait inconnu des habitants et qu'il y a pu avoir confusion avec Meraude ou Chamerol. — Il faut laisser aussi en dehors de cette étude Chamerande (Seine-et-

Chamarandes (Haute-Marne), commune à 3 kilomètres en amont de Chaumont, sur la rive gauche de la Marne, à mi-penchant d'une colline au pied de laquelle coule la rivière, à 700 ou 800 mètres à l'est de la route de Chaumont à Langres. En s'appuyant sur la signification du. deuxième terme *randa*, la Marne devait marquer certainement une limite et il est fort possible que cette limite ait été, à l'ouest, celle de l'ancien *pagus Bassiniacus*, un des six *pagi* de la cité des Lingons, qui se serait ensuite étendu au delà de façon à englober Chaumont, le chef-lieu actuel, et les localités environnantes. Quant à la route de Langres à Chaumont, qui côtoie tout à fait ou presque la Marne, elle serait ainsi un vrai chemin limite et d'origine celtique, à en juger par les localités qu'elle dessert sur son parcours : *Andematunnum*, Langres; **Osima* ou *Usma*, Hûmes; *Maternacus*, Marnay; Chaumont, qui a peut-être succédé à une localité plus ancienne; *Condate*, Condes, au nord du confluent de la Marne et de la Suize, *Secusia; Bononia*, Bologne, etc.[1]

Ch. MARTEAUX.

Oise), autrefois Bonnes et qui, en 1684, a pris le nom actuel de Leclair Gilbert d'Ornaison de Chamerande, seigneur de La Bastie en Dombes (Ain); v. Legrand, *Étampes pittoresque*, 1907, II, 1145, 1147 ; A. Dufour, *Annales de la Soc. hist. de Corbeil-Étampes*, 1901. E. Philipon, *o. c.*, p. 29, l'appelle Gilbert d'Ormesson de Chamerande.

1. Voir les formes anciennes dans A. Roserot, *Dict. top.*, 1903.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

L'abondance, dans ces derniers mois, des publications intéressant la Gaule, nous oblige à ne dire que quelques mots de chacune d'elles, nous réservant de parler plus longuement des livres ou des sujets les plus caractéristiques.

Les écoles gallo-romaines. — *Schools of Gaul* (étude sur l'éducation chrétienne et payenne en Gaule depuis l'origine jusqu'aux Mérovingiens), par Théodore Haarhoff, lecteur de latin à l'Université du Cap, imprimé à Oxford, University Press, 1920, in-8° de 272 pages. Important, au courant, judicieux[1].

Les Histoires de Tacite. — Livres I-V, grande édition annotée de chez Hachette, par H. Gœlzer, 2 v. in-8° de 330 et 472 pages, 1920; index. Digne à tous égards de cette collection.

Les Fouilles de Vésone, *Compte Rendu de 1912-1913* (Périgueux, 1920, in-8° de 112 p. et 19 pl.), par Charles Durand: c'est lui qui a conduit ces fouilles si heureuses et nous donne ici le résultat de la dernière campagne et l'ensemble des conclusions.

L'archéologie préhistorique à Eauze. — Voici une marque bien significative des progrès locaux de la science préhistorique et archéologique : un discours de distribution de prix renfermant une excellente nomenclature des stations préhistoriques et gauloises d'Eauze (en particulier le vieil *oppidum* d'Esberous [l'antique Eauze], un de nos plus agréables souvenirs de promenade : abbé Léopold Médan, à la distribution des prix du 19 juillet 1920, *Bull. trimestriel de l'Institution secondaire Saint-Taurin*, 1er nov. 1920, Eauze, in-8°.

Le milliaire de Cannes (cf. *Revue*, 1920, p. 281, n. 14). — Une des dernières études de M. Héron de Villefosse, dans le *Bulletin archéologique* de 1919, p. 10, etc.

Statuettes et ex-voto de bronze à Corcelles-les-Monts en Côte-d'Or (bras, jambes, etc.). — Le lieu a été occupé sans interruption depuis Auguste jusqu'à Arcadius. Remarquons un médaillon de Constantin II qui paraît avoir été placé à dessein dans le mortier de la pierre d'angle [lors d'une reconstruction?]. Blanchet, *Bull. arch.* de 1919.

1. Ce livre m'a été signalé par un substantiel compte rendu de M. Broche dans *le Radical* de Marseille. Et qu'un journal de cette nature puisse imprimer, en première page, un article d'érudition locale, c'est là encore un heureux signe des temps.

Dieu au maillet à Bouillargues, Gard, *Bull. arch.* de 1919, p. LXII (Espérandieu). — Voir, *ibid.*, l'utile carte de répartition des dieux au maillet : Salyens, Volques (Arécomiques seulement), Cavares, Allobroges, Éduens, Séquanes, en nombre; ailleurs, rares dans l'Est, inconnus à l'Ouest. Attendons.

Le répertoire Montandon. — Nous saluons avec joie l'apparition du t. II de ce précieux monument de patience et de désintéressement, dont chaque jour, à l'épreuve, je constate l'extraordinaire utilité : R. Montandon, *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine); France*, t. II, *Alsace, Artois, Champagne, Flandre, Ile-de-France, Lorraine, Normandie, Picardie*. Genève et Lyon, Georg; Paris, Leroux ; 1920, in-8° de XXVI-502 pages.

Les mystères. — Alfred Loisy, *Les mystères païens et le mystère chrétien,* Paris, Nourry, 1919, in-8° de 368 pages. Livre d'une profondeur et d'une sagacité rares (cf. *Revue,* 1920, p. 148).

Le sacrifice. — Alfred Loisy, *Essai sur le sacrifice*, Paris, Nourry, 1920, in-8° de 550 pages. Même remarque que pour le précédent ouvrage. — Cf. ici, p. 84.

Musée de Nîmes (cf. 1920, p. 235). — Espérandieu, *Catalogue* [illustré] *des Musées archéologiques de Nîmes :* II, *Sculptures antiques; 1re partie, Musée de la Maison Carrée*, Nîmes, Gellion, 1920, in-8° de 75 pages, nombreuses gravures.

Peintures préhistoriques. — Breuil, *Les Roches peintes de Minateda*, extrait de *l'Anthropologie* de 1920, in-8° de 50 pages (suite à ses peintures rupestres de la péninsule ibérique). Des figures humaines; ithyphallisme et si je ne me trompe, stéatopygie.

Vaison. — *Les statues impériales de Vaison,* de Sautel; charmant tirage à part (Avignon, Seguin, 1920, in-8° de 36 p. ; cf. 1920, p. 300).

Uxellodunum. — F. Lacoste, *Uxellodunum, nouvelle hypothèse*, Cahors, Besse, 1920, in-8° de 52 pages avec cartes et vues. Serait le « cap barré » de Belaye dans le Lot.

Uxellodunum. — M. J. Lejeune (*L'erreur historique, Puy-d'Issolu = Uxellodunum; Uzerche = Uxellodunum;* Tulle, Serre, 1920, in-8° de 47 p.) n'est pas seulement un partisan convaincu d'Uzerche, mais aussi un adversaire passionné et bien informé d'Issolu. Il accuse Cessac d'avoir trompé Napoléon III dans ses constatations et fouilles sur le terrain (galeries, pieux, débris, etc.).

Villa. — A. Mahieu, *La Villa belgo-romaine de Beauselenne à Mettec*, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* (t. XXXIII, 1919), dont nous saluons la réapparition avec une joie particulière.

Saint Martin. — H. Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère*, dans les *Analecta Bollandiana* de 1920 (t. XXXVIII); longue et heureuse réfutation du livre de Babut.

Poteries gallo-romaines et autres du Roussillon (cf. *Revue*, 1920, p. 146), de Henry Aragon, dans le *Bulletin historique des Pyrénées-Orientales*, août 1920.

Hochets [?] préhistoriques et autres, relevés dans ce même article.

Sculptures préhistoriques. — Passemard, *Un félin sculpté en bois de renne*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscriptions*, 1920, pp. 28 et s.

La tour de Vésone. — Ch. Durand, *Réponses à deux notices de M. Eugène Roux sur la tour et la ruine de Vésone*, Périgueux, Ribes, 1920, in-8° de 13 pages, extr. du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*. Roux avait supposé que le temple avait été détruit par saint Front [*Bull.*, t. XLVI, p. 228]. Non, cette destruction fut l'œuvre des Barbares du IIIe siècle et des constructeurs du rempart romain. — Je supplie les archéologues de Périgueux de rechercher à quelle date apparaît le nom de Vésone appliqué à la tour, s'il est traditionnel depuis l'Antiquité ou réadopté par le Moyen-Age.

Musée de Genève. — *Ville de Genève,* Musée d'art et d'archéologie, Compte rendu pour l'année 1919. Genève, Kundy, 1920, in-4° de 40 pages rédigé par A. Cartier

La découverte du Rhin. — Sous ce titre, vivant aperçu des étapes de la connaissance du Rhin dans l'Antiquité, de Grenier, dans les *Mélanges* de l'École de Rome, t. XXXVIII, 1920, et tirage à part de 28 pages. — Je signale à M. Grenier le texte (Strabon, IV, 5, 5) d'Artémidore disant « qu'en face de la Bretagne existe une île où l'on sacrifie comme à Samothrace ». « En face de la Bretagne », cela doit signifier sur un point du continent où l'on embarque pour la Bretagne : et ce point doit être l'embouchure du Rhin, l'île de Walcheren et son fameux sanctuaire de Néhalennia. Je crois bien que dès lors cette route maritime de Bretagne au Rhin a été reconnue par les marchands méditerranéens, et peut-être Pythéas l'a-t-il suivie.

Revues d'histoire religieuse. — Voici que reparaissent, dans un esprit très différent : 1° la *Revue d'histoire ecclésiastique* publiée par l'Université de Louvain, sous la direction de M. A. Cauchie ; 2° la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (t. VI, 1920, Paris, Nourry), sous la direction de M. Alfred Loisy ; j'ai sous les yeux les trois nouveaux numéros, cela est extrêmement riche en articles de fond et en bibliographie. Cf. ici, p. 84.

Consus, dieu du Cirque. — Article de A. Piganiol, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* septembre 1920.

Le Poitou préhistorique. — Étude de Gustave Chauvet sur *les Premiers habitants du Poitou,* riche, comme à l'ordinaire, en faits, dessins, lectures (Poitiers, 1920, in-8° de 40 p., extrait du *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*).

Toponymie. — Général Chapel, *L'origine militaire des noms de lieux*, Paris, Berger-Levrault, 1920, in-8° de 46 pages. Les noms de

César, des lieutenants de César, etc., se retrouveront par exemple à Cherbourg *(Cæsaris burgus),* Izernore (= Cizernore = *Cæsariana ara*), Corbeil (= *Corbelli,* « cohorte de guerre »). Cela me rappelle l'étymologie de Jussat près de Gergovie : c'est de là que César donna ses ordres, *jussa.* Nos lecteurs jugeront aussi vite que moi.

La religion gallo-romaine. — Nous reparlerons plus amplement du nouveau volume de J. Toutain, *Les cultes de la Gaule romaine*, formant le fascicule II du tome III *(Les cultes indigènes, nationaux et locaux)* de son ouvrage. *Les cultes païens dans l'Empire romain,* 1re partie : *Les provinces latines* (Paris, Leroux, 1920, in-8° de 292 pages (pp. 190-482).

Fours gallo-romains étudiés par M. Perrin, à Courgenay, dans le t. XXIX (1915) du *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* paru en 1918.

La vie dans les forêts. — Jusqu'à quel point la vie humaine, même sociale, était développée dans les forêts de la Gaule, qu'on se plaît à regarder comme des forêts vierges ou demi-vierges, on s'en rendra compte en lisant de M. J. Perrin, *La Forêt de Lancy et ses souvenirs antiques*, dans le t. XXIX (1915), du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, paru en 1918.

Saint Martin. — On nous dit que le 11 novembre (Saint Martin) formera un seul volume des *Acta.*

Armorique. Saxons et Grannona. — Jusqu'à quel point ces problèmes passionnent les érudits de Normandie, on le voit par le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXII, 1917 : article de M. l'abbé Masselin, sur *les Garnisons du littus saxonicum dans la Notitia Dignitatum* (*Grannona* chez les *Lexovii*); communication de M. René Picard (à Port-Bail, ancienne hypothèse de Gerville).

Sur les côtes du Calvados. — La découverte d'un fragment de statue antique à Bernières-sur-Mer (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de Norm.*, t XXXII, p. 275) me fait bien augurer des résultats que pourrait donner une investigation systématique du littoral de Vieux et Bayeux, qui a dû être, à l'époque romaine, riche en villas et en sanctuaires.

Toponomastique. — A côté de la fantaisie (p. 57-58), voici la science la plus sûre et la plus méthodique dans le livre, si impatiemment attendu, d'Auguste Longnon[1], *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations :* résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes Études, publié par A. Maréchal et L. Mirot; Ier fascicule : *Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine,* in-8°, 12 francs; chez Champion.

1. On annonce un autre livre d'Auguste Longnon d'un intérêt aussi grand, sur *la Formation topographique de la France,* publié d'après les notes de cours par Fr. Delaborde, chez Picard.

Enserune. — Cf. Pottier, *Acad. des Inscr., C. r.*, 1920, pp. 31 et s. Enresune est à l'heure actuelle le gisement ibéro-celtique le plus important. Je dis, à l'heure actuelle : car ma conviction absolue est que des fouilles bien entendues, sur le terroir de Nîmes ou de Narbonne, en feraient reconnaître de semblables. Le Musée de M. Mourret, le hardi et heureux et généreux fouilleur, est « le plus riche de nos régions en céramique grecque », apulienne ; en outre et en particulier, « la première figurine de terre cuite de style grec » (une déesse drapée assise ; cf. *C. r.*, 1919, p. 294).

Le trésor des Fins d'Annecy, par Deonna, *Revue arch.*, 1920 (Paris, Leroux, 100 p.) Au Musée de Genève. Surtout la patère d'argent à l'apothéose d'Auguste (au centre, Octave ; à l'entour, Apollon, à la lyre ; Apollon et Python ; Apollon et les Cyclopes ; fondation de Troie ; Mercure). — Je rappelle l'importance des cultes de Mercure et d'Apollon chez les Allobroges. Et il est possible que Boutæ fût le centre d'un *pagus Apollinaris* (*Revue*, 1920, p. 202, n. 2).

Aeria. — Alexandre Chevalier, *Le Site d'Aeria*, Valence, Céas, 1920, in-8° de 72 p., 8 gr., 1 plan, 1 carte et 1 portrait de l'auteur ; prix, 12 fr.[1]. Aeria serait, au flanc de la Lance, l'*oppidum* du « rocher des Aures » (évidemment réel et bien situé, à 800 mètres d'altitude), de Roche Saint-Secret dans la Drôme ; tout près de là, le fameux village du Pègue, où on a trouvé de si intéressantes ruines, notamment le monument à Diane Tifatine (*Corpus*, XII, 1705). Le Pègue, sans doute le centre du *pagus Aletanus* (XII, 1711), est l'héritier d'Aeria. — Tout cela, à quoi j'étais d'abord fort opposé, me paraît aujourd'hui fort séduisant. Une seule chose m'inquiète, c'est que Strabon (IV, 1, 11) parle d'Aeria 1° comme d'une localité cavare, et qne nous sommes là, semble-t-il, chez les Voconces ; 2° comme d'une localité située sur une route fréquentée présentant ensuite, vers la plaine, de hauts défilés boisés, ce que je ne constate pas entre Le Pègue et les vallées[2]. Mais il n'en reste pas moins acquis que le site des Aures convient bien à la description de Strabon, qu'il y avait là un important *oppidum*, auquel La Pègue a succédé.

La Provence pléistocène. — Ceci est le premier de quatre fascicules intitulés *Documents sur la préhistoire en Provence*. On y trouve, pour la première fois (et il y a bien longtemps que nous appelions ce travail de tous nos vœux), un très abondant répertoire de toutes les stations et découvertes préhistoriques de Provence ; et cela est fait avec soin,

1. Je ne connais pas Béretta, *Aeria, les cités mystérieuses de Strabon*, 1906, Valence, Céas. — Voir aussi Auric, *L'emplacement d'Aeria*, dans *Bull. de la Soc. arch. de la Drôme*, 1900. — J'en passe vingt autres plus anciens

2. C'est pour cela que j'ai préféré Sault, dont la situation convient bien au texte de Strabon ; mais le site, évidemment, n'est pas comparable à celui d'Aeria ; cf. *Revue*, 1906, p. 59, n. 1.

patience, et par un homme passionné pour sa science et sa province. La Provence, si longtemps en arrière dans le mouvement archéologique, se place maintenant au premier rang. — V. Cotte, *La Provence pléistocène*, 1920. Aix, Dragon, in-8° de 154-XXIV pages.

Topographie lyonnaise. — M. Fabia reprend, dans le *Journal des Savants* de juillet-août 1920, l'examen des questions relatives aux théâtres et amphithéâtres lyonnais, au lieu de supplice des chrétiens et à l'*Athanacum* de Grégoire de Tours. — Au sujet de l'hypothèse de M. Le Nail, que l'amphithéâtre Lafon serait un théâtre (cf. *Revue*, 1916, p. 206) : « le plus sage, jusqu'à meilleure preuve du contraire, est de s'en tenir aux conclusions de M. Lafon ». — M. Fabia incline vers l'idée de M. Germain de Montauzan qu'*Athanacum* correspondrait à l'origine au puy d'Ainay, « le promontoire » où se juxtaposent les emplacements du théâtre et de l'amphithéâtre ». Je doute fort, pour ma part, qu'un quartier de colonie *intra muros*, surtout un quartier à édifices publics, ait pu s'appeler d'un nom en *-acus*, qui désigne surtout un domaine. Je voudrais savoir, d'autre part, à partir de quelle époque se rencontre, nom et cultes, l'Ainay du Confluent. Je me demande, enfin, si la dévotion chrétienne aurait pu s'attacher à un lieu strictement municipal et officiel, même témoin du supplice, et si les restes des martyrs ont pu être conservés si proches de l'amphithéâtre.

Haut-Faucigny. — *Notes archéologiques*, de de Gérin-Ricard, 1920, extrait de la *Revue Savoisienne :* 1° Le double *oppidum* du Châtelard de Servoz; 2° le temple de Mars aux Outars.

Villas gallo-romaines du Chablais. — Suite des excellentes recherches de Ch. Marteaux dans la *Revue Savoisienne* de 1920.

La Gaule des invasions. — Dans les *Mélanges de l'École de Rome* de 1920, M. R. Thouvenot analyse avec finesse l'œuvre de Salvien et montre que sous l'exagération des invectives se cachent bon nombre de justes observations (le mercenariat militaire, la ruine des classes moyennes, le développement de la clientèle). Salvien est assez peu frappé du fait de l'invasion. Il l'est surtout des maux internes. Il justifie, par avance, la théorie de Fustel de Coulanges.

Le croissant funéraire. — Cf. *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1920, pp. 180 et s. (Deonna).

Intailles magiques. — A l'image du serpent Knouphis, trouvée aux Fins d'Annecy (Deonna, *Indicateur*, 1920, p. 173). — Voyez l'article de A. Blanchet sur les amulettes ophiques ou séthiques dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* de 1920, pp. 147 et s.

Les Celtes *d'après les découvertes archéologiques récentes dans le sud de la France et la péninsule ibérique*, titre d'un travail de L. Joulin, tiré à part de la *Revue archéologique*, juillet-oct. 1919; in-8° de 40 pages (Paris, Leroux, 1919). — L'établissement des Celtes

en Espagne est de plus en plus pour moi un sujet d'inquiétude. Les noms essentiellement caractéristiques du passage des Celtes (*magus* et *dunum*) n'y sont pas constatés de façon certaine. En revanche *briga* occupe en Espagne une zone fort étendue, et *briga* n'est pas proprement celtique (VIe-Ier siècles), mais plutôt préceltique, italo-celtique ou ligure. Et cependant il n'y a pas de région en Europe où le nom de Celte entre plus franchement en toponymie (Celtibères, promontoire *Celticum*, etc.). J'entrevois plusieurs hypothèses pour résoudre cette antinomie, mais je n'arrive pas encore à me faire une idée sur quoi les appuyer.

Gisements énéolithiques dans les pays sauniers. — De Gérin-Ricard, dans les *Comptes Rendus du Congrès de Rhodania* à Pertuis, 1919 (parus en 1920, Cavaillon, Mistral).

Concasseurs à métal. — Voyez le gisement de ces meules à La Colle du Rouet (Var); de Gérin-Ricard, *Comptes Rendus du Congrès de Rhodania* tenu à Pertuis en 1919 (parus à Cavaillon, Mistral, 1920).

Les plans des villes gallo-romaines. — Voyez les indications données dans cette même publication (pp. 170 171) et qui complètent le *Town Planning* de Haverfield.

Bataille devant Strasbourg en 233-4. — M. Forrer croit pouvoir affirmer l'existence d'un combat entre Romains et Germains à cette date aux abords de Strasbourg, d'après les découvertes qu'il a faites. En particulier un disque d'enseigne en bronze avec l'inscription en lettres découpées OPTIME MAXIME CON [*servatori legionis VIII Augustæ?*]; (cf. à Zugmantel *Optime Maxime con-numerum omnium militantium*); Forrer, *Cahiers d'Alsace,* 1920, p. 1165. Encore qu'un combat à Strasbourg en 233-234 puisse être conforme aux événements connus, j'hésite toujours à trouver dans une fouille archéologique l'écho d'une bataille historique.

Ucuetis et Bergusia, leur culte et leur sanctuaire, étude détaillée de Toutain dans *Pro Alesia,* mai-août 1919. Il inclinerait à voir dans *Ucuetis* une divinité particulière de la métallurgie.

Déesses-Mères. — Les fouilles récentes de Cirencester (voyez la belle publication de *Roman Cirencester* du regretté Haverfield, Oxford, 1920, gr. in-8° de 50 p., extrait de la *Society of Antiquaries*) ont amené la découverte (fig. 10) d'un très curieux bas-relief représentant trois déesses-mères avec trois enfants debout, forts sur jambes (et non plus dans leurs berceaux). M. Rostovzeff, dans un appendice joint à ce travail, en a rapproché des bas-reliefs similaires consacrés aux *Nutrices Augustæ* et provenant des provinces danubiennes, et des images monétaires de la *Fecunditas* impériale. Voyez aussi notre terre cuite bordelaise (*Revue*, 1910, p. 284).

Basiliques. — Voyez le plan de la basilique explorée à Cirencester, dans cette même publication, p. 169.

Dieu gaulois au Musée de Strasbourg, vêtu d'une blouse à capuchon, avec ceinture à annexe (courroie?) demi-circulaire pendant sur le devant, il tient un *fulmen trisulcum*. M. S. Reinach l'appelle *Dispater* (*Cahiers d'Alsace*, 1920, p. 1153).

Folklore. — *Le Limousin fantastique*, par J. Plantadis, dans le n° 205 de *Lemouzi*, pp. 116 et s. Bien des détails intéressants. Allusion utile au Pluton des *Andecamulenses* de Rancon (« les temples de Pluton sont extrêmement rares en Gaule »; je reverrai à cet égard certaines étranges dédicaces de l'Italie subalpine).

L'industrie gauloise et le tumulus de Celles (cf. *L'Anthropologie* de 1903). — Pagès-Allary, *Dernier souvenir au tumulus gaulois de Celles* [a servi de pierres de ballast pour le front], dans *Bull. de la Soc. Préhistorique française*, 27 mai 1920. Grande urne lustrée en noir, quatre vases gravés ou peints, trois autres à incisures, neuf plus grossiers, tout cela montrant que « la belle époque marnienne » s'est répandue en Auvergne. En outre, meule, pierres à aiguiser, pesons de filature et de tissage, l'outillage complet d'un sellier. Poignard à rainures d'un travail « d'une perfection tout à fait remarquable », et d'un poli qui est « un petit chef-d'œuvre de technique ».

Stratae-burgus. — M. Tourneur-Aumont (*Revue d'Alsace* de 1920) revient sur l'origine et l'étymologie de Strasbourg. Il dit des choses justes, mais il semble ignorer l'opinion que *Strataeburgus* avait coexisté à côté d'*Argentoratis*, et qu'il y a eu, non pas substitution d'un lieu à un autre, mais évincement, pour désigner l'ensemble bâti, du nom de la « cité » par celui de « bourg ». Et c'est mon opinion.

L'homme tertiaire. — *Adam, l'Homme tertiaire*, titre d'un livre de R.-M. Gattefosse (in-12, Lyon, Argence [1920], 252 p.), où il y a les plus étranges et les plus généreuses hypothèses, allant des origines du monde jusqu'à la guerre de 1914, suivant à travers l'histoire la descendance d' « Adam notre père rouge ».

L'histoire des antiquités gallo-romaines. — Voyez les lettres inédites de Mérimée publiées par M. Pitollet dans *le Mercure de France* du 15 novembre 1920, pp. 252 et s.

La question gallo-romaine. — Gruaz : 1° *Les Helvètes et la question gallo-romaine*, extr. de la *Bibliothèque Universelle* de 1920 (in-8° de 22 p.); 2° *A propos d'un bronze de Gordien le Pieux trouvé à Vidy-Cour*, même origine (in-8° de 7 p.). Longues citations de Toutain. Je ne veux pas encore répondre aux attaques, me réservant, le jour utile, de pousser plus rigoureusement la polémique.

Saint Martin. — H. Delehaye, *Une inscription de Fortunat sur saint Martin* (in-4° de 8 p., extrait des *Mélanges de Borman*). C'est la pièce I, 5. — M. Delehaye veut bien nous envoyer un tirage à part de son grand article sur saint Martin (cf. p. 56; in-8° de 136 p., se trouve à Paris, chez Picard).

Les Volques et Toulouse. — Commandant E. Litre, *La primitive Toulouse et ses habitants d'après la géographie et la préhistoire*, dans le *Bulletin de la Soc. de Géogr. de Toulouse*, 1919, pp. 293-329. Avant les Volques, le Toulousain était un « désert » marécageux, et aux inondations du printemps une voie d'eau réunissait la source du Danube au Rhin, au Rhône et à l'Aude, ce qui explique qu'Hérodote place chez les Celtes et près des Pyrénées l'origine du Danube. *Tolosa* = « maison de douane » ; cf. le *Tolhuis* du gué du Rhin. Il n'y a pas eu d'*oppidum* à Vieille-Toulouse : « vieille », ici, signifie *via*, comme à Vielle-Aure. — Voilà qui est faire bon marché et des textes et des monuments, et de la toponymie et de la géographie et de bien d'autres choses.

Tétricus correcteur. — On sait que Tétricus, après avoir gouverné la Gaule comme *Augustus,* fut nommé par Aurélien *corrector* en Italie. Or, M. Clermont-Ganneau vient de publier et commenter avec sa finesse et sa science habituelles (*Odeinat et Vaballat, rois de Palmyre, et leur titre romain de corrector*, extrait de la *Revue Biblique*, 1920, pp. 382-419), une inscription palmyrénienne où le titre de *épanorthotès,* équivalent grec de *corrector*, est transcrit en caractères indigènes. Il suit de là que les rois de Palmyre, qui se regardaient comme des Augustes, ont cependant reçu ou accepté le titre de *corrector* (M. Clermont-Ganneau l'avait supposé il y a une vingtaine d'années), et que ce titre désignait une fonction beaucoup plus considérable qu'on ne le croit d'ordinaire. Il servit à légitimer l'usurpation des princes de Palmyre [1]. Et l'on comprend qu'Aurélien ait pu le donner ensuite à Tétricus : c'était, pour l'empereur vainqueur, une manière de ne point faire trop déchoir l'ancien usurpateur des Gaules, de légitimer après coup, pour ainsi dire, son usurpation.

Les monuments de Toulouse. — Exécuteur scientifique de son ami Jules de Lahondès, M. E. Cartailhac vient de publier, de celui-ci, *Les monuments de Toulouse, histoire, archéologie, beaux-arts*, magnifique volume édité par Privat à Toulouse, in-4° de 550 pages, 322 gravures. Les premières pages sont consacrées à l'Antiquité : fig. 4, le collier d'or de Fenouillet; fig. 5, excellente reproduction du *solarium* de Vieille-Toulouse, la plus ancienne inscription de la Gaule; p. 11, dessin de porte romaine (trophée et barbares assis : restes d'arc du Haut Empire?); pp. 14-15, les Arènes. Résumé topographique net et sobre, mais évidemment nombreux sujets de controverse.

Les Celtes. — Je suis très embarrassé pour parler des travaux de M. Piroutet sur les Celtes (cf. 1918, pp. 53-54), qui viennent de prendre fin dans *l'Anthropologie*.

1. M. Clermont-Ganneau remarque que les écrivains de l'*Histoire Auguste* semblent faire allusion à ce titre de *corrector* lorsqu'ils disent, par exemple, d'Odeinat *rem romanam reformavit* où *in pristinum statum reddidit,* ce qui est une définition presque technique de la fonction du *corrector.*

D'une part, l'auteur est un préhistorien, un archéologue de premier ordre, d'une précision, d'un esprit d'observation, d'une conscience rares. D'autre part, par son hostilité à l'endroit des textes (Aviénus et Théopompe sont des fantaisistes, etc.), par sa volonté de tout ramener à des notations anthropologiques et archéologiques, il représente une méthode et il apporte des conclusions absolument contraires à mes habitudes et à mes résultats. Par exemple, p. 78 : « Si ce nom de Celtes était restreint, lorsqu'il apparut, à un groupe spécial, d'où son emploi se serait étendu à d'autres, c'est au groupe Würtemberg-Alaise qu'il doit être réservé ; et alors nous devons reconnaître l'existence, dans ce groupe, d'un élément prépondérant dans la constitution de son aristocratie », etc. J'avoue partager l'opinion de M. Boule (ici, p. 80) que l'expression de Celtes, étant transmise par des textes, doit s'appliquer aux collectivités que ces textes indiquent, et non pas à des couches anthropologiques anonymes. Nier d'abord la valeur des textes, puis prendre cependant les appellations qu'ils fournissent, Celtes ou Ligures, et appliquer ces appellations à des zones archéologiques ou à des types anthropologiques, est absolument abusif.

Encore les races. — *A quelle race européenne appartiennent les populations de la Corrèze*, par le docteur Grillière, dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. de la Corrèze* (Brive), oct. 1920, t. XLII.

Terra sigillata. — Nous ne citons que de seconde main l'ouvrage de Knorr, *Töpfer und Fabriken verzierter Terra sigillata des 1. Jahrhunderts*. — Et M. Cagnat me signale une étude de Gummerus sur les noms de potiers parue dans l'*Eranos* de 1916 *(non vidi)*.

Les mines de la Haya. — La Haya ou les Trois-Couronnes est le massif montagneux à la frontière française de l'Espagne, qui est aujourd'hui un des centres miniers du Pays Basque ibérique. On m'a souvent dit que ces mines avaient été exploitées dans l'Antiquité, et un de mes rêves a toujours été d'en voir explorer les énormes galeries des mines abandonnées : n'oublions pas que la Haya devait dépendre d'*Oiasso* (Oyarzun), la métropole ibérique de cette région, et que, selon toute vraisemblance, les Carthaginois ont dû venir à Pasajes ou à Saint-Sébastien, les ports d'Oyarzun. Aussi, combien j'envie M. Pierre Lhande d'avoir pu pénétrer dans ces profondeurs mystérieuses de la montagne ! il a pu « voir, dans l'automne de 1919, d'interminables successions de niches calcinées par des feux de bois dont le rôle était d'amollir et de détacher un minerai [de fer] rebelle aux frustes outils d'autrefois. Au-dessus de ces corridors abandonnés, noyés en partie, s'étagent les galeries romaines, solides et régulières, débouchant sur Oyarzun. » (*Gure Herria*, 1921, n° 1, p. 29). Quel beau champ de travail pour un technicien de la mine qui serait archéologue !

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Pericle Ducati, *L'arte classica*. Turin, Unione Tipografico-editrice Torinese, 1920 ; 1 vol., in 8°, 965 pages, 861 gravures ; 66 lires.

Le nom de M. Ducati est connu des historiens de l'art antique. Les premiers travaux de cet archéologue sur Brygos et sur Midias l'avaient classé d'emblée parmi les meilleurs spécialistes de la céramique grecque. Il avait publié ensuite, dans la *Revue archéologique*, les sculptures inédites du Musée de Bologne. Puis, après un nombre assez considérable d'articles sur des peintures de vases et des reliefs italo-étrusques donnés à diverses revues savantes d'Italie, on avait vu paraître de lui, dans les *Monumenti dei Lincei*, un très important mémoire sur les stèles étrusques de Bologne. Ancien assistant de Brizio au Musée de Bologne, il professe, depuis une dizaine d'années, l'archéologie et l'histoire de l'art à l'Université de Turin. C'est évidemment le fruit de son enseignement qu'il présente au public sous forme d'un Manuel de l'art classique. Les étudiants de Turin ont des cours remarquables d'archéologie. Le livre de leur maître est appelé à rendre de précieux services aux étudiants et même aux maîtres des autres Universités.

Il représente, en effet, une histoire aussi complète que possible de l'art antique. L'art classique, définit M. Ducati, est celui qui s'est développé dans tous les pays auxquels s'est étendue la civilisation dite classique. Son histoire commence donc dès l'âge de pierre, dans le bassin oriental de la Méditerranée ; elle se termine vers l'an 526 de notre ère, lorsque, après la mort de Théodoric, l'art barbare prévaut définitivement en Occident et l'art byzantin en Orient. Entre ces deux dates extrêmes : 3000 avant notre ère — 526 après J.-C., M. Ducati suit l'art classique dans toutes les régions où il s'est manifesté et même où il a fait sentir son influence. Il ne se contente pas de l'étudier en Ionie et en Grèce : l'art semi-oriental de Chypre, celui de Carthage, celui de l'Étrurie rentrent dans son domaine. On trouvera même, et à juste titre, dans cette histoire de l'art classique, quelques pages consacrées à la sculpture bouddhique et aux ciselures de Hallstatt, au centre de l'Europe barbare. De même, plus tard, lorsque l'empire de Rome a introduit la civilisation gréco-romaine des côtes médi-

terranéennes d'Afrique jusqu'au Rhin, M. Ducati n'hésite pas à adjoindre l'art des provinces à celui de la métropole. Il n'a rien oublié dans cette revue des manifestations de l'art classique.

Naturellement, il a fait un choix parmi les monuments ou les débris de monuments qui nous restent de cet art. Un des grands mérites de son livre est d'être essentiellement et constamment objectif. Peu de considérations et pour ainsi dire pas de théories : des gravures généralement excellentes, excellemment expliquées et commentées. C'est, peut-on dire, une « Anthologie » de l'art classique dans laquelle le texte ne serait qu'une illustration des figures. Cette histoire de l'art ressemble à une longue promenade à travers un Musée exceptionnellement riche et parfaitement classé qui rassemblerait tous les chefs-d'œuvre et les monuments les plus caractéristiques de l'art antique.

Ce choix des œuvres étudiées mérite tous les éloges : à côté des images familières, en voici d'autres toutes nouvelles, comme une des fresques de la villa du fondo Gargiulio à Pompéi *(fig. 524)* — ou qui étaient, à tort, demeurées peu connues, comme ce buste d'un admirable réalisme, de la collection Torlonia, représentant probablement Euthydème I de Bactriane *(fig. 571)* ou les frontons de terre cuite de Luni et de Civita-Alba *(fig. 631, 632)*.

Le groupement n'en est pas moins original et intéressant. Dans chacune des périodes qu'il distingue, M. Ducati réunit les monuments d'architecture et de sculpture, les restes de peintures, lorsqu'il y a lieu, aussi bien que les spécimens des arts mineurs. Ce rapprochement fait vraiment sentir et aide à comprendre l'esprit d'une époque. Bien plus, à l'intérieur d'un même chapitre, M. Ducati n'hésite pas à rassembler des œuvres provenant de régions fort diverses, pourvu qu'elles soient contemporaines. C'est ainsi, par exemple, que de la céramique iono-attique, il passe à un sarcophage de Clazomènes *(fig. 249, 250)*; à une statue et à un relief chypriotes *(fig. 251, 252)*, pour aboutir aux peintures funéraires, sarcophages et urnes étrusques *(fig. 254 sq.)*. L'histoire de la diffusion des motifs et de l'évolution des styles résulte ainsi de la succession des monuments.

Dans son texte, M. Ducati s'attache tout d'abord à décrire les œuvres dont il donne la reproduction. Il le fait avec précision et sobriété. Il en dégage les traits caractéristiques. Il ne s'interdit pas ensuite de comparer, d'apprécier et de juger. Il excelle à mettre en lumière non seulement les analogies des monuments entre eux, mais aussi les différences. Voici par exemple deux monuments presque exactement contemporains, l'arc d'Auguste à Suse et l'*Ara Pacis* à Rome. Les sculptures de l'*Ara Pacis*, remarque M. Ducati, montrent toute la finesse de l'art hellénistique mise au service d'une idée romaine; celles de l'arc de Suse — un bas-relief notamment figurant un énorme porc aussi haut que les personnages qui le poussent vers l'autel du sacrifice

— représente un sujet romain traité à la manière barbare des reliefs sur bronze de Hallstatt et de La Tène. Point n'est besoin d'insister; concrétisée par le rapprochement des images, l'idée s'impose et reste.

L'*Arte classica* a le mérite, avons-nous dit, de faire une assez large place à l'art provincial. Habitué qu'il est aux chefs-d'œuvre de l'art grec, M. Ducati est généralement assez sévère pour cet art provincial, notamment pour l'art gallo-romain. Dans l'ensemble, la Gaule romaine lui paraît avoir reçu, par Marseille, l'influence directe de l'Orient hellénistique. C'est cette influence, bien plutôt que celle de l'art romain, qu'il reconnaît, dans l'arc d'Orange, sur le tombeau des Jules à Saint-Remy et jusque sur la colonne de Mayence. Par la vallée du Rhône, l'art grec aurait atteint la vallée du Rhin. C'était la thèse soutenue par Michaelis. Elle exigerait peut être un nouvel examen; car Marseille avait cessé d'être une cité particulièrement grecque et ne semble avoir été qu'un centre d'art assez médiocre au moment où l'art classique se répand en Gaule. A côté de l'empreinte hellénique, ce qui frappe M. Ducati, dans les monuments gallo-romains, c'est la richesse exubérante des ornements et la complexité des éléments architectoniques. Ces traits, qu'il retrouve plus tard sur le tombeau d'Igel, près de Trèves, lui paraissent le fait d'une gaucherie provinciale. A Igel, il note en outre le mélange curieux de scènes mythologiques et de scènes réalistes dont il souligne l'intérêt. « Le caractère provincial, dit-il, se reconnaît dans l'expression négligée et prosaïque des diverses représentations. » Nous ne saurions, au point de vue artistique, contester la justesse de son jugement. Mais à côté de la répétition indéfinie et banale des modèles gréco-romains, l'effort de réalisme, non pas négligé, mais bien plutôt naïvement maladroit des sculptures trévires présente une note originale et une saveur qui, pour manquer de finesse, n'en est pas moins méritoire.

Outre la bibliographie, un peu sommaire à notre gré, M. Ducati donne en appendice une liste très complète des Musées d'antiquités et, ce qui sera surtout commode, une chronologie des principaux faits, découvertes et publications concernant l'archéologie classique. Pour tous ceux qui étudient l'Antiquité, non spécialistes de l'art antique, non moins que spécialistes eux-mêmes, ce livre de vulgarisation bien conçu et parfaitement exécuté présentera un vif intérêt. Les uns en apprécieront la clarté, le goût très sûr, avec je ne sais quoi d'entraînant que communique à tout l'ouvrage l'émotion sincère éprouvée par l'auteur devant les chefs-d'œuvre. Les autres y reconnaîtront une documentation substantielle et y trouveront, sur les questions les plus diverses, le dernier état de la science archéologique.

A. GRENIER.

De Fontibus M. Tullii Ciceronis Librorum qui manserunt De Re Publica et De Legibus quaestiones scripsit Iohannes Galbiatius. Milano, Hoepli, 1916 ; in-8° de XLVII-521 pages.

Ce livre constitue l'étude la plus approfondie qui ait été écrite sur les deux traités de philosophie politique de Cicéron. On sait que dans le *De officiis,* dans le *De divinatione,* peut-être dans le *De natura deorum,* l'orateur romain a suivi très souvent le néo-stoïcien Panétius, le familier de Scipion Émilien, le contemporain de Polybe. M. Giov. Galbiati, reprenant l'examen des sources grecques du *De re publica* et du *De legibus*, essaie de démontrer que c'est encore ici Panétius qu'il a surtout suivi, que c'est par Panétius que Cicéron s'est inspiré des théories de Platon et d'Aristote partout où on les rencontre dans ces deux traités.

L'étude était particulièrement ardue, puisqu'il ne nous reste que des fragments de ces deux opuscules. L'auteur s'est appliqué avec succès à examiner, à commenter et à rapprocher ces divers fragments. Il l'a fait en une langue qui nous fait regretter qu'on n'écrive presque plus en latin. Nul depuis le cardinal Bembo n'a mieux coulé la phrase cicéronienne. — Cet ouvrage faisait vraiment défaut ; et quoiqu'il subsiste encore bien des points obscurs, nous devons remercier M. Galbiati d'avoir voulu nous aider à mieux comprendre l'évolution philosophique et politique de Cicéron.

Jean COLIN.

Rome, novembre 1920.

Jean Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale, tome XLI).* Le Caire, 1918; 1 vol. grand in-4° de XXXI-586 pages.

Amorcé, il y a vingt ans déjà, quand l'auteur suivait, à l'École Normale, les directions et les cours de M. Gustave Bloch, un maître qui lui est resté cher, comme à tant d'autres; — dédié à Pierre Jouguet « qui a renouvelé l'étude des papyrus en France », l'ouvrage considérable que M. Jean Lesquier vient de publier, dans la Bibliothèque de notre Institut du Caire, sur l'armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien, n'est pas seulement un volume magnifique dont la perfection matérielle[1] suffit à nous rassurer sur la gravité des « crises » que traversent la typographie et l'édition françaises ; c'est aussi un des plus beaux livres d'histoire ancienne qui aient paru depuis de

1. L'impression est particulièrement correcte. A noter cependant Zozime pour Zosime, page 36 et *passim* Les *missicii*, dont il est question à la page 348, sont omis à l'*index*.

longues années, à coup sûr le plus complet, approfondi et lumineux qui ait été consacré jamais aux institutions militaires de l'Empire.

M. Lesquier commence par suivre, à mesure de leur arrivée sur la terre d'Égypte, les différentes troupes romaines qui l'ont successivement occupée; d'abord, celles que Rome avait prêtées aux Lagides et qui propagèrent son influence en défendant, au besoin contre elle-même, leur autorité : le corps expéditionnaire laissé, en 55 av. J.-C., par Gabinius à la disposition d'Aulétès et bientôt dénationalisé; les légions dont César, en 47 av. J.-C., avait prêté l'appui à Cléopâtre et qui ne quittèrent la vallée du Nil que pour aller se faire tailler en pièces, sous Cassius, à Philippes, en 42 av. J.-C.; enfin, les légions amenées par Antoine en 34 av. J.-C., et réduites au lendemain d'Actium : même rebelles aux maîtres de Rome, ces troupes solides préparèrent, par le seul fait de leur origine et de leur présence, la conquête d'Octavien.

Celle-ci fut rapide : Alexandrie fut prise le 1er août 30 av. J.-C., et il est probable qu'Octavien avait déjà pacifié la totalité du Delta et tenu Babylone (Le Caire) avant de partir pour la Syrie. Le préfet auquel il confia la nouvelle province, l'ami de Virgile, C. Cornelius Gallus, maîtrisa toute la Thébaïde en quinze jours, ainsi qu'il s'en est vanté dans l'inscription trilingue qu'il fit graver, à Philae, le 15 avril 29 av. J.-C., et qui marque, à la fois, le terme chronologique de son expédition, et la limite méridionale des territoires alors annexés. Ses soldats avaient si lestement mené l'opération qu'ils devenaient disponibles pour des entreprises au delà des frontières d'Égypte. Il y eut, en 24 av. J.-C., l'expédition d'Arabie qui, dans la pensée d'Auguste, devait servir à drainer vers Alexandrie le commerce d'Extrême-Orient, et, dans les années qui suivirent, les deux campagnes contre les Éthiopiens. Celles-ci, rendues nécessaires par leurs incursions, aboutirent, sous le gouvernement de C. Petronius, à rattacher la Basse-Éthiopie à l'Égypte dont les ennemis du dehors ne recommenceront plus à troubler la sécurité avant la seconde moitié du IIIe siècle. Désormais, et jusqu'à la double invasion des Palmyréniens et des Blemmyes, vers la fin du règne de Gallien, on peut considérer l'action extérieure de l'armée d'Égypte comme terminée. Assurément, elle détachera des renforts en Orient, soit contre les Parthes, soit contre Jérusalem, soit contre les Arabes. Mais, exception faite de l'envoi de la *legio II Traiana* en Norique, sous Marc-Aurèle, elle ne prendra aucune part aux événements d'Occident; et, dans les compétitions suprêmes, elle n'a que par deux fois porté son candidat à l'Empire : Vespasien en 69, Probus en 276. Protégée, dans ses mouvements et ses communications avec l'Italie et l'Afrique, par les croisières de son escadre, la *classis Augusta Alexandriana*, elle n'a jamais eu, du reste, de gros effectifs; et elle n'a cessé de diminuer, numériquement, depuis Auguste

jusqu'à Dioclétien. Sous Tibère, elle comptait, nous dit Strabon, 3 légions, 3 ailes et 9 cohortes, soit, en tout, 22.800 hommes; en 83 ap. J.-C., elle ne comprend plus que 2 légions : la *legio XXII Deiotariana*, créée, au Ier siècle av. J.-C., par le tétrarque de Galatie Deiotarus, et la *legio III Cyrenaica* peut-être instituée par Antoine, 3 ailes et 8 cohortes, soit 16.700 hommes; dès le milieu du IIe siècle, par suite de l'envoi en Arabie, par Hadrien, après 119, de la *legio III Cyrenaica*, et de la disparition, vraisemblablement attribuée par M. Lesqùier à la guerre des Juifs de 132, de la *legio XXII Deiotariana*, elle est réduite à une légion, — la *legio II Traiana*, créée peu avant 109 — à 4 ailes et à 6 cohortes, soit un peu moins de 11.000 hommes. De 20 av. J.-C., à 262 ap. J.-C., elle a pu néanmoins remplir sans difficulté le rôle d'occupation pure et simple qui lui était assigné. Elle a fait la police contre les factions d'Alexandrie périodiquement surexcitées par la rivalité des juifs et des antisémites (en 66, 116, 215) et contre les révoltes de la χώρα. Elle a monté la garde à la Monnaie, devant les fabriques de papyrus; elle a creusé les bassins du port, construit des routes à travers le désert, et dérivé des canaux du Nil; elle a surveillé, administré peut-être, les carrières et les mines des montagnes qui bordent l'Érythrée. C'est un labeur quotidien qui a duré 250 ans. Un observateur superficiel estimerait peu cette tâche sans gloire : la description qu'en donne M. Lesquier en dégage, au contraire, le double et puissant intérêt. Grâce à l'abondance des sources papyrologiques, l'histoire de l'armée d'Égypte comble, sur des points particulièrement importants, les lacunes de notre connaissance de l'armée romaine en général; par la situation spéciale où l'Égypte a été placée dès le premier jour sous l'autorité jalouse du Prince, son armée a été tout de suite soumise à des conditions de vie et de développement qui ne s'étendront que partiellement et plus tard au reste du monde, si bien qu'elle a, par une sorte d'influence interne, devancé, aimanté l'évolution des organes militaires de l'Empire. C'est ce que M. Lesquier a mis en pleine lumière, et que, grâce à lui, il est aisé de montrer après lui.

Par exemple, il n'y a qu'en Égypte où nous puissions entrer dans le détail du payement des soldats romains, évaluer avec exactitude les *stipendia*, saisir le mécanisme des dépôts où ils s'accumulent, et aussi des retenues qui les frappent, depuis les *faenaria*, *saturnalicia*, *in victum*, *in caligas*, *in fascias*, jusqu'à cette perte au change qui résulte de la conversion des deniers en drachmes et dont le fisc a constamment profité.

De même, sur les immunités que les empereurs ont accordées aux vétérans, nous devrions, sans les exemples fournis par l'Égypte, nous contenter de maigres extraits des jurisconsultes. Les papyrus dont M. Lesquier a fait état renouvellent le problème dans son ensemble,

et de l'analyse pénétrante qu'il en a écrite sort naturellement cette conclusion originale, que ces immunités ont été essentiellement variables, selon les exigences des temps. Au premier siècle, elles s'étendent, et pour toute la vie, non seulement aux vétérans, mais encore à ceux des leurs qui vivent sous leurs toits; et elles s'appliquent aux charges fiscales — *tribula*, *vectigalia*, *portoria* —, aux obligations de milice — *militia* —, et aussi, sans toutefois qu'elles puissent priver les bénéficiaires de leur droit de suffrage et des *honores* qu'ils auront volontairement assumés, de tous les *munera publica*. Au IIe siècle, la durée des immunités a été ramenée à cinq ans. Au IIIe siècle, elles ont été de nouveau rendues viagères, mais restreintes aux vétérans eux-mêmes, et limitées aux *munera personalia*, le décurionat et l'*exactio tributorum* compris, mais la tutelle et la plupart des *honores* exclus. Ces oscillations du droit en la matière doivent procéder de l'équilibre instable où se tenaient les empereurs entre ces deux nécessités, de grossir les rangs de leurs soldats, et d'alimenter leur trésor; et il va de soi, en cette hypothèse, comme, d'ailleurs, M. Lesquier l'indique finement, qu'une époque comme celle des Antonins, où les Princes n'avaient pas besoin de forces supplémentaires pour conquérir ou garder le Principat, coïncide avec celle des immunités parcimonieuses.

Il y a une autre question, plus complexe, qu'on s'était autrefois posée sans grand résultat, et qui s'élucide en Égypte plus aisément qu'ailleurs : celle des fournitures militaires. Papyrus et ostraka servent à M. Lesquier à nous exposer comment il était pourvu aux besoins matériels de l'armée romaine. La réquisition directe par les corps, dont il n'y a d'exemples certains que pour la remonte des convois, était l'exception. En principe, c'étaient les services financiers du gouvernement provincial qui se chargeaient d'y subvenir, au moyen de livraisons dont ils avaient désigné les contribuables et les commissions de remboursement, fixé les quantités et les prix, et qui, considérées comme autant de surtaxes des impôts fonciers, portent, dès la seconde moitié du IIe siècle, dans les documents égyptiens, le nom d'annone (ἀννῶνα).

Enfin, les cas particuliers que sa documentation lui a fournis, ont permis à M. Lesquier de clore le débat dès longtemps ouvert sur le mariage des soldats romains. Dans une discussion juridique qui est un modèle de logique et de sagacité, il a tiré de la confrontation des données papyrologiques avec les témoignages, souvent cités en sens divers, d'Hérodien, de Dion, de Gaius, de Papinien et d'Ulpien, la preuve péremptoire que l'interdiction de mariage n'a été levée, pour les soldats qui étaient citoyens romains, que par Septime-Sévère, en 197. Antérieurement, elle subsistait dans toute sa rigueur théorique, mais était pratiquement éludée, d'abord de l'initiative des individus, par tous les moyens que leur offrait le droit pérégrin, et, notamment,

les prêts contractés en guise de dots, puis grâce à la tolérance préméditée des empereurs qui, par l'élargissement du droit successoral et l'assimilation des bâtards de soldats aux *cognati* habilités à recueillir les successions *ab intestat* des défunts sans parenté gentilice, et surtout, par la concession aux vétérans d'un véritable *conubium* rétroactif, ont consenti à faire produire des effets légaux aux unions illégitimes.

A cet égard, on accordera à M. Lesquier que l'armée d'Égypte marque sur le reste des forces romaines une avance dont il y a d'autres symptômes, et qui fait d'elle, à plus d'un titre, l'institution type dont se rapprochent les autres troupes de l'Empire.

Par sa composition d'abord. Ses effectifs se sont répartis selon une proportion progressivement accrue de cavalerie. Le phénomène se retrouve ailleurs, et M. Cagnat l'avait déjà noté en Afrique. M. Lesquier explique cette ressemblance par l'analogie géographique des deux provinces, voisines du désert l'une et l'autre, et pareillement menacées par les razzias des nomades ; et assurément, cette opinion est *a priori* irréfutable. Mais j'irais témérairement plus loin, et j'inclinerai à supposer une attraction historique de la première sur la seconde. Le mouvement a dû prendre naissance en Égypte, comme il s'y est plus fortement accusé, puisque aussi bien on y rencontre une organisation de méharistes ou *dromedarii*, qui fit toujours défaut à l'Afrique encore qu'elle y eût présenté, sur les confins du Sahara, autant d'utilité ; et il ne me paraît pas non plus indifférent si Marcius Turbo, l'homme de guerre qui, à la fin du règne de Trajan, réduisit les révoltes d'Égypte et de Cyrénaïque, fut, immédiatement après, chargé par Hadrien de pacifier les Maurétanies.

De même, l'organisation du commandement égyptien a fait tache d'huile. A l'origine, l'armée d'Égypte est la seule dont les chefs sénatoriens soient exclus : elle obéit au préfet d'Égypte, son chef suprême, et, sous ses ordres, d'abord aux différents *præfecti legionis* choisis parmi les *primipili bis*, assistés, chacun, d'un *præfectus castrorum*, simple primipilaire ; — ensuite, lorsque deux légions eurent été réunies en un seul camp, à Nicopolis, aux *præfecti castrorum*, directement subordonnés au préfet d'Égypte, mais recrutés, à leur tour, parmi les *primipili bis*. Quand, au IIIe siècle, Gallien voudra soustraire toutes les légions à l'autorité des membres de cet ordre sénatorial qu'Auguste avait déjà exclu d'Égypte, il n'aura qu'à mettre à leur tête des *præfecti* du rang de ceux qui, dès le Ier siècle, avaient toujours commandé en Égypte. Il serait évidemment excessif de dire que l'Égypte lui a servi de modèle ; mais on ne peut nier que la politique adoptée dès le principe en Égypte n'ait dû fatalement amener partout les mêmes conséquences, du moment que le despotisme des princes l'étendait à la totalité de l'Empire.

Mais c'est surtout par son recrutement que l'armée d'Égypte innove

et précède. Les légions s'y sont ouvertes plus vite qu'ailleurs à des non-citoyens, parce que l'ἐπίκρισις avait déjà sélectionné une partie de la population indigène, discriminé une élite qu'elles assimilèrent à des citoyens et reçurent bientôt dans leurs rangs; et, aussi, parce que, dans ce pays où les Ptolémées avaient recruté leurs soldats parmi les descendants de leurs vétérans, la légion eut bientôt fait d'y admettre les bâtards des siens. Les *ex-castris* qui n'apparaissent en Afrique que sous Trajan, prennent dans les légions d'Égypte, dès le principat d'Auguste, la place que tenaient les ἐπίγονοι dans l'organisation militaire des Lagides. Et, tandis que, sur les listes qui nous ont été conservées, ils ne dépassent jamais en Afrique le tiers de l'effectif qu'elles mentionnent, ils en constituent la moitié sur les listes d'Égypte, comme si « l'heureuse fortune de l'institution concordait avec son ancienneté qui l'explique » (p. 216). Et, à son tour, ce recrutement local rend compte de la parité qui s'est établie de bonne heure en Égypte entre les légions et les corps auxiliaires. Leurs contingents, aux unes et aux autres, provenaient non seulement des mêmes contrées, mais des mêmes couches de population, de la classe privilégiée des ἐπικεκριμένοι. Le nivellement auquel ont tendu plus tard toutes les catégories de soldats romains, dans toutes les parties du monde romain, a certainement débuté par l'Égypte.

On voit comment, sans jamais sortir de son sujet, M. Lesquier l'a constamment élargi et maîtrisé. Son enquête fut infatigable; ses lectures n'ont rien omis. Il a poussé le scrupule d'érudition jusqu'à dresser de l'armée d'Egypte une prosopographie totale, du préfet aux simples soldats; et, en même temps, son goût pour les idées générales lui fait rendre hommage à Renan « beaucoup plus solide qu'il n'a plu à certains de l'admettre..., supérieur par un sens si vif et délicat des grandes crises morales et religieuses » (p. 16). Avec la même modestie dans le ton, la même sûreté dans le fond, il ruine les systèmes autoritaires et fragiles de Mommsen sur les vingt-cinq légions d'Auguste et la latinité des équipages; et il amende, au détour d'une phrase, les textes plusieurs fois publiés, et souvent par les éditeurs les plus savants de papyrus et d'inscriptions (p. 53, n. 5; 163, n. 4; 177; 433, n. 4). Quand il prend parti, il entraîne la conviction, non seulement par le nombre et la force de ses arguments, mais par le tact qu'il met à s'en servir et l'art avec lequel il les ordonne. Assurément, il est possible, sur tel ou tel point controversé, de garder une opinion qu'il a combattue. Je ne suis pas persuadé autant que lui de l'indifférence des soldats égyptiens au syncrétisme solaire du IIIe siècle; je reste, malgré lui, d'avis que l'absence des diplômes légionnaires n'est pas due au hasard, et je renforcerais volontiers la théorie classique, qu'il n'était besoin de diplômes qu'aux soldats non-citoyens (Cagnat, *Cours d'épigraphie*[4], p. 302), de la présence, dans nos papyrus, des συέτρανοι

χωρὶς χαλκῶν. Mommsen voyait en eux des vétérans de moindre droit, à tort, comme l'a prouvé M. Lesquier; mais lui-même, en fait des vétérans de moindre droit pendant le laps de temps qui s'écoule entre la remise de leur *tabula honestae missionis* et celui, purement hypothétique, de diplômes qu'on n'a vus nulle part. Pourquoi ne seraient-ils pas des vétérans de droit majeur, au contraire, les vétérans qui, déjà citoyens, n'auraient pas besoin d'un bronze qui atteste leur naturalisation : οἱ νέοι (ou νῦν) [καὶ πάλαι...] τῆς Ῥωμαίων πολ[ειτ]είας ἐπιτυχόντες, comme je propose à M. Lesquier de lire le membre de phrase qu'il a commenté après Wilcken? Mais, au vrai, on ne peut prendre ici l'auteur en défaut; il a enveloppé ses affirmations de prudentes réserves; il ne prête pas le flanc à la critique; il ouvre seulement le champ à de nouvelles hypothèses, et, ailleurs, je lui reprocherais plutôt d'avoir trop raison. Ainsi, par exemple, sa démonstration sur l'unité de l'ἐπίκρισις est décisive; pourtant, à mon sens, elle forme un chapitre autonome qui nuit à l'unité du sujet. Son identification de l'arabarque ne sera pas, je crois, sérieusement contestée; toutefois, elle eût pu, sans inconvénient, fournir un article séparé. Sa bibliographie rendra les plus grands services; on avouera, néanmoins, qu'elle aurait pu figurer aussi utilement en tête d'un livre d'ensemble sur l'Égypte gréco-romaine. Mais l'on aurait mauvaise grâce à se plaindre parce que M. Lesquier a fait à ses lecteurs la part trop belle. J'aime mieux le féliciter d'avoir démontré avec éclat, en publiant cette œuvre magistrale au lendemain de l'armistice, que la science française n'avait rien perdu, dans la tourmente, des qualités qui la distinguent : originalité et mesure, conscience et talent.

Jérôme CARCOPINO.

Eugène Albertini, *Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis* (extrait de l'*Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, MCMXI-XII). Barcelone, 1 vol. in-4° de 154 p., avec 302 fig. dans le texte.

L'importante publication de M. Albertini, entreprise sous les auspices de l'École française de Madrid et des Universités de Paris et de Bordeaux, semblerait devoir rentrer dans le grand *Inventaire des Monuments sculptés pré-chrétiens de la Péninsule ibérique*, dont un fascicule, consacré aux sculptures de Lusitanie, a paru en 1918 sous la signature de M. R. Lantier [1]. On s'étonne que cet inventaire des sculptures de la Tarraconaise n'appartienne pas au même recueil, tout en reconnaissant l'heureux résultat de cette collaboration entre

1. Cf. *R. E. A.*, XXII, 1920, p. 144-146.

l'École française de Madrid et la grande revue archéologique catalane. C'est en effet un splendide volume que publie l'*Anuari*, imprimé avec un soin et un luxe d'avant guerre, sur un papier qui prête aux gravures, commodément intercalées dans le texte, un rendu parfait. Le texte lui-même présente toutes les qualités de sûreté, de précision et de sobriété que l'on pouvait attendre de M. Albertini. Sous tous les rapports, ce catalogue apparaît comme un modèle.

Des conditions particulières compliquaient cependant l'inventaire des sculptures de Tarraconaise. Sauf dans les grandes villes, pas de collections publiques; dispersés dans les campagnes, les monuments antiques sont difficiles à connaître. A les trouver réunis, on imagine difficilement tout le travail et la longue activité d'investigations que représente leur recherche. En outre, dans les collections publiques et surtout privées, il y avait fréquemment à distinguer les œuvres antiques de leurs imitations ou de fragments de dates diverses. M. Albertini a su faire preuve, dans cette discrimination, non seulement de critique, mais d'un goût très sûr et ses jugements paraissent sans appel.

Il accepte, telles que les a fixées Hübner en s'appuyant sur un texte de Pline, les limites du *Conventus Tarraconensis*, parce que, dit-il, elles sont certainement exactes, à d'insignifiants détails près. Il suit de même, en le simplifiant un peu, l'ordre de classement du *Corpus* des inscriptions. Ses têtes de chapitres sont donc les suivantes: I. *Valence;* II. *Environs de Valence;* III. *Sagonte;* IV. *Entre Sagonte et Tortose;* V. *Tortose;* VI. *Tarragone;* VII. *Région N.-O. du Conventus;* VIII. *Barcelone;* IX. *Environs de Barcelone;* X. *Mataro;* XI. *Vich;* XII *Gerone;* XIII. *Ampurias;* soit, sans parler des campagnes, qui n'ont fourni généralement que des restes médiocres, une très grande ville, Tarragone et quatre villes importantes, Valence, Sagonte, Barcelone, Ampurias. Trop de guerres ont désolé cette province, trop de travaux en ont bouleversé le sol et trop de recherches sans méthode en ont gaspillé les trésors pour que les trouvailles ne déçoivent pas les espoirs que pouvait faire naître la réputation antique de ces cités. Parmi les débris qui subsistent, les morceaux de valeur sont rares. M. Albertini note cependant une différence, assez nette, en effet, entre l'art de Tarragone, la capitale, et celui de Barcelone; « art plus maladroit, plus provincial et, dans l'ensemble, plus tardif que l'art importé à Tarragone par les fonctionnaires de Rome ». Certains types d'autels funéraires ne se rencontrent qu'à Valence et dans sa région; à Barcelone, la tête de Méduse, qui ne se trouve pas représentée ailleurs, apparaît à huit exemplaires. Mais on n'ose, étant donné le petit nombre des monuments conservés, assigner en propre à chaque ville les quelques particularités que semble accuser l'inventaire. La tête de Méduse, notamment, figure parmi les motifs funéraires

courants en Gaule [1]. Les ruines de deux grands monuments funéraires : la prétendue tour des Scipions aux environs de Tarragone et, à quelque distance de Barcelone, la Torre del Breny, aujourd'hui disparue, peuvent être rapprochées, également, du type des grands mausolées trévires, tels que les reconstitue le Ct Espérandieu [2], avec cette différence que les monuments gaulois, de date sans doute plus tardive, sont beaucoup plus chargés de sculptures. Comme motif proprement indigène, nous ne remarquons qu'un relief extrêmement barbare représentant un homme nu entre deux quadrupèdes de profil dressés sur leurs pattes de derrière (n° 35, p. 29). Il est curieux que, sur un nombre restreint de sarcophages, trois exemplaires représentent l'enlèvement de Proserpine [3], et deux une chasse au lion. L'un, provenant de Barcelone, est rapproché par M. Albertini du prétendu tombeau de Jovin à Reims [4], l'autre, de Gerone, du sarcophage de St-Aphrodise à Béziers [5].

C'est donc un art essentiellement gréco-romain, à peu près sans mélange d'éléments régionaux, que nous rencontrons en Tarraconaise. Cet art n'est cependant pas sans nuances. On y reconnaîtra des différences suivant l'importance et l'histoire des cités, on doit même pouvoir y distinguer une évolution chronologique. Mais une telle étude ne saurait se limiter aux frontières d'une province, ni même d'un pays comme l'Espagne ou la Gaule. Pour aboutir à des conclusions, elle devrait embrasser l'ensemble du monde romain. Des publications comme celle du Ct Espérandieu, de l'École des Hautes Études Hispaniques, et de M. Albertini en préparent peu à peu les matériaux.

A. GRENIER.

The sixth book of the Aeneid, with introduction and notes, by H. E. Butler. Oxford, Basil Blackwell, 1920; 1 vol. in-8°, de VIII-288 pages. 12 Sh. 6 d.

C'est surtout une édition explicative que M. Butler a entendu donner. Les notes critiques sont mêlées aux notes exégétiques. L'introduction est une sorte de résumé synthétique des remarques éparses au long du commentaire. Tout en reconnaissant ce qu'il doit à des devanciers tels que Norden, dont l'étude approfondie du

1. P. c., à Béziers, Espérandieu, *Recueil des Bas-Reliefs...*, I, n° 533 ; à Neumagen (près Trèves), *ibid.*, VI, n° 5181.
2. *Ibid.*, VI, p. 358.
3. N° 124, Tarragone ; n° 204, Barcelone ; n° 242, Gerone.
4. N° 205 ; cf. Espérandieu, V, 3677.
5. N° 243, cf. *ibid.*, I, n° 534.

VI[e] livre de l'*Énéide* reste indispensable, M. Butler se montre beaucoup plus prudent et plus réservé, notamment dans ses conclusions sur les sources de l'eschatologie virgilienne. Il en admet l'origine orphico-pythagoricienne, établit des rapprochements intéressants avec Pindare et Platon; mais ceci dit, il se refuse à rattacher l'œuvre de Virgile, d'une manière plus précise et plus directe, à des écrits perdus ou conservés, et revendique pour le poète le droit d'utiliser librement ses auteurs, en un mot d'être lui-même ailleurs encore que dans la forme (voir par exemple, outre l'introduction, quelques réflexions judicieuses aux pages 229 et 230 du commentaire). Ces choses-là malheureusement ont besoin d'être dites. On sait en quels étranges abus est tombée la recherche des sources littéraires. Une réaction s'imposait et s'impose encore. Bien caractéristique de la méthode est l'hypothèse émise par Norden d'une contamination de deux καταβάσεις différentes, à seule fin de rendre compte, au v. 109, d'une contradiction d'ailleurs légère et plus verbale que réelle. On saura gré à M. Butler de faire justice de ces rêveries philologiques. De même, sans manquer de respect à la grande ombre de Posidonius, ou méconnaître son influence sur la pensée antique, M. Butler oppose quelque scepticisme au « mythe » — on pourrait dire au mirage — posidonien, et se défie à juste titre des tentatives, si ingénieuses soient-elles, pour reconstruire, sur des imitations présumées ou prouvées, l'œuvre évanouie de ce penseur plus célèbre que connu. En revanche, l'inspiration à la fois religieuse et patriotique, commune à la *République* de Cicéron et au livre VI de l'*Énéide*, rend assez vraisemblable une influence de l'une sur l'autre.

On a souvent relevé, dans la description des enfers, certaines incohérences. M. Butler pense qu'elles s'expliquent en quelque mesure par l'inachèvement du poème, et qu'elles auraient en partie disparu si Virgile avait eu le temps d'ajouter les compléments et les éclaircissements nécessaires. Il se peut. Mais on sait avec quelle facilité (les *Bucoliques* et les *Géorgiques* déjà en font foi) Virgile associe, comme expressions différentes d'un même ordre de réalités, des conceptions logiquement incompatibles : quoi d'étonnant s'il transporte dans sa description de l'autre monde les contradictions inhérentes en pareille matière aux croyances religieuses? Voir d'ailleurs le commentaire, aux vers 295-298.

M. Butler résout à peu près de la même manière quelques contradictions, littéraires celles-là, entre le livre VI et d'autres parties de l'*Énéide*. Elles disparaissent ou s'expliquent d'après lui si l'on admet un remaniement du plan primitif de l'épopée, et il tente de ce plan une restitution sinon certaine, au moins ingénieuse.

Le commentaire est nourri sans être surchargé, et donne en somme l'essentiel. En quelques endroits, on regrettera que M. Butler n'ait pu

avoir connaissance du livre de Carcopino sur *Virgile et les origines d'Ostie* (cf. *Rev. Ét. anc.*, 1920, p. 227-229)[1]

Dans l'ensemble, une information sûre sans vain étalage d'érudition ; une critique indépendante sans recherche de la nouveauté à tout prix ; de la clarté et du bon sens.

Paul VALLETTE

Le R. P. Marie-Joseph Lagrange, *Le sens du christianisme d'après l'exégèse allemande*. Paris, Gabalda, 1918 ; 1 vol. in-12 de 337 pages.

Condamné par la guerre à abandonner la Terre-Sainte et à interrompre momentanément ses savantes recherches, le R. P. Lagrange n'a pas entendu pour cela rester inactif. Il a eu l'excellente idée de mettre à profit son éloignement de Jérusalem pour dégager quelques conclusions de ses études bibliques et il les a placées en regard de celles qu'ont précédemment énoncées les érudits allemands. De là est né un excellent petit livre où les différentes interprétations germaniques du «sens du christianisme» depuis Luther sont critiquées avec une minutieuse finesse et une chaleur qui n'exclut pas dans la forme une modération de bon aloi, à laquelle même ceux qui ne partagent pas les convictions de l'auteur ne manqueront pas de rendre hommage.

Le R. P. Lagrange a cité une phrase d'un érudit bien connu des lecteurs de cette revue, Pierre Duhem, qui, dans les pages définitives qu'il consacrait, en 1915, à la science allemande, en définissait la méthode en ces termes : « Au nombre des axiomes, mettre une proposition formellement contradictoire, puis, d'un tel principe, par une suite de syllogismes très concluants, tirer tout un ensemble de corollaires, quel dérisoire exercice pour un esprit géométrique qui fait fi de l'esprit de finesse et de bon sens ! » Comme tous les intellectuels allemands, les exégètes ont eu l'esprit « géométrique » ; ils ont fait amplement usage de la méthode déductive et du syllogisme, érigé en axiomes des propositions contestables dont ils esquivent la preuve. En parcourant l'Écriture, ils ont été frappés par un détail auquel ils ont fait un sort aussi imprévu qu'injustifié, ont découvert tout à coup un sens profond à un passage obscur ou ont fait un contre-sens sur un passage clair, après quoi sur une affirmation fort sujette à caution ils ont édifié un système et constitué une doctrine. C'est le cas de Luther qui, isolant un verset de l'Épître aux Romains, attribue à la théorie de saint Paul sur la justification un caractère nouveau que contredit tout le contexte et en déduit une série de conclusions qui s'enchaînent avec une rigoureuse logique, mais dont les prémisses sont aujourd'hui

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1920, p. 227-229.

reconnues fausses par tous les critiques allemands. C'est le cas de l'école de Tubingue qui veut à tout prix faire naître le christianisme d'une opposition entre le messianisme endurci de Pierre et la doctrine plus hardie de Paul pour lequel la loi est inutile au salut, alors que ces textes, comme l'a montré, avant le R. P. Lagrange, Albert Ritschl, indiquent une entente parfaite entre Pierre et Paul sur le principe du christianisme qui est la foi au Christ Jésus. C'est le cas de l'école libérale qui prétend s'appuyer uniquement sur l'Évangile de saint Marc comme sur le plus ancien document concernant le christianisme primitif et qui à l'exclusivisme paulinien de Tubingue en oppose un autre non moins intransigeant. Nous passons sur le système naturaliste d'un Reimarus et sur les conceptions mythiques d'un Strauss, en renvoyant à l'analyse très serrée que le R. P. Lagrange a faite de leurs thèses respectives.

Arrivé au terme de son étude, l'auteur reproche à toutes les interprétations allemandes du christianisme d'être *einseitig*, c'est-à-dire unilatérales et par là même incomplètes. Cette opinion paraît s'imposer. L'entente est aujourd'hui faite, à quelques années près, entre exégètes catholiques et libéraux sur la date des différents textes; on est d'accord pour placer les quatre grandes épîtres pauliniennes autour de l'an 50, et les synoptiques, aussi bien d'après Harnack que d'après la commission biblique, sont antérieurs à la prise de Jérusalem (70). Dès lors, on ne saurait dénier à ces diverses sources le caractère de versions originelles reconnu alternativement par les exégètes allemands tantôt aux unes, tantôt aux autres; on ne peut par suite les isoler, les étudier séparément et c'est de leur confrontation que doit jaillir une interprétation vraiment rationnelle du « sens du christianisme ». Le grand reproche que l'on peut adresser aux différentes écoles allemandes, c'est d'abord d'avoir négligé cette confrontation, en s'attachant exclusivement, comme on l'a vu, tantôt à une source, tantôt à une autre; c'est ensuite, dans l'étude de telle ou telle source, d'avoir fait un choix arbitraire pour défendre une théorie *a priori* qui varie suivant les auteurs, qu'il s'agisse de la justice imputée de Luther, des idées politiques prêtées gratuitement à Jésus par Reimarus, du messianisme étroit de Strauss ou de Baur.

En face de ces conceptions unilatérales on voit discrètement émerger, à travers le volume, la conception de l'auteur, fidèle à la méthode suivie par l'exégèse catholique. Celle-ci tient compte de tous les textes; dans chaque texte, elle envisage l'ensemble et non point tel chapitre ou tel verset. Le R. P. Lagrange laisse entendre qu'elle est au fond plus rationnelle, plus conforme aux exigences de la critique historique et il ne nous paraît pas douteux qu'il a raison contre les exégètes allemands.

Augustin FLICHE.

Marcellin Boule, *Les hommes fossiles, éléments de paléontologie humaine*. Paris, Masson, 1921 ; in-8° de XII-400 pages et 239 gravures.

Ceci est le livre d'une intelligence supérieure et d'une science absolue ; et, quoiqu'il semble en apparence éloigné de nos études anciennes, je dois le signaler à nos lecteurs. D'abord, à cause de la méthode propre à M. Boule, que j'ai déjà analysée ici[1], et sur laquelle je ne reviendrai pas. Ensuite, parce que j'ai de plus en plus la conviction que les archéologues des temps classiques doivent recourir sans cesse aux époques préhistoriques qui les précèdent, les déterminent et souvent les expliquent. Enfin, parce que le livre de M. Boule est rempli de constatations utiles, dont la science de l'Antiquité fera son profit. — P. 175 : « Dès le début ou dès la première phase des temps quaternaires, les hominiens de nos pays étaient déjà diversifiés. » Belle leçon pour ceux qui s'obstinent à nous parler de race ligure, de race celtique, de race latine. — P. 260, au sujet des peintures magdaléniennes : elles peuvent avoir un rôle magique ; mais « je n'hésite pas à avouer que je crois à l'hypothèse de l'art pour l'art ». Nous sommes d'accord, et c'est également ce que j'ai enseigné au Collège de France. — P. 317 : « Les différents traits des Cro-Magnon se retrouvent encore çà et là de nos jours ». — P. 320 : « Un exemple de l'extraordinaire confusion pouvant résulter d'une terminologie purement littéraire nous est offert par le mot *Celte* désignant, pour les uns un langage, pour d'autres une civilisation, représentant dans l'esprit de certains le type blond, devant s'appliquer d'après d'autres au type brun. Le mieux est d'abandonner cette expression aux historiens. » — P. 345 : « Dès la fin du néolithique il est possible de reconnaître, dans ses grands traits, la répartition géographique des trois principaux types physiques. » — P. 350 : « Des plaines russes, où les hommes Nordiques semblent avoir régné exclusivement pendant le néolithique, ils ont dû gagner peu à peu les rivages de la Baltique, le Danemark, la Péninsule scandinave où ils se sont installés si solidement que ce pays nous donne aujourd'hui l'illusion d'une patrie d'origine. » Et c'est de là qu'ils vinrent en Gaule, « véhiculant » les langues aryennes.

Camille JULLIAN.

Th. Ischer, *Die Chronologie des Neolithikums der Pfahlbauten der Schweiz* (extrait de l'*Indicateur d'Antiquités suisses*, 1919). Berne, Bischer ; in-8° de 28 pages et 23 gravures.

Je tiens à revenir sur ce travail que j'ai déjà annoncé sommairement (1920, p. 51-3). Malgré sa brièveté, il doit à la sobriété de

1. *Revue des Etudes anciennes*, 1914, p. 380.

l'exposé, au choix des types reproduits, à la fermeté ou à l'importance des aperçus d'être de premier ordre, et sans doute le plus approfondi qu'ait provoqué depuis longtemps l'étude si complexe du néolithique. Je le résume rapidement. — Trois pages d'introduction, où l'auteur indique que les divisions du néolithique suisse sont valables pour tout l'Occident de l'Europe, où il rappelle les liens étroits du néolithique avec le paléolithique, où il rappelle les divisions du protonéolithique ou mésolithique de Saramo (Azylien, Magolemose, Kunda, Ertibölle, Arisien, Campignien ; le travail du Danois Saramo est de 1912). — I[re] partie, typologie chronologique. Flèches (avec schéma de l'emmanchure) : « toutes les formes restent telles quelles jusqu'à la fin de l'âge du métal ». Couteaux, poignards : très curieux rapprochement de type entre le poignard de pierre et le poignard de bronze. Lances, haches, marteaux, haches doubles. Céramique : « Il faut peut-être la faire remonter jusqu'à la fin du paléolithique » ; mais remarquons une certaine lenteur du développement de l'industrie nouvelle, la persistance des anciennes formes à côté des nouvelles, l'impuissance du néolithique en art même purement décoratif. Corne, os et bois. Objets de parure : c'est comme tel, en perle de collier, que le cuivre apparaît dans le néolithique. — II[e] partie. Chronologie relative. 1° type *Burgæschi :* persistance du magdalénien et du mésolithique dans la flèche, développement de la hache et du ciseau, formes archaïques de la céramique ; [je ne vois pas le pic, relégué sans doute dans le mésolithique avec le campinien ? j'ai des réserves à faire] ; 2° type *Egolzwil :* même céramique, flèche en épine, marteau perforé ; 3° type *Gerolfingen :* apparition des perles de cuivre ; flèches à base amincie ; haches perforées ; 4° type *Vinelz*, apogée du néolithique : haches polies, doubles haches, bombement des vases ; armes de cuivre ; 5° type *les Roseaux :* apparition du bronze. — III[e] partie. Chronologie absolue. On voit que M. Ischer fait correspondre les 4[e] et 5[e] âges néolithiques aux 1[er] et 2[e] âges du bronze de la classification courante (Déchelette), soit 2500-1900, 1900-2000 avant notre ère. — L'*Indicateur* suisse n'étant pas toujours accessible, j'aimerais que ce bon travail parût en français dans l'*Anthropologie* ou la *Revue archéologique*.

Camille JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'art hittite. — Dans *Syria* (t. Ier, 1920, p. 169 sq.), M. Edmond Pottier entreprend de faire connaître aux Syriens modernes quelle civilisation prospère est née de leur sol « dans les temps lointains du second millénaire avant notre ère, civilisation si riche et si féconde qu'elle figure maintenant avec honneur à côté des grands foyers de culture célèbres dans l'histoire, Égypte, Chaldée, Assyrie, Phénicie, Judée, et qu'elle semble même avoir contribué pour une notable part à l'éducation des pays grecs ». L'auteur nous apporte, sur la question hétéenne, une mise au point extrêmement précieuse, où les découvertes et les travaux accomplis depuis un demi-siècle sont l'objet d'une sobre et sagace analyse. Sa thèse est que l'art hittite ne dérive nullement de l'art assyrien, comme on l'a cru longtemps, mais qu'il a eu un développement original, de beaucoup antérieur aux œuvres de l'âge des Sargonides : « cet art assyrien n'a ni précédé ni déterminé l'art hittite; il s'est formé auprès de lui et il a profité en partie de ses exemples ».

La politique athénienne après la chute des Trente (401). — Un texte épigraphique de haute importance, découvert en 1884 sur l'Acropole, avait trouvé place dans l'*Editio minor* du *Corpus inscriptionum atticarum.* Mais la façon dont il était restitué par la science allemande laissait fort à désirer. M. Paul Foucart en a repris l'examen (*Un décret athénien relatif aux combattants de Phylé*, extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLII, 1920, p. 323-355, tirage à part chez Klincksieck, 35 pages in-4°). Son travail est une contribution de premier ordre à l'histoire de la restauration du gouvernement démocratique d'Athènes. Les érudits d'outre-Rhin, qui ont fait soigneusement le silence sur d'autres recherches de l'auteur (cf. *op. cit.*, p. 336, n. 1), conviendront-ils qu'il y a des juges ailleurs qu'à Berlin? Ce serait peut-être beaucoup attendre de la science pangermaniste.

Georges RADET.

Philologie latine. — M. H. C. Nutting (*Caesar's use of past tenses in cum-clauses*, University of California Publications, 1918, 53 p.) veut démontrer qu'à l'imparfait et au plus-que-parfait César a employé régulièrement le subjonctif dans tous les types de propositions *cum*, même dans les propositions qui expriment seulement le temps. Mais son interprétation des passages décisifs paraît inexacte.

M. Gordon J. Laing (*The genitive of value in Latin and other constructions with verbs of Rating*, The University of Chicago Press, 48 p.) écarte, avec raison, diverses explications relatives à l'origine du

génitif de valeur : *magni facere* et analogues. Il rattache cet emploi à l'idée trop générale de « connection » que, selon Brugmann, le génitif exprime. Puis il passe en revue les diverses expressions d'évaluation au génitif, à l'ablatif ou au moyen d'adverbes.

L'éducation classique. — A propos des *Letters of Thomas Jefferson concerning Philology and the Classics*, qu'il édite (1919, 75 p.), M. Thomas Fitzhugh prétend montrer le point de départ de ses propres doctrines sur la métrique latine dans certains passages de Jefferson.

Abel JURET.

Manuel d'archéologie romaine. — Le second et dernier tome du *Manuel d'archéologie romaine* de MM. Cagnat et Chapot vient de paraître chez Picard, en un in-8° de 574 pages et 335 gravures. Il comprend la suite et la fin de la décoration (peinture et mosaïque) et l'ensemble des instruments de la vie privée et publique.

La table de Veleia et l'œuvre de De Pachtere. — Le 228e fasc. de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études est constitué par un mémoire capital du regretté De Pachtère, sur la *table de Veleia, étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance* (Paris, Champion, 1920, in-8° de 120 pages, croquis, tableau et portrait). Nous en reparlerons ici longuement. — Cf. sur De Pachtere, 1916, p. 308.

L'œuvre actuelle de M. Alfred Loisy. — Nous recevons de M. Loisy un énorme volume grand in-8° de 963 pages (Paris, Nourry, 1920) : *Les Actes des Apôtres*. C'est un commentaire, mot pour mot, du célèbre document, précédé d'une copieuse introduction de 131 p., dont la conclusion est que les *Actes* ne sont que le remaniement du second livre à Théophile visé au début. M. Loisy s'est donc efforcé de montrer « la couche de fiction qui recouvre en partie et obscurcit le débris de l'œuvre primaire ». Sans aller aussi loin, sans se montrer aussi imprudent que les critiques du libéralisme protestant allemand, M. Loisy n'en appartient pas moins à l'école destructive, pour me servir du mot que les tenants eux-mêmes de cette école ont accepté. Il sait toutes les objections que nous avons faites souvent ici à cette école (1920, p. 154-5). Et, en ce qui concerne en particulier les livres du *Nouveau Testament*, je m'étais proposé, à mes débuts dans la recherche scientifique, de montrer combien de détails, regardés par les hypercritiques comme faux et fictifs, correspondent cependant à la réalité politique et juridique des premiers Césars : ce n'est pas la découverte du papyrus de recensement qui m'aurait ébranlé dans ma conviction. — Je tiens à dire, d'ailleurs, que c'est là conviction d'ordre littéraire, historique, scientifique, nullement religieux, que je suis aux antipodes de l'orthodoxie protestante ou catholique. Et quand, lors d'une conférence sur l'authenticité archaïque de la *Genèse*, les orthodoxes m'ont reproché d'avoir fait taire Jéhovah pour grossir le rôle de Moïse, je n'en ai point disconvenu. — Je ne suis donc que

plus à mon aise pour dire à M. Loisy toute mon admiration. Pour n'être pas d'accord avec lui, je n'en trouve pas moins cette nouvelle œuvre admirable de science, patience et dialectique. Remarquez que c'est le troisième livre (et quel volume !) que M. Loisy nous donne depuis moins de deux ans; il fait suite aux *Mystères* et au *Sacrifice* (cf. p. 56), livres aux conclusions desquelles j'adhère, cette fois, complètement. Cette même année 1920, M. Loisy a remis en branle la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (cf. p. 57), qui est fort bien faite, extrêmement bien informée, et lui-même en est, non pas seulement le directeur, mais le collaborateur continu. Voici de lui dans le dernier numéro, un premier article sur la *carrière de Paul*, un autre sur les *rites funéraires australiens* : cela, sans préjudice de comptes rendus, de notules, où M. Loisy multiplie les aperçus ingénieux et les remarques utiles (voyez p. ex., p. 559, sa note sur le sacrifice d'élimination, qu'il remet à sa vraie place au lieu du sacrifice de rédemption). A l'heure actuelle, peu d'hommes rendent à la science française, à la sociologie religieuse, plus de services que M. Alfred Loisy. Critique des origines chrétiennes d'un côté, psychologie cultuelle de l'autre, en outre analyse des rites primitifs, il est pour cela et pour bien d'autres choses, notre maître de science et de travail.

Littérature hagiographique. — Nous signalons, à tous ceux qui veulent étudier la formation, les caractères, les lois de la critique des Vies de Saints, le très important livre du P. Delehaye, *Les Passions des Martyrs et les genres littéraires* (Bruxelles, Bollandistes, 1921, in-8° de 446 pages) : « La précision du détail n'est pas un critère de vérité... La seule chose qui importe, c'est de découvrir la source. »

Camille JULLIAN.

Langues romanes. — La Société de linguistique de Paris décernera, en 1921, un prix de *mille francs* au meilleur ouvrage *imprimé* ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1915 et le 1er janvier 1921. — L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité; mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain. — Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco*, à deux exemplaires au moins, à M. le Président de la Société de linguistique à la Sorbonne, Paris Ve, avant le 30 juin 1921. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

A. MEILLET.

---

11 février 1921.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

COPRIA

I

Ce vilain roi Eurysthée, qui était si lâche, et qui fut si méchant pour Héraclès, avait pour héraut un vaurien nommé Copreus :

Μυκηναῖον Περιφήτην,
Κοπρῆος φίλον υἱόν, ὃς Εὐρυσθῆος ἄνακτος
ἀγγελίης οἴχνεσκε βίῃ Ἡρακληείῃ·
τοῦ γένετ' ἐκ πατρὸς πολὺ χείρονος υἱὸς ἀμείνων[1]...

M. Méridier[2], qui a écrit un article sur ce Copreus, ne s'est pas étonné de rencontrer dans l'*Iliade*, par ailleurs si polie, si distinguée, un nom aussi « shocking » : car, il n'y a pas de contestation possible, Κοπρεύς dérive de κόπρος, « excrément », ou de κοπρών, « fumier ». On songe aussitôt à cet empereur byzantin que la haine des bigots surnomma Κοπρώνυμος, « celui dont le nom est κόπρος ». « Κοπρεύς is evidently a name invented to express contempt » (Leaf).

Si telle est l'explication du nom que la légende avait infligé au héraut d'Eurysthée, il n'en va pas de même, je crois, pour les noms analogues, qui se rencontrent en différents endroits et à diverses époques de la Grécité et dont voici un relevé, qu'on pourrait allonger certainement, en dépouillant les recueils d'inscriptions et de papyri moins sommairement que je n'ai fait.

Κοπρεύς : *P. Oxy.*, 535, 934, 1044, 1046, 1141, 1498, 1524, 1695, 1701, 1747 ; *P. Firenze*, I, 71.

Κοπρειάς : *Graffites du Memnonion d'Abydos*, 528.

1. *Iliade*, O, 638-641. Cf. Plutarque, *De sera Numinis vindicta*, 7.
2. *Rev. des Ét. gr.*, 1913, p. 214.

Κοπρίας : *P. Oxy.*, 1025; *P. Ryland*, II, 93.

Κοπρεάς : Milne, *Greek Inscr.*, p. 23; *P. Fir.*, I, et *P. Leipzig*, passim; *P. Ryl.*, II, 117, 177; *P. Oxy.*, 1463.

Κοπρῆ δουλικὸν σῶμα : *P. Berl.*, 447.

Κοπρῆς : *B.G.U.*, 24, 64, 188, 335, 835, 1087; *P. Oxy.*, 1446; *P. Leipzig*, 80; *P. Ryl.*, II, 93; *P. Fir.*, 150 (παιδάριον), 362; *P. Théadelphie*, 30, 50, 54. Saint Coprès, ermite : Rosweide, *Vitae Patrum*, p. 68 et 733.

Κόπρις : *IG*, XII, 3, 1184 (Mélos, épitaphe archaïque).

Κοπρία : Cougny, *Anthol.*, III, p. 196, n° 636 (épitaphe d'une esclave macédonienne); *BCH*, 1899, p. 341 (idem); Duchesne et Bayet, *Miss. au mont Athos*, p. 100 (épitaphe à Lété); *IG*, XII, 8, 539 (épitaphe à Thasos); Cumont, *Cat. des sculpt. et inscr. des Musées du Cinquantenaire*, 2e éd., p. 74 (épitaphe d'Égypte); Breccia, *Inscr. gr. e lat.*, n° 359; *IG*, XIV, 497; *P. Oxy.*, 1160.

Κοπριανός : *IG*, XIV, 137 (Syracuse). Lactance (V, 1, 27) rapporte que lorsque saint Cyprien se fit chrétien, les ennemis qu'il avait parmi les païens affectèrent de l'appeler *Coprianus*.

Κόπρυλλος : Amphipolis (épitaphe inédite). Restituer ce nom dans *P. Fir.*, II, 22.

Coprilla : *IG*, XIV (Thermae Himeræ, épitaphe de la femme d'un affranchi qui, d'après son *cognomen*, Isio, devait être égyptien d'origine).

Κόπρων : *Sylloge*[2], 96, l. 17 (Halicarnasse, IVe s. av. J.-C.); *B.G.U.*, 890.

II

Ce relevé suggère quelques remarques.

D'abord, il oblige à rejeter l'hypothèse de Cumont, qui voyait dans Κοπρία un nom géographique, parce qu'il y a eu un dème attique de Κόπρος[1].

On constate, d'autre part, que les noms de la famille Κοπρεύς-Κοπρία ont été surtout usités dans la Macédoine et l'Égypte de l'époque impériale. Furent-ils importés de Macédoine en

1. *IG*, II, 4, p. 74. Cf. M. Schmidt, *Ad Hesych.*, s. v. Κόπρειος.

Égypte? Je n'en sais rien; en tout cas, une épigramme funéraire[1] dit expressément que le nom de Κοπρία était répandu en Macédoine :

> Οὔνομα μὲν Μακέταις ἐπιχώριον· οὕνεκα μεμφθῇ
> μηδὲ ἐνί· Κοπρία μ' ὠνόμασαν γενέται·
> οὐ γὰρ ἄτιμος ἔην παρὰ δεσπόταις, ἀλλά μ' ἔθρεψαν
> αὐτοί...

Le bel esprit à qui les maîtres de cette Copria avaient demandé l'épitaphe de leur servante, semble avoir été offusqué d'un nom aussi peu ragoûtant.

La Copria de cette épitaphe était une esclave. Esclaves aussi, ou d'origine servile, la plupart des autres personnes à qui nous voyons ce nom-là, ou des noms de la même famille. Aussi Lamberts[2], dans son travail sur les noms des esclaves grecs, a-t-il fait une place à celui de Κοπρία.

Mais l'explication qu'il en donne n'est pas recevable. D'accord avec Bechtel[3], il l'explique par le manque de φιλοκαλία, c'est-à-dire de propreté et de tenue, qui caractérisait bien souvent les esclaves. Que l'ἐγκάτοχος Σαπρίων, qui a écrit son proscynème au Memnonion d'Abydos[4], ait été ainsi dénommé parce qu'il était sale et déguenillé, comme tous les κάτοχοι[5] et en général tous les *nazirs* d'Orient[6], personne n'y contredit : ce rival anticipé de saint Labre devait être, en effet, totalement dénué de φιλοκαλία. Mais pour les noms de la famille Κοπρεύς-Κοπρία, une explication toute différente, à laquelle je songeais depuis longtemps, ressort d'un document récemment publié[7]. On lit en effet dans le γνώμων de l'Idiologue (ce γνώμων est un règlement, concernant, entre autres, la police des cultes, qui incombait à ce fonctionnaire) :

§ 41 : Ἐὰν Αἰγύπτιος ἐκ κοπρίας [ἀν]έληται παῖδα καὶ τοῦτον υἱοποι-

1. Cougny, *Anth.*, III, p. 196, n° 636.
2. *Die griechischen Sklavennamen* (Vienne, 1907), I, p. 43.
3. *Griech. Personennamen aus Spitznamen* (*Abhandlungen* de Goettingue, N. F., Bd. 2, n° 5), p. 77; *Die histor. Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit* (Halle, 1917), p. 611.
4. *Graffites d'Abydos*, 506 et 519.
5. Ps.-Manéthon, Ἀποτελέσματα, I, 237-239; cf. *Graffites d'Abydos*, p. XVIII.
6. Renan, *Vie de Jésus*, ch. VI : « Jean-Baptiste ».
7. Schubart, *Der Gnomon des Idios Logos* (Berlin, 1919), p. 21, 34 et 38.

ήσηται, μετὰ θάνατον τεταρτολογεῖται : « Le fisc prélèvera le quart de la succession de tout Égyptien qui aura, de son vivant, recueilli ἐκ κοπρίας et adopté un enfant. »

§ 107 : Τῶν ἀναιρουμένων ἀπὸ κοπρ[ίας ἀρσ]ενικὰ, μετὰ θάνατον τὸ τέταρτον ἀναλαμβάνεται. Même sens que § 41.

§ 92 : Κ[ο]πριάρτῳ οὐκ ἐξὸν ἱερᾶσθαι : « Il est défendu à un ἐκ κοπρίας d'exercer comme prêtre. » La lecture κοπριάρτῳ est due à mon collègue et ami Roussel[1]. Schubart lisait Κηπριάρτῳ et donnait cette traduction désespérée : « Einem Kepriartos(?) ist es nicht erlaubt, Kulthandlungen auszuüben. »

De cette défense, il est intéressant de rapprocher l'épigramme que voici, gravée à l'époque impériale au Memnonion d'Abydos[2] par un prêtre du nom d'Harpocras :

Ἐνθάδ' ἰαύεσκον καὶ ἀληθέας εἶδον ὀνείρους
Ἁρποκρᾶς ζαθέης Πανιάδος ναέτης,
ἱρεὺς, Κοπρείαο φίλος γόνος ἀρητῆρος.
Βησᾷ πανομφαίῳ καὶ χάρις οὐκ ὀλίγη.

Le vers 3 atteste que le père d'Harpocras s'appelait Κοπρείας et avait, lui aussi, été prêtre (ἀρητήρ, équivalent, en langue poétique, de ἱερεύς).

On est donc en droit de douter que la prescription administrative qui fermait aux ἐκ κοπρίας l'accès du sacerdoce ait été rigoureusement observée. L'Administration, soucieuse de maintenir tant la hiérarchie sociale que les règles traditionnelles relatives à la pureté sans macule du clergé égyptien, pouvait bien tâcher de réserver les prêtrises aux candidats « comme il faut », aux gens ayant un certain *standing*, ou, à tout le moins, une naissance régulière. Mais j'imagine que, du moins pour les petits sacerdoces, pour les petits temples locaux, ἐλάσσονα ἱερά[3], il en allait parfois autrement. L'Idiologue n'aurait pas interdit une chose, si elle n'avait pas eu lieu. Et elle avait lieu, parce que la religion gréco-égyptienne de la χώρα vivait surtout par les petites gens, et, donc, recrutait une bonne partie de son clergé parmi la basse classe. Le Christianisme,

1. *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, 1920, p. 332.
2. *Graffites d'Abydos*, n° 528.
3. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, t. III, p. 216.

à l'origine, a fait de même[1]; et c'est une des raisons pour lesquelles il a longtemps été en conflit avec l'Administration. Ces religions de petites gens étaient animées d'un esprit que les fonctionnaires impériaux ne pouvaient comprendre : pour eux, l'ἐκ κοπρίας était marqué, du fait de son origine, d'une tache ineffaçable; au contraire, dans une religion de pauvres gens, comme celle des Gréco-Égyptiens de la χώρα ou comme le premier Christianisme, nul ne songeait plus à reprocher son origine à l'ἐκ κοπρίας.

Mais que signifie au juste cette expression ἐκ κοπρίας, et pourquoi le fait d'être ἐκ κοπρίας semblait-il à l'Idiologue et à ses conseillers alexandrins, civils et religieux, une tare incompatible avec le sacerdoce?

Nous savons qu'à côté d'Alexandrie[2], et sans doute à côté de chaque ville grecque, s'étendaient des terrains de décharge, dénommés Κοπρίαι ou Κοπρών. C'était là que les nouveau-nés dont on tenait à se débarrasser étaient exposés, et qu'allaient s'approvisionner les gens qui désiraient des nouveau-nés pour les élever. Des ménages sans enfants pouvaient recueillir un nouveau-né, pour l'adopter plus tard. Mais, généralement, les personnes qui recueillaient des enfants exposés le faisaient dans l'intention de les élever comme esclaves. Nous avons vu que les noms tels que Κοπρῆς, Κοπρία sont surtout portés par des esclaves, ou par des affranchis. C'est donc que souvent l'esclave ἐκ κοπρίας recevait de ses maîtres un nom qui rappelait cette origine spéciale. La même explication doit valoir pour les noms latins de la famille de *Stercorius*[3].

Quand on se rappelle la pureté parfaite, pureté physique et morale, que la vieille Égypte exigeait de ses prêtres, on comprend que le fait d'avoir été ramassé sur un κοπρών dût paraître aux gardiens de la religion égyptienne absolument incompatible avec le sacerdoce.

1. Cf. Renan, *Les Apôtres*, ch. VII : « L'Église considérée comme une association de pauvres. »

2. Ps. Callisthène, I, 32. Philon, *In Flaccum*, 11. Théophane, *Chronogr.*, col. 289 Migne. Cf. Néroutsos, *L'ancienne Alexandrie*, p. 31; Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, p. 193; Puchstein, ap. Pauly-Wissowa, *s. v.* Alexandria, col. 1387.

3. Stercorius: *CIL*, III, 1871, 1968, 6159; XIV, 2327. Stercorina : *CIL*, III, 2739.

En Grèce même, et aussi à Rome, certaines fonctions religieuses exigeaient, des adolescents à qui elles étaient dévolues, une situation de famille directement opposée à celle de l' ἐκ κοπρίας : je songe aux ἀμφιθαλεῖς παῖδες des Grecs, et aux *pueri patrimi matrimi* des Romains[1]. Elles ne pouvaient être confiées qu'à des garçons ou à des filles ayant encore père et mère : un orphelin, un bâtard n'aurait pu les remplir, à plus forte raison un ἐκ κοπρίας.

III

De la fréquence dans les papyri de noms de la famille de Κοπρία, conclurons-nous que l'Égypte impériale ait été particulièrement adonnée au malthusianisme?

Il importe de distinguer : entend-on parler de la race purement égyptienne et de ses usages, ou n'a-t-on en vue que les Grecs établis en Égypte et les métis gréco-égyptiens? Cette distinction faite, la réponse est nette : non, les Égyptiens proprement dits n'ont point pratiqué le malthusianisme; leur religion le leur défendait. Le malthusianisme, l'exposition des enfants sont des tares de l'Hellénisme; c'est un point que je n'ai pas à démontrer ici : il me suffira de renvoyer aux travaux où ce côté si fâcheux des mœurs grecques a été mis à nu[2]. Ce sont les Grecs qui ont introduit en Égypte le triste usage de l'exposition. Le règlement religieux de Ptolémaïs[3], qui en parle comme d'un usage courant, a été fait pour des Grecs. Il y a, dans les papiers d'Oxyrhynchos, une lettre où un bourgeois du Fayoum écrit à sa femme : « Si tu accouches et que ce soit un garçon, laisse-le vivre; si c'est une fille, expose-la » : or, ce bourgeois est grec, il s'appelle Hilarion[4]. Inversement, dans le même recueil, voici des documents relatifs à un enfant qui avait été exposé sur une place d'Alexan-

1. Pauly-Wissowa, s. v. Ἀμφιθαλεῖς.
2. Glotz, art. *Expositio* et *Infanticidium* du *Dict. des Antiq.*, réimprimés, avec quelques modifications, dans les *Études soc. et jur. sur l'Antiq. grecque*, p. 187-227; Legrand, *Daos*, p. 270; Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Égypte* (Nancy, 1921), p. XVIII sq.
3. Plaumann, *Ptolemaïs in Oberägypten*, p. 57; cf. Wilhelm, *Arch.-ep. Mitth.*, XX, p. 83.
4. *P. Oxy.*, 744 : ἐὰν τέκῃς, ἐὰν ᾖ ἀρσένον, ἄφες· ἐὰν ᾖ θήλεια, ἔκβαλε.

drie et qu'un bon Samaritain avait recueilli : c'était un Égyptien ; il s'appelait Pésuris[1]. Leur morale faisait une loi aux Égyptiens d'élever tous les enfants qui leur naissaient : τὰ γεννώμενα πάντα τρέφουσιν, écrit Diodore (I, 80) ; τοῦτο δὲ τῶν μάλιστα ζηλουμένων παρ' αὐτοῖς, τὸ πάντα τρέφειν τὰ γεννώμενα παιδία, remarque Strabon (XVII, 2, § 5). Dans la confession négative du *Livre des morts*, l'un des quarante-deux péchés que le mort déclare n'avoir pas commis est celui-ci : « Je n'ai pas ôté le lait de la bouche du nourrisson[2]. » Isis, gardienne sévère des mœurs égyptiennes, punissait comme des crimes l'avortement et la suppression des nouveau-nés[3]; elle se glorifiait de veiller sur la maternité et l'enfance[4]. La vieille Égypte, devançant les prescriptions de la morale juive[5], qui ont passé aux Chrétiens[6] et aux Musulmans, et celles, aussi, de la morale hindoue[7], la vieille Égypte a, la première, posé en principe le droit des nouveau-nés à la vie. A cet égard, les Grecs auraient eu des leçons à recevoir de l'Égypte. Eux-mêmes s'en rendaient compte : quelques-unes de leurs cités avaient emprunté à l'Égypte la loi de surseoir jusqu'après l'accouchement à l'exécution d'une femme enceinte décrétée de mort[8].

La Grèce antique a été condamnée au malthusianisme, à l'homosexualité et à l'émigration parce que son sol généralement pauvre ne pouvait nourrir que peu d'habitants. L'Égypte au contraire, grâce aux ressources inépuisables de ses champs et de son fleuve, pouvait sans compter nourrir ses nouveau-nés : là-bas, chaque matin, « toute dent broie », dit superbement l'*Hymne au Nil*[9].

L'exposition des nouveau-nés sur les κοπρῶνες publics nous apparaît donc comme une chose purement grecque, que les Grecs ont introduite en Égypte et qu'ils ont été seuls à y

1. *Id.*, 36, 37.
2. Erman, *Die ägyptische Religion*, p. 104; Gomperz, *Les penseurs de la Grèce*, I, p. 146.
3. Ovide, *Métam.*, IX, 667 sq.; *Amours*, II, 13 sq.
4. Ἐγὼ γυναιξὶ δεκάμηνον βρέφος ἐνέταξα (Hymne d'Ios, *IG*, XII, 5, p. 217).
5. Hécatée d'Abdère, dans Diodore, XL, 3 (*FHG*, II, p. 392, § 8).
6. *Doctrina apostolorum*, II, 2.
7. Héliodore, *Théagène et Chariclée*, II, 9.
8. Diodore, I, 77; Plutarque, *De sera Numinis vindicta*, 7.
9. Maspero, *Histoire*, I, p. 40. Cf. Diodore, I, 80.

pratiquer. Vilaine chose vraiment, tellement vilaine, qu'on est tenté de se demander si dans bien des cas elle ne doit pas être comprise avec quelque atténuation. Généralement, quand une fille-mère, esclave ou ingénue, ou quand une femme mariée en justes noces exposait son enfant, elle le mettait sous la protection d'un dieu ou le confiait à la pitié publique : Ion avait été exposé dans un lieu saint, d'abord dans une des grottes de l'Acropole d'Athènes, puis dans le sanctuaire de Delphes [1]; l'enfant recueilli par Pésuris avait été exposé sur une place d'Alexandrie; Silénis, à l'hippodrome (*Cistellaria*, 278). Peut-être l'exposition d'un nouveau-né dans un endroit aussi infâme que le κοπρών public était-elle une sorte de rite quasi juridique, qui indiquait la renonciation absolue de la mère ou des parents à toute enquête et revendication ultérieure concernant l'enfant.

IV

Le substantif κοπρίας, *coprea* se trouve dans plusieurs textes — Suétone [2], Dion Cassius [3], Commodien [4] — avec le sens de βωμολόχος, *scurra*. Cette dérivation de sens demande explication. Le plus récent dictionnaire où l'on serait tenté de chercher la solution de ce petit problème de sémantique, le *Thesaurus latinae linguae*, de l'Académie de Berlin, n'en dit rien. Isidore de Séville glosait *scurra* par *qui incoprial,* glose qu'on ne peut évidemment prendre qu'au sens figuré, comme l'a fait Voss [5] : *coprias] scurra, cujus est alios conviliis velut stercoribus impetere*. On lit en effet dans Suidas : ἀστύνομοι] οἷς ἔμελλεν περὶ τῶν αὐλητρίδων καὶ ψαλτιστῶν καὶ κοπρολόγων. Le mot κοπρίας serait la forme abrégée de κοπρολόγος; et les κοπρίαι,

1. Euripide, *Ion*, 17, 34, 46.
2. *Tibère*, 61 ; *Claude*, 8.
3. L, 28; LXXVIII, 6 : κοπρίας τινὰς καὶ γελωτοποιοὺς αἴχιστα μὲν τὰ εἴδη, αἰσχίω δὲ τὰ ὀνόματα καὶ τὰ ἐπιτηδεύματα ἔχοντας. Comme exemple de ces αἰσχίω ὀνόματα, cf. *CIL*, IV, 2188 (graffite du lupanar de Pompéi : *Scordopordonicus hic bene fu[tu]it quem voluit).*
4. *Carmen apol.*, 607 : *Nam qui Deum sequitur, copria judicatur ab ipsis.*
5. *De vitiis serm. et glossem.* (Amsterdam, 1645).

lat. *copreae*, auraient été, comme les κοπρολόγοι, des bouffons spécialisés dans la scatologie[1].

Une autre explication est, je crois, possible.

Les performances des bouffons alexandrins — *sales Nili*[2] — n'avaient rien de distingué : la plupart n'auraient pas déparé le répertoire de Karagheuz. Elles consistaient non seulement en paroles gaillardes et en chants obscènes, mais en gestes et en danses excessivement immodestes. Les monuments figurés nous représentent ces bouffons dans leurs exercices, exécutant par exemple, non pas précisément la danse du ventre, mais ce qu'on pourrait appeler la danse du derrière[3]. Un de nos textes sur les *copreae* concerne les bouffons alexandrins d'Antoine et de Cléopâtre; les autres nous parlent de ceux des empereurs. Entre tant de choses, petites et grandes, qui ont passé de la cour d'Égypte à celle de Rome, il faut, je crois, compter les bouffons et les nains[4], et aussi les noms génériques dont on les désignait : *nani*, *copreae* sont des vocables grecs empruntés par Rome à Alexandrie, celui-ci paraissant être un véritable mot d'argot, dont il est difficile de trouver l'équivalent en français[5].

Il va sans dire que ces bouffons étaient de condition servile. On devait les appeler κοπρίαι, parce qu'ils étaient, d'origine, des ἐκ κοπρίας. C'étaient surtout, je suppose, les *lenones* et les *lenae* qui s'approvisionnaient d'enfants nouveau-nés au κοπρών public. L'enfant exposé n'était sauvé de la mort que pour être voué au vice et à la prostitution : si c'était une fille, on l'élevait pour en faire une ἑταῖρα — les ἑταῖραι de la Νέα sont

1. Cf. *P. Oxy*, 413.
2. Martial, XI, 13, 3.
3. *Bronzes Fouquet*, pl. XXXI, p. 66, où il faut ajouter ce texte du *Lexiphanes* de Lucien, ch. 8 : ἄλλος ἐρρικνοῦτο σὺν γέλωτι τὴν ὀσφῦν.
4. Suétone, *Tibère*, 61 : *nano adstante mense inter copreas*. Pour les nains alexandrins, cf. *Bronzes Fouquet*, p. 66-67 ; *Terres cuites grecques d'Égypte de la coll. Fouquet*, n°s 451-454. Pline (*Nat. hist.*, VII, 6) dit : *Sub divo Augusto minimus homo duos pedes et palmum Conopas nomine in deliciis Juliae neptis ejus fuit* Je crois qu'il faut lire *Canopas* (abréviation de Κανωπόδωρος) : ce nain devait provenir d'Égypte.
5. Il y a, dans une vieille traduction allemande (*Dio Cassius übersetzt von* A.-J. Penzel, Leipzig, 1799), t. II, p. 786, une curieuse note sur ce mot κοπρίας : « ... Da ich diesen Begriff mit keinen deutschen Wort auszudrücken wusste, so nahm ich zu diesem, aus der französischen längst in der deutsche Sprache recipirten Worte *polisson* meine Zuflucht, welche wenigstens den Sinn wollkommen, nur freylich etwas höflicher ausdrückt ».

toujours des enfants trouvés[1] — ; si c'était un garçon, pour en faire un μαλακός[2], un κίναιδος[3] ou un κοπρίας, un *mollis*, un *pathicus* ou un *scurra*. La demande ne manquait ni pour l'une ni pour l'autre sorte : on se rappelle Martial :

Si quis forte mihi possit praestare roganti,
Audi, quem puerum, Flacce, rogare velim.
Niliacis primum puer hic nascatur in oris :
Nequitias tellus scit dare nulla magis[4].

Strasbourg.

Paul PERDRIZET.

1. Legrand, *Daos*, p. 270. Silénis avait été exposée près de l'hippodrome (*Cistellaria*, v. 278) ; une *lena* l'avait recueillie (v. 125-9 *parvolam Puellam projectam ex angiportu sustuli*), pour la donner à une *meretrix*, qui l'avait chargée de lui trouver un bébé qu'elle pût faire passer pour sien (v. 135-8).

2. Witkowski, *Epistolae privatae*, 2e éd., n° 21.

3. Letronne, *Recueil*, II, n° 91 (Τρίφων κίναιδος Διονύσου τοῦ Νέου), p. 99 (Στρούθειν ὁ κίναιδος ἥκω). Phlégon, *Mirab.*, 26, p. 83 Keller (Δωρόθεος δέ φησιν ὁ ἰατρὸς ἐν ὑπομνήμασιν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τῇ κατ' Αἴγυπτον κίναιδον τεκεῖν. τὸ δὲ βρέφος ταριχευθὲν χάριν τοῦ παραδόξου φυλάττεσθαι).

4. IV, 42. « Alexandrinische Sklaven waren wegen ihres frechen und obscönen Witzes in Rom beliebt » (Friedländer). Cf. Hérondas, I, 29.

LA FABLE DU LOUP ET DU CHIEN[1]

Parmi nos fables ésopiques grecques, celle-ci est une des plus courtes : « Un loup, voyant attaché au moyen d'un collier (ἐν κλοιῷ δεδεμένον) un très gros chien, lui demanda : *Qui t'a attaché et si bien nourri?* Sur la réponse, *Un chasseur, Hé bien,* dit le loup, *je n'en souhaite pas autant à mes amis ; autant la faim que le poids du collier*[2]. »

Phèdre, qui, un peu partout, se pique d'être bref, n'a pas l'habitude d'allonger les fables grecques. Ici encore il annonce la brièveté, mais la fable latine est exceptionnellement longue (27 vers). Tandis que, d'ordinaire, Phèdre traduit et La Fontaine développe, ici Phèdre s'est beaucoup étendu et La Fontaine n'a guère eu qu'à traduire. *Macie confectus lupus*, un loup n'avait que les os et la peau. *Vnde sic quaeso nites ?* lui fait compliment sur son embonpoint... Et ainsi de suite. Sous forme d'ailleurs sèche, *dat ossa,* c'est Phèdre qui a trouvé le principe du charmant détail « Os de poulets, os de pigeons ». — A La Fontaine, dont la vocation était d'être, comme le chien, un protégé affectueux, appartient en entier un trait plus charmant encore, « Sans parler de mainte caresse ». Pourquoi Phèdre ne l'a-t-il pas devancé sur ce point ? parce que le *bonhomme* aime les bêtes et que Phèdre est *misocyne?* Peut-être, mais aussi, et plus sûrement, parce que La Fontaine ne songe qu'à peindre l'espèce canine, sentimentale en même temps que gourmande, tandis que Phèdre, ainsi que cela sera démontré, a dans l'imagination non le chien réel et le chien

1. Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 25 février 1921.

2. Halm, *Fabulae Aesopicae collectae* 278. Analogue pour le sens moral est la fable 321, où il s'agit d'un âne sauvage et d'un âne domestique. — Le sens moral, c'est (comme on va le voir) tout ce que Phèdre a emprunté à la fable grecque.

en soi, mais un personnage humain historique, que le chien symbolise.

La fable n'est pas pour Phèdre, comme pour La Fontaine, un genre descriptif et abstrait. Lui-même, à plusieurs reprises, annonce qu'il faut chercher dans ses fables des pensées de derrière. A chaque instant il vise manifestement ou quelque actualité, ou au moins quelque anecdote. Telle de ses fables s'adresse à Séjan en personne, telle autre à Caligula Un oiseau noir se pare des plumes du paon ? chassé par les paons, il n'a plus de refuge parmi les oiseaux noirs? Il s'agit en réalité d'un chevalier romain, qui a essayé d'usurper une place de sénateur et qu'ensuite les chevaliers écartent des places réservées à leur ordre. Jupiter accorde la barbe aux chèvres aussi bien qu'aux boucs ? entendez que l'empereur a gratifié des ornements consulaires tel courtisan-femmelette. Phèdre n'a peut-être écrit que des fables à clé; si cela nous échappe, c'est que nous n'avons ni des copies des livres qu'il a lus, ni une sténographie des on-dit qui sont venus à ses oreilles.

Fable à clé est, en tout cas, la fable du loup et du chien. Le dialogue des deux bêtes représente un dialogue humain qui a eu lieu réellement quand Phèdre était jeune, en l'an 16 de notre ère. Les deux personnages à quatre pattes sont deux princes frères, l'un héros de l'indépendance de sa nation, l'autre officier au service ennemi. Le loup n'est autre que le fameux Arminius, le chef chérusque vainqueur de Varus. Le chien est son frère Flavus, qui avait longtemps touché des *stipendia* romains, et qui était chargé de décorations militaires romaines.

Le dialogue des deux princes-frères eut lieu en langue germanique, à travers le cours de la basse Weser. Flavus faisait alors partie de la *cohors* personnelle de Germanicus ; c'est ce qui résulte d'une phrase de Tacite où il a trop abrégé l'affirmation plus explicite de sa source [1]. La substance du dialogue nous a été conservée par Tacite, qui, probablement, l'a tirée de la grande Histoire des guerres de Germanie, en vingt rou-

1. *Quaesiloque an Caesar* (Germanicus) *uenisset, postquam adesse responsum est, ut liceret cum fratre co loqui orauit* (Arminius). *Annales* II 9.

leaux, écrite par Pline l'Ancien. La source de Tacite, en tout cas, ce devait être aussi la source immédiate de la fable de Phèdre, qui a délibérément abandonné la courte fable ésopique grecque pour s'attacher au texte historique.

Quelle était la source de la source elle-même ? Peut-être un récit fait de vive voix à Pline l'Ancien, alors qu'il était officier de rang équestre en Germanie, par quelqu'un des Germains de Flavus. Il n'est pas impossible que le Germain supposé ait entendu lui-même le dialogue transfluvial. Arminius, il est vrai, avait renvoyé sa suite et demandé à Flavus d'écarter de même ses archers, rangés le long de la Weser, mais de là il ne résulte pas que le prince chérusque n'ait pu garder auprès de lui une sorte d'aide-de-camp. — Ou bien le premier narrateur ne serait-il pas Flavus lui même ? A la fin de l'entrevue, il avait échangé avec Arminius des injures. Il en était arrivé à réclamer un cheval, pour traverser la rivière, et des armes, pour combattre son frère, en Polynice d'Occident ; il avait fallu qu'un officier romain se précipitât pour le contenir. Arminius de son côté, Arminius qui, lui aussi, avait jadis commandé pour Rome des Germains auxiliaires, répondait sur l'autre rive de l'eau par des défis en langue latine, adressés et à Flavus et aux Romains eux-mêmes. Flavus n'avait donc plus à ménager son frère; il était, d'autre part, tenu de rendre compte à Germanicus son chef. Il n'avait donc aucun motif de garder le silence ou de l'imposer à autrui. Ce n'est pas par Arminius, évidemment, que les traits caractéristiques du dialogue ont été communiqués d'abord à Pline peut-être, puis à Phèdre et à Tacite, et enfin à nous.

Que le récit nous vienne de Flavus lui-même ou d'un des siens, il est d'une belle sincérité; dans la fable que Phèdre en a tirée, tout le monde est pour le loup et par conséquent pour Arminius. Arminius avait fait valoir auprès de son frère *libertatem auitam;* Phèdre commence sa fable par *Quam dulcis sit libertas breuiter proloquar*, et il la termine par une parole du loup. Sa fable est nettement en l'honneur du loup, quoiqu'elle soit l'aboutissement d'un récit en l'honneur de Flavus, que représente le chien.

Dans Tacite, le narrateur commence par un trait qui a quelque valeur historique; Flavus reçoit de son frère un salut, *salutatur ab Arminio*. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, l'entrevue ayant été sollicitée par Arminius. Dans la fable, où les deux animaux se rencontrent par hasard, le détail du salut serait oiseux, aussi n'y en a-t-il plus trace dans La Fontaine. Sous l'influence de l'historien prétacitéen qui l'inspirait, Phèdre a indûment gardé le salut; seulement la logique de la fable l'a conduit à le rendre réciproque, *salutati inuicem*. Il n'aurait certainement pas inventé ce *salutati*, s'il avait tiré toute la fable de sa seule imagination. Le mot *salutati* est donc la marque que Phèdre a puisé à la même source que Tacite. C'est la marque, par conséquent, que son loup, son fier loup, est bien le personnage à qui l'Allemagne d'aujourd'hui doit de ne pas parler une langue romane. Phèdre honore Arminius, comme nous honorons Abd-el-Kader. A nous de lire Phèdre sans passion rétroactive.

Le loup de Phèdre traîne la vie dure des bêtes libres, *asperam uitam trahens ;* c'est la vie des peuplades barbares et de leurs princes. Le loup, dans les bois, reçoit les neiges et les pluies, *nunc patior niues Imbresque in siluis;* c'est que Phèdre connaît de réputation la forêt Hercynienne et le climat du Nord; en latitude, le lieu de la scène est à onze degrés de Rome. La Fontaine a gardé la mention des bois, mais, ne pensant nullement ni à la basse Weser, ni à la famille royale chérusque, il a éliminé pluies et neiges.

La fable présente un trait étrange, qui serait bien énigmatique, si nous étions réduits à le considérer en lui-même; c'est celui du *col pelé*. Pelé, dans La Fontaine, par un prétendu effet du collier, La Fontaine donnant au chien un κλοιός comme la fable grecque. Déjà, dans mon enfance, j'étais choqué par ce *col pelé*, car je ne pouvais imaginer que La Fontaine fût insouciant et ignorant des réalités (ce qui est pourtant la vérité pure), et je ne retrouvais ce col pelé chez aucun des nombreux chiens portant collier qui ont été mes amis intimes. Phèdre qui, lui, a le souci du réel, n'a pu supporter le non-sens, et au κλοιός il a substitué une *catena*,

mais c'est bien lui l'auteur premier de l'invraisemblable *collum detritum*, lequel, dans sa fable, ne sert à rien. Comme signe de servitude, le collier (ou la chaîne) aurait suffi. Non seulement l'idée du col pelé est inutile, mais elle est nuisible à l'effet de la fable. Le chien est « aussi puissant que *beau* », il est *gras* et *poli* (*nites*, dit le loup de Phèdre); son aspect florissant doit faire contraste avec l'aspect affreux des loups, qui sont *misérables, cancres*, *hères et pauvres diables*. Aucune misère physique ne doit l'enlaidir; comment cette laideur serait-elle tolérée par des gens qui le comblent, non seulement de *reliefs de toutes les façons*, mais aussi de douces caresses ?

L'absurdité du col pelé n'est qu'un malencontreux emprunt dans la fable française, mais comment se fait-il que la fable latine le présente déjà ? Un col pelé ne peut être pour un chien qu'un accident sans portée, comme serait, pour un loup, une déchirure par un branche cassée ou une épine. Souvenons-nous donc que Phèdre est moins un fabuliste qu'un adaptateur d'anecdotes. Prenant une donnée de fait qui a frappé son imagination, il lui est arrivé de la faire entrer de force dans le cadre de la fable. C'est lui, parfait connaisseur pourtant en zoologie, qui a conçu une association de chasse entre un lion et trois bêtes à lait. C'est lui qui fait emprunter du blé par un cerf à une brebis, avec un loup pour caution, sans que nous puissions deviner quel mystère cachent ces inventions saugrenues. Il faudrait considérer comme un mystère du même ordre la disgrâce du chien au *collum detritum*, si la raison d'être de cette disgrâce ne nous était révélée par Tacite. Flavus, quelques années avant son entrevue avec Arminius, avait perdu un œil à la bataille; aussitôt qu'il eut renvoyé ses archers, sur la demande d'Arminius, celui-ci commença par lui demander *unde ea deformitas oris*. Voilà la source de la question du loup au chien, *Vnde hoc, amice?* Œil crevé, col pelé, même chose; à la blessure normalement reçue par un mercenaire de l'armée romaine, Phèdre, tant bien que mal, a substitué une mésaventure qu'on pût croire normale chez un chien domestique. Si donc, quand j'étais petit, je me suis senti justement scan-

dalisé en apprenant mes fables, c'est parce qu'un certain prince germain avait été éborgné vers la fin du règne d'Auguste.

Sur cette blessure de Flavus, Tacite donne un détail qui semble oiseux; elle avait été reçue quand le prince chérusque était sous les ordres de Tibère (et non, comme maintenant, sous ceux de Germanicus), *duce Tiberio.* Est-ce là une indication de pure chronologie? elle serait bien inutile pour suivre la discussion entre le champion de la patrie germaine et celui de l'étranger. Il y a là quelque négligence de rédaction du grand historien, qui condense un récit plus étendu fourni par un devancier; une autre négligence a été signalée à propos de la *cohors* de Germanicus. Dans la narration primitive, le renseignement représenté par *duce Tiberio* devait servir à quelque chose. Puisque Tibère était le chef du prince germain blessé pour Rome, Tibère personnellement a dû lui décerner une récompense; il a pu y ajouter des gracieusetés de forme, comme de le complimenter en particulier et devant les troupes, de faire prendre de ses nouvelles, de lui envoyer son médecin... Les raisons d'être aimable ne manquaient certes pas; trente et un ans après l'entrevue de la basse Weser, le fils de Flavus, élevé à Rome, fut fait roi des Chérusques par la politique romaine (Tacite, *Ann.* XI 16). Flavus était un mercenaire loyaliste (*insignis fide*, dit Tacite), mais quelle était l'essence de son loyalisme? ne serait ce pas un attachement à la personne de son ancien chef, devenu l'empereur, et peut-être un attachement combiné avec des calculs dynastiques? Si des attentions de Tibère pour Flavus étaient marquées, comme il est probable, dans la narration prétacitéenne, Tacite, qui n'en parle pas, aurait dû effacer toute mention de l'empereur. Le Flavus de Tacite répond à une question d'Arminius, qui lui demande quelles ont été les récompenses de son infirmité, par une énumération sèche et qui ne met en cause ni Tibère ni personne : *aucta stipendia, torquem et coronam aliaque militaria dona.* Ces récompenses, c'est dans la fable le *salaire*, selon le mot de La Fontaine, que le chien promet au loup; or Phèdre, comme très probablement la narration prétacitéenne, a bien soin, à propos du

salaire, de mettre à part la personne du maître, *de mensa sua Dat ossa dominus*. Les valets, eux, ne donnent pas d'os : *frusta iactant familia Et, quod fastidit quisque, pulmentarium*. Cela indique-t-il que les valets ont des rations de viande pesées sans « réjouissance » ? Je ne sais ; ce qui importe ici est la distinction entre eux et leur maître, qui mange à une table séparée. Le maître *donne;* les valets *jettent*, parce qu'ils ne se permettent pas d'appeler le chien à leur place. La scène n'est pas à Rome, où le maître est seul à table devant une multitude d'esclaves debout, qui n'ont le droit ni de bouger, ni de proférer une syllabe, ni d'éternuer ; à la campagne seulement, en effet, un dialogue entre loup et chien est imaginable. Le tableau de la salle à manger rustique est vraiment vivant; mais est-ce seulement par un instinct de peintre que Phèdre a mentionné et le maître et la table du maître? Le chien ne met-il pas quelque orgueil à dire que les os qu'il ronge viennent de la table d'honneur? j'inclinerais à penser que le *duce Tiberio* de Tacite et le *de mensa sua* de Phèdre se complètent mutuellement, c'est-à-dire qu'à travers la basse Weser, Flavus avait nommé l'empereur comme l'auteur d'une de ses décorations, et que ce détail figurait encore dans le texte prétacitéen.

Les deux princes chérusques n'avaient pas été, naturellement, sans invoquer des arguments politiques. Flavus avait fait valoir *magnitudinem Romanam, opes Caesaris et uictis graues poenas...;* Arminius, *fas patriae,..., penetrales Germaniae deos...; ne propinquorum et affinium, denique gentis suae desertor et proditor quam imperator esse mallet*. Flavus avait parlé de sa belle-sœur et de son neveu ; Arminius, de leur mère à l'un et à l'autre. Tout cela a été éliminé par Phèdre : il a bien senti qu'une fable, où tout doit se ramener à une pensée directrice unique, ne peut pas être complexe comme l'est la vie ; Phèdre pourtant, on l'a vu par l'exemple du salut et par celui du col pelé, ne s'est pas assez gardé du danger de se laisser guider par son modele.

Phèdre, on ne saurait le répéter trop, n'a rien d'un La Fontaine latin. Phèdre est tantôt un chroniqueur à symboles, tantôt un pamphlétaire à symboles; envisageant un fait

concret, il enveloppe son jugement pour n'être pas réduit à le taire. Là justement est l'intérêt de son œuvre, intérêt qui a échappé à Sainte-Beuve. Il y a quelque plaisir à entrevoir quelles réflexions et quelles émotions, sous un Séjan ou sous un Néron, s'éveillaient au jour le jour dans l'âme libre d'un petit affranchi né fier. Il faut, avec l'aide des historiens, quand les circonstances le permettent, déchiffrer les fables de Phèdre, comme on déchiffre, dans un très vieux journal, des lignes pleines d'une vie latente.

Louis HAVET.

NOTES GALLO-ROMAINES

XC

LES TARES DE LA *NOTITIA DIGNITATUM* : LE DUCHÉ D'ARMORIQUE

La *Notitia dignitatum*[1] est un document de même nature que la Table de Peutinger, sa rivale en célébrité. Elle provoque chez l'historien de grandes espérances, qui sont souvent déçues; elle éveille en lui une confiance, qu'elle ne mérite qu'à demi. De même que la Table oublie quelques-unes des routes les plus importantes, la *Notitia* néglige quelques-uns des faits essentiels de l'administration impériale. Prenons par exemple, en Gaule, « les guets qui se font sur les routes de mer », comme on disait au XVIIe siècle, autrement dit la défense militaire de l'Océan gaulois contre les pirates saxons ou francs, qui l'infestèrent dès le IIIe siècle.

Les éléments essentiels de cette défense sont les suivants :

1° Boulogne. C'était le plus grand port, militaire et marchand, de la côte océanique, le seul port d'embarquement pour tous les services officiels à destination de la Bretagne, le lieu de stationnement de la flotte principale, le lieu de surveillance du Détroit, lequel est la route nécessaire des pirates. Qui tient Boulogne est le maître de la mer d'entre Gaule et Bretagne[2]. Et c'est pour cela que les empereurs y ont accumulé les garnisons et les états-majors. — Or, la *Notitia* ne ne nous parle pas de Boulogne[3].

1. Ai-je besoin de rappeler que l'édition Seeck (1876), si utile soit-elle, ne remplace ni le texte ni le commentaire de l'édition Bœcking (1839-53)?

2. Voir l'histoire de Carausius (286) dans le texte si net d'Eutrope, IX, 21 : *Cum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant.*

3. Et cela est d'autant plus étonnant que Boulogne (voir n. 2) était la résidence du duc, le chef-lieu du district maritime dans sa plus vaste acception (Armorique et Belgique). — Peut-être, après le démembrement de ce district, Boulogne a-t-elle été mise sous l'autorité directe du maître de la milice (cf. p. 109, n. 1).

2° La région des embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, autrement dit la province de Seconde Germanie, celle de Cologne et de Tongres. C'est par là qu'arrivaient les Barbares, soit en longeant le rivage, soit en franchissant le Rhin [1]. On y avait multiplié les postes [2], et on y avait installé, pour monter la garde contre les Saxons ou autres, les Francs Saliens [3]. Si nous possédions la partie de la *Notitia* consacrée à la Seconde Germanie, nous aurions le plus ancien et le plus authentique chapitre de l'histoire des Francs et des aïeux de Clovis. — Or elle fait complètement défaut [4].

3° Les flottes et flottilles préposées à la surveillance du Détroit, des estuaires et des rivages. — Or, de cela encore, pas un mot dans la *Notitia* [5].

1. Voyez surtout les textes relatifs à l'affaire de 370; Ammien, XXVIII, 5; Orose, VII, 32, 10.

2. Ammien, XVII, 9, 1 (en 358); XVIII, 2, 4, et Libanius, *Or.*, XVIII, 87 (en 359); XX, 10, 1 (en 360); XV, 11, 7.

3. Ammien, XVII, 8, 3; cf. *Revue*, 1914, p. 320. La *regio Francorum* où se trouvait *Deuso* (Orose, VII, 32, 10; Jérôme, a. Abr. 2389) est dite par Ammien *limes Romanus* (XXVIII, 5, 1). Et cela me fait croire qu'il faut chercher *Deuso*, célèbre par son temple d'Hercule, en Batavie ou en Toxandrie.

4. La *Notitia* ne mentionne pas un duc de Seconde Germanie, mais mentionne un duc de Séquanie, un comte de Strasbourg, un duc de Mayence, et, en plus, un duc de Première Germanie : et cela est fort étonnant, car les trois districts militaires de Séquanie, Strasbourg et Mayence formant par leur réunion la Première Germanie, on ne voit pas ce qui subsisterait pour les attributions du duc de celle-ci. J'incline donc à croire : 1° soit que le duc dit de la Première Germanie, laissant aux trois chefs de Séquanie, Strasbourg et Mayence la province dont il portait le nom, s'occupait alors spécialement de la Seconde Germanie, celle de Cologne (cf. *comes utriusque Germaniæ* en 366, Ammien, XXVII, 1, 2; et sans doute le *comes* Nannenus en 370, XXVIII, 5, 1); 2° soit que le rédacteur de la *Notitia* a mis *Primæ* au lieu de *Secundæ* aux deux endroits où il parle d'un *dux Germaniæ* (I, 47; V, 141). — Or, le feuillet consacré dans la *Notitia* au duc de Germanie a été arraché dans le manuscrit original ou dans celui des manuscrits qui a servi de modèle au texte actuel. Et cette disparition peut évidemment s'expliquer par le hasard (cf. Seeck, p. XVIII). Mais on a le droit de supposer aussi que c'est l'acte de quelque érudit ou fonctionnaire de la cour des rois francs, qui aura voulu supprimer les traces du servage de la nation, de sa domesticité à l'endroit de Rome (on s'en souvenait; voyez le prologue de la Loi Salique). Le même hasard (Seeck, *ib.*) ou la même cause ont fait disparaître la page (Seeck, p. 219; Bœcking, p. 122*) où se trouvaient énumérés nombre de corps barbares garnisonnés aux bords du Rhin. — Cette extraordinaire lacune n'a cessé d'exciter la sagacité des commentateurs. Panciroli (p. 176) suppose qu'elle provient de ce que le pays était dès lors abandonné aux Francs. Mais alors pourquoi y aurait-il un gouverneur civil, avec rang de *consularis*, I, 72; XXII, 25? et d'ailleurs ni l'abandon aux Francs ni surtout le renoncement officiel de l'Empire ne sont prouvés. Bœcking a supposé avec beaucoup de finesse que l'autorité militaire en Seconde Germanie [il eût pu ajouter en Première Belgique, Trèves : pas de mention de *dux*] était exercée directement par les maîtres de la milice (p. 598*).

5. Sauf la flotte de la Somme (et non de la Sambre; *classis Sambrica*). — On objectera que les troupes de garnison peuvent être des troupes navales, par exemple les *Garronenses* de Blaye peuvent être des *nautæ Garronenses*. Sans doute. Mais cela

A défaut des faits essentiels, force nous est de nous rabattre sur les détails. Au surplus, ils sont nombreux et pleins d'intérêt. Mais là encore, les litiges abondent :

1° *Lieux de garnison.* — Les voici suivant l'ordre géographique : 1° Bayonne (*Lapurdum*); 2° Blaye; 3° Nantes; 4° Vannes; 5° Carhaix (*Osismi* [1]); 6° Aleth; 7° Avranches; 8° Coutances; 9° l'énigmatique *Grannona* [2]; 10° Rouen; 11° Le Crotoy [3]; 12° Etaples [4]

n'est point à dire par exemple des *Mauri* de Carhaix ou des cavaliers dalmates de *Marci.* Et il restait encore à parler de l'essentiel, la flotte du Détroit. — Dira-t-on qu'elle était, depuis l'affaire de Carausius, sous l'autorité supérieure, sous l'autorité directe des maîtres de la milice ? C'est possible. Mais la *Notitia* n'en dit rien.

1. Je ne peux souscrire à l'opinion de Longnon (*Atlas, texte*, f. 2, p. 104-5) qui place la métropole des *Osismi* (*Vorgium*, *Vorganium*, devenu *Osismi*) ou Coz-Castel-Ac'h [« le vieux château d'Ach »] dans Plouguerneau, dont le nom, qui serait *Achimis*, représenterait l'ancien *Osismi. Vorgium* ou la métropole du Haut-Empire ne peut être que Carhaix (cf. Loth, *Revue celtique*, XXIV, 1903, p. 294). — Mais il demeure possible que la métropole ait été, sous le Bas-Empire, transportée dans quelque *castellum* voisin du rivage. Et à côté de toutes les autres stations, qui sont maritimes, je ne sais si celle de *Osismi* peut représenter un emplacement aussi éloigné du rivage, aussi peu propre à la défense, qu'est le site de Carhaix. Tout cela doit être revu de près, et sur les lieux mêmes. — N'oublions pas que le seul lieu de cette cité où l'on trouve trace de remparts romains est Brest.

2. Comme c'est la station qui a la plus forte garnison (seule elle a une *cohors* avec tribun, à côté d'un corps de *milites* avec préfet), comme elle est répétée deux fois, en tête et en queue de la liste [à moins qu'on ne veuille différencier le *Grannona* de la cohorte et le *Grannonum* de la milice], il m'est venu un instant à la pensée de corriger *Grannona* en *Bononia*, ce qui ferait disparaître bien des étrangetés de cette liste. Mais la correction est vraiment trop forte. — Par sa place dans la liste, et par son nom, la localité conviendrait à Granville, lieu excellemment propre à un rôle de défense militaire et maritime. Mais Granville appartient à la cité de Coutances, qui a déjà une station dans cette liste, et il y paraît de règle absolue qu'il n'y ait qu'une station par cité. — J'ai donc songé aussi pour *Grannona* à Port-en-Bessin (d'ailleurs depuis longtemps proposé) [sur le même rivage, Besnier, très justement, attire aussi mon attention sur le littoral de Caen, région de Luc, Langrune, Saint-Aubin, La Délivrande, où il me signale des ruines et des lieux de culte d'apparence ancienne : il y a là, je crois en effet, un important ensemble sacré à la frontière des anciennes cités de Vieux et Bayeux]. 1° Ce port appartenait à la cité de Bayeux, qui possédait une installation de *Saxones*, et *Grannona* est dite *in littore Saxonico* [ce qui, du côté gaulois de la Manche, semble ne s'appliquer qu'à des régions restreintes]. 2° La présence d'un camp maritime dans le pays de Bayeux comblerait la lacune offerte par notre liste entre Coutances et Rouen ; et Bayeux était alors la *civitas* maritime la plus importante dans ces parages. 3° *Grannona* doit être un nom rattaché au culte de *Grannus*, l'Apollon guérisseur des Gaulois, et Ausone (*Prof.*, 5) nous apprend que Bayeux était célèbre par son sanctuaire d'Apollon ou de Bélénus. La réunion à Bayeux de la cité de Vieux, l'établissement des Saxons et l'organisation militaire da *Grannona* peuvent faire partie d'un même ensemble. Tout cela, encore, doit être revu sur place. — Voyez sur ce *littus Saxonicum* et les autres, en particulier Lot, *Les migrations saxonnes*, *Revue hist.*, CXIX, 1915, pour ne pas citer une bibliographie invraisemblable. Cf. ici, p. 58.

3. *In loco Quartensi sive Hornensi* (le cap Hornu en face). Je néglige de citer les innombrables hypothèses suggérées par ces noms.

4. *Portu Epatiaci.* Il ne serait pas impossible qu'*Epatiacum* fût le nom celtique correspondant au latin *stabulum* [*ep* = « *equus* »]. — Le Tréport, auquel on pense d'ordinaire pour ce *portus*, est possible, mais seulement en admettant qu'il fit partie (comme au Moyen-Age), de la cité d'Amiens, car *Epatiacus* est en Belgique, et la Belgique s'arrête approximativement à la Bresle. — Quant au fameux port *Quantovich*,

et (pour négliger Boulogne), 13° *Marci* à l'emplacement incertain [1]. — Ces localités, sauf de très rares exceptions [2], devaient être fortifiées, tout au moins pourvues d'un *castellum* ou d'un *burgus* : dans beaucoup, d'ailleurs, on a trouvé des traces du rempart romain. — Les unes sont des chefs-lieux de cités : Nantes, Vannes, Carhaix, Avranches, Coutances, Rouen. Les autres servent de ports ou d'avant-ports à des chefs-lieux de cités : Bayonne à Dax, Blaye à Bordeaux, Aleth à Rennes, Le Crotoy à Amiens [3]. Il n'y a qu'une station par *civitas*. — Les principales embouchures de rivières sont gardées, l'Adour à Bayonne, la Gironde à Blaye et Bordeaux, la Loire à Nantes, la Seine à Rouen, la Somme au Crotoy et à Amiens. — Mais il manque à ce tableau la région comprise entre Gironde et Loire : Saintonge et Vendée. Et il se trouve que cette région, qui est celle de La Rochelle, est, avec ses pertuis et ses îles, l'une des mieux disposées de France pour les embuscades de pirates. Comment aura-t-elle été oubliée dans les lignes de défense maritime ? Est-ce sottise coupable des empereurs ? Est-ce simple négligence de copiste ?

Les troupes de garnison. — Elles sont de trois espèces : 1° ou bien des corps de soldats levés sur place même, qui ne sont peut-être que d'anciennes confréries militarisées, comme les « soldats de la Garonne », *milites Garronenses*, à Blaye [4] ; 2° ou

Quantovicus, s'il correspond exactement à Etaples, ce que l'on affirme, il a pu ne s'appliquer qu'à un quartier, le *vicus* ou le port de la Canche, comme *Stratæburgus* n'a été d'abord qu'un quartier d'*Argentoratis*.

1. On ne peut hésiter, je crois, qu'entre Marck et Mardick, tous deux souvent proposés. Marck a pour lui son nom. Mardick a pour lui le fait très important qu'une vieille route romaine, partant de Cassel, conduisait à ses abords (cf. d'Anville, p. 209).

2. Le Crotoy, appelé *locus*, où d'ailleurs il y a une flotte et non une garnison. — La présence de *castella* dans les vignettes de la *Notitia* n'est point d'ailleurs un argument : ces vignettes sont souvent figurées au hasard.

3. Et peut-être *Marci* (si c'est Mardick) aux Ménapes de Cassel (n. 1).

4. *Occ.*, XXXVII, 15 ; VII, 99. En supposant que ces *Garronenses* représentent un ancien collège de *nautæ*, chargés primitivement des transports et de la police sur la grande route fluviale et maritime de Blaye à Bordeaux. Mais il est vrai de dire que ce nom peut être simplement le qualificatif résidentiel d'une troupe venue d'ailleurs, la *Notitia* désignant arbitrairement une troupe soit par son numéro, soit par son nom d'origine, soit par son lieu de résidence, soit par l'une ou l'autre de ses épithètes. — Les *milites Grannonenses* de *Grannonum* peuvent être un ancien collège, mais aussi simplement l'appellation résidentielle de quelque cohorte. — Pour les *milites Martenses* d'Aleth, j'ai pensé que si Aleth appartenait aux Coriosolites, chef-lieu *Fanum Martis*, leur nom rappellerait celui-ci ; mais que, comme Aleth se rattache plus probablement aux *Redones* de Rennes, *Martenses* peut rappeler une ancienne

bien des cohortes portant le nom de la province même, recrutées sans doute à l'origine dans cette province, et créées à une date assez récente: telle, la cohorte Armoricaine [1]; 3° ou bien des détachements fournis par des provinces lointaines, Maures [2] et Dalmates [3] par exemple, derniers vestiges de cohortes auxiliaires remontant aux premiers empereurs. — Les troupes d'origine locale étant en nombre, les troupes d'origine étrangère étant installées dans le pays depuis longtemps, et s'étant sans doute complétées sur place [4], on peut dire que la défense du rivage gaulois était confiée surtout à des soldats du pays. L'armée d'Armorique, pour prendre l'expression la plus usitée

corporation de Mars, dieu essentiel et officiel chez les gens de Rennes. Mais d'autre part, ces *Martenses* ayant (semble-t-il, car tout demeure incertain), le titre de *legio pseudocomitatensis* (V, 265), on peut voir en eux un détachement d'une vieille légion *Martia* (les *juniores* de la IV°, suppose Seeck, p. 310 : il y a des *Martenses* sur le Rhin, et les *seniores* de la IV° *Martia* sont en Orient). — Non moins incertaine est la question des *Ursarienses* de Rouen. J'ai pensé, pour les *Ursarienses* de Rouen, à une origine collégiale, une confrérie d'*ursarii* ou de *venatores*, combattants libres d'amphithéâtre. Mais à cela s'oppose que l'on trouve des *Ursarienses* en Rétie (XXXV, 20) et en Valérie (XXXIII, 47), ce qui laisserait supposer qu'il s'agit de trois troupes démembrées d'un ancien corps. On peut songer, comme on l'a fait, à un corps ayant l'ours pour enseigne. On a songé aussi à un corps ayant tenu garnison à *Ursaria*, en Istrie. La Notice fait des *Ursarienses* de Rouen une *legio comitatensis* (V, 244; VII, 85); mais en Valérie il y a *auxilia Ursarensia*, et en Rétie *milites Ursarienses*. On possède à Amiens, ville de garnison sous le Bas-Empire, l'épitaphe d'un *imaginifer numeri Ursariensium* (*Corpus*, XIII, 3492). Rien de tout cela ne me paraît encore très clair. — Mêmes remarques pour les *superventores* (*juniores*; les *seniores* doivent être en Orient) de Nantes, dont la *Notitia* fait une *legio pseudocomitatensis* : le nom ne désigne pas, comme l'a supposé Bœcking, de l'infanterie de marine; c'est un surnom tiré de l'expression militaire bien connue *superventus*, *supervenire*, signifiant une surprise due surtout à une troupe de réserve.

1. *Cohors Novempopulana* à Bayonne. — *Cohors Prima Nova Armorica* à *Grannona*. Aucune trace d'autre cohorte à ce nom. Les *milites Primæ Flaviæ* de Coutances ne se rattachent pas à une des anciennes cohortes Flaviennes [Vespasien], mais sont les mêmes que la troupe (dite *legio pseudocomitatensis*) appelée *Prima Flavia Gallicana Constantia* (V, 264; VII, 90). Et peut-être était-elle à Coutances, *Constantia*, dès le temps de sa création et de celle de la ville. — Les *milites Nervii* d'Etaples peuvent évidemment se rattacher aux anciennes cohortes nerviennes; mais l'expression de *milites* me fait songer à un corps nouveau, peut-être les *sagittarii Nervii Gallicani* des *auxilia palatina* (V, 211; VII, 75).

2. *Milites Mauri* à Vannes et à *Osismi* (ces derniers parmi les *pseudocomitatenses*).

3. *Milites Dalmatæ* à Avranches (cf. ici, n. 4) parmi les *pseudocomitatenses*. *Equites Dalmatæ* à *Marci*; ceux-ci [ou ceux de Châlons, *Corpus*, XIII, 3457] sont sans doute les mêmes que la *vexillatio* des *equites Dalmatæ Passerentiaci*, ou *Passerentiacenses* (VI, 57; VII, 175), nom où on a voulu voir un nom d'origine (*Parentium* en Istrie), mais qui est peut-être un nom résidentiel.

4. Je le suppose parce que la *Notitia* donne comme épithète à ces Maures le nom de la *civitas* de leur résidence, *Mauri Beneti* à Vannes, *Mauri Osismiaci* à *Osismi*, et parce que les *milites Dalmatæ* d'Avranches sont appelés simplement, dans la liste récapitulative, *Abrincateni* (V, 266; VII, 92). — L'*Ursariensis* d'Amiens (p. 108, n. 1) est un Séquane.

en ce temps-là, était peut-être devenue un ensemble de milices provinciales[1] : l'existence de cette force militaire, et son origine locale, nous aident à comprendre que l'Armorique, au cours du cinquième siècle, ait pu un instant acquérir une indépendance de fait[2]. — D'autant plus, comme nous allons le voir, que ces troupes d'Armorique avaient un commandement distinct.

Le commandement. — La majorité des troupes maritimes dépend en effet d'un seul duc, le duc d'Armorique, dont l'autorité va de la Garonne à la Seine, et qui a également sous sa surveillance les terres de l'intérieur, jusqu'aux Cévennes et jusqu'au Morvan[3]. Mais en cette affaire, comme dans les autres, la *Notitia* multiplie anomalies et incertitudes. Le titre complet de ce duc, *dux tractus Armoricani et limitis*[4] *Nervicani*, indique qu'il a autorité dans les terres de la Belgique nervienne; et toutes les garnisons de ces terres relèvent d'un autre duc. — Car la région maritime, de la Seine à l'Escaut, dépend du duc de la Seconde Belgique, à laquelle appartient Boulogne[5]. — La région de la Garonne aux Pyrénées relève directement du

1. Remarquez la curieuse épitaphe, à Amiens (*C.*, XIII, 3494), d'un soldat de ce temps, enterré par les soins de ses compatriotes, soldats ou autres, de la province, *scola provincialium*.

2. Zosime, VI, 5.

3. *Extenditur tamen tractus Armoricani et Nervicani limitis per provincias quinque; per Aquitanicam Primam et Secundam, Lugdunensem Senoniam, Secundam et Tertiam.*

4. *Limitis* manque dans la rubrique de ce ch. XXXVII. Il est probable que l'on désignait par là le rivage des Flandres (*tractus littoris Nervici*, dit Paulin de Nole, *Ep.*, XVIII, 4), et probablement surtout ou seulement celui qui dépendait de la cité des Ménapes (à l'est de l'Aa). — Je pense que dans le cours du quatrième siècle, Ménapes et Nerviens ont dû former un petit district militaire, qui a pris le nom de *limes* ou *tractus Nervicanus;* il y avait une importante garnison à Courtrai (les *Cortoriacenses* de la *Not.*), peut-être à Tournai (*Tornacenses* pour *Cornacenses*) et sans doute ailleurs : garnisons dont la *Notitia* ne parle pas. Des Saxons ont été certainement établis sur le rivage : voyez le texte de Paulin, *advenæ barbari*, d'où le nom de *litus Saxonicum* donné par la *Notitia* à la région de *Marci*. Toute cette organisation eut peut-être lieu après la révolte de Carausius en 286 : Carausius était un Ménape, et, pour punir sa *civitas*, on a pu étendre jusqu'à ce rivage l'autorité ou le nom des Nerviens. Et c'est peut-être à lui qu'est due l'installation des *Saxones* sur ce rivage ménape. — Eutrope donne à Carausius, avant sa révolte, l'autorité *per tractum Belgicæ et Armoricæ*, et c'est peut-être à cette époque que fut créé, par Maximien, ce district maritime. — Il est probable qu'au temps de la *Notitia* le *tractus* nervien aura été replacé sous le duc de la Seconde Belgique, mais qu'on n'aura pas touché au titre du duc d'Armorique. — Faut-il rattacher à cette extension du duché d'Armorique le fait que Victricius, évêque de Rouen à la fin du IVe siècle, a évangélisé le pays des Nerviens et le rivage nervien ?

5. *Occ.*, XXXVIII. Aucune mention des garnisons de l'intérieur. Pas davantage de celles de la Première Belgique.

maître de la milice d'Occident, qui a également sous ses ordres la presque totalité des flottilles et campements barbares compris dans la zone intérieure des ducs d'Armorique et de Seconde Belgique[1]. — Et les troupes maritimes[2] de ces mêmes ducs sont rattachées à l'autorité suprême du maître de la cavalerie des Gaules[3]. — Ces renseignements sont-ils exacts, et sommes-nous simplement en présence de quelques-unes de ces maladresses ou de ces concurrences administratives, comme l'Empire en a si souvent offert? Ou y a-t-il simplement inadvertance de rédaction ou de copie?

On pourrait dire de la *Notitia* qu'elle offre un dessin de la façade de l'Empire à la veille de sa ruine. Mais c'est une façade pleine de lézardes et de brèches, et ce dessin est constitué de pièces de rapport, choisies parfois au hasard par un rédacteur ignorant.

CAMILLE JULLIAN.

1. *Præpositurae magistri militum præsentalis a parte peditum* (*Occ.*, XLII), c'est l'équivalent du *magister peditum* du ch. V.

2. Ou autres.

3. *Intra Gallias cum viro illustri comite et magistro equitum Galliarum* (*Occ.*, VII). Ce titre, d'ailleurs inexact (car il commandait à l'une et l'autre milice), était régulièrement donné au commandant militaire des Gaules. Si on ne disait pas *magister militum*, c'était sans doute pour mieux marquer sa subordination au maître de la milice d'Occident (cf. Mommsen, *G. Sch.*, t. VI, p. 268).

INSCRIPTION DE SAVIGNY (RHONE)

M. L. Morel, un des doyens de notre archéologie nationale, veut bien nous envoyer l'inscription suivante, qu'il a copiée à Savigny (Rhône), à l'angle d'une maison. Cette inscription n'est pas inédite, mais elle avait été si mal copiée par Artaud, que les éditeurs du *Corpus* (XIII, 1663) l'avaient vivement suspectée. Et ceci est une nouvelle preuve que bien des inscriptions suspectes sont simplement des inscriptions mal copiées.

Texte authentique de L. Morel.	Copie d'Artaud.
D M	D M
Q·A////////// IA	QV.IETI AET
\\////AHAN//\\I///	AGATHANGEL
///////SI//VERNA	V.S VERNAE
CONIVGI///////	CONIVGI
RGASEBEN ///	ERGA SE BEN
M E R E N T I	E MERENTI
D D /// D M	P D D M

On pourrait donc, en combinant les deux textes, lire : *D(iis) M(anibus) Q(uintus) A*[*ttil*]*ia*[*nus?*] *A*[*g*]*athan*[*g*]*e*[*lu*]*s : Severina conjugi* [*e*]*rga se ben*[*e*]*merenti. D(ono) d(edit) d(evota) m(emoriæ)??.* — Mais M. Morel hésite à voir un G à la troisième ligne et met par suite en question le nom de *Agathangelus*.

Savigny est sur le vieux chemin direct de Lyon à Roanne par la montée de Tarare. — C'est à ce chemin, plus à l'ouest, que se réfère sans aucun doute la célèbre poype de Saint-Romain-de-Popey, lieu qui mériterait un examen approfondi. Cf. ici, p. 37 et suiv.

C. J.

LE GAULOIS *TURNO-* DANS LES NOMS DE LIEUX

Le gaulois *turno-* apparaît dans un certain nombre de composés et surtout de dérivés. — *Turnomagos*, qu'on trouve sous des formes quelque peu évoluées[1], a donné en France au moins neuf Tournon. Composé avec *-durum*, il a donné Tonnerre[2]. — Les dérivés sont assez nombreux. On compte en Gaule au moins une douzaine de Tournay, parmi lesquels un Tornay, trois Tourny.

En l'absence de renseignements précis dans les langues néo-celtiques, il n'y a qu'un moyen de fixer le sens d'un nom de lieu gaulois : c'est de relever avec soin la situation géographique du lieu[3]. C'est ainsi qu'on a pu établir, sans contestation possible, que *Condate* signifiait « confluent ».

Mon collègue de la Faculté des Lettres de Rennes, M. Musset, professeur de géographie, a eu l'obligeance de relever, avec la plus grande conscience, la situation de nos Tournon, Tournay, Tourny, Tornac. Toutes ces localités sont sur des éminences ou de fortes pentes dominant des vallées sèches ou arrosées, à l'exception de Tournon-Saint-Pierre et Tournon-Saint-Martin en Indre et-Loire. — Ceux-ci ne forment qu'une seule agglomération, séparée en deux par le Suin, affluent de la Creuse : Tournon-Saint-Martin est en plaine, mais au pied d'une colline ; on peut supposer que le noyau de l'agglomération a été d'abord sur la colline. De plus, il ne faut pas oublier que *magos*, dans toutes les langues celtiques, a le sens de « terrain découvert, uni, champ », et aussi, dans le dérivé gallois *maes* (d'après les Lois galloises), de « lieu de réunion », de cour de justice, tribunal en plein air : sens très voisin de celui qu'a relevé C. Jullian pour *magus*[4]. *Turnomagus*, passé à Tour-

1. *Tornomagensi (vico)*, Grég. de Tours, *H. Fr.*, X, 31, 3.

2. *Tornodorum, Ternodorum;* sur une monnaie mérovingienne, *Ternodero; ap.* Holder, *Alt-Celt. Spr.*

3. [Cf. *Revue*, 1901, p. 331-338; 1907, p. 175.]

4. [En étudiant tous les lieux gallo-romains en *-magus*, non pas seulement dans leur situation physique, mais aussi, ce qui a son importance, dans leur condition politique, administrative et sociale, dans leur rapport avec la géographie humaine, je suis arrivé depuis longtemps (*Revue*, 1901, p. 334) à cette solution inébranlable que le *-magus* des lieux de la Gaule Propre correspond au *forum* de ceux de la Gaule Narbonnaise, que tous ces lieux sont des marchés, soit centres de *civitas* ou de *pagus*, soit marchés de carrefours, de routes, de passages ou de villas, soit marchés frontières entre deux cités.]

non, a pu avoir le sens de « marché », « lieu de réunion » des habitants de la falaise [1]. — Quoi qu'il en soit, une conclusion s'impose du relevé de M. Musset, c'est que *turno-* a le sens d' « éminence » « hauteur [2] ». Je donne ici ce relevé [3].

(Tournon..., Tournay..., etc. — Chaque nom est suivi entre ( ) du n° et du nom de la feuille de la carte au 1 : 80.000 (dite de l'État-Major) où la localité est comprise, avec l'indication du quart correspondant.)

Tonnerre (Yonne) (97 Tonnerre SO), versant en pente forte de la rive gauche de l'Armançon.

Tournon (Ardèche, commune Villeneuve-de-Berg) (198 Privas SO), sur un ruisseau et au penchant d'une hauteur.

Tournon (Var, commune Montauroux) (237 Antibes NO), château à mi-côte d'une hauteur.

Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne) (205 Agen NE), sur une hauteur très nettement détachée.

Tournon-Saint-Martin (Indre) et Tournon-Saint-Pierre (Indre-et-Loire) (132 Châtellerault SE), sur la rive droite de la Creuse, ne formant qu'une seule agglomération séparée en deux par le Suin, affluent de la Creuse; Tournon Saint-Pierre est dans une plaine, Tournon-Saint-Martin dans une plaine, mais au pied d'une colline; à 2 kil. au Sud, sur la rive gauche de la Creuse, « Issoudun », sur un lieu abrupt, avec restes d'un château féodal.

Tournon-sur-Rhône (Ardèche) (187 Valence NE), sur la rive gauche du Rhône, dans un espace très resserré entre le fleuve et de fortes hauteurs (le resserrement est surtout marqué pour la « Vieille Ville », partie la plus ancienne de l'agglomération.

Tournon (Savoie) (169 *bis* Albertville SO), sur une hauteur de 420 mètres, à 1.100 mètres de l'Isère, qui coule à 225 mètres environ.

Tournai (Belgique), au pied d'une pente sur la vallée de l'Escaut.

1. [A mon sens, et nous sommes absolument d'accord, M. Loth et moi, il y a eu une agglomération primitive sur la colline, qui a dû s'appeler simplement *Turno* ou quelque chose d'approchant, « la colline », « la hauteur ». Puis, aux abords de l'époque romaine, un marché se sera établi dans l'aire découverte d'en bas, l'agglomération aura ensuite suivi, et ce marché se sera appelé « le marché de la colline », *Turnomagus*. Ce dualisme, colline habitée et marché en bas, est très fréquent dans la Gaule romaine, par exemple *Octodurum* (la colline gauloise de Martigny) et *Forum Claudii* (la localité romaine d'en bas), et d'autres localités dans les Alpes. — *Turnomagus* offre ce particulier intérêt que c'est un marché frontière situé aux confins communs des Turons, des Pictons et des Bituriges, sans doute sur une voie ancienne et directe de Tours à Limoges. Près de là était *Icciodurum* (Yzeures), avec son fameux temple : et j'ai peine à ne pas voir dans les *iccio-* de la Gaule des lieux sacrés de frontière (de *pagi* ou de *civitates*).]

2. [Si l'on veut chercher dans la toponymie moderne (car les habitudes toponymiques sont éternelles) le mot qui correspondrait le mieux à celui de *turno-*, on pourrait prendre celui de « puy ».]

3. [M. Loth ne fait pas état du *Tornates* de la liste des peuplades aquitaniques donnée par Pline (IV, 188) : *Tornates*, qui est, en effet, la leçon courante, paraît ne pas exister dans les manuscrits, qui porteraient *Toruates*, *Torvates* (Detlefsen). Il n'empêche que la correction en *Tornates* n'est pas inadmissible, « ceux des puys ». Rien d'étonnant d'ailleurs à ce qu'on trouve chez ces tribus aquitaniques des éléments onomastiques identiques à ceux de la Gaule; cf. *Pinpedunni* = « les cinq villes? ».]

Tournai-sur-Dives (Orne) (45 Falaise SE), n'est pas sur la Dives, mais sur le versant en forte pente de la rive gauche d'un affluent de la Dives, le ruisseau du Pont-aux-Anes, à 850 mètres d'une voie romaine courant du SE au NE vers Falaise.

Le Petit Tournay (Aisne, commune Beaurevoir) (130 Cambrai SE), lieu-dit ne figurant pas sur la carte de l'État-Major: toute la commune est formée de plateaux descendant par des pentes nettes sur des vallées sèches.

Tournay-sur-Odon (Calvados) (45 Falaise NO), le bourg est à 1.200 mètres de l'Odon sur une hauteur.

Tournay (Drôme, commune Margès) (187 Valence NE), sur une pente forte au-dessus de la vallée de l'Herbasse.

Le Tournay (Eure, commune Harcourt) (30 Lisieux SE), dit Le Tournay par le Dictionnaire des Postes, Tournay par la carte de l'État-Major. Sur le rebord d'un plateau et sur sa pente vers une vallée sèche.

Tournay (Marne, commune Favresse-et-Tournay) (68 Vassy NO), sur une forte pente au-dessus de la vallée de Bruxenelle.

Tournay-en-Ardenne (Luxembourg belge près Neufchâteau), sur une pente.

Tournay, près Saive, province de Liége (Belgique), en territoire accidenté.

Tourny (Eure) (31 Rouen SE), sur un rebord élevé de plateau.

Tourny (Nièvre, commune Fléty) (136 Autun NO, château à mi-hauteur d'une élévation dominant la vallée de l'Alène.

Tourny (Saône-et-Loire, commune Changy) (147 Charolles SE), à mi-côte d'une hauteur dominant la vallée de l'Arconce.

Tourniac (Cantal) (174 Mauriac SO), sur le bord d'un plateau élevé.

Tourniac (Lot, commune Pontcirq) (194 Gourdon SO), sur le rebord d'un haut plateau découpé.

Tourniac (Ariège, commune Pailhès) (242 Pamiers SO), absent de la carte d'État-Major.

Tournhac (Aveyron, commune Sonnac) (195 Figeac SO), hameau à mi-côte et au pied d'une pente forte dominant un ruisseau.

Tournay (Charente-Inf., commune Saint-Martin-de-la-Coudre (152 La-Rochelle SE), à la fois au passage d'un chemin ancien[1] sur le ruisseau Sainte-Julienne (dit aussi en ce point le Tournay[2]), affluent de la Boutonne et sur le versant de la rive droite en pente forte.

Tornac-les-Bruyères (Gard) (23 Le Vigan NE), au sommet d'une éminence isolée.

1. [Je voudrais bien connaître la direction de ce chemin. Ne serait-ce pas un chemin celtique ou gallo-romain, allant d'Aulnay (sur la route de Poitiers à Saintes), à La Rochelle ou à quelque port santon, et continuant en ligne directe la route de Limoges à Aulnay?]

2. [On remarquera que le ruisseau a pris son nom de celui du lieu de passage, ce qui est un fait naturel en toponymie; voyez dans l'Antiquité l'Aude appelée *Narbon*, la Têt appelée *Ruscino*, le Tech appelé *Iliberris*, qui sont les trois localités où l'on passait ces trois cours d'eau, Narbonne, Roussillon, Elne (*Revue*, 1906, p. 322). — J'ai le regret de me séparer de Longnon sur ce point de doctrine: Longnon voyait dans *Iliberris*, par exemple, le nom de la rivière, pour la raison que « dans les cas similaires, c'est le cours d'eau qui a donné son nom à la ville. » (*Les noms de lieu*, 1920, p. 22). — Je reconnais du reste que l'inverse, un lieu de passage nommé d'après la rivière traversée, est plus fréquent.]

Tornay (Haute-Marne) (99 Langres SO), sur le penchant en pente forte d'une hauteur dominant la vallée de la Combe Bernard [1].

Il se dégage aussi de ce relevé, un fait de grande importance. Holder, à la suite de d'Arbois de Jubainville, donne *Turnacum*, *Turniacum*, comme des noms de *fundi*, dérivés d'un nom d'homme gentilice *Turnus* [2]. Cette question se liait chez d'Arbois de Jubainville, à celle de la propriété chez les Gaulois. Pour lui, la propriété foncière individuelle n'existait pas chez eux avant la conquête, et les noms de *fundi* en *-acum*, *-iacum*, datent de l'époque romaine [3].

L'existence de noms de *fundi* dérivés de gentilices romains n'est pas contestable. Mais le nombre en est assurément moins élevé qu'on ne le soutient [4]. Dans notre cas, le relevé de M. Musset, établissant que les *Turnacum* de Gaule sont tous sur une éminence suffit à prouver qu'on a affaire à un dérivé du terme gaulois *turno-* et non du très hypothétique *Turnus* [5]. J'ai peine à croire aussi, par exemple, que le nom de Carnac dans le Morbihan dérive d'un gentilice *Carnus* [6]. Je ne sais ce qu'il faut penser de Charnay, Charny, mais Carnac me paraît assurément dérivé de *carno-* (irl. *carn*, gall. *carn*), « amas de pierre ».

D'un autre côté, les arguments sur lesquels s'appuie d'Arbois de Jubainville pour nier l'existence de la propriété foncière individuelle

1. [Il va de soi que M. Musset a dû supprimer de sa liste le plus connu des Tournay de France, celui des Hautes-Pyrénées, lequel doit son nom au Tournai de Belgique (bastide ou ville neuve fondée, comme tant d'autres dans cette région, Valence, Mirande, Grenade, etc., au nom d'un évêché ou d'un archevêché de l'Occident). — Et il serait possible qu'il fallût supprimer de cette liste d'autres localités, qui ont pu recevoir leur nom de circonstances bien postérieures aux temps gaulois, par exemple de quelque transfert de nom ou de titre : c'est ainsi que le Fleury du département de l'Aude, dont on fait état dans les statistiques toponymiques comme fonction locale d'un *Floriacus*, doit son nom au domaine d'un seigneur de ce nom (Longnon, p. 80). La toponymie ne peut arriver, dans le détail, à des résultats d'une exactitude rigoureuse, que si l'on parvient à refaire l'histoire de chaque nom.]

2. [De même, Longnon, p. 82, qui ajoute aux Tournai, Tournay, etc., Ternay en Loir-et-Cher.]

3. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et les noms de lieux habités en France*, p. 100 108, p. 156. [Longnon, plus réservé (p. 76), attribue à des noms de propriétaires, « non pas la totalité, mais la très grande majorité des noms en *-ac*.]

4. [Dans le même sens, *Revue*, 1917, p. 280 ; 1918, p. 255.]

5. [Hypothétique en tant qu'origine de *Turnacum*. En réalité *Tornus* existe bien comme nom d homme dans les pays celtiques. Mais ou bien ce *Tornus* n'a rien à voir avec le *turno-* des noms de lieux ; ou bien c'est la toponymie qui lui a donné naissance : un individu a pu s'appeler *Tornus* = « Puy » ou « Dupuy », comme d'autres se sont appelés *Nantius* = « Durieu » ou « Duval » (*Nantus* signifiant « vallée » ou « ruisseau »). Entre toponymie et anthroponymie l'échange est continu, et le monde celtique a dû voir fréquemment le même phénomène que le nôtre, des gens s'appelant Fleury comme originaires d'un lieu de ce nom. Le tort de d'Arbois de Jubainville et de Holder a été de rattacher toute la toponymie gauloise à des noms de personnes.]

6. [Holder, t. I, col. 791, d'après d'Arbois de Jubainville.]

en Gaule ne sont pas probants. Le contraire est certain[1]. — Il en était de même chez les Celtes insulaires. On peut à la rigueur supposer que l'institution de ce genre de propriété chez les Bretons insulaires est due aux Romains, quoique les Lois galloises échappent à peu près complètement à l'influence romaine. Mais c'est impossible pour l'Irlande, où son existence est constatée aussi loin que remontent les annales irlandaises.

Les langues néo-celtiques ne connaissent pas *turno*-, à l'exception du breton. Le composé *torn-aot* existe dans le sens de « falaise » : mot à mot « hauteur du rivage », *aot* (plus anciennement *alt*, signifiant « rivage » et primitivement « hauteur » (gallois *allt*, irl. *alt*.) On pourrait supposer que *torn-aot* est pour *torr-n-aot*, *torr* pouvant être suivi de *-n* représentant l'article réduit : on trouve en effet en vannetais *torr-er-mané* (en gallois *torr-y-mynydd*) indiquant « le flanc de la montagne ». Mais le gallois *torr* prouve qu'il s'agit d'un emploi métaphorique de *torr*, « ventre », le gallois possédant le mot *twrr* qui appartient à la même racine que *turno*-.

La supposition que *torn*- dans *torn-aot* contiendrait l'article *-n*, devient insoutenable en raison du composé *torn-trient*, que nous a conservé une glose bretonne armoricaine du xᵉ siècle[2] : *Trinovantum firmissima civitas quæ britunnice dicitur Torn-trient*. Stokes, avec hésitation, rapproche *torn* de *Turnacum;* pour *trient*, ce serait une division territoriale parente du latin *triens*, ce qui est inadmissible, ou, ajoute-t-il, *trient* représenterait la rivière Τρισάντων de Ptolémée. Cette hypothèse doit être la vraie. *Trient*, en breton, peut représenter exactement *trisantō;* dans Bède, c'est *Treenta*, devenu la Trent. *Torn-trient* signifierait vraisemblablement la cité « sur la falaise de la Trent ».

Turno- appartient à la même racine que **turro*-, qui a donné le gallois bien connu *twrr*, « amas », « monceau », « pile » ; le gaëlique d'Écosse *torr* (dérivé *torrán*), très fréquents en toponomastique, et signifiant « monceau », « colline », éminence » ; l'irlandais *torrán*, même sens. Le verbe irlandais *torraim*, « j'entasse », « j'amasse », est identique au verbe gallois *tyrraf* (pour *twrraf*). *Turno*- est composé avec le suffixe *-no*. *Turro*- est peut-être pour *tur-so*-, et pourrait être rapproché du latin *turris*, dont l'origine n'est pas fixée.

Il faut laisser de côté l'irlandais moderne *tornán*, « colline », « éminence ». D'après les renseignements concordants qui m'ont été fournis par O. Bergin pour l'Irlande et Francis C. Diack pour l'Écosse, on ne le trouve pas comme nom de lieu. Bergin croit que c'est une forma-

1. [Cf. Lécrivain, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1889, p. 182; Fustel de Coulanges, *Questions historiques*, p. 104 et suiv.]

2. Ms. *Regina* 296 de la Bibl. Nat. publié par Whitley Stokes (*The Glosses from turin and Rom*, p. 240).

tion tardive provenant du gén. *an tsornain* ou du datif *don tsornán.* *Sornan* a pris en irlandais moderne le sens de « tas », « colline ». — Quant aux nombreux *Torn-*, ils sont formés de *tor* et de l'article *na* (gén. plur. ou singulier fém.) J. LOTH[1].

P.-S. I. — **Turnomagus = Dormagen.** — A *Turnomagus* il faut probablement rattacher Dormagen (Prusse Rhénane, cercle de Neuss). *Durnomago*, que donnent l'Anonyme de Ravenne et l'Itinéraire Antonin (Holder, *Altc. Spr.*[2]), doit probablement être lu *Turnomago*. *Durnomagos* eût donné *Tormagen*. Au contraire, *Turnomagus* donne régulièrement *Dormagen*. Mon collègue et collaborateur Vendryes m'apprend, en effet, que dans la région de Dusseldorf où se trouve Dormagen, *t* initial après avoir subi l'évolution ordinaire du *t* allemand (cf. Zurich, Zulpich) est arrivé à *d*. — La situation de Dormagen est celle de nos Tournon. M. Musset m'apprend que Dormagen est situé sur le rebord d'une terrasse fluviale dominant la vallée du Rhin. J. LOTH.

II. — **Tor et plan.** — Dans un récent et très intéressant travail sur la plaine Saint-Michel à Marseille (l'ancien *Campus Martius* de la cité), M. Jean Reynaud (*Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, t. XLVIII, 1911-20) nous montre d'une façon précise l'opposition topographique de ces deux termes et, par suite, le sens exact de celui de *tor*. La « plaine » Saint-Michel est l'aire du sommet (ou le plateau) d'une colline qui s'élève à 45 mètres au-dessus du niveau du port : et c'est cela qu'au Moyen-Age on appelait *planus* ou le « plan » de Saint-Michel (d'où l'expression abusive de « plaine ») ; *torus*, c'était le rebord aigu du plateau, le côté dont la pente était le plus rapide, celui qui se trouvait contigu au faubourg de Marseille. « Plan » et « tor » formaient la « colline », *colla de sancto Michaelle*. C. J.

1. [Si, comme le suppose M. Loth et comme je le crois, *turno-* désigne un détail topique, un accident du sol à l'époque celtique, il est possible que ce mot ait survécu, avec un sens similaire, dans ces vocabulaires de montagnes, Alpes ou Pyrénées, qui sont un précieux conservatoire d'anciens vocabulaires (cf. *penn* = « tête », *nant* = « ruisseau », etc.), qui remontent aux temps celtiques ou italo-celtiques. De fait je rencontre dans les Pyrénées, les Alpes ou les Cévennes deux expressions qui peuvent se référer à *turno-* : *tourn*, qu'on rattache à « tournant », « détour », et sur tout *turon*, *touroun*, qu'on interprète tantôt par sommet en forme de tour, tantôt par petite cime dominée par une plus haute montagne — Du reste, un travail d'ensemble s'impose sur le glossaire topique de la France.

M. Meillon, dans son *Esquisse toponymique de la vallée de Cauterets*, p. 167 (ouvrage qui est à vrai dire un répertoire de tout le vocabulaire des noms de lieux en pays de montagne) fait venir nos *turon* de *torus* par le bas latin *turonus*. — De la même manière, dans un travail très fouillé, rempli d'indications de tout genre. M. Duprat rattache à la même origine le provençal *thor* ou *tor* (*Annales de Provence*, 1911) : mais il ajoute que, lorsque *tor* est pris dans le sens de tertre, il s'agit d'un tertre avoisinant une région ou un lieu aquatique. — Si tout cela se confirmait, les *Turones* de Touraine pourraient être « les gens des bords de l'eau », *torus* et *tor* s'appliquant bien, comme l'a remarqué justement Duprat, à « bord de fleuve », « rive en terrasse ». — C. J.]

2. Holder donne Dormagen sous *Durnomagus* et sous *Turnomagus*

UNE INCLUSION REMARQUABLE DANS UN OS PALÉOLITHIQUE

L'un de nous a commencé des fouilles à Lacoste (Vaucluse), dans la grotte de Combe-Buisson, dont l'industrie paraît appartenir à l'aurignacien, sans toutefois que les documents soient encore assez nombreux pour permettre de l'affirmer. En tout cas, les foyers n'ont pas livré de poterie ; la pièce suivante en provient.

Un fragment d'os long de grand animal, *Bos* ou *Equus* peut-être (l'épaisseur en varie de 10 à 16 millimètres), est perforé, en diagonale, par un objet fort curieux. Celui-ci n'était d'abord visible qu'à ses deux extrémités, l'une apparaissant à la surface de l'os, l'autre dans la cavité médullaire. Un travail au ciseau, rendu d'ailleurs facile par le peu de dureté de l'os, a mis l'objet à nu sur toute sa longueur.



Il tranche par sa couleur brune sur le fond jaune clair de l'os. Sa surface est assez lisse, semble légèrement striée dans le sens longitudinal. Il est aisé de voir, au niveau de ses extrémités, qu'il comprend une sorte de gaine dense, dans l'intérieur de laquelle se trouve un produit de remplissage. Ce dernier a été comparé, au microscope, à la cendre grise, mêlée de parties sableuses, et partiellement calcifiée par les eaux d'infiltration, qui tapisse l'os : les deux substances paraissent être absolument identiques. Un fragment de la sorte de gaine dense a été attaqué par une solution acide diluée, entre lame et lamelle, sous le microscope ; la dissolution s'est faite avec effervescence gazeuse, et, au cours de l'opération, se sont montrés, par places, des espaces confluents qui avaient la forme et la taille des canaux de Havers. Cet examen a permis de connaître aussi la cause de la coloration de ce corps étranger ; on voit, en effet, de nombreuses particules rouge brun répandues dans l'épaisseur du débris examiné ; certaines ont une

1. [Communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 4 février 1921. — C. J.]

forme de court filament; d'autres, celle d'un cylindre creux mais homogène, et paraissant constituer le moule interne d'un canal de Havers. Il s'agit donc d'un os, dont la matière organique a été partiellement carbonisée, et le lieu où il se trouve indique qu'il a été utilisé comme flèche.

La longueur de ce qui nous en reste est de 35 millimètres, pour une épaisseur minima qui dépasse de peu 2 millimètres. Nous avons affaire à une diaphyse d'os long de petite taille; il est plus mince au centre, dilaté à ses deux extrémités. La cavité médullaire a été ultérieurement comblée par de la cendre et par de la terre de remplissage. En l'absence des épiphyses, il est difficile de se prononcer sur la nature exacte de cet os.

Il est curieux que cet objet ait été ainsi utilisé comme flèche, sans avoir été appointé, que l'on ait employé un fragment à extrémités élargies et mousses, contrairement à la règle, d'ailleurs logique, et qui paraissait être suivie d'une manière constante par les antiques populations. De nombreuses pointes de flèches, comparables à celle-ci, peuvent être négligées par les archéologues, rien ne faisant songer à leur utilisation possible.

La calcination que notre os a supportée avait probablement pour but de le rendre plus résistant et d'augmenter sa force de pénétration. Cette pratique était-elle heureuse ? En l'absence d'expériences personnelles, nous en doutons fort, et le fait qu'elle ne s'est par perpétuée chez les préhistoriques paraît prouver le contraire. En tout cas, nous pensons pouvoir déduire de cette pratique que l'homme connaissait alors la modification que le feu fait subir au bois, et qu'il employait des épieux ainsi durcis.

La calcination a eu pour nous l'heureux résultat de nous conserver la flèche en os. Grâce aux travaux sur les greffes avec des substances mortes, nous connaissons fort bien la marche des événements lors de l'implantation d'un os mort dans un os vivant. S'il y a infection bactérienne, il se produit de la suppuration; l'os enclavé se comporte comme un séquestre, et doit être éliminé. S'il n'y a pas infection, l'os inclus est résorbé et remplacé graduellement par de l'os vivant; il sert, en quelque sorte, de moule pour cette néoformation. Même dans le cas de greffes ostéo-périostées vivantes, l'os greffé disparaît, et le périoste donne naissance à de l'os nouveau [1]. Ici, il y a eu accolement très étroit, très intime, entre l'os étranger et l'os normal; leur séparation est assez difficile à faire, mais elle se fait. Il n'y a donc eu ni élimination par suppuration, ni greffe; il y a eu simplement ce que Nageotte [2] appelle « guérison par inclusion ». Et il est probable que ce résultat est dû à la calcination préalable de l'os étranger; la transfor-

1. Imbert et E. Jourdan, *C. R. Soc. Biol.*, t. LXXXII, p. 1154, 1919.
2. Nageotte, *C. R. Soc. Biol.*, *id.*, p. 849.

mation subie par les matières organiques, au cours de cette opération, les a rendues réfractaires à tout travail de résorption.

On sera étonné, comme nous l'avons été nous-mêmes, de l'existence d'une diaphyse osseuse aussi grêle, dont les parois ont à peine quelques dixièmes de millimètre d'épaisseur, dans un os épais de 16 millimètres. Quelle qu'ait pu être la force de l'arc qui ait lancé une telle flèche à extrémités mousses, nous le répétons, cette arme aurait dû ricocher ou se pulvériser contre l'os adulte de la proie chassée. Il faut que la flèche ait atteint l'animal aux tout premiers jours de sa naissance, si ce n'est au cours de sa vie intra-utérine.

A. MOIRENC, J. COTTE et Ch. COTTE.

[Si nous avons publié cette note, quoique le sujet en soit éloigné de nos études classiques, c'est d'abord à cause de l'intérêt de la découverte, ensuite à cause du mérite de leurs auteurs, dont la collaboration nous fut toujours si utile, enfin, et surtout, parce que le travail nous montre le profit que la technique scientifique la plus perfectionnée (emploi du microscope, des réactifs, etc.) peut apporter à l'archéologie. Et l'archéologie classique prendra utilement modèle à cet égard sur l'archéologie préhistorique. — C. J.]

NOTES SUR SAINT-JEAN-DE-GARGUIER

Inscription. — M. Jullian m'ayant signalé une inscription inédite au château de Saint-Jean, j'ai pu faire toutes les investigations utiles, grâce à la courtoisie et au bon accueil du propriétaire, M. A. Duviard.

L'inscription a été découverte vers 1909 par M. E. Creuzet, régisseur du domaine. Elle formait une des marches de l'escalier extérieur de la ferme où il était logé — ferme qui domine, au N., le château. Peut-être le morceau qui manque se trouve-t-il parmi les autres pierres éparses devant la maison ; les sondages rapides que j'ai exécutés n'ont pas donné de résultat.

Il est évident que le fragment d'inscription n'était pas en place ; il a été apporté. Mais d'où vient-il? Aucun renseignement n'a pu être fourni. Il est cependant tout à fait vraisemblable qu'il gisait dans une des terres dont l'ensemble forme le domaine de M. Duviard et d'où proviennent la plupart des vestiges antiques qui ont été trouvés à Garguier. En effet, un *Plan terrier de Géménos* [1], daté de 1773, indique que depuis le point marqué G « jusqu'au château, ce vallon est plein d'antiquités et médailles sarrazines » *(sic)*.

L'exactitude du renseignement donné par le plan du XVIII[e] siècle a été confirmée par les déclarations de M. Creuzet, qui habite depuis quelques années une ferme, dite le *Cabaret*, sur le côté droit de la route, à 100 mètres environ avant d'arriver à la chapelle de Saint-Jean. D'après lui, les découvertes de monnaies et d'objets antiques ont été faites sur les pentes de la colline, entre le Cabaret et le château de M. Duviard. Il est donc à peu près certain que le fragment d'inscription est bien local.

Sur la pierre [2], en calcaire du pays et dont tout le côté gauche et le bas manquent par suite de retaille et non de cassure accidentelle, on lit très facilement :

ANNIA · C|
CALV/|

1. *Plan terrier de Géménos... levé, dressé... par Embry, architecte, 1773... dédié et présenté à M. d'Albertas.* Ce plan manuscrit, collé sur toile, est suspendu dans une des salles de la mairie de Géménos. Le point désigné par la lettre G, correspond actuellement à une Tuilerie abandonnée et au n° 349 du plan cadastral. La légende de ce *Plan terrier* porte en outre : « Ruines de l'ancienne ville appelée Gorgoriom bâtie par les Sarrazins. »

2. Elle est actuellement déposée dans le vestibule du château de M. Duviard.

Le texte est enfermé dans une moulure [1]. Les lettres sont bien gravées; le trait est profond; l'apex net et les barres des N, I et L bien droites. Le C est lunaire. L'absence du *Diis manibus* et la forme des lettres annoncent une bonne époque. L'inscription est fortement apparentée à celle de *C. Claudius Pulcher*, découverte dans les mêmes parages [2]. Il n'y a jamais eu que deux lignes; la marge du bas est trop grande pour que, si l'inscription avait été plus longue, les traces de la troisième ligne ne fussent pas visibles. D'ailleurs, la faible épaisseur de la stèle indique des dimensions modestes.

La dernière lettre de la première ligne est-elle un O, un C ou un G? Il est difficile de se prononcer, la taille de la pierre ayant coupé la lettre exactement en deux. Je penche cependant pour un C. La dernière lettre de la dernière ligne est assurément un A. Il faut écarter N, I et autres lettres qui, par analogie avec les N et I de la première ligne, ont une haste droite. Seul A ayant une haste oblique est possible. On peut donc lire : *Annia, C... Calva.* .

Il s'agit évidemment d'une femme. Si *Annia* est rare comme *cognomen*, par contre, il apparaît comme *nomen* dans une inscription trouvée à Marseille [3]. De plus, il y a lieu de constater qu'un texte épigraphique provenant d'Auriol, village voisin, mentionne le *Génie* des *Annius* [4]. *Annia* appartiendrait-elle à la famille dont faisaient partie *Annius Macer* et *Annius Licinianus?* C'est fort possible.

Calva est encore moins fréquent, bien que *Calvus* se rencontre avec abondance comme marque de potier ou comme *cognomen*. En somme, l'inscription est fort laconique et la restitution des parties qui manquent est malaisée. Il faut recourir à l'hypothèse. La lette C terminant la première ligne et certaines particularités (telles que l'époque, le mot *Calva*, chauve, à rapprocher de *Cirrus*, le frisé, et de *Pulcher*, le beau), permettraient peut-être d'établir une parenté entre cette inscription et celle de *C. Claudius Pulcher*. Il y aurait lieu de se demander si *Calva* n'était pas la femme ou la fille de C(irrus) ou de C(laudius) ou peut-être encore une esclave de l'un ou de l'autre.

1. Voici les dimensions : Hauteur : 0,420 m; largeur : 0,340 m; épaisseur ; 0,110 m ; hauteur de la partie encadrée par la moulure : 0,230 m : largeur de cette même partie : 0,280 m ; largeur de la moulure : 0,030 m ; hauteur de la partie au-dessus de la moulure : 0,160 m ; intervalle entre la moulure et la première ligne : 0,010 m ; hauteur des lettres de la première ligne : 0,065 m; largeur des lettres (N) 0,042 m; intervalle entre la première et la deuxième ligne : 0,010 m. hauteur des lettres de la deuxième ligne : 0,065 m ; intervalle entre la deuxième ligne et le bord inférieur de la pierre : 0,075 m. Distance entre la moulure et la première lettre de la première ligne . 0,010 m ; distance entre la moulure et la première lettre de la deuxième ligne : 0,100 m.

2. Les deux inscriptions ont deux lignes, sont toutes deux de belle époque. La hauteur des lettres de la seconde est de 0,055 m. L'inscription de *Claudius Pulcher* est actuellement dans la cour de la ferme, adossée à la chapelle de Saint-Jean.

3. *Corpus inscriptionum Latinarum*, XII, n° 454; cf. *Annia* comme *cognomen* à Vienne, CIL, XII, n° 1921.

4. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, p. 19.

Quoi qu'il en soit, ce texte est à ajouter à la liste déjà respectable des inscriptions appartenant au *pagus Lucretius*.

Fragment de sculpture. — En examinant la ferme du *Cabaret*, on aperçoit un débris de sculpture enchâssé dans l'angle des murs N. et O. Cette pierre fait saillie — à 4 mètres de hauteur — à la façon d'une gargouille Elle représente un lion. Le mufle est brisé et il ne reste que la naissance des pattes. La crinière est traitée avec un art bien supérieur à celui du Lion de Noves[1]. Les mèches de la toison, disposées en touffes, sont d'une bonne exécution. On aperçoit une des cuisses, dont la disposition indique un lion assis ou rampant. Comme l'inscription d'*Annia*, ce morceau est local. Il m'a paru, à distance, en calcaire dur[2] de nature analogue à celle de la pierre portant l'épitaphe de *C. Claudius Pulcher*. Il a dû être trouvé sur les lieux, probablement avant la construction de la ferme, qui, en 1773, existait déjà.

Mais est-ce un monument antique ou médiéval ? Je n'hésite pas à l'assigner à la période romaine. Sans doute, par sa facture, il se rapproche des lions des Baux[3] ou de l'Ecole de Médecine de Montpellier[4], qu'on a attribués parfois au Moyen-Age, mais il est encore plus près des nombreux lions trouvés un peu partout en Gaule, à Vaison[5], à Angoulême, à la Souterraine, à Château-Barrault, à la Colombière, aux Laumes, au Mont-Auxois, à Angers, à Langres, à Bavay, à Dinant, à Arlon, à Lenningen, à Betting[6], etc. D'ailleurs, à quel monument du Moyen-Age existant à Garguier aurait-il pu appartenir ? L'oratoire de Saint-Jean n'a jamais eu qu'une bien mince importance architecturale.

Mais s'il n'y a nulle hardiesse à considérer cette sculpture comme gallo-romaine, par contre il est plus malaisé d'indiquer à quel genre de monument appartenait ce débris. Est-ce un ornement de tombeau ou de fontaine ? L'hésitation est ici permise, puisqu'à Jaint-Jean on a trouvé à la fois des sépultures, des thermes[7], et une source[8] antiques. L'examen auquel je me suis livré ne m'a laissé apercevoir aucun trou, conduit ou rainure passant à travers ou sur le corps de ce lion. Il faudrait donc renoncer à en faire une décoration de fontaine. Ce serait un ornement funéraire, à moins cependant d'y voir un élément

1. Catalogue manuscrit du Musée Calvet, d'Avignon, n° 51. — Espérandieu (E), *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule Romaine*, n° 121.

2. Appelé communément pierre froide.

3. Gilles (I.), *Le pays d'Arles en ses trois Tribus saliennes*, p. 220 (pl.); Catalogue manuscrit du Musée Calvet d'Avignon, n° 188 A.

4. Espérandieu, *Bas-reliefs*, n° 523.

5. Cat. ms., Musée Calvet, n° 188.

6. Espérandieu, *Bas-reliefs*, n°s 1377, 1585, 1630, 2160, 2321, 2383, 3005, 3291, 3974, 3980, 3993, 4053, 4220, 4443.

7. Ces thermes sont connus par l'inscription de Zosime (Jullian, p. 45).

8. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 298 et 399 (Jullian, p. 45).

décoratif ayant appartenu soit aux thermes existant dans le *Pagus Lucretius*, soit au monument que les habitants de ce pagus élevèrent en l'honneur de leur bienfaiteur Zosime. A la magnifique inscription qu'ils lui dédièrent [1], il fallait un cadre de quelque importance. Mais tout ceci appartient au domaine de l'hypothèse.

MONNAIES. — M. Creuzet m'assura avoir fréquemment trouvé des monnaies dans les terres qui, depuis le Cabaret jusqu'à la Tuilerie, bordent le chemin de Roquevaire. Il avait remis ses trouvailles à M. Faudrin, autrefois professeur d'agriculture à Aix. M. Faudrin a bien voulu m'adresser une note sur les principales monnaies de sa collection qui ont été ramassées à Saint-Jean-de-Garguier.

Les plus remarquables sont deux grands bronzes, l'un de Faustine jeune [2], femme d'Antonin le Pieux, et l'autre de Faustine mère [3], femme de Marc-Aurèle, un petit bronze de Caligula [4] (remise de l'impôt), un autre de Flavia Julia Helena [5], mère de Constantin, enfin un petit bronze de cet empereur [6]. Il est à remarquer que ces monnaies s'échelonnent entre 138 et 337.

Les modestes découvertes que nous signalons ajouteront fort peu à l'histoire du *Pagus Lucretius*. Il était cependant utile de les noter. Elles sont la preuve que des recherches faites avec soin, que des fouilles entreprises avec discernement pourraient, même encore de nos jours, donner des résultats heureux pour l'histoire antique de la région marseillaise, dont Saint-Jean-de-Garguier est un des points les plus intéressants.

E. DUPRAT.

20 février 1921.

1. Voir cette inscription et son commentaire dans Jullian, *Inscriptions*, p. 45.
2. Faustine jeune voilée. DIVA FAVSTINA AVG. R/ : Une femme assise tenant de la main droite une boule avec un sphinx, devant les enseignes romaines, et de la main gauche une haste. AETERNITAS.
3. Buste de Faustine mère. DIVA FAVSTINA. R/ : Femme debout S. C. AETERNITAS ?
4. Bonnet de la liberté. S. C CAESAR DIVI AVG... PON. AVG C. R/ : COS... ERTPON MTR, au centre Rcc.
5. Buste d'Hélène. HELENA AVGVSTA. R/ : FELICITA AVGVSTA. Femme debout vêtue de la stola, tenant de la main droite un rameau et de la gauche la haste transversale.
6. Constantin, voilé. D. N. CONSTANTINVS P. F. AVG. R: SMA. Constantin vêtu de la toge.

« LOCUS GARGARIUS »

P. S. — La remise en lumière de Garguier, *locus Gargarius*, pose à nouveau un certain nombre de questions intéressant notre plus vieille Provence :

1° D'abord à propos du nom. *Gargara* est en Asie le nom d'une localité au pied du massif de l'Ida, et d'un sommet de ce massif. Les Grecs ont-ils importé ce nom en Provence ? Ou s'agit-il seulement d'un nom indo-européen, qui aura pu se rencontrer aux deux extrémités de la Méditerranée ?

2° Si les Grecs ont importé ce nom, pour quel motif ? Y a-t-il analogie de site entre Gargara et l'Ida, d'une part, et, de l'autre, Garguier et les hautes montagnes (fin du massif de la Sainte-Baume) qui le dominent ? *Gargara* était célèbre par la fertilité de son sol ; et Garguier était, sans aucun doute, le chef lieu (précurseur d'Aubagne) de ce terroir, qui renferme le fameux quartier de Beaudinard, « la terre promise » des Marseillais, comme on disait il y a cent ans.

3° De toutes manières, Garguier était, et de beaucoup, le plus grand centre de population indigène avoisinant Marseille : c'est là, et seulement là, que l'épigraphie fournit un lot important d'inscriptions, et un lot de noms d'origine celto ligure. Tout ce pays, plaine et montagne, des bords de l'Huveaune aux sommets du Garlaban et de la Sainte-Baume, a dû jouer un rôle capital dans la vie de notre antiquité économique, politique et religieuse.

C. J.

UNE INSCRIPTION D'ANTIBES, COMPOSÉE SOUS FRANÇOIS Ier

Le *Corpus inscriptionum latinarum*, qui relève généralement avec soin les inscriptions que nous ne saurions considérer comme antiques, a omis de signaler, pour Antibes, un texte qui n'est pas dépourvu d'intérêt. Voici le passage d'un auteur du commencement du XVIIe siècle, où l'inscription est publiée :

« On y trouva aussi soubs terre une table de cuivre, ou estoyent gravez ces mots, et fut présentée au grand Roy François estant à Nice.

Viator intus adi
Tabula est Ænea
Quæ te cuncta perdocet [1]. »

Un ouvrage analogue, et qui doit beaucoup au précédent, signala, quelques années plus tard, le même texte, avec la même explication, mais en oubliant le dernier mot (l'impératif) de la première ligne [2], omission qui change un peu le sens de l'inscription.

L'invitation à visiter la ville était sûrement contemporaine de François Ier ; elle fut, à mon avis, fabriquée lors de la retraite des troupes de Charles-Quint vers Gênes, en 1536.

Les magistrats d'Antibes avaient sans doute pensé que le roi de France ferait à Antibes une entrée triomphale et cette première plaque de bronze, sertie peut-être dans une monture d'orfèvrerie, pouvait être le prologue d'une inscription plus importante, qui eût été remise au roi, au moment de son entrée dans la ville. Nous pouvons supposer aussi que les dix mots, conservés par les vieux auteurs, étaient inscrits sur l'une des faces de la plaque de bronze et que l'autre face portait un plan ou une inscription indiquant l'histoire et les monuments d'Antibes.

Le petit monument de bronze n'a pas rempli le but que les magistrats d'Antibes s'étaient proposé, si François Ier le reçut simplement

1. François Des Rues, *Les Antiquités, fondations et singularités des plus selebres villes... de France*, éd. de Coutances, 1605, p. 499.

2. André du Chesne (Duchesne), *Les Antiquitez et recherches des villes, chasteaux... de t. la France*, éd. de Paris, 1637, p. 873 (La première édition est de 1610).

à Nice. Mais on était en guerre; les programmes durent subir quelques changements.

Je suis persuadé que le texte n'est pas une invention des auteurs que j'ai cités. Car les mêmes auteurs en rapportent une autre, qui est bien connue, indubitablement antique et que le *Corpus* a enregistrée sous le n° 188: c'est celle de l'enfant de douze ans, qui dansa avec succès sur le théâtre d'Antibes.

Je crois donc que la plaque, présentée à François Ier, bien qu'inventée pour une entrée solennelle, doit être prise en considération, non seulement parce qu'elle est curieuse, mais parce qu'elle prouve l'intérêt que la ville d'Antibes attachait alors à ses traditions antiques. On sait d'ailleurs que les restes romains de cette petite cité n'ont pas tous disparu, que l'aqueduc antique avait été restauré en 1783, et qu'une partie de l'enceinte du IIIe siècle est encore visible.

ADRIEN BLANCHET.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Gure Herria. — Nous avons trop souvent ici réclamé pour la France l'étude approfondie et le respect de ses antiquités et traditions basques pour ne pas saluer avec joie l'apparition de « Notre Pays », *Gure Herria*, revue paraissant à Bayonne depuis le 1er janvier 1921 (mensuelle, in-8°, 20 francs, Blazy, rue du Luc, 15), et dont le premier numéro, fort bien fait, traite à la fois d'archéologie, de coutumes, de musique, de littérature et de fantaisie. Il est rédigé partie en basque, partie en français. Réussira-t-on, comme Mistral et le Félibrige l'ont tenté, à créer un basque littéraire, unifiant, pour l'expression savante, les différents idiomes euskariens ?

Le svastika et l'origine des Ibères. – J'avoue avoir éprouvé une impression singulière en voyant ce nouveau journal basque, *Gure Herria*, s'encadrer de svastikas, faire de ce signe mystérieux et trois fois millénaire l'emblème de la tradition basque. Il a eu raison. La persistance du svastika en Pays Basque est un des faits les plus étranges de l'ethnographie. On l'emploie encore en ornementation tombale. Aux abords de l'ère chrétienne, alors qu'il disparaît de la Gaule, il se maintient dans nos Pyrénées basques. — D'où est-il venu chez nous, je veux dire en terre basque ? Appartient-il au fonds primitif indo-européen, italo-celtique, qui a été très important sur cette terre, et qui lui a laissé quelques-uns de ses éléments humains essentiels ? A-t-il été apporté par les Ibères, arrivés sur l'Adour et même sur la Garonne par Roncevaux et Velate, après avoir remonté l'Èbre ? Ces Ibères eux-mêmes, d'où sont-ils venus ? Toutes ces questions affluent à ma pensée à la vue suggestive de ces svastikas. – Pour ce qui est de l'origine des Ibères, bien des doutes que j'avais il y a quinze ans se dissipent aujourd'hui. Je crois qu'il s'agit, avec eux, d'une bande de conquérants migrateurs, absolument analogue à celle des Étrusques, probablement sa contemporaine, et comme elle aussi venue d'Asie par mer à la recherche de quelque débouché fluvial. Et puis, comme les Étrusques en Italie, les Ibères auraient fondé un vaste empire sur l'Èbre, qui aurait projeté des tentacules au nord des Pyrénées de Roncevaux et de celles du Pertus. Je lisais ces jours-ci dans la *Revue* les remarques de M. Cuny sur la parenté des Étrusques et des Lydiens : les découvertes linguistiques confirment la tradition

classique. Il y aurait à reprendre l'étude de la civilisation ibérique, costumes, symboles, ornementation, types religieux, au besoin vestiges linguistiques, et voir s'il ne se trouve pas choses similaires en Étrurie et en Lydie. Ces gens de l'Èbre ne peuvent pas ne pas venir de l'Asie ou du monde égéen : il y a trop de choses, dans la sculpture funéraire de l'époque romaine, qui me paraissent étrangères au monde occidental italo-celtique, et qui rappellent des éléments asiatiques. — Et si le svastika vient des bords du Méandre ou des rivages de Crète, ou s'il vient au contraire des rivages baltiques de l'ambre indo-européen, quelle belle migration de symbole pour ce signe, vivant encore en plein xxe siècle sur les bords de l'Adour et au pied de la Rune! — De toutes manières, renonçons, et une fois pour toutes, à cette idée d'une *race ibérique*, ayant peuplé l'Occident, y compris l'Europe. Cela est proprement la plus fantaisiste des contre-vérités; cf. *Revue*, 1903, p. 383-4.

Les dimensions des briques et tuiles gallo-romaines. — Nombreux relevés chez Blanchet, *Revue archéologique*, 1920, t. VII, p. 189-210 (tirage à part de 22 pages, *Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine*). Il ne semble pas qu'il y ait des conclusions fermes à tirer : « Les dimensions des briques des enceintes contemporaines sont très variables »; on peut être « encouragé » à croire que certaines tuiles ou briques ont été façonnées sur un pied gaulois, mais on ne peut rien affirmer à ce sujet. Certains fabricants (p. ex. *Clarianus*) semblent s'en tenir à deux types de briques. Mais je crois me souvenir qu'il y en a davantage pour un fabricant de Bordeaux. D'une manière générale, M. Blanchet paraît opposé aux théories de l'école d'Aurès, qui retrouvait partout l'utilisation systématique de mesures données, notamment indigènes : il « a constaté une grande diversité de mesures pour les divers éléments de constructions dont la destination était la même ».

Les inscriptions d'Aulnay. — La publication de la lettre de dom Mazet sur les inscriptions suspectes d'Aulnay (*Corpus*, XIII, 118* et 119*) ne dissipera ou ne confirmera pas les doutes au sujet de ces textes. Évidemment, leur disposition immédiate et certains de leurs éléments les rendent plus que douteux. Mais, d'autre part, la mention d'un taurobole et la présence d'une *cohors Gallorum* à Aulnay ne sont point étonnantes. Où le faussaire aurait-il pris le nom celtique de *Balorice*? Qui lui aurait suggéré le nom de *Carneolus*, qui n'est point mal fait, mais qui ne se retrouve nulle part ailleurs (car je ne fais pas entrer en ligne de compte la *Corneola* de Bordeaux)? Tout en ne répugnant pas à l'inauthenticité, je ne puis encore me prononcer formellement. Voyez E. Ginot, *Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1920, p. 408 et s. — Je remarque que l'auteur de la découverte en 1785 ne devait pas connaître les inscriptions authentiques

d'Aulnay (nos 1121-3) : qui lui aurait donc suggéré de faire ces textes? De ces inscriptions authentiques, l'une, également disparue sans laisser de trace, aurait été impitoyablement condamnée par contumace si elle n'avait reparu à l'improviste. Je crois de plus en plus à la nécessité d'être prudent. Si nous ne possédions pas le texte d'Hasparren, sa copie, en lettres de la Renaissance, nous l'eût fait irrévocablement proscrire. L'inscription de Savigny a paru suspecte à Hirschfeld parce qu'elle avait disparu et à cause de la présence insolite du mot VERNA : or M. L. Morel l'a retrouvée et a lu le nom banal, et bien à sa place, de *Severina* (ici, p. 110).

Histoire religieuse. — Aux revues dont nous avons annoncé la réapparition, p. 57, il faut joindre la *Revue d'histoire et de philosophie religieuse,* février 1921, ancienne *Revue de Strasbourg.*

Fantaisies étymologiques. — *Della Gallia e della Spagna*, recherches ultra-fantaisistes sur l'étymologie de Paris, Madrid, Lyon, Rhône, etc., lesquels *sono nostre, latine, italiane e del popolo nostro e d'Italia.* Modène, 1920, in-8° de 16 pages, de Giuseppe Fregni, auteur de bien d'autres travaux de ce genre. Ne pas lire.

Épigraphie nîmoise. — *Dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. XXXIX de la VIIe série (1918 et 1919), notre regretté collaborateur Mazauric[1] relève toutes *les inscriptions nîmoises du Musée de Brunswick:* ces inscriptions furent acquises à Nîmes vers 1755 par le pasteur brunswickois Georges de Superville et vendues par lui au duc de son pays. A la suite de cette communication, l'Académie de Nîmes a émis le vœu que ces inscriptions fussent comprises parmi les objets que l'Allemagne doit restituer.

Folklore. — Gabriel Jeanton, *Le Mâconnais traditionnaliste et populaire*: *le peuple, le costume, l'habitation*, Màcon, Protat, 1920, in-8 de 110 p., avec cartes et gravures. M. Jeanton est un excellent travailleur.

Folklore juridique — La librairie Tenin annonce la publication de la seconde édition d'un ouvrage de Jobbé-Duval sur les survivances populaires du droit primitif : *Les Idées primitives dans la Bretagne contemporaine* (l'adjuration à saint Yves de Vérité; les ordalies ou jugements de Dieu), in-8 de 529 p., 30 fr. La 1re édition est formée par six tirages à part d'articles de la *Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*, de 1910 à 1914.

Gisements gallo-romains dans le Finistère. — M. le chanoine Abgrall a profité de son discours de présidence à la Société archéologique du Finistère (26 décembre 1918) pour nous donner une nomenclature des lieux où l'on a découvert des débris romains. — Je remarque surtout de ces villas maritimes comme en affectionnaient les

1. Ce même volume renferme une notice nécrologique sur Mazauric, par M. Cabanès.

Romains. Presque partout, à l'intérieur, les villas ont été remplacées par des manoirs. — Aucune trace bien caractérisée (et cela m'étonne) de sanctuaire de rivage — Il y a des sépultures romaines sous *tumuli* à l'ancienne mode. — Au fameux Castel-Ac'h de Plouguerneau (cf. p. 105, n. 1) on signale vaguement « substructions et tuiles ». — On ne signale de bâtisse sérieuse, *castrum* du Bas Empire, qu'à Brest. — Mais Carhaix demeure toujours l'*urbs* par excellence de la cité des *Osismi*, et il est de plus en plus désirable qu'on y fasse des fouilles très sérieuses. — Trésor de 30.000 deniers d'argent trouvé à Brest. — Les partisans du bouleversement de nos rivages tireront parti de ce qu'à Penmarc'h « on a, à 800 ou 900 mètres du littoral, trouvé des substructions immergées même aux plus basses mers ». Je demande une enquête sérieuse.

Le siège d'Alesia. — M. Besnier veut bien me signaler dans les *Jahresb. d. philol. Vereins zu Berlin* de 1919 un article de M. H. Baetheke, *Das Gallische Lager bei Alesia :* le camp gaulois aurait été, non à l'est, mais à l'ouest de la ville.

Villa gallo-romaine d'Armorique. — A vrai dire, ce n'est pas une villa que M. le chanoine Abgrall nous décrit dans son étude très soignée sur *l'établissement romain de Gorré-Ploué en Plouescat (Finistère)* (extr. en 20 p. in-8 du t. XLVI du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1919) : c'est un *balneum*, admirablement conditionné au point de vue du chauffage, distinct et séparé de la villa. La villa devait être à 250 m. plus loin, là où est aujourd'hui le vieux manoir de Gorré-Plouéhuella. — Et cela me suggère deux remarques. L'une, qui est de rappeler l'indépendance ordinaire de la villa et de ses thermes ; l'autre, qui est de constater que la géographie humaine de l'Armorique semble avoir consisté surtout en un *complexus* de villas, dont les manoirs, comme du reste le remarque M. Abgrall, sont les héritiers.

Noms en acum, anum, ascum. — Je dois encore à l'obligeance de M. Besnier la connaissance de M. Willy Kaspers, *Etymologische Untersuchungen über die mit -acum, -anum, -ascum, und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle, Niemeyer, 1918.

Le Sénonais préhistorique. — Titre d'un grand ouvrage in-8 de 400 p. environ et plus de 1.000 gravures, qui est mis en souscription à la librairie Mondou à Sens, au prix de 38 francs, Auteur : Mlle Augusta Hure, conservatrice des Musées de Sens.

Devidoir ou *girgillus* en terre cuite, trouvé à Roussillon ; Guébhard, séances du 3 décembre 1919 et du 7 janvier 1920 à la Société des Antiquaires de France : voir le *Bulletin*.

Antéfixes. — Dans le dernier numéro de l'*American Journal of Archaeology*, oct.-nov. 1920, étude de Stephen Bleecker Luce, *Etruscan Shell-Antefixes*, qui peut et doit être utilisée par ceux qui, après

Déchelette, veulent étudier les antéfixes de terre cuite de la Gaule romaine.

Le « camp » de Port-Villez (Seine-et-Oise): 6 hectares 49; trois portes; enceinte de terre bordée de fossé. Forme triangulaire; 100 m. d'altitude, dominant la Seine (Poulain, *Bull. de la Soc. normande d'Études préhistoriques*, t. XXII, 1914-5). C'est celtique, comme le suppose justement l'auteur.

Natalité et mortalité. — M. C. Appleton revient sur cette question chère aux érudits lyonnais depuis le mémoire du docteur Mollière (*La longévité et l'avortement volontaire aux premiers siècles de notre ère avec un tableau de statistique comparée*, extr. de l'*Acad. de Lyon*, 1920, in-8 de 24 p.). Il n'a pas de peine à montrer l'incertitude des statistiques qu'on peut tirer des inscriptions latines. Il admettrait toutefois, en s'aidant surtout sur le fameux texte de Macer (*Dig.*, XXXV, 2, 68), que la vie moyenne était moindre dans l'Empire romain et la Gaule, de 6 à 7 ans au XVIIe ou XVIIIe siècle, de 10 ans et davantage qu'au XIXe. — Mais il accepte les résultats de l'épigraphie pour leurs renseignements sur l'extrême mortalité des femmes de la classe aisée (celle des inscriptions) pendant la période de la maternité. Et il l'attribue aux pratiques abortives (d'autres l'avaient attribuée aux mariages précoces). Je doute que l'hypothèse soit applicable à la Gaule, où les mœurs stigmatisées à Rome par les poètes n'avaient point pénétré. Je crois plutôt à une chose qui nous échappe, et peut-être simplement à une pratique d'ordre épigraphique. — Il n'en est pas moins vrai que, d'après les relevés épigraphiques, la mortalité féminine est infiniment supérieure à la mortalité masculine. Ce qui est absolument le contraire de ce qu'on a depuis longtemps constaté en France. — Je voudrais qu'on relevât aussi dans les textes l'âge des personnages morts de mort naturelle. Je vois, par exemple, dans la famille d'Ausone, mort à 80 ans bien passés, son père à près de 90 ans, son petit-fils tout aussi vieux. Cela jure avec ce que l'épigraphie nous ferait conclure.

Le cas Hauser. — « Les stations préhistoriques des Eyzies, dans la Dordogne, étaient exploitées, avant la guerre, par un exportateur qui fournissait les musées d'outre-Rhin d'outils taillés dans le silex, d'ivoires ciselés et de perles de quartz. Ce paléontologiste industrieux se disait Suisse. Il s'appelait Hauser. C'est lui qui vendit à Guillaume II un squelette qui figure au musée de Berlin sous ce vocable singulier : « *Homo mousteriensis Hauseri* ».

« Les anthropologistes périgourdins protestèrent cent fois contre les pratiques de M. Hauser. Puis la guerre vint et le 1er août les paysans des Eyzies chassèrent le « savant », qui se réfugia à Bâle où il multiplia les injures contre la France dans la *Gazette de Voss*. « J'ai le sentiment sacré », disait-il au surplus, « que dans mon poste isolé et modeste

je me suis efforcé d'être un serviteur zélé de la science allemande. » Un « musée » qu'il avait fondé et qui n'était qu'un entrepôt d'échantillons et ses champs de fouilles avaient été séquestrés.

» Une bonne nouvelle nous parvient aujourd'hui des Eyzies : M. Hauser, qui entendait rentrer en possession de « ses propriétés », vient d'être débouté. L'État français sera dorénavant le prospecteur des gisements que nous avait ravis un étranger. Ainsi les plus vieilles et émouvantes archives du monde nous seront à jamais conservées. »

(*Le Figaro*, 21 février 1921.)

Nos lecteurs n'ont pas oublié que notre *Revue* a été la première à arracher le masque; cf. 1908, p. 85.

Mythes celtiques et légendes germaniques — Georges Poisson, 1° *L'origine celtique de la légende du Graal*, 1921, in-8 de 21 p.; 2° *L'origine celtique de la légende de Siegfried*, 1921, in 8 de 44 p.; tous deux extraits de la *Revue d'Auvergne*, 1920-1921, et parus chez Mont-Louis à Clermont-Ferrand. — Tous ceux qui suivent les chroniques de cette *Revue* penseront que la thèse de cet excellent travailleur n'est point pour nous déplaire. La presque totalité des soi-disant légendes germaniques n'a rien de spécifiquement germain. Ou bien il s'agit du vieux fond italo-celtique ou indo-européen resté indemne entre Rhin et Elbe, ou bien il s'agit d'influences venues peu à peu de l'ouest à l'est, par vagues lentes et continues. Le culte de Mercure en Germanie, par exemple, est comme le dernier épisode de la mainmise de ce Mercure sur la Gaule. Il est arrivé en Germanie quelque chose de semblable à ce que nous constatons en Afrique: Carthage était soumise depuis longtemps à Rome, que la religion et sans doute avec elle les mythes et légendes puniques continuaient à pénétrer plus avant à l'intérieur. Et de même, je crois, la Gaule était déjà convertie à l'anthropomorphisme classique, que les dieux purement celtiques continuaient leur marche vers le levant. Et j'ai dit depuis longtemps au Collège de France que, si on supposait un jour que Wuotan est l'épigone ou l'avatar germanique de Teutatès, je n'en serais point étonné.

Forges et ateliers gaulois et gallo-romains. — Sous le titre de *Géographie industrielle de la Basse-Loire, les forges et les ateliers fortifiés* (in-8 de 41 p., 1919, extr. de la *Revue arch.*), M. Léon Maître vient de faire paraître un travail de tout premier ordre sur les fameux *chatelliers* de la Bretagne (« retranchements en terre, ordinairement rectangulaires, qui se composent d'un fossé dont les déblais ont servi à former un talus plus ou moins élevé »); il s'élève vigoureusement contre l'attribution à des camps romains, car il s'est formé autour des chatelliers, comme autour de toutes les enceintes et ruines de la Gaule, une véritable légende militaire que M. Maître attaque avec raison. Pour lui, les chatelliers remontent aux temps gaulois plutôt

qu'aux temps romains; il a mille fois raison, et c'est dans ce sens que nous avons toujours interprété ici ces levées de terre (voyez en dernier lieu 1921, p. 37 et s.); et bien entendu, il ruine par là même la thèse, non moins répandue, de l'origine médiévale : le Moyen-Age a utilisé ces levées; il ne les a pas construites; et nous avons dit la même chose *(id.)*. Pour M. Maître, ce sont des ateliers et en particulier des ateliers de la métallurgie du fer, pourvus de fortifications. — Je ferai une très légère réserve. Que l'atelier, que la forge jouât un rôle important dans ces sites, cela va de soi. Mais je ne crois pas qu'elle en soit la raison unique. J'incline à penser que nous avons là, souvent, la demeure, le château, la villa fortifiée d'un grand seigneur celtique, lequel, comme tous les féodaux gaulois, devait posséder sa mine ou sa forge. — En tout cas, le travail de M. Maître, outre le mérite d'avoir enfin situé à leur place chronologique les mystérieux *chatelliers*, a celui de mettre en lumière la géographie humaine et l'importance métallurgique de l'époque gauloise.

L'étain en Gaule. — P. 27 du travail de M. Maître. La localité de Nozay en Loire-Inférieure a dû renfermer des gisements d'étain. Et il renvoie à Davy, *Bull. de la Soc. des Sciences naturelles de l'Ouest*, t. VII, p. 281.

Les vieux historiens de Lyon. — Germain de Montauzan, *Les premiers évocateurs du vieux Lyon* (Lyon, Cumin, 1920, in-8 de 106 p.) Curieux épisodes de la vie de la Renaissance à Lyon.

Le camp de Cora; cf. 1920, p. 281. — M. Blanchet me communique le travail de M. l'abbé Parat, *le Camp antique de Cora*, Auxerre, Milon, 1909, in-8 de 48 p. (extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e sem. de 1907). C'est évidemment, texte et photos, le travail le plus complet qui ait paru sur la question, et il est bien fait. Et avec cela, je ne vois pas la solution décisive; ces murs sont-ils romains, ou postérieurs, ou antérieurs? S'agit-il d'un vieil *oppidum* des temps du bronze [à coup sûr, il y a là des vestiges préhistoriques nombreux et concluants] utilisés par le Bas-Empire? La seule chose qui me paraît acquise, c'est que là se place le Cora des textes et la station militaire dont parle le *Notitia*.

Le fer dans le Sénonais. — Mlle Augusta Hure a le particulier mérite d'être géologue et de ne point traiter les questions de métallurgie ancienne sans se préoccuper des problèmes géologiques, analysant par exemple les scories laissées par les exploitations primitives. En outre, elle n'oublie pas les statistiques géographiques et nous donne, sur la carte, le relevé de ces exploitations. Et elle rappelle avec à-propos l'intérêt que la connaissance du passé métallique du pays d'Othe ou de la Puisaye a pour l'avenir de la France. — *Origine et formation du fer dans le Sénonais*, 1920, in-8 de 74 p., extrait du *Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1920.

Céramique gallo-romaine : gobelets ovoïdes. — « J. Déchelette, dans ses *Vases céramiques ornés* (t. II, p. 168), avait signalé la rareté des trouvailles de vases gallo-romains sphériques et ovoïdes décorés au moule... Le gobelet ovoïde moulé a cependant existé, du moins en Argonne, plus abondant qu'on ne le croyait : l'emploi très pratique, mais ignoré de Déchelette, du moule à deux valves, a facilité sa confection. » Chenet, *Pro Alesia*, 1919, p. 129.

Les facéties archéologiques à Marseille. — Notre chère ville est en proie, depuis près ou peut-être plus d'un siècle, à une épidémie de plaisanteries ou de falsifications archéologiques que rien ne peut interrompre. Avons-nous lutté contre ce mal, mon cher maître Albanès et moi! A son tour, notre collaborateur E. Duprat qui, par sa connaissance des textes médiévaux, par son sens de l'exactitude, son flair de la vérité archéologique, s'annonce comme le véritable héritier d'Albanès (on ne peut faire de lui plus bel éloge), Duprat vient de prouver que le fameux mur gallo-romain des Trinitaires n'est purement et simplement qu'un mur bâti en 1686. Et si vous saviez les considérations militaires et stratégiques que l'on avait tirées de l'existence de ce mur! E. Duprat, *Joyeusetés archéologiques : les prétendues ruines romaines du couvent des Trinitaires à Marseille*, Aix, Nicollet, 1920, in-8 de 48 p.

En Belgique. — Grâce à l'obligeance de M. Jolimet, j'ai la connaissance de la collection du *Touring-Club de Belgique*, et en particulier de la publication qu'y poursuit, depuis le numéro de janvier 1920, M. le baron de Loë sur les *notions d'archéologie préhistorique, gallo-romaine et franque à l'usage des touristes*. Pas seulement des touristes, mon cher confrère. Car de ce texte très sobre, de ces *directs* très bien venus, de ces croquis de routes, de ces figures de dieux, de ces fragments de ponts (Montigny), de ces fac-similés d'inscriptions, etc., je tire le plus grand profit. Et je souhaite de tout cœur que cela soit réuni en volume.

Souterrains-refuges. — Nouveau relevé : ceux du Pas-de-Calais dans la *Société préhistorique française* de novembre 1920, par A. Viré. Il y en a bien peu qui sentent l'Antiquité, il me semble. Remarquez l'emploi par Viré, pour découvrir les souterrains-refuges, de la méthode des « sourciers ». Nous signalons souvent ici (cf. p. 119) l'utilité en archéologie des techniques spéciales.

Le milliaire de Trouy près de Bourges (*Corpus*, XIII, 8940). M. Chénon (*Bull. des Ant. de Fr.*, 1919, p. 118) s'attaque avec son courage habituel à ce milliaire de Trouy qui est bien la bête noire des archéologues du Berry. Rejetant l'hypothèse des éditeurs du *Corpus* (on sait combien est médiocre leur publication des bornes milliaires de la Gaule), qui le plaçaient sur la route d'Auvergne, il le replace sur celle de Poitiers, au pont du Cher à Saint-Florent, sur la route de Bourges à Poitiers, et il lit non pas L(*eugae*) IIII, mais (*leugae*) LIIII, distance

à Ingrande (=*fines*); avant, il suppose *Alerta* (Ardentes) l. *XVIIII*. — Cette dernière indication m'inquiète, mais enfin est possible.

Les viviers de la Gaule. — M. Lafaye vient de publier dans le *B. des Ant. de France* (1919, p. 183) un article fort intéressant sur l'élevage des poissons et en particulier des muges (mules, mulets) dans l'Empire et en particulier dans la Gaule, article aux conclusions très sûres et qui mérite d'être repris dans un article plus étendu. C'est le commentaire de Pline (*H. n.*, IX, 59, à rapprocher d'*Hist. an.*, V, 5, 6, d'Aristote). Le procédé mentionné par l'auteur latin pour l'élevage des muges en Narbonnaise aurait été emprunté par les Gallo-Grecs aux gens de Carthage. Et les travaux de M. Jacono sur les viviers d'Antium et de Formies (*Neapolis*, t. I, 1914) nous expliquent les viviers de la Narbonnaise : ils devaient être en communication avec la mer à l'aide d'un canal, ce qui permettait la manœuvre d'ouverture ou de fermeture au moment du frai ou de la montée. — Explication aussi, dans cet article, des textes d'Ausone et de Grégoire de Tours sur les viviers de la Moselle et de la Marne. — Je me permets de ne pas partager l'avis de M. Lafaye sur « le caractère merveilleux » de la pêche au muge dans les étangs du Languedoc, décrite par Pline (IX, 29), ou de l'anecdote des dauphins rabatteurs des muges. On m'a souvent dit dans le Pays basque que les marsouins chassaient et rejetaient les bancs de poissons sur le rivage. Il y a, dans ces textes de Pline ou de Méla sur les pêcheries de la Méditerranée, des étrangetés qui ne sont qu'apparentes et que la connaissance de certaines habitudes de pisciculture expliquerait assez vite ; *Revue*, 1912, p. 173.

Les races chevalines. — Si le livre de M. René Musset, *L'Élevage du cheval en France* (Maison Rustique, 1917, in-8º de 232 pages), ne vise que l'époque actuelle, il doit être cependant examiné de très près, même pour l'étude du passé, d'abord à cause de la méthode, ensuite à cause de la bibliographie extraordinairement riche et précise. M. Musset me paraît incliner à croire que les antiques races chevalines de la Gaule ne différaient point sensiblement des nôtres, j'entends par là de ce que seraient nos percherons ou nos boulonnais si on laissait agir directement les causes naturelles (terrain et nourriture) sans faire intervenir sélection ou croisement [1]. — J'ai déjà remarqué dans cette *Revue* que les races antiques du cheval sont en Afrique les mêmes que celles de nos jours. M. Musset fait du reste justice de cette extravagante légende de l'origine arabe, qui se retrouve pour le percheron

1. Voici du reste la lettre de M. R. Musset (1er mars 1921) : « Je crois comme vous que les types anciens se rapprochent des types actuels. Mon impression, c'est qu'ils sont différents des types sélectionnés des *races* actuelles, peu nombreuses, du percheron ou du boulonnais, par exemple. Mais ils sont certainement très proches du type commun actuel, celui des chevaux ordinaires non sélectionnés : la raison en est que ces derniers sont ce que les ont faits les conditions générales d'influences de climat et de sol, qui étaient identiques pour les chevaux anciens. »

comme pour le limousin. Nous nous félicitons de voir enfin ces questions aux mains d'un savant qui, comme M Musset, connaît à la fois les textes, les pays et la technique de l'élevage. Voyez 1911, p. 93, ce que nous disons du milieu et de la race.

Géologie agricole. — Et jusqu'à quel point l'historien doit s'inquiéter, non seulement de la géologie proprement dite, mais encore de la géologie dans ses rapports avec la production animale et végétale, c'est ce que je me suis efforcé de montrer dans une leçon au Collège de France (4 mars 1921), en ayant sous les yeux le fameux livre de Risler (*Géologie agricole*, 1884 et s.). Et les travaux récents de l'archéologie même préhistorique l'ont montré. Si J. Hannezo et Sophus Müller ont retrouvé les lignes routières des *tumuli* du bronze et leur rapport avec les zones de défrichement (cf. *Revue*, 1921, p. 37 et s.), c'est en constatant, aux abords de chaque *tumulus*, une étendue de terre arable primitive. Lisez à cet égard les travaux si originaux du Dr Gidon, où il a, lui aussi, indiqué le lien entre les *tumuli* à coupoles de la région normande et la bonne terre de culture; et les travaux où il a constaté, dans la Campagne de Caen, une surface de défrichement primitive, remontant sans doute à l'époque du bronze (terres légères), et une surface postérieure, résultat de déforestation (terres profondes) [1]. — A chaque instant, en lisant Risler, j'aperçois des profits pour l'archéologie, et je sens que je peux remonter des faits aux causes, et je devine que l'on peut, enfin, ne plus se borner à une histoire de façade. — L'intensité du culte des fontaines dans certaines régions de la France s'explique par la manière dont se présentent les sources et celle-ci par la nature du terrain. — On connaît la miraculeuse impression que les terres de Limagne firent sur les Francs, la souplesse de ces terres, qui ont donné aux Gallo-Romains et tant de cultures diverses et tant de matières premières industrielles : Risler donne longuement l'explication géologique de ces faits, et, chose étonnante, lui, géologue et agronome, il décrit la Limagne à peu près dans les mêmes termes qu'au ve siècle le faisaient le rhéteur Salvien et le poète Sidoine, et la concordance de ces expressions, parties d'un point de départ si différent, est une des choses les plus impressionnantes que j'ai rencontrées dans ma vie d'historien. — En ce qui concerne par exemple l'origine des races chevalines (dont je viens de parler), notez ceci, à propos du cheval limousin et des haras de Pompadour : « Sur leur terrain ondulé et parfois même escarpé, les poulains deviennent

1. 1° *Tumulus à coupoles*, etc., dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Norm.*, 1914; 2° *Sur la très ancienne topographie de la Campagne de Caen*, dans les *Mémoires de l'Acad. de Caen*. — Autres travaux du même genre, que me communique l'inépuisable amitié de Besnier : *Camps, enceintes, mottes et fortifications antiques du Calvados*, de M. Dorando (Congrès préhis. de Lons-le-Saunier de 1913); Gidon, *Sur les conditions d'habitabilité du site de Caen et de la région*, 1919 (t. XXXIII des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*).

plus agiles. En revanche, c'est un sol granitique dont les herbes aromatiques, mais peu nourrissantes, donnent aux chevaux du nerf et de la légèreté, sans développer en eux une puissance de muscles, etc. » N'est-ce pas là la caractéristique *naturelle* du cheval de guerre limousin, et peut-être dès l'Antiquité celtique? Et ne faudra-t-il pas recourir à la géologie agricole pour mieux comprendre l'originalité sociale et historique de chacune de nos provinces? L'exceptionnelle variété et pour ainsi dire l'élégance nuancée de la géologie du sol de France (voir la carte Michel Lévy [au millionième]) explique peut-être, en partie, notre vie passée et présente.

L'Année épigraphique. — Nous recevons, de MM. Cagnat et Besnier, la *Revue des publications épigraphiques relatives à l'Antiquité romaine*, 1920, extr. de la *Revue arch.*, de 1919, in-8° de 52 p. Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils y trouveront non seulement le texte des inscriptions de quelque importance récemment découvertes, mais encore d'utiles additions ou rectifications à des inscriptions connues, et la mention ou analyse des travaux nouveaux dans tous les domaines de l'Antiquité latine.

Le légat Anullinus en Germanie inférieure, que j'avais placé hypothétiquement vers 200, a été reculé par Ritterling à la fin de Marc-Aurèle (*Germania*, I, 1917, p. 65-7).

Sorciers masqués. — Voyez la très curieuse figure des temps magdaléniens publiée par le comte Begouen (caverne des Trois-Frères, à Montesquieu-Avantès, Ariège); *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, sept.-oct. 1920. Je ne serais pas étonné, si les temps classiques, à bien les étudier, offraient des thèmes de ce genre; cf. ici, p. 151.

Chronologie du néolithique. — C'est, je l'ai dit souvent ici, la grosse question du jour. Les savants belges inclineraint à rattacher le néolithique campignien non pas au magdalénien par l'intermédiaire de l'azilien et du tardenoisien, mais directement au moustérien. Mais, d'autre part, le robenhausien pourrait être l'aboutissant d'une série industrielle remontant au magdalénien. — Tout cela est grave, et nous attendons les preuves. (Fraipont, *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, sept.-oct. 1920.)

Géographie humaine. — Paul Roussier, *Une rivière navigable, la Maine ou Mayenne*, extr. de la *Géographie*, in-8° de 32 p., Masson, 1921. Excellent travail.

La mosaïque de Martial à Pèbre (Var) mériterait une étude plus approfondie que les pages sommaires et incomplètes de l'abbé Chaillan (*Bull. archéol.*, 1919, p. 259). Il ne nous dit même pas d'où sont extraits les vers de Martial qui forment la légende de la mosaïque (I, 40). Cf. *Revue*, 1920, p. 126.

Camille JULLIAN.

LINGUISTIQUE ÉVOLUTIVE OU LINGUISTIQUE DESCRIPTIVE ?

Dans un compte rendu très bienveillant (*Revue des Études anciennes*, t. XXV, janvier-mars 1920), M. W. Marçais, le maître éminent de la dialectologie arabe, fait sur mon livre intitulé : *Le parler arabe de Kfar 'Abîda* la remarque particulière que voici. « L'ouvrage de M. Feghali comporte, outre la description détaillée de la phonétique et de la morphologie du parler de Kfar 'Abîda, la comparaison des faits relevés et classés avec les faits correspondants de l'arabe classique. Il fait donc une part tout ensemble à la linguistique synchronique et à la linguistique diachronique. On a dénoncé parfois le caractère hybride de cette méthode. Mais c'est par elle que s'est constituée la grammaire comparée de l'indo-européen, et c'est par elle qu'on peut espérer voir se constituer la grammaire comparée du sémitique. Au reste, association n'est pas nécessairement confusion, à condition surtout que les auteurs gardent une idée claire des deux plans suivant lesquels ils se meuvent tour à tour et permettent aux lecteurs de les distinguer sans effort .»

L'auteur de cette remarque a acquis un double titre à ma reconnaissance. Le premier, jusqu'à présent, parmi les linguistes, il a vu et mis en lumière l'originalité de mon travail et l'idée directrice qui m'y a guidé d'un bout à l'autre ; en la formulant, il m'a donné l'occasion de défendre mon point de vue, de m'expliquer, avec quelque détail, sur l'emploi d'une méthode qui a fait si heureusement ses preuves dans la constitution de la grammaire comparée de l'indo-européen, et dont j'ai voulu, sous la suggestive direction de M. A. Cuny, essayer de faire bénéficier les études sémitiques. Je me permettrai donc de dire un mot ici de la méthode elle-même, d'exposer brièvement les raisons qui m'ont déterminé à l'employer, et de rappeler enfin les résultats qu'elle m'a permis d'atteindre au double point de vue de la phonétique et de la morphologie.

En tout temps et en tout pays, les hommes ont raisonné sur les idiomes dont ils se servaient. Mais, c'est seulement depuis un siècle environ que la linguistique a pris possession de son véritable et unique objet, et qu'elle figure au nombre des sciences classées. Comme toute science également, elle a, dans les débuts, procédé par

tâtonnements et connu plus d'une fois l'erreur et le doute. Actuellement encore, elle est loin d'être au bout de sa tâche, d'avoir réalisé toutes ses ambitions et atteint partout des résultats définitifs. Des efforts sérieux sont toujours nécessaires pour consolider et étendre ses enquêtes, déjà vastes pourtant, et pour donner à sa méthode toute la souplesse et la perfection dont elle est capable. Aussi s'est-on félicité de tous côtés de la publication du *Cours de linguistique générale* de l'illustre Génevois Ferdinand de Saussure, publication qui a eu lieu en 1916 grâce à un de ses élèves, M. Charles Bally. C'est depuis lors qu'on fait nettement et consciemment la distinction entre les deux seules façons possibles d'entendre et de pratiquer la linguistique : 1° étudier la langue dans un état donné, à un point précis de l'espace et du temps, pour la decrire aussi exactement et aussi minutieusement que possible, dans toute sa vie et dans tous ses détails ; 2° étudier, en les comparant méthodiquement, deux états successifs d'une même langue pour en tirer des conclusions sur son passé même le plus lointain. On appelle *statique* ou *synchronique* la première façon de concevoir la linguistique, *évolutive* ou *diachronique*, la seconde.

Sur le domaine indo-européen, c'est la linguistique *évolutive* ou *diachronique*, c'est-à-dire historique et même préhistorique qui, pendant très longtemps, a tenu la première place. Cela est si vrai que même des ouvrages à première vue purement descriptifs, comme des grammaires du lituanien ou du lette, étaient faits, en réalité, dans une intention toute différente : le but dernier de leurs auteurs était la reconstitution, plus ou moins avouée, de l'état de choses grammatical tel qu'il pouvait exister pour l'indo-européen.

Rien de pareil, au contraire, dans le champ des études sémitiques, là surtout où il s'agit d'idiomes encore vivants qui presque tous, on le sait, sont des parlers arabes. Ici, la description est presque tout. La langue ancienne ou les dialectes modernes sont généralement étudiés pour eux-mêmes, au point de vue pratique, souvent sans aucune comparaison avec d'autres langues ou dialectes avoisinants ; le linguiste se borne la plupart du temps à interroger les indigènes, à enregistrer ses enquêtes et à réunir simplement des faits sans essayer de les expliquer. L'état antérieur de la langue, son évolution et son histoire sont en général peu considérés, du moins ne le sont-ils pas d'une manière systématique.

Sans doute, la description scientifique, aussi minutieuse que possible, est absolument nécessaire, et rien n'est plus précieux qu'un ouvrage consciencieusement fait à ce point de vue. Mais on pourrait la soupçonner de n'avoir que des buts utilitaires, et son horizon est nécessairement borné. On ne peut, au contraire, nier que l'intérêt scientifique de la linguistique évolutive ne soit infiniment plus grand que celui d'une *simple* description, si parfaite soit-elle.

Faut-il donc faire un choix, et un choix exclusif entre linguistique *descriptive* ou *statique*, et linguistique *évolutive* ou *historique*? C'est heureusement ce que le linguiste n'est pas tenu de faire. On voit en effet, par le livre de F. de Saussure, que si, *en théorie*, il faut toujours soigneusement distinguer entre les deux linguistiques, *en pratique*, il convient de coordonner les efforts de l'une et de l'autre de façon à ce qu'elles se prêtent une aide mutuelle : la description exacte fournit, avant tout, des matériaux indiscutables à l'histoire de la langue - cette dernière, en revanche, donne dans tel ou tel cas difficile, des lumières au descripteur d'un état de la langue, quand il s'agit de trancher un problème dont il ne pourrait autrement pas trouver la solution.

Cette coordination des deux linguistiques, c'est ce que j'ai essayé de réaliser dans mon travail sur le *Parler arabe de Kfar 'Abîda*. Autant qu'il dépendait de moi, je suis descendu jusqu'aux derniers détails de la phonétique et de la morphologie d'un parler qui m'est familier depuis ma première enfance. Mais, sans me rendre bien compte, tout d'abord, que je rompais avec les habitudes d'exposition grammaticale qui ont régné presque exclusivement jusqu'ici, je me suis toujours posé la question de savoir quel est le rapport exact de telle ou telle articulation en phonétique, de telle ou telle forme en morphologie, de tel ou tel vocable en lexicographie avec l'articulation, la forme ou le vocable correspondants de l'arabe classique. Je sais bien qu'actuellement on ne saurait péremptoirement démontrer, pour aucun parler moderne déterminé, qu'il est le continuateur *direct* de la langue écrite qu'on est convenu d'appeler *arabe classique* ; mais, en gros, il est légitime de prendre cette forme ancienne de la langue comme représentative de l'*arabe commun ancien* qui est à la base de tous les parlers encore vivants. C'est ainsi que, dans la grammaire comparée des langues sémitiques anciennes, bien qu'on sache positivement que le sémitique commun ancien était autre chose que l'arabe commun, à plus forte raison autre chose que l'arabe classique, on s'appuie sur l'observation, juste en somme, que la phonétique et la morphologie du sémitique commun différaient très peu de celles de l'arabe sous sa forme ancienne, et on se représente assez ordinairement les phonèmes et les formes du sémitique commun d'après les phonèmes et les formes correspondants en arabe commun ou même en arabe classique. C'est ainsi également que, sur une partie du domaine indo européen, bien que l'on sache pertinemment que le gotique du IV[e] siècle est autre chose que le germanique commun qui est à la base de toutes les langues germaniques, étant donné qu'il est avéré pourtant qu'il y avait en somme assez peu de différence entre ces deux états, en *pratique*, on se sert souvent du gotique dans la grammaire comparée pour donner une idée du

germanique commun par opposition à des états plus évolués tels que, par exemple, celui du vieux-haut-allemand ou du vieil-anglais.

On ne saurait, je crois, contester les avantages et l'utilité d'une linguistique ainsi conçue : en s'appuyant sur l'histoire ou du moins sur les inductions relatives à la préhistoire, elle aide puissamment à comprendre et à expliquer l'étude actuelle de la langue dans toutes ses variétés; en revanche, la description exacte d'un parler moderne éclaire vivement l'histoire de la langue déjà sortie de l'usage. C'est ce que j'ai essayé de faire aussi dans mon travail sur les *Emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban*. Cette façon de procéder permet d'avoir, même dans la description pure, des vues d'ensemble auxquelles on ne s'élèverait sans doute jamais si l'on restait perpétuellement noyé dans le détail des faits contemporains. La comparaison de deux états chronologiquement différents de la langue fournit au contraire une perspective plus large, un champ d'investigation plus sûr. De son côté, l'opposition de l'état contemporain et d'un état ancien conduit d'elle-même à une synthèse qu'on n'aurait certainement pas l'idée de faire autrement. C'est dans ce sens que doit à mon avis évoluer la linguistique sémitique si elle veut sortir de l'état chaotique où elle est encore plongée, si elle veut briser le cadre traditionnel dans lequel elle est depuis longtemps enfermée, si, en un mot, elle veut devenir une véritable science et rivaliser d'intérêt et de progrès avec sa sœur la linguistique indo-européenne. Elle le peut : les sémitisants sont de plus en plus nombreux dans le monde, et tous, à l'exemple des linguistes indo-européanisants, cherchent à l'envi à préciser l'objet de leurs études et à améliorer les instruments de leur travail. Pour ma part, voici quels sont en résumé les résultats que la méthode adoptée m'a permis d'atteindre tant au point de vue de la phonétique qu'à celui de la morphologie de mon parler.

Contrairement à ce qu'ont fait jusqu'ici les dialectologues de l'arabe moderne, je me suis constamment appliqué à comparer l'état actuel du parler de Kfar ʿAbîda avec l'état relativement ancien de l'arabe classique en prenant, provisoirement au moins, ce dernier comme une norme non dépourvue de réalité J'ai tâché en même temps de montrer comment la langue vulgaire usitée sur ce point précis de la côte libanaise procède directement, sinon de la langue classique, du moins d'une langue commune sensiblement voisine de celle qu'ont décrite les anciens grammairiens arabes. Ce point de vue n'est pas encore, je l'ai dit, celui qu'admettent en général les arabisants qui s'occupent de dialectologie vulgaire; mais il en est on ne peut plus légitime. Il permet d'apprécier à la fois les conservations et les innovations du parler par rapport à l'arabe ancien et de déterminer la place que ce parler occupe vis-à-vis des autres parlers ou dialectes encore vivants sur le domaine arabe.

L'évolution qui s'est opérée *au point de vue du consonantisme* entre l'arabe commun, tel qu'on peut s'en faire une idée par l'arabe classique, et l'état actuel du parler de Kfar ʿAbîda est trop analogue, dans les grandes lignes, à celle que l'on constate dans l'ensemble des parlers arabes modernes pour qu'il soit bien intéressant de descendre ici dans le détail. J'insisterai seulement sur une idée générale qui me paraît avoir quelque justesse : entre les deux périodes auxquelles je viens de faire allusion, il s'est plutôt produit, *dans l'ensemble*, un *raffermissement* de l'articulation consonantique, tandis que, pour l'époque du sémitique commun, on entrevoit un trouble profond dans la langue à ce point de vue, trouble analogue, par exemple, à celui de certaines langues romanes, du germanique commun ou des idiomes celtiques modernes, etc., avec ce trait particulier pour le *sémitique commun* que le *point d'articulation* paraît avoir été sacrifié au *mode d'articulation*. Au contraire, dans le passage du sémitique commun à l'araméen commun on note, en sens inverse, un *raffermissement* de l'articulation des consonnes ; ce même *raffermissement* de l'articulation consonantique se constate entre l'arabe classique et les parlers arabes modernes en général : le θ, ð du sémitique commun, par exemple, est devenu *t*, *d* en araméen, et de même le θ, ð de l'arabe classique est devenu *t*, *d* dans la plupart des parlers modernes. Donc en gros, à une époque très ancienne pour l'araméen, lors du passage de l'époque ancienne à l'époque moderne pour l'arabe, l'articulation s'est raffermie entre deux périodes données. Dans le parler de Kfar ʿAbîda, cet accroissement d'énergie dans l'articulation est particulièrement sensible. En principe, le parler n'a plus que des syllabes fermées soit en avant, soit en arrière. Il maintient, en les changeant ou en les laissant intactes, toutes les consonnes qui existaient dans les mots classiques et va même jusqu'à transformer l'attaque vocalique douce en attaque vocalique forte, c'est-à-dire que, dans le cas d'une syllabe initiale fermée, il appelle à la vie une consonne autrefois inexistante [1]. On pourrait donc se demander s'il n'y a pas un lien historique entre ces deux procédés de *raffermissement* et si la chose ne tient pas à ce que, sur une grande partie du domaine qu'il occupe actuellement, l'arabe recouvre un terrain appartenant autrefois à l'araméen. Mais cette explication, acceptable pour le Liban et la Syrie, ne saurait convenir à toute la masse des parlers arabes d'Afrique et d'Asie. Une autre explication doit être cherchée, et l'on ne peut s'empêcher de songer, quand on y réfléchit, à la force d'expansion vraiment extraordinaire que le peuple et la langue arabes ont manifestée pendant deux ou trois siècles, au moment surtout de leurs grandes conquêtes et immédiatement après. Peut-être y a-t-il un lien de causalité entre

1. Cf. vulg. *'ébn* < class. *ibnuⁿ* « fils », etc..

l'énergie intellectuelle et morale des Arabes à cette époque et la transformation du consonantisme dans le sens indiqué : on aurait ici la conséquence d'un fait de psychologie collective.

Ce que je viens de dire du *consonantisne*, est encore plus vrai du *vocalisme*. L'évolution à Kfar ʿAbîda a été sensiblement parallèle à celle que l'on a relevée dans l'ensemble des parlers arabes vivant actuellement, si du moins l'on n'envisage que le *timbre* et le *volume* des voyelles. Mais dès qu'on fixe son attention sur un phénomène, dont l'importance en dialectologie arabe a été surtout mise en lumière par les travaux récents de M. Marçais sur les parlers maghribins, savoir la *constitution syllabique*, c'est alors, je crois, qu'apparaît nettement la caractéristique propre de notre parler en phonétique. Ce dernier recherche toujours les *syllabes fermées* et ne recule, pour le faire, devant aucune difficulté ; il conserve toutes les syllabes fermées du classique et s'en procure un grand nombre de nouvelles. Aussi ne procède-t-il jamais par *sursaut*[1] comme font les parlers maghribins. En somme, il règne une très grande unité dans les transformations des éléments syllabiques du parler de Kfar ʿAbîda. En principe, ni le mot ni la syllabe ne commencent ni ne finissent par un élément purement vocalique. En avant comme en arrière, le mot et la syllabe ont tendu à être limités au moins par *un* élément consonantique. En avant comme en arrière, l'un et l'autre peuvent même comporter *deux* ou *trois éléments consonantiques*. Le parler de Kfar ʿAbìda semble donc, *pour ce qui est de la constitution syllabique*, être bâti sur un plan très différent de celui de l'arabe classique. Toutefois il en diffère moins que les dialectes maghribins ; il est bien connu, du reste, qu'une même langue prise à deux moments suffisamment éloignés de son histoire, implantée ou non dans une région assez distante de son habitat primitif peut présenter, au point de vue de la constitution syllabique en particulier, deux aspects radicalement différents. Notre parler est sur ce point conservateur aussi bien que novateur puisqu'en somme il maintient *la coupe* classique *des syllabes*. Le caractère général de l'évolution des voyelles et des syllabes s'accorde bien avec l hypothèse que l'accent arabe est un ancien accent musical devenu plus tard accent d'intensité.

Conservateur dans les traits essentiels de son consonantisme et de son vocalisme, le parler de Kfar ʿAbîda l'est également pour l'ensemble de la morphologie Dans bien des cas, soit pour les formes verbales, soit pour les formes nominales, il a évolué dans le sens de la simplification ; toutefois, malgré le nombre assez grand des innovations réalisées dans ce dessein, il est bien loin d'être aussi sobre de formes qu'une quelconque des langues sémitiques anciennes autres que

1. P. ex., le classique *kálbuⁿ* « chien » devenant à Kfar ʿAbîda *kálb*, mais au Maghrib *kléb*, etc.

l'arabe. Pour ce qui est, par exemple, du pluriel interne et de la formation nominale, il est encore d'une richesse débordante. En gros, le caractère proprement arabe de la morphologie s'est fidèlement conservé. Il s'est produit ici beaucoup moins de compromis que sur le domaine phonétique et dans le champ du vocabulaire où les habitudes articulatoires et lexicographiques des populations, qui ont adopté l'arabe, transparaissent si souvent encore sous la trame du parler contemporain.

Comme aveu final, j'accorderai que l'idée maîtresse qui m'a dirigé d'un bout à l'autre de ce travail, est la suivante : au fond, qu'il s'agisse de l'arabe ou du français contemporains, qu'il s'agisse de l'arabe classique ou du sémitique préhistorique, etc., il n'y a, je crois, qu'une seule méthode linguistique qui doit s'appliquer, avec certains tempéraments, à l'étude d'un état quelconque de la langue, si loin qu'il soit de nous ou dans le temps ou dans l'espace. C'est ce qui m'a déterminé à avoir constamment recours à l'arabe classique pour expliquer les formes dialectales, à faire même de fréquents rapprochements entre l'histoire de notre parler et celle de telle ou telle langue sémitique ancienne ou même de telle ou telle langue indo-européenne. J'ai essayé de la sorte de faire passer dans la pratique de la dialectologie arabe les principes de la linguistique générale que l'on commence seulement aujourd'hui à formuler en théories.

M. FEGHALI.

BIBLIOGRAPHIE

C. Autran, « *Phéniciens* », *essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée.* Paris, Geuthner, 1920; 1 vol. in-4° de xv-146 pages. Prix : 30 francs.

Après Victor Bérard [1], mais dans un sens diamétralement opposé, M. C. Autran s'attaque au problème phénicien. Il commence par exposer la théorie qui, depuis Movers est celle des phénicolâtres : c'est à des colons sémitiques venus de Sidon et de Tyr « que les Grecs doivent les premiers rudiments d'une civilisation plus haute, leur plus ancienne technique artistique, une partie importante de leurs croyances religieuses » (p. 5).

Mais comment les fils de Sem auraient-ils réussi à être les instructeurs de l'Hellade? Sur quelles raisons se fonde-t-on pour remettre entre leurs mains « l'arche sainte des origines grecques? » (p. 6). Tout dément le rôle qu'on leur attribue. Il est invraisemblable que des familles royales de Sémites se soient perpétuées en Grèce et que des lignées étrangères aient pu inspirer la Muse nationale. Jamais, on n'est parvenu « à trouver un seul nom sémitique parmi ceux des divinités importées dans l'Hellade par les Phéniciens (p. 7-8). Comme l'onomastique et la philologie, l'archéologie reste muette : dans les centres de colonisation phénicienne (Thèbes, Corinthe, Argos), aucun objet de nécropole, aucune statue de divinité, aucun fragment d'inscription ou de stèle qu'on soit en droit d'attribuer à des Sémites. Les Grecs avaient appris des Phéniciens l'art de conduire les vaisseaux : n'est-il pas étrange que, « dans tout le vocabulaire nautique des Hellènes, on ne rencontre pas un seul mot sémitique cananéen? » (p. 9).

Si donc les éducateurs orientaux que les Grecs eurent pour guides sur les routes humides de la mer ne peuvent être des Sémites cananéens, qui sont-ils? A cette question, les fouilles, d'une part, les recherches des linguistes, de l'autre, se chargent de répondre.

La grande découverte de l'archéologie contemporaine, depuis Schliemann jusqu'à Evans, a été celle d'une puissante civilisation préhellénique (égéenne, minoenne, mycénienne), qui a rayonné sur tout le bassin de la Méditerranée. C'est à cette civilisation que remonte l'élément allogène qui survit dans la langue, les cultes et les légendes de la Grèce classique.

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, V, 1903, p. 81-87, et VI, 1904, p. 263-267.

Quand on compare certains groupes de noms géographiques appartenant soit à la Grèce d'Europe, soit à l'Asie Mineure (par exemple, les noms préhelléniques èn –νθο–, avec les analogues en –ñt– lycien et –νδ– asianique), on constate entre eux une étroite corrélation (p. 15-16). L'étude des noms de dieux grecs nous ramène également à la Petite Asie : « C'est là que des vraisemblances nombreuses et concordantes nous autorisent à situer la patrie commune de la plupart des divinités grecques, Apollon, Hécate-Artémis, Latone, Héphaistos, Aphrodite, Arès, Héra, Déméter, Dionysos, Athéna Parthénos. » Le Zeus de Dodone lui-même offre des affinités avec le Zeus Carien (p. 40).

Puisque, non seulement la mythologie de la Grèce et son vocabulaire géographique, mais encore son agriculture, sa marine, son alphabet, ses sciences exactes, son astronomie se rattachent à l'Asie Mineure, et puisque pour tout cela l'Hellade se reconnaissait tributaire des Phéniciens, il en résulte que les Phéniciens furent des Anatoliotes. Et en effet, comme l'attestent Corinne et Bacchylide, Φοινίκη était l'ancien nom de la Carie (p. 53); Φοῖνιξ s'employait pour désigner les indigènes de la côte carienne (p. 54) : « les Phéniciens seraient donc, à l'origine, des Cariens », conclusion qui n'a pas lieu de surprendre, étant donné que du temps de Minos, les Cariens, au témoignage d'Hérodote, « étaient devenus la nation de beaucoup la plus célèbre du monde entier » (p. 55).

Cette Phénicie carienne, apparentée aux Lydiens et aux Mysiens, aux Lyciens et aux Ciliciens, aux Troyens et aux Crétois, a rayonné sur la Syrie. L'histoire de la Syrie comprend trois périodes distinctes : entre 3000 et 2500 environ, une première migration sémitique ; à partir de 2500 ou 2300, occupation égéenne ; vers le XIIe-XIe siècle, nouvelle vague sémitique, conduite par Josué et les Juges (p. 63). Ce fut durant la seconde période, où Phéniciens, Cariens et Philistins étaient « des clans divers d'un même monde » (p. 62), que s'exerça sur la Grèce l'action phénicienne, action asianique et non sémitique. Cadmus n'est pas un Sémite ; c'est un « Égéen de Canaan, ce que confirme le marbre de Paros » (p. 65).

Telle est, dans ses grandes lignes, la construction de M. Autran. Elle renferme des parties brillantes ; mais le mortier qui les joint manque terriblement de consistance et l'ensemble ne tient pas debout. Pour l'auteur, les Phéniciens « ne sauraient appartenir qu'au groupe indo-européen » (p. 91) ; ils possédaient « toutes les caractéristiques de la race caucasienne » (p. 82). Ils se confondent avec les Cariens, attendu que cette nation, de tout point semblable aux Phéniciens de la légende et de l'histoire, était « guerrière, maritime, savante, artiste, commerçante, métallurgiste, et versée dans la connaissance des étoiles » (p. 56). Mais si les Phéniciens sont des Anatoliotes, d'où vient que l'appellation Φοινίκη ait passé à la région du Liban? « Rien

ne prouve », confesse M. Autran, « que cette Carie-Phénicie ait glissé peu à peu vers le Sud » ; — « une tradition très ferme et très claire fait partir Kadmos et Phoinix de la côte syrienne, où se trouvait leur première résidence » ; — Tyr, une des plus vieilles villes du monde, Sidon, « le premier-né de Canaan », suivant la *Genèse,* étaient la vraie patrie des Φοίνικες » (p. 57). Autant d'aveux qui réfutent la thèse.

Seconde anomalie : voilà une contrée dont les habitants ont uniformément porté le même nom durant des millénaires. Mais ce nom unique recouvre trois bouleversements ethniques : les Phéniciens sont d'abord des Sémites; puis, ils deviennent des Égéens; enfin, cette Phénicie égéenne s'efface derrière un « replâtrage » sémitique (p. 58). Qui ne voit l'invraisemblance d'un pareil chassé-croisé ?

On conçoit que le portrait physique et moral des Phéniciens, tracé à l'aide de ces matériaux hétérogènes (p. 82 sq.), soit de pure fantaisie. Il utilise pêle-mêle ce qui peut être tenu pour spécifiquement phénicien et ce qui est de provenance égéenne, troyenne, crétoise ou mycénienne. C'est marier le Grand Turc avec la République de Venise. M. Autran est un érudit dont on ne saurait trop admirer les connaissances multiples. Il a des qualités de philologue : il a moins celles du simple historien.

Georges RADET.

J. G. **Frazer**, *Les origines magiques de la royauté*, traduction par Paul Hyacinthe Loyson. Paris, Paul Geuthner, 1920; 1 vol. gr. in-8° de 359 pages. Prix : 25 francs.

La légende du prêtre de Némi, qui avait inspiré à Renan un drame philosophique, a inspiré à l'auteur du *Rameau d'or* un roman préhistorique: roman pour la facilité avec laquelle il se lit, roman aussi pour la méthode. On peut distinguer deux parties dans le livre, l'une qui résume, du chapitre II au chapitre VI, les théories connues sur la magie, l'autre où est exposée, dans les chapitres I, VII, VIII et IX, une hypothèse sur les origines magiques de la royauté romaine. Celle-ci présente seule un intérêt direct aux lecteurs de cette revue. Néanmoins, il est visible que dans la pensée de l'auteur elle est inséparable de l'autre. Si Frazer explique par le pouvoir du magicien, incorporé à la personne d'un chef, les origines premières du droit public de Rome (qui sont celles du droit universel), c'est qu'il croit avoir établi que sans les magiciens il n'y aurait eu ni puissance politique ni civilisation (ch. III et IV).

Retenons cette définition de la magie : « Les principes de la pensée primitive sur lesquels repose la magie sont au nombre de deux : le premier, c'est que tout semblable appelle le semblable ou qu'un effet est similaire à sa cause. Le deuxième, c'est que les choses qui ont été

une fois en contact continuent d'agir l'une sur l'autre, alors même que ce contact a cessé. Nous appellerons le premier principe *loi de similitude* et le deuxième *loi de contact ou de contagion* » (p. 35).

Dans l'exposition de la théorie sur la royauté romaine primitive, nous devons également distinguer deux thèses différentes, qui d'ailleurs s'entrecroisent constamment. La première tend à identifier la royauté sacerdotale, symbolisée par la personnalité de Numa, à la royauté magique que l'auteur croit apercevoir derrière la légende du prêtre de Némi (ch. I et suiv.); la seconde, c'est que la royauté romaine aurait été une institution *matriarcale*, en opposition avec un patriciat en voie de formation et d'ascension et qui finit par la faire abolir (ch. VIII).

La méthode de Frazer est explicitement la conjecture. Il l'applique tantôt à l'interprétation des textes et des légendes, tantôt à la supposition d'une analogie entre l'ancienne coutume romaine (ou même indo-européenne) et celles des populations actuelles de l'Afrique équatoriale, de la Mélanésie et de l'Australie Le procédé est d'ailleurs connu, car nous lui devons la sociologie dite, par antiphrase, religieuse. Sur une première hypothèse, dont le lecteur attend la preuve, on en insère une deuxième et sur la seconde une troisième. Puis, on hasarde une conclusion que l'on tient provisoirement pour établie du moment qu'elle n'est pas impossible. On la prend alors pour postulat et l'on procède à la construction d'un nouvel échafaudage, qui n'est pas le dernier: « Peut-être... probablement... sans doute... Il n'est pas impossible que... Cette opinion trouverait un élément de confirmation si... Nous pouvons conjecturer que... Il semblerait donc... » Notons qu'il s'agit des origines de l'ordre, du pouvoir dans l'humanité! Ce n'est pas ainsi que l'on applique la logique de l'hypothèse dans les sciences de la nature sur lesquelles la préhistoire prétend se régler.

On est conduit ainsi à prendre la plus grande liberté avec les textes. Pour prouver l'hérédité de la royauté romaine en ligne maternelle, l'auteur rapproche les Romains des Étrusques et les Étrusques des Lydiens, reprochant aux historiens modernes d'avoir trop légèrement rejeté l'opinion que les Étrusques étaient d'origine lydienne (p. 277). Il cite en note Hérodote I, 94. Or, si nous nous reportons à ce passage, nous y trouvons bien que les Lydiens disent avoir colonisé la Tyrrhénie, mais nullement qu'ils aient pratiqué la filiation maternelle. Hérodote dit même expressément le contraire, puisqu'il assimile les institutions lydiennes à celles des Grecs, tandis que plus loin, au même livre (ch. 173), il note la filiation maternelle chez les Lyciens comme un trait distinctif qui les sépare de tous les autres peuples (Ἓν δὲ τόδε ἴδιον νενομίκασι καὶ οὐδαμοῖσι ἄλλοισι συμφέρονται ἀνθρώπων· καλέουσι ἀπὸ τῶν μητέρων ἑωυτοὺς καὶ οὐκὶ ἀπὸ τῶν πατέρων.)

Nous ne doutons pas que la magie, forme simple, indifférenciée de la pensée humaine et contemporaine de la constitution gentilice, ne

puisse se trouver à l'origine de l'autorité monarchique, comme elle est à l'origine de la poésie, de la science, de la médecine, de l'art et de l'industrie. Sans doute, elle exerçait une profonde influence sur l'opinion publique primitive, comme plus tard la divination qui n'en est qu'un rameau. En résulte-t-il que les rois de l'ancienne Rome n'aient été que des « prêtres de Némi » c'est-à-dire des Magiciens? La deuxième thèse est bien différente de la première et ne peut que la compromettre.

GASTON RICHARD.

Alice Brenot, *Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution* (*Bibliothèque de l'École des Hautes études*, fasc. CCXXIX). Paris, Champion, 1920; 1 vol. in-8° de xxvii-52 pages. Prix : 9 fr. 50.

L'auteur montre qu'Athènes, absorbée par le souci exclusif de son hégémonie maritime, négligea, jusqu'à la seconde moitié du IVe siècle, le soin de sa défense terrestre : « l'éphébie n'existait pas au temps de Thucydide » (p. 13). Malgré les désastres de la guerre du Péloponnèse, malgré les avertissements de Socrate et de ses disciples, Platon, Aristote, Xénophon, qui signalaient le danger d'une politique de nonchalance, la démocratie athénienne se fia aux inspirations du moment pour assurer la sécurité des frontières. Seul, le coup de foudre de Chéronée, en 338, la détermina enfin aux mesures viriles : œuvre probable d'Épicratès, la loi sur l'éphébie, qui dotait la cité d'une école de guerre et obligeait la jeunesse à l'apprentissage des armes, date de l'année 336/335 et coïncide avec la mort de Philippe.

Ce mémoire de Mlle Brenot est clair et bien conduit. Les conclusions en sont judicieuses. On y trouve, sur les sens divers qu'ont pris, suivant les époques, certains mots techniques comme περίπολος ou συνέφηβος, des remarques exactes. C'est une utile contribution à l'histoire des institutions de l'Attique et une solide refonte de l'*Essai* d'Albert Dumont sur le même sujet [1].

GEORGES RADET.

Roy C. Flickinger, *The greek theater and its drama.* The University of Chicago Press, Chicago, 1918; 1 vol. in-8° de xxviii-358 pages, 81 illustrations.

Le livre de M. Flickinger comprend deux parties très distinctes. La première qu'il intitule *Introduction* (p. 1-117), est une triple étude sur les origines de la tragédie grecque, sur celles de la comédie, sur la structure matérielle du théâtre. Je ne sais pourquoi l'auteur a rejeté

1. Impression insuffisamment correcte; ponctuation défectueuse; variations dans l'orthographe des noms propres : Péloponèse (p. xv) et Péloponnèse (p. 7); Périklès (p. 22) et Périclès (p. 23). Mais l'élève diplômée de l'École des Hautes études apprendra facilement la typographie comme elle s'est initiée au grec.

à la fin de son volume un chapitre sur les procès-verbaux des concours, dont la place logique était, ce me semble, dans cette première partie.

En ce qui touche, d'abord, les origines de la tragédie, bien loin de faire grief à M. Flickinger de ne pas nous apporter de surprenantes nouveautés, je le félicite plutôt du ferme bon sens avec lequel il a écarté certaines théories récentes qui, jetant par-dessus bord Aristote, vont demander à l'anthropologie, à l'étude des religions, à la magie, la source du drame. Ce n'est pas que je nie l'intérêt psychologique et sociologique de ces recherches qui poursuivent, avec plus ou moins de succès, jusque dans les ténèbres de la préhistoire l'instinct mimique, commun à toute l'humanité, d'où le drame est issu. Mais il faut bien avouer que, sur l'origine du drame grec en particulier, de telles généralités ne nous apportent aucune lumière. Nul doute que, dans la vie et dans la religion primitives des Grecs, comme dans celles de tous les peuples, plus d'un usage, plus d'un rite ne contînt virtuellement le drame. Mais de ces usages et de ces rites quel a été l'élu ? Dans lequel cette virtualité latente s'est-elle, par l'effet du hasard ou par l'initiative d'un homme, dégagée en acte ? Voilà ce que toute la science, toute l'intuition des modernes seraient impuissantes à retrouver, si nous n'avions à ce sujet un témoignage ancien. Aristote (*Poétiq.*, 4) affirme que la tragédie est née du dithyrambe dionysiaque. Rejeter cette assertion, comme le font les auteurs des théories récentes, c'est du même coup, qu'ils le veuillent ou non, faire profession d'agnosticisme. Mais pour qui, au contraire, ne se résigne pas à l'ignorance, l'affirmation d'Aristote est la base, le roc sur lequel doit chercher son appui toute théorie relative à la genèse et aux développements de la tragédie. Ainsi fait M. Flickinger, avec raison.

Sur un point très important, le rôle d'Arion dans la constitution de la tragédie, les idées de l'auteur m'ont paru quelque peu inconsistantes. Un témoignage considérable a été récemment rendu au jour : celui de Solon qui, dans une de ses *Élégies*, déclarait qu'Arion « avait introduit *le premier drame tragique*, τῆς τραγῳδίας πρῶτον δρᾶμα ». Évidemment, Solon ne s'était pas exprimé en ces propres termes. Peut-être avait-il dit simplement πρῶτον δρᾶμα ; et c'est le commentateur qui, pour plus de clarté, aurait ajouté τῆς τραγῳδίας. Supposition confirmée en quelque mesure par le fait bien connu que l'un des arguments, sur lesquels les Doriens appuyaient leurs prétentions à l'honneur d'avoir crée la tragédie, était le caractère proprement dorien du mot δρᾶμα. Mais il est égalemenl possible que Solon eût employé des expressions comme τραγῳδῶν δρᾶμα ou τραγικὸν δρᾶμα. En tout cas, et de quelque terme qu'il se fût servi, une conclusion ressort irrésistiblement de ce texte, c'est que par Arion le dithyrambe devint, en une certaine mesure, une *action* (δρᾶμα), et que par lui furent préparées, de si loin qu'on voudra, les voies à la tragédie

future. Or, quel est l'élément nouveau qui vint, comme un levain, transformer et vivifier le dithyrambe? Une notice de Suidas nous apprend qu'Arion y mêla « des satyres qui parlaient en vers », entendons des chanteurs qui, pour la circonstance, avaient revêtu le costume et la personnalité des satyres, compagnons de Dionysos. Ainsi donc, des deux éléments qui composaient le dithyrambe d'Arion, l'un restait encore engagé dans le lyrisme et purement narratif, c'est l'ἐξάρχων anonyme qui racontait les souffrances et les triomphes du dieu; mais l'autre était déjà un *acteur*, c'est le chœur des satyres. Et, dès lors, le dithyrambe ou la tragédie, comme on voudra l'appeler à cette époque de transition, était bien déjà à moitié un *drame*. Il est étrange que M. Flickinger s'applique à obscurcir ces déductions si simples. Bien qu'il admette que les satyres aient de tout temps été, dans le Péloponèse, les servants de Dionysos, qu'ils soient devenus, à ce titre, les choreutes traditionnels du dithyrambe, qu'ils y parussent costumés en satyres-boucs et qu'ils y fussent conçus comme tels (p. 10, 17), il ne croit pas cependant qu'ils revêtissent une personnalité fictive : « Ce qu'ils chantaient était approprié non à des satyres, mais à eux-mêmes, en tant qu'adorateurs du dieu » (p. 11). Il suffit, je crois, de rapprocher ces diverses propositions pour que leur contradiction intime éclate aux yeux. Au total, la seule innovation que l'auteur retiendrait au compte d'Arion, c'est d'avoir le premier « mis en vers » le dithyrambe, jusqu'alors en grande partie improvisé. Mais alors en quoi ce perfectionnement purement *formel* l'orientait-il vers le drame?

Je ne suis pas davantage convaincu par la discussion de M. Flickinger sur l'origine du mot τραγῳδία. L'opinion qui a généralement prévalu depuis Welcker, c'est que ce nom dérivait du déguisement des choreutes du dithyrambe et signifiait « le chant des hommes-boucs ». A l'exemple de MM. Reisch et Pickard-Cambridge, l'auteur revient à une autre explication, souvent proposée d'ailleurs dans l'Antiquité : la tragédie aurait été ainsi appelée en raison du bouc offert en prix au vainqueur. Après avoir pesé à nouveau le pour et le contre, j'estime pour ma part que la probabilité reste en faveur de l'opinion de Welcker. Les critiques qu'on lui adresse sont très faibles. Arion, nous dit-on d'abord, n'avait aucune raison de donner un nom nouveau (« chant des hommes-boucs ») à son dithyrambe, puisque de tout temps dans le dithyrambe les hommes-boucs avaient figuré. Il me paraît très naturel, au contraire, que par là le poète ait mis sur le genre nouveau sa marque d'inventeur ou du moins de transformateur. Autre objection : en tout cas, le nom nouveau aurait dû être σατυρῳδία et non τραγῳδία. Pourquoi cela, si l'on admet, comme l'indique l'*Etymologicum magnum* que le mot « boucs » (τράγοι) était dans le Péloponnèse l'appellation populaire des satyres. Dans sa partie *reconstructive*, l'argumentation de M. Flickinger n'est pas plus solide. Il nous demande, en effet,

d'accepter, d'une part, une hypothèse gratuite, que n'étaie aucun témoignage, à savoir que dans les τραγικοὶ χοροί sicyoniens, dont parle Hérodote (V, 67), le prix était un bouc; et, d'autre part, une altération avouée du même texte. Tandis, en effet, que, selon Hérodote, le nom de τραγικοί appartenait déjà à ces chœurs, avant que le tyran Clisthène les eût, par un coup de force, transportés du héros Adraste à Dionysos, M. Flickinger veut que cette appellation ne leur ait été donnée qu'après ce transfert. Il y a là, dit-il, une erreur d'Hérodote, « a negligible error » (p. 15, note 1). Pardon, le point est si peu négligeable qu'il constitue au contraire le nœud de la question. Car, si par hasard l'historien ne s'était pas trompé (et, en somme, on n'avance aucune preuve de cette prétendue erreur), la thèse de M. Flickinger s'écroulerait du même coup, et il faudrait revenir à celle de Welcker.

En revanche, il n'y a, à mon avis, qu'à louer dans les pages consacrées aux rapports de la tragédie et du drame satyrique. Le drame satyrique n'a pas été, comme le croyait Welcker, une étape intermédiaire entre le dithyrambe et la tragédie. C'est au contraire une création postérieure à celle-ci, et en partie artificielle. Il vint un temps où la tragédie, se sentant à l'étroit dans les légendes dionysiaques, sortit de ces sujets traditionnels et, par suite, rejeta le chœur incongru des satyres. Mais ce jour-là le conservatisme religieux s'alarma; et c'est pour lui donner satisfaction que fut créé un genre nouveau, appelé drame satyrique, où Dionysos retrouvait ses légendes et ses compagnons, les satyres. Ces idées, je les ai moi-même exposées brièvement jadis[1]; je ne puis encore que les approuver. Mais M. Flickinger ne m'a pas seulement confirmé dans mon opinion antérieure: il y a ajouté d'utiles et intéressantes précisions. En particulier, je crois aujourd'hui avec lui que Pratinas de Sicyone fut bien, comme le dit Suidas, l'inventeur du drame satyrique (vers 515 av. J.-C.); que les pièces satyriques furent d'abord jouées seules, indépendamment de la tragédie; et enfin que c'est seulement vers 501, quand le programme des Grandes Dionysies eut été réorganisé, qu'y fut introduite l'obligation pour chacun des concurrents tragiques de présenter une trilogie suivie d'un drame satyrique.

L'exposé des origines et de la structure technique de la comédie ancienne est excellent. C'est une synthèse substantielle et lucide de tous les travaux: américains, français, allemands, qui, à la suite du livre magistral de M. Zielinski et d'après ses directives, se sont efforcés de retrouver, sous les formes mal liées et peu cohérentes de la comédie aristophanesque, les antécédents dont elle est issue. J'ai relevé au passage une démonstration particulière, assez importante, et qui est, ce me semble, l'œuvre personnelle de M. Flickinger. Il me paraît avoir

1. *Dict. des Antiquités* (Saglio), art. *Satyricum drama.*

bien établi que l'introduction d'*acteurs* dans la comédie athénienne, fait capital grâce auquel elle devint un *drame*, n'eut lieu que très tardivement, un peu avant 450. La première pièce d'Aristophane datant de 427, on voit combien ce poète est proche encore des origines du genre; et c'est un point qu'il faut se garder d'oublier, quand on juge son art.

L'étude des dispositions matérielles du théâtre grec qui vient ensuite a les mêmes mérites. On y trouvera un résumé très complet, très au courant, de toutes les théories et découvertes archéologiques récentes, qui intéressent le sujet. D'une manière générale, l'auteur y adopte la doctrine de Dörpfeld au sujet de la scène grecque. Ce n'est pas le lieu de rouvrir un débat qui a fait couler tant d'encre. Il me sera pourtant permis de dire brièvement que j'envie, mais ne partage pas la sécurité d'esprit de ceux qui, comme M. Flickinger, croient la question définitivement résolue. En dernière analyse, la doctrine de Dörpfeld peut se ramener à cette double proposition : 1° Dans le théâtre grec, les deux groupes d'exécutants, acteurs et chœur, jouaient sur le même plan, donc dans l'orchestra. Ce premier point (qui résulte d'ailleurs de la composition des drames conservés beaucoup plus que des découvertes archéologiques), non seulement je l'admets, mais j'estime qu'il s'impose à tout esprit de bonne foi; 2° Le décor du drame grec, c'est ce qu'on prenait jadis pour une scène, c'est-à-dire le *proskénion*. Que cette seconde proposition semble sortir logiquement de la précédente, je n'y contredis pas. Mais malgré cela, je le redis ici une fois de plus, je ne puis me résoudre à y adhérer. Pourquoi? Pour la raison majeure qu'elle nous mène droit à des absurdités, à des impossibilités matérielles même, aussi criantes que celles que Dörpfeld reprochait avec raison à l'hypothèse ancienne d'une scène surélevée. Je n'hésite pas à répéter aujourd'hui ce que j'écrivais en 1913 : « Par sa forme, par sa décoration, par ses dimensions mêmes, le *proskénion* est impropre, quelque complaisance d'imagination qu'on prête au public grec, à figurer avec quelque vraisemblance une ou plusieurs habitations privées et *a fortiori* un temple ou un palais. » Et j'ajoutais cet exemple : « Comment admettre que tel *proskénion*, comme celui du petit théâtre d'Oropos, dont la hauteur n'est que de 2^{m}50 et dont la porte n'a que 2 mètres, ait jamais pu donner l'illusion d'une maison véritable[1] ? » Que conclure? Que, dans l'état actuel de nos connaissances, la lumière n'est pas faite, et que sur la place et la nature du décor dans le théâtre grec le débat, jusqu'à plus ample informé, demeure ouvert.

Ici s'arrête l'*Introduction*. Le reste, qui comprend environ les deux tiers du volume, est une œuvre plus originale et plus indépendante. Elle se compose d'une série de chapitres où l'auteur recherche les effets des influences de toute sorte qu'a subies le drame grec et qui

1. *Dict. des Antiquités*, art. *Theatrum*, p. 197.

l'ont fait ce qu'il est : influence de l'origine religieuse, influence de l'origine chorale, influence des acteurs, influence des règlements relatifs aux fêtes, influence des coutumes et idées nationales, influence de la machinerie et des conventions théâtrales. Grâce à ce plan complexe, M. Flickinger tourne et retourne à loisir et sous toutes ses faces le drame grec. Il y a chance qu'un genre, ainsi étudié minutieusement cinq à six fois de suite, et toujours à un point de vue différent, livre le secret de la plupart de ses manières d'être. Ces chapitres sont une série infinie de *pourquoi*. Un grand mérite de M. Flickinger est qu'il sait s'étonner. Chose plus rare qu'on ne pense : que de conventions, de singularités nous acceptons par accoutumance morne et par paresse d'esprit. Chez M. Flickinger, l'habitude n'a pas émoussé la curiosité et le sens critique. Il s'étonne à tout propos; et, après lui, ses lecteurs, un peu confus de ne pas l'avoir fait plus tôt et spontanément. Rien de plus intéressant, de plus captivant pour qui a le goût du théâtre grec que cette multitude de petits problèmes, qui à tout moment se lèvent sous nos pas, successivement posés, discutés, résolus avec vraisemblance. On sort de là non seulement mieux informé des conditions propres et locales du drame grec, mais encore incité à réfléchir et à poursuivre pour son compte et plus avant cette enquête si instructive. Mais, par l'abondance même des observations qu'elle contient, toute cette partie du livre défie l'analyse. Je me borne donc à y renvoyer le lecteur, persuadé qu'il y retrouvera tout le plaisir et le profit que j'y ai pris moi-même.

Octave NAVARRE.

Fr. Poulsen, *Delphi*. Londres, Gyldendal, 1920; 1 vol. in-8° de x-338 pages, avec 164 fig. dans le texte.

Le livre de M. Poulsen est fort agréable. Il nous arrive du Danemark, après un détour par l'Angleterre; mais c'est en France qu'il mérite d'être le mieux accueilli, puisqu'il est consacré à une œuvre scientifique française. M. Poulsen était qualifié pour exposer et commenter cette œuvre : il a connu personnellement plusieurs de ceux qui l'ont accomplie; il a vécu à Delphes et à l'École française d'Athènes; il avait déjà abordé, dans des articles remarqués, certaines parties notables du vaste ensemble; enfin, ses fonctions actuelles à la tête de la belle et vivante Glyptothèque Ny Carlsberg ont fait de lui un des hommes les mieux informés quant au mouvement de l'histoire de l'art antique. Le fond est donc solide et éprouvé. A quoi s'ajoute que M. Poulsen a derrière lui un passé, déjà un peu lointain, d'écrivain et même de romancier. Venu depuis à des études plus sévères, il n'a pas cru cependant que la science, fût-elle exacte et scrupuleuse,

l'obligeât de renoncer toujours au brillant de la phrase et à quelques jeux de l'imagination. De là résulte un mélange d'une qualité assez rare et dont la saveur plaît.

M. Poulsen a pris Pausanias pour guide, c'est tout naturel; mais, à son tour, il est devenu pour nous une sorte de Pausanias du xxe siècle, un guide curieux de tout à travers le champ des ruines de Delphes et l'histoire du sanctuaire. Après deux chapitres consacrés au origines puis au développement de la religion d'Apollon, aux origines puis au développement de la pratique de l'oracle, jusqu'au temps où Delphes put être appelé « le commun trépied de l'Hellade », nous sommes amenés à pied d'œuvre, devant les roches Phaidriades, sous lesquelles coule la fontaine Castalie. Une brillante description du site, imagée et colorée, précède la description générale de l'enceinte sacrée. Et alors, faisant l'examen des fondations bouleversées et des murs en ruines, passant de la voie Sacrée dans le Musée et revenant du Musée sur la voie Sacrée, mentionnant à propos telle inscription ou tel texte littéraire, notre guide nous présente, au cours des siècles, la succession des monuments delphiques, que les heureuses fouilles de M. Homolle ont rendus à la lumière. Ce sont les métopes du premier Trésor de Sicyone, sculptures archaïques dont l'une surtout *(Europé sur le taureau)*, par sa finesse et son charme, semble avoir inspiré au commentateur une véritable tendresse. Viennent ensuite les deux rudes statues qu'on appelait jadis avec dédain les « portefaix », et qui représentent les jumeaux Cléobis et Biton, ces bons fils, aussi forts que bons, desquels Hérodote a conté la touchante histoire. Voici le *Sphinx des Naxiens*, sur sa colonne, comme à Venise, sur la sienne, le lion de Saint-Marc. Puis le Trésor des Siphniens et son copieux décor, le temple d'Apollon et ses frontons, le Trésor des Athéniens et ses jolis reliefs. On constate ici que le Pausanias contemporain, tout comme celui du IIe siècle, a ses caprices : car il consacre 42 pages au Trésor siphnien et en décrit avec complaisance les sculptures; il consacre 40 pages au Trésor athénien et en analyse les métopes avec l'amour le plus intelligent et le plus perspicace; mais, entre les deux, 15 pages seulement lui suffisent pour l'édifice principal du sanctuaire, dont il paraît même dédaigner le fronton Est, si curieux pourtant et hardi dans son exécution et qui présente avec ceux d'Olympie des analogies si intéressantes. Sous le titre « Monuments de guerre », M. Poulsen groupe quelques offrandes du ve et du IVe siècle (presque totalement disparues aujourd'hui); puis, se rejetant vers les poètes grecs du même temps, il tire d'eux péniblement quelques réflexions sur la paix bien préférable à la guerre, dont il fait en sourdine l'application à la Grande Guerre d'hier: il y a là, en hors-d'œuvre, quatre pages fâcheuses qui seraient à supprimer. Le chapitre suivant concerne la Sicile, ses princes et leurs offrandes au dieu de Delphes; il s'ouvre par

une jolie description du pays sicilien, surtout de Syracuse, de la vallée de l'Anapos et de la fontaine Cyané [1], et se termine par une longue et minutieuse étude du bel *Aurige* en bronze. Puis vient la plus rare des grandes découvertes delphiques, la *Colonne des danseuses*, que M. Poulsen, adoptant le principal des conclusions qu'a récemment développées M. Homolle, attribue au IVe siècle et à l'école de Praxitèle; puis encore le *Monument des Thessaliens*, où s'avance au premier plan l'*Agias* de Lysippe; enfin, un chapitre sur les portraits, exposé général dont il faut avouer que la base, telle que l'ont fournie les résultats des fouilles, est bien étroite: deux portraits grecs et la statue d'*Antinoüs!* Le tout se termine par un chapitre sur l'esprit de Delphes, chapitre un peu court, puisqu'il a moins de trois pages, et peut-être l'esprit de Delphes, qui a jadis rempli la Grèce, avait-il droit à une place moins mesurée.

Toute la partie archéologique de l'ouvrage de M. Poulsen est irréprochable; c'est un exposé ferme et lucide, conduit avec sûreté par un homme à qui l'Antiquité est familière; c'est, en une langue claire et souple, Delphes entier, paysage et ruines, histoire et religion, architecture et sculptures, présenté au lecteur de la meilleure façon pour l'instruire et lui plaire. Les seules réserves concerneraient certaine tendance à des rapprochements avec des faits de l'histoire moderne et même de l'histoire d'hier. Au cours de ces quelques pages pacifistes, que j'ai tout à l'heure qualifiées de fâcheuses, on éprouve un petit sursaut à rencontrer le mot « embusqué » (en français dans le texte) et à apprendre que tout un discours d'Isée est une attaque contre un « embusqué » d'alors (p. 209). Ailleurs, M. Poulsen qualifie les Delphiens de « peuple d'hôteliers » et compare, pour la paix et le confortable, leur vie sous le sceptre d'Apollon à la prospérité d'une ville du Moyen-Age sous la crosse de l'évêque (p. 36); il assimile aussi les malins prêtres de Delphes aux popes cupides et sans foi de la religion orthodoxe (p. 24) et, sur un point spécial, la politique de ce clergé de Pythô à celle de la Papauté romaine (p. 30)... Renan aussi, dans son *Histoire du peuple d'Israël*, a osé maintes fois des rapprochements de ce genre et plus imprévus encore, comme, par exemple, de mettre Moïse en parallèle avec les mulâtres révolutionnaires de Saint-Domingue. Mais Renan alors vieillissait; c'était le temps où il demandait au monde la permission de s'amuser un peu; et puis, Renan était Renan.

Henri LECHAT.

1. Elle ne fait pourtant pas oublier les deux pages si fraîches et délicieuses que Renan écrivait sur le même site, voilà bientôt cinquante ans (cf. *Mélanges d'histoire et de voyages*, p. 110-113).

A. Reinach, *Recueil Milliet : textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*, tome I. Paris, Klincksieck, 1921 ; 1 vol. in-8° de VIII-429 pages. Prix : 30 francs.

Tous les archéologues connaissent le recueil où Overbeck a réuni, sans traductions ni commentaires, la plupart des textes grecs et latins relatifs à l'art antique. En 1905, Paul Milliet, ayant conçu l'idée d'un nouveau recueil, fondé sur un dépouillement plus complet et cette fois avec traductions et commentaires, fit à l'Association des Études grecques un don qui devait permettre de réaliser son dessein.

Mais l'entreprise, d'abord confiée à Gustave Mendel, se traîna, sans aboutir, jusqu'en 1911, où Adolphe Reinach fut choisi pour en assumer la direction. Doué d'un esprit de curiosité universelle et d'une puissance de travail prodigieuse, le jeune érudit — il avait alors vingt-quatre ans — se mit allègrement à la tâche. En 1914, l'impression du tome Ier, renfermant ce qui concernait la peinture, était déjà fort avancée, quand éclata la guerre. Adolphe Reinach partit pour le front comme lieutenant de cuirassiers.

Après un mois de luttes, où ses qualités de sang-froid et sa bravoure exceptionnelle lui valurent une citation des plus élogieuses, il disparut dans les Ardennes, à la fin d'un combat. « Des derniers moments de ce vaillant garçon, on ne saura probablement jamais rien. A cette époque, les soudards allemands assassinaient les blessés, les dépouillaient de tout et se gardaient de recueillir leurs médailles matriculaires. » Ainsi s'exprime son oncle Salomon Reinach, dans l'avant-propos mis par lui en tête du volume dont il a mené à bien la publication.

Ce volume, qui, pour être considérable, ne représente cependant qu'une moitié de l' « énorme labeur » accompli, est divisé en dix chapitres : I. Technique de la peinture antique ; II. Esthétique de la peinture antique ; III. Les origines de la peinture en Grèce ; IV. Polygnote et la première école attique (480-420) ; V. L'école classique (430-370) ; VI. L'école de Sicyone (400-330) ; VII. L'école thébaine du IVe siècle ; VIII. L'école attique du IVe siècle, peintres du IVe siècle se rattachant à l'école attique et peintures anonymes de l'école attique du IVe siècle ; IX. L'apogée de la peinture à l'époque d'Alexandre et des épigones ; X. La peinture hellénistique du IIIe au Ier siècle.

Personne de ceux qui ont suivi Adolphe Reinach dans sa trop courte carrière ne s'étonnera de retrouver ici les mérites éminents qui étaient les siens : information immense, ardeur extrême à utiliser la masse opulente de ses matériaux, souci du détail poussé jusqu'à la minutie. C'est une véritable encyclopédie de la peinture antique qui nous est donnée. Souhaitons que les mains pieuses à qui nous sommes redevables de ce tome Ier soient bientôt en mesure de nous offrir la

suite. Dans cette *Revue*, à laquelle Adolphe Reinach collabora, on se réjouit de tout ce qui peut honorer sa mémoire et traduire « les regrets qu'une mort aussi prématurée qu'héroïque laisse à tous les amis de l'Antiquité » (p. VIII).

Georges RADET.

J. E. Sandys, *Latin epigraphy, an introduction to the study of latin inscriptions.* Cambridge University Press, 1919; 1 vol. in-12, XIII-324 pages.

Le nouveau manuel que nous offre M. Sandys, le premier qui ait été imprimé en Angleterre, est, comme son sous-titre l'indique, une introduction, d'ailleurs séduisante, à l'étude de l'épigraphie romaine.

Il débute par une bibliographie que, modestement, l'auteur déclare « choisie » mais qui, en réalité, est à peu près complète, et serait tout à fait satisfaisante si elle avait donné à certains recueils, comme celui de Léon Renier, la place d'honneur qui leur revient. Il continue par trois chapitres qui n'ont encore rien à voir avec l'interprétation des inscriptions, mais concernent uniquement leur « herméneutique » et leur « paléographie ». Avant de les chercher dans les collections imprimées où figure leur texte, et les musées où elles sont exposées, M. Sandys réunit toutes celles que nous a transmises, plus ou moins fidèlement, la tradition. Cette chasse aux pierres écrites à travers les auteurs classiques ne manque à coup sûr ni d'originalité, ni d'imprévu; mais on reste sceptique sur la valeur du « tableau ». L'exactitude de l'*Histoire Auguste* est trop sujette à caution pour qu'on fasse grand cas des exemples qu'elle renferme; et l'on ne voit que malaisément le rapport qu'il y a entre un marbre authentique des temps impériaux et le trophée mythique suspendu par Énée dans le sanctuaire d'Actium :

Aeneas de Danais victoribus arma...

Les pages qui suivent ont une utilité plus immédiate et retracent l'évolution de l'alphabet latin, depuis les origines auxquelles l'auteur s'est attardé avec complaisance et qu'il a illustrées de reproductions, du reste excellentes, de la fibule de Préneste, du vase de Duénos et de la stèle archaïque du forum romain.

Nous entrons avec le chapitre IV au cœur du sujet. M. Sandys divise les inscriptions romaines en deux grandes catégories : les inscriptions proprement dites, et les documents. Par documents, il entend les « fœdera », les lois et les plébiscites, les sénatus-consultes, les décrets municipaux, les constitutions impériales, les actes de droit privé, et, assimilation un peu inattendue, les « graffiti »... [1]; et il

1. On est surpris que M. Sandys n'ait fait allusion à aucune des inscriptions colonaires trouvées depuis quarante ans en Tunisie, et ne mentionne ni la *lex Manciana* ni la *lex Hadriana de rudibus agris*.

concentre en un seul chapitre, le neuvième, tout ce qui s'y rapporte. Il développe au contraire en cinq chapitres distincts (IV-VIII) les éléments nécessaires à l'intelligence des inscriptions proprement dites : épitaphes, dédicaces religieuses, dédicaces honorifiques, inscriptions monumentales, inscriptions sur objets mobiliers. Et à propos de chaque espèce, il reproduit, décrit, explique soit le monument (arc de triomphe, aqueduc, milliaire), soit l'objet (brique, cachet d'oculiste), auquel appartient le texte épigraphique. Il termine par des appréciations sur le style et la langue des inscriptions, qui ne sont point exemptes d'une certaine confusion entre le jugement littéraire et l'étude des formules (ch. X), et par l'exposé des procédés par lesquels on doit critiquer les inscriptions, les restituer et les dater (ch. XI).

Suivent, en appendice, des notions réellement fondamentales, et un *selectae* : d'abord, des études, sur les noms romains, sur les *cursus honorum*, sur la titulature impériale; puis, un choix de six inscriptions historiques (le sénatus-consulte *de bacchanalibus*, le monument d'Ancyre, le discours de Claude au Sénat, la *lex de imperio Vespasiani*, l'allocution d'Hadrien aux troupes de Lambèse, le préambule de l'*edictum Diocletiani de pretiis rerum venalium*), et un choix de soixante inscriptions groupant les abréviations les plus communes, celles dont une liste écourtée forme l'appendice final.

Tel qu'il est, ce plan exprime la conception que l'auteur s'est efforcé de réaliser. Son livre participe du traité et du recueil. Mais il n'est ni l'un ni l'autre. On ne saurait en aussi peu de pages condenser le commentaire des « *res gestae divi Augusti* » ; et soixante textes, si habilement répartis qu'on les suppose, ne suffiront jamais à l'apprentissage de l'étudiant le mieux doué. D'autre part, l'effort très méritoire qu'a fait M. Sandys pour sortir des sentiers battus, et reléguer au second plan ce qu'il y a d'aride et, si l'on veut, de mécanique dans la lecture des inscriptions romaines, se retourne contre le but qu'il s'est assigné, en rendant plus long ou superficiel le dressage sans lequel il ne peut y avoir d'utilisation directe des inscriptions latines. M. Sandys a eu raison de secouer le préjugé étroit qui voudrait réduire la discipline épigraphique à une gymnastique monotone. Mais elle implique un certain nombre d'éléments qu'il faut, d'abord, maîtriser, si l'on veut poursuivre utilement sa route. Heureusement, l'épigraphie romaine, l'auxiliaire la plus riche et la plus vivante de l'histoire romaine, ne tient pas tout entière dans les pratiques de dénomination, dans le processus immuable des carrières équestres ou sénatoriales, ou dans l'énumération, constante jusque dans ses variations, des titres des empereurs. Mais comme leur connaissance familière est à la base de tout progrès ultérieur, qu'il s'agisse de dater un texte, de l'interpréter correctement, ou, simplement, de le lire, on ne doit pas craindre

d'en faire la préface austère et indispensable de toute éducation technique. Si cette dépendance avait été mieux marquée, si les tableaux des puissances tribunices ou des puissances impériales avaient été dressés à la fois avec plus de minutie [1] et plus de clarté [2], si, au risque d'être taxé d'un peu de pédantisme, l'auteur avait formulé avec plus de force et de netteté les règles du jeu [3], il ne mériterait que des éloges.

Malgré ces légères réserves, il a droit à notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il a fait surgir des inscriptions romaines. Son livre reste celui d'un excellent humaniste qui sait demander aux inscriptions l'art d'enrichir et animer sa connaissance de l'Antiquité latine. Si elles n'ont pas été pour lui objet exclusif ou même spécial d'étude, il a subi, profondément, leur attrait et le communique à ses lecteurs. Nul doute que son livre, d'un format et d'un volume également maniables, d'une exécution typographique irréprochable, orné de cinquante illustrations très heureusement choisies, écrit d'un bout à l'autre avec un sentiment très vif et nuancé des différentes formes de civilisation romaine, ne suscite et stimule des vocations. Celles-ci, pour s'orienter et s'établir, recourront à d'autres travaux, plus amples et approfondis, et, notamment, au « Cours » de M. Cagnat qui, devenu classique, a atteint quelques mois avant la guerre sa quatrième édition, et dont on a dit outre-Rhin qu'il était, « zur Einführung in die lateinische Epigraphik am besten geeignet » (Gercke et Norden, III, 258). Le mérite de M. Sandys n'en subsiste pas moins; et, surtout lorsque les études latines sont menacées de défections, il n'est ni secondaire, ni mince. M. Sandys pique la curiosité. Il éveille la sympathie. En matière d'enseignement et d'initiation scientifique n'est-ce pas le principal? On peut être tranquille : ceux qui, une fois, auront appris à aimer la musique ne se laisseront plus rebuter par les gammes.

JÉRÔME CARCOPINO.

Ettore Stampini, *Nel mondo latino. Studi di Letteratura e Filologia.* Turin, Bocca, 1921; 1 vol. in-8° de XIV-463 pages.

Ce volume fait suite à une première série parue en 1917 sous le titre de *Studi di Letteratura e Filologia latina*, et se compose en majeure partie d'articles et de mémoires publiés à diverses époques d'une longue et fructueuse carrière philologique. Le morceau par lequel il débute, *le odi barbare di G. Carducci e la metrica latina*, est de la compétence des italianisants plus encore que des latinistes. La

1. Rien sur Valens, et sur Gratien.
2. Le système des tableaux synchroniques aurait dû être partout employé.
3. Un tableau des différentes ères locales aurait rendu les plus grands services.

portée générale de la question est définie (p. 6) en ces termes: « È possibile nella lingua italiana la *poesia metrica?* E se non è possibile, sino a qual punto e come può il *ritmo* classico essere introdotto nella *versificazione* moderna? » Viennent ensuite quelques études encore utiles à lire, même quand elles ne sont plus tout à fait au courant: l'introduction qui figurait en tête de l'édition des *Adelphes* publiée par Stampini en 1891 ; la préface de son édition critique d'Horace ; un essai, accompagné d'une traduction en vers, sur les poésies de Sulpicia ; une dissertation sur le prénom de Catulle, qui était Gaius et non Quintus, etc. Parmi les travaux de date récente (1917-1919), il faut mentionner en particulier plusieurs discussions critiques sur des passages de Lucrèce. Les corrections proposées sont pour la plupart intéressantes et ingénieuses ; les futurs éditeurs de Lucrèce feront bien d'en tenir compte et de ne pas les rejeter sans examen. Le volume se termine par un certain nombre de pièces de circonstance, qui montrent que l'humaniste n'est pas inférieur au savant.

Paul VALLETTE.

Johannes Sundwall, *Abhandlungen zur Geschichte des ausgehenden Rœmertums* (*Œfversigt of Finska-Vetenskaps-Societetens Fœrhandlingar*, LXe vol.). Helsingfors, 1919, impr. et libr. centrale, in-8° de 320 pages.

Ce livre se compose de trois parties différentes, mais qui toutes concernent l'histoire politique de l'Italie après la chute de l'Empire romain, v^e-vi^e siècles : 1° une étude sur la chronologie des œuvres d'Ennodius (et il faut féliciter l'auteur de s'être attaqué à l'auteur le plus difficile qu'ait produit la littérature latine [il me souvient de la peine extraordinaire que s'est donnée pour le traduire en français mon ami M. Léglise] et aux questions les plus délicates que soulève le texte de cet auteur) ; 2° une prosopographie des personnages de l'époque, et cela vraiment encore rendra de très grands services : nous manquions absolument de répertoire de ce genre, ni la *Prosopographia* ne dépasse le iiie siècle, ni les tables du Godefroi ne vont jusqu'au ve; chaque personnage est accompagné d'une notice succincte, mais documentée; 3° une étude sur la politique sénatoriale de ce temps. Il y a là beaucoup de documents et bien classés, de la logique et de l'ordre, et vraiment une connaissance approfondie des hommes et de l'esprit de l'époque. — Nous ferons remarquer qu'il s'agit de l'œuvre d'un Finlandais et qu'à ce titre elle doit attirer nos sympathies. — Voyez, du même auteur, *Westrœmischen Studien*, 1915.

Camille JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La Grèce et l'Égypte de 405 à 342. — Dans la *Revue égyptologique*, si brillamment reconstituée par MM. Moret et Jouguet, en deux articles serrés, dont l'un est une minutieuse étude de chronologie et l'autre une savante recherche d'histoire (t. I, 1919, p. 210-258 ; t. II, 1921, p. 82-127), M. Paul Cloché a précisé les rapports que les Grecs eurent avec les Égyptiens depuis l'avènement d'Amyrtée le jeune jusqu'à la chute de Nectanébo II : « entre Hellènes et Barbares d'Égypte, il y a eu des coalitions temporaires, de multiples échanges de services, de cadeaux et d'argent ; mais l'entente solide et profonde est l'exception ».

La chlamyde grecque. — M. Léon Heuzey, qui a si finement parlé *Du principe de la draperie antique*, ajoute, dans la *Revue de l'art* (t. XXXIX, 1921, p. 12-31), où il avait déjà étudié *La toge romaine*, un chapitre à ses pénétrantes observations sur le costume. De quoi se composait la chlamyde, quelle en était la forme et la coupe, comment elle s'ajustait, de quelle manière les lignes et les plis fournis par les peintures de vases peuvent être reproduits à l'aide du modèle vivant, c'est ce qui nous est lumineusement expliqué, avec cette souplesse de nuances et cet art d'exposition qui sont propres à l'illustre doyen des « Athéniens ».

Georges RADET.

Stace. — *Notes on the Siluae of Statius*, by William A. Merrill (University of California publications in Classical Philology, vol. 5, n° 4-7, oct. 1918-février 1920). Conjectures et discussions critiques, à raison d'un fascicule pour chacun des quatre premiers livres des *Silves*.

Tragédies de Sénèque. — W. A. Oldfather, A. S. Pease, H. V. Canter, *Index verborum quae in Senecae fabulis necnon in Octavia praetexta reperiuntur (University of Illinois Studies in language and literature*, vol. IV, 1918, n°s 2, 3, 4). Relevé complet, méthodique, avec l'indication des variantes, appelé à rendre de précieux services à l'étude du théâtre de Sénèque.

L'*Hercules Oetaeus* est-il authentique ? On l'a contesté Arthur Stanley Pease, *On the authenticity of the Hercules Oetaeus (Transactions of the American Philological Association*, XLIX, 1918, t. à part) nous donne à cet égard tous les apaisements désirables, en se fondant sur des statistiques rigoureuses, rendues possibles par l'*Index* mentionné ci-dessus, dont il est l'un des auteurs.

Paul VALLETTE.

Les sciences auxiliaires de l'histoire. — Sous le titre de : *L'Histoire éclairée par la clinique* (Michel, in-8 de 320 p., 1921), M. le Dr Cabanès nous fournit quantité de renseignements, faits et bibliographies, sur les secours que l'histoire peut recevoir, non pas seulement de la médecine, mais de la psychologie, et, d'une manière générale, de la technique des autres sciences.

Les théories de M. Naville. — 1° *La loi de Moïse*, par É. Naville, extrait de la *Revue de théologie* de Lausanne, août 1920, in-8 de 48 p. Dans la critique de la législation de Moïse, « il importe, comme pour *la Genèse*, de se replacer dans le temps où cette loi fut promulguée, et que nous jugions d'après les conditions dans lesquelles vivaient ceux auxquels cette législation était destinée... A cette époque reculée, la loi est parlée, orale. Ce qui était écrit n'était que la reproduction de ce qui avait été entendu » (page 11 du tirage à part).

2° Émile Doumergue, *Moïse et la Genèse, d'après les travaux de M. le professeur Édouard Naville*. Paris, 48, rue de Lille, 1920, in-8 de 121 p. Résumé très complet, très sobre, très net, des nouvelles théories.

L'hypercritique dans l'histoire romaine primitive. — Je recommande à tous ceux qui, comme moi, croient devoir réagir contre la méthode destructive, contre la négation ou l'arrangement systématiques des traditions écrites sur la Rome primitive, je leur recommande la lecture de deux travaux de Ch. Appleton : 1° L'un, spécial, sur le *taux du Fenus unciarum* (Tenin, 1919, in 4° de 79 pages, extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit*), où il réfute en particulier le système de Niebuhr (le *fenus* = seulement 8 1/3 0/0) : « dans les conditions économiques analogues à celles de la Rome primitive, les causes déterminant le taux de l'intérêt aboutissent nécessairement à un taux extrêmement élevé », et par suite il faut conserver les témoignages anciens sur l'énormité de ce taux, 1/12 du capital par mois. 2° Un autre travail, plus général, où les questions de méthode sont abordées à l'aide d'exemples bien choisis, *l'Hypercritique* (28 p., 1921, extrait de la *Revue générale du Droit*).

La livre romaine. — Lucien Naville, *Fragments de métrologie antique*, in-8° de 18 pages, extrait de la *Revue suisse de Numismatique*, t. XXII (1920, Genève, Jarrys). Entre autres choses importantes : le poids, canonisé par Hultsch, de la livre antique à 327 gr. 45, serait supérieur à la réalité ; M. Naville propose 322 gr. 56. Je signale à M. Lucien Naville, en confirmation absolue de son système, les constatations de 320 gr. faites si souvent sur des poids gallo-romains et autres, et rappelées par MM. Marteaux et Le Roux, ce qui leur a fait supposer une livre celtique de ce poids (*Revue*, 1920, p. 212).

CAMILLE JULLIAN.

Sarcophage romain figurant des captifs germains au Musée de Mayence. — La *Mainzer Zeitschrift*, vol. XII-XIII (1917-18), p 1-15, apporte des détails intéressants sur un devant de sarcophage, ayant fait partie, au XVII[e] siècle, de la collection Ludovisi où il avait été vu par Montfaucon et qui vient, après de longues pérégrinations, d'aboutir au Musée de Mayence. M. H. Sitte en retrace l'histoire à laquelle M. von Duhn ajoute quelques indications complémentaires sur les collections romaines et les études ou projets d'étude les concernant. Il date le monument des environs de l'an 200.

Entre deux mascarons d'angle (l'un est restauré) qui occupent toute la hauteur du sarcophage, un buste de dame romaine occupe toute la partie de droite. Au centre, au-dessous du cartouche réservé à l'inscription, une famille de barbares prisonniers est assise devant un trophée; à gauche, un officier présente à l'empereur assis sur un tribunal deux enfants dont l'un tient encore la main d'un barbare qu'il semble ne pouvoir se résigner à quitter. Dans les barbares assis, M. Schumacher reconnaît des Germains.

Il rapproche la scène de gauche du motif connu; l'empereur faisant grâce à des vaincus. Fröhner reconnaissait dans ce motif l'empereur accueillant des colons romains de Germanie ruinés par quelque incursion barbare. On peut songer aussi, indique M. Schumacher, à des femmes et des enfants romains enlevés par les Germains et récupérés par les légions. Mais il ne peut s'agir, sur ce sarcophage, que de Germains prisonniers. Voici l'interprétation que m'a aimablement exposée M. Neeb, devant le monument, à Mayence.

La dame romaine représentée sur la partie droite du sarcophage tient ostensiblement un rouleau : son testament, ou plutôt, un acte d'adoption. Le ménage avait dû adopter deux enfants recueillis par le mari, au cours d'une expédition en Germanie. C'est cet épisode que représenteraient les scènes figurées sur le sarcophage : au centre, la famille barbare prisonnière; à gauche l'officier demandant à l'empereur la permission d'adopter les deux enfants.

Ce petit roman sentimental convient bien à l'époque de Marc-Aurèle. Il établit un lien satisfaisant entre les différentes scènes sculptées sur le sarcophage.

A. GRENIER.

---

25 Avril 1921.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

LE PREMIER CHAPITRE DE L'*EXODE*

On connaît la méthode de ce que l'on nomme la Haute Critique quand il s'agit de l'*Ancien Testament*, ce démembrement des textes qui coupe un livre comme la *Genèse* en deux cent soixante-quatre morceaux. Cette tendance va toujours en s'accentuant, et je prétends que cette méthode est arrivée à renverser l'ordre logique dans l'étude des documents anciens. Qu'on prenne un écrit comme le *Pentateuque:* la pluralité des auteurs d'époques diverses n'est pas la conclusion nécessaire à laquelle conduit l'examen de la composition et des circonstances dans lesquelles le livre a été écrit; c'est devenu le point de départ, l'idée préconçue d'après laquelle il faudra juger le document. D'emblée, l'unité d'auteur est exclue. Il faudra à toute force trouver des auteurs divers écrivant chacun à son point de vue, dans des localités différentes, à des époques souvent très éloignées, et cela même dans un récit parfaitement simple, qui se déroule de la manière la plus naturelle, et sans rien qui puisse faire croire que c'est un assemblage de morceaux d'origines très dissemblables.

On pourrait citer de nombreux exemples montrant les conclusions étranges auxquelles ce travail de dissolution a conduit les critiques. C'est surtout la *Genèse* qui en présenterait une foule. Mais nous prendrons le premier chapitre du livre suivant, l'*Exode*. Ce chapitre, ou plutôt cette tablette est placée après celle qui raconte la mort de Joseph, le dernier document qui se rapporte à la famille de Jacob. Il y a un intervalle entre ces deux textes, et un changement complet dans le contenu. Auparavant, Moïse a raconté des événements de beaucoup antérieurs à sa naissance. Il devait enseigner à ses compatriotes que dès la création du monde le seul Dieu de

l'humanité était Yahveh Elohim. lequel avait fait choix d'Abraham, qui serait la souche d'un peuple mis à part pour le culte de Yahveh. Moïse établit ainsi ce que j'ai appelé les titres de noblesse du peuple d'Israël. Comme il s'agit d'événements dans lesquels il n'a joué aucun rôle, Moïse parlera suivant l'usage des écrivains de l'époque, les auteurs des tablettes assyriennes et babyloniennes : il restera anonyme.

Avec la mort de Joseph, l'histoire de la famille est terminée. Il faut maintenant passer à celle du peuple, et au rôle que Moïse va jouer comme législateur. Le style change complètement. Comme Hammourabi dans son code, Moïse se nomme; ce sera lui qui parlera, et presque toujours à la troisième personne, ainsi que César dans ses *Commentaires*. Il y a du reste une raison majeure qui l'y oblige. Il se donne comme le porte-voix de Yahveh. Les lois et les commandements qu'il va proclamer ne sont pas des inventions dont il soit l'auteur. Elles émanent directement de Yahveh ; il ne les a pas tirées de son cru. Ce n'est pas lui qui ordonne; il n'est qu'un intermédiaire. C'est pourquoi il ne parle pas à la première personne, sauf dans le *Deutéronome* qui rapporte ses discours.

Puisqu'il s'agit, non d'une famille, mais d'un peuple, que l'historien va nous raconter sa sortie d'Égypte, obtenue après une longue lutte avec Pharaon, il est nécessaire de dire d'abord que ce peuple est bien la descendance de Jacob : car c'est à cette descendance que s'appliquent toutes les promesses de Yahveh ; c'est ce peuple qui doit posséder Canaan suivant ce qui avait déjà été annoncé à son ancêtre Abraham. L'auteur ne peut pas se passer d'une courte introduction qui l'enseigne. Jacob était venu s'établir en Égypte avec onze de ses fils dont les noms sont donnés, ainsi que leur descendance, ce qui faisait en tout soixante-dix personnes. A ce moment-là, Joseph était en Égypte. Après sa mort et celle de toute cette génération, le peuple s'accrut et multiplia, devint puissant et remplit le pays, au point que les Égyptiens en prirent ombrage. Le roi, qui n'avait pas connu Joseph et qui était effrayé de cet accroissement extraordinaire des Israélites, commença par les opprimer en leur imposant un genre de vie tout différent de celui qu'ils

avaient eu jusqu'alors. Ils étaient bergers, gardeurs de troupeaux ; on en fit des maçons, des constructeurs, des faiseurs de briques qu'on accablait de travaux. Ils eurent à bâtir deux villes qui servaient à la fois de magasins et de forteresses. Cette oppression ne suffit pas : « plus on l'accablait, plus le peuple s'accroissait et se répandait ». Voulant à tout prix arrêter ce qu'il considérait comme un danger, le roi ordonna la destruction des enfants mâles. Pour cela il s'adressa d'abord aux sages-femmes. Celles ci ayant éludé l'ordre de Pharaon, il commanda que tout enfant mâle fût jeté dans le fleuve.

Tout ce récit se développe avec la plus grande simplicité. C'est l'œuvre d'un narrateur qui relate les faits dans l'ordre où ils se sont passés, sans aucune interruption, sans répétition inutile, sans heurt et avec une cohérence parfaite. En outre, le récit a une couleur égyptienne si marquée, il est si conforme aux circonstances et aux usages de l'époque, qu'il est impossible de l'attribuer à un autre qu'à un homme connaissant à fond l'Égypte pour y avoir séjourné. J'ai fait ressortir ailleurs que les craintes du roi étaient justifiées par les dangers auxquels le royaume était exposé du fait des nations voisines. On pouvait prévoir des attaques venant de l'Est, et c'était une utile mesure de précaution que de construire des villes qui étaient à la fois des forteresses et des magasins. Dans l'ordre que le roi donne aux sages-femmes est mentionné un détail de mœurs tout à fait typique, que nous voyons représenté sur les bas-reliefs, qu'il s'agisse de la naissance d'un souverain ou d'un dieu.

Si ce récit était dans tout autre livre que le *Pentateuque*, personne ne songerait à en contester l'unité et à y voir l'œuvre de plusieurs auteurs vivant à des époques très différentes. Mais ici c'est la méthode qui fait loi, et non la nature du texte. On a posé en principe que les livres de Moïse ne sont pas son œuvre, qu'ils sont composés de pièces et de morceaux appartenant à des auteurs différents. Il faut donc adapter le texte au principe. Ainsi le veut le système. Il faut retrouver dans ce chapitre au moins trois auteurs : J. le Jahviste, l'écrivain judaïque du IXe siècle ; E. l'Elohiste, l'Ephraïmite vivant un siècle au moins

plus tard, et P. le *Code Sacerdotal*, l'œuvre d'une école de prêtres travaillant à Jérusalem après le retour de l'exil. Et cela quoique rien absolument n'indique, ni dans la forme ni dans les idées, que ce n'est pas le même auteur qui a rédigé ce récit du commencement à la fin.

Ne pouvant user ici de couleurs comme dans la *Bible arc-en-ciel*, nous allons reproduire ce chapitre coupé en morceaux suivant le système de Kautzsch et Socin, qui est généralement adopté par les critiques, et qui l'a été dans la *Bible du Centenaire*. Les différents auteurs sont indiqués par les lettres bien connues qui les distinguent[1].

P. 1) Voici les noms des enfants d'Israël qui étaient venus en Égypte avec Jacob amenant chacun sa famille; 2) Ruben, Siméon, Lévi, Juda; 3) Issacar, Zabulon, Benjamin; 4) Dan, Nephtali, Gad et Acher; 5) Les personnes issues de Jacob étaient au nombre de soixante-dix; Joseph était déjà en Égypte.

J. 6) Joseph mourut, ainsi que tous ses frères et toute cette génération.

P. 7) Puis les enfants d'Israël furent féconds et foisonnèrent;

J ils multiplièrent et augmentèrent à l'extrême,

P. tellement que le pays en fut rempli.

J. 8) Alors monta sur le trône d'Égypte un nouveau roi qui ne savait rien de Joseph. 9) Il dit à son peuple: « Voici, la population des enfants d'Israël devient trop nombreuse et trop puissante pour nous.

10) Eh bien, usons de ruse avec elle pour l'empêcher de s'accroître; car elle pourrait, s'il nous survenait une guerre, se joindre à nos ennemis pour nous combattre et sortir du pays. »

11) On établit donc sur Israël des chefs de corvée pour l'accabler par les labeurs qu'on lui imposait. Il bâtit ainsi pour le pharaon les villes d'approvisionnement de Pitom et de Ramsès.

12) Mais plus on l'accablait, plus il multipliait et s'accroissait, de sorte que les Égyptiens prirent les enfants d'Israël en aversion.

P. 13) Les Égyptiens réduisirent les enfants d'Israël à une dure servitude et leur rendirent la vie amère par de dures corvées,

J. 14) fabrication de mortier et de briques,

E. travaux de tout genre dans les champs,

Glose: toutes corvées

P. qu'on leur imposa tyranniquement.

1. La traduction et la division du texte sont empruntées à la *Bible du Centenaire*.

E. 15) Le roi d'Égypte s'adressa aux accoucheuses qui assistaient les femmes des Hébreux; l'une se nommait Chiphra et l'autre Poua,

16) et leur dit : « Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, faites bien attention pendant le travail ; si c'est un garçon, faites-le mourir, si c'est une fille, qu'elle vive. »

17) Mais les accoucheuses craignirent Dieu ; elles n'exécutèrent pas les ordres du roi d'Égypte et laissèrent vivre les garçons.

20 b) Ainsi le peuple augmenta et s'accrut considérablement[1].

18) Le roi d'Égypte fit alors appeler les accoucheuses et leur dit : « Pourquoi avez-vous agi de la sorte et laissé vivre les garçons ? »

19) Les accoucheuses répondirent au pharaon : « C'est que les femmes des Hébreux ne sont pas comme les Égyptiennes... elles accouchent avant l'arrivée de la sage-femme. »

20 a) Dieu fit du bien aux accoucheuses,

21) et parce qu'elles avaient craint Dieu, il leur donna une postérité.

22) Alors le pharaon donna cet ordre à tout son peuple : « Tout garçon qui naîtra aux Hébreux, jetez-le dans le Nil ; mais laissez vivre toutes les filles. »

Nous allons maintenant examiner si ce morcellement est justifié, et quels sont les auteurs qu'on prétend avoir retrouvés dans ce récit si simple, et qui pourrait être dans la bouche d'un narrateur quelconque, sans aucune prétention littéraire.

C'est d'abord P. le *Code Sacerdotal*, qui a écrit les cinq premiers versets. Suivant le Dr Skinner, le *Code Sacerdotal* est la production d'une école d'écrivains juridiques dont la tâche était de systématiser la masse de prescriptions rituelles qui s'étaient accumulées chez les prêtres de Jérusalem, et de développer la théorie de la religion qui en ressortait. Cette école est postérieure à l'exil. La codification de la loi qu'on y trouve est le couronnement d'un grand travail historique qui remontait jusqu'à la création, puisque le premier chapitre de la *Genèse* en fait partie. Ce grand ouvrage historique, qui est le cadre du *Pentateuque*, montre bien des traces de matériaux antérieurs ; néanmoins, il porte le sceau d'un seul esprit et doit être traité comme une unité[2]. Ce n'est donc pas seulement une œuvre littéraire ; c'est un livre d'histoire. Il doit être jugé

1. Verset transposé. Dans l'original et dans toutes les traductions ; il se place avant 21.

2. Skinner, *Genesis*, p. LVII.

comme tel, et répondre aux exigences que nous formulons à l'égard des compositions de cette nature.

Dillmann appelle le *Code Sacerdotal* un écrit savant, reposant sur des recherches, sur du calcul et de la réflexion, et montrant des connaissances variées, avec une forte tendance au système, et à la forme schématique. L'auteur du premier chapitre de l'*Exode* a-t-il puisé dans ce document savant? Il en est ici comme pour la *Genèse :* l'auteur véritable, c'est celui qu'on nomme le *rédacteur*, l'homme qui a rassemblé des documents d'époques séparées par des siècles et qui en a fait cette mosaïque. Car, d'après la théorie, nous devons une grande partie des livres mosaïques, qui sans lui n'existeraient que comme écrits épars, à ce personnage dont nous ne savons absolument rien, et dont nous pouvons seulement dire qu'il a dû vivre au IVe siècle au plus tôt.

Les critiques prétendent que lorsqu'il a construit cette introduction à l'histoire du peuple d'Israël, lorsqu'il s'est mis à nous raconter des événements qui se sont passés plus de mille ans avant J.-C., il a eu d'abord recours au document le plus récent qu'il avait à sa disposition, un livre d'histoire composé presque de son temps, le *Code Sacerdotal.* Les cinq versets en sont-ils bien tirés, et où se plaçaient-ils dans cet ouvrage? Nous avons déjà un dénombrement de la famille de Jacob, au moment où le patriarche arriva en Égypte; ce dénombrement est très détaillé, beaucoup plus que celui de l'*Exode*, puisqu'il donne la descendance des fils de Jacob (*Gen.*, XLVI), laquelle arrive au chiffre de soixante-dix têtes. Or, cette liste de la *Genèse*, il semble qu'elle devrait être dans P., le livre historique par excellence. Mais non, les critiques l'attribuent au rédacteur, sans doute parce que, dans un livre, cette répétition du dénombrement à si peu de distance ne se comprendrait pas. Mais alors, où le rédacteur l'a-t-il prise, où a-t-il trouvé tous ces noms, puisqu'ils ne proviennent ni de J., ni de E., ni de P., ni d'aucun des auteurs dont on dit avoir reconnu l'existence dans la *Genèse?* Ce ne peut être qu'une addition qu'il a faite de son chef; c'est, comme le disent Kautzsch et Socin, « l'une de ces nombreuses additions rédactionnelles au

texte primitif, l'un de ces fragments entiers dus à l'action personnelle du rédacteur ». Ainsi, ces noms, dont un grand nombre ne reparaîtront jamais dans l'*Ancien Testament*, nous sont révélés pour la première fois huit cents ans au moins après l'arrivée en Égypte de cette famille.

P., nous dit-on, n'a écrit qu'un seul des dénombrements de la famille de Jacob, le plus court, celui de l'*Exode*. Il a bien déjà nommé une fois les fils de Jacob; mais c'était dans des circonstances toutes différentes, quand le patriarche revenait de Paddan Aram (*Gen.*, XXXV, 22) pour s'établir en Canaan. Voyons maintenant ce qui précède et ce qui suit les cinq premiers versets de l'*Exode*, nous souvenant qu'il s'agit, non pas de tablettes indépendantes les unes des autres, mais d'un ouvrage historique rédigé par des écrivains juridiques ayant une culture littéraire, et vivant à une époque où l'on savait ce que c'était que l'histoire, et un livre historique.

P. ne s'étend pas longuement sur l'établissement de la famille de Jacob en Égypte (XLVI, 6) : « Ils prirent leur bétail et les biens qu'ils avaient acquis dans le pays de Canaan, et ils se rendirent en Égypte, Jacob et toute sa race avec lui. Ses fils, et les fils de ses fils, ses filles, et les filles de ses fils, ainsi que toute sa race, il les emmena avec lui en Égypte. » C'est là qu'on s'attendrait à voir le dénombrement de cette famille, et comme P. ne l'avait pas, le rédacteur a comblé cette lacune. Ensuite, lorsque le pays de Gochen est attribué aux Hébreux, P. rapporte une phrase de Pharaon (XLVII, 5) : « Ton père et tes frères sont arrivés auprès de toi. Le pays d'Égypte est à ta disposition; établis ton père et tes frères dans la meilleure partie du pays. » C'est tout ce que dit P. Cependant, l'ordre de Pharaon ne s'arrête pas là [1]; il continue; il nomme le pays de Gochen, et demande qu'on charge les Hébreux de la garde de ses troupeaux; mais cela, c'est ce que dit le Jahviste. Immédiatement après, P. reprend et raconte la présentation de Jacob au pharaon. Cela se termine par ces mots : « Joseph établit son père et ses frères et leur donna une propriété dans le pays d'Égypte, dans la meilleure partie de la contrée, dans le pays de Ramsès

1. La *Bible du Centenaire* intervertit l'ordre de ces versets.

conformément à l'ordre du pharaon » (XLVII, 7-11). Nous retrouvons P. à la fin de cette phrase : J. « Israël s'établit dans la terre d'Égypte au pays de Gcchen. » P. « Ils y acquirent des propriétés, furent féconds et devinrent très nombreux. Jacob vécut encore dix-sept ans dans le pays d'Égypte. La durée de sa vie fut de cent quarante-sept ans. » (*Id.* 27 28). Voilà donc tout ce que P. nous apprend de l'arrivée de Jacob en Égypte. Il nous dit deux fois à peu près la même chose. Le pharaon ordonne à Joseph d'installer sa famille dans la meilleure partie du pays, où, suivant les autres auteurs, il l'avait fait venir, car P. est tout à fait muet là-dessus.

Puisque Jacob est mort et qu'on a donné la durée de sa vie, il semble que P. n'ait plus à parler de lui; mais non, l'historien revient en arrière, à la scène si touchante de la visite de Joseph à son père mourant. Et dans le dialogue où l'on retrouve si bien la manière de parler d'un vieillard affaibli et près de sa fin, quatre versets sont de P. (*Gén.*, XLVIII, 3-6), ceux où Jacob rappelle à Joseph la promesse que Dieu lui a faite d'une nombreuse postérité et de la possession de la terre de Canaan, et où Jacob dit à Joseph qu'il considérera Ephraïm et Manassé comme ses propres fils à l'égal des autres. Ces versets n'ont aucun lien quelconque avec ce que P. vient de nous dire en dernier lieu de l'établissement en Égypte et de la fin de la vie de Jacob. Dans cet écrit savant, reposant sur des recherches, ce morceau ne devrait pas se trouver à cette place, puisque nous avons déjà vu la fin de la vie de Jacob, et si le rédacteur, ne tenant pas compte de la suite des faits, a pris en arrière ce dont il avait besoin pour son récit, il paraît bien probable que ces paroles de Jacob ont été prononcées à une tout autre occasion que la visite de Joseph au lit de mort de son père. Cette scène ne paraît point s'être passée ainsi qu'elle est décrite. Car aucun des documents fondamentaux ne la rapporte. C'est une composition du rédacteur faite de phrases prises ici et là, et auxquelles il a dû ajouter ce qu'il jugeait nécessaire.

Voici maintenant ce qui reste de P. dans la *Genèse :* « Jacob appela ses fils » (XLIX, 1); « il bénit chacun d'eux d'une béné-

diction particulière » (*id.* 28-33); puis il leur donna ses ordres : il leur prescrivit de l'enterrer dans le champ d'Ephron le Héthien; puis « quand Jacob eut achevé de donner ses ordres à ses fils,... il expira et fut réuni aux siens » (XLIX, 33). « Les fils de Jacob agirent à son égard comme il leur avait été commandé. Ils le transportèrent au pays de Canaan et l'ensevelirent dans la caverne du champ de Macpéla, qu'Abraham avait acquise avec le champ d'Ephron le Héthien comme propriété sépulcrale, vis-à-vis de Mamré » (L, 12, 13).

C'est ainsi que se terminait, dans le livre savamment composé, l'histoire de la famille de Jacob, et nous devons nous attendre à ce que ce soit dans P. que nous trouvions la suite des événements; car le livre est écrit sur un plan déterminé. Ce n'est pas un recueil de tablettes indépendantes qui n'ont pas toujours été écrites dans l'ordre chronologique. Nous devons passer au chapitre suivant de P.

Après les versets que nous avons cités, il n'est plus question dans ce document ni de Joseph ni de sa famille; on ne parle ni de sa mort ni de ce qui suivit, sur quoi tous les documents sont muets. Puis P. reparaît pour dire les noms des enfants d'Israël venus en Égypte, au nombre de soixante-dix, et il ajoute que Joseph était déjà en Égypte. Singulière manière d'écrire l'histoire! On nous a dit à plusieurs reprises, presque dans les mêmes termes, que lorsque Jacob était venu en Égypte, c'était Joseph qui avait présidé à l'établissement de sa famille dans la meilleure partie du pays; on nous a rapporté les paroles de Jacob à Joseph au sujet de ses fils; Jacob et Joseph ont disparu; puis, lorsqu'on va raconter la suite des événements, ce qui s'est passé probablement au moins deux siècles après, on commence par nous dire que la famille de Jacob se composait de soixante-dix têtes, et que Joseph était en Égypte au moment de l'arrivée de son père. Ainsi, P. ignore tout ce qu'il nous a raconté de l'établissement de Jacob sous la direction de Joseph. Il nous enseigne comme quelque chose de tout nouveau que les enfants d'Israël étaient venus en Égypte avec leurs familles, et que Joseph y était déjà. Le récit, bref il est vrai, mais très positif, puisque l'auteur y

revient à plusieurs reprises, de cet établissement, est comme n'existant pas, et pourtant il devait bien exister puisqu'il s'agit d'un livre qui avait certainement des chapitres antérieurs.

Ces cinq premiers versets ne se comprennent qu'au commencement d'une tablette qui doit rattacher ce qu'elle va raconter aux événements qui ont précédé. Après que Moïse a exposé l'alliance de Jéhovah avec Abraham et ses descendants, il importe qu'il montre que le peuple dont il va parler est bien la descendance de Jacob, qu'il est donc bien l'héritier de la promesse. Une tablette est un morceau indépendant qui n'est pas lié par la forme à d'autres documents antérieurs. Quand cette liaison existe dans le contenu, il faut que la tablette nouvelle l'indique, comme c'est le cas ici, où cela s'explique très bien. Le retour en arrière, en ne tenant aucun compte de ce qu'il y a dans l'intervalle, ne se comprend absolument pas dans un livre où tout s'enchaîne et se suit ; aussi l'attribution de ces versets à P., tel qu'il est caractérisé par les critiques, non seulement n'est motivée par rien, mais est le signe d'un désordre dans la composition qui jure avec ce qu'on nous dit de P., cet écrit savant dû aux recherches d'une école juridique.

Après l'arrivée de Jacob en Égypte où Joseph l'avait précédé, P. continue ainsi : « Les enfants d'Israël furent féconds et foisonnèrent, tellement que le pays en fut rempli. » On s'attendrait à une indication du moment où commença cet accroissement extraordinaire, quelque chose qui fût la transition entre ces deux faits. Le rédacteur le sent bien, et il va la chercher dans le Jahviste, dans un texte plus ancien de quatre à cinq cents ans : « Joseph mourut, ainsi que tous ses frères et toute cette génération. »

Les derniers mots du Jahviste que nous rencontrions avant cette phrase sont ceux-ci (*Gen.*, L, 14) : « Après que Joseph eut enseveli son père, il retourna en Égypte avec ses frères ainsi que tous ceux qui étaient montés avec lui pour ensevelir son père. » Et l'*Exode* continue : « Joseph mourut ainsi que tous ses frères et toute cette génération-là. (Puis les enfants d'Is-

raël P.) multiplièrent et augmentèrent à l'extrême... Alors monta sur le trône d'Égypte... »

Voilà donc le récit reconstitué d'après J. On remarque qu'il se suit parfaitement et que d'après la théorie des chorizontes qui suppose, non des tablettes séparées, mais des écrits continus, les cinq premiers versets attribués à P. sont tout à fait inutiles, ils interrompent le récit de J., sans parler de ce qu'ils seraient tout à fait déplacés dans le document P., où ils n'ont pas de sens à cet endroit.

P. : « Puis, les enfants d'Israël furent féconds et foisonnèrent (ils multiplièrent et augmentèrent à l'extrême, J.) tellement que le pays en fut rempli. » Pourquoi attribuer à P. le commencement et la fin de ce verset qui est la suite historique de ce qui vient d'être dit de la mort de Joseph et de la génération contemporaine, et qui ne se rattache pas aux mots précédents de P., qui nous apprennent que Joseph était en Égypte lors de l'arrivée de Jacob? Il faut cependant laisser à J. quelque chose qui motive la description qu'il va faire des craintes du roi devant l'accroissement dangereux du peuple et des mesures qu'il prit en conséquence; aussi consent-on à insérer avant la fin de la phrase ces mots qu'on attribue à J. : « Ils multiplièrent et augmentèrent à l'extrême. » P. reprend « tellement que le pays en fut rempli ».

Le bon sens nous dit que ces deux versets de « Joseph mourut » jusqu'à « fut rempli » sont d'un seul auteur, le même qui a écrit ce qui vient après, et que cette division entre deux auteurs distants de plusieurs siècles n'a aucune raison d'être. Tel qu'il est, le texte est très bien rédigé, et, de même que pour les cinq versets du début, nous pouvons éliminer ici P.

Il nous reste J., l'auteur judaïque du IXe siècle. C'est lui qui explique quelles sont les raisons qui ont décidé le roi d'abord, et ses sujets, à persécuter les enfants d'Israël. Il cite des faits historiques : l'élévation au trône d'un roi qui n'avait pas connu Joseph, c'est-à-dire, suivant le sens que les Égyptiens donnent à ce mot, qui était animé de sentiments hostiles à son égard. Ce roi craint qu'en cas de guerre, c'est-à-dire d'invasion par des ennemis, les Israélites ne se joignent à eux, et n'en

profitent pour sortir du pays. Tout cela est parfaitement conforme aux circonstances politiques d'alors. Aussi le roi prit-il ses précautions. Il accabla les Israélites de labeurs et les contraignit de bâtir Pitom et Ramsès. « Mais plus on l'accablait, plus il (Israël) multipliait et s'accroissait, de sorte que les Égyptiens prirent les enfants d'Israël en aversion. » Le récit de J. s'arrête là ; le morcellement reprend, non plus entre deux, mais entre trois auteurs. Il s'agit de la persécution infligée aux Israélites par le peuple égyptien tout entier, laquelle est décrite par deux versets :

13) Les Égyptiens réduisirent les enfants d'Israël à une dure servitude

14) et leur rendirent la vie amère par de dures corvées, (P. post-exilique); fabrication de mortier et de briques, (J. Judéen du IXe siècle); travaux de tous genres dans les champs, (E. Ephraïmite du VIIIe siècle) : toutes corvées (glose d'époque tardive) qu'on leur imposa tyranniquement (P. de nouveau).

Ainsi, le verset 14 est composé de cinq fragments dus à quatre auteurs, dont l'un ne fournit que deux mots, en hébreu comme en français, et dont un autre, P., revient deux fois.

Ici encore, je n'hésite pas à le dire, la question de ce morcellement relève du bon sens. Vit-on jamais un texte écrit de cette manière par des auteurs réels et connus? Car il faut se rappeler que ceux qu'invoquent les critiques sont tous imaginaires ; ce sont leurs créations. Nous n'avons de donnée historique sur aucun d'entre eux ; nous ne savons ni leurs noms, ni leurs dates, ni rien qui nous renseigne sur leur existence, si bien que plusieurs d'entre eux ne sont pas un personnage unique, mais qu'il y en a deux ou trois auxquels on donne le même nom : ainsi, suivant les critiques, il y a plusieurs Jahvistes. Pourquoi le récit de ce que fait le roi est-il du Jahviste, d'un écrivain de Judée vivant au IXe siècle au plus tôt ? D'où aurait-il tiré des renseignements si précis ? Nous avons déjà à maintes reprises insisté sur ce qu'on ne pouvait retrouver en Égypte aucun souvenir des Israélites autres que la mention de leur destruction : et comment l'écrivain de Palestine pourrait-

il, plusieurs siècles après l'événement, donner autant de détails ? Il parle comme un homme du temps qui a vu ce qu'il rapporte ; il connaît les villes de Pitom et de Ramsès, qui étaient sur le chemin que les Israélites suivirent pour gagner la mer Rouge, et c'est pour cela qu'il les nomme ; car les Israélites ont dû faire d'autres constructions, en particulier à On, suivant la tradition des LXX. Il décrit en témoin oculaire les corvées que faisaient peser sur les Israélites, non seulement le roi, mais toute la population. Et, chose curieuse, d'après les critiques, le Jahviste ne saurait en décrire qu'une partie, la fabrication du mortier et des briques ; pour que la description soit complète, il faut le secours de l'Elohiste, l'Éphraïmite écrivant cent ans plus tard et qui parle « de travaux de tous genres dans les champs ». Celui qui les résume en deux mots est encore un autre écrivain de second ordre qui n'est pas le rédacteur, mais qui çà et là a ajouté des gloses qu'il croyait nécessaires.

On comprendra que je ne puis admettre l'émiettement étrange de ce verset ; rien ne le motive. Ce verset est d'un seul auteur, le même que ceux qui précèdent ; cet auteur n'est pas un habitant de la Judée vivant au IXe siècle et qui ne pouvait avoir ces renseignements ; c'est un contemporain des événements qu'il raconte et qui vivait dans le pays où ils se sont passés.

La persécution des Israélites ne suffit pas pour arrêter leur accroissement. Il faut donc employer un autre moyen, qui nous sera décrit par un nouvel écrivain, un siècle après le Jahviste, l'Elohiste, E., vivant non à Jérusalem, mais quelque part dans le royaume de Samarie. Il va nous dépeindre un trait de mœurs si caractéristique de l'Égypte, que les traducteurs, déjà depuis les LXX, pensant que le sens littéral ne serait pas compris, l'ont remplacé par une phrase banale [1]. Le roi s'adresse aux sages-femmes qui accouchaient les femmes des Hébreux et leur dit : « Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux et que vous les verrez *sur les sièges* (Segond ; angl., rev., upon the birth stool ; allem., auf dem Geburtstuhle), si

1. Comme aussi la *Bible du Centenaire*.

c'est un garçon, faites-le mourir, si c'est une fille, qu'elle vive. » La traduction vraie paraît être : « quand vous les verrez sur leurs tabourets ». Il y a là une allusion à une scène qu'on voit souvent représentée dans les temples, à Deir-el-Bahari, lors de la naissance d'une reine ; à Louxor, lors de celle du roi Aménophis III ; à Denderah, Philae, Esneh, lors de celle du dieu Horus. La mère est assise sur un tabouret, l'enfant qui vient de naître est sur ses genoux ; de chaque côté est une déesse qui souvent tient la main de la mère ; elles jouent le rôle de Chiphra et de Poua. Le roi, qui est habitué à voir deux sages-femmes auprès d'une reine, en fait appeler deux de celles des Hébreux, auxquelles il donne ses ordres, qu'elles auront sans doute à transmettre à leurs compagnes.

Je le demande, un habitant de la Samarie pourrait-il connaître cette habitude des femmes égyptiennes ? Comment savait-il que les princesses égyptiennes accouchaient sur un tabouret assistées de deux sages-femmes ? Les noms des deux accoucheuses, de qui les tenait-il, ainsi que le langage du roi à ces deux femmes, plusieurs siècles avant le moment où il écrivait ? Ici encore, peut-être plus encore que pour la description des persécutions, nous ne pouvons admettre qu'un auteur ayant vécu en Égypte et en connaissant parfaitement les habitudes, même celles de la cour. Nous écartons l'Elohiste comme son prédécesseur le Jahviste.

Ainsi, de ces trois auteurs entre lesquels les critiques partagent ce chapitre, nous trouvons que le premier, P., commence par cinq versets qui sont tout à fait déplacés dans son livre et inutiles ; et qu'il n'y a aucune raison quelconque de lui attribuer les quelques mots que, dans le cours du chapitre, les critiques mettent sous son nom. Quant aux deux autres, J. et E., on les fait parler l'un et l'autre de choses qu'ils ne peuvent pas savoir.

Au contraire, tout s'explique si l'on prend le texte simplement, tel qu'il a été écrit, sans vouloir en faire le produit de combinaisons qui en méconnaissent le sens et desquelles on cherche en vain les preuves historiques. Le chapitre Ier de l'*Exode* est l'introduction nécessaire de ce qui suit. Il est certai-

nement du même auteur, qui a écrit aussi ce qui précède. Moïse se trouve devant un grand peuple qu'il faut faire sortir d'Égypte. Pour y arriver, il a fallu convaincre les Israélites qu'ils n'étaient qu'étrangers, que leur vraie patrie était ailleurs, parce que Yahveh avait fait alliance avec eux, et qu'il avait donné à leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob, la terre de Canaan en héritage pour leurs descendants. C'est là l'idée mère de la *Genèse :* ce livre est le document établissant l'alliance que Yahveh a faite avec Abraham et sa postérité ; c'est presque le titre qui leur assure la propriété de Canaan.

Mais ce n'est plus à une famille que Moïse a affaire : c'est à un peuple nombreux. Il faut donc que ce peuple sache qu'il est le descendant de cette famille, qu'il est cette famille considérablement augmentée, et qu'ainsi il est l'héritier de la promesse. Sans doute, Moïse l'aura dit et répété à ses compatriotes ; car ses écrits ne sont que la reproduction de ce qu'il a souvent pu leur dire. Mais il importait qu'en vue des générations futures cela fût consigné dans un document écrit qui fût à la fois le complément de ce qui précédait, et l'introduction de ce qui suit, la transition du passé à son temps.

C'est ce que Moïse nous présente dans un récit très bref, très simple, qui dit tout, où il n'y a pas un mot de trop, et dont personne ne songerait à couper les phrases en quatre ou cinq morceaux partout ailleurs que dans le *Pentateuque*. On ne saurait trop insister là-dessus ; Moïse n'écrit pas des livres ayant un plan défini comme les auteurs supposés des critiques. Il n'écrit que des tablettes indépendantes ; par conséquent, il ne craint pas de répéter ce qu'il a dit auparavant dans une autre tablette. Il ne se préoccupe pas de ce qu'il peut avoir écrit. Ce sont les faits qui lui importent et il cite ceux qui lui sont nécessaires. Il dit aux Israélites que cette famille de soixante-dix personnes qui s'est établie en Égypte du temps de Joseph, après la mort de cette génération, s'est accrue au point d'exciter les craintes des Égyptiens. Eux qu'on persécute, ils sont la postérité de ces soixante-dix ; ils ont hérité des droits de leurs pères et de la promesse de posséder Canaan. Ils n'ont donc pas seulement à fuir

la persécution : ils doivent aller s'établir dans le pays qui est le gage de l'alliance.

Ainsi, ce chapitre, bien loin d'être un assemblage de fragments pris dans des auteurs de tendances et de date diverses, est l'œuvre d'un seul auteur et reflète cette unité de pensée qui inspire la *Genèse* aussi bien que les livres suivants. Israël est le peuple élu avec qui Yahveh a fait alliance, et auquel il a promis la possession de Canaan.

Édouard NAVILLE.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

XII

L'EXPÉDITION DE PHILIPPE V EN ASIE (201 av. J.-C.) *(suite)*[1].

II. Observations sur les événements principaux et secondaires de l'expédition.

I. Observations sur l'occupation de Samos[2].

Polybe nous apprend dans son l. V que, sous le règne de Ptolémée Philopator, une escadre égyptienne stationnait en permanence à Samos : καὶ γὰρ ναῦς ἐν τοῖς κατὰ Σάμον ἦσαν τόποις οὐκ ὀλίγαι[3]. Il est probable qu'il en était encore ainsi au début du règne de Ptolémée Épiphanes. C'est donc une hypothèse, au premier abord fort plausible, que Philippe, lorsqu'il vint occuper Samos, ait fait main basse sur cette escadre.

Précisément, au début de son récit de la bataille de Chios, Polybe s'exprime ainsi[4] : ἦν δὲ τῶν μὲν τοῦ Φιλίππου νεῶν τὸ πλῆθος τὸ συγκαταστὰν εἰς τὸν ἀγῶνα κατάφρακτοι τρεῖς καὶ πεντήκοντα, σὺν δὲ τούτοις ἄφρακτα*, λέμβοι δὲ σὺν ταῖς πρίστεσιν ἑκατὸν καὶ πεντήκοντα · τὰς γὰρ ἐν τῇ Σάμῳ ναῦς οὐκ ἠδυνήθη καταρτίσαι πάσας. La dernière phrase suggère quelques réflexions. Qu'étaient ces « vaisseaux de Samos », en assez grand nombre, semble-t-il, que Philippe, sans y réussir pour tous, avait entrepris d'armer dans le temps qui précéda le siège de Chios? Visiblement, ils ne faisaient pas, à l'origine, partie de sa flotte; il ne les avait pas amenés, dépourvus d'équipages, de la Macédoine ou des

1. Cf. *Revue*, XXII (1920), p. 237 et suiv.
2. Remaniement de l'étude publiée dans *Klio* IX (1909), 458.
3. Pol. V, 35, 11.
4. Pol. XVI, 2, 9.

pays grecs dans les eaux d'Asie ; il s'agit, sans aucun doute, de vaisseaux étrangers, qu'il rallia ou captura à Samos quand il s'établit dans l'île. D'autre part, ces vaisseaux, n'étant ni armés ni montés, n'avaient pas encore pris la mer lorsqu'il en devint maître : s'ils se trouvaient à Samos, c'est que Samos était leur port d'attache. Comment dès lors ne pas reconnaître ici cette escadre égyptienne de réserve, en station à Samos, dont parle Polybe? Les αἱ ἐν τῇ Σάμῳ νῆες du second passage que j'ai cité sont identiques aux αἱ νῆες ἐν τοῖς κατὰ Σάμον τόποις mentionnés dans le premier [1].

Ainsi, Philippe prit possession de l'escadre que les Ptolémées entretenaient à Samos. Mais, les équipages égyptiens étant probablement insuffisants et lui-même se trouvant à court d'hommes, il n'en tira pas d'abord tout le parti qu'il eût souhaité. Un certain nombre de navires seulement purent quitter Samos et se joindre à sa flotte. Nous trouverons plus loin la mention de quelques-uns des Égyptiens qui les montaient.

Il y a intérêt à constater que l'escadre égyptienne stationnée à Samos ne tenta rien pour défendre l'île contre Philippe, et n'était même point armée quand il y arriva. Je note en passant que le fait serait bien étrange, si, comme on l'admet d'ordinaire, Philippe avait, dès 202, engagé les hostilités contre Ptolémée. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que cette inaction des Égyptiens dut faciliter singulièrement les opérations des Macédoniens. On peut croire que ceux-ci atterrirent à Samos et s'y établirent sans rencontrer de résistance [2]. L'île fut « occupée » par Philippe : quoi qu'en dise Appien [3], elle ne fut pas « conquise ». Il se peut d'ailleurs que l'occupation n'ait eu

1. Je relève dans Niese (t. II) deux observations intéressantes. A la p. 583, Niese semble s'étonner du nombre considérable de vaisseaux que Philippe avait su réunir en 201 : « ... *stach eine grosse Flotte Philipps mit einem Landheer an Bord in See, eine Flotte, wie sie Makedonien seit langem nicht besessen hatte*, etc. ». — A la p. 580, à propos de la conquête de la Syrie par Antiochos III, il fait cette remarque : « *Die ägyptische Flotte, früher so stark, zeigt sich ganz ohnmächtig ; ohne Zweifel hat sie unter der langen Misswirtschaft und der Zerrüttung der Finanzen mit leiden müssen.* » Le fait que Philippe avait réussi à faire sienne la flotte ptolémaïque de Samos me paraît propre à tout expliquer : de là, l'impuissance, justement constatée par Niese, de la marine alexandrine dans les eaux de Syrie ; de là, l'importance inattendue des forces que Philippe put opposer aux Rhodiens et à Attale.

2. C'est ce qu'a déjà remarqué Niese, II, 583.

3. App. *Maced* 4, 1.

lieu qu'en dépit des habitants, et que l'armée macédonienne se soit portée contre eux à quelques violences : c'est ce que paraît indiquer T. Live d'après Polybe [1].

II. Observations sur la bataille de Chios.

Il serait superflu de raconter la bataille de Chios ; le récit, très clair dans l'ensemble, qu'en a fait Polybe, a été résumé précédemment [2]. Mais certaines questions se posent, au sujet de cette bataille, que nous devons examiner.

État comparé des forces navales en présence. — Il importe, pour la suite de ces recherches, de déterminer, aussi exactement qu'il se peut, l'état des forces navales adverses, avant et après la bataille.

1. — Comme nous l'apprend Polybe, la flotte macédonienne était, au moment de combattre, composée des éléments que voici [3] : 1° 53 vaisseaux de haut rang (κατάφρακτοι ναῦς), dont plusieurs de très grandes dimensions [4], le gros consistant en pentères [5] et tétrères [6] ; — 2° des navires légers (ἄφρακτοι ναῦς), parmi lesquels des ἡμιολίαι et des τριημιολίαι [7] : le nombre n'en est plus connu [8], mais devait être peu considérable, comme le prouve assez le fait que Philippe ne perdit à Chios que trois bâtiments de cette catégorie [9] ; — 3° des brigantins, λέμβοι à la mode illyrienne et πρίστεις, au nombre d'environ 150 [10] : ces esquifs rendront pendant l'action les meilleurs services ; jetés

1. Liv. (Pol.) 31, 31, 4.
2. Cf. premier article (*Revue*, XXII, 1920), p. 253-254.
3. Pol. XVI, 2, 9 ; cf. 7, 1-2.
4. Ce sont : la δεκήρης ναυαρχίς, montée par l'amiral Démokratès : Pol. XVI, 3, 3-6 ; 7, 1 ; une ou plusieurs ἐννήρεις : cf. 7, 1 ; au moins deux ὀκτήρεις : 3, 2 ; 3, 7-8 ; une ou plusieurs ἑπτήρεις : cf. 7, 1 et 3, 7 (dans ces deux passages il s'agit vraisemblablement du même vaisseau) ; une ou plusieurs ἑξήρεις : cf. 7, 1.
5. Mention, dans le récit de la bataille, de quatre pentères macédoniennes : Pol. XVI, 6, 4.
6. Mention de deux tétrères : Pol. XVI, 7, 2 (voir, toutefois, ci-après, note 4 de la p. 186).
7. Mention de trois ἡμιολίαι : Pol. XVI, 6, 4 ; de trois τριημιολίαι : 7, 1 (peut-être sont-ce, de part et d'autre, les mêmes vaisseaux ?).
8. Lacune dans l'*Urbinas* (F), comme Meibom en a fait la remarque : voir l'*apparatus* de Büttner-Wobst.
9. Pol. XVI, 7, 1 (trois τριημιολίαι coulées par la flotte d'Attale).
10. Pol. XVI, 2, 9 ; cf. 7, 1-2 ; 4, 2 ; 4, 8 ; 4, 10 ; 5, 5 ; 6, 4 ; 6, 7.

contre les bâtiments ennemis, ils paralyseront tous leurs mouvements, soit en brisant les avirons, soit en gênant la manœuvre du gouvernail [1].

La flotte coalisée opposée à Philippe comprenait, d'après Polybe [2] : 1° 65 vaisseaux kataphraktes — pentères et tétrères [3]; 2° 12 vaisseaux aphraktes, savoir 3 trières et 9 τριημιολίαι [4]. Le nombre des aphraktes était, on le voit, presque insignifiant; c'est dans leurs grands bâtiments que résidait la force des coalisés; ils ne disposaient point, semble-t-il, d'embarcations analogues aux λέμβοι.

Leur flotte était formée de trois contingents fournis — par Attale — par les Rhodiens — par les Byzantins [5] et sans doute aussi d'autres États alliés ou amis de Rhodes. Il n'est pas impossible d'évaluer approximativement l'importance de chaque contingent.

Celui qu'avaient fourni les alliés de Rhodes était certainement fort restreint. Si restreint qu'on le suppose, il n'est pourtant pas croyable qu'il ait compris moins de 5 à 10 kata-

1. Pol. XVI, 4, 8-10.

2. Pol. XVI, 2, 10.

3. Les plus grands vaisseaux rhodiens et pergaméniens (sauf peut-être le « vaisseau royal » d'Attale — ἡ βασιλικὴ ναῦς, τὸ βασιλικὸν σκάφος : Pol. XVI, 6, 10; 7, 3; cf. 8, 2) — sont des *pentères*. C'est, en effet, une pentère qui sert de ναυαρχίς à l'amiral rhodien Théophiliskos : Pol. XVI, 5, 1. Pareillement, il semble bien que les deux navarques d'Attale, Deinokratès et Dionysodoros montent chacun une pentère; la ναυαρχίς de Dionysodoros est l'une des deux pentères mentionnées dans la récapitulation des pertes, comme ayant été coulées (Pol. XVI, 7, 3; cf. 3, 14). — Mention de pentères rhodiennes dans le récit de la bataille : Pol. XVI, 5, 1 (l'une des trois pentères ici mentionnées, celle d'Autolykos, a été coulée (5, 2-3) et doit être l'une des deux dont il est parlé dans 7, 4); 5, 4 (trois autres pentères); 7, 4 (une pentère coulée, outre celle d'Autolykos); cf. 15, 1 (bataille de Ladé : deux pentères). — Mention de pentères d'Attale : 3, 6 (deux pentères); 6, 2 (une pentère mise hors de combat); 7, 3 (ces deux pentères, coulées l'une et l'autre, sont celle de Dionysodoros et celle qui est mentionnée dans 6, 2); mention de tétrères d'Attale : 6, 2 (deux tétrères faites prisonnières (cf. 6, 4-5); elles manquent dans la récapitulation des pertes; voir ci-après, p. 186, note 4).

4. Pol. XVI, 2, 10. — L'une des trières est rhodienne (Pol. XVI, 7, 4); deux τριημιολίαι sont pergaméniennes (3, 4, cf. 7, 3; 3, 14; je ne pense pas que dans 3, 4 et 3, 14, il s'agisse du même bâtiment).

5. Mention du contingent byzantin : Pol. XVI, 2, 10. Au nombre des États maritimes, alliés des Rhodiens, qui leur envoyèrent des vaisseaux, il semble qu'on doive ranger Kyzique (cf. Pol. XVI, 31,3; Liv. (Pol.) 31, 17, 6; Niese, II, 583 et note 6) et surtout Kos (mention de navires de Kos joints à la flotte rhodienne pendant la guerre d'Antiochos : Liv. (Pol.) 37, 11, 12; 22, 2). — Noter, dans Polybe (récit de la guerre de Rhodes contre Byzance en 220), la phrase suivante : (IV, 50, 5) οἱ δὲ Ῥόδιοι πληρώσαντες ναῦς ἕξ, ἅμα δὲ ταύταις παρὰ τῶν συμμάχων προσλαβόντες τέτταρας.

phraktes; reste donc un effectif de 55-60 kataphraktes à répartir entre Attale et les Rhodiens.

Polybe indique que, dans le combat séparé que livra la flotte d'Attale à l'aile droite de la flotte macédonienne[1], commandée par Philippe, Attale l'emportait sur l'ennemi par le nombre de ses kataphraktes : (XVI, 4, 2) διέφερον οἱ περὶ Ἄτταλον τῷ τῶν καταφράκτων νεῶν πλήθει —. et le fait est que les Pergaméniens mirent en piteux état les vaisseaux macédoniens qui leur faisaient face[2]. On doit admettre que les deux ailes de la flotte macédonienne étaient à peu près de force égale : or, Philippe possédait au total 53 kataphraktes[3], soit donc environ 25 pour chaque aile. On peut, dès lors, attribuer à Attale environ 35 grands bâtiments; et il y a lieu de se rappeler, à ce propos, qu'en 208 il était venu en Grèce avec 35 « quinquérèmes »[4], représentant sans doute la quasi totalité de ses forces disponibles. En conséquence, le contingent rhodien et allié se sera élevé à 30 kataphraktes environ; soit pour les Rhodiens seuls, 20-25 kataphraktes[5].

On voit par ces relevés qu'au moment où s'engagea l'action, les coalisés possédaient 12 kataphraktes de plus que Philippe (65 contre 53). Bien que la multitude des λέμβοι macédoniens compensât dans quelque mesure cette infériorité, Philippe l'estimait assez sérieuse pour vouloir d'abord refuser la bataille (XVI, 2, 1-2; cf. 4, 2). Ce qui explique encore sa détermination, c'est que, par leurs qualités nautiques, les Rhodiens[6], et sans doute aussi les Pergaméniens, l'emportaient de beaucoup sur les marins peu expérimentés qu'étaient

1. Pol. XVI, 2, 7; 4, 3; 6, 1; cf. premier article, p. 254. J'emploie, ici et dans ce qui suit, les mots *droite* et *gauche*, non comme j'ai fait précédemment (premier article, p. 254, note 1), mais comme le fait Polybe lui-même.

2. Cf. Pol. XVI, 7, 1. Les progrès d'Attale sont rapides : 4, 3; 6, 1.

3. Pol. XVI, 2, 9; cf. ci-dessus, p. 183.

4. Liv. (Pol.) 28, 5, 1. — En 198 (les chiffres manquent pour la campagne navale de 199), Attale n'a en Grèce que 24 « quinquérèmes » (Liv. (Pol.) 32, 16, 6); mais on peut croire qu'à ce moment, comptant sur le secours, non seulement des Romains, mais encore des Rhodiens, il ménage de parti pris ses forces.

5. En 198, les Rhodiens ne joignent à la flotte de L. Quinctius que 20 *naves tectae* (Liv. (Pol.) *ibid.*); mais la remarque qui vient d'être faite au sujet d'Attale peut aussi s'appliquer à eux.

6. Cf. Pol. XVI, 4, 8; 4, 11-15; cf. 4, 4-5 (sur le ταχυναυτεῖν des Rhodiens).

les Macédoniens [1]; c'est seulement à l'abordage, dans le corps-à-corps, que ceux-ci reprenaient l'avantage [2].

2. — La flotte de Philippe se trouva, par la bataille de Chios, effroyablement amoindrie. Outre trois vaisseaux aphraktes (τριημιολίαι), elle avait perdu 28 kataphraktes, parmi lesquels la plupart de ses plus grands bâtiments, et presque exactement la moitié de ses λέμβοι, 72 sur 150 [3]. Il restait au roi après cette bataille : 28 kataphraktes (en comptant les 3 enlevés à Attale) [4]; — la plupart de ses aphraktes, mais on a vu qu'ils n'étaient qu'un petit nombre; — environ 78 λέμβοι.

Voyons maintenant quelle est, au lendemain de la bataille, la situation numérique de la flotte coalisée. — Les contingents fournis par les Rhodiens et leurs alliés n'ont subi presque aucune diminution. En effet, si les Rhodiens ont perdu 2 pentères [5] — plus une trière [6] —, ils ont, en compensation, pris à Philippe 2 tétrères [7]. Le total de leurs kataphraktes, en y joignant ceux de leurs alliés, lesquels, semble-t-il, n'ont point fait de perte, est encore d'une trentaine. — La flotte de

1. Cf. Pol. V, 2, 4-5; 2, 7; 2, 11 (ann. 218). — Outre les Macédoniens, Polybe mentionne des σύμμαχοι (XVI, 7, 6 : τῶν μὲν συμμάχων καὶ Μακεδόνων), qui ne peuvent être que des alliés grecs de Philippe, appartenant aux États qui forment la grande συμμαχία. On trouve, en effet, des Thessaliens en Carie en 197 : Liv. (Pol.) 33, 18, 7.

2. Cf. Pol. XVI, 4, 13.

3. Le tableau récapitulatif, que dresse Polybe (XVI, 7, 1-2; texte cité ci-après, p. 190, note 2) des pertes en vaisseaux éprouvées par Philippe, est incomplet, comme l'indique justement Ullrich (*De Polyb. font. rhodiis*, 39). Le voici rectifié : 1° Vaisseaux coulés ou capturés par Attale : la δεκήρης ναυαρχίς montée par l'amiral Démokratès (coulée) : 7, 1; cf. 3, 3-6; une ἐννήρης (coulée) : 7, 1; une ὀκτήρης (coulée) : 3, 2 (manque dans 7, 1); une ὀκτήρης (capturée) : 3, 7-11 (manque dans 7, 1); une ἑπτήρης (coulée) : 7, 1, cf. 3, 7; une ἑξήρης (coulée) : 7, 1; 10 autres vaisseaux kataphraktes (coulés), qui sont vraisemblablement des pentères et des tétrères : 7, 1; — trois τριημιολίαι (coulées) : 7, 1; — 25 λέμβοι (coulés) : 7, 1. — 2° Vaisseaux coulés ou capturés par les Rhodiens : 10 kataphraktes (coulés) : 7, 2; deux tétrères (capturées) : 7, 2; environ 40 λέμβοι (coulés) : 7, 2; 7 λέμβοι (capturés) : 7, 2.

4. Les kataphraktes pris à Attale sont le « vaisseau royal » (Pol. XVI, 7, 3, cf. 6, 5-7; 6, 10; 8, 2), et deux tétrères (cf. 6, 2; 6, 4-5). Ces deux tétrères, comme l'observait déjà Meibom (cf. Ullrich, 39), ne figurent pas dans le tableau récapitulatif 7, 3. L'omission est due à une faute de copiste : les mots ἥλωσαν δὲ δύο τετρήρεις ont été passés dans 7, 3, parce qu'une mention identique se trouvait déjà, un peu plus haut, dans 7, 2; à moins toutefois qu'il n'y ait eu déplacement des mots δύο τετρήρεις, qu'il ne faille les rayer dans 7, 2, et qu'on ne doive, dans ce passage, écrire : ἥλωσαν δὲ καὶ λέμβοι κτλ. En ce cas, l'existence de tétrères dans la flotte de Philippe deviendrait douteuse; aucun texte ne l'attesterait.

5. Pol. XVI, 7, 4.

6. Pol. XVI, 7, 4.

7. Pol. XVI, 7, 2 (avec la réserve exprimée ci-dessus, note 4).

Pergame, au contraire, est quelque peu affaiblie. Attale a perdu, outre un aphrakte (une τριημιολία [1]), 5 kataphraktes [2]. Et comme il n'a fait aucune prise utile, l'oktère qu'il a capturée étant hors d'état de combattre [3], le nombre de ses grands vaisseaux se trouve ainsi réduit à 30 environ.

De ce qui précède, il résulte qu'à la suite de la bataille de Chios, Attale et les Rhodiens, s'ils restent unis, ont sur Philippe une accablante supériorité : leurs kataphraktes sont de moitié plus nombreux que les siens, une soixantaine environ contre moins de trente [4]. Mais si les coalisés se séparent, la situation se trouve renversée. En ce cas, Philippe peut opposer à l'ennemi un nombre sensiblement égal de kataphraktes, et la grande quantité de « lemboi » qui lui restent — environ 78 — assure son avantage. Ces observations, comme on le verra par la suite, sont propres à faciliter l'intelligence des opérations maritimes qu'accomplira Philippe après la bataille de Chios.

Notons, pour finir, qu'Attale et les Rhodiens disposent de réserves [5] qui leur permettront de se renforcer. De son côté, Philippe est en mesure d'accroître aussi sa flotte, en utilisant les vaisseaux égyptiens demeurés à Samos [6].

Les Égyptiens à la bataille de Chios [7]. — Dans son récit de la bataille de Chios, Polybe donne une indication intéressante.

Lorsqu'il dresse le bilan des pertes éprouvées, à Chios, par les deux partis, il écrit ce qui suit : (XVI, 7, 5) ἄνδρες δὲ τῶν μὲν Ῥοδίων ἀπέθανον εἰς ἑξήκοντα, τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου πρὸς ἑβδομήκοντα, τῶν δὲ τοῦ Φιλίππου Μακεδόνες μὲν εἰς τρισχιλίους, τῶν δὲ

1. Pol. XVI, 7, 3, cf. 3, 4 (il s'agit du même vaisseau dans les deux passages).

2. Pol. XVI, 7, 3. Ce sont les trois vaisseaux faits prisonniers (le « vaisseau royal » et deux tétrères) dont il est parlé dans la note 4 de la page précédente, plus deux pentères coulées : celle du navarque Dionysodoros (cf. 3, 14) et celle qui est mentionnée dans 6, 2, comme mise hors de combat.

3. Pol. XVI, 3, 8-11.

4. Naturellement, nombre de kataphraktes sont, dans les deux flottes, plus ou moins dégréés et désemparés, et, par suite, incapables de combattre ; mais il va sans dire que ce nombre échappe à toute évaluation.

5. Cf. Pol. XVI, 24, 1 : θεωρῶν (*Philippus*) καὶ τοὺς Ῥοδίους καὶ τὸν Ἄτταλον — προσπληροῦντας ναῦς.

6. Cf. ci-dessus, p. 182.

7. Remaniement de l'étude publiée dans *Klio*, IX (1909), 454 suiv.

πληρωμάτων εἰς ἑξακισχιλίους. (6) ἑάλωσαν δὲ ζωγρίᾳ τῶν μὲν συμμάχων καὶ Μακεδόνων εἰς δισχιλίους, τῶν δ' Αἰγυπτίων εἰς ἑπτακοσίους.

Les mots τῶν δ' Αἰγυπτίων ont causé aux critiques un étonnement assez légitime : ils ne s'attendaient pas à rencontrer des Égyptiens à Chios. Bien que la leçon soit donnée par le meilleur des manuscrits de Polybe, l'*Urbinas* [1], on l'a suspectée, puis rejetée. Schweighäuser [2] — qui ne s'exprime du reste qu'avec prudence —, après avoir énoncé l'opinion très raisonnable et conforme à la vérité, qu'il pourrait ici être question d'Égyptiens tombés, à Samos, au pouvoir de Philippe —, se refuse à accepter le texte traditionnel : il pense que, dans le passage en discussion, il s'agit de marins d'Attale capturés par les Macédoniens. Niebuhr est plus prompt et plus tranchant[3] : « *In der Seeschlacht bei Chius waren keine Aegypter* » ; nul doute, selon lui, que le mot Αἰγυπτίων ne doive faire place à quelque autre [4].

La condamnation prononcée, non sans hésitation par Schweighäuser, sur un ton absolu par Niebuhr, a été ratifiée par les derniers éditeurs de Polybe. Αἰγυπτίων a disparu de tous les textes récents. Schweighäuser écrivait τῶν δ' Ἀτταλικῶν; Niebuhr, τῶν δ' ἐναντίων. C'est la conjecture de Niebuhr qui l'a emporté : Bekker et, à sa suite, Hultsch et Büttner-Wobst ont substitué simplement τῶν δ' ὑπεναντίων à τῶν δ' ἐναντίων. Les 700 prisonniers mentionnés par Polybe seraient des prisonniers faits par Philippe sur ses « adversaires ». Mais ni l'une ni l'autre des deux corrections proposées n'est satisfaisante.

Examinons d'abord celle qui est due à Niebuhr (ἐναντίων; Bekker, Hultsch, Büttner Wobst : ὑπεναντίων). — Il est inadmissible que Polybe ait fait usage d'une expression si générale : dans tout son chapitre 7, il a toujours pris soin de distinguer et d'énumérer séparément les pertes faites, soit

1. Même leçon dans tous les manuscrits qui dérivent de l'*Urbinas* : voir l'*apparatus* de Hultsch.

2. Dans son édition de Polybe, t. VII, p. 247 (*ad* XVI, 7, vs. 6).

3. *Abhandl. der Akad. der Wiss. Berl.* 1820/1, 106, Anm. 2 (*Ueber die armen. Uebersetz. der Chronik des Eusebius*).

4. Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 354, 1 : « *Comme il n'y avait pas de navires égyptiens à Chios*, Niebuhr a corrigé la leçon Αἰγυπτίων en ὑπεναντίων [ἐναντίων] ».

par les Rhodiens, soit par Attale (XVI, 7, 3-5). Voyons, au reste, ce qu'il nous apprend des Rhodiens. Aucun de leurs vaisseaux n'a été capturé (XVI, 7, 4) : ils n'ont donc pas laissé de prisonniers, du moins en nombre appréciable, aux mains de Philippe. Il suit de là que le terme ἐναντίων ou ὑπεναντίων serait inexact et n'a pu être employé ; il ne saurait être question de Rhodiens. Si, dans la phrase qu'on veut corriger, il est vraiment parlé de prisonniers faits par Philippe, ceux-ci ne peuvent être que des Pergaméniens.

C'est ce qu'a bien vu Schweighäuser et c'est pourquoi sa conjecture est préférable à celle de Niebuhr, ce qui pourtant ne signifie pas qu'elle doive être acceptée. Il propose de lire — au lieu de τῶν δ' Αἰγυπτίων —, τῶν δ' Ἀτταλικῶν. Mais il n'y a point d'exemple, chez Polybe, d'une telle locution ; c'est τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου qu'il faudrait[1]. Seulement, la correction ferait une violence un peu forte à la leçon des manuscrits : transformer δ' Αἰγυπτίων en δὲ παρ' Ἀττάλου, c'est à quoi l'on ne se résoudra pas sans peine. Au surplus, est-il certain qu'à Chios Attale ait laissé des prisonniers à l'ennemi ? Oui, si l'on se reporte au l. XVIII de Polybe : là, il est fait mention des ναῦς τοῦ βασιλέως τὰς γενομένας αἰχμαλώτους ἐν τῇ περὶ Χίον ναυμαχίᾳ καὶ τοὺς ἅμα ταύταις ἄνδρας[2]. Non, si l'on s'en tient au récit de la bataille tel que Polybe le donne en son l. XVI : là, en effet, il est bien dit que Philippe captura trois vaisseaux d'Attale — deux tétrères et le vaisseau royal[3] —, mais il est dit aussi, et en termes exprès, qu'Attale eut le temps d'échouer ces navires et de gagner la terre « avec les équipages »[4] ; en sorte qu'il ne demeura pas de prisonniers pergaméniens aux mains de Philippe, ou, en tout cas, qu'il n'en demeura pas un nombre aussi considérable que 700[5]. Entre ces deux versions, si

1. Cf., par exemple, XVI, 7, 3 ; 7, 5.
2. Pol. XVIII, 2, 2 ; cf. 6, 1 ; 6, 3 ; 8, 10.
3. Cf. ci-dessus, p. 186 et note 4.
4. Pol. XVI, 6, 5 : μετὰ τῶν πληρωμάτων.
5. Schweighäuser, *ibid.*, écrit ce qui suit : « *Sed videtur utique hic locus dicendi fuisse de viris ex Attali classe captis ; nam fieri vix potest, quin cum captis Attali navibus... viri etiam non nulli in potestatem venerint Philippi : si vel maxime statuas plures cum ipso Attalo in terram evasisse.* ». Mais 700 hommes sont autre chose que *non nulli viri*.

nettement contradictoires[1], un historien devra nécessairement faire son choix, et il se pourra qu'il ait de bonnes raisons de préférer celle qui se trouve au l. XVIII. Mais, pour nous, nous n'avons point ici à choisir : il nous suffit d'observer que, lorsqu'il écrivait son l. XVI, Polybe, comme le prouve le récit qu'il a fait de la bataille, était convaincu qu'Attale n'avait point laissé de prisonniers à Philippe; qu'ainsi il n'est pas possible qu'à la fin de son ch. 7, il ait fait mention de 700 Pergaméniens capturés par l'ennemi; et que, par conséquent, la conjecture τῶν δ' Ἀτταλικῶν, ou τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου, ou toute autre analogue, est inacceptable.

Nous avons contrôlé les deux corrections apportées au texte de Polybe : ni l'une ni l'autre ne résiste à l'examen critique Mais il a plus: on peut établir que l'hypothèse qui les a suggérées est une hypothèse malheureuse et qu'il n'était point question, à la fin du chapitre 7 du l. XVI, de prisonniers faits par Philippe.

L'analyse attentive de ce chapitre[2] montre que Polybe y énumère par ordre les pertes : 1° en vaisseaux, 2° en hommes, qu'ont subies les flottes adverses. L'énumération des premières remplit les §§ 1-4 : il s'agit d'abord de Philippe (1-2), puis d'Attale (3), puis des Rhodiens (4); l'énumération des secondes remplit les §§ 5-6 : il s'agit en premier lieu des Rho-

1. Des contradictions aussi fortes ne sont malheureusement pas sans exemple chez Polybe, qui n'a pas toujours pris garde de mettre d'accord ses autorités, et qui n'est pas l'historien d'une rectitude impeccable que beaucoup se sont figuré (là-dessus, voir les justes remarques de Beloch, *Griech. Gesch.* III, 2, 343). Il vaut la peine de comparer, pour ne citer qu'un cas notable, les deux récits tout à fait divergents (V, 97, 5 sq. ; IX, 18, 5 sq.) de la tentative de Philippe contre Meliteia en 217 (cf. Niese, II, 457, 2). Pour en revenir à l'expédition de 201, on observera que dans XVIII, 8, 10, Polybe parle des ναυμαχίαι livrées par Attale à Philippe, alors que, d'après son témoignage même (XVIII, 2, 2), il ne peut s'agir que de la seule bataille de Chios.

2. Pour plus de clarté, je le reproduis ici tout entier : (XVI, 7, 1) ἐφθάρησαν δὲ τοῦ μὲν Φιλίππου ναῦς ἐν μὲν τῇ πρὸς Ἄτταλον ναυμαχίᾳ δεκήρης, ἐννήρης (omission d'une ὀκτήρης coulée par Attale : 3, 2), ἑπτήρης, ἑξήρης, τῶν δὲ λοιπῶν κατάφρακτοι μὲν δέκα καὶ τριημιολίαι τρεῖς, λέμβοι δὲ πέντε καὶ εἴκοσι καὶ τὰ τούτων πληρώματα (omission d'une ὀκτήρης prise par Attale : 3, 10-11). (2) ἐν δὲ τῇ πρὸς Ῥοδίους διεφθάρησαν κατάφρακτοι μὲν δέκα, λέμβοι δὲ περὶ τετταράκοντα τὸν ἀριθμόν· ἥλωσαν δὲ δύο τετρήρεις καὶ λέμβοι σὺν τοῖς πληρώμασιν ἑπτά. (3) τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου κατέδυσαν μὲν τριημιολία μία καὶ δύο πεντήρεις, [ἥλωσαν δὲ δύο τετρήρεις] καὶ τὸ τοῦ βασιλέως σκάφος. (4) τῶν δὲ Ῥοδίων διεφθάρησαν μὲν δύο πεντήρεις καὶ τριήρης, ἥλω δ' οὐδέν. (5) ἄνδρες δὲ τῶν μὲν Ῥοδίων ἀπέθανον εἰς ἑξήκοντα, τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου πρὸς ἑβδομήκοντα, τῶν δὲ τοῦ Φιλίππου Μακεδόνες μὲν εἰς τρισχιλίους, τῶν δὲ πληρωμάτων εἰς ἑξακισχιλίους· (6) ἑάλωσαν δὲ ζωγρίᾳ τῶν μὲν συμμάχων καὶ Μακεδόνων εἰς δισχιλίους, τῶν δ' Αἰγυπτίων (codd.) εἰς ἑπτακοσίους.

diens (5), puis d'Attale (5), enfin de Philippe (5-6). Or, ce qui est digne de remarque, c'est que, dans les §§ 1-4, la mention des vaisseaux *capturés* faits toujours immédiatement suite à celle des vaisseaux *détruits* ou *coulés* (ἐφθάρησαν ou διεφθάρησαν ou κατέδυσαν μέν — ἥλωσαν δέ). De même, la mention des hommes *faits prisonniers* devrait toujours suivre celle des hommes *mis hors de combat ;* ce qui revient à dire que, si des Rhodiens ou des Pergaméniens avaient été pris dans la bataille, la chose eût dû être indiquée au § 5 après les mots : ἄνδρες δὲ τῶν μὲν Ῥοδίων ἀπέθανον εἰς ἑξήκοντα — τῶν δὲ παρ' Ἀττάλου πρὸς ἑβδομήκοντα. Puisqu'il n'en est point ainsi, force est d'admettre qu'il n'y eut ni prisonniers rhodiens ni prisonniers pergaméniens, et que, par suite, le § 6 tout entier (le dernier membre de phrase inclus) se rapporte aux prises faites sur Philippe. Polybe, après ceux des Macédoniens et de leurs alliés (σύμμαχοι) qui avaient été capturés, mentionnait encore des auxiliaires du roi restés pareillement aux mains de l'ennemi.

Que ces auxiliaires aient pu être des Égyptiens, c'est ce qui ressort des observations que nous avons présentées tout à l'heure. Les Αἰγύπτιοι dont parle Polybe sont quelques-uns des Égyptiens embarqués sur ces vaisseaux de l'escadre ptolémaïque, que Philippe avait emmenés de Samos après les avoir armés [1]. La présence du mot Αἰγύπτιοι au § 6 du chap. 7 confirme ainsi l'interprétation que nous avons donnée précédemment de la phrase (XVI, 2, 9) : τὰς γὰρ ἐν τῇ Σάμῳ ναῦς κτλ [2].

Aussi bien, un texte de Polyen, qui paraît avoir échappé à l'attention de tous les critiques, confirme avec éclat la leçon de l'*Urbinas*. Le voici : Φίλιππος Δημητρίου, πολεμῶν Ἀττάλῳ βασιλεῖ καὶ Ῥοδίοις ἀποδρᾶναι κατὰ θάλατταν βουλευσάμενος, αὐτόμολον Αἰγύπτιον ἔπεμψεν, ὃς ἤγγειλε τοῖς πολεμίοις ὅτι παρασκευάζοιτο διαναυμαχεῖν τῆς ὑστεραίας κτλ. [3] : « Philippe, fils de Démétrios,

1. C'est, d'ailleurs, ce qu'avait compris Schweighäuser (éd. de Polybe, t. VII, *ibid.)* : « *Si vera est haec scriptura* [τῶν Αἰγυπτίων], *intelligendi erunt Aegyptii sive remiges, quos e Samo insula habuerat Philippus : nam Samum per id tempus, quum Aegyptiorum fuisset, Philippus occupaverat, adeoque remiges inde in sua classe potuerat habere eqs.* »

2. Cf. ci-dessus, p. 181-182.

3. Polyaen. IV, 18, 2 Melber. Il ne me paraît pas douteux que ce morceau, comme le précédent (IV, 18, 1 : cf. Melber, *Jahrbüch. für class. Philol.* Suppl.-Band 1885, 640-641), ne dérive de la source à laquelle Polybe a fait emprunt.

étant en guerre contre le roi Attale et les Rhodiens et ayant résolu de faire retraite par mer, expédia aux ennemis *un transfuge égyptien* [entendez : un Égytien qui se donna pour transfuge], lequel leur fit connaître que le roi se préparait à leur livrer le lendemain une bataille navale ». Ce texte se rapporte à la dernière période de la campagne, à l'époque où Philippe se trouvait bloqué en Carie. Si, en ce temps-là, il avait encore des Égyptiens dans sa flotte, à plus forte raison en devait-il avoir au début de son expédition, peu après son passage à Samos.

Caractère et résultats de la bataille. — La bataille de Chios passait autrefois pour « une brillante victoire » [1], remportée sur Philippe par Attale et les Rhodiens. Aujourd'hui, par réaction peut-être contre cette opinion, les historiens modernes y verraient volontiers un succès de Philippe [2]. La vérité est que la journée demeura indécise.

C'est ce que montre la façon dont elle prit fin. Si, à la gauche, les Macédoniens engagés contre la flotte rhodienne rompirent le combat [3], à la droite, Dionysodoros, l'un des deux navarques d'Attale, fit de même après que son maître eut dû s'échouer au rivage d'Érythrai [4]; et, loin de se montrer pressants et de poursuivre l'ennemi qui se dérobait, les Rhodiens eux-mêmes, renonçant à leurs avantages, mirent aussi quelque hâte à se retirer [5]. Si l'on regarde maintenant aux résultats stratégiques, il est sûr que les coalisés ne réussirent ni à détruire la flotte macédonienne, ni à lui couper la retraite, ni même à la déloger des parages qu'elle occupait : après l'action, Philippe se tient encore à l'ancre dans le voisinage du cap d'Argennon, c'est-à-dire au lieu même où s'est livrée la bataille [6]; quant aux escadres coalisées, elles ont fait retraite, celle des Rhodiens à Chios [7], celle de Pergame dans les mouillages de la côte d'Asie [8].

1. Voir, par exemple, Hertzberg, I, 53 (trad. Bouché-Leclercq).
2. Cf. K. J. Beloch, dans Gercke-Norden, *Einleit. in die Altert.wissensch.* III, 130.
3. Pol. XVI, 6, 12.
4. Pol. XVI, 6, 11 ; cf. 6, 5 ; 6, 8.
5. Pol. XVI, 6, 13.
6. Pol. XVI, 8, 2-3.
7. Pol. XVI, 6, 13; cf. 8, 5.
8. Pol. XVI, 6, 11.

Philippe peut donc prendre des airs de vainqueur, et c'est d'abord à quoi il n'a garde de manquer [1]. Mais les pertes qu'il a subies, en vaisseaux, en hommes [2], sont énormes — chose particulièrement grave au début d'une campagne —, tandis que ses adversaires demeurent presque intacts [3]. Il se sent terriblement atteint [4], et, le surlendemain de la bataille, se voit forcé de faire l'aveu public de sa faiblesse. Ce jour-là, quand les Rhodiens et Dionysodoros se portent au-devant de lui, il élude la rencontre offerte [5]. Le fait est que la disproportion des forces rend la lutte impossible. Au reste, il faut reconnaître que les coalisés marquent peu d'entrain à tirer profit de leur supériorité; ils pourraient assaillir le Macédonien; il leur suffit de l'avoir humilié en le provoquant vainement; satisfaits du spectacle de son impuissance, ils regagnent leurs ancrages [6]. Le fâcheux état de leurs navires explique sans doute cette médiocre ardeur.

La bataille de Chios est restée indécise; on ne peut dire que Philippe y ait été défait. Néanmoins, ses ennemis ont le droit de la tenir pour un succès. Non seulement ils ont obligé Philippe à s'arrêter dans sa marche vers le Nord, à lever le siège de Chios, à renoncer à toute entreprise le long des rivages d'Aiolide, mais, par leur violente attaque, par les coups sanglants qu'ils lui ont portés, ils ont étonné son courage et brisé son élan [7] : parmi les Macédoniens, l'abattement est extrême [8]. Surtout, ils lui ont causé des dommages cruels, qui demeureront irréparés et dont il se ressentira

1. Pol. XVI, 8, 2-3.
2. Pol. XVI, 7, 5-6. Voir le texte transcrit plus haut, p. 190, note 2.
3. Il est, d'ailleurs, impossible que les Rhodiens n'aient perdu que 60 hommes et Attale que 70 (Pol. XVI, 7, 5). Ce sont là des chiffres ridicules. Il suffit d'observer que la pentère (rhodienne) d'Autolykos a coulé avec tous ses épibates (et son équipage) (XVI, 5, 2-3), et que Théophiliskos a vu périr la plupart des épibates montés sur la ναυαρχίς (XVI, 5, 5). Du côté d'Attale, le navarque Dionysodoros s'est échappé, lui troisième, de son navire, qui s'est perdu avec les épibates (et l'équipage) (XVI, 3, 14). Pour les prisonniers faits par Philippe sur Attale (d'ap. XVIII, 2, 2; 6, 3; 8, 10), voir ci-dessus, p. 189.
4. Polybe dit justement de Philippe (XVI, 6, 9) qu'il fut τοῖς — ὅλοις ἠλαττώμενος παρὰ πολὺ τὴν ναυμαχίαν.
5. Pol. XVI, 8, 4-5.
6. Pol. XVI, 8, 5.
7. Cf. Pol. XVI, 8, 6 sq.
8. Pol. XVI, 8, 8-10.

dans toute la suite de sa campagne. Si la journée de Chios n'est pas pour Philippe une défaite, elle est pourtant un désastre.

III. Observations sur la bataille de Ladé.

Rassemblons ici le peu que nous savons de la bataille de Ladé.

Dans cette bataille, Philippe eut les Rodiens pour seuls adversaires; Attale, comme l'indique expressément Polybe[1], était absent.

La position respective, avant l'action, des deux flottes ennemies est parfaitement claire. La flotte rhodienne était mouillée contre l'île de Ladé[2] : elle couvrait ainsi la ville de Milet et la côte d'Ionie. Les Macédoniens venaient du large, faisant route vers le Sud; c'est ce que marque nettement Polybe lorsqu'il écrit (XVI, 10, 1) : μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν καὶ τοὺς μὲν Ῥοδίους ἐκποδὼν γενέσθαι —, δῆλον ὡς ἐξῆν γε τελεῖν τῷ Φιλίππῳ τὸν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλοῦν[3]. Il n'est pas douteux que ce furent eux qui attaquèrent[4]. On n'en saurait être surpris. Nous avons vu qu'au lendemain de la bataille de Chios, Philippe disposait de forces qui lui permettaient de combattre les Rhodiens avec avantage[5], s'ils se trouvaient séparés d'Attale. De plus, il y a tout lieu de penser qu'il s'était renforcé à Samos, au moyen des vaisseaux égyptiens qu'il y avait laissés.

Polybe donne à entendre que la bataille de Ladé ne fut point une action de guerre fort considérable; elle l'aurait cédé de beaucoup en importance à celle de Chios[6]. Effectivement, des

1. Pol. XVI, 10, 1; cf. premier article, p. 242.

2. Cf. Pol. XVI, 15, 5 : τοὺς δὲ πολεμίους *(Macedonas)* — καθορμισθέντας ἐπὶ τὴν Λάδην ἐπὶ τῇ 'κείνων *(Rhodiorum)* στρατοπεδείᾳ ποιήσασθαι τὴν ἔπαυλιν —.

3. Ce qui, d'ailleurs, ne signifie pas du tout que Philippe ait eu l'intention qui lui est prêtée par Polybe.

4. De même, Niese, II, 586.

5. Ci-dessus, p. 187. — Comme je l'ai indiqué dans mon premier article, p. 242, note 5, Philippe devait être informé que la flotte pergaménienne n'était plus réunie à celle de Rhodes. Ce fut ce qui le décida à livrer bataille aux Rhodiens.

6. Cf. Pol. XVI, 14, 5. Cela résulte de la phrase : οὗτοι *(Antisthenes et Zeno)* τοιγαροῦν ἀμφότεροι κτλ. dans la polémique de Polybe contre Antisthénès et Zénon. Cf. premier article, p. 245.

brèves indications qu'on trouve dans XVI, 15, 1-3, il paraît résulter que la victoire de Philippe fut rendue plus aisée par une circonstance imprévue. La déroute des Rhodiens semble avoir eu pour cause une panique peu justifiée : un de leurs navires, ayant été fracassé par l'ennemi et se trouvant en danger de couler, « hissa son dolon »[1] — ce qui était le signal de la retraite[2] — et gagna le large; cet exemple fut aussitôt suivi par de nombreux vaisseaux[3], et le navarque, abandonné par tout le gros de la flotte, dut, à son tour, céder au mouvement[4]. En raison de cette prompte retraite, les pertes des Rhodiens se réduisirent sans doute à peu de chose : ce qui est sûr, c'est que deux seulement de leurs navires, deux pentères, furent capturés par Philippe avec les hommes qui les montaient[5]. Le silence de Polybe laisserait croire que Philippe ne perdit aucun bâtiment. Il est probable que la bataille n'apporta pas de changement sensible aux forces respectives des adversaires.

On peut se faire une idée assez exacte de ses suites. L'étésien, qui soufflait en tempête, poussait du Nord la flotte rhodienne[6]. Le premier jour, elle alla prendre son mouillage sur la côte de Myndos; le lendemain, poursuivant sa route au Sud, elle atteignit l'île de Kos[7]. Nous ne savons où elle se dirigea ensuite; il est probable qu'elle gagna Rhodes. Polybe indique que, pendant un temps, mise hors de jeu, elle laissa ouverte à l'ennemi la route d'Alexandrie[8].

Après leur victoire, les Macédoniens, remorquant les deux pentères conquises, mouillèrent sur les rivages de Ladé, au lieu même où les Rhodiens avaient établi leur station[9]. Ils débarquèrent un peu plus tard en arrière de l'île, sur la côte d'Ionie, et firent leur entrée à Milet[10]. Il est notable qu'ils ne

1. Pol. XVI, 15, 2.
2. Sur la manœuvre du *dolon*, cf. A. Breusing, *Nautik der Alten*, 77-78; Assmann, P-W, V, 1288-1289, *s. v.* δόλων (3).
3. Pol. XVI, 15, 2.
4. Pol. XVI, 15, 3.
5. Pol. XVI, 15, 1.
6. Pol. XVI, 15, 4.
7. Pol. *ibid.*
8. Pol. XVI, 10, 1 : — τοὺς μὲν Ῥοδίους — ἐκποδὼν γενέσθαι κτλ.
9. Pol. XVI, 15, 5; le texte a été cité p. 194, à la note 2.
10. Pol. XVI, 15, 6; voir premier article, p. 255, les observations sur ce texte; l'entrée de Philippe à Milet est au moins extrêmement probable.

donnèrent pas chasse aux Rhodiens et s'abstinrent, dans le moment, de toute opération navale. Il semble qu'en livrant la bataille, ils aient surtout voulu s'assurer la liberté de descendre en Ionie.

IV. Observations sur l'invasion du royaume de Pergame.

L'invasion du royaume de Pergame par Philippe est un événement très mal connu. Nous n'en sommes instruits que par Pol. XVI, 1[1]. Or, ce fragment nous montre, dès les premières lignes, Philippe dans le voisinage de Pergame. Nous ne savons ni par où ni comment il était venu jusque-là; nous ignorons tout des débuts de l'expédition. Nous en ignorons aussi la fin; en effet, le récit de Polybe s'arrête brusquement au moment où Philippe, arrivé à Hiéra-Komé, se met en relations avec Zeuxis, satrape de Lydie. Ajoutons que ce texte ne laisse pas, çà et là, d'être quelque peu obscur par excès de concision.

Il vaut la peine de l'analyser. — Polybe, comme nous l'avons déjà vu[2], rapporte qu'arrivé sous les murs de Pergame, Philippe pensait s'emparer de la ville à l'improviste, surprendre Attale et s'en saisir. Déçu dans cet espoir, il fut tout à sa rage. Les attaques des Macédoniens avaient été facilement repoussées par les garnisaires de Pergame; Philippe, alors, tourna sa fureur « non plus contre les hommes, mais contre les dieux[3] ». Les sanctuaires proches de la ville, en particulier le Niképhorion et l'Aphrodision, subirent une dévastation sauvage[4]. Cependant, Attale ayant pris soin de

1. Diodore (XXVIII, 5), Appien (*Maced.* 4, 1) et T. Live (Pol.) (31, 46, 4) n'ajoutent rien à Pol. XVI, 1-Pol. XVIII, 2, 2, et 6, 4, ne le complètent que sur un détail (mention de l'Aphrodision à côté du Niképhorion).

2. Cf. premier article, p. 242.

3. Pol. XVI, 1, 1-4.

4. Pol. XVI, 1, 5-6. Pour l'Aphrodision, cf. XVIII, 2, 2; 6, 4. Appien (*Maced.* 4, 1) parle de tombeaux violés (μὴ φειδόμενος ἱερῶν ἢ τάφων), ce qui est une erreur, suggérée probablement par le souvenir des ravages de Philippe en Attique à l'automne de l'année 200; cf. Liv. (Pol.) 31, 24, 18. Ce que dit Polybe (XVI, 1, 5) du soin qu'on prit de briser les pierres des édifices sacrés, afin de rendre impossible toute reconstruction, se retrouve exactement dans le texte de T. Live (Pol.) (31, 26, 12) où est racontée la seconde dévastation de l'Attique : *neque enim diruere modo ipsa templa ac simulacra evertere satis habuit, sed lapides quoque, ne integri cumularent ruinas, frangi iussit (Philippus).* Il semble qu'il y ait là une sorte de poncif.

faire le désert autour de sa capitale, l'armée macédonienne souffrait de la famine[1]. C'est pourquoi Philippe la conduisit dans les riches campagnes voisines de Thyatire[2]. N'y ayant rien trouvé, il se remit en marche, envahit la « plaine de Thébé », célèbre par ses belles cultures[3], mais, là non plus, ne put nourrir ses troupes. Polybe signale ensuite la présence du roi à Hiéra-Komé. De cette ville il expédia des courriers à Zeuxis, qui gouvernait la Lydie au nom d'Antiochos III, le priant de lui fournir des vivres et de lui prêter assistance conformément aux « accords » conclus avec le roi son maître[4].

Examinons les diverses opérations de Philippe, trop brièvement rappelées par Polybe. — Après ses vaines tentatives contre Pergame, il est clair que le roi, pour gagner le pays de Thyatire, remonta de l'Ouest à l'Est le cours du Kaïkos, puis, quittant la haute vallée du fleuve, descendit au Sud, probablement par la « passe de Nakrasa »[5], dans celle du Lykos. Il suivit de la sorte la grande route de Pergame à Sardes, dont Thyatire[6] était l'une des dernières stations[7].

La « plaine de Thébé » se trouve dans une tout autre région; elle s'étend en arrière, c'est-à-dire à l'Est du golfe de l'Ida et de la ville d'Adramytte[8]. Pour l'atteindre, Philippe, faisant volte-face[9], commença donc par reprendre jusque vers

1. Pol. XVI, 1, 3.

2. Pol. XVI, 1, 7; cf. Liv. (Pol.) 37, 8, 7 : *is (Eumenes)* cum magnam praedam agi posse dixisset ex agro hostium, *qui circa Thyatiram esset* eqs. (ann. 190).

3. Pol. XVI, 1, 7. Sur la fertilité du Θήβης πεδίον, cf. Liv. (Pol.) 37, 19, 7.

4. Pol. XVI, 1, 8.

5. Cf. Keil-Premerstein, *Bericht über eine zweite Reise in Lydien (Denkschr. Wien. Akad.* LIV, II, 1911), 28.

6. Notons qu'il n'est pas sûr que Philippe soit allé jusqu'à Thyatire. Dans Pol. XVI, 1, 7 (ὥρμησε — ἐπὶ Θυατείρων), ἐπί peut, comme en nombre de cas analogues, n'indiquer que la direction.

7. Sur la route de Pergame à Sardes par Thyatire, voir, en dernier lieu, Keil-Premerstein, *Bericht über eine Reise in Lydien und der südlichen Aiolis (Denkschr. Wien. Akad.* LIII, II, 1908), 52. — Prousias II, en 157, se rendit pareillement d'Élaia, port de Pergame, à Thyatire : Pol. XXXII, 15, 10.

8. Strab. XIII, 1, 61 (612); Liv. (Pol.) 37, 19, 7-8, et les notes de Weissenborn-H. J Müller (éd. de 1907) sur ce passage.

9. Dans Polybe (XVI, 1, 7), il se peut que les mots ἐκεῖθεν *(a Thyatira)* ποιησάμενος τὴν ἀναζυγὴν εἰς τὸ Θήβης πεδίον expriment l'idée de retour, de marche en arrière (cf., par exemple, V, 110, 5), bien que, chez notre auteur, comme l'a justement observé Schweighäuser (*Lex. Polyb. s. v.*), ἀναζυγὴν ποιεῖσθαι n'ait, le plus souvent, pas d'autre sens que *castra movere*.

Pergame la route qui l'avait conduit aux environs de Thyatire; ayant contourné Pergame, il dut ensuite traverser obliquement, dans la direction du Nord-Ouest, la contrée montagneuse du Teuthras[1].

Polybe nous dit qu'après avoir inutilement parcouru la plaine de Thébé, le roi s'en fut à Hiéra-Komé. Il importe beaucoup de déterminer la situation approximative de cette ville. On a longtemps pensé[2] qu'il s'agissait de Hiéra-Komé, cité connue de la Carie, qui se trouvait sur la rive gauche du Méandre, au Sud et vraisemblablement non loin de Tralles[3]. Mais cette opinion doit être abandonnée. Elle se fondait sur l'indication suivante de Stéphane de Byzance : ἱερὰ κώμη · δῆμος Καρίας. Πολύβιος ἑκκαιδεκάτῳ. Or, il est visible qu'il n'y a rien de certain à tirer de là. A supposer que la citation soit exacte et que Stéphane de Byzance ait bien compris le texte de Polybe auquel il se réfère[4], rien ne prouve que le passage du livre XVI par lui visé soit le même que celui qui nous intéresse. Pourquoi, dans le l. XVI, où étaient racontées les entreprises de Philippe en Carie, n'aurait-il pas été parlé, et de la Hiéra-Komé de Carie (en un chapitre, aujourd'hui perdu, qu'aurait lu Stéphane de Byzance) et d'une ville homonyme et différente ? En réalité, la Hiéra-Komé où vint Philippe, après avoir envahi la plaine de Thébé, ne peut avoir été la ville du même nom située en Carie. Schweighäuser écrivait déjà, avec son ordinaire sagacité[5] : « *istud oppidum... multo magis versus septentrionem situm esse debuit.* » Cela résulte, en effet, de deux remarques : 1° Sortant de la plaine de Thébé, Philippe, pour arriver à Hiéra-Komé de Carie, aurait dû parcourir près de

1. C'est la direction que suivait la route de Pergame à Adramytte (cf. W. M. Ramsay, *J. H. S.* II, 44; H. Kiepert, *Formae*, tab. IX) et à Kyzique.

2. C'est encore l'avis de Van Gelder, *Gesch. der alt. Rhodier*, 123, 3 *s. f.*; cf. Rospatt, *Philol.* XXVII, 680, 27. Niese (II, 584-585) est muet sur la question.

3. Liv. (P.) 38, 12, 10. Pour les textes épigraphiques, voir Bürchner, P-W, VIII, 1489, *s. v. Hierokome* (2). Sur l'emplacement de la ville, Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, 1652; H. Kiepert, *Formae*, tab. IX.

4. Tel ne serait point le cas, si l'on en croit Büttner-Wobst. Voici ce qu'on lit dans l'*Index* de son édition de Polybe, au mot Ἱερὰ κώμη : « *Lydiae* urbs dicionis Pergamenae [?] haud procul Thyatiris... 16, 1, 8 cum ann. [dans cette note est cité le texte de Steph. Byz.]... » Ceci implique que Stéphane de Byzance aurait, par méprise, écrit Καρίας au lieu de Λυδίας. Il est sûr qu'une telle erreur n'a rien que de possible.

5. Schweighäuser, éd. de Polybe, t. VII, 236.

300 kilomètres. Comprendrait-on que Polybe ne nous donnât aucun détail sur la marche de l'armée macédonienne pendant un si long trajet, qu'il n'indiquât pas les directions qu'elle aurait suivies, qu'il ne mentionnât aucune de ses étapes? 2° Philippe, une fois à Hiéra-Komé, députa à Zeuxis. C'est certainement à Sardes, chef-lieu de la satrapie de Lydie, que Zeuxis avait sa résidence. D'où cette conclusion : Hiéra-Komé était une localité intermédiaire entre la plaine de Thébé et Sardes; cette localité se trouvait donc au Nord de Sardes; il est probable qu'elle n'en était pas fort éloignée; il y a chance, par suite, qu'elle fût proche de Thyatire et située entre cette ville (au Nord) et Sardes (au Sud). — Précisément, dans son récit de la guerre de Prousias II contre Attale II, Polybe (XXXII, 15, 10-11)[1] fait mention d'une ville de Hiéra-Komé qui renfermait un sanctuaire d'Artémis, et rapporte que ce sanctuaire fut pillé par Prousias, en 157, lorsque, *ayant quitté Thyatire, il se dirigeait vers Temnos*. Il est donc avéré, comme l'a le premier, je crois, indiqué G. Radet, qu'il existait une Hiéra-Komé, « non loin de Thyatire, au Nord de l'Hermus [2] ». Et c'est probablement avec raison que Imhoof-Blumer[3] a proposé de reconnaître dans la cité que ravagea Prousias la Hiérokaisareia[4] des temps romains, laquelle était sise sur la rive droite du fleuve Hyllos, près de son confluent avec le Lykos, à moins de 20 kilomètres à vol d'oiseau au Sud-Ouest de Thyatire et moins de 40 kilomètres au Nord-Ouest de Sardes. Ce qui confirme l'identification, c'est que Hiérokaisareia possédait un sanctuaire célèbre d'Artémis « Persique », celui-là même,

1. Pol. XXXII, 15, 10 : καὶ καταπειράσας τῆς Ἐλαίας *(Prusias)* — ἀπῆρεν ἐπὶ Θυατείρων· (11) κατὰ δὲ τὴν ἐπάνοδον τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν τῆς ἐν Ἱερᾷ κώμῃ μετὰ βίας ἐσύλησεν. (12) ὁμοίως καὶ τὸ τοῦ Κυννείου Ἀπόλλωνος τέμενος τὸ περὶ Τῆμνον οὐ μόνον ἐσύλησεν, ἀλλὰ καὶ τῷ πυρὶ διέφθειρεν.

2. G. Radet, *La Lydie et le monde grec*, 317.

3. Imhoof-Blumer, *Lydische Stadtmünz.* 8 sq.; on notera que les remarques topographiques de cet auteur sur la campagne de Prousias II ne sont guère que la reproduction de celles qu'avait déjà faites G. Radet *(ibid.)*. Cf. Keil-Premerstein, *I. Bericht*, 53, 61, et la compilation de Bürchner, P.-W, VIII, 1401-1402, *s. v. Hiera Kome, Hierokaisareia.* — G. Radet, qui plaçait d'abord Hiéra-Komé à *Mermereh*, au Nord du lac Koloé *(La Lydie*, 317), s'est rallié à l'opinion de Imhoof-Blumer; voir *Cybébé* (Bordeaux, 1909), 57.

4. Les ruines de Hiérokaisareia ont été découvertes par Ar. Fontrier dans les dunes de l'Hyllos (*Kum-tschai)*, au Sud de *Sas-ova;* cf. Keil-Premerstein, *I. Bericht*, 53; Bürchner, *ibid.*; R. Kiepert, *Karte von Kleinasien*, Bl. C, I.

selon toute apparence, que dévasta le roi de Bithynie[1]. Dès lors comme on ne peut raisonnablement douter que, dans XXXII, 15, 10-11 et dans XVI, 1, 8, Polybe ne parle de la même localité et que ce ne soit la même Hiéra-Komé qui, à quarante ans d'intervalle, reçut la visite de Philippe et celle de Prousias[2], l'emplacement de la ville où passa l'armée macédonienne, à son retour de la plaine de Thébé, paraît devoir être fixé à Hiérokaisareia.

Il y a lieu de se rappeler ici la dédicace publique en l'honneur de Philippe, gravée sur le socle d'une statue du roi, qu'on a découverte à *Selendi*[3]. Ce village turc est voisin des ruines de Hiérokaisareia et renferme nombre d'inscriptions apportées de ces ruines[4]. Si, comme il est probable, celle-ci en provient[5], elle fournit un argument nouveau en faveur de l'identité de Hiéra-Komé et de Hiérokaisareia. Au surplus, qu'on accepte ou qu'on rejette cette identité, il demeurera toujours que Hiéra-Komé se trouvait nécessairement à proximité de Thyatire, sur les confins septentrionaux de la Lydie.

On voit par là que, pour se rendre de la plaine de Thébé à Hiéra-Komé, Philippe refit, en sens inverse, le chemin qu'il avait parcouru après avoir quitté Thyatire ; il revint, à très peu près, à son point de départ. Ses incursions sur les territoires d'Attale consistèrent ainsi en un singulier va-et-vient, en une

1. Cf. Imhoof-Blümer, *Lyd. Stadtmünz.* 8-9. Imhoof, copié par Bürchner *(ibid.)*, dit à tort que le sanctuaire d'Artémis, à Hiéra-Komé, fut pillé par Philippe. Sur le culte d'Artémis « Persique » à Hiérokaisareia, cf. W. H. Buckler, *J. H. S.* 1917, 109, n° 22.

2. C'est ce qu'admet sans hésitation Büttner-Wobst dans l'*Index* de son édition de Polybe (passage cité plus haut, p. 198, note 4).

3. Ar. Fontrier, Μουσεῖον, 1886, 39 = P. Foucart, *B. C. H.* 1887, 104, n° 25 = W. H. Buckler, *J. H. S.* 1917, 110, n° 23 *(fac-similé)* : [βα]σιλέα Φίλιππον [ἡ βου]λὴ κ(αὶ) ὁ δῆμος. Cf. Clerc-Zakas, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων, 17 ; Schuchhardt, *Ath. Mitt.* 1888, 7 ; Niese, II, 584, 5 ; Keil-Premerstein, *I. Bericht*, 53 ; Bürchner, *ibid.* — C'est à Schuchhardt et à Niese que revient le mérite d'avoir vu que ce texte se rapporte à l'expédition de 201. Ce fait important avait échappé aux premiers éditeurs. Je ne sais pourquoi Bürchner paraît douter que le « roi Philippe » soit Philippe V; rien n'autorise ce doute. — Selon Buckler (*ibid.* 110-111), l'inscription a été gravée de nouveau à une époque tardive ; ainsi s'expliquerait la forme abrégée donnée au mot κ(αί) ; cf. Ad. Wilhelm, *Beitr. zur gr. Inschr.-kunde*, 120.

4. Cf. Keil-Premerstein, *I. Bericht*, 53 ; *II. Bericht*, 11.

5. Ce qui empêche d'être tout à fait affirmatif, c'est qu'il se rencontre à *Selendi* des inscriptions originaires de Thyatire, mêlées à celles qui ont été amenées de Hiérokaisareia : cf. Clerc-Zakas, 16 et 17, 1 ; Keil-Premerstein, *ibid.* ; Buckler (*ibid.* 110). Ce dernier croirait volontiers que l'inscription a été transportée de Thyatire à *Selendi*.

suite de marches et de contre-marches. A deux reprises, il traversa en diagonale l'État pergaménien dans toute son étendue[1] : il en atteignit d'abord l'extrémité Sud-Est, pour remonter aussitôt à l'extrémité Nord-Ouest, puis redescendre au point opposé ; il couvrit deux fois la distance comprise entre Pergame et le golfe de l'Ida, et trois fois celle qui séparait Pergame de la région du Lykos et du haut Hyllos.

La nécessité de nourrir ses troupes explique très bien que de Thyatire, où les vivres leur avaient fait défaut, Philippe les ait conduites dans la plaine de Thébé. Mais ce motif ne vaut plus, s'il s'agit de rendre raison de la marche inverse, de la plaine de Thébé jusqu'à Hiéra-Komé ; le roi ne pouvait espérer se ravitailler dans le haut bassin de l'Hyllos, qu'il venait de quitter après l'avoir trouvé trop pauvre de ressources ; et nous voyons, en effet, qu'aussitôt après y avoir ramené ses soldats, il fit appel aux bons offices de Zeuxis. Quelques historiens[2] ont supposé qu'il n'avait passé par Hiéra-Komé que pour gagner de là, sur la côte Sud de l'Aiolide, l'un des ports voisins de Pergame, où il aurait rembarqué son armée. Mais, si tel avait été son dessein, on se demande pourquoi il aurait commencé par tourner le dos à la mer et par s'enfoncer dans les terres sur une longueur de 150 kilomètres, alors que, des environs d'Adramytte, rien ne lui était si aisé que d'atteindre le golfe d'Élaia par une marche au Sud, en longeant le littoral. Il ne faut pas attribuer à Philippe des opérations absurdes. La marche de la plaine de Thébé à Hiéra-Komé ne se comprend que si l'on y voit le commencement de la retraite que le roi fit exécuter à son armée, quand il eut résolu d'évacuer les États d'Attale et de regagner la région du golfe latmique ; Hiéra-Komé fut une des premières étapes de cette retraite. Si Philippe prit la

1. Sur l'extension probable des États d'Attale à la fin du IIIe siècle, cf. l'exposé de G. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 81 : « ... l'estensione del regno ... doveva corrispondere a quella di un trapezio del quale il monte Ida ed il golfo Adramitteno costituivano l'angolo di N. O. ; il capo Idra ed il golfo Elaitico quello di S. O. ; la fortezza di Attalia al Lico quello di S. E. ; la pianura Apia ed il monte Pelecas quello di N. E. ». Il est presque certain qu'en 201, ni Thyatire, ni Hiéra-Komé ne faisaient partie du royaume de Pergame, mais que ces deux villes dépendaient de la monarchie séleucide. Cf. Keil-Premerstein, *II. Bericht*, 28.

2. Voir, en dernier lieu, Niese, II, 585 ; cf. Nissen, *Krit. Unters.* 121 ; Mommsen, *R. G.* I7, 695. — La vérité a été vue par Van Gelder, *Gesch. der alt. Rhodier*, 123, 3.

direction du Sud-Est, ce fut sans doute afin de se rapprocher de Zeuxis, dont il attendait des vivres. A partir de Hiéra-Komé, on peut croire qu'évitant de trop empiéter sur les territoires d'Antiochos, il inclina au Sud-Ouest, et, par Magnésie du Sipyle, atteignit la plaine du Kaÿstros, puis la basse vallée du Méandre et les environs de Milet.

Si Philippe s'en revint par terre du royaume d'Attale, il faut admettre que c'est par terre aussi qu'il y était venu. Ceci, je le sais, heurte l'opinion commune. On pense d'ordinaire que, pour envahir l'État de Pergame, le roi se servit de sa flotte. Mais un peu de réflexion eût fait voir que cette hypothèse, qu'aucun texte n'autorise, soulève trop d'objections. — C'est dans le fort de l'été qu'eut lieu l'expédition contre Pergame. Or, en cette saison, les vents des parties Nord et Nord-Ouest font rage presque sans arrêt le long de la côte d'Asie. Philippe, devant tenir le cap au Nord, aurait eu constamment à lutter contre eux ; la navigation de la flotte macédonienne eût été par là rendue très difficile [1], peut-être périlleuse, en tout cas extrêmement lente. — Polybe indique [2] que Philippe, lorsqu'il marcha sur Pergame, se flattait d'y surprendre Attale et de le faire prisonnier. Il espérait donc se rendre maître de la ville à l'improviste. Comment eût-il conçu cet espoir, s'il avait dû, avant de pénétrer chez l'ennemi, naviguer laborieusement au long de l'Ionie et de l'Aiolide, puis effectuer un débarquement, opération qui coûte toujours grand temps? comment Attale n'aurait-il pas connu son approche? comment prévenu en temps utile, n'aurait-il pas pourvu à sa sûreté, mis sa capitale en défense? — Dans le royaume de Pergame, aussitôt qu'elle y fut entrée, l'armée macédonienne souffrit cruellement de la disette [3]. Voilà encore un juste sujet d'étonnement, si l'armée était venue par mer. Sur l'escadre qui l'aurait amenée, Philippe, à moins d'une imprévoyance singulière, eût embarqué des vivres ; et cette escadre, mouillée dans le golfe élaïtique, eût pu, au moins pendant quelque

1. C'est le vent du Nord qui, après la bataille de Ladé, chasse la flotte rhodienne d'abord sur Myndos, puis sur Kos : Pol. XVI, 15, 4.
2. Pol. XVI, 1, 1.
3. Pol. XVI, 1, 3; 1, 7 sq.

temps, ravitailler les troupes, lesquelles, campées autour de Pergame, se seraient trouvées toutes voisines de la mer. — Notons enfin que Philippe n'aurait pu, sans imprudence grave, emmener sa flotte ou une partie considérable de sa flotte dans le golfe d'Élaia. C'eût été laisser une dangereuse liberté de manœuvre à la marine rhodienne qui, après la journée de Ladé, s'était allée reformer et pouvait, peut-être à bref délai, rentrer en action. La raison voulait que la flotte royale demeurât dans les eaux de Carie, s'y établît fortement et, de là, surveillât les Rhodiens.

L'expédition contre Pergame fut donc un grand *raid*, que les troupes macédoniennes exécutèrent à marches forcées, avec la célérité qui leur était habituelle. On sait que Philippe, qui fut le manœuvrier le plus agile et le plus hardi de son temps, excellait à conduire les opérations de cette sorte, et qu'elles caractérisent tout à fait sa « manière » stratégique[1].

Revenons maintenant aux débuts de l'expédition. Quand il se dirigea de la région de Milet vers Pergame, quel chemin suivit le roi de Macédoine ? Nous n'avons là-dessus aucun renseignement; pourtant la question ne paraît pas insoluble. Une chose semble d'abord évidente : puisque l'armée macédonienne était obligée de vivre sur les pays qu'elle parcourait, elle avait un intérêt certain à varier, autant que possible, ses itinéraires. On peut donc croire que les routes de l'Est, le long des

1. Se rappeler, par exemple, l'expédition de Thermos, en 218, et, la même année, l'invasion de la Laconie ; en 217, la marche de Larisa à Méliteia (Pol. V, 97, 5-6); en 208, la marche de Démétrias à Elateia et à Oponte (Liv. (Pol.) 28, 7, 3 sq); en 200, la marche de Démétrias à Chalkis et à Athènes (Liv. (Pol) 31, 24, 2-4 ; 24, 7); en 198, la retraite des défilés de l'Aoos aux *Pyrrhi castra*, puis au Lynkos (Liv. (Pol.) 32, 13, 2) : cf. Kromayer, *Ant. Schlachtfeld.* II, 50 et note 1, 51 et note 1 : la distance parcourue journellement est estimée par Kromayer à plus de 30 km.; en 189, l'invasion de l'Athamanie (Liv. (Pol.) 38, 2, 1-2). L'expédition de Thrace, dans l'été de 200 (Liv. (Pol.) 31, 16-17), est un *raid* comparable à l'invasion du royaume de Pergame. — On notera certaines expressions qui reviennent sans cesse sous la plume, ou de Polybe, ou de T. Live traducteur de Polybe, quand ils racontent les campagnes de Philippe : κατὰ τάχος (Pol. IV, 66, 2) — ; κατὰ σπουδήν (IV, 66, 3) —; ἐνεργὸς καὶ λαθραία παρουσία (IV, 67, 7; cf. 69, 9 : ἅμα γὰρ ἤκουον (*Peloponnesii*) τὴν παρουσίαν καὶ τὴν νίκην τοῦ βασιλέως) — ; ταχεῖα καὶ παράδοξος παρουσία (V, 7, 1) — ; ἐνεργὸς πορεία (V, 8, 3 ; cf. 18, 10) — ; ἐνεργὸς νυκτοπορία (V, 97, 5) — ; *his raptim actis* (*vel simile* : (Liv. (Pol.) 26, 25, 4 ; 27, 31, 2 ; 28, 8, 1 ; 33, 19, 3) — ; *itineribus magnis* (26, 25, 17; 28, 5, 14 ; cf. 38, 2, 2) — ; *celeritas* (26, 25, 3 ; 28, 8, 1) — ; *expeditio subita* (26, 25, 2) — ; *inproviso* (33, 19, 3), etc. — Les mots Φίλιππος... ὅτε τὴν Ἀσίαν κατέτρεχεν κτλ., qu'emploie Athénée (Pol. XVI, 24, 9), sont pareillement dignes de remarque.

frontières occidentales de la Lydie, qu'elle utilisa dans sa retraite, n'étaient pas celles qu'elle avait prises lors de sa marche en avant. Et, d'autre part, puisqu'il prétendait surprendre Attale, il semble que Philippe dut tirer au plus court. En conséquence, il est probable qu'il poussa constamment au Nord-Ouest et au Nord, et qu'après avoir franchi le Messogis en arrière d'Éphèse, il traversa la plaine du Kaystros, passa au voisinage de Smyrne, et gagna en droiture la côte du golfe élaïtique et le cours moyen du Kaïkos.

Avant de franchir le Messogis, les Macédoniens touchèrent nécessairement Magnésie-du-Méandre ; ils y passèrent encore après leur retraite, lorsqu'ils redescendirent dans la basse vallée du Méandre. C'est à l'un de ces deux passages que se doit rapporter, ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'anecdote qui se trouve dans Athénée [1].

V. Observations sur les opérations de Carie.

1. Comme il a été dit précédemment [2], les premières lignes du fragment XVI, 11, 1, de Polybe contiennent la fin du récit des vaines attaques de Philippe contre Knide. S'étant heurté à des fortifications imprenables, le roi dut se retirer « pour la seconde fois », et s'occupa de conquérir et de saccager les φρούρια et les κατὰ τὴν χώραν συνοικίαι : il s'agit là vraisemblablement des postes fortifiés et des bourgades de la Chersonèse knidienne [3].

Polybe, tout de suite après, passe au récit (XVI, 11, 2-6) [4] du siège de Prinassos et du stratagème qui en assura le succès ; c'est donc devant Prinassos que Philippe, s'étant éloigné de Knide, vint établir son camp. Nous savons par Polyen [5], qui, sans doute, puise à la même source que Polybe, que Prinassos était une ville de la Péraia rhodienne. L'invasion de la Péraia

1. Pol. XVI, 24, 9 ; cf. premier article, p. 256-257.
2. Cf. premier article, p. 248.
3. Cf. Liv. (Pol.) 33, 18, 20 : *dum in* castellis vicisque *recipiendis Peraeae tempus teritur.*
4. Cf. Polyaen. IV, 18, 1.
5. Polyaen. *ibid.*

aurait ainsi succédé à celle de la Chersonèse knidienne, ce qui est conforme à l'ordre géographique. L'emplacement de Prinassos n'est pas connu ; mais la narration de Polybe donne à croire que la ville se trouvait vers la limite occidentale des possessions rhodiennes, au voisinage du territoire knidien, par conséquent dans l'une des deux presqu'îles appelées Chersonèse bybassienne et Chersonèse tracheia. Une fois maître de Prinassos, Philippe aurait enlevé aux Rhodiens les villes, *castella* et *vici* [1] qui leur appartenaient sur le continent. Ainsi, les entreprises du roi dans la Carie méridionale se seraient déroulées d'Ouest en Est, du promontoire triopien dans la direction de Kaunos.

En conséquence, c'est probablement dans les chapitres, maintenant perdus, du l. XVI, faisant suite au fragment XVI, 11, et compris entre ce fragment et XVI, 12, qu'était racontée la conquête de la Péraia rhodienne [2].

2. Le fragment XVI, 12, qui, dans l'*Urbinas*, vient après XVI, 11, renferme, comme je l'ai rappelé déjà [3], des renseignements topographiques et historiques sur la ville d'Iasos [4], auxquels fait suite une digression sur les miracles qu'on racontait des statues d'Artémis Kindyas et d'Artémis Astias [5], déesses adorées par les Iasiens et les Bargyliètes. C'est évidemment, comme je l'ai déjà signalé [6], à propos de la prise d'Iasos par Philippe que Polybe avait traité ces matières. On a donc tout lieu de penser que les opérations du roi dans la Carie septentrionale (au Nord du golfe kéramique) furent postérieures à celles qu'il accomplit dans la Carie du Sud [7]. Iasos, étant une place maritime, fut certainement attaquée à la fois par terre et par mer. Lorsque Philippe entreprit de la réduire, sa flotte, qui l'avait

1. Cf. Liv. (Pol.) 33, 18, 20.
2. Pour les textes qui impliquent cette conquête, voir premier article, p. 238, note 3.
3. Cf. premier article, p. 248.
4. Pol. XVI, 12, 1-2.
5. Pol. XVI, 12, 3-4.
6. Cf. premier article, p. 248.
7. Niese (II, 587) penche à croire que la prise d'Iasos précéda l'attaque contre Knide et la prise de Prinassos. L'ordre des fragments de l'*Urbinas* contredit absolument cette hypothèse.

certainement accompagné quand il faisait la conquête des péninsules cariennes, était donc revenue du Sud au Nord, des eaux de la Doride dans les parages d'Iasos.

Iasos et Bargylia étaient deux villes voisines, sises l'une vis-à-vis de l'autre dans la partie moyenne du « golfe d'Iasos », la première sur sa rive Nord, la seconde sur sa rive Sud. On ne peut douter qu'elles aient été conquises dans le même temps [1]; mais la prise d'Iasos dut précéder celle de Bargylia. C'est ce qui ressort de la lecture du fragment XVI, 12, 1. Avant de rappeler les origines et la fondation d'Iasos (XVI, 12, 2), et de faire connaître l'étendue de la ville *(ibid.)*, Polybe en explique la situation. A cette occasion, il décrit sommairement le golfe au bord duquel elle s'élevait, et qui baignait aussi, au Sud, la ville de Bargylia : (XVI, 12, 1) ἡ δὲ τῶν Ἰασέων πόλις κεῖται μὲν ἐπὶ τῆς Ἀσίας ἐν τῷ κόλπῳ τῷ μεταξὺ κειμένῳ τοῦ τῆς Μιλησίας Ποσειδίου καὶ τῆς Μυνδίων πόλεως, προσαγορευομένῳ [μὲν παρά τισιν Ἰασίῳ?] [2], παρὰ δὲ τοῖς πλείστοις Βαργυλιητικῷ συνωνύμως ταῖς περὶ τὸν μυχὸν αὐτοῦ πόλεσιν ἐκτισμέναις. Si Philippe avait assiégé Bargylia avant Iasos, ces renseignements sur le golfe, qu'on appelait à volonté « d'Iasos » ou « de Bargylia » [3], ne se rencontreraient point ici ; ils auraient été joints au récit des opérations du roi contre Bargylia. Une conclusion semblable se tire de XVI, 12, 3-4 : καταπεφήμισται δὲ καὶ πεπίστευται παρὰ μὲν τοῖς Βαργυλιήταις διότι τὸ τῆς Κινδυάδος Ἀρτέμιδος ἄγαλμα, καίπερ ὂν ὑπαίθριον, οὔτε νίφεται τὸ παράπαν οὔτε βρέχεται, (4) παρὰ δὲ τοῖς Ἰασεῦσι τὸ τῆς Ἀστιάδος· καὶ ταῦτά τινες εἰρήκασι καὶ τῶν συγγραφέων. Ce qui est dit en ce passage de la statue d'Artémis Kindyas eût trouvé place plus haut, si Polybe avait précédemment raconté la prise de Bargylia par Philippe.

Au reste, la prise de Bargylia n'a pas seulement été postérieure à celle d'Iasos, il semble bien qu'elle ait été la dernière opération maritime de la campagne. C'est ce qu'il faut conclure,

1. Je rappelle que la prise des deux villes est impliquée par Pol. XVI, 24, 1-2 ; XVIII, 2, 3 ; 8, 9 ; 44, 4 ; 48, 1 ; 50, 1 ; Liv. (Pol.) 33, 18, 18 ; cf. 34, 32, 5.

2. Le texte de l'*Urbinas* offre une évidente lacune ; je reproduis le supplément, fort plausible, de Schweighäuser.

3. Le même golfe, à sa partie la plus profonde, porte aussi, comme on sait, le nom de *Mikra-Thalassa*.

je crois, des indications données par Polybe au chapitre 24 du livre XVI.

On voit là qu'à l'automne de 201[1], Philippe se trouve à Bargylia. Il en est maître; mais sa flotte est bloquée — et depuis quelque temps, semble-t-il, — dans le voisinage immédiat de la ville, par Attale et les Rhodiens. Si l'on jette les yeux sur une carte un peu détaillée, on se rend aisément compte de la situation de cette flotte. Bargylia est bâtie sur une sorte de presqu'île, au bord occidental d'une crique profondément creusée dans les terres[2] qui lui sert de port naturel. C'est dans cette crique que sont mouillés les vaisseaux macédoniens. Comme elle ne communique avec le « golfe d'Iasos » que par un chenal fort resserré, il n'est pas surprenant que les flottes ennemies en aient pu facilement barrer l'entrée. Le singulier, c'est que Philippe se soit mis dans ce mauvais cas et laissé prendre dans cette souricière; c'est qu'au lieu de la faire mouiller dans une rade largement ouverte, il ait commis l'imprudence de tenir toute sa flotte rassemblée dans le port de Bargylia. Apparemment, il y avait à cela une raison majeure. Je ne vois qu'une explication. La flotte macédonienne a dû nécessairement se concentrer dans le port de Bargylia lorsque le roi assiégeait la ville : c'est pendant ce siège qu'Attale et les Rhodiens la sont venus surprendre et bloquer. Philippe a réussi à s'emparer de Bargylia, mais est demeuré captif dans les eaux voisines, ses adversaires l'ayant coupé de la haute mer.

C'est seulement au printemps de l'an 200[3] qu'usant d'un stratagème qu'a raconté Polyen[4], le roi trompa la vigilance d'Attale et des Rhodiens, parvint à s'échapper, et regagna la Macédoine. La prise de Bargylia, précédée de peu par celle d'Iasos, marque donc la fin de ses entreprises maritimes en Asie.

1. Pol. XVI, 24, 1-2; cf. Polyaen. IV, 18, 2; premier article, p. 250 et note 1.
2. Cf. C.T. Newton, *Travels and Discov.* II, 56-57; *Admir. Chart* 1546 et 1531 (cartons : *Mendelyan Gulf*, *Bargylia Creek; The ruins of anc. Bargylia*; noter que le plan de Le Bas, *Itinér.* pl. 67, paraît fortement inspiré de ce dernier carton). L'ancienne crique maritime s'est transformée en un marais salant (Newton, *ibid.*).
3. Ce point sera traité à part.
4. Polyaen. IV, 18, 2.

3. On sait par Polybe que Philippe a conquis Euromos et Pédasa [1], mais il est difficile de dire à quel moment. Euromos et Pédasa étaient deux villes de petite importance [2], proches l'une de l'autre, situées au Sud-Est et à faible distance du golfe latmique, Euromos à peu près à mi-route entre Hérakleia-du-Latmos et Mylasa, Pédasa dans la région montagneuse au Nord-Est d'Euromos [3]. Il est clair qu'une fois en possession d'Iasos, Philippe, poussant de la côte vers l'intérieur des terres, put faire marcher ses troupes sur Euromos et Pédasa, distantes seulement de quelque 20-30 kilomètres au Nord-Est. Mais rien n'empêcherait non plus que la prise d'Euromos et de Pédasa eût précédé celle d'Iasos et fût même antérieure aux attaques dirigées contre Knide, en sorte que ce serait par elle qu'auraient débuté les opérations de Philippe en Carie. Il faut observer, en effet, qu'après sa victoire de Ladé et son débarquement sur la côte milésienne, le roi eut toute liberté de manœuvrer au Sud et au Sud-Est du golfe latmique. Il ne serait donc point impossible qu'ayant longé la rive méridionale du golfe, il se fût saisi sans retard, avant de s'engager dans les régions plus lointaines de la Carie, avant même de faire route vers Pergame, des petites places cariennes qui se trouvaient à sa portée, notamment d'Euromos et de Pédasa [4].

1. Pol. XVIII, 2, 3; 44, 4.

2. Cf., sur Euromos, Strab. XIV, 2, 22 (658), qui qualifie la localité de περιπόλιον, c'est-à-dire de *castellum* (pour ce sens du mot περιπόλιον, voir Dittenberger, *Sylloge* ², 270, not. 1, et le décret d'Halasarna, *Klio*, 1902, 321-322). Il est remarquable que Polybe emploie deux fois l'expression αἱ ἐν Εὐρώμῳ πόλεις (XXX, 5, 11; 5, 15 = Liv. 45, 25, 11 : *Euromensium oppida*); ceci paraît signifier que les Εὐρωμεῖς (XXX, 5, 13) étaient dispersés dans plusieurs bourgades, dont « Euromos » n'était que la principale.

3. L'emplacement d'Euromos a, comme on sait, été fixé depuis longtemps à *Ayakli*, au Nord-Ouest de Mylasa; cf. Bürchner, P-W, VI, 1285-1286, *s. v. Euromos*. — La position de Pédasa (Πήδασα, Πήδασον, Πίδασα; cf. Rehm, *Delphin.* 352, 5), qui a été l'objet de longues controverses (cf. W. Judeich, *Ath. Mitt.* 1887, 331 sq.; H. Kiepert, *Formae*, tab. IX, p. 5 du texte), paraît approximativement déterminée par Rehm (*ibid.* 352 sq.), grâce aux renseignements que fournit le décret (*ibid.* n° 149) relatif à la συμπολιτεία de Milet et de Pidasa (*sic*). C'est à tort que H. Kiepert plaçait cette localité dans la partie Sud de la Carie, à l'Est de Bargylia et au Nord-Ouest de Kéramos. Il est sûr qu'à l'époque où fut conclu le traité en question (vers 182 a. C.), son territoire confinait, à l'Est, à celui de Milet; et il est sûr aussi, d'après le même document, que Pidasa était voisine d'Euromos. Rehm suppose avec vraisemblance qu'elle se trouvait un peu au Nord-Est de cette dernière ville et assez loin au Nord de Mylasa, sur la transversale qui joindrait Euromos à Stratonikée.

4. Ce qui rend, toutefois, l'hypothèse peu probable, c'est que Philippe, comme nous l'avons vu (premier article, p. 243), avait grande hâte de gagner Pergame pour y surprendre Attale. Mais les opérations contre Euromos et Pédasa n'auraient-elles pu être confiées à un corps spécial, détaché du gros de l'armée?

4. La conquête de Stratonikée, pareillement attestée par Polybe[1], pose encore un cas embarrassant. Stratonikée étant voisine de l'extrémité septentrionale de la Péraia rhodienne[2], l'événement semble devoir se rattacher à l'invasion de la Péraia; Philippe, après avoir enlevé aux Rhodiens leurs établissements du continent, se serait porté sur Stratonikée par une marche du Sud au Nord. Cette supposition est plausible, mais d'autres ne le seraient pas moins. Comme nous le dirons plus loin, il se pourrait que la prise de Stratonikée, notablement plus récente qu'il ne semble d'abord, dût se placer tout à la fin de la campagne. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que, si on la fait succéder à l'invasion de la Péraia, il devient assez légitime d'admettre qu'Euromos et Pédasa furent conquises après Stratonikée et avant Iasos et Bargylia. De Stratonikée, Philippe, tirant à l'Ouest afin d'atteindre les bords de la *Mikra-Thalassa*, aurait, par un léger détour au Nord, gagné Pédasa, puis Euromos, et se serait ensuite rabattu sur Iasos, où sa flotte le serait venue rejoindre.

Il ressort de ce qui précède qu'on peut se représenter en trois façons la suite des opérations conduites par Philippe en pays carien :

I. [Invasion du royaume de Pergame]. 1° *Opérations, à la fois maritimes et continentales, sur les côtes de la Carie méridionale (Chersonèse knidienne; Chersonèse bybassienne; Chersonèse tracheia*[3]*; Péraia rhodienne); opérations à l'intérieur de la Carie méridionale (Péraia rhodienne)*; — 2° prise de Stratonikée(?); — 3° *opérations, à la fois maritimes et continentales, sur la côte*

1. Dans T. Live (Pol.) 33, 18, 4-7; 18, 19; 18, 21-22; cf. 30, 11 (Valer. Antias).

2. C'est ce que montre clairement le récit de l'expédition de Pausistratos en 197 : Liv. (Pol.) 33, 18. Il est évident, d'après ce récit, que l'*ager Stratonicensis* est limitrophe de la Péraia (cf., en particulier, 33, 18, 19-20). Il s'agit naturellement, non de la Péraia au sens strict, telle que la décrit Strabon (XIV, 2, 2 sq.; 651), mais de la Péraia accrue de divers territoires situés au Nord du golfe kéramique (Ἰδυμία Κυλλανδία, Πισυῆτις, κοινὸν Ταρμιανῶν, etc.). Cf. *Sylloge*[2], 269 (inscription qui est, du reste, moins ancienne que ne l'ont pensé les éditeurs; voir Van Gelder, 129, 1); *Dial. Inschr.* 4275, 4276 : ces deux derniers textes sont postérieurs à 84, mais les Ταρμιανοί dépendaient certainement des Rhodiens dès le IIIe siècle; cf. Liv. (Pol.) 33, 18, 3 : *Pisuetae* et *Nisuetae* (codd. = Μνιεσύται) et *Tamiani* (codd. = Ταρμιανοί).

3. Pour ces termes, cf. H. Kiepert, *Formae*, tab. IX et p. 5-6 du texte.

Ouest de Carie septentrionale (Iasos; Bargylia); — 4° opérations à l'intérieur de la Carie septentrionale (Euromos; Pédasa).

II. [Bataille de Ladé; entrée de Philippe à Milet]. 1° Opérations à l'intérieur de la Carie septentrionale (Euromos; Pédasa); — [invasion du royaume de Pergame]; — 2° *opérations sur les côtes et à l'intérieur de la Carie méridionale (Chersonèse knidienne; Chersonèse bybassienne; Chersonèse tracheia; Péraia rhodienne)*; — 3° prise de Stratonikée (?); — 4° *opérations sur la côte Ouest de la Carie septentrionale (Iasos; Bargylia)*.

III. [Invasion du royaume de Pergame]. 1° *Opérations sur les côtes et à l'intérieur de la Carie méridionale (Chersonèse knidienne; Chersonèse bybassienne; Chersonèse tracheia; Péraia rhodienne)*; — 2° prise de Stratonikée (?); — 3° opérations à l'intérieur de la Carie septentrionale (Pédasa; Euromos); — 4° *opérations sur la côte Ouest de la Carie septentrionale (Iasos; Bargylia)*.

On voit par ce résumé que la succession de deux groupes d'opérations — opérations dans les péninsules cariennes et dans la Péraia, d'une part, opérations contre Iasos et Bargylia, d'autre part, — est seule bien etablie, sans que, d'ailleurs, rien indique que les opérations du second groupe aient rapidement fait suite à celles du premier. La conquête d'Euromos et de Pédasa, celle aussi de Stratonikée, sont, en revanche, des événements flottants, auxquels on ne peut marquer qu'une place arbitraire.

Quant à la manière dont se fit la liaison entre les deux groupes d'opérations que nous venons de distinguer, il me semble qu'on ne peut guère hésiter. Comme je l'ai indiqué déjà, après s'être rendu maître de la Péraia rhodienne, Philippe — qu'il ait ou non conquis en ce même temps Stratonikée, Euromos et Pédasa — dut cheminer à travers la Carie dans la direction générale du Sud-Est au Nord-Ouest, et gagner de la sorte le golfe d'Iasos : c'est alors qu'ayant appelé à lui sa flotte, il se saisit des deux villes établies sur ce golfe, d'abord d'Iasos, puis de Bargylia. Il lui

était indispensable de posséder, au plus tôt, de bonnes stations maritimes à l'occident de la Carie, ne fût-ce que pour rester en communication avec les troupes qu'il laissait dans l'intérieur du pays [1], et pour leur assurer, en cas de retraite, des ports d'embarquement [2]. On sait d'ailleurs que, dès l'année 202, il avait des visées sur Iasos [3].

5. Dans XVI, 24, 7-8, Polybe mentionne la tentative avortée de Philoklès, lieutenant de Philippe, contre Mylasa, et le ravage du territoire d'Alabanda par les troupes macédoniennes. Ces actions de guerre sont les dernières qu'il nous fasse connaître. Elles eurent lieu tardivement, à l'automne de 201 ou même durant l'hiver de 201/200, alors que Philippe, bloqué à Bargylia par les flottes ennemies, se voyait contraint de demeurer en Asie [4]. Il est très probable que Mylasa, il est certain qu'Alabanda dépendait de la monarchie séleucide. On ne peut être surpris que Philippe, uni à Antiochos III par un pacte d'alliance, ait tardé à traiter en ennemies les villes sujettes ou vassales de son allié. Il fallut, pour l'y décider, que les dispositions du roi d'Asie à son égard fussent devenues tout à fait inquiétantes, et que le satrape Zeuxis, témoignant des intentions véritables de son maître, mît à secourir l'armée macédonienne un mauvais vouloir déclaré [5]. Nous verrons, dans la suite de cette étude, que Stratonikée était, elle aussi, une cité séleucide; il serait donc assez vraisemblable que Philippe ne s'en fût emparé que vers la fin de son séjour en Asie. La conquête de la ville pouvait être racontée par Polybe après les entreprises contre Mylasa et Alabanda. On observera que de Bargylia, où se trouvait Philippe à la fin

1. Pour les troupes laissées en Carie par Philippe jusqu'à la fin de sa guerre contre Rome, cf. Liv. (Pol.) 33, 18, 4 sq.; *B. C. H.* 1904, 356 (n° 2), 358 (n° 3) (Panamara); les villes mentionnées dans le traité des Romains avec Philippe en 197 (Pol. XVIII, 44, 4) — Euromos, Pédasa, Bargylia, Iasos — sont encore à cette date ἔμφρουροι (cf. XVIII, 2, 3; 8, 9).

2. C'est à Bargylia que se réfugient, en 197, les Macédoniens et leur stratège Deinokratès, après qu'ils ont été battus à Alabanda (?) par les Rhodiens: Liv. (Pol.) 33, 18, 19.

3. Cf. Holleaux, *Rev. Ét. gr.* 1899, 31 et suiv.

4. Cf. Pol. XVI, 24, 1 sq.

5. Cf. déjà Pol. XVI, 1, 8-9.

de 201, la distance est moindre jusqu'à Stratonikée que jusqu'à Alabanda.

Les décrets des Πανχμαρεῖς, trouvés parmi les ruines du temple de Zeus Karios[1], rappellent la présence de Philippe à Panamara, l'hommage qu'il rendit à Zeus Karios[2], et l'occupation prolongée de Panamara par les Macédoniens[3]. Situé au Sud-Sud-Est de Stratonikée[4], vers la limite méridionale de *l'ager Stratonicencis,* le κοινόν des Panamareis formait, comme on sait, un dème de cette ville[5]. C'est presque sûrement à l'époque où il s'empara de Stratonikée que Philippe passa par le χωρίον[6] de Panamara et qu'il en prit possession.

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

1. Cousin-Holleaux, *B. C. H.* 1904, 345 et suiv., nos 1, 2, 3.
2. *Ibid.* no 1 (cf. 353 et suiv.).
3. *Ibid.* nos 2, 3 (cf. 356-359). Le second décret est de 198 ; le troisième peut être contemporain.
4. Pour la situation de Panamara, cf. H. Kiepert, *Formae*, tab. IX, et p. 5 du texte joint à cette table (d'après O. Benndorf).
5. *B. C H.* 1904, 361-362. Les conjectures, un peu différentes, de H. Francotte *(L'organisation des cités à Rhodes et en Carie* (Louvain, 1906), 21) ne me paraissent pas satisfaisantes.
6. Cf. *B. C. H.* 1893, 54, l. 9 (décret des Πανaμαρεῖς); le terme χωρίον désigne aussi la localité de Panamara dans plusieurs inscriptions inédites trouvées par G. Cousin.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCI

DE PONTCHARTRAIN A *ICORANDA SUR LES ROUTES ROMAINES

I. PONTCHARTRAIN

Il existe trois Pontchartrain, tous trois également fort anciens, et à appellation originelle : je veux dire par là que les trois localités doivent leur nom à leur situation ou à leur condition première, et non pas à un seigneur de Pontchartrain qui s'y serait établi.

1° Pontchartrain dans la commune de Saint-Mard-de-Réno, à l'est de Mortagne (Orne)[1]. — Le nom de la localité vient d'un pont construit sur le ruisseau de la Villette. Là passait sans nul doute la voie romaine de Chartres à Séez. Là se trouvait également, et formée par la Villette, la limite entre les diocèses de Séez et de Chartres, héritiers des cités gallo-romaines de ce nom. — Pontchartrain, *pons Carnotensis*, c'est le pont par où l'on pénétrait dans la *civitas* des Carnutes ou de Chartres.

2° Pontchartrain dans Brezolles (Eure-et-Loir)[2]. — La localité, qui a disparu, devait se trouver[3] un peu au nord de

1. M. Jouanne, archiviste de l'Orne, veut bien me communiquer qu'on trouve *apud Pontem Chartem* en 1226 à propos d'un chemin venant de Saint-Mard; *Pont Chartain* en 1405, 1474, *Pontchartrain* en 1538.

2. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père-de-Chartres*, p. 556-557 : *decimam de Pontecharten* (XII[e] siècle). A la table, Guérard indique *Pons Charteni, Pontecharten, Pontechart*, que je ne sais où retrouver. L'article manque dans le *Dict. topogr. de l'Eure-et-Loir*.

3. D'après le comte de Dion, p. 91, n. 1.

Brezolles, sur la Mouvette. Là passait la route romaine[1] de Chartres à Lisieux[2]. Et par là se trouvait la frontière entre les deux diocèses ou cités de Chartres et d'Évreux.

3° Pontchartrain dans Jouars (Seine-et-Oise). — C'est le plus connu de tous[3]. Le pont est sur la Mauldre supérieure. Tout près de là passent, venant de l'est, les routes romaines de Paris à Dreux, au sud[4], et de Paris à Évreux, au nord[5]. Tout près de là, également, se trouvait la frontière entre la cité de Paris et la cité de Chartres[6] : Pontchartrain appartenait d'ailleurs à cette dernière[7].

1. Par Blévy (*Blesæ vicus*, passage sur la Blaise) et Condé-sur-Iton.

2. C'est peut-être la *via perrata* de Brezolles (*Cart. de Saint-Père*, p. 688).

3. Et le point de départ de la seigneurie. — *Apud pontem Carnotensem* dans le *Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay* (à la date de 1156-7), p. 18. — Comte de Dion, *Les anciens possesseurs de Pontchartrain*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, t. IX, 1891 (travail qui m'a été signalé par M. Max Prinet).

4. Par Trappes, Élancourt, Jouars, Ite ou Yte (très bien conservée entre ces deux localités), Lettrée (l'ancien moulin de l'Estrée), La Queue et Houdan. C'est le *chemin Drouais* ou *chemin Druois* des textes anciens.

5. Par Trappes, Neauphle-le-Vieux et son pont sur la Mauldre, La Chaussee-d'Ivry (*calciata Ebriaci* du *Cartulaire de Saint-Père*, p. 605). Cette direction Trappes-Évreux continue en réalité une ligne (bien observée par de Dion) qui vient de Saclay, Palaiseau, et qui devait continuer la voie directe de Sens à Évreux et en Normandie.

6. Dernières paroisses de Paris à l'ouest : Saint-Cyr, Bois-d'Arcy et Villepreux; premières paroisses de Chartres à l'est : Trappes, Élancourt, Plaisir.

7. D'après les constatations très précises du comte de Dion (voyez, outre son mémoire cité ici, celui sur *les Anciens Chemins de l'Iveline*, même société, t. I, 1871, p. 217), Pontchartrain ou plutôt son pont originel ne se trouverait pas sur ces routes, mais sur deux chemins anciens venant : l'un, le principal, de Poissy, l'autre de Meulan, et allant, le premier à Chartres par Ite, le second par Jouars à Chevreuse [mais j'avoue mieux aimer la direction Jouars, Rambouillet, Orléans]. Sans doute y a-t-il là le vestige de vieilles voies celtiques ou gallo-romaines mettant en communication directe Chartres et Orléans avec Beauvais, Amiens et les cités du Nord. — Mais Poissy et Meulan faisant partie du diocèse de Chartres, le « pont Chartrain » ne correspond plus à notre hypothèse, n'a plus la portée que nous lui attribuons, s'il n'a jamais été qu'un relais sur une route (de Beauvais à Chartres) entrée depuis longtemps dans le pays chartrain. Pour qu'il y ait rigoureusement et dans le détail adaptation de Pontchartrain au rôle que nous lui supposons (lieu d'entrée et de péage à la frontière de Chartres), il faut admettre une des trois modifications suivantes : 1° ou dans le tracé des voies : l'une des routes venant de Paris (celle d'Évreux) passerait par Pontchartrain ; 2° ou dans l'étendue du territoire : le pays entre Pontchartrain et la Seine (le *pagus* de Poissy, le Pincerais) n'appartiendrait pas à Chartres au moment où se sera constitué ce pont; 3° ou dans la place du nom : Pontchartrain se serait appliqué d'abord à un autre pont sur la Mauldre, au passage d'une voie venant de Paris (par exemple an pont de Neauphle, route d'Évreux). — Je préfère de beaucoup la seconde hypothèse. Car, 1° on a souvent remarqué combien ce *pagus* de Poissy, allant de l'Yveline à la Seine, était excentrique au territoire des Carnutes (cf. *Revue*, 1911, p. 425); 2° sur cette route de Poissy à Chartres, à 4 kilomètres au delà de Pontchartrain, on trouve la localité de Bazoches, autrefois *basilica*, et les basiliques se trouvaient parfois sur les routes romaines, à peu de distance des

On est donc autorisé à supposer un rapport nécessaire entre ces noms de Pontchartrain et les routes romaines, d'une part, et, d'autre part, l'entrée de ces routes dans la cité de Chartres. Ils indiquent des lieux frontières de cette cité [1].

Il s'agit probablement d'autre chose que d'un simple lieu-dit. Si le pont, qui est toujours sur une rivière insignifiante, a pris le nom solennel de « pont des Carnutes », c'est que la cité des Carnutes avait installé sur ce pont quelque poste ou bâtiment administratif, peut-être un bureau d'octroi [2]. Et nos Pontchartrain seraient les équivalents du *Pons Aerarium* établi à la frontière des Nîmois et des Arlésiens sur la route de Nîmes à Arles [3].

Comme, d'autre part, ces Pontchartrain signalent des ruisseaux servant de limites, on ne peut s'empêcher de songer aux nombreux **Icoranda* de la Gaule, dont le nom doit signifier « eau », « ruisseau » ou « fossé frontière », *aqua finalis*, et qui remontent certainement à l'époque celtique [4]. — Peu à peu, grâce à la toponymie, la structure des cités gauloises se reconstitue [5].

frontières (par exemple Bazoches à 4 kilomètres de Fismes, frontière entre Reims et Soissons; Bazoches-les-Gallerandes, après l'entrée chez les Carnutes d'Orléans de la route d'Étampes et Paris, etc.; cf. ici, p. 219); 3° le partage, dans les temps connus, du *pagus* de Poissy ou du Pincerais entre les diocèses de Chartres et de Paris, le partage du *pagus* (limitrophe à l'ouest) de Mérey entre les diocèses de Chartres et d'Évreux, indiquent qu'il y a eu de ce côté des remaniements de territoire.

1. J'aurais voulu faire état, à propos des Pontchartrain, du Pont-des-Rèmes (sur la Biesme), à la frontière des Rèmes et de la cité de Verdun, à 3 kilomètres en amont de la route romaine de cette ville à Reims, et aussi du Pont-Verdunois, situé sur cette route même, à la même frontière. M. Chenet, consulté par moi, n'a pu trouver de traces anciennes de ces appellations.

2. J'ai souvent parlé ici des ethniques de frontière, qui, souvent, révèlent des constructions municipales (cf. *Revue*, 1918, p. 232 et 235).

3. Il y a, pour placer *Pons Aerarium*, deux solutions : les marais de Bellegarde, le Rhône vers Saint-Gilles. De toute manière, nous sommes à la frontière d'Arles et de Nîmes. — Comparez le *pons Sociorum* dans le pays du Danube (*Itin. Ant.*, p. 264, W.).

4. Cf. *Revue*, 1920, p. 130 et 300; ici, p. 216.

5. Remarquez, autour de nos Pontchartrain, des localités qui doivent évidemment leur origine, également, au voisinage de frontières et de routes romaines. La première station (sur la route de Paris à Dreux) en territoire de Chartres est *Diodurum* (Jouars) : et *Diodurum* (ou *Divodurum*), c'est « *vicus sanctus* », « lieu saint », et c'est également le premier lieu que l'on rencontre, passé Pontchartrain, dans la direction de la ligne de Meulan vers Orléans : il y avait donc là un village sacré qui marquait l'entrée chez les Carnutes. — Et nous avons tout à l'heure indiqué (p. 214, n. 7) la *basilica* ou Bazoches que l'on rencontrait au delà de Pontchartrain sur la route de Chartres.

II. « *ICORANDA »

Le nom commun latin qui a le plus produit dans la toponymie gallo-romaine est sans contredit celui de *aqua*, *aquæ*. C'est par dizaines, je crois, qu'on pourrait compter les localités, grandes ou petites, qui doivent leur nom à des *Aquæ*, thermales ou non, plus ou moins fréquentées : nos Aix, Ax, Dax, viennent de là, et j'en compte plus de vingt dans le *Dictionnaire des Postes*, sans parler d'une demi-centaine d'Aigues ou Aygues, qui ont la même origine.

Or, la plupart de ces localités, le plus grand nombre de ces eaux, ont été occupées ou connues à l'époque celtique. Les Gaulois, tout aussi bien que n'importe quel peuple de l'Antiquité, ont fait appel aux sources pour les guérir d'abord, et ensuite, suivant le mot de Pline, pour animer des dieux et grouper des familles, c'est-à-dire fonder des cultes et des villes, *augent numerum deorum urbesque condunt*.

Mais alors, il faut de toute nécessité que, dans la toponymie des lieux bâtis de la France, se trouve un thème représentant le mot qui, en celtique, signifiait « eau ». Car je ne connais pas d'appellation latine qui n'ait son correspondant celtique : au « *forum* » de la Gaule romaine correspond le « *magus* » celtique, au « *vicus* » le « *durum* », au « *fanum* » le « *nemetum* », à « *condate* » « *confluens* », et ainsi de suite[1]. Les éléments générateurs de noms de lieux bâtis se retrouvent, chez nous, dans une couche celtique et dans une couche romaine.

Quel est donc le thème toponymique ou, si on préfère, le mot celtique correspondant au latin *aqua?*

Je suppose qu'on le trouve dans le thème **ica*, **eca*. Et voici mes raisons, que je soumets aux linguistes.

— Un des noms de lieux celtiques les plus connus est **Icoranda*, **Igoranda*[2] : le nom n'existe point, il est vrai, sous cette forme, mais on a pu le reconstituer à coup sûr à l'aide des formes modernes, *Aigurande* ou autres, et de leurs ascen-

1. Cf *Revue*, 1911, p. 344 (doublets toponymiques).
2. En dernier lieu, Longnon, *Les Noms de lieu*, p. 72.

dances médiévales. — Or, toutes ces localités sont, sur des routes anciennes, des lieux limites, souvent de *civitates*, parfois de *pagi* Si, ce qui paraît certain, **randa* dans ce mot signifie « limite », je suppose que **ico* signifie « *aqua* », et que les lieux en question devaient leur origine à un ruisseau ou à un fossé marquant, sur une grande route, la frontière entre deux pays celtiques. De fait, partout où j'ai pu vérifier, j'ai trouvé ce fossé ou ce ruisseau transversal dans nos **Icoranda*.

— Ce thème **ico* a évolué au Moyen-Age comme *aqua;* il a produit « *ev-* », des « *yv-* » et « *aigue* », c'est-à-dire « eau ».

— Il se retrouve dans *Icauna*, le nom de l'Yonne; dans *Icarus*, celui de l'Aygues; et je vois que l'on regarde *Ica*, en Istrie, comme une nymphe des eaux. — La déesse *Icovellauna*, de Metz et de la Moselle, pourrait être aussi une puissante déesse fontainière. Et je voudrais savoir s'il n'y a pas des eaux à Jünkerath en Rhénanie, l'antique *Icorigium*[1], qu'on pourrait traduire dans ce cas par « *Aqua Regia* ».

— On objectera que *Ica* est un nom de femme. Pas très connu, il est vrai : je n'en vois qu'un seul exemple. Mais est-ce que les Latins n'avaient pas le gentilice, également fort rare, de *Aquius ?*

Il se peut que je me trompe. Mais j'ai d'abord le devoir absolu de tenter de reconstituer les noms les plus communs du vocabulaire celtique. Et je crois que la méthode par analogie toponymique, — chercher les lieux-dits qui ont pu correspondre en celtique à des lieux-dits romains, — n'est pas une mauvaise méthode[2].

III. L'ÉLÉMENT MUNICIPAL ET LES ROUTES ROMAINES

Si l'on veut bien réunir toutes les indications de routes que nous avons données à propos de nos différents Pontchartrain, on remarquera que tout chef-lieu de *civitas* était, à l'époque romaine, et probablement dès l'époque gauloise,

1. Var. *Egorigium*, *Egoregium* Cf. p. 218.
2. Dans un sens contraire au nôtre, M. Marteaux (1921, p. 52) attribue à ces formations (Aiguraude, etc.) une origine bas-latine.

réuni par une voie directe à tous les chefs-lieux voisins. C'est un principe dont je suis de plus en plus convaincu et qui m'a été indiqué pour la première fois, si mes souvenirs sont exacts, par M. Seymour de Ricci. — Marquez sur une carte tous les chefs-lieux de *civitates*, me dit-il un jour à la Bibliothèque Nationale, réunissez par des lignes droites les chefs-lieux voisins, vous êtes assuré que ces lignes correspondent à des voies romaines. — Et il y avait, en outre, entre des chefs-lieux de *civitates* non limitrophes, des voies directes qui évitaient le chef-lieu intermédiaire. On allait de Chartres à Lisieux sans passer par Évreux, mais en coupant à l'ouest le territoire de ce dernier. On allait de Beauvais ou du Nord à Chartres sans passer par Paris, mais en traversant la Seine à Mantes, Meulan ou Poissy[1]. Le sillonnement routier de la Gaule était extraordinaire. Et je le crois antérieur aux temps romains.

Camille JULLIAN.

P.-S. — **Icorigium.** — Consulté par moi, M. A. Grenier m'indique qu'il n'y a pas trace à Jünkerath de source importante, thermale ou autre : ce que me confirme l'examen de la carte au 25000e de l'État-Major allemand. Mais je remarque à gauche et à droite de la Kyll (qui passe à Jünkerath) des ruisseaux ou des fossés perpendiculaires à la voie romaine. Comme, d'autre part, Jünkerath peut avoir marqué la frontière septentrionale de la cité de Trèves, qui sait si l'un de ces ruisseaux ne servait pas de limite? et si on n'a pas dit *Icorigium* ou *aqua regia*, comme ailleurs on a dit en Gaule *Icoranda*, ou, chez les arpenteurs romains, *aqua terminalis*, *limes regalis*, *fossa finalis?*

« **Pons Urbiensis.** » — L'importance de ces petits ponts aux frontières des *civitates* est bien marquée par Grégoire de Tours sur le *pons Urbiensis,* le pont sur l'Orge à Châtres ou Arpajon, à la frontière commune de la cité de Paris et de la cité de Sens. En 582, Chilpéric, maître de la cité de Paris, fit occuper ce pont militairement pour se protéger contre les embûches de Gontran, maître de la cité de Sens. *Hist. Franc.*, VI, 19; cf. Longnon, p. 362-4. — Remarquez que Grégoire de Tours spécifie *pontem Urbiensem civitatis Parisiacæ.*

C. J.

1. Cf. Ici, p. 214, n. 7, et *Revue*, 1917, p. 33.

LES « BASILICAE »

DE LA « CIVITAS CARNUTUM » ET DE LA « CIVITAS AURELIANORUM ».

Il existe dans les départements d'Eure-et-Loir et du Loiret quatre communes du nom de *Bazoche* ou *Bazoches* :

BAZOCHES-EN-DUNOIS (Eure-et-Loir, c^{on} Orgères, arr. Châteaudun);

LA BAZOCHE-GOUET (Eure-et-Loir, c^{on} Authon, arr. Nogent-le Rotrou);

BAZOCHES-LES-GALLERANDES (Loiret, c^{on} Outarville, arr. Pithiviers);

BAZOCHES-LES-HAUTES (Eure-et-Loir, c^{on} Orgères, arr. Châteaudun).

L'appellation latine primitive est incontestablement *Basilica* ou *Basilicae*, qui nous est fournie, pour au moins deux de ces localités, par des documents des IXe, X^e et XIIe siècles.

Il est curieux de constater que ces *Basilicae* étaient situées près des frontières des « civitates » et généralement sur de très importantes voies romaines.

Ainsi BAZOCHES-LES-HAUTES [1], paroisse du diocèse d'Orléans (archidiaconé de Beauce), se trouvait à la limite du diocèse de Chartres *(civitas Carnutum)* et de celui d'Orléans *(civitas Aurelianorum,* démembrement de la *civitas Carnutum*), sur la voie antique de Blois à Paris, traversant toute la Beauce presque en ligne droite.

BAZOCHES-LES-GALLERANDES [2], paroisse du diocèse d'Orléans (aussi

1. *Basilica* (883); *Basilicae* (938, 959, 979, 990); *Basochiae* (1173), d'après le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, publié par J. Thillier et E. Jarry dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 30, Orléans, 1906. — L'identification avec Bazoches-les-Hautes n'est pas absolument certaine : il s'agit peut-être de Bazoches-les-Gallerandes. — On a découvert à Bazoches-les-Hautes de nombreuses ruines romaines, des monnaies impériales en quantité, vases, briques, meules, etc. (Voir les *Bulletins de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. I, 1848-1853, p. 102). — *Basochiae altae* (1259), d'après L. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, Paris, 1861.

2. *Basochie Gallerandie* (1369-1370); *Bazochie Galezande* (XVIe siècle), d'après A. Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904. — *Bazoches-les-Galerandes* (1463, archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, B. 22). — Le surnom *les Gallerandes* est d'origine incertaine; il paraît être dû à une notable famille de la région *Galeran, Galerand, Gallerand.* On a trouvé à Bazoches-les-Gallerandes des tombes mérovingiennes et des monnaies gauloises et romaines. (Voir les *Bulletins de la Soc. arch. et hist. Orléanais*, t. V, 1868-1873, p. 389 et 391 ; t. VI, 1874-1877, p. 250; t. VII, 1878-1882, p. 50; t. X, 1891-1894, p. 347; voir aussi G. Baguenault de Puchesse, *Tombes mérovingiennes trouvées à Bazoches-les-Gallerandes,* dans *Mémoires Soc. arch. et hist. Orléanais*, t. XV, 1876, p. 259).

dans l'archidiaconé de Beauce), se trouvait à la limite du diocèse de Sens *(civitas Senonum)*, sur la voie antique du Mans à Sens, un peu à l'ouest du carrefour formé par cette voie et celle d'Orléans à Paris, indiquée sur l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger.

Bazoches-en-Dunois [1], paroisse du diocèse de Chartres (archidiaconé de Châteaudun ou du Dunois, doyennné de Beauce), était non loin de la limite de ce diocèse et de celui d'Orléans, sur la voie antique du Mans à Paris par Châteaudun *(Dunum)*.

Quant à La Bazoche-Gouet [2], paroisse du diocèse de Chartres (archidiaconé de Châteaudun, doyenné du Perche), elle était à l'extrême limite du diocèse du Mans *(civitas Cenomannorum)*.

Ces villages doivent certainement leurs vocables à des *basilicae*, bâtiments publics couverts analogues à nos halles, où se tenaient d'importants marchés à la frontière de deux *civitates*.

Jacques SOYER.

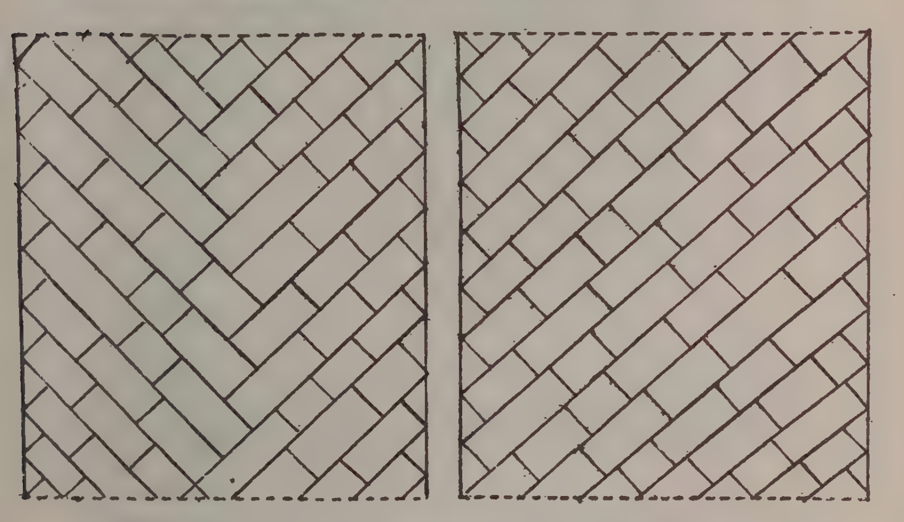
P. S. — Je ne serais pas étonné qu'il fallût établir un lien entre ces *basilicae* de frontières et les marchés de frontières *(magus)* que nous avons maintes fois signalés à la périphérie des cités gauloises (par ex. *Revue*, 1918, p. 233). C'est tantôt l'ensemble du terrain et de ses constructions qui a servi à dénommer la localité, et dans ce cas on a eu *magus* [= *forum*]. Et c'est tantôt la construction essentielle de ce marché, à savoir le lieu couvert servant de bourse ou d'entrepôt, et dans ce cas on a eu *basilica*. C. J.

1. *Basilicae* (1190); *Basochiae* (1201); *Basoches-en-Dunois* (1270), d'après L. Merlet, *op. cit.*

2. *Basochia-Gohet* (vers 1250); *La Basoiche-Gouet* (1482); d'après L. Merlet, *op. cit.* — Doit son surnom à Guillaume Gouet, qui en était seigneur vers 1050.

DALLAGES DE VOIRIE URBAINE

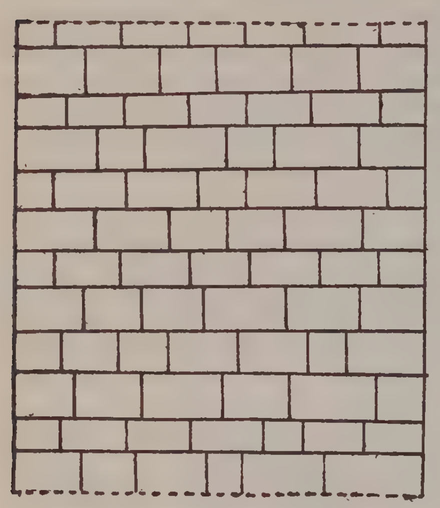
Les découvertes qu'on a faites si souvent à Paris, notamment rue Saint-Jacques, et qui viennent de se renouveler, d'un dallage de grès en appareil extraordinairement irrégulier formant la surface d'une ancienne voie romaine, a attiré de nouveau notre attention sur la manière dont étaient pavées les grandes routes à l'intérieur des villes. Il est certain qu'elles n'y présentaient pas de dallage d'une manière nécessaire et continue, et que, s'il s'en rencontrait dans les villes, ce



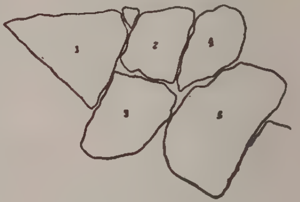
DALLAGES DE VOIRIE URBAINE EN ALGÉRIE

n'était que pour les principales artères, et il ne s'en rencontrait pas dans toutes les villes. Je parle des premiers temps de l'Empire. Paris n'en avait pas, Autun pas davantage. Besançon, semble-t-il, en eut dans sa voie principale, et Aix, sans doute, dans la traversée de la voie aurélienne. Il est certain encore qu'au cours du troisième siècle, lors des invasions, les grandes rues des villes subirent d'abominables destructions, et en outre, qu'elles furent encombrées de débris de tout genre. Alors, au temps de la Restauration, sous les Constance ou Julien, on dut refaire la structure de ces voies. Mais il semble que,

pour aller plus vite, on ne rétablit pas l'ancien niveau, on ne déblaya pas les voies primitives, mais qu'on se borna, sur les décombres laissés sur place, à disposer un nouveau dallage, celui-là à pierres irrégulières, souvent mal ajustées, et dont les hiatus étaient sans doute comblés par des matériaux de remplissage. C'est ce dallage qu'on a trouvé à Autun, par-dessus la rue romaine primitive : Harold de Fontenay regardait ce nouveau sol comme du temps de Vespasien; cela ne m'a point paru possible, il ne peut être que du Bas-Empire, Constance et Constantin. Et c'est ce dallage qu'on vient de rencontrer à nouveau à Paris, rue Saint-Jacques. — Nous donnons ici le spécimen de ces deux types de dallage : 1° le dallage régulier est emprunté à des villes d'Algérie, et le dessin a été fixé pour nous par M. Gsell. Le dallage à direction perpendiculaire est le plus fréquent; le dallage en biais se présente dans les deux sens, le dallage en épi est plus rare. C'est, semble t-il, le dallage en biais qui est celui de la grande rue romaine de Besançon, mais, malgré mes instances, je n'ai pu m'en procurer le dessin ; 2° le dallage de la seconde époque, tel qu'il vient d'être relevé à Paris, rue Saint-Jacques, coin de la rue des Écoles : ce dessin a été très obligeamment confectionné pour nous par M. Grimault, inspecteur des fouilles archéologiques de la ville de Paris. Il s'agit de dalles pouvant atteindre une plus grande dimension de 1 m. 50. Les dalles algériennes ont de 50 à 60 centimètres de largeur. — Résumé d'une communication faite à la *Commission du Vieux Paris*, le 29 janvier 1921, et qui paraîtra dans les *Comptes rendus*.



DALLAGE DE VOIRIE URBAINE EN ALGÉRIE



RUE SAINT-JACQUES A PARIS

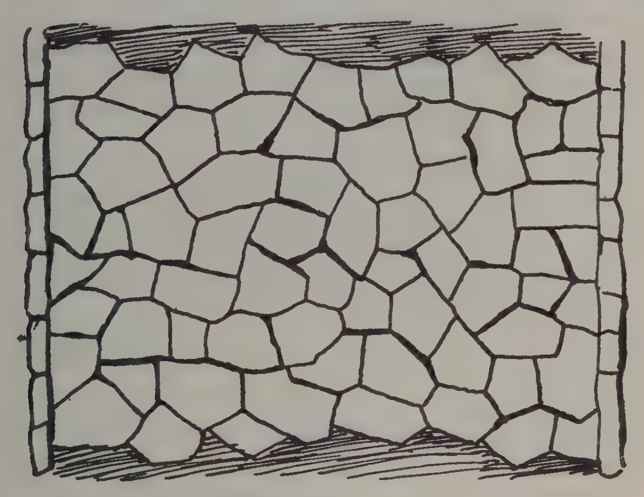
Il est possible que le type irrégulier (dallage municipal du Bas-Empire) ait été emprunté au type du dallage des routes du Haut-Empire, qui est, en effet, irrégulier, mais d'une irrégularité moins

grossière. Voyez par exemple le dallage de la voie d'Agrippa près de Vienne, qui vient d'être reproduit (d'après le dessin de Rey), par M. J. Bonnerot dans son livre si vivant sur *Les Routes de France* (Paris, Laurens, 1921). Encore faudrait-il savoir de quelle époque est ce dallage et d'autres similaires, et s'ils ne sont pas d'une réfection récente, par exemple sous Constantin. Toute cette question, de la chronologie des types de dallage ou des différentes modalités des chaussées romaines suivant les époques, est encore à examiner de près.

CAMILLE JULLIAN.

M. Gadant, conservateur du Musée d'Autun, veut bien nous transmettre les renseignements suivants sur les dalles d'Autun :

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le calque d'une gravure contenue dans le volume I des *Mémoires* de notre *Société Éduenne,*



RUE PRINCIPALE A AUTUN

donnant la figuration en surface d'une partie de la voie romaine à gros pavés, dite voie d'Agrippa, dans la traversée de la ville d'Autun.

» Mais en vous faisant cet envoi, je dois rectifier une erreur commise par M. H. de Fontenay. Des découvertes postérieures à la date à laquelle il écrivait son livre, ne permettent pas d'affirmer que cette voie remontait au règne de Vespasien, comme il l'avait cru.

» Pour émettre cette opinion, il se basait sur un manuscrit de sa bibliothèque, œuvre de M. Lescure, mentionné par lui dans son ouvrage *Autun et ses monuments*, p. 55.

« Il avait été question, en 1731, d'arracher ce pavé; dont il restait

» près de la porte d'Arroux un magnifique échantillon d'environ » 60 toises de longueur sur 4 1/2 de largeur. Ce pavé, qui se continuait » sous la porte, dit un contemporain, était tellement incrusté avec » l'édifice que l'on voit qu'ils ont été bâtis en même temps. »

» Comme M. de Fontenay fait rémonter la construction de la porte d'Arroux au règne de Vespasien, il avait été amené à assigner cette époque pour l'établissement de la voie à gros pavés.

» Depuis lors, des fouilles causées par différents travaux d'édilité ou par des constructions, ont conduit à reconnaître que la voie romaine à gros pavés était d'une date postérieure. Bulliot la fait remonter seulement au règne de Constance Chlore ou de Constantin (voir notamment les observations contenues dans le vol. XXI, 1893, p. 22, des *Mémoires de la Société Éduenne*). Cette opinion se trouve fortifiée par les observations qu'il m'a été donné de faire au cours des travaux de terrassement exécutés, boulevard Laureau, pour les fondations des bâtiments de la Maternité, en novembre 1899; car j'ai recueilli dans le macadam d'une voie romaine, existant à plus d'un mètre sous la voie à gros pavés et qui suivait la même direction, un moyen bronze de Domitien, déformé par la pression à laquelle il avait été soumis, lors de l'écrasement des pierres formant le cassis de cette voie.

» Il est évident que près de la porte d'Arroux, on avait dû amener la voie à gros pavés au niveau du seuil de la porte, c'est ce qui a causé l'erreur de Lescure; car la fondation de la porte d'Arroux sur les gros pavés de la voie d'Agrippa ne paraît guère admissible.

» Tant-il est vrai qu'en archéologie il n'est pas toujours prudent de se fier entièrement à des textes. »

René GADANT.

SÉPULTURES ET INSCRIPTION GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES A LA TRONCHE, PRÈS GRENOBLE, LE 23 AVRIL 1920

Au cours de fouilles pratiquées dans le cimetière de la Tronche, près Grenoble, pour la construction d'un caveau destiné à la famille Joseph Besson — à quelques mètres au sud de la chapelle actuelle de Saint-Ferjus — M. H. Müller, directeur du Musée dauphinois, découvrait une sépulture ancienne le 23 avril 1920. Construite avec des débris de tuiles à rebord et de pierres plates diverses, liées par un ciment de chaux grasse et de briques pilées, cette tombe rectangulaire était bien typique de l'époque gallo-romaine.

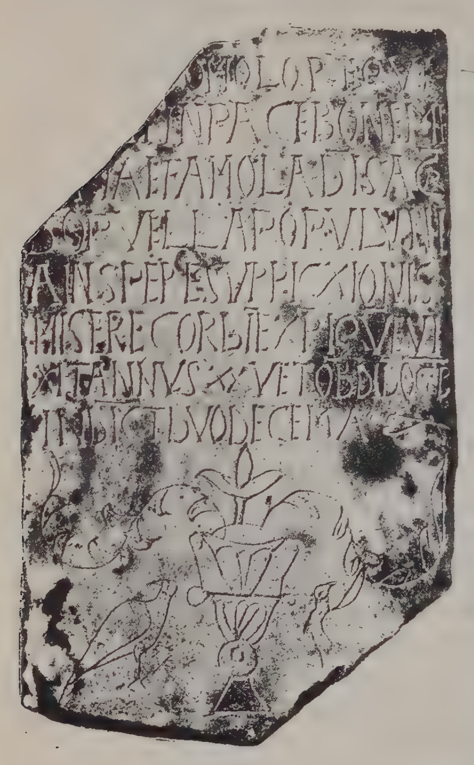
Sous les pieds du squelette était placée une plaque de marbre de Carrare mesurant 0 m 60 × 0 m 36 et 0 m 05 d'épaisseur ; deux angles de la plaque avaient disparu. Par-dessous, se trouvait une inscription magnifiquement gravée, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le fac-similé ci-joint ; la mutilation n'en gêne nullement la lecture :

> « In hoc tom]olo requi -
> escit] in pace bone me -
> mor]iae famola $\overline{\text{Di}}$ $\overline{\text{sacr}}$(ata)
> $\overline{\text{Do}}$ puella Populuni-
> a in spe resurricxionis
> misericordi$\bar{\text{e}}$ $\overline{\text{XPI}}$ q$\bar{\text{u}}$e vi-
> xit annus XXV et $\bar{\text{o}}$b(iit) d(ie) id(uum) $\overline{\text{oct[o]b}}$(rium)
> ind$\overline{\text{ict}}$(ione) duodecema. »

« En ce tombeau repose en paix, de bonne mémoire, la servante de Dieu consacrée au Seigneur, Populonia, dans l'espoir de la résurrection miséricordieuse du Christ ; elle

vécut 25 ans et mourut le jour des ides d'octobre (15 oct.), 12e indiction (de 477 à 491). »

L'inscription n'occupe, ainsi qu'on le voit, que la partie supérieure de la plaque; dans le tiers inférieur est dessiné, de façon gauche et naïve, le vase eucharistique, flanqué de deux oiseaux ayant le bec tourné dans le sens opposé au vase. On remarquera le caractère phonétique de l'orthographe, E et O confondus avec I et U. Toutes les abréviations sont marquées par un trait horizontal superposé.



Cinq tombes, en forme d'auge, ont été détruites au cours du creusement du caveau; elles étaient de pierre blanche de Beaucaire. Trois d'entre elles étaient liées par une solide maçonnerie de chaux grasse et de briques pilées; quelques ossements, bouleversés à une époque incertaine, s'y trouvaient encore. L'une d'elles, avec son couvercle, volumineuse dalle en calcaire dur, d'origine locale, a été transportée au Musée dauphinois en même temps que l'inscription ci-dessus décrite.

S. CHABERT.

LES
INSCRIPTIONS DE LA FONTAINE DE LA HERSE
FORÊT DE BELLÊME (Orne).

A 2 kilomètres de Bellême, dans un pays riche en antiquités romaines, se trouve une fontaine minérale. « Elle s'appelle, de toute antiquité, la *Fontaine de la Herse*[1]. »

Près de la fontaine sont deux pierres placées d'équerre, l'une un peu plus élevée que l'autre (2 pieds environ); sur la plus élevée est gravé ce seul mot :

APHRODISIUM

Sur l'autre « qui a tout au plus 16 pouces de haut sur une largeur de 18 pouces », on lit :

DIIS INFERIS
VENERI
MARTIET
MERCURIO
SACRVM

Ces inscriptions ont été reproduites à différentes reprises[2]; elles figurent au *Corpus*, XIII, I, fasc. I, n°s 352-353, p. 35. Elles ont été pour la première fois signalées par Baudelot à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1718[3].

Sont-elles authentiques? Le *Corpus* a rangé ces inscriptions au nombre des inscriptions fausses; il signale que les caractères en paraissent très frais; le fait est que des gens peu qualifiés en épigraphie les peuvent lire très aisément.

Sans m'attarder à discuter la rédaction même de l'inscription que Baudelot s'est efforcé de justifier, je ferai remarquer que les écrivains

1. R. Courtin, *Histoire du Perche, publiée d'après le manuscrit original* par le vicomte de Romanet et H. Tournouër, Mortagne, 1893, in-8°, p. 15

2. Baudelot, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. III, p. 132. — Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, Alençon, 2 vol. 1787. *Dissertations préliminaires*, t. I, p. XXIV. — Delasalle (*Une excursion dans le Perche*, p. 49), imagine, que *herse* signifie amour en langue gaëlique. (Est-il besoin de dire que Holder *Alt. celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, in-8°, ne contient aucune racine de ce genre?) Mais il raille M. de Lestang, sous-préfet de Mortagne en l'an XI et auteur d'une *Chorographie de l'arrondissement*, qui déclare que les habitants du Perche, de constitution forte et robuste, sont en général *enclins à l'amour*. « (O fontaine de la Herse, aphrodisium, tu es toujours une vérité) », s'exclame-t-il ironiquement. — M. Desnos, *Annuaire de l'Association normande*, pour 1841, p. 562, n'ajoute rien de nouveau, non plus que de la Sicotière et Poulet-Malassis, *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, Laigle, 1845, in-folio, p. 259.

3. *Sur deux inscriptions antiques trouvées dans la forest de Belesme.*

les plus anciens du Perche et qui connaissent la fontaine, ont ignoré l'inscription.

Prenons René Courtin, qui écrivit, entre 1606 et 1611, une *Histoire du Perche*; il relate l'invention, la découverte de la fontaine, il l'a lui-même visitée : « Cette forêt de Bellême est encore enrichie de plusieurs belles et agréables fontaines qui coullent en divers endroits d'icelle. Mesme il s'y en est trouvé, en l'an 1607, une qui est minéralle et a de grandes propriétés. L'essay en fut fait par plusieurs hommes de qualité de la ville et y allâmes de compaignie. »

Or, il ne souffle mot de l'inscription. Comment admettre que si elle eut été connue de son temps, ce fervent archéologue, cet admirateur passionné de Bellême et de tout ce qui l'entoure, qui a écrit son livre pour placer Bellême, où il était avocat-général, bien au-dessus de Mortagne, ait oublié de mentionner une inscription qui aurait donné tant de lustre à son cher Bellême et à cette fontaine, pour l'avenir de laquelle il forme tant de vœux ?

Quelques années après, Gilles Bry, sieur de la Clergerie, écrivait son *Histoire du pays et comté du Perche et duché d'Alençon*[1].

Décrivant la rivière d'Huyne, il parle des fontaines de la Herse et de Chesnegalon en la forêt de Bellesme ; lui, si curieux de rechercher les anciens noms latins de la rivière d'Huyne, ne dit rien de l'inscription.

Le résumé de la communication que fit en 1717 Baudelot à l'Académie des Inscriptions : *Sur deux inscriptions antiques trouvées dans la forêt de Belesme*, attribue à la négligence l'omission qu'en aurait faite Bry de la Clergerie : « Ceux qui font des descriptions particulières des villes et des provinces, en négligent souvent les antiquités, soit qu'elles ne leur offrent rien de singulier ou que leur érudition ne s'étende pas jusqu'à ces sortes de monuments, ils passent quelquefois sous silence des choses qui méritent l'attention des savants[2]. » Mais ne serait-ce pas plutôt qu'à l'époque où écrivaient Bry de Clergerie et René Courtin, l'inscription était totalement inconnue ?

De La Sicotière a beau dire que l'authenticité de ces inscriptions n'a jamais été révoquée en doute, — ce qui m'a été confirmé dans le Perche, — j'avoue que je suis surpris du silence des deux auteurs du XVIIe siècle et que je me demande si les inscriptions n'ont pas été inventées dans le siècle qui sépare la publication des deux ouvrages des deux auteurs percherons et le mémoire de Baudelot.

Henri PRENTOUT.

1. Paris, 1620, in-4°, p. 12.

2. Mon collègue M. Maurice Besnier a bien voulu consulter pour moi à la Bibliothèque de l'Institut les procès-verbaux. Il n'y a rien trouvé de plus que dans le résumé publié en 1723.

LES ORIGINES TOPOGRAPHIQUES DE CAEN

Caen apparaît pour la première fois dans l'histoire avec une charte du duc Richard II [1], charte qui se place entre 1020 et 1025 [2]. La ville a-t-elle été précédée par un bourg gaulois, un marché qui se serait appelé *Catumagos?*

Dans cette charte, ainsi que dans une charte pour Saint-Wandrille (1024), où Richard II donne à cette abbaye à Caen un hôte et la dîme de la foire du pré, Caen s'appelle *Cadomus* [3]; mais dans le *Dotalitium* d'Adèle, nous trouvons une autre forme, *Cathim* [4], où Trébutien avait vu Kat-heim, la ville des Cattes [5]. Rejetant avec raison cette hypothèse, M. Joret a cru retrouver dans *Cadomus*, une forme intermédiaire entre *Caen* et *Catumagos* [6], à laquelle il remonte par la forme *Catomus* [7]. Il construit, en somme, une échelle de formes *Caam*, *Caem*, *Cahem*, *Cahom*, *Cadomus*, *Cathomus* ou *Catomus*, dérivées d'un initial *Catumagos*, analogue à l'échelle *Rouen*, *Roan*, *Roam*, *Roem*, *Rodomus*, *Rotomus*, *Rotomagos*.

Cette forme *Catumagos*, on ne l'a jamais constatée dans un texte ou sur un monument quelconque. Sans doute, de Belfort dans ses *Monnaies mérovingiennes*, avait cru lire CATOMO sur un *triens* [8], et Holder s'était, avant M. Joret, emparé de cette forme pour en faire un dérivé de *Catumagos* [9]. Mais M. Prou a démontré qu'il fallait lire RIOMO sur ce *triens* [10].

M. l'abbé Masselin, dans la séance du 4 avril 1918, de la Société des Antiquaires de Normandie, a signalé une monnaie gauloise, figu-

1. *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, Paris, 1840; 2 vol. in-4°, t. I, p. 106.
2. Sur la date de cette charte, cf. H. Prentout. *Quelques chartes de Richard II et de Richard III.* (*Bull. Soc. Antiq. Norm.*, t. XXXIII, p. 209.)
3. Ed. dans la *Neustria Pia*, p. 306; voir les reproductions dans l'*Album paléographique* de Chevreux et Vernier, Rouen, 1911, in-4°, pl. II, et Lot, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, 1913, in-8°, p. 42.
4. D'Achéry, *Spicilegium*, t. III, p. 390. Sur ce *Dotalitium*, cf. Huard, *Bull. Soc. Antiq. Norm.*, t. XXXIII, p. 306.
5. *Caen, Précis de son histoire, ses monuments, son commerce et ses environs*, Caen, 2e éd., 1855, in 18°, p. 7.
6. *Caen et Rouen* (*B. Soc. Antiq. Norm.*, XVII, p. 381).
7. Cette forme ne se constate qu'au XIIe siècle et *Cadomus* apparaît dès le XIe siècle.
8. *Merow Münzen*, 1470.
9. *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1893, in-8°, col. 842.
10. Les *monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892, in-8°, n° 580. pl. X, p. 135.

rée[1] dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique* de l'abbé Cochet, où il lisait CATVMAGOS; mais Lambert, reproduisant la même monnaie dans son *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, avait lu RATVMACOS[2]. Cette monnaie est d'un type connu : une des monnaies reproduites dans le *Traité des monnaies gauloises* de Blanchet présente au revers un cavalier monté sur le cheval qui paraît avoir des oreilles d'âne et que l'on retrouve précisément dans Lambert et dans Cochet. M. Blanchet a lu à l'avers RATUMACOS[3].

On peut simplement remarquer que l'R initial du revers, dessiné dans l'ouvrage de M. Blanchet avec plus de soin que dans ceux de Cochet et de Lambert, affecte une forme qui lui donne l'aspect d'un Q ; mais M. Blanchet, dans le même ouvrage[4], fait remarquer que, dans l'épigraphie des monnaies gauloises, cette graphie remplace souvent l'R. Il n'y a donc aucun doute que la monnaie signalée par M. l'abbé Masselin dans l'ouvrage de l'abbé Cochet, est une monnaie provenant de l'atelier de RATVMACOS[5], et d'ailleurs à la table de l'ouvrage de Blanchet, il n'y a pas trace de *Catumacos*.

Il n'y a donc aucune preuve de l'existence de *Catumacos;* ce n'est qu'une forme hypothétique, plausible d'ailleurs, de l'ancien nom de Caen. Si l'on admet cependant cette hypothèse, Caen aurait été à l'époque gauloise, l'un de ces marchés, *magos*, si fréquents en Gaule à l'époque celtique. Si on recherchait l'emplacement de ce marché, on le trouverait au centre de la ville actuelle, non loin du confluent de l'Orne et de l'Odon.

Caen, disions-nous dans le cours public que nous avons professé sur l'histoire de cette ville en 1902, semble un agrégat de hameaux, Calix, *Calucius*, à l'extrémité du faubourg qui fut plus tard le Bourg l'abbesse, Villers à l'extrémité du Bourg l'abbé, Vaucelles sur la rive droite de l'Orne. Au-delà de Vaucelles des fouilles récentes ont fait apparaître au Mottet d'Argences et en allant vers Cormeilles les cimetières Saint-Martin. Au centre de ces agglomérations, un marché a pu se constituer à proximité du confluent de l'Orne, de l'Odon, à l'endroit où la marée apportait les navires. C'est là que se trouve aujourd'hui, tout près du port, le marché au poisson et les halles ; dans les temps les plus anciens, il s'y trouvait des étalles : Jean Sans Terre donne à son sénéchal Garin de Glapion, l'*Ewagium*

1. Paris, 1866, in-4°, p. 125.
2. Paris-Bayeux, 1884, in-4°, pl. IX, fig. VIII.
3. Paris, 1905 ; 2 vol. in-8°, seconde partie, p. 340, *fig.* 286.
4. 1re partie, p. 490.
5. H. Prentout, *Notes d'histoire du Moyen-Age. I. Les origines de Caen* (*Bull. Soc. Antiq. Norm.*, t. XXXIII, p. 193).

(Aquagium) *Cadomi*[1]. Ce quartier s'appelait *Darnestallum ;* sur le sceau de l'église Saint-Pierre, on lit au XIIIe siècle *Sigillum communiæ de Darnestallo.* Saint-Pierre, c'est le quartier des pêcheurs, du marché au poisson. Remontez la rue Saint-Pierre, autrefois la Grande rue ; vous trouverez à quelques centaines de mètres, le café du Grand Balcon ; c'était jadis la Halle aux Blés, près de laquelle s'établissait au XVIe siècle le grand marchand de blé, Duval de Mondrainville. Tout près de là, rue Hamon, se trouvait le fameux moulin de Saint-Pierre sur le bras de l'Odon, qui existait encore il y a cinquante ans ; et non loin était la grande Boucherie. C'est donc dans cette partie centrale que l'on est amené à chercher le *Catumagos* primitif. Mais il ne faut pas oublier que le marché de Caen se tient le lundi et surtout le vendredi sur la place du Marché-Saint-Sauveur et qu'au XIIe siècle, il y avait un fief Aiulf du marché « dont les dépendances étaient principalement groupées autour de la place du marché du vendredi, paroisses Saint-Sauveur, Saint-Étienne, Saint-Martin et Saint-Nicolas[2] ».

C'est en somme cette ville du marché avec ses églises qui apparaît dans les chartes de Richard II. Guillaume l'entourant de murailles qui la séparèrent des deux bourgs l'Abbé et l'Abbesse concédés aux abbayes que Mathilde et lui avaient fondées, en fit l'*enclos* de Caen, le *major burgus.*

HENRI PRENTOUT.

1. Stapleton, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, Londres, 1840, 2 vol. in-8°, t. I, p. XCIX.
2. Legras, *Le Bourgage de Caen.* Paris, 1911, in-8° p. 30.

DÉPOT D'OBJETS

DE L'AGE DU BRONZE ET DU PREMIER AGE DU FER
DANS DES SÉPULTURES D'ÉPOQUE PLUS RÉCENTE

Ayant accepté l'opinion d'abord émise par le savant danois Worsaae [1], reprise et développée par J. Déchelette [2], admise aussi pour certains cas par Montelius [3], que *la plupart des dépôts d'objets de bronze étaient des offrandes aux divinités*, M. J. Toutain, à la fin d'une étude très substantielle et très documentée sur le *Caractère sacré de certains dépôts d'objets préhistoriques,* concluait : « Il ne serait pas étonnant que même aux premiers siècles de l'ère chrétienne d'antiques objets de bronze, armes et bijoux, aient été offerts en ex voto dans les *sanctuaires indigènes de la Gaule* [4]. »

Plusieurs trouvailles faites récemment à Lavoye (Meuse) dans des sépultures à incinération du Ier siècle vont me permettre d'apporter quelques témoignages en faveur de la thèse de M. Toutain.

Si, à la vérité, les objets que je vais signaler n'ont pas été découverts dans des substructions de sanctuaires, édifices bâtis, suivant l'acception courante du mot, ils viennent cependant de sanctuaires dans le sens qu'ont entendu J. Déchelette [5] et M. Toutain [6], c'est-à-dire de *lieux de culte;* la sépulture, dans les conceptions religieuses antiques, n'était-elle pas un véritable lieu de culte aux divinités protectrices des morts? Et dans les cas particuliers que j'étudie, ces sépultures sanctuaires sont encore *indigènes :* pendant tout le Ier siècle et même bien au delà, nos populations de l'Argonne quoique gallo-romaines de nom,

1. *Des âges de pierre et de bronze dans l'Ancien et le Nouveau Monde* (traduction Beauvois), *Matériaux*, 1881, t. XIII, p. 97 à 183.
2. *Manuel d'archéologie;* t. II, p. 163 et suiv.
3. *La civilisation primitive en Italie*, t. I, 345.
4. *Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine* dans *Pro Alesia*, Nlle série, nos 16-17 (mai août 1918), p 61 à 81. — [J'ai indiqué la chose à propos du travail de Chauvet sur le trésor de l'étang de Nesmy; *Revue*, 1916, p. 60. — C. J.]
5. *Ouv. cité*, p. 166.
6. *Ouv. cité*, p. 66-67.

puisque occupant une région légalement romanisée, étaient en fait restées profondément gauloises et conservaient fidèlement, comme nos fouilles nous le font constater à tout instant, la culture, les us et les coutumes de la Tène III.

En novembre 1920, au fond d'une tombe à incinération du Ier siècle, n° 2 du champ Martin (Lavoye, Son A. 636-637), j'ai trouvé un grand fragment de beau bracelet de bronze. La tombe *(fig. 1)* à date absolument certaine d'après les poteries qu'elle renfermait, toutes étrangères à l'Argonne, d'*importation méridionale*, et antérieures à la fabrication du vase rouge lustré à Lavoye, avait 1 m 80 de long sur 1m 10 de large et 1m 10 de profondeur : sous 0m 10 d'humus, le remplissage de la fosse taillée à pic dans l'alluvion jaunâtre était constitué d'abord par une couche obturatrice de 0m 20 de pierres calcaires et de gravier tassé; au-dessous, un lit de 0m 20 de terre noire mêlée de cendres et de charbons reposait sur une couche calcinée de 0m 05 de marne compacte à *exogyra virgula* du portlandien : c'est dans la couche noire que se trouvaient les tessons de poteries brisées rituellement et les restes pulvérisés de l'incinération. Sous le pain de marne coquillière, quatre grands fragments de meule portative en roche volcanique de Nieder Menich étaient superposés à une assise de moellons calcaires; puis, un lit mince de terre rougie semblait désigner le fond de la tombe, puisqu'il reposait sur une couche d'argile pure du sol naturel d'alluvion : en réalité cette argile, comme j'avais pu l'observer déjà en d'autres sépultures, constituait un double fond; à 20 centimètres au-dessous, apparaissait un amas de gros ossements de cuisine, bœuf et porc; encore 10 centimètres d'argile jaune et sur le véritable fond pavé assez irrégulièrement de cailloux calcaires, à peu près au centre du trou, sur un mince feuillet brunâtre, restes nettement reconnaissables d'une large planchette de bois, reposait l'objet qui nous intéresse.

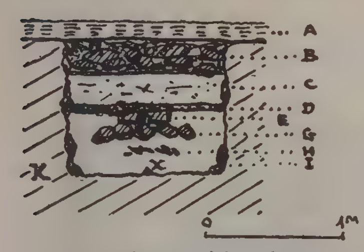


FIG. 1. — Sépulture à incinération du Ier siècle. *Champ Martin, Lavoye, Meuse.*
Coupe Est-Ouest par le centre. — A, humus. — B, Couche obturatrice de grèves et cailloux calcaires. — C, couche noire à poteries. — D, assise de marne coquillière. — E, fragments de meule. — G, moellons calcaires. — H, double fond d'argile jaune et ossements de cuisine. — I, argile jaune. — K, sol naturel. — X, fragment de bracelet de bronze.

C'est un fragment à très belle patine, long de 6 centimètres, large de 2 1/2, de bracelet de bronze fondu massif à section triangulaire *(fig. 2)* qui a été redressé et brisé, il porte sur sa face supérieure une ornementation de gravures exécutées au burin : hachures, chevrons et

dents de loup. Ce spécimen de l'âge de bronze III appartient à une série représentée au Musée de St-Germain [1] par plusieurs numéros dont 11816 (Les Corbières, Aude), 19464 (St-Pierre d'Albigny, Savoie), 21675 (Larnaud, Jura), 25930 (Fouilloy, Jura) et quelques types de la cachette du Petit Villatte (Cher); de tous ces échantillons le bracelet de Lavoye diffère dans sa forme par une particularité peu commune : son renflement terminal est en pointe conique mousse au lieu d'être en bouton ou en ailette ou oreillette plate.

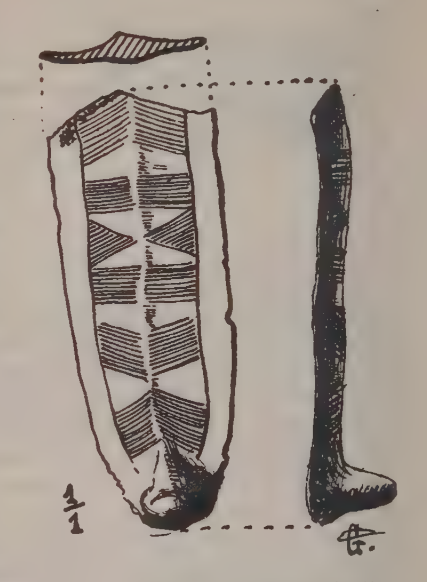


Fig. 2. — Fragment de bracelet de l'âge du bronze de Lavoye. Coll^{on} Dr Meunier.

Le *trou 6* du champ E. Boulanget (Aut. S^{on} A. 795) qui est aussi une fosse à incinération du 1er siècle a fourni en février 1921 un second objet de l'âge de bronze. La sépulture *(fig. 3)*, à ouverture circulaire de 3^m50 de diamètre, a été creusée jusqu'à 2^m50 de profondeur en cône renversé prolongé par un puisard de 1 mètre sur 0^m20; la paroi de cet entonnoir a été tapissée d'un enduit isolateur épais de 0^m30 en argile pétrie avec de la chaux vive; de-ci delà, dans la hauteur, de gros cailloux calcaires maintiennent l'assemblage. De bas en haut, le comblement était constitué par une couche noirâtre avec cendres, charbons, scories de ferrier, clous de fer, ossements de cuisine (porc, bœuf, mouton, volailles, molaire de cheval), débris d'ossements incinérés, tessons de poteries du 1er siècle dont plusieurs de la Graufesenque; au-dessus, une lentille de cendres grises avec charbons et fragments de poterie moins abondants; la couche supérieure de la tombe est de cendres grises mélangées de sable et gravier fin et contenant des tessons de poterie semblable à celle des autres couches, des lamelles minces et de petits globules de bronze semés dans la masse, une aiguille et son ressort d'une grande fibule à arc de la Tène III en bronze, une lame martelée de même métal et enfin, presque dans le haut de la strate, à 0^m20 de la paroi, côté Sud, sans aucun dispositif protecteur, un grand

1. Renseignements très obligeamment communiqués par M. Hubert.

fragment de javelot à douille à belle patine vert clair. Une forte couche obturatrice de gros cailloux calcaires termine l'agencement de la sépulture proprement dite. Enfin, une zone épaisse de o^{m}20 de terre très noire avec tuileaux, scories de ferrier, tessons de poterie du IIIe siècle (gobelets fouettés à couverte noire [1], vases globuleux gris et bols 37 décorés fabriqués à Lavoye vers l'an 250) s'étend sur cette tombe et partie d'une voisine aussi du Ier siècle. Dans cette

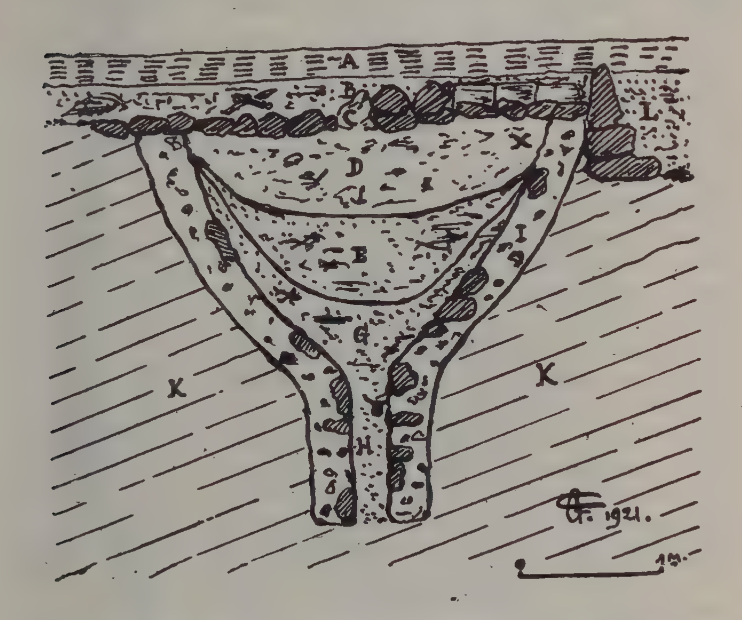


Fig. 3. — Sépulture à incinération gallo-romaine du Ier siècle de Lavoye (Meuse). — Champ Boulanget. — Coupe Nord-Sud par le centre. — A, humus. — B, couche du IIIe siècle. — C, couche obturatrice de cailloux calcaires. — D, cendres grises. — E, cendres et charbons. — G, cendres noires. — H, puisard. — I, revêtement isolateur. — K; sol jaune naturel. — L, tombe voisine. — X, fragment de javelot de bronze.

tombe voisine, j'ai trouvé une monnaie gauloise de bronze coulé mal venue à l'avers où l'on distingue confusément une tête à droite aux cheveux hérissés; le revers très bon porte un cheval au galop à gauche ayant 3 annelets pointés sous le ventre, un semblable sur le dos avec 3 globules au-dessus.

Le sol actuel d'humus a sur le tout o^{m}20 d'épaisseur.

1. Cf. G. Chenet, *Gobelets ovoïdes moulés d'Autry-Lavoye*, dans *Pro Alesia*, Nlle série n° 22, p. 129 et *fig. 1*.

De bronze fondu, notre fragment de javelot (*fig. 4*) est long de 9 centimètres et demi sur 2 et demi de large; un des ailerons est intact; de l'autre il ne reste que la moitié; la douille entière a disparu; l'objet complet devait avoir environ 0m15 de long tout à fait comparable sauf les gravures au javelot 1 de la planche IX du *Bulletin archéologique* de 1914[1]: Ce modèle est très courant aux périodes III et IV de l'âge du bronze: les palafittes de Suisse en particulier en ont donné plusieurs milliers. Comme le bracelet, le javelot est incomplet parce qu'ayant vraisemblablement subi le *bris rituel*, observance pratiquée partout à Lavoye avec un rigorisme que je me permets, en tant qu'archéologue, de qualifier de déplorable, puisqu'il a trop souvent, surtout pour les vases, fait dégénérer le simple bris en un véritable pilonnage suivi de la dispersion des fragments.



Fig. 4.—Fragment de javelot de bronze de Lavoye (grandeur naturelle).

En août-septembre 1920, nous avons fouillé en partie, le Dr Meunier et moi (trou 1, champ Lécaillon. Aut. Son A, 771) un puits funéraire du Ier siècle dont voici la description sommaire. De haut en bas, la stratification s'établit ainsi: humus 0m20; obturateur en gros moellons calcaires, 0m20; puis, 0m30 de terre très noire, avec quelques pierrailles et menus tessons de poteries variées du Ier siècle, clous de fer, objets divers et ossements de cuisine; au-dessous, 0m30 de cendres brunes mêlées de charbons, tessons et objets; 0m25 de terre jaune stérile; contre la paroi, à l'ouest, dans toute la hauteur, jusqu'à 1m10 de profondeur, gros dépôt stérile aussi de terre et pierres calcinées au dehors et amenées ensuite pour le remplissage. Cette partie de la fouille jusqu'à 1m10 de profondeur nous fait voir une cuvette d'*avant-puits* circulaire de 3m20 de diamètre à l'origine avec banquette supérieure (*fig. 5*). A 1m10, le puits s'amorce; il a 2m10 de diamètre encore simplement taillé dans l'argile jaune, avec revêtement très irrégulier de cailloux calcaires jusqu'à 2m20 de profondeur; de là, jusqu'à 4 mètres, avec un diamètre de 1m50 dans œuvre, il est appareillé circulairement en gros moellons calcaires. En raison des difficultés considérebles de déblaiement, nous avons dû abandonner la fouille à 4 mètres, avec l'espoir de la reprendre plus tard.

1. M. Plessier, *Deux javelots de bronze à douille*, etc., dans *Bulletin archéologique*, 1914, p. 165-170 et pl. IX.

Au-dessous de la couche jaune stérile apparaît la cendre grise qui continue jusqu'à 4 mètres, et sans doute au delà, avec nombreux charbons, ossements de cuisine, tessons de poteries, objets rares et très gros moellons enchevêtrés évidemment pour gêner l'accès au fond du puits. Toutes les poteries sont du Ier siècle, importées d'officines méridionales, la Graufesenque comprise, certaines sont estampillées ; les objets les plus intéressants ont été recueillis dans la couche noire et surtout dans la couche brune ; dans la couche noire,



Fig. 5. — Puits funéraire gallo romain du Ier siècle de Lavoye (Meuse), champ Lécaillon, coupe est-ouest. — A, humus. — B, couche de cailloux calcaires. — C, terre noire. — D, couche brune. — F, terre jaune stérile. G, lentille de terre calcinée. — H, cendres grises. — I, sol jaune naturel. — X, emplacement de l'intaille, des monnaies et objets de bronze.

en bronze, une fibule à arc avec plaquette à décor niellé et une applique de coffret, en fer, un style (?) et des clous, une épingle d'os ; dans la couche brune, en fer, une anse suspensive et une fibule à arc à ressort, en bronze, plusieurs petits clous à large tête, une bague d'enfant, un anneau de suspension de coffret, *une sorte de pendeloque*, une fibule discoïde recouverte d'une mince feuille étamée en forme d'umbo côtelé à boule saillante centrale, un *calculus* en calcaire lithographique, une petite dent fossile de *Pycnodus*, une anse et des fragments de verre jaune soufflé, une grande intaille en sardoine veinée

de blanc laiteux dont le sujet finement gravé est un amour debout tenant un arc débandé et 2 flèches; les types monétaires représentés sont : un anneau-monnaie de potin coulé, un petit bronze des *Remi*, de *Remos Atisios* au droit, griffon au revers, un très beau bronze non sectionné de la colonie de Nîmes et un grand demi-flan coulé coupé au burin en deux parties égales; tout à côté du puits, j'ai ramassé sur le sol un petit bronze d'Auguste au revers à l'aigle éployée [1]; la couche *superficielle* d'humus contre la paroi de la cuvette avait déjà fourni un moyen bronze fruste d'Hadrien.

Ce puits a bien reçu une utilisation funéraire, son conditionnement et sa stratification sont identiques à ceux d'autres que j'ai précédemment fouillés à Lavoye.

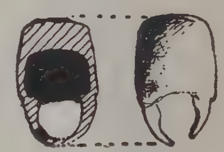


Fig. 6. — Pendeloque de bronze de Lavoye (grandeur naturelle), fin de la période hallstattienne.

La pendeloque de bronze, que j'avais d'abord prise pour un grelot d'un genre spécial, a l'aspect d'un petit panier cylindro-sphérique à anse coupée par l'usure, haut de 22 millimètres sur 11 de diamètre *(fig. 6)*; je ne la connais pas encore pour l'époque gallo-romaine; en revanche, elle est représentée plusieurs fois au premier âge du fer dans une trousse d'instruments de toilette du cimetière de Santa Lucia [2] ou suspendue avec des rondelles d'ambre à un bracelet de la tombe 40 du cimetière hallstattien de Charvais, c^ne d'Heiltz-l'Évêque (Marne) [3].

A la Tène I, la forme de ces accessoires de parure, que Déchelette croit avoir été passés dans des boucles d'oreille, se modifie en plus élégant; de cylindriques ou de sphériques, ils deviennent coniques et sont alors agrémentés de moulures et de boules terminales. On les a trouvés dans les tombes Tène de Santa-Lucia, à Lunkofen (Argovie), et à Bourges [4]. Ces témoignages me semblent suffisants pour faire classer à la fin de la période hallstattienne la pendeloque du puits funéraire de Lavoye.

Comme complément à cette présentation d'objets de l'âge du bronze déposés dans des sépultures d'époque postérieure, je crois devoir signaler ici une autre trouvaille du même âge, sans toutefois lui vouloir attribuer la même destination.

En 1905, dans la tombe 102 (vi^e siècle) du cimetière franco-mérovingien de Lavoye, près du bassin d'un homme, à gauche, à l'endroit

1. Cf. A. Blanchet, *Monnaies frappées en Gaule*, Paris, 1912, p. 95 : bronze attribué à tort à l'atelier de Narbonne.

2. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 882 et *fig.* 372.2.

3. Dr Mougin, *Fouilles du cimetière gaulois de Charvais (Marne)* dans *Matériaux*, t. X, 1879, p. 113 et pl. 3, *fig. 13*.

4. Déchelette, *ouv. cité*, p. 842.

de l'aumônière qui était chez les Francs en même temps que pochette pour les objets de toilette et d'usage journalier un véritable *sachet à grigris,* le Dr Meunier recueillit une petite pointe de flèche de bronze fondu (*fig.* 7 a), évidemment une ancienne amulette de l'inhumé. Cette pointe de flèche est d'un type très courant du Bronze III ; deux du même genre (*fig.* 7 b et c) proviennent aussi de sépultures mérovingiennes du cimetière de Liverdun (Meurthe-et-Moselle), trouvées encore « à la ceinture des morts et à gauche » [1].

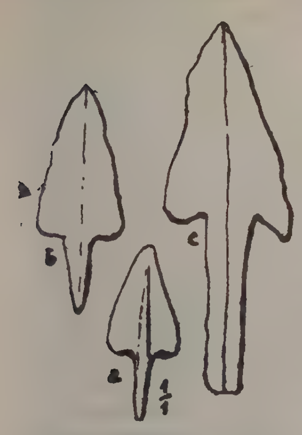


Fig. 7. — Flèches de l'âge du bronze trouvées dans des cimetières franco-mérovingiens. — *a*, de Lavoye (Meuse), collon du Dr Meunier. — *b* et *c*, de Liverdun (Meurthe-et-Moselle), Musée Lorrain, Nancy.

Ici, nous n'avons certainement pas *l'offrande :* avec leurs armes et leur équipement, leurs bijoux et leurs vases domestiques, les défunts ont emporté dans la tombe la flèche fétiche, afin de profiter encore dans l'autre vie de ses vertus prophylactiques, vertus trop connues pour que j'en fasse maintenant l'exposé.

D'un tout autre ordre est le motif d'introduction, dans les sépultures gallo-romaines du Ier siècle, de nos autres objets de bronze.

Le dépôt du bracelet présente un caractère hiératique nettement affirmé par les précautions dont nous le voyons entouré : placement tout au fond de la tombe, sur une planchette de bois l'isolant du sol, et protection obtenue par l'établissement au-dessus de lui d'une double voûte dans laquelle je retrouve l'image du « *réduit formé soit de dalles grossières, soit de murettes en pierres sèches* » [2], de tant d'autres cachettes à destination votive.

Deux fois, dans les tumulus celtiques de la forêt d'Ensisheim [3], Max de Ring avait constaté la présence d'une boîte de bois déposée auprès du mort et dont il ne restait que des ais en décomposition formant deux couches entre lesquelles se sont rencontrés : ici, un bracelet de jais ; là, une lame de bronze à deux tranchants, avec une hache également en bronze. La planchette supportant notre bracelet ne serait-elle pas une réminiscence de l'emploi de cette boîte, de ce coffret custode d'un objet consacré ?

1. Cournault, *Cimetière mérovingien de Liverdun*, dans *Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine*, t. XIII, 1871, p. 65 à 81 et pl. II, fig. 7 et 8.
2. J. Toutain, *ouv. cité*, p. 80.
3. J. Quicherat, *Compte rendu sur les publications de M. de Ring*, dans *Revue des Sociétés savantes*, avril-mai 1862, p. 321.

Le choix des matériaux de la voûte supérieure du réduit, fragments de meule en roche volcanique, est sans aucun doute d'intention rituelle : dans presque toutes les tombes à incinération des Ier et IIIe siècles que j'ai fouillées à Lavoye, se retrouvent, dans la série toujours à peu près invariable des ex-voto, un fragment ou plusieurs de *roches étrangères* à la région. M. de Ring avait déjà remarqué dans les tumulus d'Alsace « la pierre brute ou épannelée ou usée par le frottement, quelquefois assez grosse, dans d'autres cas extrêmement petite, car elle peut n'être pas autre chose qu'un caillou ; mais pierre ou caillou se reconnaissent toujours en ce qu'ils *n'appartiennent pas au terrain* sur lequel le tumulus a été construit »[1]. Ch. Piot a étudié aussi, dans plusieurs cimetières antiques de Belgique, le dépôt de ces pierres dont il fait, non sans raisons, des attributs ou des personnifications de Thor et du feu principe de la vie[2].

John Evans, dans ses *Ages de la Pierre*[3], a consacré plusieurs pages aux cailloux amulettes des sépultures.

Les tumulus hallstattiens d'Haulzy[4], près Vienne-la-Ville (Marne), aux confins de l'Argonne, ont fourni souvent un caillou blanc en quartz, étranger au sol, placé à proximité de l'urne cinéraire. Il serait aisé de trouver d'autres exemples de l'accomplissement de ce rite.

Le jet du fragment de javelot, car il me semble plutôt jeté que déposé, dans la couche supérieure de cendres de la fosse, n'a pas nécessité de dispositions protectrices particulières ; dans l'esprit du sacrifiant, ce javelot brisé ne devait pas être sans doute l'offrande principale de la tombe, mais prendre place seulement parmi les ex-voto ordinaires : sa qualité seule de métal brillant l'aurait désigné au même titre que les lamelles, rognures, globules, déchets de coulée de bronze, éclats de verre ou parcelles étincelantes de miroir étamé, pour être jetés, pendant le remplissage de la fosse, par les assistants à la cérémonie funèbre.

La pendeloque du puits funéraire a été jetée aussi ; mais son caractère de présent de choix semble plus accentué par l'association des ex-voto relativement précieux qui l'accompagnaient : elle gisait en effet dans un espace très restreint avec la bague, les monnaies et l'intaille.

Quelles qu'aient été en tous cas les particularités de rite qui différenciaient le mode de dépôt de ces objets, il n'en est pas moins indéniable que bracelet, javelot et pendeloque ont bien été inten-

1. J. Quicherat, *ouv. cité*, p. 332.

2. Ch. Piot, *Un cimetière nervo-romain à Jumet : signification des silex y trouvés et des pierres recueillies dans d'autres tombeaux anciens (Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1880, p. 240-255).

3. Paris, 1878, p. 462 et suiv.

4. G. Goury, *Les étapes de l'Humanité : L'enceinte d'Haulzy et sa nécropole*, Nancy, 1911.

tionnellement placés ou jetés en offrande propitiatoire aux divinités des morts dans les sépultures, leurs sanctuaires.

Par quel hasard ces témoins de l'âge du bronze et de la période hallstattienne étaient-ils chez des Gallo-Romains du Ier siècle ? Venaient-ils d'être récemment exhumés de quelque cachette établie par leurs possesseurs primitifs ou de tombes d'anciens occupants de la région ? Étaient-ce, car il ne faut pas oublier qu'il existait alors à Lavoye un ou plusieurs ateliers de bronziers, des *antiques* collectés pour la refonte ou bien des amulettes ou même de simples *curiosités* recueillies depuis longtemps déjà et transmises de génération en génération ? Questions difficiles à résoudre et dont la solution peut rester longtemps encore du domaine de l'hypothèse.

Sans vouloir attribuer une grande abondance de gisements du Bronze à nos contrées argonnaise et meusienne, puisqu'elles étaient situées assez en dehors des *courants commerciaux* maintenant déterminés, j'admets encore moins que les sépultures et cachettes de cet âge y fassent totalement défaut. Les *inventaires de répartition* [1] sont-ils toujours négatifs pour le département de la Meuse parce qu'il n'aurait eu jusqu'à présent que trop peu de chercheurs ou d'observateurs qualifiés, parce que les découvertes souvent fortuites n'auraient pas été régulièrement enregistrées ? Peut-être ; mais ne faudrait-il pas aussi rendre en partie responsables de cette pénurie nos ancêtres gallo-romains, qui auraient, dans notre région particulièrement, fait la chasse, pour les utiliser lors des cérémonies de leur culte funéraire, aux objets de l'âge du bronze et même du Hallstatt ? Ce serait alors un bien pour un mal, car beaucoup de ces intéressants vestiges auraient ainsi échappé au creuset du fondeur et réapparaîtraient lors des fouilles des cimetières antiques d'époque plus récente.

Les lieux de sépulture constituent une réserve précieuse de maté-

1. L'inventaire de Déchelette (*Manuel d'archéologie*, t. II, p. 186), le dernier en date (1910), et le plus complet actuellement, est négatif comme les précédents. A défaut de cachettes ou de sépultures, la Meuse a cependant à son actif une douzaine de trouvailles d'objets de bronze isolés (haches, lance, grande épingle), presque toutes citées dans l'*Archéologie* de Liénard (Verdun, 1881-1885, 3 vol., 3 atlas), mais sans détails précis : la plupart proviennent de gisements gallo-romains. L. Maxe-Werly a publié (*Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1888, p. 107 et 110 avec fig.), la « *Découverte d'une épée de bronze dans la région du Barrois* », à Fains (Meuse), en 1887. L'épée est de la période du Bronze IV ; pas de renseignements sur sa découverte. En 1896, une épée du même type fut tirée du sol entre Clermont et les Islettes avec plusieurs autres, qui n'auraient pas été conservées, « des hallebardes et des épingles en bronze, ainsi que des épées et des casques en fer » ; mais les indications fournies à L. Morel par les inventeurs sont très incomplètes et même peut-être sujettes à caution. (L. Morel, *Découverte d'une nécropole antique contenant une épée de bronze à Clermont en Argonne*, dans les *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1899 p. 271-275 avec fig.). M. Plessier a étudié aussi, dans le *Bulletin archéologique* de 1914 un javelot de bronze à douille ornée de gravures (pl. IX. fig, 2), du département de la Meuse, dont il ne connaît ni la provenance exacte ni les conditions de gisement.

riaux d'étude ; mais encore faudrait-il, et je songe une fois de plus au gaspillage inouï des riches nécropoles rémoises[1], que cette étude fût poursuivie avec méthode, précision et surtout observation scrupuleuse. Faute d'observer et de noter ses remarques, bien des détails peuvent échapper au fouilleur et le but didactique de la recherche est loin d'être atteint; ses résultats sont incomplets ou même totalement faussés : de là, bien des erreurs dont nous avons un exemple frappant dans la détermination d'origine des dépôts monétaires ou *trésors* considérés presque toujours jusqu'ici comme des cachettes faites en des temps de troubles ou d'insécurité. M. J. Toutain a cependant déjà démontré « *le caractère sacré* de certains trésors de monnaies celtiques et de monnaies romaines »[2]. Je puis moi-même affirmer maintenant que d'autres de ces dépôts monétaires devraient tout bonnement être classés dans la catégorie spéciale des *offrandes funéraires,* dans laquelle ils auraient dû depuis longtemps figurer, si leurs inventeurs avaient pu, su ou voulu établir et publier des procès-verbaux exacts et suffisamment détaillés des circonstances de chaque trouvaille.

G. CHENET.

1. Cf. G. Chenet, *L'atelier céramique gallo-romain du Pont-des-Rêmes*, Reims, 1913, p. 52.
2. J. Toutain, *ouv. cité*, p. 81.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Toponymie. — *Histoire étymologique du nom du château de Montpoupon (Indre et-Loire)*, par le chanoine Meunier; Corbigny, Sacré-Cœur, 1921, in-8° de 57 p. Aimable vulgarisation de la doctrine toponymique actuelle.

Commerce de Marseille avec l'Europe occidentale après la chute de l'Empire romain, très bon travail sur un sujet fort ingrat, de M. E. Duprat dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* (1911-20), vieille et glorieuse société à laquelle l'activité de Duprat va donner un lustre nouveau.

Les divinités celtiques. — On trouvera un certain nombre d'articles les concernant, en particulier de F. Haug, dans les derniers fascicules parus (jusqu'à TH) de Roscher. Ils sont acceptables, mais bien insuffisants comme bibliographie et parfois inexacts dans leurs références. En particulier la *Revue des Études anciennes* leur échappe trop souvent.

Harmogius et Marmogius. — M. F. Haug, dans son article sur *Teutates* dans Roscher, renonce complètement à *Harmogius* comme épithète de *Mars* dans les pays du Danube et ailleurs; et il n'admet que *Marmogius*. Il semble cependant résulter de l'assertion formelle de Mommsen que *Harmogius* existe à côté de *Marmogius* (cf. *Corpus*, III, suppl., n°s 11721, 11815). Rien d'étonnant à cela, *mog-* étant très certainement un thème d'épithète divine (*Mogontia, Mars Dinomogetimarus*) et *mar-* comme *(h)ar(e)-* pouvant être regardés comme des préfixes intensifs.

La question de La Ciotat. — Pour quelles raisons La Ciotat s'est-elle appelée *civitas?* On a supposé qu'il y avait là un chef-lieu de *pagus*, devenu plus tard évêché, et que postérieurement ce chef-lieu aura été transporté à *Citharista* (Ceyreste), à une lieue dans la terre, la localité essentielle du pays dans l'Antiquité. La Ciotat aurait même pu s'appeler *Citharista* et le nom se transférer à Ceyreste avec le chef-lieu [1]. On a supposé que La Ciotat devait son nom à ses ruines qui auraient fait croire que là était la cité (Longnon, *Noms de lieu*, p. 120). L'excellent petit livre de M. Ritt (*Le Bourg et le Territoire de La Ciotat au XVe siècle*, Marseille, Ruat, 1920, in-8° de 64 pages) me remet ce

1. Voyez l'article *Kitharista*, de Keune, dans la *Real-Encyclopædie*.

problème à la pensée sans me fournir les moyens de le résoudre. Je ne trouve pas de ruines à La Ciotat. Aucun lieu-dit ne porte un nom se référant à l'Antiquité. Tout nous montre à l'origine une solidarité profonde avec Ceyreste ; le bourg de La Ciotat ne s'en détache guère avant la fin du Moyen-Age, et je ne vois qu'à Ceyreste une « font-sainte ». D'autre part, c'est à Ceyreste et rien que là[1] que se trouvent les principaux vestiges antiques (cf. *Bull. épigr.*, t. VI, p. 28). Il me paraît toujours possible que La Ciotat et Ceyreste ont formé dès le début une seule communauté sous le nom de *Citharista*, La Ciotat étant le port, Ceyreste la ville, et possible qu'au moment où Ceyreste a eu la prétention de constituer un évêché, au ve siècle, l'évêque se soit un instant installé au port, qui aura pris alors et gardé le nom de *Civitas*.

Orfèvrerie préhistorique. — Voyez le catalogue d'Armstrong (*Catal. of Irish Gold ornaments*, Dublin, 1920).

Les origines de Mulhouse; Urunci à Illzach. — L.-G. Werner, *Illzach à l'époque romaine* (Mulhouse, Meininger, 1920, in-8° de 26 p.). Bon travail, très complet, donnant l'inventaire commenté de tous les objets découverts à Illzach (notamment une informe et étrange sculpture de dieu avec disque sur la poitrine). Illzach, à une lieue de Mulhouse, partage, avec Dornach, Rixheim, etc., les origines de Mulhouse : le site même de Mulhouse, en contre-bas, exposé aux inondations, se prêtait moins à un établissement fixe que les hauteurs qui ont porté les villas dont elle a hérité. Mais la situation même de Mulhouse avait son importance à cause du croisement de la route de la trouée de Belfort avec celle de Suisse : c'est pour cela que les Romains avaient là, à ce croisement, la station de *Urunci*, que M. Werner place à Illzach. Et c'est encore aujourd'hui, ce croisement, un des éléments de la fortune de Mulhouse.

Mottes, buttes et tumuli. — 1° Près du château de Lavardin (Loir-et-Cher) une butte artificielle (45 mètres à la base ; 8 mètres de hauteur) a depuis longtemps éveillé l'attention des archéologues du Vendômois. Motte féodale, a-t-on dit. Poste à signaux celtique, voie préhistorique, a-t-on répondu. M. E. Aubin, étant donnés les objets découverts, accepte l'époque néolithique, et parle d'un « poste de défense ou lieu d'habitation » (*Bull. de la Soc. arch. du Vendômois*, t. LIV, 1915). — Encore une motte perdue pour le Moyen-Age ; cf. *Revue*, 1921, p. 37.

2° Ne doit-on pas en dire autant des deux *dauges* de Sublaines (Indre-et-Loire), buttes que me signale M. Soyer et auxquelles se réfère le texte du *Liber de compositione castri Ambaziæ* [cf. *Revue*, 1920, p. 116, n. 2], texte que me signale également M. Soyer (p. 14 de l'éd. Halphen et Poupardin) : *Duos globos terre elevarunt* (Childéric = Clovis

1. Il n'y a pas à s'arrêter aux « quais romains » qui auraient été reconnus à La Ciotat.

et Alaric) *quos utriusque regni fines constituerunt?* Sur le rôle des mottes comme limites, cf. *Revue*, 1921, p. 39.

Castrum Vabra (l'ancien chef-lieu de la Woëvre, à l'emplacement si souvent discuté) : c'est un nom topique commun, signifiant primitivement une source formant ruisseau (Loth, *Revue celtique*, XXXVII, p. 311). J'ai placé *Vabra* à la montagne de Paulcroix sur Haudiomont (Meuse).

Saint Martin. — M. Marc Bloch (*Revue d'hist. et de litt. religieuses*, 1921) prend courageusement et vigoureusement, contre M. Delehaye (cf. *Revue*, 1921, p. 56), la défense des théories de Babut : Martin fut un « évêque médiocrement heureux », tenu « en médiocre estime » à Lérins, Arles ou Marseille, dont le souvenir « ne rencontra » d'abord qu' « oubli et mépris ». J'ai pour Babut respect, admiration et reconnaissance : il a voulu combattre, il a su mourir pour la France (28 février 1916). Mais je n'ai pu accepter aucune de ses assertions sur saint Martin : je crois qu'il le savait [1]. J'avais préparé en 1913 un long travail pour les réfuter. Devant son héroïsme et son sacrifice, j'ai abandonné volontiers mon désir d'écrire ce que je crois la vérité, et j'avais renoncé à publier ce travail de polémique. Mais puisque j'ai maintenant devant moi M. Marc Bloch, qui pourra me répondre, je me remettrai un jour à la besogne, et je serai plus libre de m'exprimer sur la thèse qu'il a si bravement faite sienne.

Les bronzes préhistoriques dans les Alpes-Maritimes, travail de M. Guébhard dans la *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, volume du *Cinquantenaire*, 1er fasc.

La topographie de Nice. — *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, t. XXIII, 1914, par Krebs et Moris, par 161 et s. : « Les Grecs se sont établis au sommet de la colline. »

Linguistique française. — F. Arnaud et G. Morin, *Le Langage de la vallée de Barcelonnette* (préface de M. Paul Meyer). Paris, Champion, 1920.

Les fouilles de Traprain Law, comté de Haddington, Écosse (près d'Edimbourg). Je connais peu de fouilles dont les résultats aient été plus surprenants. Je laisse de côté la poterie dite samienne, celle de Castor, l'*instrumentum* romain provincial habituel. Mais il y a là un trésor d'argent, datant du Ve siècle, fait d'objets chrétiens, quelques-uns avec figures, tous caractéristiques de l'orfèvrerie des derniers temps de l'Empire. Cela, vraiment, est nouveau et d'un précieux appoint pour l'archéologie. — Voir le détail des fouilles par O. Curle, *Report of the Excavation*, etc., tirage à part (de 70 pages) des *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland* (t. VI, 1919-20). Un résumé du trésor dans *The Antiquaries Journal* de Londres, janvier

1. Cf. *Revue*, 1910, p. 260 et s.

1921. L'inscription sur un flacon d'argent PRYMIACOEISIAPI m'inquiète. J'en voudrais un fac-similé.

Chars et sièges de parade chez les Gaulois. — *Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace*, mai 1921, article de R. Forrer, où, à propos d'un char à quatre roues, avec trône, découvert à Ohnenheim dans une tombe gauloise, il passe en revue tous les chars et tous les sièges similaires trouvés en Occident. Ce travail, accompagné de dessins, de reconstitutions, rendra évidemment de grands services.

Epona : il en est question dans les *Cahiers d'Alsace*, de mai 1921 (article de R. Forrer).

La technique de l'analyse en archéologie; cf. *Revue*, 1921, p. 119. Dans *Rhodania* (Congrès de 1919, p. 68) je signale l'article de J. Cotte, notre collaborateur, professeur à l'École de médecine de Marseille, sur les *méthodes d'analyse et résidus organiques préhistoriques*. J'ai lu l'article, et il est fait avec précision, documentation très saisissante, et cependant réserves sages dans les conclusions.

Rhodania. — Nous rappelons que paraît, sous ce titre, une revue qui donne, non seulement les comptes rendus du Congrès annuel de l'*Association des Archéologues classiques et Numismates du bassin du Rhône*, mais encore le résumé de tous les articles, renseignements, découvertes intéressant la région rhodanienne. Il y a énormément à prendre dans les quatre fascicules que j'ai en mains (*C. R. du Congrès de Pertuis*, 1919, et trois fascicules du *Bulletin* de 1920). Nos amicales félicitations à M. Ch. Cotte, dont il me semble constater partout l'intervention.

Murs en hérisson dans les fouilles du Mont-Afrique de Dijon (*Bulletin archéologique*, 1921, p. VI). M. Blanchet attire notre attention sur cet appareil dans une muraille qui paraît bien du Bas-Empire (découverte près de là d'un bronze de Gratien). Il rappelle qu'on l'a constaté à Cora (cf. ici p. 133), à Thésée [là, à coup sûr, c'est plus ancien], sans parler des dispositifs similaires en briques. Et peut-être le point de départ est l'imitation par la pierre de l'appareil en brique.

Ex Oriente lux ? — M. Hubert (Institut français d'anthropologie, 16 juin 1920) attribue à des influences orientales les éléments de numération sexagésimale qu'on rencontrerait en Europe occidentale : les bols-clepsydres des îles Britanniques [je ne connais pas les objets], les mois groupés deux par deux pour former une saison (cf., dit M. Hubert, en Acarnanie et à Sicyone). Tout cela a pu venir de Mésopotamie par la voie des Egéens au début de l'âge du bronze, « au temps où les premiers navigateurs venus de la Méditerranée apportaient dans le nord de l'Europe la connaissance de la métallurgie, des pacotilles d'objets de métal et l'art de construire les monuments mégalithiques », cela, avant les Phéniciens, qui n'ont pas poussé si loin.

Quaternaire primitif. — André Vayson, *La plus ancienne industrie de Saint-Acheul*, extrait de l'*Anthropologie*, 1920. Excellent travail et qui, comme son travail sur la faucille, annonce chez M. Vayson un préhistorien de grand avenir. Je signale les réserves qu'il fait sur la méthode purement stratigraphique, son emploi de la méthode historique et géographique (étudie l'industrie lithique dans le temps et l'espace), sa préoccupation de rechercher, au delà de l'outil de silex, la matière que cet outil a dû frapper et la manière dont il a frappé (56 pages et 16 planches fort bien venues).

Cannstàtt à l'époque romaine, *Cannstatt zur Römerzeit*, travail annoncé à la librairie Schweizerbarth à Stuttgart : 1re partie au *prix intérieur (Inlandpreis)* de 115 marks, susceptible d'augentation au 1er juin 1921. Alors, à côté du prix payé en Allemagne par les clients du pays, il y aura un prix payé par les savants de chez nous. Voilà qui est bon à rappeler.

La poterie gallo-romaine est mentionnée dans la Chronique de Lambert d'Ardres, ch. 99, *apud Selnessam* [Selnesse] *inter silvam et mariscum* [la tourbière] *inveniuntur* [écrit vers 1060] *reliquie gentilium, rubee vi lelicet tegule,* TESTE VASORUM MINII COLORIS, *et fragmenta vasculorum vitreorum ... via dura et lapidea;* cf. V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*, p. 181.

La route romaine de Roncevaux, Carasa et le mille aquitain. — Dans une brochure fort bien éditée par *Biarritz-Association (La voie romaine de Bordeaux à Astorga*, etc., Biarritz, Labéguerie, 1921, in-8° de 48 pages), M. L. Colas reconstitue le trajet de la voie de Roncevaux depuis Saint-Jean-Pied-de-Port jusqu'à la Bidouze, par cette tranchée si impressionnante que l'on aperçoit à Saint-Jean-le-Vieux, et qui est bien l'entrée dans la « grande terre » de France, comme dit la Chanson de Roland (M. Colas a décrit la partie montagneuse de cette route dans notre *Revue*, 1912). Je n'ai pas besoin de dire que M. Colas unit à la connaissance parfaite des lieux un talent vraiment extraordinaire de dessinateur archéologue et cartographe; réduits à une échelle intelligente, ses dessins donnent une impression d'exactitude et de vérité que je n'ai reçue nulle part ailleurs. — M. Colas place le Carasa des Itinéraires à Garris (près de Saint-Palais) et il me paraît avoir raison. Mais je me permets de me séparer de lui sur deux points de son trajet de la route romaine : 1° Avant Ostabat, il la fait passer plus à droite, par Cibitz. Cela lui ferait faire un détour qui n'est pas dans les habitudes romaines, et le vieux chemin direct vers Ostabat par Larceveau (chemin de coteau, à l'antique) est encore parfaitement visible ; 2° de même, je n'accepterai pas, avant Garris, au delà du pont (d'origine certainement très ancienne) d'Aïntciburu, le grand détour par Beyrie : jamais une route romaine n'aurait présenté cette déviation ; la nôtre devait continuer dans la même direction, et je crois que

M. Colas en retrouvera aisément la trace sur la croupe qui aboutit, venant du sud-est, au carrefour du cimetière de Garris. — On sait que, pour interpréter les chiffres étranges des Itinéraires, M. Colas croit à l'existence d'un mille aquitain, de trois kilomètres environ. Je n'ai pas encore examiné cette question.

Objets antiques découverts au Moyen-Age. — Il y aurait là un précieux relevé à faire, et qui formerait une jolie thèse à l'École des Chartes. Je signale dans le recueil si précieux de Victor Mortet (p. 172), à propos de la construction de l'abbaye de Saint-Pierre-d'Oudenbourg près de Bruges, la découverte de *vasa formosa, ciphi et scutellae aliaque utensilia... in auro et argento*. Je rappelle que, si on trouve jamais pierres ou inscriptions antiques à Oudenbourg, on y a transporté, pour la construction abbatiale au XIe siècle, quantité de pierres romaines venues d'ailleurs. — Le plus curieux objet antique cité par le Moyen-Age est peut-être le vase ciselé dont parle Théodulfe dans son *Contra judices* (179 et s.) et qui représentait les travaux d'Hercule : *Est mihi vas aliquod signis insigne vetustis Cui pura et vena et non leve pondus inest, Quo caelata patent scelerum vestigia Caci*, etc. Tout ce morceau est à étudier.

Utilisation au Moyen-Age de pierres romaines. — Je viens de parler de celles d'Oudenbourg. Qui sait si à Caen on n'a pas utilisé les pierres du Vieux romain? Qui sait si parmi les *lapides* transportés de Caen en Angleterre par ordre de Guillaume il n'y en eut pas venant également de Vieux?

Vestiges romains en pays basque. — Ces vestiges sont trop rares, trop précieux pour ne pas les noter avec un soin infini. M. Colas, aidé de M. Gavel, vient d'en reconstituer un, à caractère toponymique, sur le tracé de la route antique de Saint-Jean-Pied-de-Port à Dax. Un des points essentiels de cette route est le col par où elle passe de la vallée de la Nive dans celle de la Bidouze : c'est le col de *Galcetaburu* (que Cassini nomme *Galcetaburia*). Or on reconnaîtra dans ce nom le basque *buru* (tête, sommet), et *galceta* ne peut être que le latin *calciata* (la forme basque ancienne est *galçata*, *galzata*). Et vraiment, cela nous donne un accord parfait, comme dit Colas, entre toponymie et topographie.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Dr G. Contenau, *Mission archéologique à Sidon (1914)*. Paris, Geuthner, 1921; 1 vol. in-4° de 147 pages, avec 108 figures dans le texte et XI planches hors texte.

La découverte du sarcophage d'Eshmunazar en 1855, les recherches de Renan en 1860, les fouilles d'Hamdi-bey en 1887, ont fait du site de Saïda un des glorieux sanctuaires de l'archéologie. Après entente entre la France et le gouvernement turc, le Dr Contenau fut chargé, par notre Ministère de l'Instruction publique, d'interroger à nouveau ce vieux sol phénicien d'où étaient sortis de si merveilleux trésors. En collaboration avec Macridy-bey, du Musée impérial ottoman, il dirigea, de mars à mai 1914, une campagne de fouilles dont les résultats nous sont maintenant présentés.

On notera les suivants :

1° Dans la nécropole de Mogharet-Abloun (autrement dit de la « Caverne d'Apollon »), d'où provient le sarcophage d'Eshmunazar, l'exhumation d'un autre sarcophage, dont un des petits côtés représente un navire marchand (p. 12-28, fig. 11 et pl. II), conforme au type des bateaux de commerce des premiers siècles de notre ère, et par suite élément précieux de comparaison pour l'histoire des marines méditerranéennes.

2° Au Château. Les sondages effectués ont mis à jour des céramiques datant, les unes, de l'âge du fer; les autres, « du début de l'âge du fer et de la fin de l'âge du bronze... Cette couche profonde recouvre une période au moins contemporaine de Salomon et d'Hiram et qui peut se terminer au grand sac de Sidon par Asarhaddon, vers 677... On reste confondu des remaniements topographiques subis par la citadelle au cours des siècles. En l'an 1000 avant notre ère, le niveau des constructions était de 18 mètres au-dessous du terre-plein actuel ». La superposition de ces débris accumulés par les âges « explique que jusqu'ici la Phénicie n'ait pas fourni de vestiges d'une haute antiquité ». On n'explore en effet que les parties élevées du sol, alors que « les premières assises de la civilisation sidonienne doivent descendre beaucoup plus bas » (p. 56).

3° Sur la colline d'Helalieh. Les fresques dont sont ornées les parois de la caverne de Nessib-bey attestent l'existence « d'une véritable école de peinture décorative sidonienne, dont les manifestations, non seule-

ment sur le sol même de Sidon, mais aussi au dehors, s'échelonnent sur plusieurs siècles, avec une originalité indiscutable » (p. 92).

4° Chemin d'El-Merah. Dégagement de deux sarcophages anthropoïdes; l'un, de la première moitié du v° siècle avant J.-C., l'autre, du milieu du IV° siècle (p. 109).

5° Village d'Eulmân. Là, dans une grotte qui avait servi de sépulture à un couple oriental, Théoros (soit un Grec, soit un Syrien ayant grécisé son nom), et Alaphatha (dame portant un nom sémitique bien connu), trouvaille d'une stèle à mosaïque polychrome, formée de trois registres superposés : en bas, sur une plaque de marbre encastrée, dédicace mentionnant les deux personnages susdits; dans le haut, décoration constituée par des triangles et des croix de couleurs différentes; au milieu, un buste d'homme et un buste de femme, vraisemblablement le portrait de ceux à qui était consacré le tombeau (fig. 81 et pl. VI). « Il n'est pas inutile de faire remarquer que cette stèle en mosaïque est actuellement le seul monument que nous possédions de cette sorte et qu'il ouvre une série nouvelle » (p. 114).

Outre qu'elles ont « confirmé la richesse du site de Sidon » (p. 146), les explorations du Dr Contenau « nous reportent à des périodes très anciennes qui n'avaient pas été atteintes jusqu'ici. On sait, en effet, que les fouilles régulières en Phénicie n'ont jamais fourni d'antiquités antérieures à la période perse ». Cette fois, nous remontons « jusqu'au milieu du second millénaire avant notre ère » (p. 147).

L'intérêt de ces découvertes fait souhaiter vivement que l'œuvre soit continuée. Par malheur, nous sommes là dans le pays d'élection des violateurs de tombes. L'industrie des τυμβωρύχοι fut, en Phénicie comme en Égypte, une véritable profession, qui s'est transmise de siècle en siècle. « Dès l'Antiquité, la convoitise des spoliateurs était éveillée par la présence des objets de valeur que pouvaient contenir les riches sépultures; ceux qui rédigèrent les épitaphes de Tabnit et d'Eshmunazar le savent bien : ils maudissent l'homme assez hardi pour ouvrir les sarcophages et protestent qu'ils ne contiennent aucun objet d'or ni d'argent » (p. 5). En 1860, Renan constatait que les hypogées de Saïda avaient été l'objet d'effractions sauvages : ce n'étaient partout que débris, traces de pillage, dévastation. Depuis les trouvailles sensationnelles de 1887, qui ont fait entrer au Musée de Constantinople un ensemble incomparable de monuments funéraires, les méfaits des fouilleurs clandestins sont allés en se multipliant. Mais la Syrie reçoit maintenant les directions de la France; elle est dotée d'un Service des antiquités, auquel le général Gouraud accorde son aide vigilante, et l'ordre se rétablira dans ce domaine comme dans les autres.

Georges RADET.

R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*. Paris, A. Picard, 1917 et 1920; 2 vol. in-8° de XXVI-735 et VI-574 pages, avec 704 gravures.

Dans la série des manuels d'archéologie que publie la librairie Picard, celui qui se rapporte à la civilisation romaine était un des plus délicats à établir; car, dans le domaine immense où Rome a régné, comment distinguer ce qui est proprement romain de ce qui appartient au génie des peuples vaincus? Ceux-ci, comme l'observent nos auteurs « ne pouvaient oublier en un jour tout l'héritage de leur passé, faire table rase de leurs croyances les plus sacrées, de leurs tendances particulières... Il est cependant avéré que l'esprit latin, dans une mesure variable, a pénétré les arts et les industries de toutes les provinces. Si composite que soit un monument romain, on ne saurait, dans bien des cas, le placer, de préférence ou absolument, dans aucune autre série archéologique » (p. VI).

Après avoir pris soin de spécifier que l'archéologie romaine est un composé d'influences diverses, italiotes, étrusques, grecques, égyptiennes et asiatiques, occidentales, MM. Cagnat et Chapot abordent l'essentiel de leur tâche, consistant à classer et à définir les innombrables vestiges qui nous sont parvenus du peuple-roi. Leur ouvrage comprend trois livres : I. Les monuments; II. Décoration des monuments; III. Vie publique et privée.

Dans le livre Ier, seize chapitres : I. Matériaux de construction; II. Utilisation des matériaux pour la construction et la décoration des édifices; III. Routes, ponts et ports; IV. Les villes, murailles et portes; V. Citernes, aqueducs, fontaines et égouts; VI. Le forum et ses monuments; VII. Les monuments religieux; VIII. Les salles de spectacle; IX. Les établissements de bains; X. Marchés, greniers, magasins, celliers; XI. Salles de réunion, bibliothèques; XII. Les camps et les défenses des frontières; XIII. Monuments honorifiques; XIV. Maisons de ville; XV. Exploitations agricoles, maisons de campagne; XVI. Monuments funéraires.

La Ire partie du livre II est consacrée à la sculpture, la seconde à la peinture et à la mosaïque. Pour la sculpture, treize chapitres : I. Généralités, la technique; II. Les divinités; III. Le portrait : empereurs et impératrices; IV. Le portrait : les particuliers; V. Les sujets de genre en ronde bosse; VI. Les reliefs décoratifs; VII. Bas-reliefs à sujets religieux; VIII. Reliefs funéraires; IX. Reliefs à sujets historiques et militaires; X. Bas-reliefs à sujets de genre; XI. Sujets de lampes; XII. Les reliefs de stuc; XIII. Les reliefs de céramique peinte.

Pour la peinture et la mosaïque, quatre chapitres : I. La peinture : généralités et technique; II. La mosaïque : sa fabrication et son développement historique; III. Répertoire de la peinture et de la mo-

saïque : le mythe; IV. Répertoire de la peinture et de la mosaïque : la vie réelle.

Le tableau de la vie publique et privée (livre III) se subdivise en seize chapitres : I. Le culte ; II. Les spectacles ; III. Agriculture, industrie, commerce ; IV. Outils et instruments de métiers ; V. Poids et mesures ; VI. Véhicules terrestres ; VII. Bateaux de guerre et de commerce ; VIII. Armement et équipement militaires, machines de guerre, décorations ; IX. Le costume civil et ses accessoires ; les soins de la toilette ; X. L'ameublement ; XI. Matériel de cuisine et de salle à manger ; XII. Matériel d'éclairage ; XIII. Jeux et jouets ; XIV. Instruments de musique ; XV. Instruments pour écrire et pour calculer ; XVI. Matériel médical.

Une ordonnance méthodique, dont témoigne cette énumération succincte, puis, dans le détail, de claires et brèves analyses, ne visant qu'à dire l'essentiel, enfin, des illustrations bien choisies animant la sobre précision du texte, telles sont les principales qualités de ce *Manuel*. Les auteurs n'ont pas manqué de tenir compte des explorations et des fouilles qui renouvellent sans cesse notre connaissance du monde antique. Ils en utilisent judicieusement les résultats. Çà et là, ils dressent d'utiles répertoires, par exemple (t. I, p. 80-84), la liste des arcs monumentaux qui subsistent encore et dont on peut fixer la date, ou (t. I, p. 467-475), la nomenclature des principaux attributs qui sont autant d'indices signalétiques pour les diverses divinités. Un excellent index alphabétique permet de se retrouver rapidement dans ces deux volumes qui nous offrent, sous un format portatif, la substance, commodément résumée, des vastes encyclopédies savantes et des gros dictionnaires d'érudition [1].

Georges RADET.

Léon Homo, *La Rome antique, histoire-guide des monuments de Rome*. Paris, Hachette, [1921]; 1 vol. in-12 de 360 pages, avec 35 plans et 10 gravures hors texte.

M. Homo, qui s'est fait une spécialité de la topographie romaine, — étude à laquelle je l'ai vu enclin dès les temps lointains de l'agrégation, — vient de rendre un nouveau service à la science de l'Antiquité en publiant ce volume, lequel vaut plus et mieux qu'un guide : car les monuments y sont présentés, non pas seulement pour la visite,

1. En vue de la prochaine édition : t. I, p. 161, corriger Thermessos en Termessos (nom correctement donné plus loin à la table des illustrations). Même page : « les ruines de Crétopolis » du tome II de Lanckoronski sont en réalité celles d'Ariassos, comme le prouve une des inscriptions copiées là par Gustave Fougères et Victor Bérard (cf. Radet, *Rev. archéol.*, t. XXII, 1893, p. 187). P. 452, n. 4, l'article *Diana*, dans le Daremberg et Saglio (t. III et non t. II), n'est pas de Dürrbach, mais de Pierre Paris.

mais encore pour l'étude archéologique et pour l'histoire. Ce livre est donc l'auxiliaire indispensable de tout travail et de tout enseignement sur le passé romain. — Nous rappelons à nos lecteurs, comme un instrument de première valeur, le *Lexique topographique* publié par le même érudit à la librairie Klincksieck.

C. JULLIAN.

J. Marouzeau. *La Linguistique ou science du langage.* Paris, Geuthner, 1921; 190 pages in-12.

Ce petit volume fournit la preuve que, bien que spécialement latiniste, M. J. Marouzeau est parfaitement au courant de toutes les doctrines de la linguistique contemporaine. L'influence de la pensée de M. L. Havet comme celle de M. A. Meillet se reconnaît au reste dans tout l'ouvrage. Le plan est très bien conçu. Quatre chapitres traitent des mots (phonétique et vocabulaire, morphologie et sémantique, un de la phrase (syntaxe), un de la stylistique. Les chapitres suivants nous présentent la grammaire descriptive, la grammaire historique, puis la grammaire comparée. Les deux derniers enfin nous entretiennent des auxiliaires de la linguistique (sciences historiques, philologie) et de l'histoire de la linguistique. L'auteur, très averti en général de tout ce qui touche à la linguistique, ne paraît pourtant pas se douter que les finno-ougrisants admettent couramment que l' « ouralien » est apparenté par l'origine aux langues indo-européennes. A la différence des sémitisants, ils n'attendent pas pour ce faire l'avis favorable des savants qui sont spécialistes en indo-européen et ils ont raison.

Bientôt nous aurons de M. Marouzeau une *Terminologie linguistique* qui nous est promise depuis longtemps et qui aura au moins autant de succès que le présent volume dont on regrette d'avoir trop tôt fini la lecture.

A. CUNY.

Leo Wiener, *Contributions toward a History of Arabico-Gothic Culture.* Vol. III: *Tacitus, Germania and other Forgeries.* Philadelphie, Innes, 1920; 1 vol. in-8° de xx-328 pages.

Linguiste aux aptitudes variées, comme l'atteste sa production antérieure, rappelée par lui-même, M. Leo Wiener nous apporte avec ce tome III la continuation d'un ouvrage d'ensemble dont je ne connais pas et n'ai pu me procurer le début. Dans sa préface, il avoue qu'un autre de ses livres a le tort d'être *too conservative.* On n'adressera pas le même reproche à celui que j'ai mission de signaler. L'idée essentielle qui le domine, et que l'auteur aurait pu développer davantage, plus méthodiquement, car on la voit seulement pointer

en quelque sorte, par intervalles, est que la littérature latine de basse époque n'a pas uniquement le défaut, dès longtemps signalé, de ne comprendre que des auteurs médiocres, sans style et sans critique ; elle est tout entière suspecte : les interpolations y foisonnent et certains ouvrages sont apocryphes d'un bout à l'autre. D'autres tomes déjà annoncés feront voir plus amplement avec quelles précautions on doit manier Cassiodore, Bède, Ammien Marcellin. Grégoire de Tours, Rufin, etc., passeront successivement au crible de cette censure impitoyable. Et à quoi tient le caractère spécial de tous ces auteurs, tels qu'ils sont arrivés jusqu'à nous? A ce fait qu'il a existé une « culture arabico-gothique » — que je ne me représente pas très bien — et que dans ce milieu a fonctionné une véritable usine à falsifications ; ses ouvriers sont inconnus ; on ne saurait dire leurs noms ; on devine même difficilement leurs intentions, leurs mobiles, et c'est un point sur lequel M. Wiener aurait légitimement émis quelques aperçus, au besoin quelques hypothèses. Quoi qu'il en soit, voici les principales conquêtes scientifiques, groupées sans ordre, il en faut convenir, que nous révélerait le présent volume :

L'évêque goth Ulfilas est un être imaginaire, dont n'a fait mention aucun des auteurs contemporains de la conversion des Goths ; — c'était au reste, avant l'exégèse de M. Wiener, une figure assez embrumée.

Jordanes n'était pas non plus très bien connu ni très vanté jusqu'ici. Enfin, on admettait ses *Getica* comme un résumé précieux de l'ouvrage perdu de Cassidore sur les Goths. Or, cet ouvrage n'est qu'une *forgery* des VIII[e]-IX[e] siècles, sans le moindre fondement historique, où tout est pris d'une grande compilation des Goths, l'*Antiquitas*, pot-pourri qui rassemble des fragments de Dion Chrysostome, des données sur la mythologie persique, des romans syriens, et une bonne partie de cet amalgame s'est introduite par l'intermédiaire de sources arabes. Il paraît que cette *Antiquitas* a exercé une énorme influence. Nous la retrouverions dans le pseudo-Bérose, dans la compilation d'Hunibald que Trithemius, au XVI[e] siècle, déclare avoir utilisée et aussi, ce qui devient terriblement grave, dans la *Germanie* de Tacite.

Que d'illusions ne s'est-on pas faites sur les Visigoths (Goths de l'Ouest) et les Ostrogoths (Goths de l'Est) ! Les Visigoths, qui négociaient dans la région de *Visu*, en Orient, étaient des drapiers, des marchands d'habits *(Vestgothi*, de *vestis)*. Cette fois nous avons une explication par le latin ; mais le plus souvent M. Wiener s'appuie sur le syriaque ou l'arabe, méthode bien plus souple et plus commode. Quiconque, même sans savoir l'arabe, a voyagé simplement dans les contrées où on le parle, connaît le pouvoir d'échange, dans cette langue, des diverses voyelles ; cette particularité fournit aux « comparatistes » un champ d'action infini. C'est ainsi que M. Wiener découvre

sans embarras des étymologies, qui le satisfont, pour tous les noms propres barbares qu'il rencontre dans Jordanes. J'ai peine à lui emboîter le pas aussi allègrement; j'en éprouve d'autant plus qu'il est difficile à suivre et qu'on regrette bien fréquemment de ne pas le voir résumer en quelques paragraphes, plus concis et plus clairs, ses longues discussions.

D'autre part, je résiste plus que lui à me défaire de certains préjugés d'éducation; comme lui, j'ai été élevé dans l'admiration de Tacite. Passe pour Jordanes; s'il faut l'ensevelir, les regrets seront relativement légers. Mais Tacite! Et pourtant (p. 299), *the utter worthlessness of the* Germania *is patent, beyond any possibility of defence;* cet opuscule est rempli d'histoires de prophétesses tirées de romans arabes du VIIIe siècle; le peu de choses exactes qu'il renferme est un emprunt pur et simple à César. — Ce qui me gêne malgré tout, c'est qu'en pillant César le faussaire ne lui a rien pris de son style; il s'est inspiré bien davantage des *Annales* et des *Histoires*. Cet « Arabico-Gothic » était un habile homme, qui avait du tour de main; je déplore son anonymat.

Victor CHAPOT.

Edmond Perrier, *La Terre et l'Homme: les origines de la vie et de l'homme*. Paris, Renaissance du Livre, 1920, in-16 de xxx-416 pages.

J'ai toujours cru, et je crois chaque jour davantage, que le devoir de l'histoire est de se prêter à toutes les curiosités, de s'adresser à toutes les techniques, de ne négliger aucune des questions qui concernent ou la matière ou la vie. C'est pour cela que nous félicitons M. Berr d'avoir inauguré son encyclopédie historique *(L'évolution de l'humanité)* par le livre de M. Edmond Perrier sur *La Terre et l'Homme*. Et c'est pour cela que nous conseillons à tous nos historiens, j'entends ceux que passionnent les problèmes des origines, d'étudier dans ce livre d'un maître les lois qui déterminent la vie, les transitions par lesquelles l'homme s'est formé, les éléments qui font le corps humain, et le contraste entre la cristallisation des instincts animaux et la libre intelligence des êtres supérieurs.

Le livre de M. Perrier est précédé d'une longue préface où M. H. Berr expose les raisons qui l'ont amené à constituer sa grande collection *L'évolution de l'humanité, synthèse collective*, en 100 volumes.

C. JULLIAN.

B. Saint-Jours, *Le Littoral gascon*. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1921; in-8° de 418 pages.

M. Saint-Jours a réuni dans ces pages tous les documents relatifs à la campagne qu'il mène depuis vingt ans, campagne en faveur de la

stabilité du littoral gascon au cours des âges historiques. Et il y a réuni aussi tous les propos que la théorie des variations de ce même littoral a provoqués depuis un siècle et davantage : propos populaires, propos d'ignorants, propos de savants qui ressemblent souvent d'ailleurs aux autres[1]. Que de sottises a-t-on dites à ce sujet! Et qu'il a fallu à M. Saint-Jours courage, patience et science pour s'attaquer à une doctrine qui avait tout le monde pour elle. Le voici enfin qui a cause gagnée, du moins parmi nous, parmi ceux qui ont souci de la vérité et qui ne désirent pas, pour un vain lucre de librairie, ne point aller à l'encontre des opinions courantes. Oui, Saint-Jours a raison et mille fois raison. Il y a vingt siècles, notre littoral gascon était pareil à ce qu'il est maintenant : des dunes en bordure et rien que des dunes. Et Cordouan était un îlot comme il l'est encore. Et la Gironde avait le même estuaire. Je n'insiste pas sur le détail. J'ai dit vingt fois dans cette *Revue* pourquoi M. Saint-Jours a raison. J'ai dit vingt fois, ici et ailleurs, l'admiration et la reconnaissance que l'histoire de la Gaule et de la France doit lui avoir pour sa noble et heureuse tâche de travailleur qui cherche et obtient la vérité. Car c'est une tâche singulièrement française que d'avoir reconstitué les lignes de nos rivages d'il y a vingt siècles, et de les avoir trouvées semblables. Ce livre, je le répète, doit être mis à côté de toutes nos histoires générales de la France, comme livre de rectification, je dirais volontiers comme contrepoison.

C. JULLIAN.

The Poetical Works of Sir William Alexander. *Vol. I. The Dramatic works. With an introductory Essay on the growth of the Senecan Tradition in Renaissance Tragedy*, by L. E. Kastner and H. B. Charlton. Manchester, The University Press, 1921; I vol. in-8° de cc-482 pages.

Cette publication intéresse l'histoire de l'influence des tragédies de Sénèque sur l'évolution du drame de la Renaissance. Sans doute, il sera utile à tous ceux qui s'occupent du théâtre anglais de pouvoir se servir facilement des pièces de Sir William Alexander *(the tragedy of Crœsus, Darius, the Alexandrean tragedy, Julius Caesar)*; mais MM. Kastner et Charlton ont eux-mêmes tiré de ces textes à peu près tout ce que l'histoire littéraire peut en extraire, et c'est par la longue et admirable préface de 200 pages que vaut principalement leur édition.

1. Voici un exemple de ces sottises. Pline et Strabon ne parlent pas des dunes de la Gascogne; donc, elles n'existaient pas (je pourrai donner le texte, qui émane d'un très grand savant, de l'Institut). S'il fallait reconstituer le sol de la Gaule d'après les silences de Pline et de Strabon, où irait-on, grands dieux ?

Deux points sont particulièrement nouveaux dans ce qu'ils apportent ; d'abord, ils mettent en relief la différence, fondamentale selon eux, entre la façon italienne et la façon française de suivre la tradition de Sénèque ; en second lieu, ils s'efforcent de démontrer que c'est Sénèque compris à la façon italienne qui a influencé la tragédie anglaise.

Les Français du XVIe siècle ont surtout vu dans Sénèque un modèle de grand poème, dramatique de forme sans doute, mais essentiellement dirigé vers la belle dissertation morale. Ils ont exagéré le caractère moralisateur et académique de la tragédie de Sénèque ; ils ont fait avant tout de la théorie, et ont produit des pièces écrites pour la lecture et non pour la représentation. Au contraire, en Italie, dès 1541, Cinthio avait donné une des tragédies les plus populaires du siècle, *Orbecche*, et avait expliqué en 1554 sa conception de Sénèque en tant qu'auteur destiné à la scène. Il cherchait dans Sénèque la peinture des passions violentes et qui remuent les spectateurs. C'est par leur succès à la scène qu'il justifiait ses conceptions.

Il est facile de voir que dans le théâtre populaire anglais de la Renaissance, fait pour la scène, et souvent modelé par les conditions matérielles de la scène de l'époque, si Sénèque il y avait, ce devait être le Sénèque italien.

La tradition académique à la française a certes existé, et peut-être même existé la première en Angleterre ; mais elle n'avait aucune chance de réussir contre les traditions populaires. La tendance italienne poussée à l'excès finissait d'ailleurs par abolir à peu près totalement la tradition de Sénèque. Les fervents de la tragédie latine dans les Universités ou autour de la comtesse de Pembroke (de 1590 à 1607) comprirent que la conception italienne de Sénèque les perdait, et allèrent chercher leurs modèles dans la tragédie française de Garnier. Mais ils furent à leur tour frappés de la stérilité de cette première école française et ne produisirent à peu près rien qui compte dans la littérature. Sir William Alexander est de ce groupe, et n'en est pas le membre le plus intéressant. Ben Jonson, remontant directement aux sources dans un effort puissant de personnalité originale, fit passer, sans guère s'inquiéter des Français ni des Italiens, quelques caractéristiques de Sénèque dans la grande littérature, mais ne réussit pas à se faire accepter par le public ; et ses tragédies sont restées, elles aussi, comme pièces à lire et non à représenter.

La thèse de MM. Kastner et Charlton contredit sur quelques points des conclusions de Sir Sidney Lee sur l'influence française en Angleterre, et de M. Lanson sur la genèse du drame classique (cf. p. CII), mais peut-être est-ce plus pour les compléter que pour les corriger.

DENIS SAURAT.

Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle.* Paris, Champion, 1920; 1 vol. in-8° de 756 pages.

Brillamment soutenue, luxueusement éditée, la thèse de M. Gustave Cohen, professeur à l'Université de Strasbourg, traite en réalité toute l'histoire de l'influence intellectuelle de la France en Hollande au commencement du XVIIe siècle. Aussi M. Cohen a-t-il étendu son enquête aux auteurs qui ont écrit en latin, estimant non sans raison « que l'histoire littéraire latine doit être étudiée parallèlement à la littérature nationale, aussi bien au XVIIe siècle qu'à la Renaissance et au Moyen-Age » (p. 11, n. 1). Mais surtout — et c'est à ce titre que son travail mérite d'être signalé ici — il n'a eu garde d'omettre les deux grands humanistes français qui furent professeurs à l'Université de Leyde et y laissèrent des traces durables : Joseph Juste Scaliger et Claude Saumaise. On lira avec intérêt tout ce qu'il fallut de patiente diplomatie pour attirer Scaliger, profondément attaché à sa patrie dans le malheur, de ménagements pour garder Saumaise, prompt au désenchantement et facilement susceptible. Ces Néerlandais savaient estimer à leur prix les gloires scientifiques de notre pays. C'est un exemple à retenir. Sans aller aussi loin que l'érudit allemand qui parlait en 1915 du « Hollandais Saumaise » (Cohen, p. 333), nous rendons-nous bien compte nous-mêmes de ce que nous devons à ces robustes ancêtres ? Il serait puéril de méconnaître l'œuvre scientifique de l'Allemagne au XIXe siècle. Mais il faudrait aussi ne pas oublier que l'école philologique française fut la première de l'Europe et l'initiatrice des autres. Elle a des titres de noblesse qu'elle peut rappeler sans crainte, une tradition nationale dont elle n'a pas à rougir, et qu'elle ne perdra rien à conserver ou renouer. On saura gré à M. Cohen d'avoir fait revivre le souvenir trop effacé d'hommes qui furent les bons ouvriers de la science et de la pensée françaises.

Paul VALLETTE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'Ancien Testament et les idoles phéniciennes. — En préparant le catalogue de la rare collection de bronzes phéniciens conservés au Musée du Louvre, M. René Dussaud a essayé d'en rapprocher les passages bibliques qui relatent la fabrication des idoles cananéennes.

D'après l'Ancien Testament, le bois, qu'on plaquait de métal, était la matière le plus communément usitée pour les idoles. Le climat humide de la côte syrienne ne nous en a pas conservé d'exemplaire. Les détails sur la fabrication des idoles coulées en bronze, transmis par les Prophètes, s'appliquent très exactement à nos statuettes phéniciennes. La double opération consistant d'abord à dresser, à tailler, pourrait-on dire, une maquette de cire qui servira à établir le moule en terre, puis à couler dans ce dernier du métal fondu, paraît bien rendre compte de l'expression complexe, et incomprise jusqu'ici, *pesel ou-massecka* (taillée et fondue), qui désigne à plusieurs reprises l'idole de métal.

Nos textes s'accordent encore avec les monuments pour montrer que ces idoles étaient plaquées d'or ou d'argent. La mention de la soudure répond aux entailles qu'on remarque sur nombre de pièces, notamment le long des bras ou des jambes, et dont la fonction était de maintenir, au moyen d'un peu de soudure, l'extrémité des feuilles de placage. Enfin, la condition rituelle pour l'idole de « ne pas broncher », explique le soin pris de conserver, spécialement sous les pieds, les jets de fonte. Ils permettaient d'assujettir solidement la statuette sur sa base.

Cet accord, qu'on ne peut désirer plus complet, entre le texte biblique et les monuments qui sont parvenus jusqu'à nous, permet de mieux comprendre et même de rectifier certains passages de l'Ancien Testament. (*Académie des Inscriptions*, 17 juin 1921.)

Éclipses de soleil. — Certaines éclipses de soleil, mentionnées à propos d'événements historiques, fournissent à la chronologie de précieux points de repère, quand elles peuvent être assimilées avec certitude. Mais tel n'est pas toujours le cas. Ainsi, l'éclipse dite de Thalès, qui marqua la fin de la guerre de cinq ans entre les Lydiens et les Mèdes (Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 202-203), fut identifiée de bien des manières. M. Fotheringham adopte la date du 28 mai 584. Il fixe l'éclipse d'Archiloque au 6 avril 647, celle de Pindare au 30 avril 462, celle de Thucydide au 3 août 430. Les autres déterminations qu'il donne et qui intéressent, soit l'histoire orientale, soit l'histoire de l'Occident, s'échelonnent

de 1062 avant notre ère jusqu'à 364 après Jésus-Christ (*A solution of ancient eclipses of the sun*, dans *Monthly notices of the royal astronomical Society* de décembre 1920, t. LXXXI, p. 104-126.)

Passé et présent. — « Le vrai qui est mort ne nous dit plus rien », déclaraient les Goncourt. Pour M. Deonna, « le passé est vivant ; c'est à l'archéologie à l'éveiller... Présent, passé ne font plus qu'un pour lui : les œuvres du xxe siècle après Jésus-Christ, il les considère au point de vue de l'avenir qui les rendra archéologiques ; les œuvres du xxe siècle avant notre ère, il les croit présentes, parce qu'elles s'expliquent par les lois mêmes de la vie générale ». (*L'archéologie, ses principes, son utilité*, Genève, 1921, 16 pages in-4°.) GEORGES RADET.

Philologie latine. — L'étude d'Alice Freda Bräunlich sur *The indicative indirect question in latin* (211 pages in-8°, 1920) est une thèse de doctorat élargie, très consciencieuse, aux conclusions solidement établies. L'auteur donne, avec les variantes des manuscrits, tous les exemples qu'elle a relevés en lisant la plupart des ouvrages antérieurs à la fin du règne d'Auguste et un choix suffisant d'exemples pour le reste de la littérature. Elle classe à part les très nombreux exemples dont l'interprétation est ambiguë ou dont la qualité d'interrogation indirecte est seulement très vraisemblable. Il lui reste avant la fin d'Auguste 35 exemples assurés, dont 7 ou 8 de Cicéron, attestant l'emploi de l'indicatif dans l'interrogation indirecte et un nombre bien plus grand à l'époque suivante. La statistique indique que cet emploi, sans être banni du style noble, est moins rare à mesure que le style est plus familier. De Plaute jusqu'à la fin de la littérature latine l'emploi du subjonctif prédomine partout ; il perd cependant du terrain et c'est seulement après Auguste qu'il est parfois remplacé par l'indicatif après un temps passé dans la proposition principale. A. JURET.

D. Simonius Julianus, préfet de la ville de Rome, vient d'être l'objet d'une double étude de M. Jean Colin, membre de l'École française de Rome, et de M. L. Cantarelli ; sa préfecture, d'après l'hypothèse émise par Colin et acceptée par Cantarelli, se placerait, non pas toute sous Gordien III (Borghesi), mais en partie sous ce règne (vers 239), pour se continuer sous Philippe (entre 244 et 246) : *Il prefetto di Roma D. Simonius Julianus*, extrait du *Bull. della Comm. arch. com.*, 1919, in-8° de 15 pages. CAMILLE JULLIAN.

6 Juin 1921.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

LE PAPYRUS D'HERCULANUM 1457

ET

LE TEXTE DES *CARACTÈRES* DE THÉOPHRASTE

Aucun de nos manuscrits des *Caractères* de Théophraste n'est antérieur au xe siècle [1]. Mais, par une heureuse fortune, il nous est parvenu, pour le chapitre V, un texte beaucoup plus ancien, qui remonte jusqu'au temps de Cicéron. Le philosophe épicurien Philodème, qui vécut à Rome au premier siècle avant l'ère chrétienne, avait en effet cité intégralement ce chapitre dans son traité Περὶ κακιῶν (livre VII), dont les papyrus d'Herculanum nous ont rendu d'importants fragments. Mais le fragment qui contient cette citation, bien que retrouvé depuis plus d'un siècle, n'a été restitué et édité de façon satisfaisante qu'en ces dernières années [2].

1. Au sujet de ces mss. rappelons quelques notions essentielles à l'intelligence de notre discussion. Parmi la soixantaine de mss. que nous possédons, il en est trois que la critique est unanime à mettre hors de pair. Ce sont les deux *Parisini* 2977 et 1983, désignés généralement par les lettres A et B, qui nous ont conservé les car. I-XV, et, d'autre part, le *Vaticanus* 110, appelé communément V, où on lit les XV derniers. Restent trois autres familles C D E, assez mal connues encore, qui contiennent respectivement les XXVIII, XXIII et XV premiers caractères. Sur le rapport de ces familles avec A B V, deux opinions divergentes ont cours. Selon H. Diels (*Quaestiones Theophrasteæ,* 1883; édit. des *Caractères*, préf. 1909) elles dérivent de A B V; ce sont de simples *apographa.* Tel n'est pas l'avis des éditeurs de Leipzig *(Theophrasts Charaktere*, herausgegeben... von der philologischen Gesellschaft zu Leipzig, 1897). Pour eux, V seul est issu directement de l'archétype; quant aux autres mss., ils en proviennent tous par l'intermédiaire d'un même abrégé: de sorte que C D E sont, non pas des fils, mais des frères de A B. Quoique de moindre valeur, ils représentent cependant une tradition indépendante, et il y a chance, par conséquent, que s'y soient conservées, au moins exceptionnellement, quelques leçons originales.

2. D. Bassi, *Herculan. voluminum quae supersunt collectio* III, t. I, p. 13, Milan, Hoepli, 1914. (Cf. Edmonds, *Classical Quarterly*, IV, 1910, p. 128). Dès 1810, immédiatement après la découverte du papyrus, un dessin en avait été fait par Casanova. Quoique très fautive, cette copie garde une certaine valeur, le papyrus ayant depuis lors beaucoup souffert : certaines parties sont devenues illisibles, d'autres même ont disparu.

Je me propose, dans les pages qui suivent, d'étudier ce papyrus — que nous appellerons P — et de le confronter attentivement avec la partie correspondante de nos deux meilleurs manuscrits A B. Il ne s'agit pas seulement d'établir, grâce à ce document nouveau, un texte plus sûr du caractère V. Notre étude a une portée plus large : il en ressortira, je crois, des conséquences assez neuves, tant pour l'histoire de la transmission manuscrite des *Caractères* que pour la classification des manuscrits que nous possédons.

*
* *

Avant d'aborder la comparaison détaillée de P avec A B, fixons d'abord certaines conditions préalables, en dehors desquelles cet examen ne saurait être probant. 1° Ne pas oublier l'état d'extrême mutilation du papyrus, dont les deux tiers au moins sont aujourd'hui illisibles : il en résulte que, pour répondre à la réalité, le nombre des divergences entre P et A B, que nous signalerons plus bas, devrait être multiplié environ par trois. 2° Il est présumable que Philodème, qu'intéressait surtout le contenu du morceau, n'a pas apporté dans sa transcription la scrupuleuse minutie d'un scribe de profession ; ainsi s'expliquent un certain nombre de variantes qu'on aurait tort, je crois, de mettre au compte de l'archétype. 3° Enfin, il est nécessaire de remarquer que D. Bassi, l'éditeur italien de P, peu informé, ce semble, des vicissitudes du texte des *Caractères*, attribue à l'édition de Leipzig une autorité qu'elle n'a pas et s'efforce partout, en conséquence, d'y conformer ses restitutions[1] : de là l'arbitraire et la fragilité de certaines d'entre elles.

Sous ces réserves, il apparaît qu'en maints endroits P rectifie heureusement les erreurs d'A B ou comble leurs lacunes.

§ 2. Entre χερσὶ et μὴ ἀφιέναι P conserve les débris d'un parti-

1. D. Bassi écrit p. 15, note : « il mio testo è ricostruito sull' edizione della *Philologische Gesellschaft* di Lipsia ».

cipe . . . ς . . ν . . , qui manque dans A B, mais dont la nécessité avait, depuis longtemps, été reconnue par la critique : probablement λαβόμενος ou ἐπιλαβόμενος (Schneider, Foss), ou encore ἐχόμενος.

Ibid. ἐπαινῶν P : ἔτι αἰνῶν A B. La correction, qui, du reste, s'offre d'elle-même, avait été faite par les manuscrits inférieurs.

§ 3. κοινός τις εἶναι δοκῇ P : κοινὸς εἶς δοκῇ A B. La correction avait été trouvée par Pauw; Schneider, Cobet.

§ 5. κελεῦσαι P : κελεύσει A B. La correction, d'ailleurs évidente, se lit dans les manuscrits inférieurs.

Ibid. Devant θλιβόμενος P n'a pas la particule ἅμα (A B), qui affaiblit plutôt le trait comique. Naber en avait, pour cette raison, proposé la suppression.

§ 7. οἱ ἔφηβοι P : ἔφηβοι A B. La restitution de l'article, nécessaire et si simple, n'était venue, que je sache, à l'esprit de personne.

§ 9. αὐλαίαν Πέρσας ἐνυφασμένην P : αὐλαίαν ἔχουσαν Πέρσας ἐνυφασμένους A B. Correction devinée par Cobet; mais la plupart des critiques l'avaient rejetée.

Ibid. καὶ παλαιστρίδιον κόνιν ἔχον P : καὶ αὐλίδιον παλαιστριαῖον κόνιν ἔχον A B. Correction devinée également par Cobet.

§ 10. Avant τοῖς σοφισταῖς A B insèrent τοῖς φιλοσόφοις. Ces deux mots, qui manquent dans P, ne sont probablement qu'une glose de τοῖς σοφισταῖς.

Ibid. Au lieu de ἐπιδείκνυσθαι A B, la leçon de P paraît avoir été ἐνεπιδείκνυσθαι[1]. La sagacité, vraiment peu commune, de Cobet l'avait aussi soupçonnée.

Ibid. ὕ]στ[ερον] ἐπει[σιέναι ἤδη] συ[γ]καθη[μέ]ν[ων, ἵ[ν'] ε[ἴπῃ τις] τῶν θ[ε]ω[μ]ένω[ν ὅτι P : ὕστερον ἔπεισιν ἐπὶ τῶν θεωμένων πρὸς τὸν ἕτερον ὅτι A B. Entre le texte de P, restitué avec beaucoup de vraisemblance par Edmonds[2], et celui de A B, pour lequel on avait généralement admis le supplément de Foss (ὕστερον ἐπεισιέναι ἐπὶ < τῷ εἰπεῖν τὸν ἕτερον > τῶν θεωμένων κτλ.), la distance est telle qu'on serait, de prime abord, tenté de croire qu'ils

1. De ce verbe il reste, selon D. Bassi, sur le papyrus le premier ν.
2. Loc. laud.

dérivent de deux sources différentes. Et, s'il en était ainsi, je me prononcerais sans hésiter pour la version de P, non seulement plus naturelle et plus vive, mais aussi plus conforme à l'usage syntaxique de Théophraste. La locution ἐπὶ τῷ et l'infinitif, outre qu'elle est sans exemple dans les *Caractères* [1], a en effet un air lourd et appliqué; et on en peut dire autant de la répétition τὸν ἕτερον πρὸς τὸν ἕτερον. Mais nous ne sommes pas réduits, je crois, à opter entre ces deux versions. La leçon de A B pourrait bien n'être, au fond, qu'une corruption de celle de P. Voici de quelle manière je me représente les choses. Du mot ἔπεισιν (ou ἐπεισιέναι) l'œil du scribe a dû passer inconsciemment aux mots εἴπῃ τις, qui ont à peu près même aspect et même son. Par suite de cette inadvertance, tout le membre de phrase intermédiaire a été omis. Mais, comme le texte ainsi amputé n'offrait plus de sens, on l'a ensuite réparé vaille que vaille en changeant εἴπῃ τις en ἐπὶ, de façon à justifier grammaticalement (au moins en apparence) le génitif suivant τῶν θεωμένων. En résumé, je pense que nous avons en P le texte primitif, rendu méconnaissable en A B d'abord par une omission et, plus tard, par une réparation maladroite. Resterait à savoir si les mots πρὸς τὸν ἕτερόν, absents dans P, n'appartenaient pas à l'original : ils donnent un sens plus nuancé que le simple pronom τις.

§ 8. Voici enfin une dernière bévue de A B, que je mets à part, parce qu'à vrai dire P ne nous en apporte pas la correction ; il nous en rapproche cependant. Il s'agit du mot ἐπιστάλματα : c'est un substantif inconnu à la grécité classique. De plus, sa signification toute générale (« commissions, commandes ») ne convient pas. On attend un terme spécial, désignant quelque article d'exportation, du genre de ceux qui sont ensuite nommés : chiens de Laconie, miel de l'Hymette. Par malheur, la ligne du papyrus qui correspond à ce passage est complètement mutilée. Un fait reste certain, toutefois, et, bien que négatif, il a son importance : c'est que cette ligne est sensiblement trop courte pour qu'y aient trouvé place le mot

1. Au contraire, ἵνα et le subjonctif se rencontre une dizaine de fois dans les *Caractères*. Voir éd. Diels, index *s. v.*

ἐπιστάλματα et, à plus forte raison, la plupart des corrections proposées : ἀποστέλλειν ἀλμάδας (Meinecke), ἐπιστεῖλαι ἀγάλματα ou ἱμάτια (Jebb), etc. Tout au plus y a-t-il l'espace nécessaire pour un mot de trois ou quatre lettres. Et, dès lors, nous sommes en mesure de rétablir, sinon le mot exact qui manque (peut-être ἅλα ou ἅλας, proposé par Edmonds), du moins la construction générale de la phrase. Les trois noms de marchandises y étaient compléments directs du seul verbe ἀγοράζειν : « Il est homme à acheter, pour lui-même rien, mais pour le compte d'étrangers (tel article) à destination de Byzance, des chiens de Laconie pour Cyzique, du miel de l'Hymette pour Rhodes [1]. »

Dans l'ensemble donc, nul doute que la tradition de P, plus proche de l'original, ne l'emporte sur celle de A B. Il est des cas cependant, plus rares, où ces manuscrits ont, ou semblent avoir, raison contre le papyrus. Par exemple, § 3 : le participe présent εἰσιόντα A B (« pendant qu'ils entrent ») est certainement plus expressif que l'aoriste εἰσελθόντα P (« une fois qu'ils sont entrés »). — § 7. Même observation à propos de προσφοιτᾶν A B et προσέρχεσθαι P. — § 6. Le papyrus porte πλείστου, faute de plume évidente au lieu de πλειστάκις A B. — § 2. Il présente entre μικρὸν et προπέμψας un espace de trois à quatre lettres : les deux dernières, qui seules ont laissé quelques vestiges, *semblent* avoir été Π (ou Γ) et Ε. Edmonds suggère ἅμα : conjecture doublement improbable, tant au point de vue de la graphie que du sens. Comme rien d'utile ne semble manquer au texte de A B, je croirais plutôt à une erreur de P, peut-être à une dittographie anticipée de πότε qui se lit au-dessous à la ligne suivante.

Pour terminer, j'arrive à deux passages où il m'est impossible d'approuver les restitutions proposées par l'éditeur de P. Il importe d'autant plus de les réfuter que déjà, faisant état de l'une d'elles, G. Pasquali a ébauché sur ce fondement fragile un classement nouveau des manuscrits [2].

1. Voir plus bas, p. 267, n. 1, un essai d'explication du mot corrompu ἐπιστάλματα.

2. Giorgio Pasquali, *Sui Caratteri di Teofrasto* (tir. à part de la *Rassegna italiana di lingue e letterature classiche* I, 1918, num. 1-3), p. 31, n. 1, Naples, 1919.

§ 8. Le texte d'A B, en ce passage, est : καὶ ἀγοράζειν αὐτὸν μὲν μηδέν, ξένοις δὲ εἰς Βυζάντιον ἐπιστάλματα. L'accusatif αὐτὸν est inacceptable : c'est un solécisme. Corrigerons-nous en αὐτὸς? La grammaire y trouverait son compte, mais non le sens. L'antithèse, soulignée par μέν et δέ, exige, en effet, deux datifs parallèles (αὐτῷ μὲν... ξένοις δὲ). Que nous apprend à ce sujet le papyrus? Après ἀγο]ράζε[ιν suit jusqu'à ξέ[νοις toute une ligne mutilée. Toutefois, le dessin fait jadis par Casanova porte un O « qui, nous dit D. Bassi, d'après sa place ne peut être que celui de αὐτὸν ou de αὐτὸς ». Affirmation bien hasardeuse, puisque, dans cette même ligne, l'éditeur italien se juge en droit de rectifier deux fausses lectures de Casanova (un T à la place du Z d'ἀγοράζειν, un H au lieu du Δ de μηδέν). J'estime donc que, sur le point en question, P ne fournit aucun témoignage. Mais, au pis aller, j'admettrais, tant la leçon αὐτῷ me paraît nécessaire, une bévue de P. Cf. § 6 πλείστου pour πλειστάκις.

Ibid. Quelques mss. de la classe C, ainsi que l'*Epitome monacensis* [1], insèrent après εἰς Κύζικον le verbe πέμπειν, que les éditeurs de Leipzig ont admis dans leur texte. A en croire D. Bassi, l'authenticité de cette leçon serait même désormais établie par le papyrus. Mais, je n'hésite pas à le dire, il y a là un étrange phénomène d'auto-suggestion. Convaincu *a priori* de l'infaillibilité du texte de Leipzig, le savant italien a cherché des traces de ce verbe πέμπειν. Et, l'imagination aidant, il en a trouvé, non pas toutefois sur le papyrus lui-même, aujourd'hui trop mutilé, mais sur la copie de Casanova. Ce dernier ayant cru lire (ligne 42) un Λ suivi à quelque intervalle d'un T, M. D. Bassi décide d'autorité que ces deux lettres, mal lues par le dessinateur, n'ont pu être que le N final de Κύζικον et le Π médial de πέμπειν. Il n'y a pas à tenir compte de pareilles fantaisies. J'ajouterai accessoirement que cet infinitif πέμπειν serait, dans la phrase, plus encombrant qu'utile. La place même de μέν rejeté après αὐτῷ suffit, en effet, à indiquer qu'il

1. L'*Epitome monacensis*, ou abrégé de Munich, est un ms qui renferme les XXI premiers caractères sous une forme extrêmement écourtée et en quelque sorte squelettique. Contrairement à Diels, les éditeurs de Leipzig lui attribuent une ancienneté supérieure à celle de A B eux-mêmes.

y a antithèse, non entre deux propositions, mais entre les deux compléments indirects d'une proposition unique (ἀγοράζειν αὐτῷ μὲν... ξένοις δὲ...)[1].

Après les observations qu'on vient de lire on ne sera pas médiocrement étonné sans doute des conclusions imprévues que tire de l'examen du papyrus G. Pasquali. Il en ressortirait, selon ce savant, que la classification des manuscrits des *Caractères* doit être révisée. En opposition avec H. Diels, et d'accord avec les éditeurs de Leipzig, il croit que les familles C D E, ainsi que l'*Epitome monacensis*, ont une filiation indépendante de A B; mais il va plus loin que les éditeurs de Leipzig eux-mêmes et leur reproche de n'avoir pas, dans leur classement, élevé C au rang que lui confère son exceptionnelle valeur. Sur quoi se fonde ce jugement? Sur les deux faits, ou plutôt sur les deux prétendus faits suivants : 1° Seuls, le groupe C et l'épitomé M ont conservé le verbe πέμπειν « aujourd'hui attesté, dit G. Pasquali, par le papyrus ». Mais nous venons de voir que ce dernier point est une imagination pure de D. Bassi. 2° « Dans le paragraphe final, la leçon des meilleurs manuscrits (ἀποδείξεσιν) s'éloigne plus que celle des manuscrits inférieurs (ἐπιδείξεσιν) du mot qui se trouvait probablement dans le papyrus (ἐνεπιδείκνυσθαι). » Dans cette assertion il y a une inadvertance matérielle, un lapsus que G. Pasquali sera le premier à reconnaître, après avoir relu le passage[2]. Tout ce qu'on en peut retenir, c'est qu'effectivement la vraie leçon ἐπιδείξεσιν est dans les manuscrits secondaires (et non ἀποδείξεσιν). Mais en quoi, je le demande, une telle correction, car c'en est une, dépasse-t-elle la capacité du scribe le moins lettré? Elle

1. L'intrusion du verbe πέμπειν et la création du substantif monstrueux ἐπιστάλματα sont, si je ne me trompe, deux phénomènes corrélatifs et qui s'expliquent par la même cause. Je croirais volontiers que, pour plus de clarté et comme pendant à l'infinitif ἀγοράζειν, le verbe ἀποστέλλειν « expédier » avait déjà été inséré dans l'archétype d'A B : ce serait l'amalgame de ce verbe (écrit sans doute en abrégé) et de son complément à l'accusatif qui aurait produit l'*apax* ἐπιστάλματα. Mais, du jour où celui-ci eut pris place dans le texte, le même souci de clarté et de symétrie suggéra de nouveau l'insertion d'un verbe signifiant « expédier » ; de là la présence de l'infinitif parasite πέμπειν dans les mss. inférieurs.

2. Voici ce passage : καὶ τοῦτο περιὼν χρηννύναι ...τοῖς ἁρμονικοῖς ἐπιδείκνυσθαι (peut-être ἐνεπιδείκνυσθαι P), καὶ αὐτὸς ἐν ταῖς ἐπιδείξεσιν (*recc.*) ἐπεισιέναι κτλ. Comme on le voit, ἐπιδείξεσιν (corrompu en ἀποδείξεσιν A B) n'est pas *pour* ἐπιδείκνυσθαι : ces deux mots ont chacun leur place propre dans le texte.

était dictée et, en quelque sorte, imposée par la présence à la ligne précédente du verbe ἐπιδείκνυσθαι. Conclure de là à l'indépendance des manuscrits inférieurs, c'est en vérité grossir à plaisir un détail insignifiant. Au total donc, le papyrus d'Herculanum n'infirme en aucune mesure la classification des manuscrits établie par Diels. Ce n'est pas assez dire : nous montrerons dans un instant qu'il la fortifie et même la complète.

***

Le papyrus nous a permis de reviser et de mieux établir le texte du car. V. Il nous reste maintenant à dégager de l'étude de ce document quelques conclusions d'un intérêt plus général.

La première a trait à l'histoire du texte des *Caractères* dans l'antiquité. Une constatation, assez déconcertante, s'impose immédiatement à tout lecteur de P : à savoir, que dès l'époque païenne s'était déjà produit l'accident matériel qui a soudé sous un titre commun (ἀρεσκείας) deux caractères absolument hétérogènes [1]. S'autorisant de cet accord de nos manuscrits et du papyrus, G. Pasquali [2] a récemment essayé, une fois de plus [3], d'établir que la seconde partie du car. V n'était en opposition ni avec la première ni avec la définition initiale. Malgré toute l'ingéniosité de l'auteur, cette nouvelle tentative ne me paraît pas plus convaincante que les précédentes. C'est qu'à vouloir concilier l'inconciliable on perd sa peine et son esprit. Qu'est-ce, selon la définition de Théophraste, que l'ἄρεσκος, ou complaisant ? C'est un homme, dont toute la conduite, paroles et actions, est guidée par le désir de plaire. Or que nous montre la seconde partie du chapitre ? Un vaniteux qui, sur l'agora, afin de se donner l'air d'un manieur

1. L'incompatibilité des deux parties du car. V avait déjà été signalée par Casaubon. La plupart des critiques et éditeurs, à l'heure actuelle, transportent les §§ 6-10 dans le car. XXI (μικροφιλοτιμίας). C'est ce que j'ai cru devoir faire moi-même dans mon édition de la *Collection Budé* (1920).

2. *Art. cité*, p. 22.

3. C'est-à-dire après Casaubon (car ce dernier, dans son *Commentaire*, a plaidé à la fois le pour et le contre), Goez, Coraï, Petersen, Ussing,

d'argent, s'approche des comptoirs des banquiers. Où est ici l'envie de plaire ? Le même homme affecte, au théâtre, de se placer dans le voisinage des stratèges, afin que le public le prenne pour l'un de ces grands personnages. Démarche de *snob*, comme nous dirions aujourd'hui, qui dérive du désir d'éclipser le prochain : ce qui est proprement l'opposé du désir de lui plaire. Et cette démangeaison de provoquer l'admiration et l'envie du public se marque plus clairement encore peut-être dans le dernier trait, qui est comme le mot de la fin : « Et il a soin d'entrer après tout le monde dans la salle de conférences, pour que les spectateurs se disent l'un à l'autre : « C'est le maître de la palestre. » Mais j'aurais scrupule de m'attarder davantage à démontrer ce qui, à mes yeux, est l'évidence. Objectera-t-on que Philodème, un ancien, un Grec, en citant *in extenso* ce chapitre, a par là même implicitement certifié l'homogénéité de tous les éléments dont il se compose. J'en suis bien fâché pour Philodème. Mais entre Philodème et les exigences inéluctables de la logique, je ne balance pas. Au surplus, l'autorité de Philodème n'est point de celles qui doivent nous en imposer. Esprit des plus médiocres, sans originalité ni finesse, on le voit toujours à la remorque des pensées d'autrui, qu'il s'assimile souvent assez mal [1]. Ainsi donc, la dualité du chapitre V est, et demeure, hors de conteste. Mais à qui doit être imputée l'erreur *mécanique* dont cette dualité est le résultat ? Jadis on mettait en cause à ce sujet quelque copiste byzantin [2]. Mais, puisque aujourd'hui le témoignage du papyrus nous oblige à remonter le cours des siècles et à chercher le coupable jusque dans l'antiquité païenne, je serais, pour ma part, tenté d'incriminer directement le premier éditeur de Théophraste. Cette hypothèse, qui surprendra peut-être au premier abord, n'a rien cependant que de vraisemblable, pour peu qu'on se rappelle ce qu'il advint des écrits de ce philosophe après sa mort [3]. Héritier des manuscrits d'Aristote, il les avait, raconte

1. Chr. Jensen, *Ariston von Keos bei Philodem*, dans *Hermes* XLVI (1911), p. 394.
2. Edit. de Leipzig, *Einleitung*, p. 37.
3. Strabon, XIII, 54. Cf. Plutarque, *Sylla*, 26.

Strabon, légués à son tour, avec ses manuscrits personnels, à son élève préféré Néleus, qui, regagnant plus tard sa ville natale, Skepsis en Mysie, les y emporta. Au décès de Néleus, ce double héritage littéraire passa à ses descendants. C'était le temps où les rois de Pergame faisaient rechercher par tout le monde grec des livres pour leur bibliothèque, rivale de celle d'Alexandrie. Les héritiers de Néleus, craignant donc pour leur précieux dépôt, le cachèrent dans une cave. Mais il y demeura ensuite oublié et devint peu à peu la proie de l'humidité et des vers. A la fin du II[e] siècle avant J.-C., ce qui en restait fut acheté à grands frais par Apellicon de Téos, « plus bibliophile que philosophe », qui en fit une copie, malheureusement très défectueuse : lectures erronées, suppléments malencontreux destinés à réparer les injures du temps y abondaient. Cette copie avait été déposée à Athènes. Sylla, lors de la prise de cette ville (87 av. J.-C.), s'en empara et la fit transporter à Rome où le grammairien Tyrannion, fervent aristotélicien, put, grâce à la complicité du bibliothécaire, en prendre connaissance. Dès lors, les éditions de Théophraste se multiplièrent, mais exécutées hâtivement et même, nous assure Strabon, non collationnées. La plus célèbre de ces éditions, et qui resta classique, fut celle d'Andronicos de Rhodes. Telle fut, en résumé, la destinée des écrits *ésotériques* d'Aristote et de Théophraste [1]. Or, en ce qui concerne Aristote, c'est précisément, comme on sait, au mauvais état et

1. A l'exemple de G. Pasquali (*art. cité*, p. 1 sqq.), je range les *Caractères* parmi les œuvres ésotériques de Théophraste. Le style, en effet, est nu, d'une austérité toute scientifique : pas de périodes, pas de figures à la façon de Gorgias, nul souci de l'hiatus, en un mot aucun des ornements traditionnels du style *épidictique*. Mais quelle est l'origine, la nature d'un livre si singulier ? Sur cette question si discutée, j'aurai prochainement l'occasion, dans un volume de *Commentaires sur Théophraste* (Collection Budé), d'exposer mon opinion personnelle. En attendant, je la résume ici en quelques mots. Il nous est parvenu, grâce à Philodème (Περὶ κακιῶν, liber X éd. Chr. Jensen, Leipzig, Teubner, 1911) un fragment d'Ariston, où ce péripatéticien de la fin du IV[e] s. av. J.-C. a décrit une demi-douzaine de types d'orgueilleux. Ces caractères sont une imitation, ou plus exactement un calque servile de la manière de Théophraste. Mais, chez Ariston, ils ne sont pas indépendants : ils constituent la fin d'un traité Περὶ τοῦ κουφίζειν ὑπερηφανίας. J'incline à croire que chez Théophraste le rôle des caractères était le même que chez son imitateur. C'était sans doute, à l'origine, une galerie de portraits, servant à la fois d'illustration concrète et de conclusion à un traité de morale abstraite. Mais de bonne heure ces morceaux, qui n'avaient avec l'ensemble qu'un lien assez artificiel, en ont été détachés et publiés à part.

au désordre dans lequel les premiers éditeurs anciens trouvèrent ses manuscrits, que la critique moderne attribue nombre de transpositions qu'elle constate et qu'elle s'efforce de réparer, par exemple, dans la *Politique* et dans la *Morale à Nicomaque* [1]. La même cause rend compte, si je ne me trompe, de la confusion manifeste, qui gâte aujourd'hui le car. V de Théophraste. Et j'ajoute que cette raison vaut également pour d'autres interversions, en particulier pour celle qu'on relève à la fin du car. XIX, 7-11. Peut-être même, mais cela est moins sûr, explique-t-elle la répétition littérale d'un même développement d'une trentaine de lignes en deux chapitres différents : XI, fin, et XXX, 5-16.

*
* *

Autre remarque, qui intéresse la filiation de nos manuscrits. On se rappelle la thèse soutenue par les éditeurs de Leipzig : selon eux, A et B, bien qu'émanant du même archétype que V, n'en descendraient cependant qu'au second degré, par l'intermédiaire d'un épitomé dont ils seraient la copie. Et, pour mesurer approximativement l'importance des parties supprimées, ces savants prenaient comme base le rapport d'étendue de V et de C D dans leurs parties communes (car. XVI-XXIII et XVI-XXVIII) [2]. Or le papyrus ruine, à première vue, ce calcul ingénieux : il n'apporte pas une ligne qui ne soit dans A B. La comparaison ne porte, il est vrai, que sur un seul chapitre. Mais nul doute que l'adage « *ab uno disce omnes* » ne soit ici applicable. En sorte qu'il nous est désormais permis d'affirmer que, en A B aussi bien qu'en V, nous avons une reproduction directe et intégrale de l'archétype commun. Par là se trouve formellement confirmée la classification des manuscrits, proposée par Diels. Mais j'estime que, grâce à P, on peut aujourd'hui aller plus loin que Diels lui-même. Si l'on songe qu'un quart de siècle, tout au plus, séparait Philodème de la première édition des *Caractères* donnée à Rome par

1. Cf. l'édition Susemihl, préfaces.
2. Édit. de Leipzig, *Einleitung*, p. 47 sq.

Andronicos (vers 80 av. J.-C.), on sera peu enclin à supposer que, dans ce court intervalle, le texte ait subi des altérations graves. En sorte que c'est à peine une hypothèse d'admettre l'identité de P (ou, pour parler plus exactement, de l'exemplaire des *Caractères* d'où P a été tiré) avec l'édition princeps. Mais faisons un pas de plus. La même identité ou quasi-identité, nous l'avons constatée, d'autre part, entre P et A B. De là n'est-il pas légitime d'induire que les manuscrits A B, eux aussi, remontent en dernier terme, par delà leur commun archétype byzantin et par delà P lui-même, jusqu'à la source première ? Tout ce raisonnement peut se résumer dans les équations suivantes : P = édition princeps ; A B = P ; donc A B = édition princeps. En d'autres termes, il y a toute apparence que, dans AB, ou plutôt (puisque les trois manuscrits dérivent d'une seule source) dans A B V, nous lisons aujourd'hui encore le texte même de l'édition d'Andronicos, à la vérité très défiguré par le temps, mais intégral, je veux dire exempt de toutes coupures ou abréviations volontaires[1].

Oct. NAVARRE.

1. Au cours de l'impression de cet article, j'ai eu connaissance d'une importante étude d'Augusto Rostagni, dans la *Rivista di filologia classica* XLVIII (1920), p. 477 sqq., où l'auteur propose sur l'origine du recueil des *Caractères* une théorie nouvelle et séduisante].

UNE ANTÉFIXE EN TERRE CUITE

PROVENANT D'ITALICA

(Hauteur : 0^m28; largeur : en bas, 0^m17, en haut, 0^m13.)

Cette antéfixe, qui a conservé un fragment de son *imbrex*, fait partie de la collection d'antiquités de Doña Regla Manjón, comtesse de Lebrija, à Séville. Elle a été trouvée à Italica, colonie romaine de la Bétique, et patrie de Trajan, dont les ruines sont à 7 kilomètres environ au nord-ouest de Séville. Nous n'avons pas de renseignements sur les circonstances de sa découverte, aucune fouille méthodique et suivie n'ayant été exécutée dans les oliveraies qui couvrent la ville romaine, sauf celles qui ont dégagé l'amphithéâtre [1].

On sait que les Romains, sous l'influence des Étrusques, eux-mêmes élèves des Orientaux, ont beaucoup utilisé la terre cuite dans la décoration de leurs édifices. Les reliefs muraux et surtout les antéfixes ont été trouvés en abondance en Italie et en Sicile. Les grands recueils de Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, de Kekule, *Die Terracotten von Sicilien*, ainsi que les principaux musées d'Europe et les musées régionaux d'Italie en fournissent de nombreux exemplaires. On a trouvé aussi des antéfixes en Espagne : leur style varié, parfois étrange et maladroit, révèle la main d'artisans indigènes et donne à quelques-unes d'entre elles une couleur africaine [2]. Les sujets de la décoration sont très variés aussi : la tête de Gorgone est fréquente; les têtes féminines indéterminées, les têtes de satyres, les têtes de dieux et de déesses, se retrouvent à Madrid

1. G. Bonsor, *Rev. archéol.*, 1898, I, p. 1 et suiv.
2. Voir P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, t. II, p. 417. Voir aussi notre *Catalogue de terres cuites du musée archéologique de Madrid*, dans la Bibliothèque de l'École de hautes études hispaniques, fasc. II, 1921.

aussi bien qu'à Rome, à Pompéi, à Tarente. Les personnages en pied sont plus rares.

Notre exemplaire représente l'antique souveraine des animaux, πότνια θηρῶν, communément appelée Artémis asiatique ou persique (*fig. 1*). Elle tient contre elle, de chaque main, mais à une certaine distance, deux animaux qui ressemblent à des chiens ou à des panthères. Sur les antéfixes italiennes que nous énumérons plus loin, ce sont des lionnes ou des lionceaux qui sont associés à cette déesse. Mais on connaît une *mater canum*[1] et la panthère accompagne, ainsi que le lion, l'Artémis du coffre de Kypsélos[2]. Ici elle soulève les animaux de terre par une des pattes antérieures; l'autre reste levée par devant sur sa robe, dans une attitude héraldique tout orientale[3]. Les bras paraissent d'une longueur disproportionnée : on peut croire qu'elle tenait les animaux par une laisse, ce qui ne surprend pas; le motif de la πότνια θηρῶν munie de la laisse est



Fig. 1.

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIX (1912), p. 197 et 307.

2. Cf. aussi la Gorgone et les deux panthères des acrotères du vieil Hécatompédon d'Athènes, dans H. Schrader, *Archaische Marmorskulpturen im Akropolis Museum zu Athen*, p. 9 et 14; la déesse à la panthère et au cerf du vase François, dans G. Radet, *Cybébé*, p. 28.

3. Voir Jolles, *Die antithetische Gruppen* dans *Iahrbruch der k. d. Arch. Inst.*, 1904, p. 27-55.

connu par ailleurs [1]. Mais je crois plutôt que c'est la patte de l'animal qui se confond, par suite du mauvais modelé, avec le bras de la déesse et semble le prolonger. La saillie étroite et longue qu'on aperçoit à gauche, près du bord, est difficile à expliquer : est-ce une oreille? le motif ne se reproduit pas



Fig. 2.



Fig. 3 (d'après la *Not. d. Sc.*).

de l'autre côté, et l'allure générale de l'animal n'est pas celle d'un lièvre ou d'une autre bête à longues oreilles ; c'est probablement un défaut de modelage. La déesse est vêtue d'une longue tunique à plis raides, serrée sous les seins ; le bourrelet transversal à la hauteur des hanches représente sans doute le bas de l'*apoptygma*, qui retombait depuis l'épaule par-dessus la robe, en formant des plis plus fins (cf. *fig. 2* et *3*). La tête manque. Autant qu'on peut l'affirmer, d'après un modèle aussi mauvais, la déesse n'était pas ailée : c'est le cas pour beaucoup de représentations analogues [2].

La πότνια θηρῶν, née avec les plus vieilles civilisations méso-

1. Cf. Ch. Picard. *La πότνια ταυρῶν de Colophon*, dans les *Mélanges Holleaux* p. 178.

2. Cf. Ch. Picard, *art. l.*, p. 181 et M. S. Thompson, *Asiatic or winged Artemis* dans le *Journ. of Hell. stud.*, t. XXIX (1909), p. 286.

potamiennes [1], transmise par la Lydie à l'Ionie, à l'Étrurie, à la Grande Grèce [2] et dans presque tout le monde ancien, fut assimilée par les Romains à Diane, comme elle l'avait été par les Grecs à Artémis; car le culte de la πότνια, sous sa forme lydo-phrygienne de Cybèle, avec ses cérémonies orgiastiques et son esprit oriental, ne pénétra pas en Grèce au ve siècle, ni en Italie avant la fin du IIIe. Lorsque les religions d'Asie commencèrent à envahir la Grèce, on représenta Cybèle assise sur un trône, un lionceau sur les genoux ou à ses pieds, et quand les Romains l'eurent trouvée en Phrygie et amenée à Rome, en 205, elle fut assise sur un lion ou traînée sur un char attelé de lions [3]. D'autre part, la Diane romaine n'a jamais revêtu officiellement la forme de l'antique souveraine des animaux. Sans doute, les Dianes archaïques de l'Aventin, de Nemi (Diana Aricina), de Capoue (Diana Tifatina) sont des πότνιαι d'origine orientale; mais la première, comme la Diane de Marseille [4] et celle de l'Ἡμεροσκοπεῖον en Espagne [5], rappelle plutôt l'Artémis d'Éphèse, et les deux autres sont à peu près inconnues dans l'art plastique. On a voulu rapprocher de la Diana Tifatina les nombreuses antéfixes de la πότνια θηρῶν trouvées dans la région de Capoue. L'hypothèse est séduisante; l'une de ces antéfixes *(fig. 4)* montre même clairement l'union de Diane et de l'Artémis persique. Mais rien ne prouve qu'il y ait eu un rapport entre la décoration des temples campaniens et la divinité qu'ils abritaient. Les antéfixes de Falérics (voir ci-après) appartiennent à des temples de Junon et d'Apollon. Enfin, les cultes de ces Dianes archaïques sont toujours



FIG. 4 (d'après le *Bull. arch. nat.*)

1. Ch. Picard, *art. l.*, p. 188 et suiv.
2. G. Radet, *Cybébé*, p. 35.
3. H. Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux*, p. 18 et suiv.
4. P. Paris, art. *Diana* dans le *Dict.* de Daremberg et Saglio, p. 152.
5. E. Hübner, art. *Dianium* dans la *Real Encycl.* de Pauly-Wissowa.

restés localisés, tandis que les antéfixes de la πότνια θηρῶν se retrouvent un peu partout en Italie. On ne peut donc établir aucun lien solide entre notre antéfixe de Séville et un temple de Diane à Italica. Il est d'autant plus curieux de trouver, à l'époque romaine, en Espagne, la représentation d'une divinité qui n'existe pas dans le panthéon officiel. L'art a perdu contact avec la religion, et le type traditionnel n'a gardé qu'une valeur décorative.

Avouons qu'ici la valeur décorative est bien médiocre; car le modelé est mou et imprécis : la tête des animaux est indistincte; elle se confond avec une de leurs pattes et avec le bras de la déesse. La tunique, dont les plis sont raides et parallèles, forme comme une gaine cannelée d'une hauteur excessive : il y a là, à la fois, de l'archaïsme et beaucoup de négligence ou de maladresse. Ce défaut ne surprend pas quand on connaît les antéfixes du musée de Madrid : l'art indigène, imitateur de l'art gréco-romain d'Italie, s'en distingue souvent par la gaucherie de l'exécution et par la négligence du travail. Car il semble difficile d'admettre que la mollesse du modelé soit due simplement à l'usure d'un moule de provenance romaine.

On peut encore ici parler d'archaïsme. D'une façon générale, les antéfixes, créées probablement en Ionie, et venues en Italie par l'intermédiaire de Corinthe, de Chalcis et de Caeré [1], sont des ornements archaïques et conservent jusqu'à l'époque romaine une tendance archaïsante. A plus forte raison, un type aussi ancien que celui de la souveraine des animaux doit-il garder l'aspect hiératique qui convient à une déesse orientale. La fixité du style des antéfixes, par rapport à celui des frontons de terre cuite, s'explique aussi par le caractère anonyme et industriel de leur production.

Cette fixité, d'ailleurs, n'est pas absolue; la série des antéfixes de la πότνια θηρῶν que nous connaissons peut se diviser en plusieurs catégories qui correspondent à des différences de style, sans qu'on puisse assigner une date certaine à chacune d'elles, ni distinguer toujours nettement entre l'archaïque

1. Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 252 et suiv.

tardif et l'archaïsant. La classification de ces antéfixes italiennes nous instruira sur le style et la date probable de celle de Séville.

Ire CATÉGORIE : archaïsme ionien bien marqué. La déesse est vêtue d'une tunique et d'un manteau semblable à celui des Korés de l'Acropole; les ailes sont recoquillées; les flancs et les pieds sont parfois ailés; les animaux sont soulevés au-dessus du sol; la polychromie est vive. Date : VIe-Ve siècles.

Capoue : Musée campanien à Capoue (Minervini, *Le terrecotte del Museo Campano*, 1880, 2e cat. pl. III, 1 et 2; IV, 1; IX, 2 = G. Patroni, *Museo Campano, catalogo dei vasi e delle terrecotte*, Capua, 1899-1904, nos 650 et suiv. = H. Kock, *Dachterracotten aus Campanien*, Berlin, 1912, p. 65 et suiv.; pl. XVI, 2). — Musée de Naples, n° 24.225 (*Arch. Zeitung*, 1854, p. 184, pl. LXII, 1). — British Museum (Walters, *Catalogue of the terracottas* B 588 = G. Radet, *Cybébé, fig. 29* = Thompson, *Journ. of H. St.*, t. XXIX (1909), p. 297).

Luni : Musée archéologique de Florence (Milani, *Il real museo arch. di Firenze*, 1912, t. I, p. 249).

Segni : Rome, Musée de la Villa Giulia (Della Seta, *Museo di Villa Giulia*, 1918, t. I, p. 219, n° 19.089 = Delbrück, *Das Kapitolium von Segnia*, p. 9, pl. V, 5.)

IIe CATÉGORIE : archaïsme avancé. La déesse est vêtue d'une tunique dorienne, serrée sous les seins, et tombant en plis raides. Les ailes sont droites, la tête souvent coiffée d'un polos. Les bras sont nus; les animaux, tenus par une patte, reposent sur le sol. Cette catégorie présente des variétés, selon que la raideur des plis et de l'attitude est plus accentuée, et le travail plus maladroit (section *a*). Il serait hasardeux d'y voir une succession chronologique; les inégalités de style sont plutôt imputables à des artisans provinciaux plus ou moins retardataires. Mais l'existence même de ces inégalités est instructive et nous explique les caractères de l'antéfixe de Séville. — Ve-IVe siècles.

a) Alatri : Musée de la villa Giulia à Rome; 20 exemplaires

(Della Seta, *Museo di Villa Glulia*, 1918, t. I, p. 215, nos 6635 et suiv. = Durm, *Die Baukunst der Etrusker und der Römer*, p. 83 et suiv. *fig. 96*. c, d, e, f. = Fenger, *Le temple étrusco-latin*, p. 16, *fig. 60*).

Luni : Musée archéologique de Florence ; deux fragments de la salle des Lunenses, sous une fenêtre (signalés en bloc avec d'autres fragments dans Milani, *op. cit.*. I, p. 251. — Voir *fig. 2*).

b) **Calvi** : Musée de Berlin (*Arch. zeit.*, 1854, p. 184, pl. LXII, 2).

Civita Lavinia : British Museum (Walters, *op. cit.*, D 731-2-3). — Rome, Villa Giulia (Della Seta, *op. cit.*, I, p. 231, n° 26.945).

Falériès : Rome, Villa Giulia (*Notizie degli Scavi*, 1888, p. 426, *fig. 16* = Della Seta, *op. cit.*, I, p. 196, n° 3742 = R. Borrmann, *Die Keramik in der Baukunst*, p. 42, *fig. 25* Fenger, *Le temple étrusco-latin*, p. 16, *fig. 62*. — Voir *fig. 3*).



Fig. 5 (d'après Minervini).

Pietrabbondante (Campanie) : Musée de Naples, nos 21.572 et suiv., une dizaine d'exemplaires.

IIIe CATÉGORIE : Style archaïque tardif ou archaïsant. Costume moins raide, avec des ornements recherchés, ou d'allure romaine. — IIIe-IIe siècles.

Capoue : Musée Campanien à Capoue (Minervini, *op. cit.*, cat. 2, pl. IV, 2 = G. Patroni, *op. cit.*, n° 658 = H. Koch, *op cit.*, p. 66, pl. XV, 4. — Voir *fig. 5*). Deux fragments d'allure romaine. L'archaïsme est ici réduit à sa plus simple expression, l'attitude hiératique traditionnelle.

Calvi : Musée campanien à Capoue (Minervini, *Bulletino archeol. napolitano*, t. VII, p. 187, pl. XIV = Patroni, *ibid.*, n° 657 = H. Koch, *ibid.*, p. 98, pl. XXXI, 13, avec reproduction du dessin de Minervini, p. 98. — Voir *fig. 4*). La déesse est

court vêtue et les jambes sont entourées de bandelettes, selon le type de Diane.

Provenance incertaine : Rome, Villa Giulia (Della Seta, *ibid.*, p. 208, n° 25.179). Style archaïsant hellénistique; boucles de cheveux élégantes, colliers, bracelets, tunique ample.

L'antéfixe de Séville se classerait dans la deuxième catégorie, section *a*. Elle est très voisine de celles de Luni et d'Alatri : c'est un spécimen d'art provincial, mais plus mauvais que l'art italien, parce que nous sommes beaucoup plus éloignés des centres artistiques; l'ouvrier d'Espagne copie un modèle italien, qui est lui-même une imitation d'un modèle plus ancien, où l'influence grecque était encore sensible. Mais notre antéfixe est bien loin de l'art grec : elle n'a conservé de grec que le sujet et le costume; mettons à part la raideur imputable à l'archaïsme traditionnel; il reste cette maladresse et cette négligence provinciales, que nous sommes obligé de mettre sur le compte de l'artisan hispanique.

Dater un pareil objet est difficile, étant donné qu'il est seul de son espèce et qu'on ignore à quel édifice il appartenait. Italica fut fondée en 207, mais ne se développa guère qu'à partir d'Auguste. D'autre part, si la πότνια θηρῶν persiste dans les pays les plus lointains et jusqu'à une époque très tardive [1], on ne trouve plus ce type d'antéfixes en Italie après le IIe siècle. Admettons qu'il ait longtemps survécu dans une province reculée comme la Bétique; notre exemplaire peut alors fort bien remonter jusqu'aux premiers temps de l'Empire romain.

ALFRED LAUMONIER.

1. Voir par exemple le chaudron de Gundestrup au Musée de Copenhague (C. Jullian, *Rev. Ét. anc.*, 1908, p. 73; S. Reinach, *Répertoire de reliefs*, I, p. 147; F. Drexel, *Jahrbuch der K. d. arch. Inst.*, 1915, p. 1).

MISCELLANEA[1]

XIII

LA LIGUE ACHÉENNE ET LES LAGIDES

Dans ses *Iscrizione grecche e latine* du Musée d'Alexandrie, M. Breccia a publié sans commentaire, sous le nº 110, l'inscription que voici :

Διὸς Ἀμαρίου | καὶ Ἀθηνᾶς | Ἀμαρίας.

Elle est gravée sur une plaque de calcaire (long. : 34 centimètres ; haut. : 24 centimètres), qui devait, je suppose, être apposée à l'un des angles du mur d'un sanctuaire, ou d'une propriété appartenant à un sanctuaire : cf. les plaques, et les bornes, et les autels à usage de borne, avec l'inscription Ἀρσινόης Φιλαδέλφου (*Rev. Ét. anc.*, 1904, p. 156).

L'inscription publiée par M. Breccia a été trouvée aux environs de Damanhour (Hermopolis Parva). Ainsi, dans cette région du Delta, entre Alexandrie et Memphis, un sanctuaire avait été dédié à Zeus Amarios et à Athéna Amaria, il est facile de deviner par qui, et quand, si l'on se rappelle qui étaient Zeus Amarios et Athéna Amaria. C'étaient les divinités particulières des Achéens, celles par qui juraient les autorités de la ligue achéenne (*Sylloge*², nº 229 : ὀμνύω Δία Ἀμάριον, Ἀθάναν Ἀμαρίαν, Ἀφροδίταν καὶ τοὺς θεοὺς πάντας). Strabon dit que le bois sacré de Zeus Amarios était près d'Aigion, et que c'était là

1. Cf. en dernier lieu *Revue des Études anciennes*, t. VII, 1905, p. 30.

qu'avaient lieu les sessions de la ligue achéenne (VIII, 7, § 5 : Αἰγιέων δ'ἐστὶ καὶ ταῦτα καὶ Ἑλίκη καὶ τοῦ Διὸς ἄλσος τὸ Ἀμάριον, ὅπου συνήεσαν οἱ Ἀχαιοὶ βουλευσόμενοι περὶ τῶν κοινῶν). La divinité principale de l'ἄλσος était Zeus Amarios, Athéna lui était associée, parce que fille du cerveau de Zeus, personnification de sa pensée, et à ce titre désignée comme patronne des conseils.

Une inscription ptolémaïque datée du milieu du IIe siècle parle de l'association des Achéens en garnison à Chypre (*OGIS*, n° 151). D'une façon générale, les Achéens paraissent avoir été nombreux dans l'armée des Ptolémées (Lesquier, *Instit. militaires de l'Égypte sous les Lagides*, p. 111, 131). Il ne pouvait en être autrement, puisque Philadelphe, Évergète, Épiphane ont eu pour politique constante l'alliance avec la Ligue achéenne (Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, p. 394, 397). Rien d'étonnant donc que des militaires achéens restés en Égypte comme κάτοικοι ou κληροῦχοι, y aient fondé, grâce sans doute à la munificence royale, un sanctuaire pour leurs dieux nationaux.

Ce sanctuaire a dû subsister longtemps. L'inscription publiée par M. Breccia ne date certainement pas, à en juger par l'écriture, de la période ptolémaïque. Elle doit provenir d'une réfection de l'enceinte du sanctuaire, à l'époque impériale.

J'ai indiqué ailleurs (*Monuments Piot*, 1913, p. 69), qu'entre les ouvrages de M. Lesquier sur les institutions militaires de l'Égypte, soit ptolémaïque, soit romaine, et ceux qui ont été écrits sur l'armée impériale ailleurs qu'en Égypte, il y a cette différence essentielle que, tandis que ceux-ci sont riches en renseignements sur les cultes militaires, les livres de M. Lesquier sont muets sur cette question. La chose s'explique par les documents que M. Lesquier avait à sa disposition : c'étaient principalement des papyri d'ordre administratif ou judiciaire. Mais en glanant soigneusement, l'épigraphie et surtout l'iconographie arriveront à donner quelques renseignements non dénués d'intérêt sur les cultes de l'armée d'Égypte, à l'époque ptolémaïque et à l'époque romaine. Je crois par exemple que

l'imagerie d'Alexandre, si abondante en Égypte, s'explique principalement par le culte que les Macédoniens de la garde des Lagides devaient rendre à leur compatriote le conquérant devenu dieu; que l'identification du dieu guerrier Oupouaït avec Macédon (Diodore, I, 18) et la représentation de ce dieu en militaire gréco-romain (Schreiber, *Exp. Sieglin*, I, p. 143) est due à l'armée; et que si, à l'époque impériale, Horus et Anoubis, Antée et Bès, revêtent le harnois du centurion (Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Égypte de la coll. Fouquet*, p. 35), si Némésis, en Égypte, est si souvent figurée en costume militaire (*BCH*, 1912, p. 263), tout cela s'explique par le culte que l'armée rendait à ces divinités.

XIV

CAS DE MORT PAR PIQURE DE SCORPION

J'ai restitué ici même (*R. É. A.*, 1911, p. 234) l'épitaphe d'un mosaïste d'Égypte mort d'une piqûre de scorpion : Αὐρ(ήλιος) Ἀμμώνιος κρούστης ὑπὸ σκορπίου ἡρπάσθη · εὐψύχι. De ce texte, publié par Lefebvre (*B.C.H.*, 1903, p. 370; *Recueil des inscr. gr.-chr. d'Égypte*, nº 120), j'avais rapproché l'épitaphe d'un chasseur de lions, par Agathias (*Anth. pal.*, VII, 578) :

Τὸν κρατερὸν Πανοπῆα, τὸν ἀγρευτῆρα λεόντων,
τὸν λασιόστερνον κέντορα παρδαλίων,
τύμβος ἔχει · γλαφυρῆς γὰρ ἀπὸ χθονὸς ἔκτανε δεινὸς
σκορπίος, οὐτήσας ταρσὸν ὀρεσσιβάτην.

J'aurais dû en rappocher aussi deux épitaphes, aujourd'hui au musée de Berlin, publiées par Krebs, *Zeitsch. f. äg. Sprache*, XXXII, p. 47, l'une écrite à l'encre sur étiquette de momie : Ἀπολλώνιος Εὐσεβοῦς μητ(ρὸς) Τάμιτος ἐτελεύτησεν ὑπὸ σκορπίου ἐν τῷ νήσῳ Ἀπολλιναριάδος, l'autre gravée sur une stèle découverte à Abydos, qui a fait partie de la collection Anastasi. Letronne en parle dans son *Recueil*, t. I, p. 112, et Krebs la transcrit comme suit : Κλεοπατρᾶς Μένωνος ΠΟΛΥΣΤΕΣΤΑΤΗ χαῖρε, ἀκλεῶς καὶ ἀκρίτως βιαίῳ θανάτῳ ἀπολωλυῖα, ἀναξίως δὲ χρηστότητος πλαγεῖσα

γὰρ ὑπὸ σκορπίου ἐν τῷ πρὸς τῷ ὄρει Θριπιείῳ τῇ δεκάτῃ τοῦ Θῶθ τοῦ ἔτους λη', ὥρας ε', μετήλλαξε τῇ ια'. « Uber ΠΟΛΥϹΤΕϹΤΑΤΗ wage ich keine Vermuthung » (Krebs).

Je présume qu'il se sera passé ceci : le tombier d'Abydos devait être un indigène, sachant mal le grec et ne le lisant pas très bien; il se sera embrouillé dans un superlatif pour lui insolite et difficile, contenu dans le texte en cursive qu'il avait à graver en majuscules. Ce superlatif rappelait les horribles souffrances où la victime du scorpion avait trépassé. Il faut lire πολυπαθεστάτη. Le superlatif πολυπενθεστάτη, qui se trouve dans Plutarque, *Moralia*, 114 f, ne conviendrait pas, parce qu'il a le sens passif de « qui est dans un grand deuil ». Un embrouillamini analogue se trouve dans le n° 368 des *Graffites d'Abydos*, l. 4 : καὶ Διονυσία ἡ θυγατὴρ ΧΑΡΙϹΕϹΤΡΑΤΗ συνπαρείπετο, où il faut lire, non pas, comme nous l'avons cru, Lefebvre et moi, χαριεστάτη, mais, comme nous le suggère Edgar, Χαιρεστράτη.

L'intérêt de la stèle de Berlin, c'est, d'une part, de nous attester l'existence sur le plateau d'Abydos, au pied de la falaise libyque, d'un sanctuaire de la déesse Thripis, ou Triphis [1], Θριπιεῖον πρὸς τῷ ὄρει — ce sanctuaire serait à retrouver — ; d'autre part, de nous donner un renseignement médical : Cléopatras était morte six heures après la piqûre. Si la stèle nous donne ce détail, c'est qu'apparemment la mort de Cléopatras avait été plus rapide qu'il n'arrivait d'ordinaire en pareil cas [2]. On sait la place que la peur du scorpion tient dans les textes magiques de la vieille Égypte : cf. Chabas, *Horus sur les Crocodiles*, dans la *Zeitsch. f. äg. Spr.*, 1868, p. 100, et Moret, dans la *Rev. Hist. Rel.*, 1915, II, p. 213.

1. Sur laquelle les égyptologues confessent ne rien savoir : « Les croyances du peuple égyptien pendant la période gréco-romaine, écrit Erman (*Die ägypt. Religion*, p. 223), sont souvent pour nous livre clos : qui est Thripis par exemple ? et qui Phemnoer au Fayoum ? » Le nom de la déesse Thripis ou Thriphis a donné le nom d'homme Thriphiodore (Cf. H. Gauthier, dans *Bull. Inst. franç. arch. orient.* III, 1903, p. 169) qui au ve siècle de notre ère, donc après le triomphe du chritianisme, se portait encore en Égypte : à preuve le poète appelé Τρυφιόδωρος par Suidas. Cette orthographe fautive, que Letronne (*Journal des Savants*, 1841, p. 282; *Recueil des inscr. gr. d'Égypte*, I, p. 233) a corrigée, se trouve encore dans Croiset (*Litt. gr.*, V, p. 1000).

2. Pline (*Hist. nat.*, XI, 30), dit, à propos des scorpions : « per triduum morte conficiunt ».

XV

DE QUELQUES POILUS

Dans l'épigramme d'Agathias reproduite ci-dessus (p. 283), j'ai introduit une correction que je voudrais justifier. Manuscrits et éditions donnent le vers 2 comme suit :

τὸν λασιοστέρνων κέντορα παρδαλίων,

« lui dont les javelots tuaient les léopards à la poitrine velue ». Pauvre Agathias, quelle sottise te fait on dire là ! Les léopards n'ont pas le pelage plus fourni à la poitrine qu'ailleurs. Il faut lire λασιόστερνον, l'épithète s'applique non aux fauves, mais au chasseur, Panopeus le fort, τὸν κρατερὸν Πανοπῆα, dont le nom évoquait la Phocide et ses robustes montagnards.

Le λασιόστερνον d'Agathias est un ἅπαξ, dont il a eu l'idée parce que, sachant comme tout lettré de son temps, et probablement même un peu mieux [1], Homère par cœur, il se rappelait ces vers de la Querelle :

Ὣς φάτο · Πηλείωνι δ'ἄχος γένετ', ἐν δέ οἱ ἦτορ
στήθεσσιν λασίοισι διάνδιχα μερμήριξεν (A 188-9),

ou d'autres textes homériques :

αὐτὰρ Ἀχαιοὺς
ὦρσε Μενοιτιάδεω Πατροκλῆος λάσιον κῆρ (Π 554),
Παφλαγόνων δ'ἡγεῖτο Πυλαιμένεος λάσιον κῆρ (B 851),
αὐχένα τε στιβαρὸν καὶ στήθεα λαχνήεντα (Σ 415),

ce dernier vers à propos d'Héphæstos. Les compagnons du dieu forgeron étaient aussi poilus que lui. Callimaque raconte qu'Artémis avait trois ans lorsqu'un jour le Cyclope Bronté l'assit sur ses genoux énormes. L'enfant, loin d'être effrayée, se mit à arracher les poils de la poitrine velue du colosse, et

1. « La marque d'Agathias est un certain pédantisme » (Maurice Croiset, *Hist. de la litt. gr.*, V, p. 1006).

depuis ce jour-là ils ne poussent plus en cet endroit de la poitrine de Bronté[1] :

Βρόντεω σε στιβαροῖσιν ἐφεσσαμένου γονάτεσσιν,
στήθεος ἐκ μεγάλου λασίης ἐδράξαο χαίτης[2].

Ainsi, pour les Grecs (cf. les noms Λᾶσος, Λάσιος, Λάσιμος), le fait d'avoir « un dessus de malle » était tenu pour signe de force. C'est dans le même sens, — et non dans celui auquel ferait penser le conte à rire des Cercopes et d'Héraclès Mélampyge[3] — qu'il faut prendre l'expression militaire de *poilu*, qui, au début de la dernière guerre, a brusquement surgi dans la langue courante, de l'argot des Barnavaux de la coloniale. Pour ma part, la première fois que je l'entendis, c'était en août 1914, à Sexey-aux-Bois : l'adjudant de ma compagnie, Falk, d'Azerailles, qui entre autres campagnes avait fait celle de Chine, nous la racontait, un soir, au campement : « Et alors, je pris avec moi quatre poilus... » Le brave Falk, ce disant, s'exprimait, sans le savoir, comme Homère racontant la colère d'Achille — comme Homère, mais non comme les traducteurs académiques d'Homère, lesquels ont bien soin d'effacer les traits pour eux trop réalistes du vieux poète : Dugas-Montbel traduit Πυλαιμένεος λάσιον κῆρ « Pylémène au cœur intrépide », et nous épargne la vue des villosités de la poitrine d'Achille, Πηλείωνι.., στήθεσσιν λασίοισι : « Dans la forte poitrine du fils de Pélée, deux partis agitent violemment son cœur ». Il serait curieux d'écrire l'histoire des pudeurs de l'académisme, de leurs origines, de leurs effets et de leur décadence, à laquelle nous assistons.

Paul PERDRIZET.

1. Couat, *Poésie alexandrine*, 273.
2. Εἰς Ἄρτεμιν, 75-76.
3. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, III, 6 *(De Cobalis et Cercopibus)*; Roscher, *Lexicon*, s. v. *Kerkopen*; et cette glose d'Hésychios : μελαμπύγους] τοὺς ἀνδρείους. Τοὺς γὰρ δασεῖς τὰς πύγας ἀνδρείους ἐνόμιζον.

LA TABLE DE VELEIA

ET SON IMPORTANCE HISTORIQUE[1]

Publié par les soins pieux du maître auquel il vouait le plus de reconnaissance et d'attachement, l'œuvre de F. G. De Pachtere sur *La Table hypothécaire de Veleia* ajouterait, s'il était possible, à la poignante émotion des regrets qu'il nous a laissés, à l'étendue de la perte irréparable qu'ont infligée à nos études et à la science historique française son glorieux sacrifice de soldat. Ce petit livre est, en effet, un beau livre. Sous sa forme volontairement dépouillée, mais d'une netteté et d'une force toujours frappantes, il exprime plus de vérités neuves et fécondes que nombre de gros volumes ; il renouvelle, en un sujet capital pour l'évolution du monde romain, le document, exhumé depuis bientôt deux siècles, qui doit servir de base à toutes nos recherches sur l'histoire de la propriété italienne au siècle des Antonins ; venant après les travaux de Maffei, de Muratori, de Wolf, d'Henzen, de Desjardins et de Mommsen, sur la Table de Veleia, il nous en révèle, pour la première fois, toute la portée.



On sait qu'avec ses 674 lignes l'inscription de Veleia renferme l'engagement de 50 propriétaires pour 323 biens-fonds. Elle est donc, avant tout, un catalogue foncier. De cela Mommsen s'était avisé en 1884[2]. Mais il avait essayé de reconstituer la teneur du registre, en raisonnant uniquement sur les chiffres qu'énumère l'inscription, sans tenir compte des individus et des lieux qu'elle désigne ; et il n'a pu, de la sorte, établir qu'une statistique théorique, et faussée par son abstraction même. De Pachtere a procédé tout autrement. Historien

1. F. G. De Pachtere, *La Table hypothécaire de Veleia, étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fascicule 228), 1 vol. in-8°, de XIX-119 pages, Paris, 1920.

2. Mommsen, *Die italische Bodentheilung und die Alimentartafeln*, dans l'*Hermes*, XIX, 1884, p. 363 et suiv.

passionné de réalité, il n'a voulu isoler ni les faits des hommes qui les ont produits — ou subis — ni les hommes du sol sur lequel ils ont vécu. Pour comprendre la Table de Veleia, il lui a paru d'abord indispensable de connaître le milieu géographique des propriétés auxquelles elle s'applique; et son premier soin fut d'aller sur place déterminer le territoire véléiate et en comprendre la nature.

Du texte de l'inscription, il résulte que les cités limitrophes de Veleia étaient, au sud, la colonie de Lucques, au nord, les colonies de Parme et de Plaisance. La première découverte de De Pachtere porte sur l'extension de ces dernières; il a vu et démontré qu'elles avaient, à elles trois, englobé dans leurs assignations, non seulement les plaines dans lesquelles elles avaient été fondées, mais encore, et au moins, la première ligne des collines subapennines qui s'étagent en bordure de ces plaines. Vers le sud, Veleia n'a pu garder contact avec le sol lucquois qu'en s'avançant fort loin dans la montagne, jusqu'aux cimes du Bue et de Ragola qui dominent le val Nure, et au massif du Penna qui commande la haute vallée du Taro. Vers le nord, au contraire, Veleia a rencontré la frontière placentine avant de descendre les dernières pentes qui mènent à la plaine padane. De l'emplacement de certaines épitaphes anciennes, et du rapprochement des noms qui y sont gravés avec ceux de certains propriétaires de la Table, De Pachtere a tiré ingénieusement la preuve, qu'au nord-est, deux *pagi* dont la Table affirme la contiguïté, le *pagus Floreius* des Veleiates et le *pagus Herculanius* des Placentins se touchaient dans les parages du moderne village d'Antognani, soit à plus de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Vers le nord-ouest, la démarcation entre les deux cités a dû gravir des hauteurs égales ou supérieures. En effet, non seulement le *pagus Vercellensis* que la Table attribue à la cité de Plaisance, y est donné comme limitrophe d'un *pagus* de Veleia que son nom d'*Ambitrebius* situe sur les deux rives de la Trébie, mais un fonds de ce dernier *pagus*, le *fundus Cabardiacus*, qui survit dans le moderne village de Caverzago, y est localisé au contact de la république de Plaisance (Table, col. II, l. 66-67). D'autre part, à 10 kilomètres au nord de Caverzago, dans le village moderne de Vizignano, a été trouvée une dédicace au nom d'un décurion de Plaisance inscrit à la tribu *Voturia* qui est celle de la colonie de Plaisance. Le domaine sur lequel fut érigé le cippe qui la porte relevait donc de Plaisance; et, dans cette région, la limite des deux cités de Plaisance et de Veleia, se confondant avec celle de leurs *pagi* respectifs, *Vercellensis* et *Ambitrebius*, s'est tenue nécessairement entre Vizignano au nord, Caverzago au sud, en plein pays des « monts ».

Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, les terres de Veleia se trouvent rejetées en montagne, dans cette contrée subapennine et apen-

nine qu'ont toujours plus ou moins déshéritée et son climat soustrait aux influences adoucissantes de la mer, et son altitude moyenne, entre 800 et 1.000 mètres, presque constamment supérieure à la zone des vignobles et des cultures arbustives, et jusqu'à la composition géologique de son sol, où les roches de serpentine percent de place en place, de leurs masses sombres et nues, soit la blancheur des calcaires perméables et desséchés, soit les couches rougeâtres et inconsistantes des argiles écailleuses. S'armant, ici, des évaluations cadastrales des percepteurs de l'Italie contemporaine et, là, des descriptions que renferme le récit, dans la *Vie de saint Colomban*, des efforts qu'ont coûtés, au milieu de ces gorges stériles, la fondation et l'entretien du monastère de Bobbio, De Pachtere établit qu'à toutes les époques cette infélicité naturelle du terroir, opposée à la richesse relative de la basse campagne et des avant-monts, a pareillement influé sur ses conditions économiques et sociales. Elle réduit à néant les raisonnements *a priori* par lesquels Mommsen s'est évertué à dissocier le sort des propriétés véléiates et celui des propriétés des *Baebiani*. Elle ruine son affirmation que la concentration des terres aux mains d'un petit nombre de possesseurs était, ici, accélérée et, là, retardée. En fait, les hautes terres de Veleia, comme celles des *Baebiani*, vouées par la géographie, jadis comme aujourd'hui, aux maigres cultures et à l'élevage du mouton, se prêtaient, pour les mêmes raisons, au développement des *latifundia*.

Dans les premières années du VIIe siècle de notre ère, le roi lombard Agilulf put donner à saint Colomban tout le sol de Bobbio à 4 milles à la ronde. Déjà au temps de Trajan « rien qu'en *saltus* les propriétaires de la Table font profession pour cinq millions de sesterces. Qu'on suppose un moment qu'en ces *saltus* le sol vaille, comme dans le cadastre d'aujourd'hui, de dix à quinze fois moins que dans la plaine, alors ils ne s'étendent pas, comme un fonds cultivé de 5.000.000 de sesterces, sur 5.000 arpents [1.250 hectares] mais peut-être sur 50.000 ou 75.000 (12.500 ou 18.750 hectares) » (p. 23). On songera peut-être à corriger ces chiffres. On ne pourra ni les abaisser au point d'ébranler la conclusion qui en ressort, ni choisir, pour les remplacer, une autre base d'appréciation. A tous, les *saltus* de l'Apennin ligure apparaîtront, dès le début du IIe siècle ap. J.-C., tels que les a vus De Pachtere, comme de véritables régions. Dès lors, et à cause de leur extension, les biens-fonds de la Table de Veleia, comprenant la majeure partie du pays, doivent s'y juxtaposer si près les uns des autres qu'il devient possible, non seulement d'assembler à nouveau les *pagi* qu'elle recense et dont il est constitué, mais de recomposer pièce par pièce le territoire de chacun d'entre eux, et d'y suivre les phases principales de la lutte entre la petite exploitation et le grand domaine.

*
* *

A force de minutieuse perspicacité dans l'observation des faits et d'intelligence dans leur rapprochement, De Pachtere a surmonté les difficultés auxquelles se heurtait cette enquête délicate, et il a rempli les trois parties d'un programme qu'aucun de ses devanciers n'avait franchement abordé.

Assurément, Desjardins avait déjà annexé à sa thèse sur les Tables alimentaires une carte des *pagi* qui figurent sur l'inscription de Veleia. Mais elle diffère, au premier coup d'œil, de celle que M. Gallois, saisissant cette occasion de rendre hommage à son ancien élève, a bien voulu établir d'après les notes de De Pachtere. La carte de Desjardins est à la fois fragmentaire, incohérente et fantaisiste. Elle n'indique qu'un petit nombre de *pagi* : *tabula aliquorum pagorum Veleiæ et Placentiæ civitatum* ; et elle les dispose arbitrairement, dans l'ordre le moins vraisemblable. Tantôt, elle enferme dans le tracé d'un *pagus* compact et démesuré, l'*Albensis*, deux autres *pagi* minuscules, le *Velleius* et le *Martius*. Tantôt, elle brise un *pagus*, comme le *Minervius*, en deux tronçons que séparent, à plus de 10 kilomètres d'intervalle, deux *pagi* intermédiaires. Nulle part, elle ne tient compte de la répartition topographique des *pagi* entre leurs *civitates*, telle que l'assurent les mentions de la Table. Elle enchevêtre leurs territoires en une confusion inextricable, campant, ici, un *pagus* de Veleia, le *Floreius*, des deux côtés de la *via Aemilia*, entre Plaisance et Parme, et, là, circonscrivant un *pagus* de Plaisance aux portes de Veleia.

C'est que Desjardins a exclusivement procédé par comparaison hâtive de toponymes, et réductions forcées des noms des villages actuels aux noms portés sur la Table. Satisfait à peu de frais, il reconnaît dans le village de Sivizzano l'ancien *fundus Scaevianus*, le *fundus Betutianus* à Bersani, et, à Boselli, le *fundus Ibocetis*, de la même manière que Bonstetten, cinquante ans plus tôt, retrouvait le souvenir du Picus de l'Énéide, dans cette Trafusina dei Pichi que les contrats notariés représentent simplement comme le patrimoine de la famille de Gerolamo dei Pichi, noble romain du XVI[e] siècle. Il n'est même pas inquiet de la pluralité des consonances verbales qui s'offrent à lui ; il identifie à la fois le *fundus Valerianus* du *pagus Albensis* avec Veriano, et les *praedia Valeriana* du *pagus Ambitrebius* avec Vallerenzo, et, dans le *pagus Ambitrebius*, le *fundus Messianus* avec le Missano du val Nuretta et le Messanoz du val Trebbia, nonobstant les chaînes et les distances qui s'interposent entre ces localités ; et il déduit de tous ces à peu près une illusoire topographie.

Élaborée avec une tout autre méthode, la carte de De Pachtere a une tout autre valeur. Il n'a eu garde, pour l'établir, de mépriser les ressources que lui offrait la toponymie; mais il ne les a exploitées qu'en leur temps et à leur place, comme autant de confirmations éventuelles des résultats qu'il avait obtenus par une voie plus directe et plus sûre, en utilisant les renseignements de la Table même. Celle-ci examine les fonds, les *pagi*, les *civitates*, comme des unités qui se superposent, mais qui ne se disloquent pas. Elle ne se borne pas à cataloguer les fonds ; elle en marque les tenants et aboutissants, et, après avoir désigné leurs propriétaires, nomme les voisins qui les encadrent.

Telles sont les données incontestables auxquelles De Pachtere s'est solidement tenu. Avant de localiser les *pagi*, il les a groupés d'après les rapports de voisinage qui les unissent dans l'inscription ; et ce n'est qu'après avoir fixé, document en main, les positions relatives des *pagi* sur la Table qu'il a songé à les reporter sur le terrain. De nouvelles découvertes épigraphiques viendront peut-être un jour rectifier ou compléter tel détail, restreindre ou élargir tel *pagus* de la carte qu'il a dressée. Selon toute probabilité, elles fortifieront l'ensemble d'un dispositif qui a, dès maintenant, le mérite de sauvegarder la cohérence des *civitates*, et l'intérêt d'ordonner les *pagi* par régions, de l'ouest à l'est, et de la montagne à la plaine : « Aux confins de Veleia, les *pagi* frontières de Plaisance, *Vercellensis*, *Sinnensis*, *Herculanius*, ont leurs champs sur les premières pentes. Avec *Ambitrebius*, *Medutius*, *Floreius*, *Iunonius*, *Salvius*, *Valerius*, on entre déjà dans la montagne. Plus haut encore, c'est *Bagiennus*, *Domitius*, *Dianius* et *Salutaris*. Enfin, aux limites d'*Albensis* et de *Statiellus*, on touche aux crètes » (p. 31).

Dans ces *pagi*, les biens ne se juxtaposent pas au hasard. Si l'on parcourt les listes qu'on en peut dresser, la Table aidant, pour chaque *pagus*, on observera, avec De Pachtere, que la propriété des *fundi* règne de manière exclusive dans la plaine, et qu'au contraire les terres de montagne sont envahies par les *saltus*. Dans les *pagi* de colline, de basse et de moyenne montagne, ceux-ci se développent graduellement. Assurément, l'économie de certains *pagi* paraît se soustraire à ce type de répartition ; et, par exemple, le *pagus Ambitrebius*, qui est encore en bas pays, a tout de même des *saltus*, et le *pagus Albensis*, limitrophe de Lucques, est à la fois riche en *saltus* et en *fundi*. Mais ces exceptions sont de celles qui confirment la règle et s'expliquent par la disposition des domaines à l'intérieur de chaque *pagus*. Dans le *pagus Albensis*, les vieilles possessions que les colons romains mirent en culture sont sises de préférence au centre. Aux limites, le *saltus* l'emporte. Il est vrai que, vers l'ouest, au contact du *pagus Martius*, les *fundi* ont l'air de continuer jusqu'à lui. Mais ils se présentent à cette

frontière avec une annexe qui ne leur ressemble guère, les *communiones*, ou terres incultes attribuées indivisément, pour leurs troupeaux, aux propriétés cultivées qui les entourent ; et, à l'est, vers les *pagi Minervius*, *Statiellus* et *Velleius*, ils aboutissent aux friches des *saltus*. Dans le *pagus Ambitrebius*, au voisinage du *Vercellensis*, et de la plaine padane, là où l'on attendait des cultures intensives, on rencontre aussi le pâturage et la forêt en association avec elles : le *saltus* y coexiste avec le *fundus*, une fois de plus réunis l'un à l'autre par la soudure des *communiones*.

L'uniformité du schéma procède de la définition du *pagus* qui s'est imposée à De Pachtere : une véritable « unité naturelle », à laquelle la forêt et le pacage servent de « marche séparatrice ». Sans doute, cette barrière n'a pas été continue ; mais, si l'on songe que, dans l'Apennin de Plaisance, « l'unité naturelle » ne peut être que la vallée, on comprend qu'aux points où « les vallées secondaires débouchent dans les principales, les limites n'aient jamais existé, et que, dans les régions voisines de la plaine, les communications aient été plus faciles entre les grandes vallées elles-mêmes » (p. 42). A l'exemple du *pagus Ambitrebius*, à cheval sur les deux rives de la Trébie, les *pagi* se partageaient les vallées de la région en s'entourant des friches qui suppléèrent aux bornages inutiles et fournirent, par la suite, aux assignations collectives des *communiones*. C'est ainsi qu'en rendant aux *pagi* leur véritable physionomie, De Pachtere a résolu les contradictions qu'opposaient, par endroits, à ses arguments, certaines démarcations inattendues entre les cultures et les broussailles ; et c'est pareillement en se référant à eux, et non aux *civitates* qui les embrassent, qu'il va suivre, presque partout au long de la même vallée, et sur plusieurs *pagi* à la fois, le développement de la grande propriété foncière.

Pour ce faire, il a isolé dans la Table, et interrogé, à l'intérieur de chaque *pagus*, diverses séries de nombres : le nombre des noms de fonds primitifs, qui donne une idée de l'importance de la petite propriété au moment où la fortune foncière fut pour la première fois recensée ; — le nombre des passages où revient textuellement chacun d'entre eux, et où l'on aura quelque image de la parcellisation subséquente ; — le chiffre des exploitations reconnues sous Trajan, qui représente un premier effort de concentration terrienne ; — enfin, le nombre des propriétaires qui s'engagent envers l'empereur, et celui de leurs voisins, dont le total exprime la situation territoriale à laquelle la Table s'applique. La conclusion de ses calculs, c'est que, partout, la petite exploitation que Fustel croyait apercevoir à travers l'inscription de Veleia (*Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 26), est en pleine décadence.

L'évolution qui menace de la faire disparaître est plus ou moins accentuée suivant qu'on passe des territoires de montagne à ceux de

la plaine. Les petits possesseurs ne semblent devoir résister avec quelques chances de succès que dans les *pagi* voisins de la plaine, sur ce sol des collines subapennines où l'exploitation de la vigne est favorable à leur défense. Mais, dès qu'on s'élève, ils cèdent du terrain « ici, pas à pas, comme en *Iunonius*, et là, d'une brusque retraite, comme en *Domitius*... Dans tous les hauts *pagi* de l'ouest, la partie est perdue pour la petite propriété » (p. 77). Cela paraît maintenant l'évidence même; et j'en suis si profondément persuadé, pour ma part, que j'hésite à admettre l'exception, que De Pachtere a signalée loyalement, d'un *pagus* de montagne et d'un *pagus* sis à l'extrême ouest, le *Dianius*, qui serait le type du *pagus* de montagne « où la petite propriété primitive se serait le mieux conservée ». Si ingénieusement déduites que soient les raisons que De Pachtere a tirées de leurs noms, des noms de leurs voisins et des faibles sommes par eux déclarées, les propriétaires de ce *pagus*, qui figurent sur la Table en qualité de débiteurs hypothécaires, sont en trop petit nombre — trois en tout ayant en tout huit voisins, dont trois d'ailleurs appartiennent à la même famille — pour autoriser sur la condition de la propriété en leur *pagus* une vue d'ensemble. Son éloignement, son infertilité justifieraient d'ailleurs suffisamment la faiblesse de leurs engagements, sans restreindre pour si peu la superficie sur laquelle ils les souscrivent; et la mention, parmi eux, des *socii Tanxtanulates* me ferait plutôt soupçonner la présence d'une *societas scripturæ* sur un territoire où les grands *saltus* auraient été assez fortement implantés pour décliner — ou décourager — les subventions impériales. En tout cas, il faut choisir : ou abandonner cette notion, selon moi fragile, et, de toute façon, isolée, d'un *pagus Dianius* parcellaire, ou renoncer à cette vérité, selon moi solidement établie par De Pachtere, du *latifundium* croissant avec les altitudes dans l'Apennin de Plaisance.



Au surplus, De Pachtere ne s'est pas contenté de recenser des fonds, et d'en évaluer, au jugé, l'importance cadastrale. Avec une rare finesse psychologique et cette puissance d'imagination rationnelle qui est le signe du véritable historien, il a évoqué le souvenir des propriétaires disparus. L'onomastique lui a permis de distinguer parmi eux les descendants des indigènes ligures (noms en *elius*, en *ascus*); les envahisseurs gaulois (noms en *acus*), et les colons romains. Les fonds de noms romains ou latinisés se rencontrent dans la plaine sans voisins de nom étranger. Plus on monte, au contraire, et plus l'onomastique des *fundi* demeure conforme à celle des civilisations antérieures. Sur

leurs débris la grande propriété ne s'est nulle part uniformément constituée. Dans le *pagus Albensis*, les Antonii, qui détiennent des *fundi* à leurs noms, sont des occupants de longue date. Lors de leur installation, ils eurent à compter avec les indigènes dont les biens limitèrent les leurs. Ils ne purent satisfaire leurs ambitions territoriales que dans le défrichement de terres neuves plus éloignées, ou par l'acquisition de parcelles auparavant détenues par des propriétaires d'abord rivaux puis défaillants. Dans le *pagus Herculanius*, en basse montagne, L. Virius Fuscus et P. Sulpicius Senex sont des nouveaux venus qui n'ont pu réussir à agglomérer leurs achats.

Plus heureux semble avoir été M. Mommeius Persicus dont le surnom révèle les antécédents serviles et qui, dans le *pagus Ambitrebius*, procéda à une véritable râfle des terres disponibles et réunit entre ses mains jusqu'à vingt-cinq fonds différents. Sa propriété déborde le *pagus* et, néanmoins, reste groupée. Elle comporte des parties en friche, mais peu nombreuses. Elle consiste surtout en lots de cultures. Visiblement, Persicus cherche à s'évader de la montagne ; et à peu près toutes les fractions de son domaine qui ne sont pas en *Ambitrebius* mordent sur la plaine, soit dans des *pagi* de Plaisance, comme le *Vercellensis*, soit sur un *pagus* commun à Plaisance et à Veleia, comme le *Venerius*. En complète opposition de tendances avec lui, Afranius Apthorus a accaparé toute la zone frontière qui sépare le *pagus Domitius* du *pagus Ambitrebius* et qui représente une valeur de près d'un million de sesterces. Enfin, les Cornelii, C. Vibius Severus, C. Coelius Verus apparaissent comme les richards du pays. Ils donnent l'impression de véritables marchands de biens, possédant à la fois *fundi* et *saltus*, pâtures et forêts, plaine et montagne, et poussant leurs acquisitions partout où leur argent a trouvé son emploi, dans six *pagi* de Veleia, de Plaisance et de Parme. L'*agellus* comme le *latifundium*, toute terre fut, pour eux, bonne à prendre.

Tels sont les traits individuels que De Pachtere a su découvrir dans son texte et que son chapitre VI nous a décrits avec une verve originale. Mais il ne s'y arrête pas ; et c'est l'histoire dont ces hommes furent les acteurs qu'il a voulu retracer en ses grandes lignes et suivre à travers ses étapes principales. Mais, s'il est relativement facile de se représenter comment, par une lutte patiente, les familles anciennes ont pu, lentement et pièce à pièce, assembler leurs domaines, il était plus délicat de saisir en son mécanisme la formation rapide des plus récentes parmi les grandes propriétés. De Pachtere y a cependant réussi ; et, avec lui, nous pouvons considérer que leur avènement a été favorisé, à deux reprises différentes, par des causes d'ordre divers. A la fin de la République et au début de l'Empire, le *latifundium* s'est formé au détriment de l'*ager vectigalis* dont les cités avaient eu, à l'origine, et gardèrent quelquefois, par la suite, la pro-

priété éminente, mais qui, par cession onéreuse, ou simple location, ou usurpation véritable, s'intégra si bien à la fortune immobilière des grands acheteurs que l'insignifiant *vectigal* dont certaines de ses portions demeuraient frappées ne les empêche pas, sur la Table de Veleia, de concourir à la garantie hypothécaire que l'empereur exige de ces usufruitiers comme s'ils étaient propriétaires. Plus récemment, les créations de grands domaines ont eu pour point de départ la crise économique qui a entraîné la débâcle des moins résistants, et dont M. Salomon Reinach a assigné les ravages au principat de Domitien. Favorisés par la mévente de cette période, et la baisse des fonds qui l'a suivie, les gros acquéreurs ont eu alors beau jeu pour profiter des malheurs des temps. Mais le péril qui les avait servis n'était pas sans lendemain; et, pour relever la rente foncière et la valeur du sol déprécié, ils s'empressèrent, sous Trajan, d'accepter le secours des emprunts perpétuels que le prince leur faisait contracter sur le budget du fisc au bénéfice de ses œuvres d'assistance alimentaire.

* * *

Dans son dernier chapitre, De Pachtere a étudié le fonctionnement même de l'emprunt, et jeté sur cette matière touffue une abondante lumière.

L'institution que la Table de Veleia nous fait connaître a pour but d'assurer la rente nécessaire à la subsistance de 145 *pueri legitimi*, à raison de 192 sesterces par tête et par an, de 34 *puellae legitimae*, à raison de 144 sesterces, de 1 *spurius*, au tarif de la *puella legitima*, et, d'une *spuria*, au tarif encore inférieur de 120 sesterces. Cette rent doit donc s'élever annuellement à 52.200 sesterces, et c'est, en effet, le chiffre total que fixe la Table à la troisième ligne de son préambule. L'empereur, au lieu de fournir lui-même cette rente, en impose le service aux propriétaires de l'Apennin de Plaisance auxquels il a prêté, en une fois, le capital qui la représente au taux de 5 %, soit 1.040.000 sesterces. Et il en cautionne le payement, en faisant souscrire par chacun de ces propriétaires une obligation foncière équivalente au capital, calculé à 5 %, de la part de rente qui lui incombe et gagée par l'ensemble de ses biens. De fait, l'empereur ne prête pas son argent; il le donne sans espoir de retour; il ne grève même pas les biens de ses obligés, devenus les débiteurs des *alimenta*, d'une hypothèque immédiate et réelle, puisque les sommes qu'il a versées entre leurs mains ne sont pas remboursables, mais seulement d'une hypothèque virtuelle appelée à se réaliser dans le cas où soit eux, soit leurs ayants droit cesseraient de payer aux *alimenta* la redevance à laquelle ils sont indéfiniment tenus.

Or, dans la Table de Veleia, cette hypothèque est prise selon des modalités uniformes. Les propriétaires déclarent la totalité de leurs propriétés. En face de la somme à laquelle elle est estimée, l'empereur inscrit la somme qu'il a remise à chacun d'eux d'après sa déclaration et suivant une proportion à déterminer. Enfin, la garantie immobilière de cette somme est divisée entre les différents fonds dont la réunion constitue chacune des propriétés assujetties, aujourd'hui dans leur ensemble, et demain, si elles se morcellent, dans leurs diverses portions, à l'entretien des enfants assistés.

Non seulement De Pachtere circule, comme en se jouant, dans ce dédale de chiffres et d'opérations, mais il y a fait deux trouvailles. Pour la première fois, il a donné une explication pleinement satisfaisante, sinon tout à fait certaine, des petits écarts que l'on constate entre la somme indiquée par la déclaration d'ensemble, et le total des évaluations parcellaires qui, en théorie, devraient la recomposer exactement. C'est, d'après lui, que la première est calculée sur la base du revenu foncier évalué par les agents du fisc, tandis que les secondes le sont sur celles des derniers prix d'achat établis par la production des contrats de vente. Ensuite, il a découvert et confirmé d'un bout à l'autre de la Table, grâce à quelques menues corrections de détail, toutes justifiables paléographiquement, un rapport constant, que nul n'avait encore soupçonné, entre le chiffre de la déclaration d'ensemble et celui du versement impérial. Avant 102, Trajan versait 10 sesterces, après 102, il ne versa plus que 3 sesterces et demi par 100 sesterces déclarés. Et De Pachtere voit dans cette chute de 10 à 8,05 °/。 de la subvention du fisc, ou, si l'on aime mieux, dans cette augmentation de près de 2 °/。 de la garantie hypothécaire, la preuve que, devenu, dans l'intervalle, plus exigeant, l'empereur a rendu plus onéreuses les conditions auxquelles il offrait son argent.

J'avoue que, sur ce point, j'éprouve les plus grosses difficultés à me ranger à l'opinion de l'auteur. Essayons, en effet, de voir ce qui se passait dans la réalité; et, par exemple, considérons l'espèce du propriétaire dont la déclaration s'élève à 100.000 sesterces (obligation XXXIX) Il a reçu de l'empereur 8.050 sesterces; moyennant quoi, il s'est engagé à servir perpétuellement aux *alimenta* la rente, à 5°/。, de ce dernier capital, soit 402 sesterces 50. Le pis qui puisse arriver, c'est que, succombant aux dettes qui pourront l'accabler un jour, il ne soit contraint d'en suspendre le payement, et que l'empereur provoque la vente foncière qui lui restituera ses avances. Dès lors, il est évident que l'empereur cherchera simplement à recouvrer son capital. Peu importe, donc, que ce remboursement forcé porte sur 10.000 sesterces, ancien tarif, ou sur 8.050, tarif nouveau: dans les deux cas, l'aliénation sera de droit également, et elle ne sera jamais poursuivie que jusqu'à concurrence du montant de la créance. Le

débiteur n'est donc ni plus ni moins favorisé; et, de toute façon, l'écart entre le prêt initial et l'ensemble des biens est si grand qu'on ne saurait, à mon avis, attribuer le changement de barème à l'intention du fisc d'obtenir un surcroît de garantie foncière.

Il est un autre point sur lequel je ne suis pas non plus convaincu : c'est que le fractionnement, entre les différents fonds d'un même domaine, de l'hypothèque éventuelle qui le grève en son ensemble, ait été, comme le voudrait De Pachtere, laissé au hasard. De Pachtere a mis excellemment en relief le but que le fisc avait dû se proposer en y procédant. « Dé même, écrit-il, que le possesseur d'une terre vectigalienne pouvait, une fois [le vectigal acquitté], disposer de ses biens à sa guise, les transmettre en héritage ou les vendre, de même le domaine engagé à la fondation alimentaire, tout en gageant l'intérêt annuel à payer, restait capable d'être mobilisé en argent, vendu en totalité ou en partie, divisé entre plusieurs héritiers. Mais, au cas particulier d'un [démembrement] [1], il fallait bien que chaque fonds ou chaque groupe de fonds prît sa part d'une charge qui subsistait après le morcellement territorial. C'est pourquoi l'argent donné par l'empereur est en quelque sorte distribué par avance sur chacun des biens ou série des biens dont se composait le domaine » (p. 110). Mais De Pachtere a été surpris de ne pas retrouver dans l'attribution des parts de ce capital le souci de garder entre l'estimation des fonds et « l'argent qu'on met sur eux » les proportions exactes que sa clairvoyance avait décelées ailleurs; et il a affirmé, en conséquence, que « l'arbitraire présidait à cette répartition », et que, « une fois fixée la somme qui revenait de droit au propriétaire d'après la somme qu'il avait déclarée, on la distribuait sur ses terres sans autre souci... que de retrouver dans l'addition le total du versement effectué » (p. 112).

Or, cette conclusion paraît dépasser ses prémisses : le fait que nous n'arrivons pas à ressaisir les règles suivies par le fisc ne suffit pas à prouver que le fisc s'est affranchi de toute règle. De plus, elle est en contradiction avec tout ce que De Pachtere nous a appris par ailleurs sur la rigoureuse méthode appliquée par le fisc en ces matières. Enfin, et surtout, elle va directement contre les intentions mêmes que De Pachtere a eu raison de prêter au législateur. Si le prince a voulu permettre à ses emprunteurs de mobiliser les terres de leurs domaines, il n'a pu que faire retomber sur elles, non au petit bonheur, mais selon une justice égale pour toutes, les fractions de dette dont la somme incombe à chaque domaine en son entier; et, quand on se reporte aux tableaux qu'a dressés De Pachtere avec sa conscience habituelle et où toutes les parties du total, à l'exception d'une seule, sont des nombres ronds, on est amené à supposer que le fisc a dû

1. Le texte, p. 110, porte « dénombrement ». Mais, de toute évidence, c'est là un *lapsus*, ou une coquille, pour « démembrement ».

diviser chacune de ses créances, non d'après le revenu actuel sur lequel est fondée son estimation d'ensemble du domaine, non d'après le plus récent prix d'achat des biens-fonds qui le composent et qui sont susceptibles eux-mêmes de dépréciation ou de plus-value, mais d'après un élément qui reste invariable au cours des temps, et peut, en toute circonstance, servir de commune mesure à toutes les parcelles : la superficie.

Mais cette conjecture, l'on ne saurait reprocher à De Pachtere de n'y avoir pas eu recours, puisque, faute de données de surfaces, la Table ne saurait en amorcer le plus petit commencement de vérification, et, aussi, parce que la substitution de la superficie au revenu comme moyen d'évaluation éventuelle ne se justifie que si le fisc qui l'a opérée faisait entrer dans ses prévisions la perspective de sérieuses modifications à intervenir dans le rendement du sol, c'est-à-dire, en dernière analyse, que si l'on a admis au préalable la destination de principe qui me semble devoir être assignée à l'œuvre de Trajan.

*
* *

Pour De Pachtere, comme pour Mommsen et Henzen, cette œuvre « est, en même temps, d'assistance publique et de crédit agricole » (p. 8). Il compare la situation, telle qu'elle était sous le règne de Nerva et de Trajan, à celle que Suétone et Tacite nous ont décrite à la fin du règne de Tibère. Alors, « le numéraire manquait ; d'autre part, les terres étaient obérées. L'empereur intervint... et mit à la disposition du public un fonds de 1.000.000 de sesterces, sur lequel on prêterait sans intérêt pendant trois ans à la condition qu'on engagerait des biens-fonds pour le double de la somme prêtée. Les mesures prises par Trajan au moment où il fonda l'institution alimentaire eurent aussi pour intention de secourir la propriété. Toutefois, au lieu d'un prêt sans intérêt, ce fut un versement à charge d'intérêt perpétuel » (p. 115).

Ce qui me frappe, plus encore que l'analogie si clairement dégagée par De Pachtere, c'est la différence. Sous Tibère, le prêt se fait à la volonté des emprunteurs ; sous Trajan, selon une proposition définie à l'avance par le fisc — d'abord 10 °/₀, puis 8 °/₀ de leurs fortunes immobilières — par conséquent indépendantes de leurs besoins réels. Il y a donc lieu de penser que l'initiative de Trajan a été provoquée par d'autres mobiles. S'il avait eu affaire à des propriétaires obérés, la gêne n'eût pas été égale chez tous, et comme adaptée d'avance aux barèmes successifs qu'il a plu au fisc de décréter ; et l'on ne peut dire que les versements de Trajan eurent d'abord « pour résultat de per-

mettre aux propriétaires d'éteindre les dettes anciennes qui pesaient sur leurs biens » (p. 114).

On ne peut davantage soutenir que l'institution de Trajan ait diminué la charge d'intérêt des dettes antérieures « comme par une véritable conversion » (p. 114). En effet, l'intérêt de 5 % par an que la Table de Veleia impose aux propriétaires qu'elle dénombre est conforme, sinon au taux légal, du moins au taux habituel des prêts à cette époque *(ibid.)*, et il ne diffère qu'en apparence du taux semestriel de 2 1/2 % inscrit dans le règlement des *Ligures Baebiani* (Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten* 2, p. 213). Si donc il y a eu une convention, elle était possible avec n'importe quel autre bailleur de fonds que l'empereur, et tout éloge de la générosité extraordinaire dont Trajan aurait fait preuve serait immérité. Enfin, on est tenu de considérer comme infime, ou même inexistant, le service que le prince aurait rendu à ses emprunteurs, en leur ôtant, par son prêt sans remboursement prévu de capital, « l'obsession du capital à payer » (De P., p. 115), puisque, à la longue, l'assujettissement à une sorte de loyer perpétuel devait aggraver leurs charges sans aucune possibilité de compensation. Mais alors, même après la magistrale étude de De Pachtere, resterons-nous condamnés à laisser sans réponse la question de savoir quelles idées inspirèrent Trajan, quel but ses efforts voulurent atteindre? Je ne le crois pas, et s'il ne nous donne pas la solution du problème, le livre de De Pachtere nous ouvre toute grande la seule voie qui puisse nous y conduire.

L'intérêt général auquel le prince s'identifie avec une puissance de prévision et une souplesse législative qui tiennent du génie, c'est bien d'associer le relèvement de la terre à celui de la natalité, et d'écarter ainsi les périls mortels dont l'empire est menacé. Le « malthusianisme » a si profondément gangrené l'Italie que Trajan ne songe encore qu'à circonscrire le mal et à l'atténuer. Sur la Table de Veleia, les *alimenta* ne sont assurés qu'à 2 enfants naturels contre 179 enfants légitimes, et, sur ces derniers, qu'à 34 filles contre 145 garçons, preuve affreuse que l'exposition des *spurii* est un phénomène dont la généralité désarme le législateur, et celle des filles une habitude invétérée qu'il se sent impuissant à rompre en un jour et dont il n'espère triompher que petit à petit et à force de persévérance. (Cf. l'article de Miss Ashley, *English historical Review*, janvier 1921.)

Au surplus, la pénurie des hommes est conséquence autant et plus que cause de l'abandon progressif dont souffre la culture. Oliganthropie, grandes propriétés à faible rendement sont deux plaies terribles qui s'entretiennent l'une l'autre. Plus sûrement que l'assistance individuelle procurée sous forme de maigres pensions alimentaires aux enfants pauvres des cités, la renaissance du sol et l'accroissement de la production doivent remédier à la stérilité consciente dont se

frappent les races italiques. *Latifundia perdidere Italiam* : les *latifundia* perdent l'Italie, non seulement parce qu'ils sont la grande propriété, mais parce que le triomphe de la grande propriété a déterminé le renoncement à l'effort agricole, l'extension de la pâture et du maquis aux dépens du clos et du champ. Deux siècles avant les hommes, les entraînant avec elle, la terre est en train de retourner à la barbarie.

Voilà pourquoi Trajan a décidé de lui venir en aide ; et voici comment. Si l'on veut combler les vides qui se creusent comme un abîme au sein de la famille romaine, il faut d'abord entamer le désert que la formation des grands domaines est en train d'étendre démesurément, et réduire partout les *saltus* au profit des *fundi* à reconstituer ou à créer de toutes pièces. Or, toute exploitation d'un sol inculte exige une mise de fonds initiale, et le cas du propriétaire qui emprunte pour faire face aux dépenses qu'elle implique est si fréquent qu'il a fourni aux jurisconsultes un de leurs exemples classiques : « *Puta saltum grandem pignori datum ab homine qui vix tueri potest, nedum excolere. Tu acceptum pignori excoluisti sic ut magni pretii faceres...* (Ulpien au *Dig.*, XIII, 7, 25). Nerva avait pensé enrayer la dépopulation en prenant à la charge du trésor la subsistance d'un certain nombre d'enfants pauvres : *puellas puerosque natos parentibus egestosis sumptu publico per Italiae oppida ali iussit* (Aur. Victor, *Ep.*, 12), Trajan, sans abandonner l'institution embryonnaire de son prédécesseur, en transforme radicalement l'esprit, et lui confère une envergure et une efficacité extraordinaires, en remplaçant le versement direct, qui incombait naguère au fisc, par le versement indirect à effectuer par les propriétaires fonciers que ses subventions encouragent dans leur tâche nouvelle de cultivateurs. Ceux qu'il oblige ne sont pas des endettés, des malheureux au bord de la faillite. Ce sont des possesseurs de *latifundia* en jachère, puisque aussi bien les témoignages dont nous disposons nous viennent de contrées à *saltus*, comme la région des *Ligures Baebiani* à laquelle, depuis Mommsen, on a toujours reconnu ce caractère, comme les *pagi* de l'Apennin de Plaisance auxquels on ne pourra plus le contester après l'admirable résurrection qu'ils doivent à De Pachtere. Ce sont des propriétaires riches ou aisés, qui acceptent sans hésitation, avec les primes d'exploitation que leur accorde l'empereur, la chance inespérée qui s'offre à eux d'augmenter sans risque leur fortune foncière ; évidemment, ils se laissent tenter par la plus-value qu'ils attendent de la conversion par l'argent impérial de portions incultes de leurs *saltus* en *fundi* semés ou plantés : [*data pignori excoluerunt*] *sic ut magni pretii facerent...*

L'insistance de Trajan auprès d'eux s'est faite de plus en plus pressante et persuasive. Dans l'Apennin de Plaisance, quelques-uns seu-

lement avaient souscrit avant la fin de 101 ; cinquante ont répondu à l'appel impérial après 102. A mesure que se multiplient les recrues de ce service agricole, l'organisation de la banque fiscale se fait plus précise, et son fonctionnement plus sûr. Des barèmes de plus en plus perfectionnés et complexes calculent la subvention qui revient à chacun des emprunteurs, d'après l'estimation de son domaine total, selon des proportions qui varient avec les émissions mais qui sont arrêtées uniformément pour chacune d'elles ; et, vraisemblablement, la créance globale que gage le domaine dans son entier est répartie entre les fonds qui le composent d'après leurs surfaces respectives, non seulement en vue de leur morcellement ultérieur. mais en prévision des plus-values qu'il est légitime d'escompter pour chacun d'eux.

Une forme nouvelle d'exploitation du sol l'emporte alors dans l'économie romaine : celle que, pour cette époque, Mommsen a définie l'exploitation par les petits fermiers dans le cadre du grand domaine : *Groszbesitz mit Kleinpächtern*[1]. L'impulsion si grosse de conséquences que vient de donner Trajan à la propriété part d'ailleurs de son propre exemple ; et aux Tables de Veleia et de Bénévent répond, des Grandes Plaines de l'Afrique Proconsulaire, le règlement d'Henchir Mettich, dans lequel les procurateurs impériaux ont reçu du prince mission de promouvoir de toutes leurs forces, par les bras des colons partiaires, la mise en valeur des *saltus* que Trajan avait hérités de Néron et de ses successeurs.

L'idée de Trajan était, d'ailleurs. trop féconde pour mourir avec lui. On peut en suivre le développement au IIe et au IIIe siècles. Les facultés que Trajan avaient laissées aux propriétaires devinrent impératives sous Hadrien. La *lex Hadriana de rudibus agris et de iis qui per X annos continuos inculti sunt*, dont l'inscription d'Aïn-el-Djemala nous a rendu le titre exact, ne peut avoir qu'un sens, que je me suis efforcé, il y a quinze ans, de lui restituer, celui d'une disposition universelle, valable pour toutes les catégories de terre, dans toutes les parties de l'Empire, et transférant, partout et sans autre forme de procès, la possession des propriétés laissées en friche, pendant dix ans de suite, par leurs propriétaires aux cultivateurs qui viendront les exploiter pour leur compte. En conséquence, tout *saltus* dut être converti en *fundus* dans la proportion de 1/10 de sa superficie totale; et le fait que des mesures aussi révolutionnaires n'ont pas soulevé, de la part de ceux qu'elles menaçaient d'expropriation, des plaintes ou des protestations dont l'écho serait parvenu jusqu'à nous, s'explique de soi-même si Hadrien a renoué, en leur faveur, sur une échelle nécessairement agrandie, la tradition. inaugurée par Trajan, des avances d'argent fournies aux propriétaires qui défrichent leurs

1. Mommsen, *Boden- und Geldwirthschaft der römischen Kaiserzeit*, dans ses *Gesammelte Schriften*, V (*Historiche Schriften*, II), p. 588 et suiv.

terres sous la seule condition qu'ils en payeront l'intérêt à la caisse des enfants assistés. Or, nous avons deux preuves pour une que telle fut, en effet, la politique d'Hadrien. Les *plutei* qui ornèrent, au IIe siècle, les Rostres du forum romain, et dont l'un glorifie par ses bas-reliefs la protection accordée par le prince aux enfants pauvres de l'Italie, ont été sculptés sous son règne (Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten*[2], p. 213, n. 2); et son biographe, Spartien, n'a garde d'omettre l'accroissement que reçut de lui l'institution des *alimenta: « pueris ac puellis... incrementum... adiecit »* (*Hist. Aug.*, I, 7, 8).

Mais la misère des temps devait être plus forte que l'intelligente volonté des meilleurs empereurs. Un courant irrésistible continuait d'entraîner les hommes à déserter la terre. En vain, pour les y retenir, Pertinax suspend pendant neuf ans le payement des redevances alimentaires : « *alimentaria etiam compendia, quae novem annorum ex instituto Traiani debebantur, obdurata verecundia sustulit* » (*Hist. Aug.*, VIII, 9,). En vain, pour les y appeler, réduit-il de 10 ans à 1 an le délai à l'expiration duquel une terre inculte pourrait être dévolue au premier cultivateur décidé à l'exploiter : πᾶσαν τὴν γῆν κατ' Ἰταλίαν καὶ ἐν τοῖς λοιποῖς ἔθνεσιν ἀγεωργητόν τε καὶ παντάπασιν οὖσαν ἀργὸν ἐπέτρεψεν ὁπόσης τις βούλεται καὶ δύναται, εἰ καὶ βασιλέως κτῆμα εἴη, καταλαμβάνειν ἐπιμεληθέντι τε καὶ γεωργήσαντι δεσπότῃ εἶναι (Hérodien, II, 4, 6). Le retour à la terre et son repeuplement ne seront plus possibles qu'avec l'implantation des barbares dans l'Empire romain. Les « enfants de Mammée » dont nous parle le biographe d'Alexandre Sévère — *puellas et pueros Mammaeanas et Mammaeanos instituit* (*Hist. Aug.*, XVIII, 57, 7) — sont contemporains des distributions que consentit cet empereur à ses anciens soldats auxiliaires et qui consistaient, non seulement en des lots de terre, mais dans le bétail et la main d'œuvre servile indispensables pour les faire fructifier: *addidit sane his animalia et servos ut possent colere quod acceperant* (*Ibd.*, 58, 5). Lampride ajoute : « *ne per inopiam hominum... desererentur rura vicina barbariae* ». C'est que, au IIIe siècle, comme au début du second, les deux problèmes, celui de la dépopulation, celui de la décadence agricole, sont solidaires, et que les empereurs n'en séparent pas davantage les solutions [1]. L'esprit de Trajan n'a cessé d'animer les maîtres du monde.

C'est ainsi que la Table de Veleia domine l'histoire sociale de

1. En restituant *incre]mentum habit[atorum]* à la dernière ligne de la pétition adressée aux procurateurs impériaux par les colons d'Aïn-el Djemala, j'avais noté cette solidarité pour l'époque d'Hadrien. Je me crois toujours autorisé à faire état de ce complément, bien que l'éditeur du *Corpus* (VIII, 25943) l'ait depuis rejeté, « *quamquam acute excogitatum* », pour la raison que « *ad rem non pertinet : reditus fundi crevisse dicere debebant coloni* ». Malgré la grande autorité de M. Dessau, je persiste à croire que, dans le système du colonat partiaire, la multiplication des colons équivaut à l'accroissement des revenus des fonds qu'ils mettent en valeur.

l'Empire romain, éclaire les documents contemporains ou postérieurs qui nous ont transmis les traits les plus saillants de sa douloureuse évolution. On ne pourra plus la consulter sans lire De Pachtere, qui l'a comprise mieux que personne avant lui et dont on ne peut contredire certaines assertions qu'en s'armant des conclusions que son infatigable labeur et son intelligence historique ont acquises à la science. Son nom en est désormais inséparable. Chétive consolation pour ceux qui déplorent sa disparition prématurée, il vivra parmi nous aussi longtemps qu'il s'y rencontrera des esprits pour s'intéresser aux hautes et passionnantes questions que pose ce texte fondamental et dont a dépendu le sort de la civilisation antique, — aussi longtemps que le pays même au salut duquel De Pachtere a héroïquement sacrifié sa noble existence et les grands espoirs qui levaient en elle.

Jérôme CARCOPINO.

Je désire ajouter ici quelques mots sur les services que la Table de Veleia, telle que l'a commentée De Pachtere, peut rendre à l'étude de nos antiquités gauloises et gallo-romaines. Veleia étant une *civitas* d'origine gauloise, et d'ailleurs la constitution des *civitates* et de leurs *pagi*, en Italie, remontant aux temps italo-celtiques, il n'y a pas à s'étonner si la connaissance du territoire de Veleia apporte d'assez vives lumières sur celle de nos cités : la différence entre cité d'Italie et cité de Gaule est plutôt *quantitative* que *qualitative*, a dit justement Mommsen.

De Pachtere a eu le très grand mérite de montrer que, dans la *civitas* de Veleia, même au temps de Trajan, l'individualité du *pagus* était encore fort grande. Il constitue dans la cité une unité fort tenace, religieuse et économique. La plupart des grands propriétaires hésitent à posséder, à acquérir, en dehors de leur *pagus*. Chaque *pagus* a son nom et répond à une région déterminée, cohérente et naturelle, du sol de la *civitas*.

Il semble bien que les *pagi* remontent à une période antérieure à la *civitas*, et qu'ils sont l'unité territoriale primitive, celle qu'a formée la tribu, soit en s'installant à demeure, soit en organisant le défrichement du sol. Le noyau du *pagus* est de la terre cultivée ; la frontière, ou, plutôt, la zone frontière du *pagus* est constituée par des terres vagues, forêts, landes ou broussailles [1].

Parfois même, et encore à l'époque de Trajan, il n'y a pas, en cette zone frontière, de ligne, *limes*, nettement tracée, si bien que l'on ne sait au juste où finit tel ou tel *pagus*. — Tout ce que dit là De Pachtere

1. Voyez un fait semblable au Moyen-Age (Fustel de Coulanges, *L'Alleu*, p. 427), qui amena les communaux de village.

se vérifie en Gaule, et doit nous inciter à rendre, dans nos études géographiques, la première place au *pagus*.

Le livre de notre ami doit être encore consulté à propos de la formation des noms de domaines ou des noms de lieux. — De Pachtere distingue la couche celtique et la couche ligure : j'hésite à le suivre dans tous les exemples qu'il apporte. Je n'établirais pas aussi nettement que lui une séparation entre les deux mondes : ce qu'il appelle ligure, c'est pour moi le monde italiote avant l'arrivée des Étrusques et des Celtes, c'est-à dire le monde italo-celtique, dont l'onomastique renferme tant d'éléments pareils à ceux de notre monde gaulois. — On lira également avec fruit toutes les observations qu'il a faites au sujet des noms en *-acus*, et elles serviront le jour où on revisera enfin la question de ces noms, comme nous y invite ici (p. 111) M. J. Loth. — L'inventaire des noms de lieux suggère enfin un problème, auquel ont dû peut-être déjà penser ceux qui sont familiers avec la plus vieille géographie de la Gaule. Voici, chez les gens de Veleia, un *pagus* qui s'appelle *Statiellus ;* plus loin, un *pagus Bagiennus ;* ailleurs, un *pagus Vercellensis*. Ces noms se retrouvent en Italie comme noms de *civitates*. Est-ce une même *gens* qui aura fondé ici une *civitas*, ailleurs un *pagus*, et avons-nous affaire là aux vestiges des grandes migrations primitives (cf. les *Aulerci* de Gaule et autres ; *Revue,* 1901, p. 85) ? Ou s'agit-il de noms communs à l'origine, et qui, par suite, auront pu s'appliquer à des régions et des groupes différents, sans lien de parenté ? J'ai jusqu'ici préféré la première solution. — Tout cela, au reste, pour l'Apennin, nous ramène non pas, je crois, à l'invasion celtique d'après 400 [1], mais aux temps ligures.

CAMILLE JULLIAN.

1. C'est à cette invasion que je rapporterais le nom d'*Andes*, le village de Virgile, si vraiment il s'agit d'un nom italo-celtique.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCII

QUESTIONS HAGIOGRAPHIQUES : VICTOR DE MARSEILLE[1].

Les Actes de la Passion de saint Victor à Marseille[2] peuvent être étudiés, comme toutes les vies des saints : 1° dans leur contenu historique; 2° leurs détails topographiques; 3° leurs théories religieuses; 4° leur valeur littéraire. Je laisse à d'autres le soin de les examiner à ces deux derniers points de

1. Je remercie chaleureusement le R. P. Delehaye, des Bollandistes, des références de manuscrits qu'il a bien voulu m'adresser.

2. Il existe trois rédactions très différentes, sans parler de leurs variantes. — I. L'une, dont nous faisons presque uniquement état dans notre texte, est celle que Ruinart a vulgarisée (éd. de 1859, p. 333; *Acta*, 21 juillet, t. V, c. 143; je ne connais que le manuscrit de l'*Arsenal*, n° 939, XIII[e] s.), et qui, seule, mérite un examen approfondi. Elle est d'un homme qui connaît bien Marseille, mais qui n'en est pas originaire : car il lui reproche son idolâtrie et son hostilité à l'endroit des Chrétiens. La beauté du style, l'élévation des idées, la connaissance des questions religieuses et de l'antiquité païenne font penser à un écrivain de valeur et on a conjecturé avec vraisemblance Cassien, arrivé à Marseille en 415, et le fondateur du monastère de Saint-Victor (p. 314, n. 3). En tout cas l'œuvre et la tradition sont apparentées à la tradition de saint Maurice et à l'œuvre d'Eucher sur ce dernier (cf. *R.*, 1920, p. 41, n. 1), et l'on sait les liens qui unirent Eucher et Cassien. — II. Une autre *Passio*, postérieure, moins bien écrite, plus éloignée de la vérité, est certainement l'œuvre d'un Marseillais (il a écrit *in dilectione patriæ*); il ajoute quelques détails locaux, et, s'il supprime le préambule sur Marseille et son idolâtrie, c'est sans doute pour ne pas ternir la gloire de sa cité. Nous suivons le texte des Bollandistes, *Analecta*, t. II, p. 317 et s. (d'après le ms. de Namur 53, XII[e] s.; cf. *Anal.*, t. I, p. 505), mais M. Soyer, archiviste du Loiret, a bien voulu collationner pour moi les passages essentiels sur le ms. d'Orléans 280, le plus ancien ms. connu renfermant cette version des Actes de Victor (cf. p. 318, n. 5, p. 323, n. 1). La poésie de Marbod (Migne, *P. L.*, t. CLXXI, c. 1615 et s.) se rattache, semble-t-il, à cette seconde version. — III. Une troisième version, dont nous n'avons jusqu'ici que des résumés ou des fragments, nous apparaît dès le IX[e] siècle (Adon, *P. L.*, t. CXXIII, c. 305; Usuard, *ib.*, t. CXXIV, c. 281; dom Quentin, *Les Martyrologes historiques*, 1908, p. 193 et sans doute p. 285; ms. analysés par Tillemont, t. IV, p. 755 et s.). Dans cette version, Victor est soldat, mis en prison par son tribun Asterius, jugé par le préfet ou *præses* Euticius, exposé, flagellé, amputé du pied et écrasé par la meule. Dom Quentin attribue une importance particulière à cette version : il la croit la plus ancienne, et, intervertissant les théories courantes, il ne voit dans le texte de Ruinart que la rédaction la plus récente, faite de la combinaison des deux autres. Je ne peux suivre dom Quentin : la reconstitution de cette version par Tillemont (que dom Quentin ne

vue ; je me bornerai à rechercher jusqu'à quel point le récit du martyre et la description de Marseille sont conformes aux données de l'histoire et de la topographie.

I. Éléments historiques.

Maximien à Marseille. — C'est pendant un séjour de l'empereur que Victor fut martyrisé [1]. Rien ne s'oppose à un séjour de Maximien à Marseille. C'est dans cette ville qu'il s'est réfugié en 308, lors de sa campagne contre son gendre Constantin, et la manière dont il y fut accueilli et le siège qu'il y soutint montrent qu'on l'y connaissait et qu'il y avait des amis [2]. Durant son gouvernement des Gaules comme auguste, de 286 à 292, il a eu maintes fois l'occasion d'y venir [3], et la surveillance du port était nécessaire pour préparer ses expéditions contre les Barbares d'Afrique [4]. Peut-être y est-il passé, dans l'hiver de 290-291, à l'aller ou au retour de son entrevue à Milan avec Dioclétien [5].

cite pas), la discussion qu'il en fait, montrent bien, suivant son expression, qu'elle est de « méchant style » et sans valeur. Et, au cours de notre exposé, on verra bien d'autres preuves de l'antériorité du texte de Ruinart. L'antériorité des Actes de Ruinart résulte encore de ce que, malgré leur prolixité, ils ne font pas intervenir l'épisode de l'enfant Deutherius, fils de Longin le soldat, lequel se retrouve dans les deux autres versions, et est déjà connu dans le Martyrologe Hiéronymien. Mais il est du reste digne de remarque que le Moyen-Age a très peu connu la version de Ruinart ; le R. P. Delehaye n'en connaît qu'un ms. du XIIIe siècle, et la plupart des textes paraissent l'ignorer. La version de Namur, au contraire, apparaît au moins dans huit ms., dont cinq antérieurs au XIIIe. — Il y a eu, d'ailleurs, sans aucun doute, bien des textes et des traditions outre nos trois versions principales. Par exemple, le texte du P. Guesnay (*Annales*, p. 131), où Victor est décapité avec les trois soldats, celui de Raban Maur (*P. L.*, t. CX, c. 1158), qui se rattache à cette dernière, mais où Victor est évêque.

1. *Maximianus cum Massiliam advenisset.* Et l'auteur, parlant du martyre des Thébains, semble mettre cette arrivée peu après, soit vers 287-8. — La troisième version (p. 305, n. 2) place le martyre sous Maximien, mais en dehors de sa présence.

2. *Panegyrici*, VII, 19 et 20. Une très ancienne tradition le fait mourir à Marseille où il n'est pas impossible qu'il ait eu son tombeau (cf. Tillemont, art. 17 de *Constantin*).

3. Nous sommes fort mal renseignés sur les déplacements de Maximien.

4. En particulier vers 289-290, 291-3, pour ne pas parler de son expédition personnelle en 297-8 ; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e éd., p. 67-8.

5. Il n'y aurait pas de doute à ce sujet si l'on pouvait se fier à l'assertion du panégyriste qui, à l'aller, fait passer Maximien par Monaco, où il ne peut être arrivé que par Marseille (*Pan.*, III, 4) *Jam summas arces Monœci Herculis præteribas.* Mais ailleurs il parle, en y insistant, sur le passage des Alpes, et en particulier des Alpes Cottiennes (2, 9, 10). Remarquez en outre que ce voyage de Maximien a eu lieu vers le 25 décembre (*Pan.*, III, 2), et que la tradition place le martyre de Victor le 21 juillet.

La personnalité de Victor. — Victor est sans aucun doute citoyen ou habitant de Marseille[1], et parmi les plus considérés de la ville, peut-être le patron ou le protecteur de la communauté chrétienne[2]. Les Actes le qualifient de « noble », *nobilior*, de *vir clarus*[3] : c'était sans doute un *vir clarissimus*[4], c'est-à-dire un membre de l'aristocratie d'Empire, de la noblesse sénatoriale. Et cela explique qu'on lui fasse grief de ne pas prendre du service[5], de mépriser l'amitié du prince[6], de faire tort à l'État[7], de refuser l'accès aux honneurs.

L'accusation. — Le seul crime que l'on reproche à Victor est celui d'être chrétien, d'appartenir au nom chrétien. Tous les griefs que nous venons d'indiquer sont simplement des arguments allégués par l'accusation pour prouver son état de

1. Cela résulte du récit des Actes, plutôt que cela ne s'y trouve dit expressément. — La seconde version le dit nettement *civem Massiliensem*, sans que nous soyons assurés que l'hagiographe ne l'ait pas indiqué de lui-même. Il ajoute même qu'il était *nauta*, c'est-à-dire sans doute armateur : là encore c'est sans doute pure invention, à moins qu'il ne l'entende « au sens spirituel » (Quentin, p. 200 ; voir plutôt Boll., 14 juillet, t. III, p. 635). — La troisième version en fait un *miles* et (Till., p. 756) un *nauta* tout ensemble.

2. Les Actes nous le montrent, à l'arrivée de Maximien, circulant pour réconforter les fidèles, *castra sanctorum circumiens* et *per domos singulas*. Remarquez l'emploi très rare de *castra* dans le sens de lieux de réunion ou de stationnement ; cf. dans le même sens, à Rome, vers 400, *castra lecticariorum*, « station des porteurs de litières », etc. — Peut-être une allusion à ce rôle de dirigeant de la communauté chrétienne se trouve-t-elle dans le *in religione nostra instructior et ferventior et famosior* des Actes, ou dans le *gubernator* de la seconde version. — La troisième version lui fait faire ces visites au cours de ses deux mois de prison préventive, un ange lui ouvrant les portes chaque nuit. — Je laisse de côté la tradition qui en fait l'évêque de Marseille, tradition qui remonte au moins à Raban Maur (p. 305, n. 2).

3. *Vir clarus erat.*

4. *Clarus* peut parfaitement se dire au lieu de *clarissimus* ; Gaius, *Digeste*, XXVII, 10, 5 : *Persona clara velut senatoris vel uxoris*. Les sénateurs de Constantinople sont dits *viri clari* (*Anon. Valesius*, 30).

5. *Consueta militiæ stipendia.* On pourrait objecter que si Victor était sénateur, il n'avait pas à servir à l'armée depuis le règlement de Gallien (cf. Aur. Victor, *De Cæs.*, 37, 6). Mais *militia* peut s'entendre d'une fonction au palais (cf. Ammien, XXVIII, 4, 20 ; *Code Théod.*, VI, 20, 1) : ce que confirme, dans les Actes, l'offre de l'amitié du prince.

6. *Cæsaris amicitias... principum amicissima familiaritate... intima Cæsaris amicitia.* Voyez l'objurgation terminale de Maximien à Victor : *Placa Jovem et noster amicus esto.* Je remarque l'insistance avec laquelle les Actes parlent de cette « amitié » impériale. Le titre de *amicus* du prince existait encore sous Constantin (*C. Th.*, IX, 1, 4) ; comme on reproche à Victor de faire tort à César, *de injuriis Cæsaris*, il a pu le refuser à Maximien.

7. *De injuriis totius reipublicæ.* Cette expression de *respublica*, comme toutes les autres, convient admirablement à la langue du troisième et du quatrième siècles.

chrétien. Il est poursuivi en vertu de l'ordre de Maximien, qui ordonne de sévir contre les chrétiens, de punir de morts « spéciales » ceux qui n'abjureront pas[1]. Mais l'ordre n'est pas de prononcer le plus possible d'exécutions, mais d'en éviter le plus possible en obtenant des abjurations. C'est pour cela que toute la procédure tend, non pas à affirmer le christianisme de Victor, mais à le détruire, à obtenir de lui ce sacrifice aux idoles qui lui ôtera la qualité de chrétien et lui vaudra l'acquittement[2]. — Et c'est ainsi que ce sont toujours passées ces sortes d'affaires.

Les juges. — L'affaire de Victor alterne, suivant les épisodes de la procédure, entre un tribunal de magistrats et le tribunal de l'empereur[3].

Ici se présente la principale et peut-être la seule difficulté juridique de ce procès. Quels sont les magistrats qui le conduisent[4]? Les Actes nous disent qu'ils étaient au nombre de deux, et qu'ils s'appelaient *Asterius* et *Euticius*[5], et il leur attribue le titre, tantôt de *præfecti*, tantôt de *præsides*[6]. S'agit-il de préfets du prétoire? Mais il est douteux que Maximien ait eu deux préfets du prétoire siégeant ensemble[7]. S'agit-il de présidents, c'est-à-dire de gouverneurs de provinces? Mais le gouverneur

1. *Tota rabie bellum indicit, Christicolasque, nisi sacrificent idolis, exquisitis mortibus deperire jubet.* Il ne s'agit pas ici d'un édit de persécution générale, analogue aux édits de Dioclétien de 303-4, mais seulement d'une mesure administrative prise en application des anciens édits contre les chrétiens, toujours en vigueur, et peut-être d'une mesure de précaution ne visant que Marseille pendant le séjour de Maximien. Remarquez que la tradition ne parle que de Victor, que l'administration a pu choisir à titre d'exemple.

2. Depuis la première séance d'interrogatoire par les juges *(præfecti suadent clementius)* jusqu'à la sommation finale par Maximien *(placa Jovem et noster amicus esto)*, tout l'effort du procès tend à l'abjuration, c'est-à-dire à l'acquittement.

3. Les Actes disent indifféremment *tribunalia* ou *tribunal*, mais ils semblent préférer le pluriel pour les préfets, le singulier pour l'empereur.

4. La troisième version dit : *Primum a tribuno suo Asterio in carcerem trusus* (où il serait resté deux mois), *dein jussu Euticii præfecti*, etc. (exposition et condamnation); et il semble au premier abord qu'il y ait là la notation rigoureuse de la hiérarchie militaire, tribun puis préfet. Mais le Moyen-Age paraît avoir fait de *tribunus*, *præfectus*, *præses*, *prætor*, des titres interchangeables ; voyez, dans la *Passio* métrique de Marbod (cf. p. 305, n. 2), *uterque tribunus* pour désigner les deux juges de Victor.

5. Pour *Eutychius*. L'un et l'autre nom conviennent bien à l'époque.

6. Ce sont d'ailleurs des expressions devenues habituelles en hagiographie.

7. Cela, cependant, n'est pas impossible (Mommsen, *G. Schr.*, t. VI, p. 287; écrit en 1901) : nous connaissons si mal l'administration de Maximien !

de la province réside à Narbonne ou à Vienne[1], et si l'on suppose qu'il est en tournée et s'est mis à la disposition de Maximien, on ne saurait admettre qu'il ait un collègue.

Une solution se présente à mon esprit, provoquée par un détail de la procédure. Lorsqu'il s'agit de mettre Victor à la torture, un conflit s'élève entre les deux juges[2]. Euticius ou se récuse ou se retire, *recedit*, et il n'est plus question que d'un seul juge, Asterius, jusqu'à la fin de l'affaire. Je me demande si cet Asterius n'était pas le juge en titre, et l'autre son assesseur[3], car l'assesseur était, en matière de tribunal, un très gros personnage, associé à tous les actes du juge, *socius et particeps*[4], et qui pouvait même, par abus, juger et signer au nom du juge en titre[5].

Mais il reste toujours à rechercher si ce juge est le préfet du prétoire ou le gouverneur[6].

La procédure. — Victor est saisi et « présenté » au tribunal[7].

1re audience. Les juges l'interrogent[8] et lui conseillent

1. Suivant que la création de la Viennoise et le morcellement de la Narbonnaise sont postérieurs ou antérieurs à la date du martyre.

2. Soit au sujet de la légalité de l'espèce de torture à laquelle il pouvait être soumis, soit au sujet de savoir lequel des deux juges dirigerait les opérations de la question. Les Actes invitent à la seconde hypothèse : *optatæ sortes excruciandi martyris alteri cedunt*. Il s'agissait donc d'un conflit d'autorité entre deux pouvoirs mal définis, et ceci conviendrait fort bien à deux assesseurs.

3. Les Actes de saint Philippe mentionnent, à côté l'un de l'autre, le *præses* Bassus et son *assessor* Publius ; il y a même une querelle entre eux deux (p. 441, Ruinart). De même, les Actes de saint Quentin, ceux-ci, d'ailleurs, de valeur médiocre, font intervenir dans la condamnation du saint, à côté du juge Rictiovar, un *Severus Honoratus* [?] (*Acta*, 31 oct., t. XIII, p. 790 ; cf. p. 783).

4. D'après *Code Just.*, I, 51, 1 ; etc.

5. La chose fut solennellement défendue par Constantin en 320 pour les gouverneurs de province ; *C. J.*, I, 51, 2.

6. Ce que je comprendrais le mieux, ce serait qu'Asterius et Euticius aient été tous deux assesseurs du préfet du prétoire : on s'expliquerait sans peine le conflit d'attributions entre eux. On s'explique moins un conflit entre un gouverneur et son assesseur ; le gouverneur n'a qu'un assesseur ; le préfet peut en avoir plusieurs. Et que le rédacteur des Actes ait pu dire *tribunalia præfectorum* au lieu de *præfecti* au singulier, cela trouve son explication dans le fait que les actes d'un préfet, comme ceux d'un empereur, étaient rédigés avec l'emploi du pluriel (Mommsen, *G. Schr.*, t. VI, p. 285). — Mais, d'autre part, le préfet du prétoire n'avait nullement besoin d'un « ordre impérial » pour condamner à mort les trois soldats, puisqu'il possédait sans doute encore la souveraineté de la juridiction militaire. — La question des assesseurs, en particulier en matière criminelle, n'a jamais été étudiée de près. Le *Strafrecht* de Mommsen est insuffisant.

7. *Tribunalibus præsentatur*. L'expression est technique, très rare dans les textes, mais consacrée dans les Actes authentiques, comme ceux des Scillitains.

8. L'interrogatoire d'identité n'est pas indiqué dans les Actes, mais résulte de ce qu'on a constaté qu'il était *vir clarus*.

une première fois de sacrifier et de prendre du service[1]. — Mais, comme il est reconnu noble, le tribunal « décide de le renvoyer à l'audience impériale »[2].

2°. Au tribunal impérial, Maximien est assisté de ses *principes*, c'est-à-dire ses « comtes du consistoire »[3]. La parole est d'abord donnée aux accusateurs de Victor[4]. Puis il est sommé de sacrifier aux idoles[5]. Une discussion s'engage alors entre lui et l'empereur ou son entourage. A la fin, Maximien ordonne l'exposition publique de l'accusé à titre d'intimidation[6].

3°. C'est ensuite le retour au tribunal ordinaire, une troisième objurgation des juges, et, sur le refus de Victor[7], la mise à la torture, suivie de l'incarcération. Dans la nuit eut lieu la conversion des trois soldats préposés à la garde du saint.

4°. Au jour suivant, Victor et les trois soldats sont conduits sur la place publique. Si l'on en croit les Actes, les soldats sont alors interrogés, jugés sommairement et, par ordre de l'empereur[8], condamnés à mort et décapités sur place. Victor

1. *Primum suadent.* — Cela correspond à l'interrogatoire et à l'incarcération par le tribun dans la troisième version.

2. *Judicatum est uti ejus causa ad Cæsaris audientiam referretur.* — L'audience impériale fait défaut dans la seconde version. Elle est remplacée par le tribunal du *præses* ou préfet dans la troisième.

3. *Imperatorem cunctosque principes ejus.* L'expression, sans être technique, n'est point choquante.

4. *Multis undique accusationibus impetitus.*

5. *Perurgetur.*

6. Les Actes donnent trois motifs à cette exposition : 1° amener Victor à résipiscence ; 2° effrayer les chrétiens ; 3° venger les dieux. Sur cette exposition, p. 312, n. 3-4. — On sera tenté d'objecter que Victor, appartenant à la noblesse, ne pouvait être soumis à la torture ou à une ignominie publique ressemblant à la torture (*ignominiosa viri pœna,* disent les Actes : l'expression est technique ; cf. *Dig.,* XLIX, 16,3, 1). Mais si les sénateurs étaient en principe soustraits à la torture, on exceptait les cas de lèse-majesté, de magie, d'autres encore. Et l'ordre de l'empereur, qui est ici donné, permettait toujours de torturer les plus nobles ; cf. Ammien, XIX, 12, 9, où il s'agit d'un fils de consul, *per elogium principis torqueri præceptus* ; cf. le *Code Théodosien,* IX, 35, *de quæstionibus,* et le commentaire de Godefroy. — N'oublions pas que nous sommes en présence de Maximien, dont la sévérité ou la cruauté sont indéniables.

7. Ici se place le long discours apologétique de Victor, le plus beau morceau des Actes.

8. *Imperiali jussu gladio feriuntur.* — Il semble que l'empereur n'ait pas prononcé lui-même la sentence, mais qu'il ait mandaté le juge ordinaire pour l'affaire des trois soldats en indiquant la pénalité en cas d'obstination. Ici, la seconde version met un intervalle de trois jours entre l'interrogatoire des soldats et leur jugement. Et cela seul, dans ce texte, peut à la rigueur être accepté, quoique le procès des soldats ait pu être expédié très sommairement.

est mis une seconde fois à la torture, en présence sans doute des corps de ses frères. Puis il est ramené à la prison, avec un dernier délai de trois jours[1] pour venir à résipiscence.

5°. C'est devant l'empereur qu'a lieu le jugement suprême[2]. Dernier interrogatoire, dernière objurgation, nouveau refus de Victor. Maximien fait alors avancer un prêtre, tenant dans ses mains un autel portatif de Jupiter[3]. « Brûle l'encens », dit le prince, « et sois notre ami. » Victor se saisit de l'autel, le jette à terre, le foule aux pieds. Maximien ordonne d'abord de lui couper le pied, puis de le faire écraser par la meule. Mais la machine s'étant détraquée[4], Victor respirant encore, on finit par le décapiter.

Nous connaissons trop mal la procédure capitale des temps de Dioclétien pour confirmer tous ces détails par d'autres exemples[5]. Mais il n'en est aucun qui paraisse contraire à la jurisprudence romaine.

Le lieu de justice et la publicité des séances. — Le « tribunal des préfets » paraît installé en plein air, sur une place publique. La foule assiste au procès, sans doute aussi à la torture et à l'exécution. Il lui est permis de manifester, et elle ne se prive guère de crier et d'injurier l'accusé[6]. C'est également en présence de la foule que se tiennent les audiences impériales[7]. Les exécutions sont publiques et ont lieu sur la place princi-

1. *Revocatur in carcerem, ubi triduo*, etc. — Les Actes ne disent pas qu'il s'agit du délai de résipiscence de trois jours. Mais je suppose ce délai d'après d'autres Actes de Martyrs, en particulier des Scillitains : *spatium trium dierum vobis tribuo, ut resipiscatis* (Ruinart, p. 131 ; texte des Actes proconsulaires que je trouve préférable à celui de *triginta dierum* d'autres versions).

2. *Cæsar suis adspectibus eum imperat sisti.* Tout ceci est expression absolument technique en procédure.

3. *Jovis aram... sacerdos paratus assistit* : l'expression de *assistit* est technique. — Jupiter est le dieu suprême dans la vie officielle de ce temps-là. — Il est nettement question, dans les écrits du temps, de ces autels portatifs qui servaient aux enquêtes officielles sur les chrétiens; *De mort. pers.*, 15, 5; Prudence, *Peristephanon*, X, 916, Dressel; etc.

4. La version du P. Guesnay dit simplement que Victor respirait encore après le supplice de la meule.

5. Voyez la pauvreté en renseignements du *Strafrecht* de Mommsen.

6. *Circumstantium clamor*, etc.

7. Cela apparaît avec une absolue précision dans la première audience impériale: *data sententia, conclamat exercitus populi.*

pale[1]. Car il est de règle, disaient alors les juristes, que le public soit admis à toute affaire où se décide l'état d'un homme ou d'un patrimoine[2].

Les peines. — Quatre catégories de châtiments sont indiquées dans les Actes de Victor :

L'exposition publique. — Une première fois, Victor est traîné par toute la ville, les membres liés[3]. — Une seconde fois, il est exposé au forum, au cours du jugement et du supplice de ses compagnons[4].

La torture. — Victor est attaché deux fois[5] au poteau, et fouetté à l'aide de baguettes et de lanières de cuir de taureau[6]. — Pendant l'exposition, il est permis à la foule de le frapper ou de l'injurier[7].

La mutilation. — Victor ayant foulé aux pieds l'autel de Jupiter, l'empereur fait couper le membre[8] qui a servi à la profanation[9].

La mort. — Les trois soldats sont décapités[10]. Victor est condamné à l'écrasement par la meule[11], et ce peut être un de ces supplices raffinés que les persécuteurs empruntèrent aux châtiments d'esclaves[12]. Mais l'opération n'ayant pas réussi, on finit par lui trancher la tête[13].

1. Cela est dit pour les trois soldats. Cela n'est dit pour la décapitation de Victor que dans la seconde version (p. 305, n. 2).

2. Voyez les textes *C. Théod.*, I, 12, 1 ; I, 16, 6 et 9.

3. Par ordre de l'empereur : *funibus coartatum per totam urbem præcepit volutari... per totam civitatem brachiis pedibusque ligatis pertrahitur.*

4. *Ad spectaculum.*

5. Une première fois dans l'audience qui suit le retour du tribunal impérial ; une seconde fois au forum, après le supplice des trois soldats.

6. Pour la première fois : *Asterius jubet affigi... depositum patibulo.* Pour la seconde fois : *iterum suspensus fustibus nervisque taureis atrocissime cruciatur.*

7. Première exposition : *manibus vel maledico ;* seconde : *turbis undique tunditur.*

8. *Pedem jussu Cæsaris amputatum.*

9. C'est ainsi que j'explique le principe de ce châtiment ; cf. l'amputation des mains pour les voleurs ou les prévaricateurs : *rapaces manus præcidentur ; C. Th.*, I, 16, 7. — L'amputation du pied est attestée pour cette époque, *De mort. pers.*, 36.

10. *Gladio feriuntur.*

11. *Ad molam pistoriam ducitur.*

12. *Quæsitissimæ pœnæ,* dit Tacite, *Ann.*, XV, 44. *Exquisitis mortibus* dans nos Actes.

13. *Gladio illi caput abscindunt.* — Une variante (troisième version, résumant la première?) le faisait mourir immédiatement sous la meule.

La privation de sépulture. — Comme à l'ordinaire[1], on décida que les corps seraient privés de sépulture, et on les jeta à la mer[2].

Les agents d'exécution. — Ce sont des soldats, au nombre de trois[3], qui gardent Victor dans la prison[4], et, comme on le voit si souvent dans l'histoire des persécutions, ils le gardent avec familiarité et laisser-aller[5]. — Ce sont des licteurs, impériaux ou provinciaux, qui le torturent et sans doute le mettent à mort[6]. — Ce sont des appariteurs, *apparitores*, sans doute municipaux, qui le conduisent au forum[7]. — Jusque dans ces détails, les Actes nous présentent un récit d'une parfaite correction administrative.

Que ces Actes renferment des faits miraculeux dus à ces propos de folklore que multiplia le souvenir des martyrs[8]; qu'aux questions des juges ou aux réponses de l'accusé, nécessairement courtes et précises, on ait substitué de longs développements politiques ou théologiques[9]; qu'un mot mal compris ait pu déterminer une assertion erronée[10] : cela va sans dire. Ces Actes ne sont point originaux. Ils ont été écrits plus d'un siècle après l'événement. Et un siècle, en matière de traditions religieuses, est un espace de temps qui suffit à dénaturer toutes les vérités et à créer toutes les fables. Mais les

1. Les exemples abondent.
2. *Omni humanitate sepulturæ prohibita.*
3. Les Actes indiquent trois soldats de garde, *Alexander, Longinus, Felicianus*, que Victor ne tarda pas à convertir.
4. *Lictores sub custodia militum in carcerem trudunt.* Soit les soldats qui accompagnaient Maximien, soit les soldats en garnison à Marseille, *milites muscularii* entre autres (*Not., Occ.*, XLII, 16; sans aucun doute des soldats de marine et non des artilleurs).
5. Voyez le récit de leur conversion et de leur sortie avec Victor pour aller se faire baptiser.
6. *Lictores sævi*, etc.
7. *Apparitores ad forum rapiunt.* Si *quibus auditis*, qui suit, se rapporte aux appariteurs, ils auraient annoncé par des cris ou une proclamation la séance du forum, ce qui est tout à fait conforme aux habitudes romaines.
8. P. ex. la conversion des soldats de garde, qui est un épisode courant en hagiographie. Si elle n'était pas authentique, on s'expliquerait mieux l'incertitude des Actes sur le procès des trois soldats (p. 310, n. 8).
9. Le discours apologétique de Victor, à la troisième audience, n'a pas moins de 107 lignes très denses.
10. Cf. p. 318, n. 5.

erreurs ou les digressions d'un récit n'impliquent pas l'inexactitude d'un événement[1]. Et ici, à ne voir que les faits eux-mêmes, dans leur enchaînement historique et leurs rapports juridiques, ils se présentent à nous avec toutes les apparences de la réalité, ils forment un cadre d'une réelle solidité. J'ai peine à croire qu'ils n'aient pas été fournis à l'auteur[2], directement ou indirectement, par un procès-verbal authentique de la passion de saint Victor sous l'empereur Maximien.

Il n'en demeure pas moins possible que, sur un nom de Victor[3], vaguement transmis dans les milieux chrétiens de Marseille, un habile écrivain ait construit, au ve siècle par exemple, un long récit dans le cadre connu des procédures de persécution[4]. — De tous les documents d'histoire, il n'en est pas qui laissent plus d'hésitations que les Vies de Saints.

II. — Éléments topographiques.

Les Actes de saint Victor[5] nous donnent des renseignements topographiques d'une exactitude telle, que l'on doit placer à Marseille la rédaction qui nous est parvenue. — Je laisse de côté, pour le moment, la date à laquelle conviennent ces renseignements.

Marseille, ville romaine. — Le récit débute par un éloge de Marseille, de son ancienne gloire, de ses richesses passées.

1. L'erreur de méthode commise par l'hypercritique hagiographique a été de conclure à la « légende », dès que le récit s'est trouvé encombré de miracles, de discours, d'emprunts au dehors. Et de ce qu'une vie de saint a été copiée sur une autre, par exemple, il ne s'ensuit pas que les deux saints n'aient point existé. — Dufourcq, par exemple, *Étude sur les Gesta*, t. II, 1907, p. 107 et s., ne voit dans ce martyre qu'une « légende », étroitement apparentée à celle de la légion Thébaine et de saint Sébastien, et un produit de l'école de Lérins. — Dom Quentin a signalé (p. 198), et les Bollandistes avant lui (*Acta*, p. 142), les analogies avec les Actes de saint Phocas (14 juillet, t. III, p. 639 et suiv.) : mais il est à remarquer que ces analogies ne valent que pour la version du ms. de Namur (p. 305, n. 2).

2. Peut-être l'auteur de la seconde version (p. 305, n. 2, p. 310, n. 8) a-t-il connu, en dehors de nos Actes, directement ou indirectement, ce procès-verbal de la passion. Mais il le dénature, évidemment, de toutes manières.

3. La plus ancienne trace du culte de Victor pourrait être le début du ve siècle, si l'on rattachait à ce culte la fondation du monastère par Cassien (Gennadius, cf. p. 305, n. 2). Après cela, il faut descendre jusqu'à Grégoire de Tours et Fortunat; mais dès ce temps Victor était le martyr essentiel de Marseille et l'un des principaux de la Gaule.

4. J'avoue cependant ne pouvoir pousser si loin le scepticisme.

5. Je parle surtout, dans mon texte, des Actes dits de Ruinart (p. 305, n. 2).

Mais on n'y trouverait aucune allusion à son origine grecque, et tous les traits du tableau sont pour relever son caractère romain[1] : « Elle fut », y est-il dit, « l'adoratrice zélée des dieux, ou, plutôt, des démons romains[2]. » — Ceci est absolument conforme à la réalité. Dès le IIIe siècle, toute trace d'hellénisme était complètement disparue de Marseille[3]. Les magistrats portent des titres latins[4], les simples citoyens empruntent leurs noms aux familles romaines[5], et les cultes principaux, semble-t-il, sont maintenant ceux d'Isis[6] et de la Mère des Dieux[7]. Même les bâtiments et lieux publics, qui sont d'ordinaire si fidèles aux appellations traditionnelles, avaient pris

1. *Massilia, civitas ampla, quondam mirabili structuræ suæ firmitate* [cf. p. 318, n. 2], *simul et pulcritudine gloriosa, in optimo terræ solo, in capite Galliarum sita* [dans le sens, très littéraire, de « à l'origine », à « l'entrée » de la Gaule], *terra marique omnium fere gentium commerciis patens, immensa divitiarum opulentia, et frequentibus populorum turbis, armorumque terroribus inclita fuit : unde et Romanæ potentiæ meruit esse in occiduis partibus* [expression des IVe et Ve siècles] *quædam propria sedes.* L'auteur fait allusion au rôle joué par Marseille alliée et patronne de Rome en Gaule. Et je ne doute pas qu'il ne s'inspire de quelque auteur classique (cf. Cicéron, *Pro Fonteio*, 1, 3 ; *Philipp.*, VIII, 6, 18 ; *De off.*, II, 8, 28).

2. *Quare et Romanorum numinum, immo Romanorum dæmonum studiosa cultrix, et sacrilegarum superstitionum acerrima et ferocissima defensatrix habebatur* [*defensatrix* appartient à la langue du IVe siècle]. Et les Actes font ensuite allusion à de nombreuses persécutions, provoquées par les Marseillais eux-mêmes, surtout lors du passage des empereurs, en l'honneur desquels on offrait des martyres, soit des chrétiens de la ville, soit des chrétiens du voisinage *(circa se)*. Si l'auteur se réfère à quelque fait précis, il peut s'agir de la persécution de Maximien plutôt que d'une persécution sous Aurélien ou Gallien. Le *circa se* peut faire allusion à des chrétiens de la vallée de l'Huveaune ou, même, des parties rurales des territoires d'Arles ou d'Aix (Saintes-Maries, Saint-Zacharie, La Gayole). De toutes manières, ce texte suppose des récits antérieurs. Il n'y a rien à tirer des prétendus saints marseillais du premier mars *(Acta*, I, p. 29).

3. C'est pour cela qu'Allard a eu absolument tort, à propos du martyre de saint Victor, de faire intervenir la Diane d'Éphèse, l'Apollon de Delphes, les timouques et les écoles grecques (*La Persécution de Dioclétien*, I, p. 43).

4. *C. I. L.*, XII, 400, 407, 409, 410.

5. Voyez le *Corpus Inscr. Lat.*, XII, 407 et s.

6. *C. I. L.*, XII, 410 *(add.)*; *Inscr. Gr. Sic. It.*, 2433.

7. Espérandieu, n° 83. — Victor, dans son discours apologétique, ne parle que de dieux romains : Jupiter, Junon, Mars, Vénus, *deæ Febres*, *dei Pallores*, *dei Stercutii*, *deæ Cloacinæ*, noms que l'auteur des Actes emprunte évidemment à quelque écrit de polémique chrétienne (on les trouve rapprochés chez saint Augustin (*Ep.*, XVII, 2 ; et ailleurs, *De c. D.*, IV, 23). C'est sur un autel portatif de Jupiter que Maximien demande à Victor de sacrifier. — La tradition place un temple de Diane à la Major : mais, outre qu'elle dit Diane et non Artémis, outre que Diane est, de toutes les divinités classiques, la plus familière au folklore, il est possible qu'elle soit simplement le nom populaire de la Mère des Dieux : *Magna est Diana mater deorum* (*Passio sancti Torpetis*, 17 mai, IV, p. 7). Et quand saint Symphorien à Autun déclame contre Diane (*Trivia, Dæmonium meridianum*), c'est sans doute à la Mère qu'il pense, sa principale adversaire (22 août, IV, p. 497); cf. *Revue*, 1906, p. 71.

des appellations latines, *Forum*[1], *Campus Martius*[2], *Macellum*[3], etc.[4].

L'étendue de Marseille. — *Civitas ampla*, disent les Actes[5]. Un panégyriste de Constantin nous donne les dimensions de la périphérie du rempart, 1500 pas[6], une lieue celtique, 2220 mètres. Je les retrouve exactement dans la ligne d'enceinte que j'assigne à la Marseille des temps romains : le port

1. P. 319, n. 3.

2. *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 56 et 63. C'est la plaine de Saint-Michel (la rue du Camas perpétue ce nom, par Capmars, Camars); cf. p. 116.

3. Devenu « mazeau ». — Il y a dans la Marseille médiévale trois *macella* principaux : 1° Le *Macellum Antiquum* [est-ce le *Macellum Novum* de l'acte de 1219? Albanès, n° 221], qui devait être près de l'Horloge, vers la rue des Belles-Écuelles, en deçà mais près des remparts, à l'endroit (*portale de Parpillon*) où entrait le chemin de la colline des Carmes (*Roca Barbara*) et du haut pays (*oppidum* d'Allauch); cf. *Revue*, 1914, p. 221. Et je présume que c'est un emplacement très ancien, un vieux marché où les Grecs trafiquaient déjà avec les Barbares de *Roca Barbara* et de la montagne. 2° Le *Macellum Tholonei* [de *teloneum*], vers le croisement de la rue Belsunce et de la Grand'Rue, également près des remparts, mais en dehors, et au voisinage de la *porta Romana*, sur la route de l'Huveaune et de l'Italie. 3° Le *Macellum de Acuis* ou des Accoules [*majus, vetus, antiquum*, m'écrit Duprat] au nord de la place du Petit-Mazeau, peut-être au contact de la Ville Supérieure et de la Ville Inférieure. Tout cela peut être très ancien. Remarquez que Rome eut également un *macellum* central (près du Forum) et d'autres *macella* au voisinage des portes de Servius Tullius, tantôt en deçà, tantôt au delà. Et cette opposition entre marché central et marchés des portes se rencontre dans nombre de nos cités médiévales.

4. La formation des noms des rues marchandes ou autres, est, dans la Marseille médiévale, identique à la toponymie de la Rome impériale et de nos vieilles cités françaises. — Le nom le plus intéressant pour l'objet qui nous occupe est celui de la *carreria Annonariæ Superioris* (rue des Grands-Carmes), une des rues primitives et essentielles. Cette rue, en dehors du reste de l'enceinte gallo-romaine, n'était autre que la fin de la *via publica* qui venait du haut pays (ici, n. 3). Cette portion de la route traversait la colline des Carmes ou de *Roca Barbara*; et sur l'esplanade de cette colline se trouvait sans doute un marché aux grains et provisions (*annonaria*). A la descente des Carmes, la rue ou la route entrait dans la vieille ville gréco-latine par la porte de Parpillon (ici, n. 3). — Le nom de cette porte, qu'on a fait à tort dériver du grec, doit venir du latin *papilio*, « tente » (militaire ou sacrée), et se rattache peut-être à quelque dépendance du marché.

5. L'expression de *ampla* pour une enceinte de 1.500 pas n'est pas du tout étonnante si l'on songe à la petitesse des villes du Bas-Empire. Ammien Marcellin considère comme des villes éminentes des villes qui n'atteignaient pas cette dimension (XV, 11, 10 et s.). Les plus grandes villes de la Gaule, Trèves exceptée, n'arrivaient pas à 3.000 m. (voir Blanchet, *Enceintes*, p. 283).

6. Le panégyriste de Constantin (VII, 19) dit que Marseille tient à la terre ferme par un isthme de 1.500 pas, *solis mille quingentis passibus terræ cohæret*. Il est bien évident que cela est inadmissible, même à priori, 1.500 pas ou 2.220 mètres formant dans n'importe quel cas un seuil d'une largeur considérable; et d'ailleurs la distance entre le fond du Vieux Port et l'anse de l'Ourse n'atteignant que 800 mètres. Je suppose donc que l'orateur, qui parle par ouï-dire, *ut audio*, a confondu périmètre et seuil d'accès. — Je ne pense pas qu'on puisse corriger *passibus* en *pedibus*. — A la rigueur on pourrait supprimer *mille* et accepter 500 pas.

et le rivage, la rue du Panier et des Belles-Écuelles, les abords des rues Sainte-Marthe et Belsunce[1].

1. Je précise plus que je n'ai pu faire *Revue*, 1900, p. 343-4. Ma conviction s'est affirmée pour la ligne septentrionale (Panier, Belles-Écuelles, Sainte-Marthe). Mais j'hésite toujours pour la ligne orientale (entre la rue Sainte-Marthe et le port). Ce qui m'a fait choisir présentement la ligne aux abords de la rue Belsunce, ce sont les arguments suivants, dont je ne méconnais pas la fragilité : 1° le *teloneum*, vers cette rue et sur la Grand'Rue, semble ne pouvoir être qu'en dehors d'une ancienne limite de la cité [mais il faut avouer qu'il semble de date récente, me fait observer Duprat] ; 2° la série des 30 rues perpendiculaires au port, qui forment un système régulier et, selon moi, primitif [Duprat ne le croit pas], finit entre la rue Saint-Jaume et la rue Belsunce ; 3° la partie de la Grand'Rue appelée *via Nova* doit être placée en dehors de l'enceinte ; la partie appelée *via Recta*, en dedans : or c'est entre la rue Saint-Jaume et la rue Belsunce qu'elle change de nom (Teissier, p. 168 ; [Duprat en doute]). — Remarquez que la ville de Marseille, ainsi conçue, forme un trapèze régulier, en accord avec les plans habituels des villes grecques (cf. Haverfield, *Ancient Town-planning*, 1913, ch. 3 et 4), et qui cadre également avec le système des villes gallo-romaines du Bas-Empire. — Mais je reconnais que deux autres tracés sont possibles pour cette ligne orientale. 1° L'un au delà, suivant la ligne brisée, marquée par les rues des Auffiers, de la Pierre-qui-rage, de la Pyramide, du Grand-Puits, Neuve-Saint-Martin ; et ce tracé peut s'appuyer sur quatre arguments : la direction de ces rues, celle de la grande fontaine (p. 321, n. 1), le fait qu'il englo-berait dans la cité le grand quartier de la Juiverie (des deux côtés de la rue Belsunce), sa correspondance avec le mur ou l'enceinte dite de 1072 [hypothèse de Duprat]. 2° L'autre en deçà, approximativement par la ligne de la rue Saint-Jaume et de la rue de la Campane ; et ce tracé peut s'appuyer [m'écrit Duprat, qui le propose de préférence] sur sa correspondance avec les limites de la paroisse primitive des Accoules (cf. *Revue*, 1900, p. 343, n. 3) ; il s'appuie aussi sur la direction des rues, et sur ce qu'il laisserait en dehors à peu près toute la Juiverie. — Au surplus, Marseille ayant eu au moins trois bâtisses de rempart, celle de la ville assiégée par César, celle de Néron, et peut-être une autre sous le Bas-Empire, il n'est pas impossible que chacune de ces trois lignes orientales (Grand-Puits, Belsunce, Saint-Jaume) corresponde à une enceinte antique, la plus à l'ouest (marquée par la limite des Accoules) demeurant la plus récente. — A ces trois lignes du côté oriental, on peut en ajouter une quatrième du même côté, le long de la rue Négrel : cela, si on ajoute foi à la muraille de la Poissonnerie Vieille (cf. 1900, p. 344 ; 1914, p. 341-2). Mais ce ne pourrait être que la première enceinte, celle de la fondation, avant la grandeur de Marseille, antérieure à celle qu'a décrite Aviénus. — Jusqu'à nouvel ordre, je ne tiens pas compte du mur récemment mis à jour (cf. *Revue*, 1918, p. 47), sur lequel une vive discussion est ouverte à Marseille. Mais, s'il est gréco-romain, et si c'est un mur de rempart, il répond en somme à la direction de la rue Belsunce, qui pourrait être pour une part l'héritière des terrains militaires. — D'ailleurs ces variantes de la ligne orientale, d'une part, ne touchent pas à la ligne essentielle, qui est celle du nord, et, de l'autre, ne sauraient modifier la structure de Marseille grecque et romaine. Elle garde sa forme régulière et son aspect ramassé. — Toutes les rues intérieures sont trop régulièrement disposées pour ne pas remonter, par-delà le Moyen-Age, jusqu'à un dispositif de l'époque ancienne. — La voie maîtresse était formée par la Grand'Rue et la rue Caisserie, venant de la *porta Romana*, suite et fin de la route d'Italie, et par la rue de l'Évêché, venant de la *porta Gallica*, suite et fin de la route des Gaules. La rue Négrel, qui débouchait de la porte de *Parpillon* (route de la montagne, p. 316, n. 3 et 4), et la rue de la Prison (p. 320) étaient déjà sans doute les transversales les plus importantes. — En dehors des murs, les trois principales routes envoyaient, aux approches de la ville, des rameaux qui rejoignaient directement les portes autres que la porte visée par la route. C'est ainsi que la voie des Gaules devait se bifurquer vers Pentagone, et, tandis que la route principale gagnait la *porta Gallica* par la rue Malaval, un rameau gagnait les Carmes et l'arrivée de la route de la montagne. Et celle-ci venue par la rue Bernard-du-Bois,

Les remparts. — L'auteur des Actes dit que Marseille avait été « autrefois admirablement fortifiée »[1]. Il fait peut-être allusion aux remparts qui résistèrent à César. Mais il songe peut-être simplement à ceux qui furent construits sous l'Empire et dont un orateur romain nous dit, à la date de 308[2], qu'ils étaient fort solides, constitués par une muraille très élevée et des tours très rapprochées. Les Actes parlant au passé, *quondam*, il est possible qu'en raison et à la suite du siège de Marseille par Constantin en 308, l'enceinte ait été partiellement démolie[3].

Le port. — Il est à remarquer que, pour désigner le port, les Actes disent « le profond bras de mer qui entoure la cité au midi »[4]. Un autre récit de la passion de Victor dit que son corps fut jeté « au port des poissons »[5] : peut-

d'un côté marchait à la porte de *Parpillon* par la rue des Grands-Carmes, de l'autre à la porte des Gaules par les rues de Lorette et du Petit-Puits. Tout cela est conforme à la viographie de toutes les villes de France et conforme également au système romain; voyez (dans le plan de Rome antique, d'Homo) les *diverticula* que les grandes routes. aux approches de Rome, envoyent pour rejoindre les portes voisines de la leur. — On verra l'énorme différence entre notre hypothèse et les hypothèses courantes (Desjardins, Rouby, Stoffel, etc.). Nous avons noté ailleurs en quoi nous différions de Clerc (*Revue*, 1900, p. 340). Vasseur (livre de 1914, pl. 1) a raison de rejeter les Carmes, mais a tort d'étendre Marseille du côté de l'Observance; de Gaudemaris (*Massilia*, 1916) a le tort de l'étendre également de ce côté et sur les Carmes. Mais je vois avec plaisir que la thèse ridicule des modifications du rivage est enfin abandonnée. — Nous espérons revenir sur cette topographie de Marseille à propos des travaux annoncés de Reynaud, Clerc et Duprat.

1. P. 315, n 1.

2. Du côté de la terre surtout, *qua firmissimus et turribus frequens murus opponitur;* et plus loin, *altitudo murorum, creberrimæ turres, loci natura; Paneg.*, VII, 19. Constantin est arrivé par la route d'Arles, à travers la Crau (allusion au Mistral? *ventorum flabra*, 18). Cette route rejoint vers Septèmes (*Revue*, 1918, p. 54) la *via Aquensis* ou *Gallica*. Constantin a dû tenter l'escalade à la *porta Gallica*, pendant que sans doute sa flotte, venue d'Arles, s'emparait du port. Le panégyriste dit que l'escalade allait réussir, lorsque l'empereur décida d'attendre la capitulation de Maximien.

3. Elle ne semble plus très forte à l'époque mérovingienne. J'ai déjà remarqué (*Revue*, 1900, p. 344) le manque de murailles anciennes, au XI[e] siècle, du côté des Carmes et de Saint-Martin. N'oublions pas [comme me l'écrit M. Duprat] que Marseille, au VIII[e] siècle, s'est resserrée sur la colline Saint-Laurent, dans une enceinte *(castrum Babonis)* pour la construction de laquelle on a dû utiliser les remparts abandonnés.

4. *In profundo maris brachio* [selon l'expression littéraire], *quo a meridiano latere civitas cingitur.*

5. Texte des *Analecta*: *In portu piscium.* Mais il y a là peut-être une mauvaise lecture pour *in pastu piscium*, que porte le ms. d'Orléans, X[e] siècle [collation de Soyer].

être cela désigne-t-il le port des pêcheurs, et y avait-il dans le Vieux Port[1] un emplacement réservé aux barques des pêcheurs[2].

La place publique. — L'exposition de Victor et le supplice des trois soldats eurent lieu « au Forum d'en Haut », *ad Forum Superius*[3]. Voilà un détail important. Marseille continuait donc, comme à l'époque grecque[4], à être divisée en « Ville Haute » et « Ville Basse », et chacun de ces quartiers avait son forum. Celui d'en haut ne pouvait être qu'à la place de Lenche[5], où se rencontraient les deux rues principales, celle de la porte des Gaules et celle de la porte de Rome[6]. — Le « Forum d'en Bas », *Forum Inferius*, devait être à la place Vivaux, la seule *platea* que nous fassent connaître, du côté du Vieux Port, les documents médiévaux[7]. — Une tradition prédait que c'était à ce forum qu'avait été martyrisé saint Victor[8] : mais peut-être a-t-elle été forgée par la Ville d'en Bas, dési-

1. Remarquez que l'expression de *Portus Antiquus*, constante au Moyen-Age, n'apparaît pas dans nos documents.

2. Ce pourrait être du côté de Saint-Jean, à l'entrée du goulet vers la Consigne, près de là où, aussi loin qu'on peut remonter au Moyen-Age, on trouve la maison commune du corps des pêcheurs. [M. Duprat me fait remarquer que c'est de là qu'au Moyen-Age part la course de l'étendard de Saint-Victor.]

3. *Apparitores ad Forum Superius rapiunt.*

4. On a nié la survivance de la division hellénique de Marseille en Ville Haute et Ville Basse, et on a cru que cette division avait été reconstituée de toutes pièces et avec des éléments nouveaux par les accords postérieurs à l'an mille, conclus entre les deux villes vicomtale et épiscopale. Je crois de plus en plus à la persistance de ce dualisme à l'époque mérovingienne et carolingienne. Le partage de Marseille à la fin du VIe siècle, entre Sigebert et Gontran, ne peut s'entendre du territoire, mais seulement de la ville (cf. *Revue*, 1900, p. 345) : on comprend le partage entre deux princes du port de Marseille, ou d'un territoire comme la forêt de Compiègne; mais le territoire de Marseille est de nature impartageable, et d'ailleurs Grégoire de Tours dit *medietatem Massiliæ* (VI, 11). — Rappelons ici que la mention de ces *fora superius* et *inferius* se trouve dans un ms. de l'extrême fin du Xe s. (p. 323, n. 1).

5. La seconde rédaction prétend que les trois soldats ont été exécutés *ad templum quod Superiori Foro est constitutum*, après avoir été conduits pour y sacrifier aux idoles. Il faut voir là une allusion au monastère ou à l'église de Saint-Sauveur, qu'on a dû de très bonne heure savoir ou supposer bâti sur le terrain d'un temple romain. [Duprat placerait le *Forum Superius* sur la butte Saint-Laurent, où s'élèvera plus tard le *Macellum Castri Babonis*, vers le haut de la rue Saint-Thomé.]

6. Sur cette porte, si heureusement retrouvée par lui, Duprat, *Revue*, 1918, p. 119.

7. D'après Teissier. [Duprat préfère la place devant les Accoules (cf. p. 320, n. 1).]

8. Texte des *Analecta : In medio Foro Inferiori.*

reuse de donner à sa place publique le lustre d'un martyre[1].

La prison. — Il semble, au premier abord, qu'il y ait eu plusieurs prisons à Marseille, puisque les Actes, à propos de celle de Victor, parlent de « la plus sombre des prisons »[2]. Mais c'est peut-être un simple artifice littéraire, destiné à faire paraître plus éclatante « la lumière céleste » qui, la nuit, rayonnera dans la prison. — S'il y a eu continuité topographique entre la Marseille du Bas-Empire et celle des temps féodaux[3], on cherchera la prison, et, d'une manière générale, les édifices publics, le tribunal (prétoire ou *curia* des juges) et le palais impérial par exemple, sur la ligne marquée aujourd'hui par la rue de la Prison (autrefois *carreria Curiæ regiæ* ou *Palatii*) et qui mettait en communication, au Moyen-Age, la *Logia Civitatis* ou l'hôtel de ville, et la *Curia Règia* ou *Palatium*, face aux Accoules.

La fontaine du baptême. — Pendant son incarcération, Victor s'échappa de prison avec les trois soldats de garde qu'il avait convertis, et, en compagnie des prêtres, se rendit « sur le bord de la mer », sans doute hors la ville : alors, dans les eaux d'une fontaine, eut lieu, à la faveur de la nuit, le baptême des néophytes[4]. Il s'agit évidemment d'une fontaine demeurée célèbre chez les chrétiens de Marseille, et ce ne peut être que la source puissante, fameuse et sainte, de la Font-Judaïque ou de la Pierre-qui-rage,

1. L'auteur de la seconde *Passio* semble parler d'une troisième place, qu'il appelle simplement *Forum*, et où serait situé le tribunal. S'il n'y a pas confusion avec le Forum d'en Haut, ce ne peut être que la place devant les Accoules et la *Curia* (p. 316, n. 3) à la jonction de la Ville Supérieure et de la Ville Inférieure : et cette place peut être le *Forum Commune* de 1217 (Albanès, n° 217, c. 105), que l'on peut du reste supposer aussi être à la place de Lenche (cf. *Revue*, 1900, p. 345).

2. *In obscurissimum omnium carcerem.* — Peut-être y avait-il une prison municipale, et une autre dans le palais ou le prétoire.

3. Ce que je crois. [Duprat est hostile à cette théorie; cf. p. 317, n. 1.]

4. *Quos pro tempore diligenter instructos, adscitis sacerdotibus, ipsa nocte ad mare duxit, ibique baptizatos propriis manibus de fonte levavit* [remarquez l'excellence de l'expression]. Texte des *Analecta: Ad maris littus accedunt, ibique, operante Domino, a sacerdotibus signum crucis et gratiam baptismi consequuntur.*

gloire et sainteté qui doivent remonter jusqu'aux temps helléniques[1].

Le moulin du supplice — La *mola pistoria* où fut supplicié Victor appartenait-elle à un particulier ou dépendait-elle d'un moulin municipal, comme les villes antiques ont pu en posséder? Faut-il la chercher sur la fameuse « colline », celle où s'élèveront plus tard les moulins à vent de la cité[2]? Il m'est impossible de répondre à coup sûr à ces questions. Mais je suis convaincu que l'auteur des Actes et les fidèles de son temps connaissaient ou croyaient connaître le moulin ou le *pistrinum* sanctifié par le supplice du bienheureux.

La grotte de Saint-Victor. — Jetés dans le port, les corps des saints furent, par l'intervention des anges, transportés « sur

1. Deux hypothèses sont possibles au sujet de cette fontaine. Ou bien on la cherchera dans le vallon au nord de la cité, vers la Joliette, là où Lucain mentionne les *fontes et pabula campi* (III, 385) : la fontaine de Saint-Antoine surtout? Ou bien on la cherchera au fond du Vieux Port, et c'est l'hypothèse que je préfère, et de beaucoup : car il y a là, hors et près de la ville ancienne, une fontaine importante et célèbre, celle du Grand-Puits ou la Font-Judaïque, *Fons Juziera;* et ce dernier nom lui vient sans doute de ce que, dans une circonstance célèbre, on baptisa là de force les Juifs de Marseille et qu'elle se trouvait d'ailleurs dans leur quartier (Grégoire le Grand, *Ep.*, I, 45, *vi ad fontem baptismatis perductos*). La Font-Judaïque est la même que la *Fons Radians* (*Lapis Radians*, *Lapis quæ raia*, *la Peyra que raja*, rue Pierre-qui-rage). Il est possible que ce surnom de *radians* ait été déterminé, non pas seulement par une mauvaise traduction de *raja* = « coule », mais aussi par une légende de la lumière céleste qui aurait rayonné sur la fontaine pendant la nuit du baptême (cf. *Acta*, § 11, *totum carcerem lux cælestis irradiat*, il est vrai dans la prison). — Si le fameux nom du *Lacydon* est primitivement, non pas celui du port, mais celui d'une fontaine se jetant dans le port, il ne peut s'agir que de la fontaine de la Pierre-qui-rage, laquelle aurait donc été, depuis l'Antiquité la plus reculée, la fontaine sainte de Marseille. — L'hypothèse que le Lacydon fut le nom d'une fontaine avant d'être celui du port (comme l'*Arethusa* de Syracuse) a été suggérée par l'existence de monnaies où le *Lacydon* est représenté sous une tête de « fleuve », la corne au front (Cabinet, n[os] 528-535). C'est pour cela que Muret, dans le *Catalogue*, disait « le fleuve Lacydon » ; mais c'est tout à fait à tort qu'on est allé chercher à ce propos l'Huveaune, qui est fort loin du port et s'est appelée *Ubelna* (cf. *Revue*, 1913, p. 447). — Le radical *lac-* doit être italo-celtique et s'appliquer à des eaux vives ou stagnantes (cf. *lacus* et le *stagnum* qu'Aviénus, v. 707, place au fond du port de Marseille, précisément vers notre fontaine). — La source, m'écrit M. Duprat, jaillit vers la Grand'Rue, à l'intersection de la rue de la Pyramide, suit cette rue, la rue Pierre-qui-rage et l'ancienne rue des Templiers (longueur au moins 250 m.). — Et je me demande si ce n'est pas à ce cours d'eau que fait allusion Aviénus (v. 707), lorsqu'il dit à propos de Marseille : *unda lambit oppidum* (dans ce cas, le rempart grec, à l'apogée de Marseille, aurait suivi cette ligne; cf. p. 317, n. 1).

2. *Colla Molendinorum.* Mais les plus anciens textes médiévaux ne disent que *colla.* — « Il y en avait d'ailleurs aussi sur la butte Saint-Laurent et sur la colline des Carmes », Duprat.

la rive opposée »[1], celle du bassin de Carénage[2] : là, d'ailleurs, se trouvait un des principaux cimetières de Marseille, qui servait depuis des siècles[3], où sans doute, au milieu de la foule des morts païens, quelques chrétiens avaient déjà reçu leurs tombes[4]. Victor et ses compagnons furent ensevelis dans le cimetière, mais « en une crypte creusée avec soin et décence dans le rocher naturel »[5]. Nous sommes dans la crypte de Saint-Victor. — Et là s'achève pour le saint l'épopée du martyre et commence l'épopée de la gloire : la première s'est déroulée dans la ville des vivants, de l'autre côté du port ; la seconde va s'épanouir dans le faubourg des morts, devenu faubourg sacré[6].

Cependant, malgré la précision et l'exactitude de tous ces détails topographiques, j'hésite encore avant d'en faire définitivement état pour reconstituer Marseille à la fin de l'Empire romain. Quand bien même les Actes seraient de ce temps-là, les détails topographiques ont pu être ajoutés par un Marseillais

1. *In oppositum littus*. La seconde version porte *ripæ*, expression qui est plus conforme à la toponymie marseillaise du Moyen-Age, et moins conforme à la pure latinité.

2. Si l'on suppose que les corps ont été précipités du côté de Saint-Jean (p. 318, n. 5), ils ont été transportés en droite ligne, à travers la partie antérieure du port, juste au pied de la colline, à l'amorce du chemin conduisant à Saint-Victor.

3. *C. I. L.*, XII, 412, 427, 431, 433, 450-1, 467, etc. — Le cimetière de Saint-Victor, qui a servi sans interruption pendant tout l'Empire, remonte sans aucun doute à l'époque grecque. On y avait accès soit par eau, soit plutôt par un chemin partant, ou bien de la *porta Romana* (p. 317, n. 1) ou d'une porte près du rivage au fond du port (l'équivalent de la *porta Callata*, *Calata*, du Moyen-Age, celle-ci à la rue des Templiers ; remarquez encore cette expression purement latine, chère d'ailleurs aux Marseillais) ; et ce chemin, après avoir longé le port, suivait sans doute la rue Neuve-Sainte-Catherine : de là la présence de tant de débris sépulcraux dans cette rue. — Le fameux texte où Valère-Maxime nous montre les *arcæ* funéraires des Marseillais *ante portas* [pour le singulier ?] et ensuite *ad sepulturæ locum plaustro devehuntur* (II, 6, 7), fait sans doute allusion à cette porte et à ce chemin.

4. Je pense à la célèbre inscription de Volusianus et Fortunatus (cf. *Revue*, 1908, p. 194). Les inscriptions chrétiennes continuent après le IIIe siècle. L'ensevelissement de Victor n'est donc qu'un épisode de la longue histoire de la nécropole.

5. *In crypta nativo in saxo operose ac decenter excisa* [remarquez le choix des termes]. Seconde *Passio : In latere montis late inciso velociter saxo.*

6. L'auteur de la seconde *Passio* marque bien cette opposition : *hic palmam, illic sepulturam, ita ut hic teneantur in conscientia, ibi item excolantur in gloria.* — Ce désir de faire participer à la gloire d'un saint les différents quartiers d'une cité, et en particulier les deux rives d'une ville fluviale, se retrouve à Arles pour saint Genès : *ut utramque fluminis ripam unius martyris tutela muniret, ut utrobique præsens sanctus Genesius, illic sanguine haberetur, hic corpore* (Ruinart, éd. de 1859, p. 561 = *Acta*, 25 août, V, p. 35).

d'une époque postérieure, désireux de reconstituer sur le sol municipal l'histoire merveilleuse de saint Victor. Les circonstances topographiques, dans une Vie de Saint, ne valent point toujours pour une époque autre que celle du manuscrit. Or, jusqu'ici, je ne connais point de manuscrit de nos Actes qui soit franchement antérieur au XIe siècle [1], date de la restauration et de la reconstitution de Marseille [2].

Plus on analyse les Vies de Saints, plus on les trouve décevantes.

Camille JULLIAN.

1. Le plus ancien ms. connu, celui d'Orléans 280 (version de Namur; cf. p. 305, n. 2) paraît être de l'extrême fin du Xe siècle et constitué pour le compte du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire (d'après les constatations de Soyer).

2. J'ai peine à croire cependant pour les éléments topographiques (comme pour les éléments historiques, p. 314, n. 4) que les principaux n'aient pas été empruntés à d'anciens récits.

A PROPOS DE L'INSCRIPTION D'ANTIBES[1]

Mon cher Directeur,

Lorsque je vous ai communiqué mes brèves observations sur une « table de cuivre », portant une inscription, qui aurait été trouvée à Antibes et présentée au roi François Ier, à Nice, j'avais cherché dans le *Corpus*. Mais, rationnel trop étroitement, je m'étais borné à consulter les chapitres des Inscriptions fausses et d'Antibes. Il s'agissait en effet d'une inscription, trouvée au commencement du XVIe siècle, qui, normalement, devait être insérée dans les chapitres principaux. En me signalant que vous veniez de rencontrer l'inscription, avec un texte différent et plus long, dans les additions du tome XII du *Corpus* (p. 807, n° 5732), vous me démontrez que mon raisonnement était faux et que je suis coupable d'une inconséquence dont je suis contrarié et dont je serais vraiment peiné, si elle ne me procurait l'occasion de revenir sur les textes différents de cette inscription d'Antibes.

Sans vouloir me disculper, je dois cependant constater que, si ces textes figurent dans les additions du *Corpus*, c'est par suite d'un remords. En effet, le rédacteur dit : « Titulum, cuius ectypum parum » bene factum misit Bazin, mala suspicione ductus ut recentem ex » Antipolitanis excluseram. »

Je viens de mentionner des textes différents. En effet, il y en a un, dont ont parlé plusieurs auteurs, cités par le *Corpus*, et qui était gravé sur le linteau ou les pieds-droits d'un portail de pierre, que quelques personnes ont vu, au cours du XIXe siècle, en contre-bas de la route nationale, entre les fossés de la ville et la chaussée du chemin de fer. Ce texte était composé de deux vers :

Viator, audi, si libet, intus veni :
Tabula est aena, quae te cuncta perdocet.

Remarquons que cette inscription sur pierre mentionne une plaque de bronze et ceci est digne de retenir encore notre attention.

1. Cf. *Revue*, 1921, p. 125.

La forme la plus courte a été signalée, pour la première fois, par Gabriel Symeoni[1], comme étant inscrite sur une table de cuivre, qui aurait été « présentée au roi François, lorsqu'il se trouva à la diète de Nizze... ». Pour qu'un auteur, presque contemporain, ait imprimé, en 1558, qu'une plaque de bronze, avec une inscription, avait été offerte au roi de France, c'est sans doute qu'il existait une tradition relative à un fait de ce genre. Il paraît difficile d'admettre que cette anecdote ait été inventée, bien inutilement, par Symeoni. Et si la plaque de bronze, qui portait une inscription, plus brève que celle du linteau, a existé réellement, comme je le crois, on peut se demander si cette plaque n'était pas précisément le complément promis par le texte de la porte de pierre.

La première hésitation du *Corpus* démontre assez que tout n'est pas clair dans l'histoire de cette inscription, dont le texte est au moins anormal. Il ne faut pas rejeter *a priori* le texte rapporté d'abord par Symeoni et que je signalais d'après François Des Rues (auteur que le *Corpus* paraît n'avoir pas connu).

Deux hypothèses sont également à considérer : ou l'inscription du linteau de pierre est antique, et alors elle est très digne d'intérêt, puisqu'elle signale un complément sur bronze qui devait être une sorte de plan de la ville ou d'un monument ; ou bien cette inscription et celle de la plaque de bronze ont été créées pour le passage de François Ier, et elles prouvent l'intérêt qu'Antibes attachait à ses origines antiques.

D'autres, mieux informés, reprendront peut-être la question. Il me restera le plaisir d'avoir, de nouveau, appelé l'attention sur ce texte et l'ennui d'avoir commis l'omission pour laquelle je vous prie encore de m'excuser.

Adrien BLANCHET.

3 mai 1921.

***

Connaissant le texte de ce monument pour l'avoir copié en personne à Antibes, je viens compléter les renseignements de M. Blanchet.

1° Cette inscription est *exactement* libellée comme suit :

VIATOR AVDI SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENA QVÆ TE CVNCTA PERDOCET

2° Elle existe encore aujourd'hui sous la forme de deux blocs de pierre calcaire allongés, malheureusement matés debout près de la

1. *Les illustres observations antiques en son dernier voyage de l'Italie, l'an 1557*, Lugduni, 1558, 4°, p. 27. — La mention de la diète montre que Symeoni place le fait en 1538.

grosse tour romaine d'Antibes, non loin de la mairie et de l'église paroissiale; ces deux blocs représentent un seul linteau brisé par le milieu et surmonté d'une petite corniche avec frise sculptée assez originale. *Il n'y a aucun doute que ce linteau ne soit de confection romaine.*

3° La pièce a été découverte aux environs d'Antibes dans un champ de vignes, déjà coupée en deux morceaux; le propriétaire du champ s'en servit comme piliers d'une porte de clôture. Recouvertes de terre en partie, ces deux pierres furent exhumées il y a une quarantaine d'années grâce aux soins dignes d'éloge de quelques érudits Antibois et portés à l'endroit où on les voit maintenant.

4° La forme du linteau et ses lettres de belle tenue permettent d'établir qu'il était le dessus d'une porte, à l'entrée d'un édifice public ou privé. Quel était-il? Le passant était invité à y pénétrer si cela lui faisait plaisir *(si libet)* et à consulter l'affiche de cuivre pendue probablement à l'intérieur avec toutes les explications. Était-ce une auberge, une sorte de bureau-réclame indiquant les magasins, curiosités, rues, etc., à visiter en ville? Ces diverses hypothèses peuvent être envisagées, mais je pense qu'il faut renoncer à toute idée de théâtre, école ou monument d'ordre sérieux ou sacré.

J. HANNEZO.

L'ARRIVÉE DES CELTES[1] DANS LES ILES BRITANNIQUES

Dans une communication faite à l'Institut français d'anthropologie (19 mai 1920), M. Hubert a traité *de l'établissement des Celtes dans les Iles Britanniques et de ses indices archéologiques à propos de la diffusion des épées de bronze à soie plate rivetée.* Suivant M. Hubert, des tribus voisines du continent, composées en majeure partie de grands brachycéphales, ont envahi les Iles Britanniques au début de l'âge du bronze; et ce sont elles qui ont fourni les tombes connues sous le nom de *round-barrows* : ce seraient des Celtes et même des *Goidels* (aujourd'hui *Gaëls*). — C'est, dans l'ensemble, une opinion que j'ai soutenue dans ma leçon inaugurale du Collège de France en décembre 1910 (*Les études celtiques, leur état présent, leur avenir : Revue internationale de l'enseignement*, 1911), en me fondant sur l'archéologie et l'anthropologie. En 1917, ayant à traiter au Collège de France *de l'Empire celtique avant J.-C.*, j'ai repris cette question beaucoup plus complexe que je ne l'avais d'abord supposé; j'en ai fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions il y a trois mois, sous le titre de *la date de la première apparition des Celtes dans l'île de Bretagne et en Gaule.* Ce travail paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue celtique* ou le suivant.

La seule critique que j'adresserai à M. Hubert au sujet des premiers Celtes passés en Bretagne, c'est de les avoir qualifiés de *Goidels*. Dans ma leçon ainsi que dans ma communication, je me suis gardé de préciser. J'établis d'ailleurs, dans cette dernière, que *Goidels* et *Brittons* ont été précédés dans les Iles Britanniques par des *Quritenoi* ou *Qariten-es*, connus sous le nom de Pictes. Quoique je considère les Pictes comme des Celtes, je ne songe nullement à les identifier avec les premiers envahisseurs.

M. Hubert croit que ces premiers envahisseurs ont importé en Bretagne les gobelets campaniformes à zones imprimées. Si je ne me trompe, on aurait trouvé dans les *long barrows* des fragments de ces vases. Il est remarquable qu'on n'en a fait en Irlande qu'une seule

1. [Il va de soi que l'expression de « Celtes » est employée ici dans une acception anthropologique, ou linguistique, ou archéologique, et qu'il ne s'agit pas des Celtes de l'histoire, lesquels ne sont jamais allés dans les Iles Britanniques. — C. J.]

trouvaille authentique. M. Hubert semble incliner vers l'hypothèse que ces vases caliciformes pourraient indiquer, comme point de départ pour les envahisseurs, la vallée du Rhin et la Bohême. C'est la thèse soutenue par Armstrong, *Bronze age pottery*; mais, comme M. Hubert le fait remarquer, ces vases se trouvent un peu partout.

Quant aux épées à soie plate rivetée, elles peuvent être un indice de plus des rapports des Iles Britanniques avec le continent [1]. M. Hubert avance que la majeure partie des objets de bronze trouvés dans les Iles Britanniques procèdent de l'industrie connue au nord de l'Allemagne et dans les pays scandinaves. Le compte rendu de sa communication parue dans l'*Anthropologie* est trop sommaire pour être matière à discussion. Mais il est reconnu que la Bretagne et l'Irlande, dès l'époque néolithique et pendant l'époque du bronze, sans parler de l'époque du fer, ont été en relations *commerciales* non seulement avec l'Europe centrale et occidentale, mais même d'un côté avec la Scandinavie, de l'autre avec l'Espagne et l'Armorique [2].

Il n'est pas inutile de rappeler ici la thèse soutenue par Zimmer et reprise par Kuno Meyer : à savoir que les *Goidels* n'auraient pas touché terre en Bretagne et seraient venus directement par mer en Irlande. Dans l'ensemble, cette thèse n'est guère soutenable. Mais il n'est nullement impossible que des immigrants (je ne dis pas des Celtes), par exemple à l'époque néolithique et plus tard, aient pénétré par voie de mer dans l'île. Il est frappant que les grands brachycéphales, dont M. Hubert fait des Celtes, n'ont pas pénétré en Irlande ou n'y aient exercé qu'une très légère influence (sur ce point, voir Rice Holmes, *Ancient Britain*, et Copeland Borlase, *The dolmens of Ireland*). Il est vrai que l'archéologie de l'Irlande présente bien des lacunes et qu'il est impossible de tracer un tableau complet de la civilisation de ce pays même à l'époque du bronze et à la première époque du fer. Son anthropologie est également mal connue. Cela tient, comme le constate Coffey (*The Bronze-Age*, p. 1), à ce que très peu de fouilles y ont été conduites de façon scientifique.

24 avril 1921.

J. LOTH.

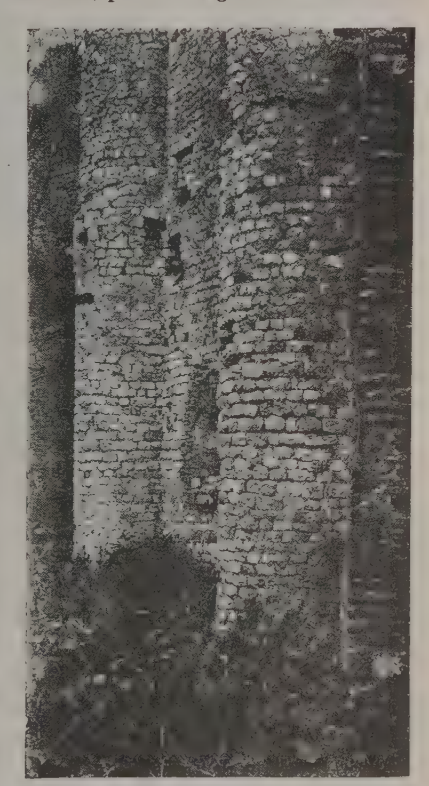
1. Sur ces épées, Déchelette, II, Ire p., p. 208; cf. Montelius, *Congrès int. arch.* Monaco, 1906, II, p. 260.

2. Cf. Coffey, *Journal of the Royal Society of Antiq. of Ireland*, t. XXV, p. 27; *Proceedings of R. I. A.*, XXVIII, sect. C, n° 4 (*intercourse of Gaul with Ireland before the first century*); *the Bronze-Age in Ireland*, Dublin, 1910, *passim*.

A PROPOS DE SAINT-MARTIN DE MOISSAC

Dans le fascicule récemment paru du *Bulletin archéologique*[1], M. Jules Momméja, correspondant du Ministère, soulève une question des plus intéressantes.

Il existe dans la banlieue de Moissac, près de la gare du chemin de fer, une église dédiée à saint Martin et dont les murs appartiennent à diverses époques. Le mur Ouest, en petit appareil, présente deux renforcements demi-cylindriques, tours ou contreforts.



SAINT-MARTIN DE MOISSAC
MUR OUEST

M. Momméja l'attribue à l'époque gallo-romaine. Peut-être a-t-il raison. Il ne faudrait pas oublier cependant que nous connaissons assez mal la construction mérovingienne et carolingienne et qu'il est souvent difficile de dire si une muraille est romaine ou barbare. La maçonnerie de Saint-Martin n'est ni homogène ni régulière et on peut en faire honneur à une basse époque. Tout compte fait, il est prudent de formuler une réserve sur la date.

Reste un autre problème, plus attachant, qui a pour objet de déterminer la destination primitive de cette muraille.

Les deux renforcements mesurent à peu près 1m80 de diamètre et sont séparés par un intervalle d'environ 3m35. Lorsque la Société française d'archéologie visita

1. Année 1919, pp. 285 et suiv. — Le passage qui m'occupe se trouve à la page 291

Moissac, en 1901, je recueillis l'avis que le mur occidental de Saint-Martin pouvait avoir fait partie d'une enceinte fortifiée et je consignai cette opinion sans prendre parti [1]. M. Momméja s'est efforcé de tirer la chose au clair.

Il s'est dit que, si cette construction étrange était un mur de défense, elle devait se prolonger; un sondage permit de constater qu'en effet la maçonnerie continuait du côté Sud, sous le gazon. M. Momméja, complétant son plan en conséquence, a « hypothétiquement » planté des « contreforts espacés comme ceux qui existent encore » et il se juge autorisé à penser que nous sommes en présence d'« un notable reste du rempart gallo-romain, élevé au temps des premières invasions entre le coteau et la rivière, pour protéger Moissac de ce côté » [2].

On peut se demander si cette conclusion ne dépasse pas un peu les prémisses. De ce que le mur se poursuit en dehors de l'alignement des flancs de l'église, il résulte qu'il *peut* appartenir à un ouvrage militaire; c'est aller bien loin de dire qu'il s'agit *sûrement* d'un ouvrage militaire et pas d'autre chose. Une telle conclusion n'est pas certaine; il est même permis de la considérer comme improbable, sinon comme inadmissible.

Ce qui peut donner à croire que le mur répond à une préoccupation défensive, ce sont les tours. Or, il ne semble pas qu'elles puissent avoir un but militaire, et cela pour deux motifs : elles sont trop petites et elles sont trop rapprochées.

La principale raison d'être des tours militaires, c'est qu'elles sont flanquantes : elles battent, à droite et à gauche, les courtines et les tours voisines. Pour ce tir oblique, il faut, surtout lorsque les tours sont pleines comme celles-ci, des créneaux percés sur les côtés et permettant de lancer des projectiles dans un plan parallèle au parement de la courtine. Quelle que fût son arme, le défenseur avait besoin d'un certain espace pour se mouvoir, tirer au créneau, s'abriter derrière les merlons, etc. L'archer prenait, — pour employer une expression de l'escrime moderne, — une garde un peu allongée; dans la figure 476 du Dictionnaire de Saglio et Darenberg [3], il y a plus de 1m50 entre l'aplomb de la pointe du trait et le talon arrière de l'archer. Le diamètre des renforcements de Moissac étant de 1m80, si on suppose pour les parapets une épaisseur de 0m20, il ne reste plus, pour la terrasse supérieure, que 1m40 : un soldat y serait très gêné; il est impossible d'en loger deux, tirant l'un à droite, l'autre à gauche.

Les tours militaires sont plus grandes. M. Blanchet [4] assigne à celles de la Gaule un diamètre moyen de 8 à 10 mètres; il donne comme

1. *Congrès archéologique de France, LXVIIIe session* (1901), p. 309.
2. Ce mur de défense ne serait-il pas bien éloigné de l'assiette de la ville ?
3. Au mot *Arcus*.
4. *Les Enceintes romaines de la Gaule*, p. 266.

exceptionnelles et au surplus incertaines les dimensions de tours à Beauvais, qui n'auraient mesuré que 3m25 à 3m90.

A la vérité, cet exemple est emprunté à une enceinte de ville et le mur de Moissac pouvait protéger aussi bien une villa. Il n'importe : les tours, pour jouer leur rôle de flanquement, doivent présenter un minimum de largeur que celles de Moissac n'atteignent pas, à beaucoup près.

Ces tours de Moissac seraient aussi trop près l'une de l'autre. Un passage bien connu de Vitruve[1] limite les espacements entre les tours à la portée des flèches. Les intervalles les plus réduits que signale M. Blanchet[2] sont de 33 mètres à Dijon et 25 mètres à Poitiers. Il y a loin de là aux 3m35 de Moissac.

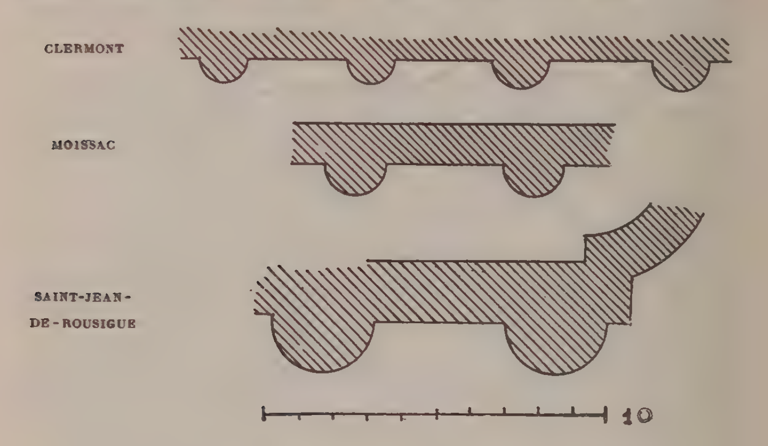
Le Moyen Age nous a laissé une forteresse bien connue où les saillants sont encore plus pressés les uns contre les autres : c'est le donjon du château Gaillard des Andelys, lequel donjon présente « une suite de segments de cercle de 3 mètres de corde environ, séparés par des portions de courtine d'un mètre seulement »[3]. Mais dans ce donjon, qui est de plan courbe[4], il s'agit moins, semble-t-il, d'assurer le flanquement que de développer la longueur du crénelage et d'augmenter en proportion le nombre des tireurs et la puissance du tir.

Si on poste un homme sur l'une des tours de Moissac, il devra, pour frapper l'assaillant au pied de l'autre tour, porter le haut du corps en dehors du parapet, ce qui est uue condition bien fâcheuse.

En somme, quand on y réfléchit, ces tours de Moissac ressemblent très peu aux ouvrages militaires reconnus comme tels. Elles présentent une analogie étroite avec la muraille romaine de Clermont-Ferrand désignée sous le nom de *Mur des Sarrazins*[5]. A Clermont, l'appareil est beaucoup plus régulièrement traité, la construction est d'apparence plus ancienne et le plan exclut l'idée d'un ouvrage de défense. Or, le mur est armé de renforcements cylindriques, plus étroits encore qu'à Moissac. Deux ont 1m44 et deux 1m65; les intervalles varient entre 2m79 et 3 mètres. La terrasse, s'il y en avait une, n'aurait guère mesuré plus de 1m20 et de 1 mètre. Un tireur juché sur une tour pareille aurait un peu rappelé saint Simon sur sa colonne.

1. I, 5.
2. *Loc. cit.*
3 Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. III, pp. 89-90.
4. *Op. cit.*, p. 87, fig. 11
5. Voir Audollent, dans *Mélanges littéraires de la Faculté des Lettres de Clermont* (Clermont, 1910), avec une bonne simili-gravure. Les renseignements qui suivent sont empruntés à des notes très précises de M. Bréhier, que veut bien me communiquer M. Jullian.

Avant de se prononcer définitivement au sujet de Saint-Martin de Moissac, il vaut mieux attendre que des fouilles soient faites. Je ne serais pas surpris si ces renforcements semi-circulaires étaient de simples contreforts, auxquels on peut avoir donné, par fantaisie,



l'aspect de tourelles. C'est ainsi que, dans nos châteaux Renaissance, le crénelage, les mâchicoulis, les tours elles-mêmes sont devenus motifs d'architecture.

Ces contreforts ronds ont persisté dans l'art du Moyen-Age[1]. L'un des exemples les plus curieux est sans doute dans cette église de Saint-Jean-de-Rousigue (Vaucluse), que M. Labande a publiée[2] et qu'il rattache à l'époque pré-romane.

J.-A. BRUTAILS.

1. M. Enlart a donné une liste de ces contreforts dans son *Manuel d'archéologie française, Architecture religieuse*, 2e éd., t I, p. 356, note 2. A ces exemples on peut ajouter les tourelles de l'église de Bégadan. (Voir mes *Vieilles églises de la Gironde*, p. 35, *fig. 31*.)

2. L.-H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc* (1902; in-8°), pp. 141 et suiv.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Fouilles de Trapain Law (ci-dessus, p. 246). — Grâce à M. Macdonald, j'ai pu avoir l'estampage de l'inscription. On lit bien

chrisme

A PRYMIACOESIAPI ω

en caractères carrés nets qui me semblent d'Honorius. Interpréter est autre chose. *Prymia Coesiapi (uxor* ou *filia)*?? *Prymiaco(s) Esiapi (filius)*?? Rien de cela ne me va. On peut être tenté de faire intervenir ici un domaine *Præmiacus*, comme il y en avait en Gaule; mais cela ne va guère mieux.

La phonétique basque. — Toutes réserves faites sur mon incompétence, j'ai trouvé fort intéressant, d'excellente méthode et de documentation très riche, le livre de H. Gavel sur *les Éléments de la phonétique basque* (Paris, Champion, 1920, in-8° de 538 p.). J'applaudis à ses efforts d'unité linguistique basque (cf. ici, p. 127), à son enthousiasme pour la beauté réelle de la prononciation basque, à ses remarques sur la pénétration des influences linguistiques voisines dans les parlers de l'*eskuara* j'ajouterai celle du celtique, qu'il faudrait analyser de plus près maintenant).

La technique des routes anciennes. — De M. Jean Bonnerot, dans son livre si vivant sur *les Routes de France* [1920] (cf. ici, p. 223); « On oublie trop souvent que si [Rome] fit les chaussées étroites et monotones, c'est qu'elle utilisait, et que les peuples utilisèrent jusqu'au XVI° siècle, *des voitures aux essieux fixes et parallèles*. » Nous attendons avec impatience, sur les conditions de l'attelage antique, les travaux de M. le commandant Lefebvre des Noëttes.

Les noms de lieux basques. — J'avoue que, malgré mon incompétence, je viens de parcourir le livre de Gavel sur *les Éléments de phonétique basque* avec un singulier plaisir; et en particulier, j'ai constaté une réelle sûreté de méthode en ce qui concerne l'origine des noms de lieux, ce qui, en pays d'*eskuara*, nous mènera peut-être seul à la solution du grand problème basque. — P. 94. *Bayona* aurait coexisté à côté de *Laport* = *Lapurdum*. Mais *Bayona* serait le « bourgneuf » de la rive droite de la Nive et *Lapurdum* le *castrum* romain; cf. le rôle respectif d'*Argentoratis* le *castrum* romain et de *Stratæburgus* le bourg de la Langestrasse. *Bayona* pourrait signifier « la

bonne eau » étymologie basque), ou même « la grande baie » (étymologie gasconne). — P. 94. Autre emploi excellent de la topographie conjuguée avec la toponymie. *Baigorry* = *Ibaigorry*, c'est « l'eau rouge » : remarquez que la rivière (Nive) de Saint-Étienne-de-Baigorry devient rouge dès que la pluie tombe en abondance. — P. 210. Contrairement à Philipon et à Vinson, et d'accord avec nous (cf. *Revue*, 1906, p. 324), M. Gavel accepterait que les *Illiberris* latins = *Hiriberri*, « ville neuve ». L'objection que *r* et *l* ne permutent jamais en basque est absurde : l'élément *ulli* n'est qu'une variante des thèmes *uri*, *iri*, *hiri*. — P. 292. Permutations entre *m*, *b*, *p* et *f*. Qu'on se rappelle l'article d'Antoine Thomas sur Comminges venu de *Convenæ*. — P. 296. Dans *Lecumberry*, *m* inquiète M. Gavel. Si *lecu* est de souche latine, l'*m* serait de l'accusatif *locum*, protégée par le *b* suivant. Ou peut-être un phénomène de nasalisation? Je signale à M. Gavel la forme *Elimberris*. — M. Gavel a raison de soupçonner toujours une souche latine ou non eskuara en toponymie basque. — P. 38. Sous la forme romane *Hasparren* il suppose un type primitif *Hasparrene*. Mais qui sait si avant la romanisation du nom basque, il n'y a pas eu une basquisation d'un nom latin ou préeuskarien, transformé en *Hasparrene* comme les Grecs ont hellénisé en *Ophiusa* l'*Oiasso* ibérique?

Les questions des mégalithes anthropomorphes et des pierres phalliques. — Pour les premiers, j'avoue que le menhir de Kervédal, sans trancher la question, me paraît un argument en leur faveur. J'hésite beaucoup plus pour les figurations phalliques. Mais il est possible que certaines de ces pierres soient des ombilics grossiers, centres de tribus, de domaines, de cultes, comparables à ceux de Kernuz ou d'Irlande (cf. *Revue*, 1905, p. 159; 1915, p. 205). — Voyez l'enquête passionnée conduite par la *Soc. arch. du Finistère*, *Bulletin* de 1921, 3ᵉ liv. (travaux de MM. Bénard, Favret, Boisselier, Th. Monod). J'ajoute que la parenté entre les ombilics celtique et l'omphalos de Delphes est absolue et peut-être la plus suggestive des concordances entre le monde hellénique et notre monde gaulois.

Vichy. — Dans son *Hist. contemporaine de Vichy*, t. I (Vichy, Wallon, 1921), M. Ant. Mallat donne, en préambule, quelques indications sur les origines et d'utiles renseignements sur la formation des collections d'antiquités du pays.

Au Musée de Vannes. — On sait l'importance exceptionnelle de ces collections, surtout pour le néolithique. Et c'est pour cela que nous saluons avec joie l'apparition du *Catalogue du Musée de la Société polymathique du Morbihan*, par Louis Marsille, Vannes, Galles, 1921, in-8° de 180 p. et 12 pl.

Survivances de climats disparus. — La *telema tenella* est une araignée apneumone de nos grottes pyrénéennes qui appartient à un groupe riche en formes tropicales; c'est le représentant de la faune

chaude, qu'a maintenu chez nous l'abri des cavernes, véritable « fossile vivant ». Louis Fage, *Ac. des Sciences*, 7 mars 1921.

Uxellodunum. — Les partisans de Puy d'Issolu résistent vaillamment. Dans sa publication du drame en vers *Brillie ou la fille de Luctere* (Brive, Bessot, 1921, in-8° de 250 p.), M. Laurent-Bruzy a intercalé des photographies saisissantes de Puy d'Issolu et de ses abords, photographies qui sont un excellent commentaire à Hirtius. Et il a joué aux partisans d'Uzerche le mauvais tour de publier à côté une vue de cette localité, dont le site répond si mal au texte latin.

A propos de « ratis ». — Lors de la soutenance de la thèse de M. Gavel (Faculté des Lettres de Toulouse, 16 février 1921), M. Ernault a très justement rapproché le basque *iratze* et le celtique *ratis*, tous deux signifiant « fougère ». A mon sens, il n'y aurait pas là, à proprement parler, emprunt, mais fond commun, fond italo-celtique, dont j'ai souvent signalé ou constaté traces dans le basque. Et c'est en me plaçant à ce point de vue que j'accepterais l'assertion de M. Ernault, « il est possible que tel mot basque qui paraît latin soit du basque ancien ». Ibère sur fond italo-celtique ou ligure, il y a vingt ans que je soutiens cette thèse. — D'ailleurs, M. Ernault accepte l'origine ibérique. — Voir le n° 6 de *Gure Herria*.

Ex-voto en plomb représentant en particulier des animaux et se rattachant sans doute à un culte de source; entre autres, semble-t-il, un serpent à tête cornue (et le caractère spécifiquement celtique de cet animal me paraît s'éloigner chaque jour davantage); M[lle] Augusta Hure, *Découverte de figurines*, etc., *dans une fosse gallo-romaine près Sens*, extr. du *Bull. de la Soc. des Sciences historiques de l'Yonne*, 1[er] sem. 1917, in-8° de 22 p.

Clous tordus trouvés en nombre dans la même découverte.

Cachet d'oculiste d'Urittius trouvé près de Beaumont, dans le Puy-de-Dôme (Espérandieu, *B. Arch.*, 1921, p. VIII). Remarquez le gentilice.

A Saint-Denis-de-l'Aude. — M. Joseph Durand (*Etude sur Saint-Denis*, Carcassonne, Bonnafous, 1921, in-8° de 16 p.), persiste à y voir une colonie. Le lieu a été en tout cas fortement habité par les Romains. Cf. *Revue*, 1920, p. 209.

Boutæ. — Cinquième et dernier supplément, dans la *Revue Savoisienne* de 1921, p. 37 et s. Nombreux objets en terre cuite. Texte par Ch. Marteaux, dessins par M. Le Roux. Non ! ce ne sera pas le dernier supplément. Nos amis ont rendu trop de services à la Gaule pour ne pas continuer.

A Niederbronn. — 1° Ch. Matthis, *Grottes-Abris*, *Polissoirs*, *Objets néolithiques*, *Stries et Gravures rupestres*, 11 p. in-8°, extr. du *Bull. de la Soc. des Sc. du Bas-Rhin;* 2° du même, *Etablissements gallo-romains près de Niederbronn*, 3 p. in-8°, extr. des *Cahiers*.

Cur. Cassiciate, dans l'inscription du *Mars Rudiobus* du trésor de Neuvy, est interprété pas Soyer (*Bull. de la section de géogr.*, 1920, p. 8), par *curia* ou *curator* et *Cassiciate* serait le *vicus* gallo-romain qui aurait précédé Neuvy (*Novus Vicus*) : ce *vicus* doit être recherché aux Chassis, écarts de Neuvy. C'est possible, mais à la condition d'entendre *curia* non pas par curie de village, mais dans le même sens que les localités de *Curia* (Coire), *Coria* de la Grande-Bretagne, que les *corii* de Gaule (*Tricorii, Petrocorii, Coriosolites*, etc.), dans le sens également de la *curia* italienne primitive, groupement social, société, confrérie ou district religieux. Mais j'hésite encore à abandonner l'interprétation par un nom de personne. Car le *de sua pecunia dedit* semble annoncer plutôt une personne qu'une société. Les noms de ceux qui ont exécuté le don sont interprétés par Soyer en noms de libres de la *gens Servia*. Je préfère encore, malgré ses arguments, l'interprétation *ser(vi)* : *Esumagius*, *Sacrovib.*, *Iomaglius*, *Severus*. *Sacrovib.* est corrigé d'ordinaire en *Sacrovir* : c'est possible. Ce travail de M. Soyer est fort intéressant : personne ne connaît mieux que lui le sol, les textes et les choses de l'Orléanais.

L'ombilic celtique. — Et c'est pour cela que nous attirons l'attention sur son hypothèse, de placer le sanctuaire collectif de la Gaule druidique dans cette même région du trésor de Neuvy, à Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, près de la fontaine Saint-Sébastien (Soyer, *Le temple du dieu gaulois Rudiobus. Bull. de la sect. de géogr.*, 1920). — J'ai déjà dit que je doute du caractère guerrier du *Mars Rudiobus* (cf. *Revue*, 1920, p. 56).

Un matelot de Guernesey. — Dans le si curieux diplôme de Corse (Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1920, p. 425), le nommé *Baslel Turbeli filius*, soldat de la flotte de Misène, qui est dit *Gallinaria Sarniensis* serait de l'île de *Sarnia* qui serait Guernesey. — Remarquons dans ce diplôme, parmi les sept témoins, le nom *Alexandri Magni Macedonis*. A défaut de la présence d'un septième témoin on a pris un cachet au nom du roi de Macédoine, un des héros fétiches du monde romain.

Topographie historique de Poitiers. — Poitiers est peut-être le seul site urbain de France dont la vie n'a jamais été interrompue, je dis site de grande ville. On a rencontré sur son plateau des silex taillés et des haches néolithiques. C'est aux Celtes ou à leurs prédécesseurs immédiats qu'est due la fameuse « tranchée » qui coupait ou « barrait le cap » entre la Boivre et le Clain. Quand les Romains firent descendre dans la plaine les *oppida* de Gaule, ils laissèrent Poitiers sur sa hauteur. La rue romaine ou celtique se retrouve à près d'un mètre de profondeur sous la voie moderne, avec ses profondes ornières et ses blocages à l'italienne. Lorsqu'il fallut, au IIIe siècle, fortifier nos villes, le *castrum* de Poitiers se conforma aux lignes extérieures qui avaient

déjà déterminé le refuge des temps du bronze. — Tout cela, et la suite, est expliqué avec netteté, sobriété, l'indication des principaux documents, dans un excellent travail de M. Émile Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest *(Introduction à la topographie historique de la ville de Poitiers;* Poitiers, Soc. des Ant., 1921, in-8° de 33 pages). Voilà un pendant au travail, si souvent utilisé par nous, de M. Audollent sur Clermont-Ferrand.

Camille JULLIAN.

EN ALSACE

La forêt et le culte frontières. — Dans le dernier numéro des *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace* (nos 45-48, mai 1921), M. Forrer publie les fragments d'un char découvert pendant la guerre dans un tumulus à Ohnenheim (sud-est de Sélestat). La reconstitution, très étudiée, donne un chariot à quatre roues analogue aux exemplaires bien connus de Dejbjerg (Jutland). Comme le char danois, le char alsacien portait une sorte de trône. M. Forrer y voit, avec raison semble-t-il, un char de culte. Son étude lui fournit l'occasion de reconnaître les restes d'un char analogue dans les fragments de bronze découverts autrefois à Birmenstorf (canton d'Argovie, au musée de Zurich). Les chars danois et les chars de culte germaniques étaient donc d'origine celtique.

La région d'Ohnenheim, dont provient ce char de culte, est particulièrement intéressante. Les tumuli y sont nombreux. Ils se trouvent à la lisière de la forêt qui s'étend à l'ouest de Sélestat et se continue jusqu'à Markolsheim par une plaine marécageuse qui porte, aujourd'hui encore, le nom de *Ried (marécage).* De Heidolsheim, voisin d'Ohnenheim, provient le trésor de bijoux d'or conservé au Musée de Saint-Germain. Jusqu'au XIXe siècle, les orpailleurs ont continué à extraire, en cet endroit, l'or du Rhin (entre Boozheim et Weisweil). Nous nous trouvons là à la limite des départements du Haut et du Bas-Rhin, ancienne frontière des évêchés de Bâle et de Strasbourg, et plus anciennement encore, fort probablement, frontière des Rauraques et des Triboques. La présence d'un lieu de culte celtique en cet endroit paraît très vraisemblable.

Sur les voies romaines. — Dans le même recueil, le même archéologue signale, dans la même région, la trouvaille d'un bas-relief d'Épona et des traces d'une station romaine près du village de *Mussig*, au lieu dit *im Vicenz* — peut-être *ad vicesimum;* nous

sommes précisément à vingt *leugae* (44 km. 500) de Strasbourg, mais à 3 kilomètres environ à l'ouest de la voie romaine, encore nettement marquée sur le terrain.

Agger nemorosus. — En mars-avril 1921, des recherches exécutées dans une enceinte préhistorique du nord de l'Alsace, le *Heidenschloss*, à la lisière orientale de la forêt de Haguenau, près de Leutenheim, ont montré que cette forteresse avait été en usage, par intermittence, depuis la fin de l'âge du bronze, ou le début de l'âge du fer jusqu'au haut Moyen-Age. Elle est traversée par un ancien chemin, dont le prolongement dans la forêt porte encore le nom de *Judenweg*, tandis que vers l'est, à travers une plaine coupée de ruisseaux, il devait atteindre le Rhin vers Roeschwoog et Fort-Louis. La situation de cette place d'armes, à l'orée des bois, au milieu d'un terrain marécageux, sur une des routes conduisant au Rhin, fait songer à l'*agger nemorosus* où vint se faire prendre, en 357, le chef alaman Chnodomar, au retour d'une expédition de pillage dans les Gaules (Ammien Marcellin, XVI, 12, 58).

A. GRENIER.

BIBLIOGRAPHIE

G. Mendel, *Musées impériaux ottomans : Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, tome II. Constantinople, 1914; 1 vol. grand in-8° de 595 pages, avec 493 fig. dans le texte [1].

La date de fer et de feu, date de la Guerre boche, inscrite au bas de la couverture de ce livre, explique assez le retard du présent compte rendu. De ce retard, je ne suis d'ailleurs pas personnellement responsable.

Ce deuxième volume est la digne suite du premier, qui annonçait déjà une œuvre magistrale. Dans les 600 pages du premier, les principaux lots de sculptures étaient les quatre fameux sarcophages de Sidon, qui prenaient pour eux seuls près de 100 pages; la frise du temple d'Hécate, de Lagina, qui en occupait près de 110; les monuments de Magnésie du Méandre, qui en avaient exigé 65; et encore les statues de Milet, celles du sanctuaire d'Artémis, à Thasos, etc. Abondantes, ces pages ne sont pas trop longues; elles renferment une description exacte et minutieuse qui n'omet nul détail, puis une discussion serrée qui ne laisse hors de sa place aucun argument. C'est donc plus qu'un catalogue descriptif; pour les moindres morceaux, l'étude est aussi complète que possible, et, pour les pièces remarquables, c'est un véritable mémoire où les démonstrations, les faits et les idées affluent. — Voilà ce que nous offre aussi le deuxième volume, avec une sûreté d'information et une justesse de critique qui ne se démentent pas un seul instant. Il y avait 256 numéros décrits au tome précédent; il y en a 542 dans celui-ci; et, la description ayant lieu salle après salle, le hasard a fait qu'elle s'ouvre avec les reliefs décoratifs du temple d'Assos, qui sont parmi les plus anciens produits de la plastique grecque, et qu'elle s'achève avec diverses sculptures chrétiennes, d'abord le grand ambon de Salonique, et, à la fin, des chapiteaux provenant de Sebastieh, près de Naplouse, qui sont des œuvres françaises de la seconde moitié du xiie siècle. Un tel écart permet de mesurer la quantité de connaissances dont M. Mendel a dû faire usage; car tout l'entre-deux est rempli par des monuments des diverses époques, hautes et basses. Ce sont, entre autres et pour fixer seulement quelques points saillants, la stèle archaïque de Dorylée, les reliefs archaïques d'Haïdar-pacha et de Cyzique, une tête archaïque de Rhodes; l'admirable Banquet funéraire de Thasos; l'*Hermès* d'Alcamène; la statue d'*Alexandre*, œuvre probable du sculpteur Ménas de

1. Le tome Ier, de xxiv-596 pages, avec 295 fig. dans le texte, a été publié en 1912.

Pergame, découverte à Magnésie, et la statue de *Marsyas supplicié*, découverte à Tarse; la charmante statue de « *tchoban* », provenant de Tralles, et la noble *Caryatide* archaïsante, de même provenance; puis le grand relief d'une *Danseuse dionysiaque*, exhumé à Pergame; et encore les monuments d'Aphrodisias, les statues de Magnésie du Méandre; et puis des statues et têtes de divers empereurs romains, et les reliefs libyens [1], plus que barbares, provenant de quelque mausolée de la Tripolitaine et datant du IIIe siècle de notre ère.

Je ne puis que me borner à cette énumération rapide et naturellement bien incomplète. En la terminant, je veux au moins dire, comme je crois l'avoir déjà fait en une autre occasion, que le présent Catalogue est un modèle que peuvent envier et devraient tâcher de suivre tous les autres musées d'antiques. Mais on doit avouer qu'il est, pour l'instant, d'un maniement difficile. Les centaines de pages qu'il compte ne sont pas commodes à consulter, faute de tables au second volume. Comme le numérotage, nous l'avons vu, a été fait salle après salle, sans considération de chronologie, il est impossible actuellement de savoir en quelle partie du livre se trouve tel monument que l'on cherche. M. Mendel nous a avertis, il est vrai, que le deuxième tome, qui devait d'abord clore son travail, serait suivi d'un troisième, lequel comprendrait, outre des compléments devenus déjà nécessaires, les index et les tables de l'ensemble. Souhaitons que cette promesse soit réalisée bientôt et que les événements n'y mettent pas obstacle. Ce serait grand dommage que la science dont débordent les deux premiers volumes fût perdue par le manque du troisième et s'en allât en fumée.

P.-S. — Je reviens au premier tome du Catalogue pour y signaler une omission. On sait que les fouilles en Phénicie ont rendu au jour un certain nombre de sarcophages anthropoïdes de style grec. M. Th. Reinach (*Nécrop. royale à Sidon*, p. 151-164), a dressé une liste des monuments de ce genre recueillis dans les musées, et M. Mendel (*Catal.,* I, p. 219) y a ajouté un complément. Mais, ni dans l'une ni dans l'autre de ces listes, on ne trouve mention d'un des plus beaux exemplaires conservés, celui du musée de Lyon. Absolument complet, long de 2 m. 18, il fut découvert en 1880 « dans la nécropole de Hanaouéh, près de Sour », par Lortet, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, qui le rapporta et en fit don au musée en 1881. La tête d'homme sculptée au chevet du couvercle représente un type plastique du Ve siècle avant J.-C. [2].

Henri LECHAT.

1. M. Mendel a partout écrit : *lybiens*.

2. *Addendum.* — Nous apprenons que le 3e volume du grand *Catalogue* de M. Mendel a paru. Mais c'était pendant la Guerre, et il n'est pas arrivé au bureau de la *Revue*.

Alfred Merlin, *Catalogue* [*du*] *Musée Alaoui*, 2e supplément, Paris, Leroux, 1921 ; 166 p. in-8°, pl. XVI.

Ce 2e supplément au catalogue du Musée Alaoui comprend les mosaïques, marbres, inscriptions, bronzes et autres objets de métal qui sont entrés au Bardo depuis treize ans. L'inventaire des mosaïques passe du n° 332 au n° 446 ; celui des marbres de 1173 à 1501 ; celui des inscriptions de 1138 à 1350 ; celui des objets d'or et d'argent de 115 à 171 ; celui des bronzes de 155 à 504. Cette statistique renferme le plus bel éloge qu'on puisse décerner à l'activité de M. Merlin pendant les quinze années qu'il a passées à la direction des antiquités de la Régence (1905-1920) ; tandis que la qualité de certaines des pièces qu'il a découvertes ou acquises témoigne du bonheur constant, et néanmoins exceptionnel, qui a couronné ses recherches (cf. mosaïques : la course de chars (Carthage), le banquet (Dougga) ; — marbres : le buste d'Aphrodite et le grand cratère à scènes bachiques (Mahdia) ; — bronzes : l'Eros et les naines grotesques de Mahdia ; la cuirasse de Ksour-es-Saf.

M. Alfred Merlin a donc brillamment continué l'œuvre de ses prédécesseurs, Du Coudray La Blanchère et surtout Paul Gauckler : grâce à lui, comme à eux, le Bardo est aujourd'hui, après le Louvre, le plus riche de nos musées d'antiques, et il honore notre pays dans le monde. Mais ce ne sera pas rabaisser son œuvre que d'associer aux félicitations qui lui sont dues les administrateurs de la Tunisie française. Le gouvernement de notre protectorat n'a cessé de faciliter, par son action de tous les jours comme par ses dispositions législatives, la mission de ses archéologues ; aussi bien dans l'intérêt des œuvres — et des chefs-d'œuvres — qu'il a ainsi préservés, que dans celui de la science, à laquelle il a fourni les groupements et les comparaisons que requièrent nos études, il a encouragé une centralisation rationnelle et féconde, sans pour cela ni rebuter les initiatives privées (le P. Delattre, le Dr Carton), ni tarir les ressources des collections locales (musées de Sousse, de Sfax). Les circonstances et la date récente de notre établissement dans le pays ont assurément facilité sa tâche ; mais que l'on confronte en Afrique, avec ce merveilleux ensemble organisé du Bardo, la poussière de dépôts qui, sous le nom de musées municipaux ou de musées du service des monuments historiques, ensevelit les richesses de l'Algérie, et l'on se persuadera que les hommes de la Régence ont eu personnellement quelque mérite, et qu'ils n'ont certes pas obtenu ces grands résultats sans se heurter à de nombreuses résistances et à de pénibles difficultés, sans lutter à la fois contre l'illusion d'un développement indéfini du « tourisme » et contre les prétentions pseudo-archéologiques d'un certain particularisme de minaret.

Le texte de M. Merlin est clair et précis, comme on pouvait l'attendre de lui. Mais, fidèle au plan de ses prédécesseurs, il s'est borné, pour chaque numéro de ce supplément, à de très brèves notices qui ne dispensent pas de recourir aux publications spéciales dont il a dressé la bibliographie et où sont présentées les plus marquantes de ses acquisitions. Il est à souhaiter que, revenant à une méthode que nous n'avons encore guère suivie que pour certaines collections du Louvre, mais qui a été souvent pratiquée à l'étranger, notamment pour le Latran, le Vatican et le Musée du Capitole, il nous donne quelque jour, au moins des mosaïques et des sculptures du Bardo, la description complète, explicative et raisonnée qu'il est, mieux que personne, qualifié pour écrire.

Jérôme CARCOPINO.

E. Tatarinoff, *Zwölfter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte*, 1919 et 1920. Zurich, Beez, in-8° de 173 p., 21 grav.

C'est avec joie et profit que nous recevons et lisons le nouveau fascicule de cette publication, vraiment toujours bien faite (cf. *Revue*, 1920, p. 62), riche en faits nouveaux, riche en bibliographie, et intéressant non seulement la Suisse, mais toute la Gaule romaine. Je constate avec plaisir que M. Schulthess, qui s'est chargé de la partie gallo-romaine, paraît avoir porté une attention spéciale à la question des routes; j'ai souvent souhaité un travail approfondi sur les voies romaines de la Suisse (cf. *Revue*, 1916, p. 187). — Je suis très frappé de la découverte d'un temple gallo-romain à type carré près de Berne. — L'inscription de Payerne DEAE | AVENTIAE | CN. IVL. | MARCELLINVS | EQVESTER | D. S. P. a dû être apportée d'Avenches. — On a l'impression, en Suisse, de fouilles et études conduites avec intelligence, méthode et science. Si cuisante que soit la perte de nos amis Cart et Cartier, les travailleurs d'avenir ne manqueront pas là-bas, et la France a beaucoup à apprendre de leurs recherches.

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Procession isiaque au Musée de Florence, par Jean Colin, tirage à part de 6 pages, extrait des *Mélanges de l'École de Rome*. — Nous voudrions qu'à côté des reproductions directes, il y ait un dessin au trait qui fût en quelque sorte le commentaire du monument. Qu'on se rappelle le service qu'a rendu ce procédé pour l'explication de la procession des Nautes Parisiens; *Revue*, 1907, p. 263.

Les martyres militaires. — M. Babut, dans un article sur *L'Adoration des empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien* (*Revue hist.*, CXXIII, 1916), avait supposé que l'adoration de l'empereur, exigée du soldat ou en tout cas de l'officier, fut la cause initiale des persécutions militaires; si Eusèbe ne le dit pas, c'est parce que Constantin avait, d'accord avec l'Église, maintenu ce rite de l'adoration, et que, par suite, les écrivains chrétiens se sont dispensés de parler des martyres provoqués jadis par le refus de cet acte, accepté maintenant par les évêques Tout cela, dit M. Delehaye *(La persécution dans l'armée sous Dioclétien*, Bruxelles, 1921, in-8° de 18 pages, *Acad.*, séance du 2 mai 1921) est un système bâti en dehors des textes. Il n'est jamais question, comme épreuve imposée aux officiers, de l'adoration, mais d'un sacrifice; et le nombre des martyres militaires est moins réduit qu'on ne croit; l'adoration, d'ailleurs, n'avait aucun caractère religieux. — Cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1920, fasc. 1, p. 47.

C. J.

La satire romaine (B. L. Ullman, *The present status of the* SATURA *question*, dans *Studies in Philology*, XVII, 4, 1920, p. 379-401). — M. Ullman a pensé faire œuvre utile en dégageant, des interminables controverses auxquelles a donné lieu la question de la satire romaine, les résultats qui paraissent désormais acquis. Discussion bien conduite, mais qui serait plus facile à suivre si les textes fondamentaux étaient mis sous les yeux du lecteur. Le terme de « satura » (substantif, non adjectif) est d'abord synonyme de « farcimen ». Puis on le trouve appliqué, dans le sens général de « mélange », à des œuvres littéraires (Ennius, Pacuvius, Lucilius). Aussi Horace l'évite-t-il dans son premier livre. Mais le retour de faveur de Lucilius l'impose dans l'acception spéciale que nous donnons encore à « satire », et Horace finit par l'employer comme tel au livre II. Quant au célèbre passage

de Tite-Live (VII, 2) sur l'institution officielle des jeux scéniques et les origines du théâtre romain, la distinction qu'il fait entre cinq genres de spectacles est conforme à la réalité ; seul est arbitraire le rapport historique qu'il établit entre eux. Ce qu'il appelle « saturae » a existé ; mais c'est Tite-Live ou sa source qui lui a donné ce nom, par opposition avec les pièces régulièrement construites de Livius Andronicus. La relation étymologique entre « satura » et σάτυροι est une invention de grammairien. La satire romaine, pour n'être pas issue d'une prétendue « satura » dramatique, n'en garde pas moins, comme forme littéraire, son caractère national et original.

Paul VALLETTE.

Les Travaux et les Jours de l'**Armée d'Orient** (Éditions Bossard, Paris, 1921), par Jacques Ancel. — M. Ancel a réuni dans un petit livre de format commode et d'agréable présentation deux articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* en 1920. Complétés, mis au courant et illustrés de jolies photographies et d'une bonne carte, ils constituent un résumé bien fait et attachant de notre expédition de Macédoine. M. Ancel a fait, comme Xénophon, la campagne qu'il raconte. Longtemps dans la troupe avant d'être appelé à d'importantes fonctions à l'État-Major, il a vu la guerre d'Orient par les deux bouts, dans les montagnes pelées de la boucle de la Cerna, et dans les bureaux où s'élaboraient les plans d'ensemble. Son exposé, fait en grande partie de souvenirs personnels qui lui donnent un singulier intérêt, appuyé par des documents que l'auteur a pu connaître de première main, n'en reste pas moins objectif : et les faits y parlent d'eux-mêmes. Tout l'essentiel s'y trouve. Les événements importants de la campagne sont mis en relief ; quelques portraits bien crayonnés animent le récit ; la Macédoine avec sa population bariolée, vue par un géographe qui sait regarder, sert de fond de tableau. A lire cette histoire, depuis les heures sombres du débarquement, en terre hostile, de trois divisions françaises expédiées à l'aventure, et auxquelles seul un hasard ou un caprice heureux avait donné un chef digne d'elles et des circonstances, jusqu'à la « course au Danube » de septembre 1918, triomphe trop tôt escamoté qui a été, quoi qu'on dise, l'événement décisif de la guerre, on s'étonne du destin de cette armée qui a tant souffert et qui est restée méconnue même après sa victoire. M. Ancel a dédié son livre « A mes camarades de l'Armée d'Orient morts sur la terre étrangère pour l'honneur de la France et la liberté de ses alliés ». C'est le plus bel hommage qu'il pouvait leur adresser.

J. HATZFELD.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Variétés.

III. Chronique.

IV. Bibliographie.

1° Orient grec. — C. Autran, « Phéniciens » (**G. Radet**), p. 145-147. — D[r] Contenau, Mission archéologique à Sidon, 1914 (**G. Radet**), p 249-250. — A. Brenot, Recherches sur l'éphébie attique (**G. Radet**), p. 149. — R. C. Flickinger, The greek theater and its drama (**O. Navarre**), p. 149-154. — P. Ducati, L'arte classica **A. Grenier**), p. 65-67. — G. Mendel, Musées impériaux ottomans : Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines (**H. Lechat**), p. 339-340. — Fr. Poulsen, Delphi (**H. Lechat**), p. 154-156. — A. Reinach, Recueil Milliet : textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne (**G. Radet**), p. 157-158.

2° Monde latin. — J.-G. Frazer, Les origines magiques de la royauté (**G. Richard**), p. 147-149. — G. Galbiati, Ciceronis De Re Publica et De Legibus (**J. Colin**), p. 68. — H. E. Butler, The sixth book of Aeneid (**P. Vallette**), p. 76-78. — J. E. Sandys, Latin epigraphy (**J. Carcopino**), p. 158-160. — J. Lesquier, L'armée romaine d'Égypte (**J. Carcopino**), p. 68-74. — J. Sundwall, Geschichte des ausgehenden Rœmertums (**C. Jullian**), p. 80-81. — E. Stampini, Nel mondo latino (**P. Vallette**), p. 160-161. — R. Cagnat et V. Chapot, Manuel d'archéologie romaine (**G. Radet**), p. 251-252. — L. Homo, La Rome antique (**C. Jullian**), p. 252-253. — E. Albertini, Sculptures antiques du Conventus Tarraconensis (**A. Grenier**), p. 74-76. — A. Merlin, Catalogue du Musée Alaoui (**J. Carcopino**), p. 341-342. — L. Wiener, History of Arabico-Gothic culture, t. III (**V. Chapot**), p. 253-255. — Sir William Alexander, The Senecan tradition in Renaissance tragedy (**D. Saurat**), p. 256-257. — G. Cohen, Écrivains français en Hollande dans la première moitié du xvii[e] siècle (**P. Vallette**), p 258.

3° Antiquités nationales. — B. Saint-Jours, Le littoral gascon (**C. Jullian**), p. 255-256.

4° Linguistique et anthropologie. — J. Marouzeau, La linguistique (**A. Cuny**), p. 253. — M Boule, Les hommes fossiles (**C. Jullian**), p. 80. — E. Perrier, La Terre et l'Homme (**C. Jullian**), p. 255. — Th. Ischer, Die Chronologie des Neolithikums der Pfahlbauten der Schweiz (**C. Jullian**), p. 80-81. — E. Tatarinoff, Zwölfter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte (**C. Jullian**), p. 342.

5° Monde chrétien. — Le R. P. Lagrange, Le sens du christianisme d'après l'exégèse allemande (**A. Fliche**), p. 78-79.

Gravures.

Antéfixe d'Italica, p. 274 ; antéfixes italiennes, p. 275, 276, 279. — Cornaline de la collection Engel-Dollfus, p. 43 ; intaille de la collection Adrien Blanchet, p. 45. — Dallages de voirie urbaine en Algérie, rue Saint-Jacques à Paris, rue principale à Autun, p. 221-223. — Épitaphe de Populonia, p. 225. — Antiquités de Lavoye dans la Meuse (sépultures à incinération, puits funéraire, fragment de bracelet, fragment de javelot, pendeloque et flèches de l'âge du bronze, p. 233-239. — Flèche en os calciné incluse dans un os paléolithique, p. 117.

---

21 novembre 1921.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.